Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2009

Dates	Remarques
Lundi 02 février	
Lundi 16 mars	
Lundi 06 avril	Conseil municipal extraordinaire
Lundi 20 avril	
Lundi 25 mai	
Lundi 29 juin	Compte administratif
Lundi 14 septembre	
Lundi 19 octobre	
Lundi 23 novembre	
Lundi 21 décembre	

Sténogramme du 2 février 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal. J'excuse Mme Laurence DETTLOFF et Mme ROSSI qui donnent respectivement procuration à Mme JACQ et M. Jean-Jacques WEISS. Mme HOUPIN viendra avec un peu de retard.

J'ai également à demander votre accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une éventuelle aide aux communes des départements sinistrés du Sud-Ouest. Je vous propose donc d'ajouter ce point à l'ordre du jour si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas, le point est ajouté.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Par tradition, c'est le benjamin ou la benjamine de la municipalité, la benjamine étant Karen DENEUVILLE, y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, Karen DENEUVILLE est installée secrétaire de séance et il est de tradition que nous installions comme suppléant le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Les deux secrétaires sont installés.

Nous passons à l'approbation des procès verbaux des séances des 7 et 15 décembre 2008. Y a-t-il une observation ? Si ce n'est pas le cas, je le soumets à votre approbation. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux procès verbaux sont approuvés.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que les marchés à procédure adaptée pour la période du 1er au 31 décembre 2008. Naturellement, les documents sont à votre disposition.

En communication, il y a d'abord le rapport d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Le document a été mis à la disposition de chaque élu municipal. Nous répondons là, non seulement à une consigne mais aussi à ce que nous devons faire en guise d'information par rapport aux membres du Conseil municipal. Ce rapport permet de présenter les principales actions et réalisations de la Communauté d'Agglomération en 2007, que ce soit au titre des grands projets inscrits au contrat d'agglomération comme naturellement pour les grands services publics assurés à travers ce groupement intercommunal comme la gestion des déchets, le transport public, l'eau, l'assainissement ou au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi. L'objectif de ce rapport d'activité est de vous donner un document synthétique sur la CAC, de faire le point sur l'exercice des compétences transférées par les communes, mettre en évidence naturellement les complémentarités entre la CAC et les attributions qui restent du champ des différentes communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération. Ce document vous permet également de mieux répondre aux questions que vous vous posez. Naturellement, je suis à votre disposition pour répondre à l'une ou l'autre question soit aujourd'hui ou plus tard lors d'une autre séance, soit en séance des Commissions Réunies, comme vous le souhaitez. Voilà pour cette communication.

Le 1er Adjoint en fait une autre pour le rapport sur l'évolution socio-économique de la zone urbaine sensible du quartier Europe qui est à présenter en même temps que la Note d'Orientation Budgétaire. La parole est donc au 1er Adjoint.

M. l'Adjoint HEMEDINGER présente le rapport sur l'évolution socio-économique de la ZUS du Quartier Europe pour l'année 2008 (voir rapport).

M. le Maire MEYER : Je poursuis avec la Note d'Orientation Budgétaire que nous avons déjà abordée ensemble lundi dernier. C'est une note qui résume sur une bonne quinzaine de pages la situation et les perspectives. Pour que le document soit lisible et comparable, il relève du même cadrage que celui présenté les années précédentes afin qu'on puisse toujours comparer les informations nouvelles par rapport à ce que nous disions l'année dernière et les années précédentes.

M. le Maire présente la Note d'Orientation Budgétaire dans les détails.

M. le Maire MEYER : Merci pour votre écoute et je donne la parole à M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers Collègues. C'est un lieu commun aujourd'hui de rappeler l'extrême gravité de la crise financière mondiale et ses conséquences économiques et sociales qui se propagent jusque dans nos cités. Cette crise, dont certains experts nous prédisent d'ailleurs que le pire est encore à venir, va entraîner et entraîne déjà une diminution généralisée du pouvoir d'achat et une forte augmentation du chômage. 200.000 chômeurs en 2008 en France, 45.000 chômeurs de plus pour le seul mois de décembre 2008. Pouvoir d'achat et chômage risquent d'accroître considérablement la précarité des familles, les inégalités, les régressions sociales. Nous sommes tous conscients que la vie a un coût mensuel. Comment réagir pour atténuer autant que faire se peut les effets de cette crise et particulièrement en direction des ménages aux revenus modestes, des plus démunis, des plus fragiles qui d'ailleurs souffraient déjà avant son éclatement ? Toutes les collectivités territoriales ont donc l'obligation morale d'investir particulièrement en période de récession économique, elles représentent déjà environ 73 % des investissements totaux réalisés en France. Il nous faut relancer pour cela, et dès ce budget 2009, il nous faut relancer l'investissement, le relancer rapidement et massivement. Relancer l'investissement rapidement en augmentant le taux de réalisation des travaux en cours d'année budgétaire, comme vous le prévoyez d'ailleurs, et sans l'échelonner pour les 5 années restantes de votre mandat. Relancer l'investissement massivement dans le BTP et les travaux d'isolation des logements, à Colmar même mais aussi dans l'agglomération, ce qui redynamisera le tissu économique local et génèrera de l'emploi. Certes, vous prévoyez d'augmenter les investissements d'équipement en 2009 de 3,2 % seulement ce qui va dans le bon sens, mais qui reste très insuffisant pour produire un réel électrochoc sur l'économie locale en période de crise. Colmar, grâce à votre gestion rigoureuse indéniable, reste faiblement

endettée par rapport à la moyenne du taux d'endettement des villes de même importance. L'heure n'est donc pas à la frilosité. A situation exceptionnelle, solutions et investissements exceptionnels. A Colmar, une augmentation raisonnable de la dette est possible tout en maintenant le taux des trois taxes locales au niveau de 2008.

Nous voudrions rappeler quelques points prioritaires de notre programme auxquels vous pourriez apporter les moyens de les mettre en œuvre puisqu'il s'agit de l'intérêt général des Colmariens. Nos propositions concernent l'opération Médiathèque, projet qui a été, par ailleurs, souvent évoqué et attendu depuis bientôt 15 ans. Vous n'effectuez, en 2009, qu'1.500.000 € pour cette opération alors que vous triplez cet investissement en 2010 puis en 2011 et enfin en 2013. C'est beaucoup trop lent pour bénéficier notamment, rapidement des effets escomptés. La crise, elle, n'attend pas ! Nous pourrions faire la même remarque sur l'extension du Musée Unterlinden, la restructuration du Centre Europe, la réalisation finale du Contrat de Plan Etat Région pour l'enseignement supérieur. La programmation des investissements doit être accélérée pour la population et pour les entreprises. Investir rapidement mais aussi massivement. Nous proposons de réinscrire au programme de la mandature, la réalisation de la fameuse salle d'athlétisme, salle polyvalente, véritable serpent de mer depuis plus de 20 ans et qui pourrait être un élément structurant essentiel de la politique sportive de l'agglomération et du Grand Pays de Colmar. Nous vous proposons également d'accélérer la rénovation du Quartier Europe ainsi que du Quartier Florimont-Bel'Air et d'engager dès la fin 2009 les travaux nécessaires. Nous proposons aussi l'implantation de crèches haltes-garderies et de foyers-logements médicalisés ou non pour les personnes âgées, bien sûr après études des besoins à Colmar et à l'échelle intercommunale. Nous proposons encore d'augmenter davantage les aides de la Ville, en cette période de crise, pour les personnes ou foyers aux revenus modestes proportionnellement à leurs revenus et décidés à s'engager dans des travaux d'isolation thermique et d'amélioration de la qualité de vie de leur logement.

Une dernière remarque, vous comptez investir en euros constants de 2010 à 2013, des travaux de maintenance dans les écoles alors que les bâtiments et les équipements vieillissent de plus en plus et que le matériel vidéo et informatique devient obsolète et s'use rapidement au bout de 3 ou 4 années. Ne pourrait-on pas augmenter ces sommes de maintenance que vous prévoyez afin de les affecter aux travaux de maintenance dans les écoles ?

En conclusion, n'augmentons pas la pression fiscale de façon inconsidérée pour les Colmariens surtout ceux aux revenus modestes, réduisons encore le train de vie de la Ville, une augmentation de 4 %, en donnant le bon exemple, surtout en ce qui concerne les frais de réception et les frais téléphoniques. A ce propos l'étape du Tour de France cycliste est un peu mal venue. Etait-elle vraiment nécessaire dans le contexte de crise actuelle ? Dénonçons également, vigoureusement, les transferts de charges de l'Etat aux communes et notamment vers Colmar, transferts largement non compensés et qui obligent la Ville à augmenter la pression fiscale. Je

veux parler du passeport biométrique et du fonds de compensation de la TVA qui va être forfaitisé. Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : A la lecture de votre Note d'Orientation Budgétaire, on constate que l'autofinancement brut diminue en 2008 puisqu'il s'établit à 7 779 000 € contre 10 à 11 millions les années précédentes. En 2009, les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,4 % par rapport au Budget primitif 2008, il s'agit notamment des mesures prises pour le maintien du pouvoir d'achat qui, certes justifiées dans le contexte de crise actuelle, nécessiteront un financement supplémentaire chaque année de 2,5 M€. Parallèlement, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 5,5 % ainsi que celles de la section d'investissement malgré l'anticipation du reversement FCTVA 2008. Pour 2009, l'équilibre du budget sera assuré par l'autofinancement brut prévisionnel 2009 de 7 779.000 € et par la reprise de 11 M€ du résultat de fonctionnement 2008 dont on se souvient que 8 M€ proviennent d'une cession exceptionnelle d'actions DICAL. On peut donc s'interroger sur la capacité de financement de la Ville de Colmar dans les prochaines années. En effet, si l'autofinancement baisse, il paraîtra difficile de maintenir le rythme actuel des investissements tout en maîtrisant l'endettement et la fiscalité.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Concernant l'environnement économique local, je voudrais juste déplorer le fait que l'on parle beaucoup des grandes entreprises. Effectivement les grandes entreprises sont importantes et ce sont elles qui impulsent la dynamique économique dans l'agglomération, mais il ne faudrait pas négliger des statistiques plus générales sur toute l'agglomération, sur tout le tissu économique et parfois, mais ce n'est pas forcément le cas en ce moment, l'arbre peut cacher la forêt, c'est-à-dire que plusieurs licenciements dans une grande entreprise, qui sont très visibles, peuvent parfois cacher le fait que certains secteurs se portent mieux. Pour ce genre de document, je serais assez intéressé pour avoir des statistiques plus larges, peut-être dans un document à part mais qui ne brosse pas que le tissu des grosses entreprises de l'agglomération.

Ensuite, sur les projets en particulier d'investissement en matière culturelle pour la médiathèque ou le Musée Unterlinden et les autres opérations, on voit bien ce qui est prévu jusqu'à 2013 mais j'aimerais avoir, alors peut-être encore une fois pas directement dans la Note d'Orientation Budgétaire mais dans vos intentions, une idée des projets qui suivront ces projets. Qu'est-ce qu'on aura après le grand projet Unterlinden, après le projet médiathèque, etc. puisque les projets qu'on commencera à financer après 2013, on doit déjà commencer à y penser maintenant pour pouvoir les financer plus tard et on doit déjà commencer à y réfléchir, à faire des consultations, de la concertation avec la population pour pouvoir savoir ce que l'on fera concrètement à partir de 2013, 2014. Ce n'est pas forcément une critique de ce qu'il y a là, mais c'est un besoin, une demande de pouvoir aller plus loin dans la perception de vos intentions et des intentions de la Majorité.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers Collègues, le contexte, l'aggravation de la situation économique, les chiffres du chômage qui sont tombés pour décembre 2008 en France, ne peuvent nous laisser indifférents ce soir. La crise est mondiale et tout le monde est lié aussi à l'évolution de la situation aux Etats-Unis. Et dans ce contexte, que pouvons-nous faire ici, localement, à Colmar ? Ou que devons-nous faire pour résister au mieux ? Certes la situation colmarienne résiste bien et nous attendons les effets en termes d'emplois des investissements de LIEBHERR, JUNG et des emplois sur les sites du Pôle Européen des affaires et de la nouvelle zone d'activités de Wettolsheim. M. le Maire, dans vos orientations budgétaires, vous nous proposez trois leviers pour agir :

1er levier : la maîtrise des frais de fonctionnement de notre mairie, une rigueur dans la gestion humaine du personnel de la Ville et ceci, je dois le dire, tout en augmentant le nombre de services aux Colmariens. C'est le premier levier.

2ème levier : c'est une politique volontariste pour accompagner le pouvoir d'achat des Colmariens. On va encore passer ce soir quelques rapports sur le pouvoir d'achat. Ce levier peut avoir une influence directe et plus forte sur la consommation à Colmar et ceci en maintenant des taux fiscaux qui seraient fixés en tout cas pas au-delà du taux de l'inflation.

3ème levier : l'investissement qui est bien sûr encouragé par le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA et qui est possible à Colmar grâce au faible endettement de la Ville.

En conclusion, M. le Maire, notre Groupe MODEM adhère aux orientations budgétaires telles que vous les présentez, en vous disant même de foncer sur les investissements car nous soutiendrons l'économie locale. Ce que vous avez dit tout à l'heure présage effectivement qu'on aille dans le même sens.

Encore un petit mot juste pour répondre à M. LECONTE, pour lui dire que je suis moins inquiète que lui pour les plus faibles parce que je pense qu'avec l'instauration du RSA et l'augmentation des minima sociaux, ce ne sont pas eux qui seront les plus touchés. Ces deux mesures nationales devraient un petit peu, j'ai envie de dire, les mettre à l'abri, et sur la relance des travaux telle que vous l'avez énoncée, je prends juste ma casquette de Présidente de la Commission d'Appel d'Offres à la Région Alsace pour vous dire que malheureusement, toutes les collectivités aujourd'hui, même si elles vont relancer, même si elles font des investissements, on ne peut pas faire des études en quelques jours, on est obligé de passer par des phases d'études, par des phases d'appels d'offres, de consultation des entreprises et les chantiers sont souvent longs à se dérouler donc on n'arrivera pas, par un coup de baguette magique, comme vous l'avez un peu souhaité à faire en sorte que tous les investissements programmés pour les prochaines années, puissent se réaliser aujourd'hui comme par magie. Malheureusement il y a toutes ces règles-là qu'il faut respecter.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY !

M. JAEGY : Merci, M. le Maire, mes chers Collègues, M. LECONTE, dans le prolongement de ce que vient de rappeler ma collègue, Mme UHLRICH-MALLET, je voudrais également vous rappeler qu'un taux de réalisation de près de 74 % déjà réalisé en 2008, ce qui était déjà un élément exceptionnel et tout à l'honneur de la Ville de Colmar, vient nous augmenter déjà la moyenne du taux de réalisation des trois dernières années. Il faut déjà saluer cet effort significatif, mené par la municipalité, par l'ensemble des services de la Ville tout au long de l'année. Prétendre pouvoir faire mieux, serait peut-être illusoire, mais on vient quand même ici de rappeler, et je crois que vous le notiez vous-même, que c'est déjà tout à fait honorable. Parce que si l'on s'aventure, année après année, à vouloir en faire plus eu égard juste à ce critère du taux de réalisation, on pourrait un jour se retrouver coincé. Prenez l'exemple justement du fonds de compensation de la TVA, si nous avions des niveaux beaucoup trop élevés on se serait peut-être retrouvé coincé justement cette année. D'autres communes n'ont peut-être pas le confort que nous avons de pouvoir prétendre à ce remboursement de l'année 2007 en 2009.

Par ailleurs, Mme UHLRICH-MALLET rappelait clairement l'esprit qui nous anime tous, autour de notre maire, en matière de soutien au pouvoir d'achat, d'actions destinées à accueillir de nouvelles entreprises. Des choses ont déjà été mises en œuvre et continuent d'être faites. Voilà ce qu'une ville, ce qu'une collectivité locale, au quotidien, peut faire pour répondre notamment aux inquiétudes à court terme plus particulièrement en ce qui concerne la précarité du pouvoir d'achat et le chômage.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, Madame UHLRICH-MALLET, M. le Maire, un autre levier qui est aussi possible c'est, le RSA ne fera pas tout, je crois qu'il y a aussi un soutien aux demandeurs d'emploi, aux personnes qui sont en recherche d'emplois et cela passe notamment dans la facilité du déplacement, on peut imaginer le bus gratuit pour les demandeurs d'emplois. C'est aussi faciliter le logement, le relogement et c'est aussi développer les services tel que l'accueil de la Petite Enfance où il y a encore des manques !

Dans la Note d'Orientation Budgétaire, on aurait pu imaginer distinguer un peu mieux vos orientations politiques. On a pu comprendre, à travers vos conférences de presse, que le développement durable vous tenait à cœur, or dans cette note il n'en est fait que très peu allusion. Par exemple, comme le disait mon collègue Pierre LECONTE, il aurait pu être précisé que les restructurations des bâtiments municipaux se fassent dans le sens des économies d'énergie avec une isolation renforcée, associée à l'utilisation des énergies renouvelables et de matériaux sains. En effet, nous arriverions mieux à convaincre les particuliers à réaliser de tels travaux si les collectivités donnaient l'exemple. Il en va de même pour la gestion des déchets, il ne suffit pas de me dire que la TOEM va baisser et que la Taxe d'Habitation va augmenter d'autant, nous attendons un véritable projet pour baisser la masse de déchets, augmenter le recyclage et réduire fortement l'incinération. Le principe pollueur payeur devrait être utilisé, mis en œuvre et il faudrait que chacun paie en fonction de ses déchets et non pas en

fonction de l'endroit où il habite. J'imagine qu'un tel projet serait certainement un des points de l'Agenda 21 que vous avez préparé.

Nous regrettons aussi que dans un contexte de baisse de la délinquance, on investisse autant d'argent dans un système de vidéo surveillance. Je ne vais pas vous rappeler l'efficacité de ce système, de cet outil, quelques élus encore présents dans cette assemblée l'ont clairement expliqué il y a un an !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, c'est vrai, c'est le rapport d'orientation budgétaire, il n'y a pas de vote sur ce rapport, uniquement un débat et ce débat peut être large, cela vient d'être prouvé à l'instant par rapport aux interventions précédentes. C'est vrai, nous sommes aujourd'hui dans une période qui est beaucoup plus difficile que toutes celles que nous avons connues depuis la fin de la 2ème guerre mondiale. C'est vrai, vous développez succinctement ce contexte économique international et national en vous basant principalement et uniquement sur les Etats-Unis et sur l'avenir de l'Europe, mais je crois qu'il faut aussi se placer dans une dimension plus mondiale parce qu'il y a des pays tel la Chine ou l'Inde voire d'autres pays émergents qui restent encore dans une situation de croissance aujourd'hui et l'économie mondiale pourra également s'appuyer sur ces pays. Il est également important de revenir à des fondamentaux réels et tangibles au niveau de l'appréciation de l'économie et non plus sur une économie virtuelle voire spéculative surtout au niveau des organismes financiers.

Au niveau de la consommation, celle-ci, à mon avis, ne pourra repartir que si l'ensemble des habitants intègre à nouveau le mot « confiance » dans leur schéma de raisonnement, dans leur schéma de dépense et dans leur schéma d'action. Parce que effectivement, sans la confiance, je crois que c'est difficile de faire repartir l'économie. En effet, diverses études le prouvent. Si la crise actuelle a des fondamentaux rationnels tels l'endettement des ménages, la diminution des exportations ou la faible profitabilité des entreprises, l'irrationnel joue comme un amplificateur et est un frein à la croissance à hauteur d'environ 60 %.

Concernant ce qui nous préoccupe plus, l'avenir de la Ville de Colmar, vous parlez dans votre rapport de la création d'une dotation de développement urbain qui est prévue par le gouvernement. Alors je crois que tout le monde s'interroge, est-ce que Colmar va être éligible à cette nouvelle dotation qui pourrait justement venir en appui à l'ensemble des travaux des investissements qui sont prévus dans les quartiers difficiles ?

Ensuite, dans les mesures fiscales, il est prévu par la loi de finance l'exonération de Taxe Foncière pour les logements économes en énergie. Si la collectivité devait voter cette exonération, il faudrait voir quels seraient les critères sachant également que l'Etat ne compenserait pas si la collectivité décidait. Alors, qu'en est-il de Colmar ? Ce développement durable est sur toutes les lèvres. Est-ce que vous nous proposerez cette exonération de la Taxe Foncière pour les logements économes en énergie ?

Concernant la fiscalité proprement dite, vous le rappelez et c'est prévu par la loi de finance, les bases des taxes d'habitation et foncière vont augmenter de 2,5 %. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le contribuable va payer 2,5 % de plus d'impôts uniquement par cet effet mécanique. Il est également proposé dans le rapport que vous prévoyez une augmentation des taux. Notre proposition pour doper le pouvoir d'achat et pour venir en soutien à l'ensemble de la population colmarienne, est de diminuer les taux de l'augmentation des bases, soit 2,5 %, ainsi, il n'y aurait pour les contribuables colmariens aucune augmentation d'impôts.

L'investissement, c'est vrai, cela a été développé tout à l'heure, nous sommes heureux que vous prévoyez un développement des investissements sans préciser, mais on le verra d'ici un mois dans le cadre du budget. Je crois qu'effectivement à l'instar de l'Etat, chaque collectivité doit proposer son propre plan de relance par l'intermédiaire de l'augmentation des investissements. Ce plan doit être visible et détaillé, cohérent et ambitieux pour soutenir l'activité économique. Il pourra bien sûr, sans vouloir développer davantage, être financé par la perception anticipée du Fonds de Compensation de la TVA 2008 qui représente 2,3 M€ et également, je crois qu'il faut y aller franchement, par l'emprunt, vu que la Ville dispose d'une capacité d'emprunt qu'il faut, à mon sens, utiliser lorsque les périodes sont difficiles, lorsque nous sommes en période de récession. En effet, je crois, chacun, particulier, entreprise, collectivité, parce qu'il s'agit ici de collectivité, détient lui-même une portion si petite soit-elle, pour justement réduire la récession ou alors contribuer au retour rapide de la croissance.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire, je crois que la leçon de cette Note d'Orientation Budgétaire ce soir c'est que, oui, il y a une crise économique, une crise financière d'abord qui débouche aujourd'hui sur une crise économique avec son lot de difficultés pour les uns et les autres. Mais je crois qu'on remarque surtout qu'il n'y a pas de fatalité de la crise à Colmar mais au contraire une débauche d'énergie, de volonté pour réduire les effets de cette crise dans les domaines économique et social. Et c'est très important de donner ce signal. Il faut que nous soyons aux côtés de nos concitoyens, aux côtés de nos entreprises, pour leur permettre de ne pas subir de manière trop agressive, cette crise économique qui est en train de produire un certain nombre d'effets. Et si nous pouvons le faire à Colmar, ce n'est pas totalement innocent, mais c'est aussi le fruit de la politique qui est menée depuis quelques années, depuis de nombreuses années et qui nous donne justement ces marges de manœuvre qui n'existent pas forcément ailleurs, sans le faire au détriment du contribuable, sans le faire non plus au détriment des futures générations en augmentant par exemple la dette ce qui ne serait sans doute pas une bonne idée parce que ce ne serait pas très honnête de notre part de financer le plan de relance que nous voulons mettre en œuvre aujourd'hui, par les générations futures. Nous pouvons nous permettre aujourd'hui à Colmar de ne pas le faire comme cela parce que nous avons, comme cela a été d'ailleurs souligné notamment par M. LECONTE, toujours eu une gestion efficace et rigoureuse. Nous menons

cette politique qui vise à améliorer le pouvoir d'achat des particuliers, elle va permettre aux entreprises d'avoir du travail, d'offrir du travail à leurs collaborateurs, de maintenir le travail quand c'est nécessaire, aux artisans, aux commercants, aux industries. Encore une fois, le message que nous voulons faire passer ce soir et que nous ferons passer lorsque le budget vous sera présenté le mois prochain, c'est qu'il ne doit pas y avoir de fatalité à cette crise, qu'il faut pouvoir s'en sortir.

Enfin, pour répondre à M. HILBERT concernant la vidéoprotection, oui effectivement les chiffres de la délinquance pour 2008 sont très bons à Colmar, ils n'ont jamais été aussi bons depuis que les statistiques existent. Il faut aussi saluer ces résultats-là et ceux qui les ont mis en œuvre, notamment les forces de l'ordre, mais c'est aussi le fruit d'une politique de prévention qui vous a été déclinée notamment au travers du bilan de la Zone Urbaine Sensible. C'est une politique générale qui a été menée. Néanmoins, et si on est à l'écoute de nos concitoyens, comme nous le sommes, il ne faut pas croire que tout est réglé non plus. Il existe encore des endroits où il y a des problèmes de délinquance. Ces endroits-là, nous les avons ciblés et c'est dans ces endroits-là et pas dans d'autres endroits que nous installerons des caméras afin de poursuivre cette amélioration des chiffres de la délinquance et de réduire encore l'insécurité qui peut régner ici ou là dans certains points bien précis.

M. le Maire MEYER : Bien, d'autres questions avaient été posées, je commence par la fin.

M. WAGNER, sur la question des emprunts : Le Premier Adjoint a répondu en partie. Je pars du principe que tant qu'un budget peut tenir sans emprunt, il n'y a pas de raison de reporter vers les générations futures ce qui est fait aujourd'hui. Il faudrait pouvoir laisser toute latitude aux élus qui vont nous succéder pour également leur permettre de prendre les décisions. Alors tant que notre budget tient avec le minimum d'emprunts possibles, nous nous contentons de cette situation pour mobiliser à travers les paramètres propres au budget concerné.

Concernant la réduction des taux fiscaux de 2,5, correspondant à l'augmentation législative, ce fut votre proposition. Nous en avions une autre, nous, c'est-à-dire de ne pas dépasser le taux de l'inflation. Nous nous y tenons pour apporter encore en plus une dynamique supplémentaire par rapport à ce que nous voulons faire. Je puis vous dire dès aujourd'hui que le taux proposé au prochain conseil du mois de mars, sera de loin inférieur à l'inflation et cela, je puis vous l'assurer.

En aide aux habitations, en matière de réduction des consommations énergie, on ne veut pas faire deux choses à la fois. Nous commençons à soutenir en 2009 tous les travaux d'isolation qui seront mis en œuvre à travers un programme partenarial où se retrouvent la Communauté d'Agglomération, l'ADEME, la Région Alsace, Vialis et la Ville de Colmar. Nous commençons à mettre en œuvre ce programme et je suis persuadé que cela va conduire vers des économies d'énergie et en plus va donner du travail, beaucoup de travail, à nos artisans.

Concernant la Dotation de Développement Urbain, nous allons voir ce que nous proposent nos parlementaires dans ce domaine. Savoir à quelle sauce seront mangées les villes. Mais il est vrai que les critères vont évoluer quant au contexte de référence. Il faut se servir de celui qui apparaît aujourd'hui puisque nous ne pouvons pas inventer. Il faut se baser sur les paramètres qui aujourd'hui conditionnent le monde, principalement les Etats-Unis, mais naturellement aussi d'autres gros pays comme l'Inde et la Chine qui demain pèseront de tout leur poids dans la balance mondiale sur le plan économique.

M. HILBERT, la Note d'Orientation Budgétaire comprend du développement durable mais celui-ci n'est pas listé rédactionnellement. Nous aurons dans le budget différentes opérations pour respecter nos engagements parce que depuis les élections du mois de novembre dernier, nous avons fait 15 propositions qui seront mises en œuvre d'une façon aussi scrupuleuse que les 40 engagements qui précédaient à partir du mois de mars 2008. Il est donc tout à fait normal que nous mettions en œuvre plusieurs de ces propositions. J'en cite une par hasard, ce sont les travaux d'amélioration sur l'éclairage public où nous avons carrément multiplié par deux les travaux d'amélioration pour être moins confrontés à des dépenses d'énergie. Je pense pouvoir dire aussi que la Colmarienne du Logement a vraiment un programme exceptionnel pour l'année 2009. Le Premier Adjoint vient d'en parler tout à l'heure en présentant le rapport qui a précédé celui de la Note d'Orientation Budgétaire.

Je ne reviens pas sur les propos d'Odile UHLRICH-MALLET et de Matthieu JAEGY puisqu'ils sont puisés un peu dans ce que nous avons prévu de faire et mis en œuvre à travers la Note d'Orientation Budgétaire.

M. DENECHAUD parlait des petites entreprises. Il n'y a pas seulement que les grandes, c'est vrai ! J'y reviendrai tout à l'heure puisque je ferai apparaître les diminutions de bases imposables comme les augmentations. Dans les augmentations il y a principalement les grosses entreprises et dans les diminutions il y a principalement les petites. Mais les unes et les autres composent naturellement le potentiel fiscal non seulement de la Ville de Colmar mais de la Communauté d'Agglomération. Ce potentiel nous est indispensable pour travailler puisque finalement une bonne partie de nos recettes tiennent de la fiscalité.

Mme DOLLE parlait de l'autofinancement, le brut diminue, c'est tout à fait normal puisque encore à la date d'aujourd'hui nous assumons l'amortissement de tous les équipements réalisés. Et comme les dernières années étaient des années d'équipements forts, de réalisations fortes, le coût des amortissements est plus cher. Il faudrait donc songer à arrêter des périodes d'amortissement mieux en rapport avec l'amortissement réel des projets. Il est tout à fait anormal par exemple que pour un projet qui dure 40 ans, on l'amortisse sur une durée plus longue que 20 ou 25 ans. Faut-il aussi savoir si tous les équipements doivent être pris en charge par l'amortissement, ce qui donnerait déjà une réponse à votre question. Et pour l'excédent de fonctionnement, c'est volontairement qu'il figure au budget primitif pour nous donner une dynamique supplémentaire afin de pouvoir lancer davantage de travaux.

M. LECONTE je vous remercie pour votre appréciation. Vous avez fait un résumé assez large. La crise, le pouvoir d'achat, oui ! Les uns et les autres s'interrogeaient sur la dépense que constitue le coût de nos 40 engagements, mais là nous sommes en plein dans l'accompagnement du pouvoir d'achat, principalement pour les ménages les plus modestes. Vous faites appel à davantage de travaux, davantage de dynamique à travers le lancement de chantiers et de travaux. Vous disiez que pour la médiathèque, 1,9 M€ n'est pas suffisant, mais la médiathèque est un programme sur 3 ans ! On n'inscrit sur l'année que ce qui est réalisable, sinon on bloque un autre dossier. Nous avons donc fait le décompte et le 1,9 M€ qui figure dans la programmation 2009 est vraiment la dépense qui sera réalisée au titre de l'année 2009. Nous laissons d'autres crédits disponibles pour lancer d'autres opérations. Ce qui compte c'est de pouvoir lancer le plus de travaux possible. Il est vrai que prévisionnellement, en 2009 nous sommes en augmentation de 3,2 % par rapport à l'année 2008, mais je vous dirais aussi que l'année 2008 fut une année exceptionnellement forte dans le domaine des investissements. Le paramètre qui est préconisé par l'Etat pour pouvoir bénéficier de la TVA, n'est pas la référence de l'année dernière mais c'est la moyenne des 4 dernières années avant 2008. Alors si nous sommes en augmentation de 3 % par rapport à 2008, nous serons en augmentation de 12 % par rapport à la moyenne des 4 dernières années.

Vous avez également fait valoir une idée de pression fiscale modérée, je suis totalement d'accord avec vous. D'ailleurs, j'y ai déjà répondu.

Je ne partage pas votre avis sur le Tour de France. Le Tour de France est une épreuve sportive, une des plus populaires, qui apporte également son plus dans le paysage.

Pour le coût des passeports, vous savez qu'il y a un litige en cours entre la Ville de Colmar et l'Etat pour le remboursement du coût généré ces dernières années. Certaines villes ont déjà été indemnisées, mais globalement nous avons négocié d'une façon très serrée l'installation des nouveaux outils qui permettent d'établir selon de nouveaux procédés, passeports et cartes d'identité.

Vous revenez également sur la piste d'athlétisme. Si demain, M. LECONTE, se présentent différents partenaires qui me garantissent une participation non seulement dans la construction mais également dans le fonctionnement, je signerais des deux mains. D'ailleurs je l'ai déjà dit, je ne cesse de le répéter, il n'est pas concevable qu'un tel projet repose uniquement sur les épaules des Colmariens tant au niveau de l'investissement qu'au niveau du fonctionnement.

Vous faites appel à des travaux de rénovation au Quartier Europe et au Quartier Bel-Air. Je pense que nous sommes sur la voie puisque pour le Quartier Europe, les choses sont arrêtées par voie de convention et nous sortons d'une réunion, il y a 8 jours, à Strasbourg avec le Préfet où j'ai remis sur la table les crédits complémentaires nécessaires pour avoir une tranche complète concernant Bel-Air/Florimont. Personnellement, j'ai bon espoir.

Je pense qu'à travers les différents engagements pris depuis le mois de mars, nous sommes beaucoup aux côtés des foyers modestes puisque en

dehors des tickets-restaurants pour le personnel, c'est un montant de 2 M€ que nous consacrons à l'accompagnement des foyers modestes, en 2009.

Voilà, j'ai rapidement répondu aux différentes questions posées, à la sortie, vous pouvez éventuellement vous servir de quelques tableaux qui sont à votre disposition et je vous les explique assez rapidement. Ils sont d'ailleurs en rapport avec ce que je viens de dire. Je viens de dire que pour la base de la Taxe Professionnelle et pour le périmètre de la CAC, nous diminuons d'environ 3 % et que nous allons retrouver la base du 1er janvier 2004, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, mais je vous en ai également donné les raisons. Elles concernent la chute de quelques entreprises très importantes comme principalement Matussière et Forest qui représente une bonne part de la contribution fiscale encaissée par la CAC et qui est revenue vers la Ville de Colmar à travers l'attribution de compensation, selon une règle fédérative qui répartit la richesse. M. OSTERMANN, si vous voulez bien faire apparaître la base de la Taxe Professionnelle 2009 pour qu'on puisse voir les augmentations et les diminutions, la base 2008 était de 122.536.928 €, les bases imposables 2009, prévisionnellement, sont de 127.900.000 € soit une différence en augmentation prévisionnelle, je parle de Colmar, de Colmar et pas de la CAC, de 5.363.072 €. Nous sommes donc en augmentation de près de 5 %, mais réellement l'augmentation est supérieure. L'augmentation est de 9.145.000 € mais il y a également des diminutions de 3.733.353 € ce qui laisse un net prévisionnel de 5.411.648 €. Le chiffre n'est pas à l'euro près par rapport aux 5.363.000 puisque figurent encore quelques autres entreprises qui diminuent ou augmentent plus ou moins. Il y en a 20 qui augmentent de plus de 100.000 €, imposition de base, ce qui est relativement important, soit au total 6.145.000 € ce qui représente 67 % de l'augmentation. Et la première entreprise qui enregistre le plus d'augmentation est celle qui voit sa base augmenter de 1.503.108 €. Vous avez après toute une série d'entreprises qui diminuent, 23 entreprises diminuent de plus de 50.000 €. Donc vous voyez que pour nous, la situation est plutôt bonne voire très bonne puisque d'autres communes n'ont pas cette augmentation de la base imposable.

Je vous ai également parlé de l'attribution de compensation avec un moins de 5.905.342 € que vous trouvez sur votre colonne de gauche. D'ailleurs ces chiffres figurent dans la NOB, l'attribution de compensation 2008 et l'attribution de compensation 2009 avec la différence en moins. Il y a des compétences transférées pour 3.452.729 €, l'Office de Tourisme est payé par la CAC donc un moins en dépense pour la Ville de Colmar et l'opération INRA aussi a été prise en charge par la CAC, ce qui fait que la Communauté d'Agglomération prend en charge pour le compte de la Ville de Colmar 4.512.129 €. C'est tout à fait normal que ces dépenses, nous ne les ayons pas dans le budget de la ville, mais en plus il y a également une participation venant de la CAC de 1.393.213 € qui correspond au coût de l'amortissement d'un emprunt. Donc en additionnant les deux montants, nous arrivons à la somme de 5.905.342 €. J'ai eu la visite du Trésorier Payeur Général. D'ailleurs les tableaux qui sont à votre disposition, à la sortie, ne viennent pas de la Ville de Colmar, mais ils ont été établis par la Trésorerie Générale

qui analyse la situation budgétaire, fiscale et domaniale de la Ville de Colmar. Je n'invente donc rien, ces tableaux traduisent la réalité. Vous avez, d'une part, une projection de fourchette de 2004 à 2007, sur l'évolution des charges réelles. Ne peut-on pas se référer à 2003 ? Pourquoi ? Parce qu'en 2003, la Communauté d'Agglomération n'était pas encore constituée. Une comparaison n'a donc de sens qu'à partir de 2004. Vous constatez que pour les autres charges réelles, la partie en jaune qui se termine avec 16.250.000 €, l'augmentation est de 628.000 € ou 4 % sur 4 ans, donc une augmentation modérée par rapport à ces 4 années. Pour les charges du personnel, l'augmentation est plus lourde, 3.997.000 € soit un total sur les 4 années de 11 % avec une moyenne de 3,67 % mais là, les raisons, nous les connaissons.

Sur le tableau TG3, TG = Trésorerie Générale, pour qu'il n'y ait pas de confusion avec ce que nous faisons à la Ville. vous avez les colonnes qui symbolisent les ressources fiscales, la DGF et les autres produits réels. Concernant la DGF et autres dotations, le montant 2004, par rapport à 2007 est presque égal. Il y a une différence de 95.000 €. Pour ce qui concerne la DGF, l'augmentation sur les 4 années est de 7,42 % soit une moyenne de 2,47 %, ce qui est légèrement supérieur par rapport à l'inflation moyenne, puisque l'inflation moyenne était seulement de 1,9 %. Vous avez la même présentation sous forme de fromage, le tableau n° 4 mais avec naturellement les pourcentages propres à l'année 2007.

En planche suivante, vous avez toujours le même fromage mais avec la structure de la fiscalité, donc la Taxe Professionnelle représente 43 %, la Taxe d'Habitation 25 %, la Taxe Foncière Bâtie 31 % et la Foncière Non Bâtie qui représente vraiment upsilon dans le contexte global.

Un tableau instructif est celui que vous allez découvrir avec l'évolution des bases imposables d'année en année depuis 2005. Car c'est justement sur la valeur des bases imposables que nous pouvons tirer nos ressources, soit augmenter les taux, soit les maintenir ou faire appel à des emprunts pour financer ou co-financer des travaux lancés dans la mesure où la fiscalité n'était pas suffisante. Vous voyez chaque fois les augmentations : 2005-2006 : 4,7 – 2007 : 4,59, je peux y ajouter l'année 2008 au bas de la colonne 2007 où la base imposable augmente de 3,10 % – la Foncière bâtie de 3,42 % et la Taxe Non Bâtie descend de 2,02 % avec une augmentation moyenne de 3,2 % qui comprend naturellement l'actualisation législative et l'augmentation physique du patrimoine privé.

Nous avons sur le tableau n° 7, l'évolution de la capacité d'autofinancement avec cette fourchette des années 2003 jusqu'en 2007, avec les chiffres que vous observez et la capacité d'autofinancement sur cette période est plutôt stable. Vous avez la même présentation en 2007 sous forme de fromage avec naturellement ce qu'est l'investissement des communes dans la state démographique de la Ville de Colmar et là, on voit que sur 100 €, nous pouvons mettre de côté un certain montant donc 16 € d'autofinancement, ce qui a conduit à une moyenne de travaux pour les autres communes de 150 € à l'habitant alors que nous sommes à 195. Donc 45 € de différence en mieux pour la Ville de Colmar. Cela traduit tout

simplement une fiscalité en moins de 3.024.000 € au titre de cette articulation.

Vous avez sur la planche suivante les investissements, évolution de 2003 – 2004 – 2005. 2005 n'est pas une année de référence puisqu'on a eu l'intégration du réseau Vialis. C'est donc un montant totalement artificiel. Je vous prie de l'oublier pour ne prendre que 2003 – 2004 – 2006 et 2007, étant entendu que dans 2007, il y a les reports, les restes à réaliser. Je les retranche pour trouver la comparaison possible avec 2004 et 2006 et en retranchant ces restes à réaliser, nous sommes à 24.695.000 € à comparer avec les 21.194.000 €, raison pour laquelle je disais à M. LECONTE que les dernières années étaient des années d'investissements forts, il est difficile alors d'encore mieux faire, mais néanmoins nous allons essayer.

Produits des impôts directs sur la planche 10 : 43 % - 25 % - 1 % et 31 %.

La comparaison des taux sur le tableau n° 11 :

Taxe Foncière Bâtie, par rapport naturellement à la moyenne, la colonne verte, c'est toujours la moyenne nationale, la colonne bleue, c'est le taux de Colmar et vous voyez qu'il y a des différences substantielles. Je reviens sur l'explication que j'ai donnée tout à l'heure pour la Taxe d'Habitation où le taux de 17,96 % serait réduit à 14,19 % si l'on faisait abstraction de l'abattement forfaitaire de 21 %.

Voyons maintenant le produit des impôts directs, pour savoir ce que nous laissons dans la poche des contribuables Colmariens. Le tableau est très instructif. Vous avez d'une part la commune, la ville, la moyenne nationale et cela sur trois années consécutives. Je prends pour référence l'année 2005, donc les deux premières colonnes et en prenant naturellement la Taxe d'Habitation, la Foncière Bâtie et la Foncière Non Bâtie, ce qui veut dire le jaune, le petit 5 et le 16O par rapport aux mêmes couleurs de la moyenne nationale. C'est ce que nous avons demandé à nos contribuables à l'habitant et c'est ce qui était demandé par les autres villes sur la base d'une moyenne. Entre les deux, il y a une différence de 129 € à l'habitant à multiplier par 67.200. Nous avons laissé dans la poche du contribuable colmarien, au titre de l'année 2005, 8.668.000 € par rapport à la moyenne nationale. Je fais le même calcul pour l'année 2006 où la différence entre ce qui a été demandé par la Ville de Colmar, par rapport à ce qui a été demandé par les autres villes de France, la différence est de 126 € fois 67.200, donc nous avons encore laissé aux contribuables colmariens, par rapport à cette moyenne, pour leur permettre de mieux vivre, pour leur permettre de dépenser l'argent autrement, un montant de 8.467.000 € et au titre de l'année 2007. Cette économie pour le contribuable, toujours par la soustraction de ce qui a été payé par les autres villes par rapport à ce que nous avons demandé à Colmar, est de 8.467.000 €. Donc à chaque fois des chiffres supérieurs à 8 M€ sur trois ans, cela fait tout simplement 25 M€ que nous avons laissés dans la poche des Colmariens pour leur permettre de mieux vivre. Cela aussi, c'est de l'accompagnement dans la vie de tous les jours à travers la pratique d'une fiscalité plus que modérée. D'ailleurs, nous sommes la troisième ville de France pour la modicité de la fiscalité locale.

Page 13 : vous avez la comparaison des bases et là apparaît quelque chose de très paradoxal, on s'aperçoit que pour la Taxe Foncière Bâtie, la comparaison des bases par habitant est inférieure par rapport à la moyenne. Et pourtant en taux d'imposition nous sommes moins chers. C'est une double performance en ce qui nous concerne. On a à disposition une base imposable moins conséquente et en même temps nous pratiquons des taux d'imposition qui sont moins lourds.

Tableau B 7 : Ventilation des 4 taxes – vous avez de 2001 jusqu'à 2008, le bleu correspond à la Foncière Bâtie, le jaune correspond à la Taxe d'Habitation et le petit rouge au-dessus c'est la Taxe Foncière Non Bâtie. Nous savons que l'impôt le mieux perçu, est celui qui touche la propriété bâtie, mais il se trouve que la propriété bâtie augmente et la part imputable à la Taxe d'Habitation diminue. C'est une bonne chose parce que c'est beaucoup plus stable de gérer la fiscalité par le bâti. La Taxe d'Habitation est moins palpable et naturellement la pierre angulaire se trouve toujours à travers la fiscalité bâtie. L'évolution est très bonne et je reviens vers le TG 14, c'est un tableau qui mesure le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et là, on nous dit tout simplement, d'une façon globale : « le potentiel pour le Département et la Région n'est pas communiqué mais sur le plan national il est de 1,04, à Colmar il est de 0,85. C'est la traduction pratique de ce que je viens de dire tout à l'heure : la fiscalité locale à Colmar est au moins 20 % moins chère que celle de la moyenne nationale. C'est la conclusion sur la fiscalité. Nous avons encore l'un ou l'autre tableau, notamment le tableau 15 en rapport avec le ratio d'endettement. Vous avez le seuil de 10 % qui est en vert et nous sommes à 0,7 % en d'autres termes, il faut 8,5 mois de fonctionnement pour atteindre le seuil d'alerte. Nous sommes donc à 50 % du seuil d'alerte ce qui est une autre performance et la capacité de remboursement est de 5,4 années alors qu'en moyenne générale elle est de 7,5 années. Donc 50 % en plus, je termine avec les tableaux A 12, A 13 et A 14. Voilà les encours de la Ville pour la partie bleue, la partie capitale, avec la partie jaune, c'est la part concernant l'Hôtel de Police. Il faut toujours veiller à ce que les pics d'emprunt soient contrebalancés par des diminutions d'emprunt afin de pouvoir faire face à des années où nous mobilisons par l'emprunt. Vous avez en traduction pratique le tableau A 13 qui rappelle ce qui a été fait au titre des années 2007 et 2008 par habitant. Pour 2008, les 150 € comprennent naturellement l'amortissement anticipé de 1,5 M€, sinon le ratio/hab serait de loin inférieur et finalement le dernier tableau, c'est le A 14 qui vous donne la dette par l'habitant avec ce qu'elle fut en 2001, ce qu'elle était en 2008. En bleu c'est la dette de la Ville, à partir de 2005, vous avez l'Hôtel de Police, mais vous savez fort bien que l'Hôtel de Police est compensé avec une recette au moins d'un montant équivalent par rapport au remboursement de l'emprunt. Vous avez la situation à l'habitant, on était à 978 € de dette à l'habitant en 2001, on était à 631 € en 2008 et on sera à 460 € prévisionnellement au 31 décembre 2009. Voilà rapidement résumés ces tableaux que vous trouverez à la sortie pour celles et ceux qui s'y intéressent. Merci pour votre attention.

Dominique GRUNENWALD donne pouvoir à Roland WAGNER. M. DENECHAUD a demandé la parole !

M. DENECHAUD : Juste un commentaire sur cette présentation, d'abord félicitation pour cette présentation très bien faite, pas de problème, et bien sûr aussi aux services qui l'ont préparée. C'est quand même un travail énorme, mais sans dire évidemment que je serais pour une hausse des impôts, je voudrais quand même apporter quelques précisions parce qu'avoir un niveau d'imposition faible, ce n'est pas forcément la panacée. C'est bien, dans la situation actuelle, c'est nécessaire puisque évidemment, nous somme en période de crise, etc. Mais je voudrais quand même rappeler que l'impôt, ce n'est pas forcément prendre de l'argent, cela peut être aussi favoriser une certaine redistribution. Il faut un niveau, il ne faut pas que ce soit trop élevé, mais avoir des impôts extrêmement bas –comme c'est à Colmar, c'est très bien !- mais avoir des impôts extrêmement bas ne serait pas forcément non plus formidable. Il faut un juste milieu. Mais il ne faut pas forcément viser toujours le plus bas. Avoir un niveau d'imposition correct, c'est aussi se donner comme objectif une certaine solidarité vis-à-vis des moins favorisés. Dans une ville où les transports publics sont très limités, où on n'a pas un certain nombre de charges de centralité, d'équipements, un auditorium, des choses comme cela, on n'est pas comparable à des agglomérations comme Strasbourg ou Mulhouse, par exemple qui sont incluses dans ces moyennes. Il ne faut pas forcément voir le classement de Capital mais aussi le classement d'autres magazines, puisqu'on veut s'intéresser aux magazines qui catégorisent les villes aussi selon leur qualité de vie et le niveau des services publics. Voilà, il n'y a aucun problème sur le fond, c'était juste une précision pour rappeler que faible niveau d'imposition n'est pas forcément l'objectif n° 1. Le principal c'est d'avoir une bonne concordance entre le niveau de service et les taux d'imposition.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je vous laisse parrainer cet avis, je ne le signe pas. M. WAGNER !

M. WAGNER : Sans vouloir prolonger plus le débat, deux commentaires, une question et peut-être une inquiétude.

Premier commentaire concernant les emprunts : je crois qu'il faut toujours voir ce que l'on met en face des emprunts. Quels sont les investissements ? Et ce que je voulais dire dans mon propos tout à l'heure, c'est qu'aujourd'hui, nous devons relancer justement l'économie par la filière de l'investissement, si on veut y aller vraiment pour qu'il y ait un effet, je pense qu'il faudra passer par un stade d'emprunt d'autant plus que les taux d'intérêts, actuellement sont en train de baisser à nouveau, ce qui favoriserait le recours à l'emprunt sans mettre sur les générations futures une dette supplémentaire. Là où je suis d'accord avec votre analyse, c'est que concernant les projets structurants qui sont sur une, deux voire trois générations, c'est vrai, il faut trouver la solution aussi pour rallonger la durée avec des taux faibles.

Le deuxième commentaire, c'est qu'au niveau de la fiscalité, je voudrais juste dire que l'inflation est déjà dans l'augmentation de base et qu'une augmentation des taux qui se rajouterait à l'augmentation de base voudrait dire qu'on augmente deux fois.

Une question concernant la base de la Taxe Professionnelle, vous avez projeté un certain nombre de tableaux, je voudrais savoir si à ce jour nous avions déjà reçu une notification des bases pour l'année 2009. Je sais qu'en général, les services de l'Etat notifient aux collectivités fin janvier, début février, nous sommes le 2 février, qu'en est-il ?

M. le Maire MEYER : La réponse est oui pour la dernière question, mais l'estimation, dit-on, est sommaire, elle est sommaire, raison pour laquelle j'ai inscrit « prévisionnelle » sur le tableau, mais ces chiffres résultent de la notification faite par les impôts.

M. WAGNER : Cela veut dire que vous avez pris les chiffres de la notification pour la présentation des tableaux ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. WAGNER : Donc c'est sous réserve de validation ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. WAGNER : Et puis une inquiétude, j'ai lu dans la presse que la prochaine réunion de la CAC allait également débattre des orientations budgétaires, qu'il était prévu une augmentation alors ici des taux de la Taxe Professionnelle de 3,2 %. Pour moi, cela est une inquiétude. Vous allez me répondre qu'au niveau de la Taxe Professionnelle il n'y a pas d'augmentation de base comme pour la Taxe d'Habitation ou la Taxe Foncière. Je dirais que non parce que dans la Taxe Professionnelle, il y a également l'augmentation des bases résultant de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière et il y a également l'augmentation des bases liée aux investissements comme vous l'avez démontré tout à l'heure. Je pense qu'il n'est pas opportun, aujourd'hui, d'augmenter les taux de Taxe Professionnelle de 3,2 %. Ce n'est pas le débat aujourd'hui, c'est un débat qui se passe dans d'autres lieux mais je voulais quand même souligner cette inquiétude.

M. le Maire MEYER : Je peux quand même y répondre puisque je ne m'inscris pas dans votre philosophie concernant la Taxe Professionnelle. Il n'y a pas application des mêmes paramètres puisque vous savez fort bien que la Taxe Professionnelle n'est pas seulement payée aux collectivités locales, mais également au Fonds National de Compensation. Or il se trouve qu'une augmentation du taux sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération n'entraîne pas de fiscalité supplémentaire dans les entreprises. Au contraire le versement au fonds de péréquation Nationale est diminué. C'est la grande différence par rapport aux autres fiscalités. Nous sommes en retard, nous sommes parmi les collectivités, communautés d'agglomération, 3ème sur 88 pour ce qui est de la modération et nous voyons demain changer les critères d'application de la taxe professionnelle. Nous craignons que ceux qui restent volontairement en retard soient pénalisés à travers les nouvelles règles qui seront instaurées par le gouvernement. Les 3,2, dans la façon dont cela a été vu, correspondent à l'inflation de 2,80 plus un rattrapage de 0,40, mais les 3,2 n'ont aucune répercussion sur une ardoise plus lourde concernant les entreprises puisque le versement au fonds de péréquation nationale sera diminué d'autant. Alors M. WAGNER, je

suis réellement surpris par votre question. Je pensais que vous le maîtrisiez davantage…

Pour la comparaison entre fiscalité plus lourde et fiscalité plus modérée, mettez-vous d'accord, les deux collègues, face à face, puisque vous avez des positions vraiment différentes et opposées !

III – 46 Fonctionnement des Conseils de Quartiers.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Dr. FELDMANN

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos de cette modification de la charte qui porte essentiellement sur la présidence de ces Conseils de Quartier, j'aimerai quand même faire un certain nombre de remarques et une intervention. Tout d'abord, si on lit la première phrase du préambule, « Après des années de développement et d'aménagement, la Ville de Colmar a désormais atteint un niveau d'équipement élevé » parfait ! Bonjour l'autosatisfaction ! Cela veut peut-être dire qu'il n'y a plus grand-chose à faire, et entre autres on peut se poser la question quelle sera la mission de ces Conseils de Quartier dans la mesure où beaucoup de choses ont déjà été faites. Et à la fin de ce préambule, on distingue un petit peu quel est le rôle que l'on veut attribuer à ces Conseils de Quartier, puisqu'il s'agit de donner aux habitants la possibilité d'accompagner et d'être informé régulièrement de l'action du Conseil municipal et du maire et des adjoints. On voit donc que la proposition d'action que vous donnez à ces Conseils de quartier, paraît relativement limitée.

En ce qui concerne la composition de ces Conseils de quartier, je voulais revenir quand même sur ce que vous appelez le collège des personnes qualifiées en sachant que ses membres sont nommés directement par le Maire. C'est donc le flou le plus total en ce qui concerne ces personnes qualifiées que vous nommerez. Je vous signale simplement que dans la composition que vous donnez, que vous détaillez par la suite, si on prend les trois quartiers que vous proposez, vous verrez qu'il y a 14, par exemple si on prend le grand quartier, celui qu'on appelle St Léon, St Antoine, Ladhof, St Joseph, Mittelharth, Centre Sud, Ste Marie et Maraîchers, il faudrait peut-être lui trouver un petit nom, à ce beau quartier, vous voyez qu'il y a 14 représentants des habitants et que si vous additionnez le nombre des membres qui sont directement désignés par le Maire, vous avez 9 membres du Conseil municipal et vous avez 5 membres qui font partie du Collège des personnes qualifiées, 9 + 5 = 14. On voit donc que le poids délibératif des habitants est exactement contrebalancé par les membres que vous désignerez.

En ce qui concerne le collège des représentants associatifs et institutionnels. Alors associatif, on peut commencer à imaginer ce que cela pourrait être ! Mais institutionnel ! Alors là je dois dire que j'ai cherché, j'ai

cherché et imaginé, peut-être que vous avez la réponse et que vous pourrez nous donner quelques exemples possibles.

Ensuite, en ce qui concerne le découpage des quartiers, et c'est une position que nous avions défendue pendant la campagne électorale et nous ne changeons pas d'avis, ce découpage des quartiers ne nous convient absolument pas. Alors, on nous a expliqué au cours des délibérations de juin 2008 et entre autres par la bouche de Daniel MEYER, puisque j'ai relu un petit peu le compte rendu de cette réunion, que les deux quartiers Bel-Air/Florimont et Europe/Schweitzer, avaient été isolés parce que des travaux d'importance et une restructuration d'importance devaient être effectués dans ces deux quartiers et qu'il fallait absolument pouvoir associer les populations à ces projets très importants, ce qui expliquait qu'on faisait deux conseils de quartiers enfin un conseil de quartier pour chacun de ces deux quartiers. Je vous signale que la réhabilitation qui a eu lieu, par exemple, autour de la rue de Genève, s'est faite sans qu'il y ait de conseil de quartier, mais enfin c'est un détail ! Il faut donc croire que seuls des projets structurants existent pour ces deux quartiers et que ce que vous mettez dans tout le reste, finalement, il n'y a pas de projets structurants qui nécessitent pour chacun de ces quartiers un conseil de quartier particulier. Cela m'inquiète un petit peu pour la vie de ces quartiers à venir. Et puis je vous signale, M. le Maire, que lorsque vous organisez vous-même, des réunions de quartier, vous faites une réunion de quartier St Joseph, vous faites une réunion de quartier Ste Marie, une réunion de quartier Centre, une réunion de quartier Ladhof, etc. Et quand vous vous adressez directement à la population, vous avez toujours pensé à aller dans les quartiers, là où sont les gens du quartier et puis brusquement on décide qu'il va y avoir une espèce d'énorme quartier qu'on a déjà appelé « fourre-tout », qu'on va appeler « tout le reste » et dans lequel je pense qu'un berger ne reconnaîtrait pas ses brebis ! C'est dans l'évangile, exactement ! Mais qu'est-ce que vous voulez, on a des antécédents ou on ne les a pas !

M. le Maire MEYER : Ca y est, M. FELDMANN ?

M. FELDMANN : Non, pas tout à fait ! Je regrette que chacun de ces conseils de quartiers n'aient absolument aucun moyen propre sur le plan financier et que donc ils n'auront absolument aucune autonomie de décision. Et d'ailleurs, il est précisé de façon insistance, large et permanente que c'est le Conseil Municipal qui décide et que le Conseil Municipal est là pour appliquer son programme. Cela figure en toutes lettres dans la charte ! Autrement dit, si jamais un conseil de quartier a un avis différent, je prends un exemple : vous parlez, par exemple, d'installer des caméras. Imaginons que dans un conseil de quartier, les conseillers du quartier vous disent : « écoutez, nous on préfèrerait avoir des éducateurs plutôt que des caméras ». Eh bien ce sera : « circulez, il n'y a rien à voir, on a prévu de mettre des caméras, on mettra des caméras ! » Puisque vous avez décidé d'appliquer votre programme quel que soit l'avis des représentants du quartier !

Voilà, au total, on a l'impression un petit peu que ce projet qui, au départ, peut paraître tout à fait séduisant, est quand même entaché de toute une série d'handicaps et qui vont peut être amener à une espèce de faux exercice de la démocratie, une espèce de poudre aux yeux que vous donnez

aux Colmariens mais qui en fait ne permettra pas une véritable vie démocratique et participative de la population. Et c'est donc avec regret que notre Groupe votera contre ce projet et je vous assure que nous souhaiterions et nous avons souhaité qu'une vraie politique de quartiers soit mise en place dans la Ville de Colmar. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Mes chers Collègues, je tenais, au nom du Groupe MODEM, à saluer l'état d'esprit et les raisons pour lesquelles ce texte revient aujourd'hui devant le Conseil Municipal. La principale modification, et nous n'allons pas refaire le débat du mois de juin, et comme le soulignait à l'instant l'Adjoint au Maire, René FRIEH, concerne la présidence de ces conseils de quartiers. Nous pensons qu'aujourd'hui, décider de confier à un citoyen, la présidence de son conseil de quartier, est la preuve, si besoin en était, de démontrer que la municipalité veut aller vers une plus grande démocratie participative en permettant à des citoyens actifs de jouer un rôle nouveau dans la vie de la cité. Et nous ne doutons pas que les habitants et les représentants du monde associatif, sauront éclairer la municipalité sur les dossiers les concernant mais surtout être une force de propositions au plus près des préoccupations de la population. Mais je suis aussi surpris pour ne pas dire agacé, que certains membres de la minorité de ce conseil, lors des réunions des commissions thématiques ou réunies ou encore ce soir à l'instant, aient, par avance, fait le procès d'une municipalité qui n'écouterait pas, qui ne s'inspirerait pas des futurs travaux de ces conseils de quartiers. Ces accusations de vouloir, en créant ces conseils de quartiers, en quelque sorte préméditer la mise en place de gadgets, seront, nous n'en doutons pas, démenties par les faits.

Et pour conclure, je dirais qu'au niveau de la polémique qu'on vient d'entendre à l'instant, c'est exactement à l'opposé exact du climat de dialogue, de concertation et de recherche de consensus que la municipalité veut mettre en place dans ces conseils. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'ai également quelques inquiétudes concernant ces conseils de quartiers mais pas aussi marquées que celles de mes collègues, comme quoi j'assure peut-être mal mon rôle de sous-marin, on n'est pas toujours d'accord.

Effectivement j'ai vu plusieurs fois la désignation par le Maire et j'aimerais quand même qu'il soit écrit noir sur blanc dans ce genre de cas : « avis du Conseil Municipal » qu'il y ait même éventuellement désignation par le Conseil Municipal. C'est une simple demande, maintenant même si le maire a effectivement beaucoup de pouvoirs dans la mise en place de ces conseils de quartiers et dans la nomination des personnes qui les animeront, j'aimerai pouvoir faire confiance effectivement à M. le Maire, à M. FRIEH, à M. BAUMULLER et je leur fais confiance pour l'instant. C'est donc là où j'ai une démarche un petit peu différente tout en restant très vigilant. Parce que effectivement, ce n'est pas pour critiquer quiconque ici, mais c'est que dans différentes villes, les premiers conseils de quartiers ont été mis en place en 2002, cela c'est fait un petit peu partout depuis et indépendamment de la

personnalité des élus et des gens que nous avons dans ces conseils, on a pu trouver un petit peu de tout et son contraire dans l'évolution de ces conseils de quartiers dans d'autres villes. J'invite tout le monde à être très vigilant sur leur évolution pour éviter de répéter les erreurs qui ont pu être commises dans d'autres villes notamment en s'assurant d'avoir une bonne représentativité avec un pluralisme politique. Il ne s'agit pas de faire un conseil municipal bis dans chaque conseil de quartier mais d'avoir un pluralisme, d'avoir des gens qui ne sont pas forcément d'une même tendance politique, donner un vrai rôle aux consultatifs, écouter et cela, c'est tout à l'honneur de la majorité effectivement si elle arrive à faire ce qu'elle donne comme intention, d'écouter et de donner un vrai rôle consultatif efficace à ces conseils de quartiers.

Par ailleurs, j'aimerais qu'il y ait une meilleure prise en compte de la dimension territoriale au sein du conseil municipal cette fois. Il y a seulement une adjointe de quartier alors que tous les conseillers devraient pouvoir s'impliquer en fonction de leur origine territoriale, de leur origine de quartier, d'avoir des commissions à l'intérieur du conseil municipal qui, pareil, de manière assez consultative, assez informelle, pourraient discuter d'un quartier en lien avec des personnes issues du milieu associatif, des directeurs d'école, etc. mais qu'on ait un espace de discussion. On parle d'un quartier ou d'un autre en particulier au sein du conseil municipal ou en tout cas au sein des conseillers municipaux. Et enfin, je rejoins quand même mes collègues sur le problème que pose le fait de n'avoir que trois quartiers. On a deux quartiers Ouest et un secteur Est. Cela me semble un petit peu aberrant, on a trois secteurs alors qu'on a plus d'une dizaine de quartiers à Colmar et c'est dommage parce qu'il y a une pluralité de quartiers dans ce secteur Est, entre St Léon, le quartier Sud, les Maraîchers et autres. Effectivement voilà, un berger ne retrouverait pas ses brebis parce que c'est quand même très disparate et j'ai du mal à voir comment on va pouvoir discuter de problématiques de quartiers à l'intérieur du conseil du secteur Est en particulier. Maintenant je suis preneur, si on m'explique mieux comment cela fonctionne à l'intérieur de ces secteurs et si on fait des sous-conseils ou des sous-commissions, etc. pourquoi pas ? Malgré tout, je voterai pour ce rapport puisque c'est un rapport de modification, j'ai bien compris qu'il s'inscrit dans la suite d'une décision de délibération qui a déjà été prise l'année dernière et la délibération qui nous est soumise ce soir va dans le bon sens. Mettre quelqu'un qui n'est pas issu des élus en tant que président, cela va dans le bon sens et les autres modifications vont dans le bon sens. Malgré ces critiques, je n'ai pas de raison de voter contre cette délibération en particulier mais il faudra, encore une fois, bien communiquer pour susciter des vocations pour que tous les Colmariens aient envie de s'impliquer dans ces conseils de quartiers et que ce ne soit pas des conseils qui restent entre initiés où nous sommes toujours les mêmes personnes.

M. le Maire MEYER : Reconnaissez, M. DENECHAUD, que la majorité vous a écouté !

M. DENECHAUD : Bien entendu !

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : M. le Maire, chers Collègues, nous nous réjouissons de voir les conseils de quartiers, qui étaient également à notre programme, être installés. Alors, en créant ces conseils, vous témoignez que vous ressentez la nécessité d'avoir, et je cite : « des lieux d'information réciproque, de dialogue, d'expressions, de réflexions et d'échanges habitants/élus. Malheureusement, vous n'allez pas au bout des idées et des principes de solidarité et d'implication des habitants. Alors, au risque de redire ce que d'autres, parmi nous, ont déjà dit, et même s'il ne s'agit aujourd'hui que de la modification de la charte adoptée en juin 2008, il nous paraît important de faire les remarques suivantes. En tout premier lieu, il nous aurait semblé extrêmement utile et représentatif d'une volonté réelle d'écoute des habitants que le président des conseils de quartiers soit élu par les membres du conseil eux-mêmes. Ensuite, sur la constitution des conseils de quartiers, l'entité regroupant les quartiers St Léon, St Antoine, Ladhof, St Joseph, Mittelharth, Centre, Sud, Ste Marie et Maraîchers est trop vaste et hétéroclite. Alors ni leur identité, ni leur histoire, ni leurs objectifs, ni les préoccupations des habitants ne nous semblent suffisamment homogènes pour qu'on les regroupe sous un seul et même quartier. On ne peut pas, dans ces conditions, parler d'harmonisation de tous les quartiers de la ville. Aussi nous insistons pour que l'on réfléchisse à l'avenir, à une subdivision en plusieurs autres quartiers.

Sur le fonctionnement, le rôle et les compétences des conseils, pour qu'ils puissent être des lieux de réflexion et d'échange, les conseils doivent pouvoir se tenir en présence des habitants de quartiers ou à minima, la publicité des dates et lieux de réunions doit se faire par voie de presse, par bulletin d'informations adressé à tous les habitants ou encore, comme cela est prévu pour les comptes rendus, ces informations doivent être consultables sur le site Internet de la Ville. Ainsi les habitants des quartiers pourront participer à l'action publique en transmettant aux membres du conseil, leur position sur les sujets à l'ordre du jour ou en assistant eux-mêmes aux réunions si toutefois elles ne restent pas ouvertes au public, de manière à être réellement associés à la gestion et l'évolution de leur cadre de vie, ce qui ne semble pas être vraiment possible en l'état.

Par ailleurs, si l'on désire sincèrement que les conseils de quartiers accompagnent l'arbitrage des élus par un processus qui les valide aux yeux du plus grand nombre, il faut rendre plus systématique voire obligatoire leurs consultations par le maire pour toutes les questions concernant le quartier. Ainsi nous souhaiterions qu'au lieu d'écrire : « ils peuvent être consultés », on imagine que le maire s'engage à les consulter dès lors qu'un point concerne l'évolution de leur quartier.

Au-delà de ces remarques, il nous semble qu'il manque l'essentiel, c'est-à-dire la volonté de donner du pouvoir à ces conseils. Par exemple, il n'y a aucun budget de prévu. Et donc toute proposition doit nécessairement recueillir l'aval de la municipalité. A ce jour, les conseils de quartiers installés en France, disposent d'un budget de fonctionnement qui permet d'acquérir des biens consommables qui servent à la communication, à l'animation, au fonctionnement et d'un budget d'investissement ou de fonds de participation des habitants. Il permet d'acquérir des biens qui revêtent un

caractère de durabilité. Il conviendrait de définir quelques domaines de compétences propres aux conseils de quartiers avec un budget associé, qui serait contrôlé, a posteriori par le conseil municipal.

En conclusion, nous nous réjouissons de ce premier pas vers une démocratie participative, vers l'écoute et le dialogue avec les habitants, mais comme tous les premiers pas, celui-ci est encore mal assuré. Nous nous abstiendrons donc lors du vote, tout en souhaitant que la croissance se fasse en force et en sagesse.

M. le Maire MEYER : La parole est à Delphine MANN !

Melle l'Adj. MANN : Oui, mes chers collègues, je vous écoute et j'entends plusieurs fois : « commissions – sous-commissions – répartition ». Le Conseil municipal est légitime, il est élu par le peuple, il est donc censé représenter le peuple, la Ville de Colmar. Les conseils de quartiers sont un lieu d'échange, de discussion. Ils n'ont pas un budget propre parce qu'ils n'ont pas été élus directement. C'est nous, le conseil municipal, nous les adjoints, qui décidons parce qu'on nous a donné le pouvoir légitime et de mettre 36 sous-commissions, re-commissions, consultations, cela s'appelle la démocratie des comités et c'est assez dangereux parce que cela dilue le pouvoir. Je trouve que dans une période, un contexte assez confus, moi j'ai besoin d'un berger. Alors j'ai un maire, j'ai peut-être une bergère d'ailleurs, il y a plusieurs bergers-adjoints et des brebis. Mais moi, j'ai besoin de choses simples, donc le conseil de quartier va donner des avis que nous écouterons parce qu'ils seront très intéressants mais on a besoin de choses claires et pas de 36 commissions. Voilà c'est un avis un peu de bergère-adjointe ! (rires)

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire, chers Collègues, nous avons travaillé évidemment ce texte, comme vous pouvez l'imaginer et je suis assez surprise surtout de mon ancien collègue, le Dr. FELDMANN, je le dis très sincèrement Michel, dans le sens où ce texte n'est pas né de quelque chose de complètement incongru où on aurait voulu faire un simili de semblant de quartier. Il y a ici, certains anciens de tes collègues et il me semble que ce type de texte et ce type de projets, nous les avions formulés avec l'ensemble de la gauche également. Alors évidemment, ce n'est pas forcément le même texte, le même projet mais je vous invite tous, conjointement, à vous renseigner sur ce qui est fait ailleurs et je vous assure que ce qui vous est proposé là, est un panaché de ce qui se fait de mieux dans des villes qui sont aussi bien gérées par des maires UMP que par des maires PS, que par des maires Verts que par des maires Communistes, et je vous assure que c'est vraiment une vision de ce qui peut se faire, de ce qu'on peut faire et de ce qui a déjà été une réussite ailleurs.

Alors je comprends bien, effectivement, l'objet du débat qui est de dire : « si Gilbert MEYER et son équipe proposent quelque chose au regard de la démocratie, forcément ce sera mauvais ! » Et là, Dr. FELDMANN, je vous reconnais bien dans le sens de cette Gauche, finalement d'opposition systématique même si maintenant vous siégez avec d'autres partenaires comme moi aussi, mais il n'empêche que je crois qu'il y a des fois où on

ferait mieux de se taire et de retourner sept fois sa langue dans sa bouche. A l'origine, le principe de la démocratie participative est une idée de gauche, il faut dire les choses telles qu'elles sont ! Ensuite, depuis 2002, ce sont des choses qui ont été reproduites dans différentes communes avec des succès, avec certains insuccès mais je pense que nous nous sommes inspirés des communes où il y a eu le plus de succès.

Alors, ce qui me choque, c'est quand vous démarrez votre propos en prenant finalement tout à fait par hasard cette première phrase qui semble tant vous choquer. Je ne vois pas où il y a de l'autosatisfaction là, au contraire et je ne crois pas que cette première phrase soit une fin en soi. Dire qu'aujourd'hui Colmar a effectivement atteint un niveau d'équipements élevés, je ne vois pas en quoi ce serait une fin de discours, et que donc il n'y aurait plus rien à faire ! On parle de complètement autre chose. Je crois que bien souvent dans les propos de Mme MARCHAL et de l'ancienne opposition, souvent les choses ont été décriées en disant : « finalement tout est fait dans l'équipement, peu est fait dans le fonctionnement, peu est fait dans la démocratie participative » et finalement je crois également me souvenir que les réunions de concertation proposées par le maire sous forme de réunions de quartiers, étaient effectivement extrêmement discréditées et critiquées. Aujourd'hui, je crois qu'on va plus loin, moi je me rappelle avoir voté pour une première émanation de ce type de participation citoyenne, c'était à l'époque un règlement intérieur pour un premier conseil de quartier qui se tenait à Bel-Air/Florimont sous la présidence de Maurice BRUGGER. Il est vrai que je trouve que le chemin qui a été fait depuis là, est à constater. Le premier conseil de quartier a été une expérimentation. De cette expérimentation des bilans ont été tirés, des améliorations ont été proposées et je ne vois vraiment pas en quoi cela est choquant. Alors après effectivement, l'ambition de créer par exemple un fonds d'initiative-habitant, une enveloppe budgétaire allouée, pourquoi pas ? Mais pourquoi ne pas tester d'abord la demande des habitants, pourquoi ne pas déjà avancer avec eux ? Je crois que tout ne doit pas être ficelé. Il est bien présenté dans ce projet, à nombreuses reprises, que les projets seront proposés avec les habitants sur la base de diagnostics partagés. Et je crois que ce qu'il ne faut pas oublier c'est que le conseil de quartier n'est pas là pour supplanter la représentation municipale. Je crois qu'il y a une erreur à ne pas commettre, il faut travailler de concert avec les habitants pour une plus grande proximité et qu'ils s'approprient effectivement des thématiques sur lesquelles ils pourront nous être utiles pour avoir des actions concrètes. En revanche la démocratie représentative, c'est-à-dire celle que nous exerçons tous ensemble conjointement ici, doit rester telle qu'elle est. On ne fait pas offense aux conseillers de quartiers en exerçant, nous, ce pourquoi nous avons été élus ! Et je crois que cela, il faut quand même le rappeler et le marteler.

Après, M. DENECHAUD, je souhaitais quand même vous remercier pour votre formulation qui est quand même bien loin de celle de M. FELDMANN et beaucoup plus raisonnable, simplement j'aimerais revenir sur votre notion de pluralisme politique en disant que l'ensemble des conseillers de quartiers devraient être représentés ou représenter un certain panel de ce qui existe comme courants politiques en France, ou ce qui

pourrait exister. Je suis désolée, je crois que l'intérêt justement de ce type de structure, c'est d'avancer finalement d'une autre manière. Il est noté dans l'article 2, page 4 et je vous le relis, non pas pour le plaisir de m'écouter mais simplement parce je crois qu'il y a là des choses intéressantes : « les conseillers de quartier agissent en respectant une totale neutralité politique et religieuse dans le cadre des valeurs de la République. Les intervenants en conseils de quartier ou commissions, ne doivent pas, dans le respect du principe de neutralité évoqué plus haut, faire écho des prises de positions de partis politiques ou d'associations. Ils doivent intervenir en leur nom propre en tant qu'habitant(e) du quartier concerné. Il appartient aux habitants et aux élu(e)s délégué(e)s des quartiers de faire respecter ce principe. » Là aussi, permettez-moi de m'inscrire un peu en faux par rapport à ce que vous préconisez. Je crois que c'est le respect de ces principes républicains et absolument fondamentaux et qu'on ne doit pas verser dans d'autres positions ou répétitions de clivages qui n'ont finalement pas lieu d'être, je crois que les choses sont bien ainsi.

Pour Mme VALENTIN, je dirais simplement : « vérifiez aussi vos classiques » parce que je vous assure que plus d'un maire socialiste aurait signé cette charte. Et cela je peux vous l'affirmer et même vous en donner des preuves.

Concernant les présidents élus, je vous rappelle simplement que le président est désigné après avis conforme du conseil de quartier. Il y a donc là bien un choix qui s'opère !

Pour ceux qui effectivement se trouveraient intrigués par le fait que le maire finalement désignerait trop de représentants, je vous conseille la lecture de la page 2 qui mentionne bien que le collège des représentants du conseil municipal c'est 9 membres, au hasard pour le plus grand quartier, mais la démonstration est la même pour les autres. Si vous ajoutez à ceux-là les 5 membres des personnes qualifiées, cela vous fait 14 membres et en revanche le collège des représentants des habitants ainsi que des représentants associatifs et institutionnels est de 21 membres. Je ne vois pas là en quoi la démocratie serait bafouée et je ne vois pas là encore en quoi le conseil municipal aurait un droit de regard et d'autorité complet.

Par ailleurs, dernière remarque que je formulerais à l'ensemble de celles que vous nous avez faites, il y a une chose que je n'accepterais vraiment pas de votre part, c'est que vous parliez de coquilles vides. Déjà la coquille vide, elle est vide si on n'en fait rien ! Le contenu, c'est à tout le monde de le mettre et à vous également par une attitude différente. Je comprends votre impatience à voir peut-être plus se faire, mais encore faut-il que vous soyez à même d'adopter un projet qui permette de le faire.

Ce ne sera pas une coquille vide non plus, parce que j'espère que les gens les liront différemment de votre lecture. L'article 4 qui précise le rôle et les compétences des conseils de quartiers, tend en fait à faire, comme le préambule le dit de faire, de l'usager-consommateur un citoyen-acteur. Je crois que dans les objectifs, les missions, l'ensemble de ces données le permettent. Je crois que c'est très ouvert. La seule chose que nous limitons, c'est en mentionnant que les conseils de quartiers ne seront pas compétents

pour traiter des demandes individuelles et des problèmes de voisinage. Je crois que c'est bien là montrer toute l'ambition que nous voulons faire parce que vous le savez comme moi, si nous souhaitions limiter la parole, nous pourrions entretenir ce type de conversation autour de la crotte de chien, ou de ceci ou de cela. Et même si c'est nécessaire et que peut-être les problèmes d'entretien et de propreté se poseront, toujours est-il que nous leur donnons tous les moyens pour que l'ambition soit de mener des actions collectives. J'espère que j'aurai pu éclairer davantage vos propos et vous rendre un petit peu moins amer parce que moi, ce texte, je trouve qu'il est plein d'espoir, plein d'ouverture et j'espère que nos concitoyens seront nombreux à vous démontrer toute sa générosité et ce dont ils sont capables. Merci.

M. le Maire MEYER : Surtout prenez tous votre temps, nous avons jusqu'à 8 heures du matin ! Aucun problème ! Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Nous maintenons notre position qui soutient que ces conseils gagneraient en démocratie, en force et en envie de fonctionner si on leur donne la capacité de faire dans une certaine autonomie, sachant que de toute manière il y a un contrôle du fait de la présence d'un certain nombre de conseillers municipaux dans ces conseils. Je ne vois donc pas ce qui empêche de leur attribuer, dès le départ, un budget de fonctionnement de la même manière que l'on donne des subventions à des associations, sachant qu'ensuite il y a un regard sur ce qu'ils en font.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Vous remarquerez qu'hormis ma dernière intervention, je suis en général aussi concis que possible, j'essaie de l'être. Juste sur ce que disait Mme RABIH, pour le pluralisme politique, je n'entendais pas un pluralisme de parti, etc. Effectivement, je pense aussi qu'il ne faut pas laisser la politique, en particulier le contexte politique national et même régional ou local, polluer ce genre de débats locaux. Effectivement, il faut maintenir la politique en dehors de cela. Quand je parlais de pluralisme politique, je parlais surtout puisqu'on a un niveau micro local, d'affinités personnelles, d'affinités d'idées, de sensibilités. Simplement pour être plus clair, il serait très juste qu'il n'y ait pas, dans le collège des représentants de la municipalité que des gens de la majorité et que ce soit la même chose dans les autres collèges, même si là, c'est plus difficile à savoir. Mais voilà, qu'il y ait un pluralisme de manière générale et quand je disais politique, je ne parlais pas de partis. Sur la vie des conseils de quartiers, je serai plus modéré que mes collègues puisque j'ai envie de dire que je fais confiance à la majorité, je fais confiance en particulier à M. le Maire, à l'adjoint et au conseiller délégué pour mettre en place ces conseils de quartiers de la meilleure manière possible. On regardera cela de manière vigilante, on verra dans un an ou un peu plus comment cela a fonctionné et là on se posera peut-être des questions. Pour l'instant, on laisse ces conseils se mettre en place pour voir comment cela va fonctionner. Mais je réitère juste l'idée d'ouverture sur les candidatures. Il faut vraiment que ce soit public et que tout le monde le sache pour éviter qu'on ait un phénomène d'initiés. Voilà.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER !

Me BRUGGER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, je suis un petit peu estomaqué d'entendre ces interventions et notamment celle du Dr. FELDMANN en ce qui concerne les conseils de quartier et je me permets d'en parler un peu parce que quand même pendant 6 ans il y a un conseil de quartier qui a fonctionné à Bel-Air/Florimont. Là vous avez perdu beaucoup de temps à vous perdre en conjectures, notamment sur la forme etc. mais ce qui compte, ce n'est pas tellement la forme, le nombre de personnes qui y sont, mais c'est le fond, c'est l'intérêt, la conviction pour les gens de participer à ce conseil de quartier. Et contrairement à ce que vous pouvez penser, le conseil de quartier, ce n'est pas un rassemblement de politiques, de tendances diverses, ce sont des gens qui ont une seule politique, celle de l'intérêt de leur quartier et uniquement de leur quartier. Alors il y avait des personnes de toute tendance politique, de tous les partis politiques, on s'est réuni régulièrement une fois avec les assistants sociaux, les enseignants, la police, tous les gens qui avaient un intérêt quelconque dans le quartier afin de recenser tous les problèmes du quartier et essayer de voir de quelle manière on peut trouver des solutions, les résoudre. On les inventoriait, on les proposait au conseil municipal et au maire et on essayait de trouver rapidement la manière de les régler. Les gens venaient chacun avec leurs problèmes et on y arrivait sans difficulté. « Je ne suis pas de gauche, je ne suis pas de droite, je suis du quartier, j'aime mon quartier, je fais tout pour que le quartier progresse. » Et je peux vous dire que dans ce quartier Bel-Air/Florimont, pendant 5 ans, il y a eu une unité entre les gens du quartier pour faire progresser divers projets qui sont d'ailleurs concrets et réels et qu'on voit aujourd'hui. Alors, M. FELDMANN, de grâce, on peut perdre son temps sur des détails, des articles, etc. Peu importe, moi j'ai un seul principe, faire confiance aux gens du quartier, confiance aux gens qui sont là dans l'intérêt unique et exclusif de leur quartier. Toutes les autres considérations ne sont que billevesées et moi je vous dis : « faites confiance aux Colmariens et aux gens du quartier et vous verrez que vous en tirerez des conséquences positives ».

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. BRUGGER, ce sera rapide, c'est juste pour dire qu'on ne remet pas en cause le fonctionnement du quartier Bel-Air puisque le conseil de quartier c'est une entité qui est cohérente. Le plus gros reproche qu'on refait à ce projet, c'est effectivement la taille exagérée du 3ème conseil de quartier qui est le quartier Est, au sens large.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, d'abord je voudrais remercier les collègues du Groupe majoritaire qui sont intervenus et qui ont répondu à toutes les questions et somme toute qui me facilitent la tâche. Mais je voulais quand même aussi partager un sentiment d'étonnement avec vous. Après cette expérience réussie du conseil de quartier Bel-Air/Florimont qui vient d'être rappelée par le collègue BRUGGER, je m'attendais ce soir à ce que nous soyons loués et félicités pour la généralisation de ce principe de démocratie en continue et de mise en place d'autres conseils de quartier à Colmar, sachant qu'il faudra les faire fonctionner, sachant qu'il faudra qu'ils donnent des résultats escomptés en matière de démocratie participative. Je

m'étonne que l'on nous fasse un procès d'intention de la part du Groupe WAGNER en disant d'emblée que cela ne marchera pas, que nous avons des intentions mesquines de prise de pouvoir sur les habitants de la ville. Non, nous avons une représentation démocratique qui siège au sein du conseil municipal. Cette représentation démocratique propose de généraliser un principe de consultation des habitants par la voie des conseils de quartiers. Je m'attendais à ce que nous soyons félicités. Je rappelle par ailleurs aussi à M. FELDMANN que s'il a bien écouté le contenu par rapport à une de ses remarques préliminaires, « n'y aurait-il plus rien à faire à Colmar ! » S'il a bien écouté la Note d'Orientation Budgétaire, il aura pu entendre que beaucoup de projets sont encore en route et seront réalisés.

Je voulais préciser quand même, parce que c'est important de le préciser, que s'il reste une particularité avec les deux quartiers Bel-Air/Florimont et Schweitzer/Europe, c'est bel et bien parce qu'il y a des grands projets très particuliers. Que ce sont des quartiers qui relèvent à la fois des dispositions de l'ANRU, de la rénovation urbaine, que ce sont des quartiers qui relèvent en classement CUCS des zones 1 et 2 alors que tous les autres quartiers relèvent des zones 3, je pourrais donner des explications, si quelqu'un en souhaite et qu'ils méritent une attention particulière.

Je pense aussi que ceux qui veulent s'abstenir ou voter contre, ne seront pas candidats pour y siéger !

M. le Maire MEYER : Bien, je pense que l'échange était plus que large. Je soumets le rapport à votre approbation. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Le Groupe de M. WAGNER. Abstention ? Le Groupe socialiste et vert, M. DENECHAUD ayant voté pour.

I – 47 Ensemble, plus loin - Développement Durable - Modification de la charte d'organisation et de fonctionnement du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'adjoint. M. HILBERT !

M. HILBERT : Pour un Conseil Economique, Social et Environnemental, je regrette beaucoup que cette instance de discussion et de concertation n'ait pas pu se prononcer sur l'Agenda 21 ni sur le plan climat que vous nous proposerez. Je trouve cela un peu surprenant puisque la base de l'Agenda 21 c'est justement la discussion avec la population. Et cela aurait été l'instance idéale pour en discuter. Et pourtant ce Conseil Economique et Social a été voté le 23 juin 2008, on aurait peut-être eu le temps de le faire.

Autrement, pour amplifier le caractère démocratique et participatif de ce projet, je propose que le président du conseil soit élu par les membres du conseil et non pas désigné par le maire. C'est la même démocratie qu'on proposait pour le conseil de quartier. Et j'espère que ce conseil économique,

social et environnemental pourra s'autosaisir également sur des sujets qui nous porteront à cœur et qu'il aura les moyens de travailler, qu'il aura accès aux dossiers de la mairie. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, juste un mot en réponse, d'abord il n'y a pas de mauvaises intentions de notre part et je ne vois pas pourquoi tout le temps on nous soupçonnerait de vouloir fabriquer des instruments qui prolongeraient une espèce de chose qui serait contraire aux principes démocratiques. Voilà par rapport à l'esprit de l'intervention. Une petite précision pour l'Agenda 21, il est clair que l'Agenda 21 démarrera avec des actions concrètes immédiatement réalisables et qu'on veut démarrer tout de suite sans avoir passé, c'est sûr, il faut le reconnaître parce que c'est comme cela, par de très longues concertations préalables qui nous mettraient en position de démarrer un Agenda 21 avec ses applications d'ici deux, trois ou quatre ans alors que nous voulons le faire tout de suite. Cela n'empêchera pas le Conseil Economique, Social et Environnemental ultérieurement de faire un certain nombre de suggestions dans le domaine du développement durable.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe Socialiste et Vert plus le Groupe de M. WAGNER.

III – 48 Remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme et aménagements complémentaires au stade de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, on ne peut que se réjouir de ce rapport relatif à la réfection de la piste du Stade de l'Europe. C'est une bonne nouvelle et j'avais d'ailleurs beaucoup insisté auprès de vous, à une autre époque, pour que ce projet soit pris en compte. Permettez-moi d'appeler votre attention sur la nécessité d'être vigilant d'abord sur la qualité du revêtement, puisque dans le rapport on parle de matériaux en caoutchouc ou en résine. Comme vous le savez, les pistes de Mulhouse, de St Louis, d'Obernai sont dans un matériau de type caoutchouc collé, ce type de matériau équipe les pistes les plus performantes. Il me semble absolument important d'éviter d'équiper la piste de matériau de moindre qualité sinon adieu la possibilité d'organiser des championnats régionaux, adieu la possibilité d'organiser des meetings de qualité.

Autre point qui ne figure pas dans les travaux prévus, et la question avait notamment été posée déjà en Commissions Réunies, l'amélioration de l'éclairage. Il est actuellement dangereux, une fois que la nuit tombe, d'utiliser les pistes actuellement par défaut d'un éclairage correct. Donc amélioration de l'éclairage absolument indispensable !

Enfin, cela a déjà été évoqué par Pierre LECONTE en début de réunion, reste toujours le problème de la structure couverte et pour laquelle je pense qu'il faudrait, M. le Maire, essayer de démarrer un tour de table avec les autres partenaires potentiels.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Nous nous réjouissons bien sûr de ce rapport, mais je voulais poser la même question que Brigitte KLINKERT sur l'amélioration de l'éclairage de la piste. Celui-ci est absolument insuffisant à l'heure actuelle. J'avais posé la question en Commission Municipale, en Commissions Réunies et j'espère enfin avoir ce soir une réponse. Puisqu'il paraît que cette opération est incluse dans le dossier qui nous est présenté.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Alors, en ce qui concerne le revêtement, je peux vous dire que c'est un revêtement de qualité, puisqu'on a pris les meilleurs renseignements, on n'a quand même pas pris n'importe quoi. Et actuellement le matériau synthétique appelé « résisport » qui a été retenu, est un des meilleurs matériaux qui se fait actuellement dans les stades les plus performants. Donc les performances sportives sur le Stade de l'Europe n'ont rien à voir avec un mauvais état du revêtement. Je peux vous l'assurer.

En ce qui concerne l'éclairage, cet éclairage est prévu. C'est une tranche optionnelle dans le cadre des 900.000 €. Je l'avais expliqué la dernière fois, il est évident qu'on va tenir compte d'un éclairage d'un niveau plus que correct pour ce stade.

En ce qui concerne la structure couverte dont vous faites état, cela n'a rien à voir avec la question qui a été posée tout à l'heure. Nous sommes déjà allés sur le terrain avec les responsables techniques, avec les responsables du club d'athlétisme pour essayer d'étudier une partie couverte du côté Sud du stade pour leur permettre certaines activités pendant l'hiver, notamment une piste sur 60 mètres et un sautoir. Les travaux sont actuellement en cours, mais on n'en a pas encore le résultat. Voilà ce que je peux dire pour le moment. Mais vous serez tenus au courant, le moment venu quand les résultats de ces différentes demandes seront arrivés dans les services.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Moi, je ne lis pas le rapport comme le lit M. l'Adjoint, je suis désolée « résisport », c'est le matériau synthétique qui recouvre actuellement la piste. Cela n'est, à ma connaissance, selon le rapport, pas celui qui a été choisi. C'est ce qui figure à la troisième ligne du rapport ! Dans le rapport, moi je lis par contre que le choix va se faire entre un matériau en caoutchouc ou un matériau en résine. Donc selon le rapport, le choix du matériau n'est pas fait.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, effectivement, ce n'est pas du « résisport » mais ce sera un matériau dont je ne connais pas le nom qui sera de toute manière de haute qualité.

Mme KLINKERT : Donc en caoutchouc collé, s'il doit être de haute qualité !

M. l'Adj. BRUGGER : Caoutchouc ou en résine conforme aux normes fédérales en vigueur, on ne peut pas faire mieux !

Mme KLINKERT : Excusez-moi, mais M. l'Adjoint m'a coupé la parole, je n'ai pas pu terminer… La résine est de moindre qualité, d'un moindre rendement que le caoutchouc collé. D'autre part, moi je ne vois toujours pas, dans le rapport, mentionnée la rénovation de l'éclairage. Je suis désolée, alors est-ce que c'est par rapport au marché que vous allez faire, si les prix étaient plus intéressants que ceux que vous prévoyez, que vous pensez refaire l'éclairage ? Mais a priori, dans le rapport, on ne parle pas d'éclairage !

M. l'Adj. BRUGGER : L'éclairage est prévu dans une tranche optionnelle dans le cadre de l'enveloppe des 900.000 € suite à un appel d'offres. Je l'ai dit tout à l'heure.

M. le Maire MEYER : Pour les autres équipements au Stade de l'Europe, il n'est pas interdit de faire des estimations sauf que d'abord il y a d'autres priorités ! Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 49 Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 50 Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 51 Subvention d'équipement destinée à l'aménagement d'un local de billard au bénéfice du Rétro Club Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 52 Subvention d'équipement destinée à l'aménagement d'un local convivial pour l'Olympique Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 53 Subvention d'équipement destinée à l'acquisition et à l'installation d'un panneau d'affichage lumineux sur les pistes de ski du Schnepfenried.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 54 Avances sur subventions 2009 aux associations à caractère social ou socio-éducatif.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 55 Avances sur subventions 2009 aux associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 56 Avances sur participations financières et subventions pour l'Association Préalis.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je voulais savoir s'il était prévu de demander à Préalis de fournir aux élèves et aux enfants des repas fabriqués avec des aliments issus de l'agriculture biologique ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors, vous savez que ce n'est pas la Ville qui gère la cantine mais un délégataire de service public, à savoir Préalis, dont sont membres au Conseil d'Administration des parents d'élèves dont d'ailleurs votre suppléante au Conseil Général. Je sais qu'elle porte justement ce projet sur l'alimentation bio dans les cantines à Colmar. Alors il est vrai que pour respecter le Grenelle de l'Environnement, cela va évidemment être mis en place mais c'est une négociation à mettre au point entre Préalis et Scolarest qui est le fournisseur pour l'instant.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 57 Désannexion de l'école Annexe du site de l'IUFM de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 58 Vente d'un terrain à Zillisheim par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 59 Vente de terrains à Beblenheim, Colmar, Horbourg-Wihr, Wettolsheim et Widensolen par le Consistoire de Colmar de l'Eglise Protestante de la Confession d'Augsbourg.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 60 Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 61 Acquisition d'un livre remarquable pour la bibliothèque.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 62 Modification de l'organigramme des services et suppression de poste.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. le Dr. FELDMANN !

M. FELDMANN : Nous nous abstiendrons sur ce rapport pour plusieurs raisons que je voudrais rapidement exposer. D'abord, il s'agit de l'organisation interne du fonctionnement de la Mairie, n'étant évidemment pas concerné au premier chef, la cuisine interne, en quelque sorte, que vous

menez et votre propre cuisine, nous n'avons pas grand-chose à en penser ! Toutefois quelques petites remarques : au niveau des appellations, il est un peu dommage, par exemple que le Service des Permis de Construire devienne le Service d'Application du Droit des Sols, cela ne va pas forcément dans le sens de simplification, c'est vrai qu'on ne saura plus très bien où s'adresser quand on aura une demande de permis de construire à faire, mais enfin bon !

Par exemple changer le terme « Service de Prévention et Vie des Quartiers » qui devient le Service Animation et Vie des Quartiers » bon il y a une nuance qui nous laisse relativement froids quand même. Et puis, il y a un truc qui m'amuse un petit peu, et c'est juste pour vous titiller un petit peu, dans un souci de simplification, on voit que la Direction de la Cohésion Sociale et de la Vie des Quartiers, tiens c'est curieux, devient la Direction de la Cohésion Sociale, et les quartiers alors ? Bizarre, le jour même où l'on entérine enfin sans notre accord, un rapport sur les conseils de quartier, on voit que la Direction de la Cohésion Sociale et la Vie des Quartiers devient la Direction de la Cohésion Sociale et je vous signale que dans votre organigramme, on ne voit absolument pas où se rattachera le fonctionnement de ces conseils de quartiers que ce soit au niveau des directions ou des divisions. Rien n'est prévu dans votre organigramme ! Et c'est pour cela que nous nous abstiendrons pour ce rapport.

M. l'Adj. WEISS : Les Conseils de Quartiers sont rattachés à la Cohésion Sociale dans l'organigramme, M. FELDMANN !

Ensuite, je ne reviens pas sur tous vos griefs concernant les appellations des différents services, c'est votre avis, nous avons le nôtre et nous vous proposons de respecter nos propositions.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M.WAGNER.

I – 63 Modification de la rémunération d'un agent sous contrat à durée indéterminée.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : C'était par rapport au point précédent. Simplement j'aimerais savoir si nous pouvions avoir la communication du tableau des effectifs ?

M. l'Adj. WEISS : Oui, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Sauf qu'il s'agit des effectifs titulaires.

Mme DOLLE : Des postes, oui !

M. le Maire MEYER : Titulaires ! Parce qu'il y a une centaine de postes contractuels qui naviguent et qui ne font que du remplacement.

Mme DOLLE : Est-ce qu'on pourrait avoir les deux ?

M. le Maire MEYER : Non, puisque cela change…

Mme DOLLE : …mais ce sont des mensualités de remplacement alors ! C'est cela ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme DOLLE : Est-ce qu'on pourrait l'avoir sur 2 ou 3 années au moins, de manière à nous permettre de voir l'évolution des effectifs ?

M. le Maire MEYER : Les vacataires saisonniers, non…

Mme DOLLE : Non, je ne parle pas de ceux-là, je parle des postes à la Mairie ?

M. le Maire MEYER : Oui, cela ne pose pas de problème !

Je pensais que l'intervention de Mme DOLLE était en relation avec le rapport I-63. Je n'ai donc pas fait voter sur le rapport I-63. Qui approuve le rapport ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 64 Modification du ratio pour les avancements de grades de la catégorie C.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 65 Versement de subvention.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 66 Travaux de maintenance à la mairie et dans les salles communales – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 67 Nouveau règlement des foires.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 68 Marchés publics – autorisation de signature d'un marché public attribué par la commission d'appel d'offres et d'avenants.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 69 Désignation de deux nouveaux délégués au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Colmar passe donc de 16 délégués sur 46 à 18, il y a donc deux postes à créer, à pourvoir. J'ai enregistré durant cette semaine un certain nombre de candidatures, je les énumère, si vous le voulez bien :

Mme Brigitte KLINKERT – M. Christian MEISTERMANN – M. Tristan DENECHAUD – M. HILBERT et nous proposons également un candidat qui est M. WALTHER. Si vous voulez bien nous allons passer au vote pour attribuer ces deux postes titulaires de la CAC.

M. le Maire MEYER : La parole est à M. HILBERT !

M. HILBERT : Je souhaite la bienvenue à M. WALTHER pour le fait qu'il nous rejoigne dans l'Opposition et je retire ma candidature !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, vous n'êtes plus candidat ? Jusque là il y a donc une proposition.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a la proposition de Mme KLINKERT et de M. MEISTERMANN et la proposition de M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Je me porte candidat au siège de la CAC.

M. le Maire MEYER : Bien alors sont candidats : M. WALTHER – M. LECONTE, M. DENECHAUD, Mme KLINKERT et M. MEISTERMANN. Il y a donc 5 candidats proposés pour 2 postes. Faut-il passer par l'isoloir ou est-ce qu'on peut se servir de l'urne qui circule sur la base des bulletins qui sont sur la table ? Est-ce que quelqu'un demande de passer par l'isoloir ? Ce n'est pas le cas. Nous utilisons le bulletin qui se retrouve sur votre bureau. Dans la proposition, M. LECONTE remplace M.HILBERT, pour le Groupe.

-A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux déposent leur bulletin dans l'urne-

Je fais appel au bureau de vote, le doyen, la benjamine et un représentant de chaque groupe.

Je vais vous donner les résultats du vote pour la désignation des deux représentants.

Votants : 49 – Suffrages exprimés : 49 – Majorité absolue : 25 –

Ont obtenu : M. LECONTE : 41 voix – M. WALTHER : 37 voix – Mme KLINKERT : 11 voix – M. MEISTERMANN : 7 voix et M. DENECHAUD : 1 voix. Sont donc désignés M. LECONTE et M. WALTHER.

II – 70 Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation de vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci de me donner la parole. Effectivement l'objectif de la ville est d'accompagner la dynamisation du commerce sur l'ensemble du ban en encourageant sous forme de subvention la rénovation des vitrines ainsi que le réaménagement intérieur des locaux d'accueil du public. Effectivement, on l'a dit tout à l'heure, les turbulences économiques que nous connaissons actuellement et celles à venir nous invitent à rendre nécessaires toutes réflexions concernant les mises en œuvre d'aide ou d'accompagnement permettant de soutenir le petit commerce appelé également commerce de proximité. Aussi, je me permets de suggérer à la municipalité ainsi qu'aux élus du Conseil municipal de prendre en compte le critère de qualité d'accessibilité et non pas seulement de respect pour toute attribution de financement public accordé, de stimuler la mise en accessibilité de ces derniers grâce à un accompagnement administratif et technique des services compétents de la Ville, en augmentant l'aide publique locale proposée ou en l'intégrant au projet subventionné par le FISAC. Les artisans et commerçants connaissent le FISAC, c'est un Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce. La loi du 11 février 2005, le vieillissement de la population imposent dès aujourd'hui d'accélérer une politique d'accompagnement. Elle est l'un des chaînons permettant à toute personne dépendante le maintien à domicile à tous les âges de la vie, de faire le choix de rester dans un environnement qu'elle connaît. Alors de ce fait, elle influe pleinement sur l'accroissement de la clientèle et le développement de ces commerces à condition bien sûr d'y avoir accès. Cette démarche entre également dans une logique urbaine, pérenne et environnementale au service de tous. Un grand merci pour m'avoir écouté et j'espère entendu.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire, il est évident que je me réjouis de cet arrêté, parce qu'il va dans le bon sens pour beaucoup de choses. Mais je voudrais quand même répondre à M. MEISTERMANN. La Ville de Colmar a heureusement ou malheureusement un secteur sauvegardé extrêmement important où certains travaux ne peuvent pas être faits et il y a la voix dérogative qui permet justement de ne pas bloquer certaines activités. Je comprends parfaitement, M. MEISTERMANN, et c'est tout à votre honneur, nous avons siégé ensemble dans une commission d'accessibilité, mais malheureusement on ne peut pas lier ce genre de souci que vous avez à une subvention municipale qui est vraiment faite et qui est attendue par nos

collègues commerçants. Mais je partage tout à fait votre avis. La loi dérogative doit être absolument appliquée quand on ne peut pas faire autrement parce qu'il y a l'architecte des Bâtiments de France qui a quand même son mot à dire.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. RENIS, il y a une différence importante entre le respect des règles d'accessibilité et une réelle simulation et mise en accessibilité. Je suis d'accord sur le principe que nous avons un grand secteur sauvegardé. Il faut quand même prendre en compte toutes les déficiences. Il n'y a pas que la déficience moteur qui est la plus contraignante et la plus visible, d'autres déficiences sont à prendre en compte qui ne sont pas à intégrer dans la problématique de la sauvegarde. Ensuite, il faut encadrer les dérogations techniques, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, avec les services compétents, nous les avons à la Ville de Colmar, et les mesures de substitutions possibles, pour qu'elles soient correctement encadrées. Ensuite éventuellement aussi supprimer toutes dérogations de nature économique qui sont bien souvent mises en avant.

Autrement, il y a aussi, je rappelle, la possibilité d'aide par le biais du FISAC. Je pense que c'est une voie qu'il faut exploiter également.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. MEISTERMANN, je crois qu'il ne faut pas mélanger deux projets. Le projet pour lequel nous sollicitons votre approbation, ce soir, c'est effectivement un projet ambitieux qui est à la fois l'amélioration de la présentation des commerces, l'amélioration de leur attractivité, l'embellissement de la Ville, cela favorise également un urbanisme dynamique et c'est également la lutte contre les locaux vacants qui sont parfois des friches gênantes qui défigurent certains endroits et donc nous avons souhaité au travers de ce rapport aider les commerçants, favoriser cet embellissement, favoriser ce retour rapide des locaux vacants, lorsqu'ils le sont, à l'activité. Une autre chose en ce qui concerne l'accessibilité, effectivement quand il y a des travaux dans les commerces, ils sont systématiquement soumis à un certain nombre de déclarations de travaux, un certain nombre de permissions, d'autorisations de droits des sols, à un certain nombre de contraintes administratives et notamment l'accessibilité qui en fait partie. Il faut effectivement que nos commerces soient le plus accessible possible, c'est un droit parce que cela permet aux uns et aux autres d'être intégrés dans la ville, mais c'est également une obligation pour les commerçants qui est indépendante du projet sur lequel nous débattons ce soir.

M. le Maire MEYER : Bien, tout est dit. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II - 71 Transaction immobilière – vente d'une parcelle sise au lieudit « Einen Maeurlein Hohweg » (entre la route de Bâle et l'avenue d'Alsace).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 72 Aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je voulais souligner un certain dévoiement de cette aide. On parle d'un arbre, un prénom, etc. Il s'avère que finalement seulement deux familles ont demandé la plantation d'un arbre et que toutes les autres ont demandé les chèques-cadeaux ou le versement de 75 €. Il y a des banques qui proposent la même chose et qui proposent de mettre 75 € sur un livret et en plus de planter un arbre ! Je ne suis pas contre le fait de donner 75 € pour la naissance d'un nouveau-né, mais l'intérêt me paraît quand même un peu limité et je préfèrerais qu'on l'appelle carrément « chèque-cadeau de 75 € pour la naissance d'un nouveau-né ».

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas recommencer une discussion que nous avions déjà eue lorsque nous arrêtions les critères de cette intervention, puisque le tour de table était assez large. Nous voulions surtout et pour les raisons expliquées lors de la Note d'Orientation Budgétaire, être aux côtés des familles qui ont besoin de faire des achats à l'occasion de la naissance. Alors, moi je peux comprendre que l'une ou l'autre famille puisse faire le choix soit de l'ouverture d'un compte bancaire soit d'une acquisition de ce qu'il faut pour le bébé. Cela, je le comprends.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'abstention de M. DENECHAUD.

II – 73 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est approuvé sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

I – 74 Garantie communale pour un emprunt de 200.000 € à contracter par la Société d'Exploitation du Domaine Viticole de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 75 Aide aux communes et départements sinistrés du Sud-Ouest.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos du rapport que l'on vient de voter et que j'approuve, je voulais juste mettre en relation le rapport 21 où nous avons voté 2.000 € pour subventionner des entrepreneurs des territoires d'Alsace pour leur vin d'honneur. Est-ce que 10.000 €, c'est beaucoup ? C'est peu ? Ce n'est pas assez ? Je ne sais pas, mais je mets simplement ces deux rapports en parallèle et je vous laisse le soin d'y réfléchir.

M. le Maire MEYER : Le vote est intervenu.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : La parole m'a été demandée par le Dr. Michel FELDMANN pour le jugement intervenu au T.A. concernant les aménagements routiers du carrefour Semm/Avenue d'Alsace. La parole est au Dr. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire de me donner la parole. Je me permets effectivement d'aborder ici la question de la décision du Tribunal Administratif qui condamne la Ville de Colmar à rembourser au Département une somme de 304.898 € et il s'agit de l'aménagement en fait du carrefour à proximité de l'Hôtel du Département, le carrefour de la rue de la Semm, pour que les choses soient claires pour tout le monde. Je me permets d'aborder la question ici, puisque on a quand même l'habitude de voir dans la presse la Ville de Colmar et surtout son maire réagir très rapidement dès qu'il se passe quelque chose et qu'on conteste un petit peu les décisions que pourrait prendre la Ville et assez souvent, vous amenez un correctif, un communiqué de presse ou un avis qui donne votre position. Cette position, pour l'instant, nous ne l'avons pas. Et c'est là-dessus que je voulais vous interroger. D'abord ce plan strictement technique, est-ce qu'il faudra provisionner dans le budget primitif ces 305.000 € en prévision de l'amende qui nous sera éventuellement infligée ?

2ème question : Est-ce que vous comptez faire appel ? Et je vous rappelle que la décision est tombée la semaine dernière, je pense que vous êtes un homme d'action, de réflexion bien sûr, mais un homme d'action et donc je suis quasiment sûr que votre position, aujourd'hui, est déjà arrêtée. Cela me paraît à peu près évident.

M. le Maire MEYER : C'est bien, vous posez les questions et vous répondez en même temps ! (rires)

M. FELDMANN : Et puis, comme je suis un lecteur attentif de la presse, j'ai lu les Dernières Nouvelles du lundi matin et tout le monde se précipite évidemment à la page « chuchotements » et donc, surprise, je découvre un article qui est signé bien sûr de deux éminents journalistes et pour une fois je vais citer la parole de journalistes, ici, au Conseil et vous demander ce que vous en pensez puisqu'ils vous donnent la parole et j'aimerai savoir si effectivement ce qu'on lit dans ce « chuchotements » c'est votre parole et si vous l'assumez ? Et je vous fais donc la lecture : « Gilbert MEYER ne sait pas encore s'il fera appel ou non. Il révèle qu'en octobre dernier, c'est le Conseil Général qui a été condamné à indemniser la Ville à hauteur de 367.000 € dans le cadre d'un contentieux sur la déviation de Wintzenheim. Un rééquilibrage comptable par justice interposée qui n'inquiète guère la Ville dès lors –et c'est là que je me pose quantité de questions- dès lors qu'elle possède des terrains que le Département devra acheter s'il veut agrandir son siège administratif comme envisagé. » Et donc, quand on lit un article de ce type-là dans la presse, on se pose plein de questions. On se dit : « mais c'est absolument surprenant et incroyable ! » C'est le citoyen qui se pose des questions, qu'en est-il des relations entre ces deux collectivités territoriales qui ont à travailler ensemble ? On voit qu'elles se traînent l'une et l'autre devant les tribunaux et règlent leurs problèmes par tribunaux administratifs interposés et donc j'aimerai savoir quelle est votre attitude générale par rapport à ces conflits. Est-ce que vous comptez y mettre fin et si oui comment ? Voilà, j'en ai terminé M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Je n'assume pas la signature de l'article de la Presse. Ce que j'ai à dire, je vais le résumer. C'est vrai que le TA de Strasbourg a rendu son jugement concernant le litige opposant le Département à la Ville de Colmar et qui porte sur l'opération, la construction de l'Hôtel du Département, avenue d'Alsace. Mais quel est l'historique de ce différend ? Au départ, la Ville de Colmar avait acheté aux Hôpitaux Civils de Colmar les parcelles à l'intersection de l'avenue d'Alsace et de la rue de la Semm, côté Nord-Ouest. Cette acquisition avait été faite au prix de 3 MF de l'époque et correspondait aux besoins fonciers urbanistiques à venir de la Ville de Colmar. Quelques mois après, le Département commençait à convoiter cette emprise foncière en perspective de la construction du nouvel Hôtel du Département. Personnellement, je n'était pas favorable au choix de ce site pour le projet du Département et à cela, il y avait deux raisons qui étaient connues des anciens conseillers qui m'entouraient, deux raisons majeures, d'abord le problème de la circulation que créeraient les flux des allées et venues de cet important pôle administratif. Ensuite aussi, et ce n'est pas moins important, les contraintes de la nappe phréatique qui ne sont pas sans incidences sur ce projet. Et à l'époque, j'avais proposé l'ex-site de l'Hôpital Baur qui, selon moi, relevait d'un choix beaucoup plus judicieux d'autant plus que la Ville possédait la totalité de l'emprise foncière. Pourtant le Département maintenait son choix malgré les nombreuses discussions de l'époque. Pour répondre aux questions de la circulation, mais restant sans solution pour les contraintes de la nappe phréatique, le Département s'était proposé de payer à la Ville de Colmar un montant de 2 MF pour réaliser des aménagements routiers. Parmi ces derniers, fut évoquée la réalisation d'un giratoire sur ce carrefour. Une promesse de vente fut ainsi établie sur la base

de cet accord avec une valeur foncière arrêtée au prix payé à Pasteur soit 3 MF et un montant de 2 MF pour les travaux routiers. Il faut noter que l'estimation des domaines était de 3.521.150 F pour le foncier lors de la revente au Département. Pourtant au regard de l'apport de 2 MF pour les travaux, la Ville s'était limitée à demander au Département le prix payé à Pasteur. Suite à la promesse de vente du 22 décembre 1998, des comptages ont été effectués. Nous nous sommes ainsi aperçus que l'installation d'un giratoire sur ce carrefour n'était vraiment pas la solution. En effet, un giratoire est d'une efficacité certaine sur un carrefour à 4 branches, dans ce cas présent, sur un carrefour à 5 branches, une gestion par feux tricolores s'est avérée beaucoup plus efficace et plus sécurisante.

Arrivait ainsi le moment où l'acte notarié devait être passé. Il l'a été le 9 mars 1999. Tenant compte du fait constaté, l'acte notarié ne reprenait donc plus le giratoire. Le jugement du TA le rappelle en ces termes : « et il y a lieu d'interpréter la commune intention des parties comme ayant été de réserver la possibilité pour la Ville de Colmar, au cas où des travaux d'aménagement du carrefour situé à l'intersection de la rue de la Semm et de l'avenue d'Alsace et de l'avenue de Fribourg ne pourraient être réalisés ou apparaîtraient inappropriés au vue des études de faisabilité, d'effectuer des travaux de même nature sur des tronçons de la rue de la Semm ou de l'avenue d'Alsace, proche du lieu d'implantation de l'Hôtel du Département en vue d'améliorer la desserte et de répondre aux nécessités de la circulation résultant de ce nouvel équipement. » Et je lis le passage du jugement qui mentionne donc cette précision. D'ailleurs cette appréciation et la rédaction de l'acte notarié résultent aussi de la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 1999 qui avait donc précédé l'acte notarié et qui précise d'une façon plus que claire en ces termes : « la Ville aura toute latitude pour définir, seule, la nature des travaux » fin de citation. La Ville de Colmar a respecté ses engagements en réalisant des travaux d'aménagement de sécurisation pour un montant de 446.700 € soit près de 3 MF, montant de loin supérieur aux 2 MF acquittés par le Département. Ces travaux étant en rapport avec des aménagements rue de la Cavalerie, route de Sélestat, du Ladhof, de Neuf-Brisach, du Grillenbreit, du Rhin et de St Guidon, toutes ces rues ont une incidence directe sur les flux de l'avenue d'Alsace, donc aussi sur le carrefour formé avec la rue de la Semm. Le Département et le TA considèrent que ces travaux dits éloignés de plus d'un kilomètre de l'Hôtel du Département, ne peuvent être considérés comme un respect de l'engagement pris par la Ville. D'abord, les voies principalement citées sont de loin inférieures à une distance d'1 km, ensuite, ce n'est pas l'éloignement qui compte mais la prise directe de ces rues par rapport à la diminution de la densité de la circulation sur l'avenue d'Alsace grâce aux aménagements réalisés, ce qui d'ailleurs est le rappel fait par la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 1999. Au regard de cela, se posent donc deux questions, les deux sont en rapport avec la défense des intérêts de la Ville et de tous les contribuables Colmariens, soit :

1° faut-il accepter le jugement rendu ou faut-il aller en appel ? Et je confirme ces deux lignes parues dans la presse. A la date d'aujourd'hui, je ne peux répondre à la question. Nous avons deux mois pour prendre une décision,

entre temps il faudra peser les arguments sur la base d'une analyse juridique.

2° quels peuvent être les rapports à venir avec le Département à propos de ses besoins fonciers, propriété de la Ville, puisque est en perspective l'extension de l'Hôtel du Département qui repose sur une propriété de la Ville de Colmar ? L'expérience de ce cas, conduit à adopter une position de grande vigilance. Récemment le Département voulait imposer à la Ville une acquisition de plus de 4 ha à l'euro symbolique. J'ai fait entendre l'intérêt de la Ville de Colmar et des Colmariens et cette position a conduit le juge d'expropriation à prononcer une indemnité au bénéfice de la Ville de Colmar d'un montant de 365.000 € et cela par jugement du 22 septembre. Alors toutes les transactions amiables à venir doivent tenir compte naturellement de cette expérience. Pour les terrains de l'avenue d'Alsace, le solde au profit de la Ville de Colmar sur la base de l'estimation des domaines de 1999 est de 527.150 F, par ailleurs les négociations à venir devront forcément régulariser les incidences de ce différend. Enfin, pour tout projet à venir aussi, l'aspect des travaux d'aménagement et de desserte ne devra plus permettre des interprétations multiples mais sera défini d'une façon beaucoup plus claire. Voilà et l'historique et mon avis sur la question.

Bien cela étant dit, nous sommes arrivés au bout de notre séance. Je vous remercie pour votre contribution, pour votre participation. La séance est levée. Et on se retrouve comme toujours. Merci à toutes et à tous, bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE 21 H. 55

Sténogramme du 16 mars 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part d'une excuse : M. RENIS qui donne procuration à M. SISSLER.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 2 février dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er janvier au 28 février 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

En communications, j'en ai deux à vous faire dont la première porte sur les travaux d'amélioration au Parc des Expositions de Colmar. Mme KLINKERT a demandé la parole !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. C'était par rapport au compte rendu des décisions prises par délégation. Je voudrais revenir sur le recours contre l'arrêté municipal du 19 janvier 2009 portant fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de DGAS à M. Jacques THOMANN. Au Conseil municipal du mois d'octobre dernier et encore au mois de janvier, vous nous disiez que la décharge de fonction et le reclassement de Jacques THOMANN s'expliquaient pour des raisons d'organisation des services. Or l'arrêté municipal du 19 janvier qui met fin à ses fonctions donne d'autres motifs, notamment une attitude insolente et déloyale à votre égard. Au conseil municipal, vous n'avez pas donné les vrais motifs, M. le Maire, alors est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi et j'en profite pour vous demander également des éclaircissements sur un deuxième dossier, à savoir la sanction que vous avez infligée à l'encontre de Monsieur Bruno GISIE, représentant de la CGT à la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Pour la première question posée, j'en avais informé le conseil municipal au mois d'octobre et dans le prolongement j'ai eu à faire face à un emportement de la part de l'intéressé, d'où l'argument complémentaire. Concernant M. GISIE, cela relève de la seule autorité de l'exécutif. Je n'ai donc pas à rendre compte au conseil municipal.

Mme KLINKERT : Ceci étant, sur le premier point, au mois de janvier, vous nous disiez toujours que c'était pour des raisons d'organisation…

M. le Maire MEYER : … mais c'est toujours lié à ça…

Mme KLINKERT : Vous nous avez raconté des histoires, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons toute la soirée pour entendre des bêtises, Mme KLINKERT…

Mme KLINKERT : Je reprends simplement les termes de votre arrêté qui ne correspondent pas à l'information qui a été donnée au conseil municipal.

M. le Maire MEYER : Je m'en tiens à ma précision, celle en rapport avec la communication faite au conseil municipal au mois d'octobre dernier. C'était la raison principale de la reprise de fonction. C'est d'ailleurs une fonction qui est à la libre appréciation de l'exécutif et il n'a pas à vous rendre compte là-dessus. M. LECONTE !

M. LECONTE : J'aurais une remarque à faire, M. le Maire à propos de ce rapport. La défense des intérêts de la Ville dans les trois affaires citées génère des frais importants qu'on aurait peut-être pu éviter et dont les montants auraient pu être affectés à d'autres opérations, à d'autres utilisations. Je tenais simplement à faire cette remarque.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE, la Ville étant assurée, en quelque sorte, il n'y a pas de dépenses pour elle.

Je peux donc en venir à mes deux communications :

- la première porte sur les travaux d'amélioration au Parc des Expositions. Je pense qu'il s'agit-là d'une étape importante. Certains travaux ont déjà fait l'objet d'un examen par notre assemblée. C'est ainsi que les travaux de couverture partielle du théâtre de plein air doivent débuter au courant du mois de mai prochain pour la fabrication de la couverture et la réalisation des fondations avec pour objectif une livraison de l'équipement vers la mi-juillet. Je rappelle que le coût de cet investissement pour la Ville est estimé à hauteur d'un million d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'économie, la Ville a souhaité accompagner le gouvernement par des initiatives prises à son niveau. Cette volonté se traduit ici par l'établissement d'un programme supplémentaire de travaux de voirie, dont nous examinerons le détail dans quelques instants, et parmi lesquels est inscrit l'aménagement d'un parking d'environ 225 places du côté Sud du Parc des Expositions, le long des bâtiments du 15/2, pour un montant de 200 000 €.

De manière concomitante, la direction du Parc des Expositions, va entreprendre, de son côté, la réalisation de nouveaux bureaux pour ses collaborateurs. Le montant de cet investissement pour la SA Colmar Expo est de 500 000 € HT pour 385 m2 de bureaux qui seront aménagés dans l'enceinte même du site, sur le rond point supportant les drapeaux, situé le long de la route de Strasbourg. Le permis de construire a été déposé. L'inauguration du bâtiment est prévue pour le début du mois d'octobre prochain, lors du Salon du Tourisme.

A l'achèvement de cette opération, nous examinerons avec le délégataire la meilleure manière de concevoir la finition de la voirie autour des bureaux, qui prendront une forme circulaire, afin de maintenir et de dégager de nouvelles possibilités de stationnement autour du nouveau local.

Enfin, je vous annonce que va être étudiée la possibilité de réaménager de façon optimale le Hall 1 et l'Espace Congrès du Parc des Expositions, en partenariat avec le CIVA autour d'un projet commun, pour en faire un véritable outil performant et modulaire capable d'accueillir de grands congrès nationaux, voire internationaux, pouvant rassembler jusqu'à 1 500 personnes. Le projet, d'un coût compris entre 2 et 4 millions d'euros selon les configurations, pourrait voir le jour d'ici la Foire aux Vins 2011. Il préservera et accentuera le concept d'origine de cet espace en vue d'en faire une véritable tribune du Vin d'Alsace, tout en s'installant dans le concept des salles de congrès.

Je me dois de saluer le dynamisme de la nouvelle équipe du Parc Expo. En peu de mois, nous sommes arrivés à transformer cet outil, qui demain sera un point fort de Colmar.

La deuxième communication est en rapport avec la question posée au dernier conseil municipal pour savoir ce qu'il en est du jugement pris par le TA de Strasbourg au regard du litige entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar. Je vous informe que la Ville de Colmar a interjeté appel le 4 mars dernier auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Cela étant dit, je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint au Finances pour la présentation du projet de budget primitif 2009.

I – 76 Budget Primitif 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. LECONTE !

M. LECONTE : M. le Maire, chers Collègues, en préambule de mon intervention, je vais faire une petite remarque un peu personnelle, est-il vraiment raisonnable que vous nous présentiez à répétition et de façon dithyrambique votre budget dans la presse aux Colmariens, hors de cette enceinte et avant le Conseil Municipal de ce soir consacré à celui-ci. Je trouve que les débats devraient être consacrés à la séance budgétaire et non pas mis sur la place publique. Mais passons, si vous le voulez bien, au rapport qui nous préoccupe au plus haut point ce soir. Après étude des documents, nous constatons concernant le budget de fonctionnement que vous augmentez les frais d'actes de contentieux et d'honoraires de presque 15 % en 2009 (page 4 du rapport). Vous augmentez également les frais de voyages et de déplacements de presque 30 %, soit d'environ 25 000 €. Vous augmentez les frais de réception de 43 %, soit d'environ 160 000 €, soit plus d'1 million de francs. Par contre, même si vous augmentez de 3,3 % les rémunérations du personnel municipal titulaire et non titulaire, vous diminuez d'autant les dépenses liées aux emplois d'insertion et vous prévoyez en outre de diminuer de façon drastique les dépenses de médecine préventive du travail d'environ 200 000 €, soit de 92 %.

Quant à nous, nous préconiserions, si nous étions aux affaires, d'assortir systématiquement l'ensemble de vos mesures destinées à l'augmentation du pouvoir d'achat et qui nous semblent recevables, de conditions de ressources, et en particulier la gratuité des transports en commun sur le ban intercommunal pour les chômeurs en fin de droits, les personnes au RSA et au minimum vieillesse, et de favoriser l'obtention rapide d'une carte de réduction ou de gratuité. Aux affaires, nous préconiserions une augmentation des emplois municipaux d'insertion et les crédits à l'apprentissage.

Avec le Tour de France cycliste, vous avez inscrit 590 000 € de dépenses que vous prévoyez de neutraliser partiellement -la formule nous inquiète un peu- par une inscription de recettes que vous n'êtes par sûr de récupérer, à hauteur de 480 000 €. Quelles sont les recettes que vous prévoyez de rentrer ? Le moment d'organiser cette manifestation était-il opportun en période de crise ?

En matière d'investissement, nous ne pouvons pas non plus approuver la totalité de vos projets. Globalement, vous maintenez votre programme d'investissement pluriannuel au rythme initialement prévu avant la crise. Même si vous comptez transformer le budget primitif en budget unique, l'accélération des investissements n'est pas probante. Nous estimons la salle d'escrime d'un coût beaucoup trop élevé par rapport à son utilisation prévisible, ce qui en fait un équipement de prestige dont nous n'avons pas besoin en ce moment. Nous réprouvons totalement l'installation d'équipements de vidéo surveillance des espaces publics pour 500 000 €. Là aussi, cette somme aurait pu être utilisée à d'autres projets. Les travaux d'aménagement des pistes cyclables sont à nos yeux insuffisants pour compléter définitivement le réseau colmarien existant. Par contre, oui, nous approuvons pleinement la couverture du théâtre de plein air qui était déjà une proposition du Groupe Rassemblés des élus de gauche dans les années 90. Nous approuvons l'extension future du Musée Unterlinden, l'aménagement à la caserne Rapp, d'une salle des familles, même si la restauration sur place par celles-ci en sera interdite, ce qui limitera forcément son utilisation. Nous approuvons le programme de rénovation des quartiers Schweitzer et Palais Royal, mais sous trois conditions :

- D'abord celle de geler les loyers actuels pendant deux ans au moins après rénovation puis de les faire progresser de façon modérée ;
- Deuxième proposition, de maintenir coûte que coûte dans leur appartement, les locataires en difficultés financières pour qu'ils conservent leurs relations amicales et de voisinage, bref, leur enracinement dans leur quartier d'origine ;
- Troisième proposition, de suivre régulièrement et de très près l'évolution des travaux afin d'éviter, en relation avec les locataires, toute malfaçon, et d'assurer une maintenance rapide et efficace dans ces logements sociaux et pourquoi ne pas créer des postes de concierge par escalier ou par immeuble pour en assurer l'entretien ?

Nous approuvons également le chantier de la médiathèque, véritable serpent de mer lui aussi depuis des années, mais nous pensons que nous

pouvons diminuer considérablement les dépenses futures de fonctionnement en prenant en compte l'évolution rapide des technologies de l'information, des communications et de l'informatique.

Donc, oui à l'aménagement de ces futurs locaux en centre de ressources, en espace de travail et en prestataires de services et pourquoi ne pas accorder des aides à l'achat d'ordinateurs, de logiciels et d'abonnements ?

D'autre part, alors que le rapport dit que le désendettement est poursuivi (page 1), nous avons étudié les éléments du budget et nous ne comprenons pas pourquoi et comment le remboursement du capital des emprunts a évolué de façon aussi importante, passant de 15 M€ à 23 M€ en 2009. On rembourse de plus en plus la dette.

Nous vivons dans un contexte difficile. Nous sortons d'une situation compliquée de panique financière et un certain nombre de collectivités ont été impactées par des produits contractés. Il nous faut être regardant sur ces aspects-là et sur le poids de la fiscalité pour les Colmariens. Colmar est dans le rouge depuis 2005 avec une capacité d'autofinancement nette, une fois déduits les emprunts, quasiment nulle en 2005 et négative en 2006, 2007 et 2008, tout comme elle est programmée pour 2009. La Ville a donc quatre années d'épargne nette négative. Colmar n'a pas assez de ressources pour couvrir les besoins d'épargne. Cela représente un risque pour la collectivité.

Nous nous interrogeons et nous demandons comment vont être remboursés les emprunts puisque les produits de chaque exercice ne couvrent plus le remboursement de leur capital. Quel plan de financement est-il prévu pour y parvenir ?

Enfin, concernant la fiscalité, comment se fait-il que l'on présente des taux uniformes de 1,40 % d'augmentation alors que la taxe sur le foncier bâti est augmentée, elle, de 4,49 % et que les bases, elles, augmentent de 2,5 % ? Ce qui nous fait une pression fiscale de près de 7 %. Idem, pour la taxe d'habitation, les bases augmentant de 2,5 % (+ 1,40 %), ce qui fait une pression fiscale d'augmentation de 3,90 %.

En conclusion, et pour toutes les raisons citées et invoquées ci-avant, nous ne voterons pas votre budget.

M. le Maire MEYER : C'était M. LECONTE. D'autres intervenants ? Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers Collègues, une intervention au nom de groupe MODEM. Nous adoptons ce soir notre budget dans un contexte particulier de crise avec une augmentation du taux de chômage extrêmement important. Il y a une réponse nationale qui, à notre sens, est bien en-deçà de ce que font les Etats-Unis et surtout une absence de réponse européenne à la crise. Or, nous avons besoin, à tous les niveaux, national, local, régional, européen, de plans de relance forts, efficaces, seuls à même de rétablir la confiance, de préparer l'avenir et de mettre l'accent sur, par exemple, les énergies renouvelables, les économies d'énergie. Ceci pour dire que si nous sommes en désaccord sur le traitement de la crise au

niveau national, on est localement pleinement en phase avec ce budget qui est notre réponse à la crise et je m'en explique. A Colmar, trois leviers ont été actionnés : la maîtrise des frais de fonctionnement, le pouvoir d'achat et l'investissement, qui se traduisent aujourd'hui dans le budget. Les faits marquants sont : les engagements de 2,5 M€ qui augmentent le pouvoir d'achat avec notamment les tickets restaurants (la part Ville) pour le personnel de la Ville, l'augmentation de la fiscalité qui est limitée à la moitié de l'inflation, l'augmentation des charges de personnel qui ira directement aussi au pouvoir d'achat, et des mesures concrètes que nous verrons tout à l'heure comme l'aide à la scolarité pour aider les familles à faire face aux frais de la rentrée scolaire. Il y a également une baisse des charges financières qui nous donne également une bouffée d'oxygène pour investir ailleurs et un niveau d'investissement en équipements nouveaux si l'on tient compte des transferts de compétences à la CAC qui restent en augmentation. Autant d'argent en soutien aux entreprises.

Donc, en conclusion, il y a une baisse notable de la capacité d'autofinancement certes qui pourrait être inquiétante si elle ne s'expliquait par les récents transferts à la CAC et par la politique de soutien au pouvoir d'achat des Colmariens, mais aussi par la baisse des produits de cession d'immobilisation. C'est pourquoi je ne peux pas laisser dire, M. LECONTE, que notre Ville est dans le rouge et qu'il y a une situation, voire, de faillite de la Ville de Colmar. Je crois que c'est tout le contraire. La capacité que nous avons à rembourser, nos prêts en trois ans et demi, est un véritable record. Nous sommes au contraire, comparés à d'autres villes de France et même à ce que fait la Région, en excellente santé financière et nous avons, entières, toutes nos capacités d'emprunt. Je pense que si demain ou après-demain nous devions faire un effort supplémentaire pour le soutien à la crise avec d'éventuels autres plans de relance, eh bien, la très bonne santé financière de notre ville nous permettrait de répondre à cela si c'était nécessaire.

En conclusion, soyons cependant attentifs aux conséquences de la crise, notamment socialement et aux risques d'augmentation de la pauvreté à Colmar. Ce message est non seulement un message politique mais aussi un message pour nos concitoyens et nous devons aujourd'hui être particulièrement attentifs, autour de nous et faire attention à ce que la pauvreté n'augmente pas dans notre ville, due au contexte de crise et à l'augmentation du chômage. Merci.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO !

M. BARDOTTO : M. le Maire, chers Collègues, personnellement j'applaudis des deux mains le projet du budget 2009. Grâce à la gestion de notre maire et de son équipe, les Colmariens bénéficient d'un pouvoir d'achat supérieur à d'autres villes moyennes. On fait le calcul : 140 € de taxe d'habitation, 180 € de foncier bâti, ce qui fait 320 € contre 300 à 439 € pour les villes moyennes. En comparaison avec les grandes villes, c'est un plus de 171 €. En plus, en parlant du pouvoir d'achat des Colmariens, je note que grâce à la volonté politique de la Ville, la Colmarienne des Eaux a une très, très bonne gestion, le service de l'eau, le service de l'assainissement, la redevance et taxes… le montant TTC d'une facture annuelle de 120 m3, les familles colmariennes payent à Colmar 301,43 €, à Metz 332,21 € ce qui fait un moins pour les

Colmariens de 30,78 €, à la CUS de Strasbourg 369,33 €, ce qui fait pour les Colmariens, par rapport à Strasbourg, 67,90 € d'économie, à Belfort 385,87 €, ce qui fait pour les Colmariens 84,44 € d'économie, et à Mulhouse qui est très proche de nous 416,31 €, ce qui fait pour les Colmariens 114,88 € d'économie, pour ne citer que quelques villes proches de Colmar. En ajoutant les taxes foncières et d'habitation, cela fait environ 240 € d'économie pour les Colmariens et ce ne sont que deux points parmi tant d'autres.

Je voudrais continuer sur un point qui m'a particulièrement touché, dans un journal local de dimanche, qui était hier, le 15 mars, M. WAGNER, notre opposant, titre : « une relecture sincère du budget » et termine par son exposé par « on fait dire ce que l'on veut aux chiffres ». Qu'un expert en comptabilité dise cela, je m'interroge. Vous devriez savoir, M. WAGNER, que ce n'est pas le cas. On ne fait pas dire aux chiffres ce que l'on veut, à moins que vous, vous sachiez le faire. Cela fait 45 ans que je suis chef d'entreprise. Si je faisais dire aux chiffres ce que je veux, eh bien, je peux vous dire que je ne serais plus là et mes sociétés n'existeraient plus.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, mes chers Collègues, merci. Comme nous le regrettions déjà lors des orientations budgétaires, le budget que vous nous présentez ne répond pas aux différents enjeux auxquels notre société doit faire face. Alors que vous nous disiez lors du dernier conseil municipal que l'activité économique de Colmar était très bonne grâce à votre politique, aujourd'hui nous ne pouvons plus entendre un tel discours ; les salariés des industries colmariennes sont inquiets, les peurs de chômage partiel s'accumulent et les plans sociaux apparaissent. En même temps, nous devons affronter une crise environnementale qui d'après les chercheurs est de jour en jour plus grave. Ces deux crises sont liées et vont en engendrer d'autres. Une ville seule ne peut évidemment pas résoudre ces crises mais sans les villes on ne pourra pas en sortir. C'est un changement de comportements et de priorités qu'il faut impulser, or dans votre budget cela n'apparaît pas. Vous voulez être le Maire du pouvoir d'achat comme Nicolas SARKOZY veut être le Président du pouvoir d'achat. Au niveau d'une municipalité, le pouvoir d'achat s'améliore avec la qualité des services publics rendus. Si le réseau cyclable était plus cohérent et mieux entretenu, il y aurait plus de cyclistes et chacun économiserait pour un trajet moyen de 5 km par jour, non pas 100 € pour l'achat d'un vélo, mais 100 € tous les ans et si des cyclistes faisaient plus de kilomètres, ils économiseraient plus. De même pour le réseau de transport collectif, s'il était plus performant, il y aurait également plus d'utilisateurs qui réaliseraient également des économies de carburant et de frais d'automobile.

On pourrait aussi imaginer de baisser le tarif de la bibliothèque. Vous aimez bien les comparaisons puisque vous citez Belfort dans le rapport que vous nous présentez. A Belfort, l'inscription à la bibliothèque, c'est 5 € pour un adulte et c'est gratuit pour les mineurs. Bref ! Tout le monde pourrait réaliser plus d'économies avec une telle politique.

La plupart des aides destinées à un public particulier pourrait bénéficier à tous en améliorant ce service rendu par la collectivité. Des solutions aux crises environnementales et économiques se recoupent. La Ville a un rôle moteur que ce soit dans les nouvelles technologies d'isolation, de rénovation, d'économies d'énergie, d'utilisation de produits sains, de produits issus de l'agriculture biologique. Bref ! C'est très vaste. Le respect de notre environnement ne doit pas faire uniquement l'objet de rapports particuliers mais doit être transversal à tous les rapports et à toutes les décisions. Mais peut-être que cela sera abordé lors de la présentation de l'Agenda 21 dans les semaines qui viennent. Mais je trouve surprenant que cet Agenda 21 dont vous nous avez parlé également, n'apparaisse pas dans ce budget, à moins que les mesures prises dans cet Agenda 21 ne soit pas neuves et n'aient pas d'incidence financière.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Juste deux petites réflexions suite aux déclarations de M. LECONTE sur deux points précis, le Tour de France et la salle d'escrime. Je suis quand même étonné que l'on vienne reprocher à la municipalité de mettre des fonds trop importants dans des choses aussi essentielles que la salle d'escrime et le Tour de France. Colmar a la chance, d'avoir pour la troisième fois depuis 1997, le Tour de France, étape d'arrivée et puis départ et on vient pleurer à cause de 590 000 € qui d'ailleurs vont être compensés par les 480 000 € de recettes qui sont prévus. Je vous rappelle quand même qu'il s'agit de la troisième épreuve mondiale sportive. Il s'agit d'une épreuve vraiment accessible à tout le monde puisqu'elle est gratuite. Et puis médiatiquement il y a un rebondissement incontestable au niveau de la ville dont il faut tenir compte. Colmar est fière d'avoir eu une troisième fois le Tour de France et d'ailleurs les commerçants colmariens, les touristes, vont s'en féliciter puisque les retombées sont incontestables dans les mois qui suivent l'arrivée du Tour de France. Près de 200 pays verront à la télévision l'étape de Colmar. Il y aura des vues imprenables, exceptionnelles sur la vieille ville et Colmar en général et on ne peut pas dans ces conditions mégoter pour la différence entre 590 000 € et 480 000 €. Ce n'est pas très sérieux, compte tenu de l'importance grandiose de cet événement.

En ce qui concerne la salle d'escrime, M. LECONTE, est-ce que vous savez –vous êtes professeur de gymnastique- dans quelles conditions assez lamentables s'entraînent depuis quelques années déjà le club d'escrime de Colmar qui est l'un des fleurons sportifs de Colmar, qui a produit des champions de haut niveau, des champions au niveau mondial ? Récemment encore, nous avons honoré la petite Louise JACOB qui a eu une médaille d'argent aux Championnats d'Europe. Ce club mérite donc d'être soutenu. On ne va pas lui faire une salle qui ne corresponde pas à ses ambitions et toute la réussite de ce club d'escrime retombe et rejaillit sur Colmar en général et sur les Colmariens en particulier, raison pour laquelle, je pense que cette tradition d'escrime à Colmar doit être maintenue et qu'il faut mettre à la disposition de ces sportifs la salle qu'ils méritent.

M. le Maire MEYER : M. l'adjoint JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers Collègues, quelques réponses ont déjà été apportées aux questions posées. Je souhaitais également apporter d'autres éléments de réponse avant de revenir à quelques fondamentaux pour aller au-delà de la dissertation ou de la littérature. S'agissant précisément de la médecine du travail, vous aviez relevé effectivement au poste de charges 6475 une erreur, ce poste de charges enregistrait effectivement une baisse de 92 %. Il s'agit tout simplement d'une erreur de saisie au niveau des services, erreur qui a été remarquée, mais la somme reste cependant disponible au niveau du chapitre 12. S'agissant de la méthode d'estimation des recettes générées par l'organisation du Tour de France, M. l'adjoint aux sports Me BRUGGER le rappelait à l'instant, nous en sommes à notre troisième expérience. Les deux expériences précédemment réussies prouvent que les recettes estimées par le service trouvent leur source dans les expériences déjà positives vécues par la Ville les deux premières fois. Ce ne sont donc pas des chiffres apposés juste pour trouver un point d'équilibre au budget. Voilà pour ces deux points de détails.

Concernant la vidéosurveillance, j'aimerais juste indiquer que pour cette idée, je préfère la notion de vidéoprotection. Ce n'est pas la même formulation puisque de notre point de vue, elle répond à un besoin légitime de sécurité des habitants aux endroits jugés utiles.

Plus fondamentalement, puisqu'on parlait de contexte macro économique de conjoncture nationale, il faut quand même souligner que depuis des années, M. le Maire et l'équipe majoritaire, ont eu une colonne vertébrale dans l'élaboration de leur budget, articulée autour de quatre principes fondamentaux, à niveau d'investissement élevé et il est renforcé en 2009 puisqu'il augmente de 21 % au niveau des dépenses d'équipement par rapport à 2008.

Deuxième principe fondamental : la maîtrise des charges de fonctionnement. Là encore, vous disiez qu'elles augmentent, moi je vous dis qu'elles sont maîtrisées et que leur part dans le budget global se réduit puisqu'elle passe de 60 % à 57 % du budget global.

Troisième principe fondamental : la maîtrise des impôts directs locaux. Là aussi, engagement fort de la majorité municipale et de M. le Maire, qui n'a, sauf erreur de ma part, jamais été démenti, les statistiques sont là pour le prouver, y compris des classements au niveau national, citez donc des revues de référence. Cette année, là encore maîtrise de la fiscalité locale 1,40 % d'augmentation pour les taux, soit deux fois moins que l'inflation qui était de 2,8 % en 2008. Le maire et son équipe s'étaient toujours engagés à ne pas dépasser le niveau de progression de l'inflation. On a donc deux fois moins que l'augmentation du niveau des prix en général.

Quatrième principe fondamental de cette colonne vertébrale, encore une fois, c'est la maîtrise de la dette : maîtrise de la dette qui se traduit au travers de différents indices, je crois que ma collègue Odile UHLRICH-MALLET tout à l'heure citait la capacité de remboursement qui effectivement est de l'ordre de 3,5 années à ce jour, contre une moyenne nationale qui se situe autour de 6 et la loi nous autorise à aller jusqu'à 8 années de remboursement.

Colmar est à 3,5 années de capacité de remboursement. Je ne comprends pas très bien les assertions que vous aviez concernant la capacité d'investissement ou d'épargne.

Deuxième indice qu'on peut également citer : c'est la dette par habitant. On le disait tout à l'heure, cela figure dans le rapport, la dette par habitant sur l'exercice 2009 baisse de 21 % pour passer à un peu moins de 500 €, 497 € par habitant. Ce n'est pas rien.

Ces principes fondamentaux, plus que jamais, trouvent leur sens dans un contexte, il est vrai, nous sommes tous là pour en convenir, qui n'est pas facile et ces principes de rigueur, ce ne sont pas des gros mots, ce sont des principes de bon sens que chaque père de famille, dans son ménage, a, et encore une fois, il convient vraiment de le rappeler, ces quatre principes, c'est cette colonne vertébrale qui a fondé l'élaboration de ce budget en 2009 comme les années précédentes. Aujourd'hui, si nous avons des marches de manœuvre, j'en termine-là, M. le Maire, c'est précisément aussi grâce aux fruits de cette gestion rigoureuse des années passées.

M. le Maire MEYER : M. René FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, je vais intervenir un peu moins sur les chiffres et plus sur ce que l'on fait de cet argent. On pourrait craindre dans le contexte économique que l'on tombe malencontreusement dans la tentation de présenter un budget de renoncement, par crainte de ne pas pouvoir assumer ce qui est à assumer. Or, la santé financière de la Ville permet justement de présenter un budget qui n'est pas un budget de renoncement mais qui sur les différentes actions à conduire par une commune, et c'est le cas de la Ville de Colmar, on ne renonce en rien aux projets qui ont été prévus. Je ne vais pas revenir sur le détail de la page 8 en particulier mais on y constate que dans le domaine du développement urbain, du développement économique, du développement sportif, du développement culturel, et du développement social, les investissements prévus seront réalisés. Ils sont budgétés et on ne renonce pas aux ambitions que l'on a pour les Colmariens. J'ajoute que c'est d'autant plus important que dans cette période justement de contexte de crise économique grave, c'est autant de soutien que l'on apporte aux entreprises qui sont amenées à réaliser les différents travaux. Quand on parle de charges pour les Colmariens et pour les gens qui travaillent, quand on parle des difficultés qu'ils ont, celles-ci sont peut-être un peu moins importantes quand ils ont un salaire dans une entreprise qui continue à pouvoir préserver elle aussi le travail qu'elle a à réaliser. C'est aussi une forme de soutien à l'activité économique.

Je voudrais revenir aussi comme mon collègue BARDOTTO tout à l'heure sur quelque chose qui a paru dans la presse locale et qui m'a, je dois dire, choqué. Dans les milieux professionnels de la comptabilité, le terme de sincère est porteur de signification profonde. Je lis que l' »on souhaite une relecture sincère du budget », « nous voulons rétablir », c'est entre guillemets, donc je suppose que c'est comme çà que cela a été dit, « nous voulons rétablir une certaine sincérité par rapport aux propos du maire ».

Faut-il entendre par là que le budget qui nous est présenté ce soir n'est pas sincère ? J'aimerais avoir une réponse à cette question.

M. le Maire MEYER : Bien, alors on peut passer au vote. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je ne vais pas reprendre en détail tout ce que mes collègues ont dit. Je rejoins les collègues de la majorité sur certains points, notamment sur le fait que le budget est en équilibre, la dette est correcte, mais c'est justement révélateur d'un budget qui n'est pas un budget de renoncement mais qui n'est pas non plus un budget, comme l'a dit M. HILBERT, à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas un plan de relance. Une bonne gestion de la dette : oui. Une fiscalité minimale : oui. J'en profite pour rétablir un peu les idées sur la fiscalité puisque je n'ai jamais souhaité que la fiscalité augmente, mais bon, on y arrive quand même, légèrement. Effectivement, là je rejoins M. FRIEH, en disant que c'est ce que l'on fait de cet argent qui est important et qu'il ne faudrait pas non plus trop se laisser enfermer dans une vision excessivement comptable de ce budget, parce que le budget, c'est quand même le reflet de la politique de l'année et en l'ayant vu sous l'angle du pouvoir d'achat, je me suis dit que ça manquait quand même un peu d'ambition étant donné le contexte. Si cela avait été la même chose l'année dernière, ça aurait peut-être été différent, mais il faut d'abord s'attacher à dépenser plus efficacement, c'est-à-dire cibler les moyens là où seule la collectivité est en mesure d'intervenir pour un pouvoir d'achat durablement renforcé. Ce n'est pas seulement 100 € par ci, 50 € par là, 75 € ailleurs, parce que cela fait plaisir sur le moment mais ça ne dure pas, ces subventions. Une vraie politique de renforcement doit être durable et faire sentir ses effets sur plusieurs années. Le budget 2009 est encore marqué par de petites subventions qui passent, le plus souvent sans conditions de ressources. Concernant l'augmentation des frais de personnel, c'est vrai qu'il y a la hausse des charges de personnel du fait des tickets restaurants, ça ce n'est pas critiquable, on y vient enfin. Maintenant, on aurait pu être en attente de projets plus ambitieux sur le plan des transports, un passage toutes les dix minutes par exemple on parle de Belfort, eh bien à Belfort, ils payent un peu plus d'impôts mais ils ont des bus qui circulent toutes les dix minutes, y compris le soir. Ils ont des tarifs beaucoup plus attractifs pour les personnes en difficultés et pas seulement pour les personnes âgées.

On a déjà parlé des pistes cyclables, donc rien à rajouter à ce sujet.

Des places de crèches, la médiathèque : est-ce que cette médiathèque, une fois ouverte, ce ne sera pas strictement 2009, mais est-ce qu'elle sera ouverte avec des horaires étendus ? Cela aussi, c'est du pouvoir d'achat, pour que les gens puissent lire sans dépenser trop et qu'il n'y ait pas seulement les retraités et les scolaires qui puissent en profiter.

Politique du logement : cela a été soulevé par mes collègues. Le logement social : là je rejoins ce qu'a dit M. LECONTE. Et il y a aussi la haute qualité environnementale : c'est aussi source d'économies d'énergie, donc d'économies de charges, notamment pour les locataires. On aurait pu aller plus loin dans ce sens-là aussi.

Il y a donc beaucoup de petites choses à reprocher mais une morphologie générale qui est quand même correcte. Ce sont des dépenses

minimales, des recettes minimales. On ne prend pas trop de risques. Mais on ne peut pas non plus parler de budget exceptionnel, comme vous l'avez dit, M. le Maire. Il est assez classique à mon avis. Dans ce contexte de crise, cela peut être un peu décevant mais malgré tout, je vais peut-être vous surprendre, je voterai ce budget, je précise sans pression, et j'aurai l'occasion de rejeter certains rapports plus tard, comme la vidéosurveillance qui permettrait de financer l'emploi de douze policiers municipaux et en espérant que ça ira plus loin l'an prochain.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Mes chers Collègues, en préambule, je reprendrai simplement ce que disait Pierre LECONTE, quand il s'étonnait effectivement que le maire et la municipalité communiquent auprès des médias. Ce qui pourrait effectivement être un problème, ce serait de ne pas communiquer avec les médias et de ne pas avoir fait au préalable ce qu'il fallait et de ne, par exemple, rien dire ce soir. Or, là je rappelle simplement utilement à mes collègues, qu'ils étaient tout comme nous invités le samedi 28 février à une présentation du budget en commissions réunions élargies. Il me semble effectivement qu'un certain nombre d'entre nous étaient présents et que ceux-là ont pu poser toutes les questions et ont eu toutes les explications qu'ils souhaitaient. Il y a donc effectivement eu communication ensuite dans la presse. Je ne vois pas où cela peut poser problème à partir du moment où ce soir encore chacun accepte le débat et pose le débat. Je répète, n'avoir que des interventions dans la presse pourrait poser problème. Là, ce n'est pas le cas.

De façon plus générale et pour revenir au budget, moi, je souhaite prendre position et intervenir, expliquer mon vote qui est un vote en faveur du budget qui nous est proposé. Je souhaite l'expliquer non pas, parce que, étant dans l'équipe majoritaire, je devrais voter ce budget. Je suis dans une équipe où je vais conserver toute mon appartenance à un parti de la gauche et je me revendique en tant que telle, et ce qui me convient particulièrement dans ce budget, c'est que la question à laquelle nous devons répondre, c'est quels sont les services publics rendus aux Colmariens ? Et là, je crois que tout découle de cette simple question. Je rappellerai utilement que le taux de réalisation en 2008 a été de 74 %, c'est-à-dire des réalisations qui concernent directement un service rendu aux Colmariens d'une façon ou d'une autre. Je trouve cela particulièrement extraordinaire. Il m'est arrivé effectivement de ne pas voter les budgets de l'équipe majoritaire avec laquelle je siège aujourd'hui ou alors de m'abstenir. Cela ne remet pas en cause la qualité de ce qui nous est proposé aujourd'hui, notamment en termes de services publics rendus et ça je tiens vraiment à le souligner, à le faire remarquer. Et ensuite, en termes de pouvoir d'achat, je ne vais pas répéter l'ensemble de ce que nous avons fait mais les engagements tenus par une équipe, ça n'est pas rien. Cela aussi, je dirais que politiquement c'est un axe fort, tout est budgété, tout est prévu, je ne vois vraiment pas pourquoi il y aurait des procès d'intention à nous faire. Les choses ont été faites en toute transparence.

Je souhaite également rebondir sur un propos de M. LECONTE qui disait que finalement cette salle d'escrime, c'est presque trop. Il faudrait que

l'on ait des investissements et des salles revus à la baisse parce qu'on est en période de crise et il a assez curieusement d'ailleurs contrarié ses propos en disant que pour la médiathèque en revanche, il faudrait mettre davantage. Donc, là je vois une incohérence assez majeure dans le propos. Je ne vois pas pourquoi ce qui serait peut-être considéré à ses yeux comme une mission intellectuelle dévolue à une médiathèque serait plus digne d'intérêt qu'une mission sportive dévolue à une salle d'escrime. Ce sont des propos qui ne me conviennent pas. Je ne comprends pas bien, en fait, la façon de présenter et de voir les choses. Ensuite, et peut-être que M. LECONTE et son équipe pourrait à ce moment-là voter le budget, il me semble que certains de leurs propos sont complètement alambiqués et que leur analyse du budget n'est certainement pas celle qu'il fallait faire comme l'avaient souligné Odile UHLRICH-MALLET et Mathieu JAEGY. Je crois que si l'on part sur la petite formule : « qui paye ses dettes, s'enrichit », on voit bien que la Ville de Colmar n'est absolument pas dans le rouge et qu'une capacité de remboursement de la dette à 3,5 ans, objectivement, je trouve ça plutôt bien. Voilà, j'en terminerai là et donc pour ma part, c'est avec aucune arrière-pensée et beaucoup de bonheur à arriver à présenter un budget comme ça que je voterai effectivement pour.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. FRIEH : Merci, M. le Maire, de me redonner la parole. Je souhaitais faire une deuxième intervention volontairement dissociée de la première puisqu'elle a un caractère plus politique. J'interviens au nom de mon appartenance à cette municipalité comme représentant l'ouverture souhaitée par le maire de Colmar, et je rappelle qu'en février 2008 l'UMP et la gauche moderne ont signé une charte de l'ouverture municipale qui intégrait cinq points :

- le premier qui est de garantir une gestion intègre des communes,
- le deuxième de faire de la commune le cadre premier où se développent les solidarités entre les générations et envers les plus démunis,
- le troisième de favoriser une politique ambitieuse en matière de logement,
- le quatrième de faire de l'accès à l'emploi un engagement prioritaire en soutenant fortement nos PME, nos artisans et nos commerçants qui font la vitalité de nos territoires,
- et le cinquième, enfin, d'inscrire l'amélioration du cadre de vie au cœur de l'Agenda municipal avec des actions compatibles avec les exigences du développement durable.

Ces cinq points de la charte sont parfaitement respectés. Le maire de Colmar a la réputation de respecter ses engagements. Il les respecte aussi vis-à-vis des candidats de l'ouverture qu'il a souhaité avoir à ses côtés et donc, de ce point de vue-là, et au nom de la gauche moderne, sans aucune réserve d'aucune nature, bien entendu, nous voterons ce budget.

M. le Maire MEYER : Bien. Malgré le mutisme de certains collègues, je me dois néanmoins d'apporter… M. FELDMANN !

M. FELDMANN : … je vous rassure, M. le Maire, il n'y a pas de mutisme, mais la tradition veut que normalement le Maire se lève, prenne son micro et fasse une intervention. Nous l'attendons avec impatience (brouhaha dans la salle)

M. le Maire MEYER : Le Maire, généralement, répond lorsque les interventions sont terminées. Si vous voulez que je me lève deux fois, cela ne me gêne pas du tout. On a le temps pour le budget. Dans un premier temps, je réponds à M. LECONTE, M. HILBERT ainsi qu'à M. DENECHAUD. Qu'est-ce qui a été dit ? M. LECONTE, par rapport à son préambule, a d'ailleurs déjà eu une réponse de la part de Mme RABIH. J'ai présidé moi-même la première réunion de la commission élargie à tous les conseillers municipaux, pour parler du projet de budget. Lundi dernier, vous aviez une deuxième réunion présidée par notre premier adjoint et j'ai pris l'extrême précaution de ne pas anticiper par rapport à la réunion tenue lundi dernier pour seulement inviter la presse vendredi. Alors, observez les précautions prises pour ne pas heurter la susceptibilité des uns et des autres. Cela étant dit, l'adjoint vous a déjà répondu pour l'augmentation des frais de réception en partie due à une part des engagements mis en œuvre. Il vous a également répondu pour les frais de voyage. Pour la fiscalité, je voudrais observer simplement, puisqu'aujourd'hui c'est le quatorzième budget primitif que je présente, que je n'ai voulu, ni valoriser, ni diminuer. J'ai tout simplement pris la période des quatorze années et j'arrive à une augmentation du taux de l'inflation de 15,6 alors que les taux fiscaux, eux, n'ont été augmentés que de 9,2 %. Ce qui fait qu'il y a un décalage de 6 points, pas 6 % mais 6 points, entre l'inflation et l'augmentation des taux et nous savons qu'un point représente 1,2 M€. Alors, observez l'économie faite pour les Colmariens. Mais là où vous m'étonnez le plus, c'est lorsque vous parlez de la dette. Vous parlez de la dette aujourd'hui insupportable à travers le budget qui est le nôtre.

A présent M. le Maire présente le budget à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Naturellement, je ne réponds pas à des questions qui ne sont pas posées. Il n'y a plus de mutisme là. M. WAGNER !

M. WAGNER : Puisque vous en avez encore sous la pédale…

M. le Maire MEYER : … bien sûr ! Le contraire vous aurait étonné !

M. WAGNER : Tout à fait ! J'aurais voulu ces précisions avant l'intervention…

M. le Maire MEYER : … mon cher collègue, je réponds aux questions posées, je ne vais pas répondre par anticipation…

M. WAGNER : Mon intervention sera assez brève. Comme nous l'avons exprimé il n'y a pas très longtemps, nous ne souhaitons pas du tout être dans une opposition stérile. S'opposer pour s'opposer, ceci ne nous intéresse pas…

M. le Maire MEYER : … vous voulez être dans une opposition sincère !

M. WAGNER: … mais être dans une démarche constructive pour Colmar et nous souhaitons également, ce qui est tout à fait logique, exprimer notre propre vision à travers ce projet de budget. C'est vrai, certains des collègues

ont dit qu'ils ont été « choqués » entre guillemets concernant l'expression de sincérité, je peux très bien en parler mais on ne va pas le développer outre mesure. Je crois que la sincérité c'est aussi tout simplement le respect peut-être d'une année sur l'autre de conserver les mêmes méthodes. Ou alors, si on change de méthodes sur un certain nombre de points, c'est de le dire d'une manière tout à fait transparente. Je voudrais juste donner deux exemples.

Premier exemple, c'est l'amortissement. On découvre donc dans le rapport que l'on diminue les amortissements. Pourquoi ? Parce qu'à partir du 1er janvier 2009, on a décidé de ne plus procéder à l'amortissement des biens qui sont selon l'instruction M14 amortissables facultativement. J'ai donc pris le soin de demander pourquoi il y avait justement une baisse des amortissements. Effectivement, on nous dit que le rythme soutenu de nos dépenses d'équipement des dernières années, génèrent dans le cadre actuel, amortissements obligatoires + amortissements facultatifs, des dotations trop importantes. Je crois que ceci était bien, pour la sincérité, de le préciser quelque part.

M. le Maire MEYER : Vous avez un rapport à ce sujet.

M. WAGNER : Eh bien dans le rapport ce n'est pas marqué. On indique juste que l'on modifie la règle. Maintenant quelle est l'incidence ? Je sais qu'il y a un million d'euros de moins dans les amortissements, mais ça n'a pas d'importance. C'est juste pour démontrer une certaine sincérité.

Ensuite la deuxième chose, c'est qu'il faut justement préciser que dans le cas de ce budget, on intègre les reports, ce qui n'était pas le cas l'année dernière et on fait donc des comparaisons reports inclus par rapport à des reports non inclus. Automatiquement, et cela a été marqué et repris dans la presse locale, vu que cette presse a été citée, on a une augmentation de 21 % des dépenses d'équipement alors que le rapport précise que ces dépenses d'équipement sont en diminution de 9,59 % et lorsqu'on y rajoute les dépenses transférées à la CAC, on a une augmentation légère de 1,77. On est donc quand même assez loin des 21 %, pour dire ce qui est comparable.

Quand je veux parler de sincérité, c'est cette sincérité-là. Et puis, on apprend également par l'intermédiaire de la presse que le budget supplémentaire est supprimé. C'est ce que je lis : « budget unique », « budget supplémentaire supprimé ». On n'en a pas débattu ici. C'est une décision. Je crois que vous pouvez la prendre sans aucun problème mais c'eut été beaucoup plus facile que nous en soyons avertis autrement que par la presse.

Ce que je veux dire, c'est que l'on peut modifier certaines règles. C'est tout à fait logique. Les entreprises du privé modifient également certaines règles. Mais derrière, il y a des annexes qui précisent quelles sont ces modifications et quelles sont les incidences sur les comptes lorsqu'on modifie les règles.

Alors ensuite, sur le budget proprement dit, je crois que nous sommes aujourd'hui dans une situation économique difficile. On parle de crise financière, de crise économique et de crise du sens également. C'est

toute une réflexion sur nos comportements, sur l'avenir de la société et une crise qui n'a jamais été aussi évidente depuis 1929 et nous voulons être ici, autour de cette table, dans un état d'esprit positif, dans un état d'esprit de solidarité, car, on le sait tous, les remèdes ne sont pas faciles à trouver et cela ne vaut pas la peine non plus de faire des effets de manche. Je crois qu'il faut juste constater la réalité d'aujourd'hui.

Néanmoins, nous avons une inquiétude concernant le bassin de Colmar proprement dit et la presse locale s'en est faite l'écho la semaine dernière, le bassin de Colmar est malheureusement lanterne rouge en Alsace sur l'évolution du chômage. Il y a des explications. C'est une inquiétude mais je crois aussi qu'il est important qu'il y ait un rétablissement rapide du lien de confiance entre la Ville de Colmar, les élus municipaux que nous sommes, la Municipalité et le monde économique parce que j'estime et nous estimons que ces dernières années ce lien de confiance n'était pas suffisamment fort pour pouvoir anticiper les effets que nous connaissons aujourd'hui et je remercie que nous ayons une séance du conseil municipal concernant des précisions sur l'organisation du Conseil Economique et Social et je souhaite vraiment que ce Conseil Economique et Social qui sera mis en place soit vraiment efficace pour l'avenir de notre bassin de vie et que nous quittions la dernière place au niveau des bassins alsaciens.

Concernant le budget proprement dit, il suffit de lire le rapport. Le budget de fonctionnement augmente de 5,70 %. C'est vrai qu'il y a peut-être au niveau du fonctionnement l'un ou l'autre oubli, cela a été signalé tout à l'heure concernant la Médecine du Travail, vous avez dit que c'est une erreur. Alors, je voudrais juste savoir sur quelle ligne cette dépense a été imputée. On sait également que les charges de personnel ont augmenté de 7,85 % et ceci surtout du fait de l'application des tickets restaurant pour l'ensemble du personnel, mesure que nous avions également proposée dans le cadre de notre campagne électorale et puis vous appliquez tout simplement aussi votre programme à travers les 40 engagements qui représentent un coût global d'environ 2,5 M€ dans le budget 2009 et ceci pour 20 engagements parce que le tableau qui m'a été transmis ne comprend que 20 engagements . Cela veut dire que lorsque les 20 autres seront mis en place, je pense que la facture sera encore plus importante que les 2,5 M€. Je me base toujours sur les documents que j'ai demandés et qui m'ont été remis par vous-même, M. le Maire, via la Direction des Finances. L'augmentation des indemnités des élus : je crois que l'on peut revenir dessus mais je laisserai le soin peut-être à d'autres personnes d'y revenir.

Concernant la fiscalité, vous faites toujours une différence par rapport au taux de l'inflation. C'est une méthode, encore faut-il savoir de quelle inflation nous parlons. Est-ce que c'est une inflation du passé ou est-ce que c'est une inflation actuelle ? Si je prends la projection –mais pas seulement la projection- mais aussi la réalité de l'évolution des prix en France depuis l'été dernier, août -0,2, septembre -0,1, octobre -0,1, novembre -0,5, décembre -0,2, janvier -0,4. Total, en l'espace de 6 mois, les prix ont baissé de 1,5 %. Or vous, dans le budget ici, vous proposez une augmentation des taux de 1,40 % alors que votre engagement c'était de ne pas augmenter au-delà du taux de l'inflation. Bien sûr, si vous prenez

l'inflation de l'année 2008 avec la flambée du prix du pétrole qui avait fait gonfler d'une manière très importante les prix, vous y êtes. Seulement, par rapport au taux de l'inflation aujourd'hui, de la réalité d'aujourd'hui et non du passé, on n'y est pas du tout. Encore faut-il ajouter qu'à l'augmentation des taux de 1,40 %, s'ajoute l'augmentation décidée par la Loi de finances qui est de 2,50 %, ce qui nous fait un total d'augmentation de la fiscalité locale pour la taxe d'habitation de 3,90 % et pour la taxe foncière vu que les taux augmentent de 4,49 % + 2,5 %, on est à 6,99 %, mais je précise, pour être sincère, que l'augmentation supérieure du taux de la fiscalité de la taxe foncière est compensée par une diminution de la taxe sur les ordures ménagères. Je crois qu'il faut tout dire lorsqu'on veut être sincère et je souhaite vraiment l'être.

Ensuite, au niveau des investissements, je l'ai déjà abordé tout à l'heure très rapidement sous le sceau de la sincérité, néanmoins je voudrais rajouter à ce niveau-là qu'il y a 7 437 450 € qui ont été supprimés au budget supplémentaire 2008, ce qui permettra un taux de réalisation plus important et qui ont été réinscrits dans le cadre de ce budget primitif, ce qui permet aussi d'augmenter le volume des inscriptions. J'en prends pour exemple l'achat du terrain de l'hôpital Pasteur pour 1 804 000 € qui n'a pas abouti en 2008, qui a été supprimé au budget supplémentaire de 2008 pour la même somme et réinscrit pour la même somme au budget primitif 2009. 1 804 000 € par rapport à 30 M€, vous voyez ce que cela représente, environ 7 %, sans savoir finalement si le Conseil d'Administration de l'Hôpital Pasteur va accepter cette cession, vu que cette cession, me semble-t-il, avait été repoussée au courant de l'année dernière. Et pour nous, le pouvoir d'achat, ce n'est pas seulement les 40 engagements, mais surtout trouver au niveau économique comment faire face à ce fléau qui se propage de plus en plus et qu'est le chômage dans notre bassin de vie colmarien.

Juste pour terminer, l'autofinancement, et là, je lis toujours le rapport, est en baisse sensible vu qu'il s'élève à 3 784 000 € contre 11 076 000 € au BP 2008, je parle ici uniquement du budget de la Ville, certes, et là encore, et je le souhaite, si on veut être sincère, il y a l'incidence du transfert dépenses d'équipement vers la CAC qui rétablirait cet autofinancement à 8,8, néanmoins, en retrait d'environ 20 % par rapport à l'année dernière, ce qui limite également les marges de manœuvre pour les exercices précédents.

Et enfin, j'aurai juste encore une question concernant l'Agenda 21 sur lequel nous allons débattre au courant du mois d'avril prochain. Est-ce que les mesures qui seront prises dans le cadre de ce rapport sont déjà budgétées dans le cadre de ce budget, sinon comme vous ne prévoyez pas de budget supplémentaire, comment allons-nous financer ces mesures ? Merci pour votre attention.

M. HILBERT : M. le Maire, par rapport à la pression fiscale qui est modérée, vous nous aviez affirmé il n'y a pas longtemps que chaque foyer économiserait 500 €. Je conteste un peu ce chiffre parce que je ne suis pas sûr qu'un salarié au SMIC qui est locataire dans un appartement avec un loyer de 300 €, fasse la même économie qu'un propriétaire de plusieurs logements et qui a des revenus corrects.

M. le Maire MEYER : … je n'ai pas dit ça…

M. HILBERT : … mais vous avez fait une moyenne en disant que chacun pouvait économiser 500 € en pouvoir d'achat. Je crois que les moyennes ne reflètent pas toujours la réalité. Quant au dynamisme de la Ville, ce ne sont pas seulement les réalisations des projets. S'il y a peu de projets et s'ils sont réalisés, c'est relativement facile. C'est vraiment, et c'est ce qu'on avait dit, au niveau du service public que rend la collectivité aux concitoyens et c'est là qu'il y a des moyens d'augmenter le pouvoir d'achat pour tout le monde et pas seulement pour ceux qui payent le plus d'impôts.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je vais prolonger un peu l'intervention de Frédéric HILBERT. L'eau pas chère : oui, mais il faut aussi préciser que Colmar est sur la plus grande nappe phréatique d'Europe, ce qui n'est pas le cas de Brest ou de Mayotte et il faut aussi comparer aux villes qui ont la gestion de l'eau en régie. Là on n'avait pris a priori que les gestions déléguées.

Ensuite, sur le pouvoir d'achat, je résume un peu ce que j'ai dit tout à l'heure, le défi ce serait par exemple, M. le Maire, de proposer aux Colmariens de pouvoir se déplacer sans voiture, sans que cela ne relève du parcours du combattant, parce que là l'économie ne serait pas de 300, de 400 ou de 500 € par an , mais de 1 000 à 4 000 € par an quand on peut se permettre de ne pas avoir de voiture parce qu'on peut aller travailler ou aller à l'école ou qu'on peut se déplacer pour les loisirs grâce aux transports publics et là c'est une économie vraiment substantielle.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire, vous annoncez une augmentation de 7,83 % des charges de personnel, augmentation liée notamment à l'augmentation des traitements des fonctionnaires territoriaux estimée en 2009 à 1 % et le GVT (le glissement vieillesse technicité) qui génère une augmentation de 2 % des frais de personnel. Or, malgré ces deux hausses, je constate que le compte 6411 (rémunération personnel titulaire) est en diminution de plus de 350 000 € alors que celui des personnels non titulaires est en hausse. Doit-on craindre une diminution des effectifs titulaires à la Ville de Colmar en 2009 et un recours plus important d'agents de remplacement ? Enfin, les charges de personnel extérieur augmentent de plus de 1 M€. Pouvez-vous nous préciser qui est concerné par ces dépenses ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, vous nous présentez ce soir un budget qui est en baisse en particulier en ce qui concerne les dépenses d'investissement alors que les entreprises attendent aujourd'hui plus que jamais que les collectivités locales investissent et vous dites vous inscrire, à travers ce budget, dans le plan de relance de l'économie. Entre décembre 2003 et décembre 2008, les effectifs dans le secteur de l'industrie à Colmar ont baissé de 6,4 %, cela avant les effets de la crise. Alors, ne faudrait-il pas réorienter certains des engagements électoraux et aider véritablement nos concitoyens à faire face à la crise, par exemple en gelant la fiscalité, par

exemple, et cela a déjà été dit, mais je le répète et j'insiste, en aidant les salariés à se rendre sur leur lieu de travail par les transports en commun adaptés ? Cela serait source d'économies pour eux. Aujourd'hui, vous le savez bien, lorsqu'on travaille en zone industrielle, on ne peut pas s'y rendre en autobus parce que les transports sont inadaptés.

J'ai aussi une série de questions relatives à vos engagements et au budget :

- Première question : quels sont les premiers résultats de la prime d'embauche qui a été instituée ?
- Autre question : dans les charges courantes, je relève moi aussi les indemnités des élus qui passent de 450 000 € à 550 000 €, soit une hausse de 100 000 €, cela me semble tout de même considérable. La formation des élus en 2008, pourriez-vous nous dire l'état de formation des élus ? Nous n'en avons à ma connaissance pas bénéficié en 2008.
- Autre question : l'Opéra National du Rhin. 589 970 € sont inscrits au budget. S'agit-il bien d'une inscription provisoire en attendant que les négociations entre l'Opéra et l'Atelier aient abouti ?
- Couverture du Théâtre du Parc Expo : 1 M€ prévu pour la tranche 2009. Il me semblait que 1M€ était le coût total des travaux votés par le Conseil Municipal. Est-ce que cela veut dire qu'il y aura une autre tranche en 2010 ?
- Travaux de maintenance à la mairie et salles communales pour 1,7 M€ : si vous pouviez nous en dire un petit peu plus ?
- Opérations pour le compte de tiers : 50 % des opérations correspondent à des reports de 2008.
- Ensuite, comme Roland WAGNER à l'instant, je m'étonne que soit inscrite à nouveau au budget l'acquisition auprès de l'Hôpital des terrains de la plaine Pasteur pour 1,8 M€ alors qu'il y a un an le Conseil d'Administration de l'Hôpital vous avait obligé de retirer cette question de l'ordre du jour.
- Passons maintenant aux recettes d'investissement. Je remarque que les recettes propres externes se montent à 10,7 M€ et sont en baisse de près de 30 % par rapport à 2008. Heureusement que cette année nous bénéficions du versement anticipé de FCTVA dû au titre de 2008 à hauteur de 2,3 M€ et que le gouvernement propose de verser dès 2009 dans le cadre du plan de relance. C'est là vraiment un effet d'aubaine pour notre budget. Dans les ressources toujours, je me permets de remarquer que le Département du Haut-Rhin est le principal contributeur externe. Il me semble que la Ville aurait tout intérêt à normaliser ses relations avec le Département. A ce propos, pouvez-vous me dire ce qu'il en est de la participation de la Ville à la Maison des Adolescents ? La réunion constitutive s'est déroulée le 5 février dernier. Tous les partenaires ont signé sauf la Ville de Colmar. L'Assemblée générale doit se tenir le 2 avril prochain. Il n'y a,

me semble-t-il, plus de conseil municipal d'ici là et le conseil municipal ne s'est toujours pas prononcé sur l'adhésion de la Ville. Or aujourd'hui, plus que jamais vous le savez tous, les questions des adolescents sont des problèmes à prendre à bras-le-corps.

- Je constate moi aussi, mais cela a déjà été dit et je ne reviendrai pas longuement là-dessus, que l'évolution de l'autofinancement se dégrade : 20 % de moins cette année qu'en 2008.
- Et enfin que pour les emprunts 3,5 M€ concernent le financement des crédits d'investissement reportés de l'exercice 2008 sur un total de 8,2 M€.

Voilà les quelques questions complémentaires que je souhaitais vous poser.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais intervenir à propos des budgets annexes en page 15. Je voudrais qu'on se penche un peu sur le budget du Festival du Film. Pour utiliser une paraphrase voilà au moins un budget qui ne connaît pas la crise ! La meilleure preuve : si vous regardez un peu les chiffres, ce festival dure à peu près une semaine. Vous savez qu'il est connu aux niveaux international et national puisque régulièrement des comptes rendus en sont publiés dans la presse locale et dans le Point Colmarien. Eh bien, regardez donc ! En l'espace d'une semaine, on dépense 34 000 € pour les transports, cela fait à peu près 7 000 € par jour. On dépense pour les réceptions, fêtes et cérémonies plus de 50 000 € en une semaine. Si l'on divise 50 000 € par sept, cela fait 7 000 € par jour. Intéressant quand même ! Et puis si l'on regarde les recettes de fonctionnement, on voit que la Ville participe à hauteur de 82 500 € pour sept jours et on nous explique qu'il y a des partenaires privés. Je vous fais la lecture des partenaires privés : Domaine Viticole, Pôle Habitat Centre Alsace, Colmarienne des Eaux, Vialis, Trace, et puis la SCCU, je ne sais pas ce que c'est… le chauffage urbain… Il me semble que la Ville est un partenaire direct de toutes ces entreprises privées. Si on fait le total, cela représente 30 000 € de subventions et donc on peut considérer en fait que les subventions qui viennent de la Ville, c'est 82 000 € + 30 000 €. Eh bien voilà un budget qui est fort sympathique et, je le redis, qui ne connaît pas la crise.

M. le Maire MEYER : M. l'adjoint aux Finances.

M. l'Adj. JAEGY : Juste pour revenir sur vos allégations, Dr. FELDMANN, je rappelle juste une règle simple : pensez à distinguer les personnes morales parmi les contributeurs que vous venez de rappeler et qui de toute façon de manière transparente et complète, ou presque, figurent dans le rapport. Donc là encore, transparence et sincérité sont au rendez-vous.

Mme KLINKERT, je vais vous apporter deux éléments de réponse aux questions que vous vous posiez. Concernant la Plaine Pasteur et les effectifs, les éléments vous ont été communiqués cet après-midi. Je vous en relis juste les conclusions pour que l'assemblée soit également informée. Première question concernant les effectifs : pourquoi y a-t-il des différences importantes dans le tableau des effectifs entre les effectifs budgétaires et les

effectifs pourvus ? La réponse a été apportée si vous ne souhaitez pas qu'on l'apporte. Clairement la différence s'explique par le nombre de postes vacants pour lesquels les procédures de recrutement sont en cours alors que les postes existent à l'organigramme. Pour ne pas pénaliser le fonctionnement des services, je lis la conclusion qui vous a été communiquée : « la plupart des postes sont pourvus par des agents mis à disposition par le Centre de Gestion en attendant la clôture des procédures de recrutement direct par la Ville ». Deuxième question concernant la Plaine Pasteur : pourquoi l'acquisition des terrains de la Plaine de jeux Pasteur figure-t-elle encore une fois au budget d'investissement pour 1 804 000 € ? La réponse, là aussi, a été donnée, ce dossier est toujours en discussion avec l'Hôpital Pasteur. Cependant, cette acquisition entre toujours dans les projets de la Ville de Colmar.

M. WAGNER, vous parliez tout à l'heure de sincérité, c'est important, il est vrai, notamment en matière comptable et budgétaire. Il est aussi important d'être complet et un minima pédagogique. Votre explication sur notre indice de référence que constitue le taux d'inflation pour mesurer l'évolution du coût de la vie, si vous trouvez de meilleurs indices pour mesurer la modicité fiscale en comparaison de l'évolution du coût de la vie, moi je suis preneur. Jusqu'à preuve du contraire et selon toute vraisemblance économique, le taux d'inflation reste quand même l'indice de référence pour mesurer la modicité fiscale. Votre affirmation concernant la construction de ce taux, je vous rappelle que là aussi il y a différents paniers de consommation moyens et l'impact de l'évolution du prix du pétrole est à pondérer au regard du prorata des autres paniers qui sert de référence au calcul du taux de l'inflation. Là, encore une fois,1,4 % d'augmentation sur les taux d'imposition pour les impôts directs locaux, c'est deux fois moins que l'inflation et c'est parfaitement conforme à ce qui a toujours été indiqué aussi bien en campagne que durant les mandats par l'équipe majoritaire et M. le Maire.

S'agissant toujours de la modicité fiscale pour les périodes de référence, il est un peu facile de citer juste les derniers mois qui font apparaître effectivement un apaisement au niveau de l'évolution des prix. Il n'en demeure pas moins vrai que sur les périodes de référence citées tout à l'heure par M. le Maire, qu'il s'agisse du mandat en lui-même ou sur l'année 2008, nous restons bien sur le taux indiqué. Qu'on s'entende donc bien sur la construction du taux d'inflation en regard de l'évolution des taux d'imposition et qu'on s'entende bien aussi sur les périodes de référence retenues.

S'agissant du niveau d'investissement, on disait tout à l'heure qu'il était renforcé. Oui, je vous le confirme, les dépenses réelles d'équipement augmentent bien de 21 % et je vous rappelle aussi le taux de réalisation –ça a déjà été dit tout à l'heure- qui était exceptionnel déjà en 2008, avec 74 %. C'est le fruit du travail d'une équipe et des services au quotidien, tout comme la gestion active de la dette d'ailleurs, mais je ne reviens pas sur cette dernière puisque les questions ne portaient pas vraiment là-dessus.

Sur le caractère obligatoire ou facultatif de tel ou tel amortissement, là encore il appartient aux communes effectivement de trancher sur

l'opportunité ou non d'opter pour l'amortissement facultatif lorsque la loi l'y autorise.

En conclusion de mon propos, M. WAGNER, par rapport à la reprise anticipée des résultats, pour ce qui nous concerne, plutôt que d'adopter une vision comptable et statique du budget, nous préférons adopter une vision dynamique en phase avec les besoins de l'économie.

M. le Maire MEYER : Il y avait aussi une question sur les indemnités…

M. l'Adj. JAEGY : Oui, j'allais oublier la plus croustillante ! Merci, M. le Maire de me le rappeler parce que je tenais aussi à répondre là-dessus. S'agissant des indemnités, la question a déjà été posée en début de mandat, de manière lancinante et les réponses ont été apportées. Alors là encore, devant l'assemblée, je tiens juste ce soir à rappeler les principaux éléments de réponse que nous avions déjà communiqués en toute transparence et en toute sincérité. Nos lois fixent un cadre de rémunérations pour les élus locaux…

M. le Maire MEYER : … d'indemnisations…

M. l'Adj. JAEGY : … d'indemnisations pour les élus locaux. Je voudrais juste vous rappeler la réponse qui en son temps avait été apportée mais visiblement elle a été oubliée. Le total des indemnités pouvant être payé aux élus municipaux pourrait s'élever à 748 621 € par an, or en ce qui nous concerne, en ce qui concerne les élus de la Ville de Colmar, le montant réellement payé est inférieur de 20 % à ce plafond admis par la loi, soit 594 141 € précisément. Eu égard aussi à la qualité du travail du maire et de ses adjoints, tant les années passées que depuis ces derniers mois avec la nouvelle mandature, je crois qu'on peut aussi rapporter ces évolutions à l'évolution des performances citées en exemple de la Ville de Colmar.

Je ne reviens pas sur les quatre leviers qui constituent cette colonne vertébrale de notre action en matière budgétaire.

Mme KLINKERT, je tenais d'autant plus à vous répondre aussi sur ce point des indemnités que depuis que je suis élu, j'ai eu l'occasion également de m'intéresser aux indemnités versées dans le cadre d'autres collectivités locales et j'ai été surpris de constater certains cumuls de certains élus – chacun se reconnaîtra- sans rentrer dans le détail des chiffres qui seraient pour le moins totalement en décalage avec les rappels de cas sociaux qu'on déplore tous mais que vous rappeliez tout à l'heure, laissant penser que nous on pourrait peut-être les ignorer. Je voudrais juste citer deux exemples qui sont flagrants : un élu au Conseil Général en tant que vice-présidente, par exemple, je vais citer votre exemple à vous, Mme KLINKERT, se voit doter d'une voiture de service, chose qui n'existe pas à la Ville de Colmar pour les élus, et d'un Smartphone, je ne veux pas citer la marque ni le modèle, tout le monde aura juste compris qu'il s'agit d'un téléphone mobile haut de gamme avec des abonnements qui représentent un coût et dont je ne suis pas sûr qu'il soit réellement efficace ou réellement utile par rapport aux besoins d'être joint ou de communiquer lorsqu'on est en déplacement et lorsqu'on est vice-présidente du Conseil Général. (réactions dans la salle)

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Melle l'Adj. MANN : Oui, mes chers collègues, il est vrai que ce débat sur les indemnités est assez choquant et ce sont vraiment des arguments très populistes mais j'imagine que Mme KLINKERT a proposé au Conseil Général de baisser les indemnités des élus du Conseil Général pour faire des économies. C'est une proposition que vous avez certainement faite ! Tout travail mérite salaire… c'est une expression, M. GRUNENWALD… c'est une expression toute faite ! Vous avez un peu de culture générale sur certaines expressions, je le sais bien. C'est un réel travail d'être adjoint au Maire, vous le savez bien aussi, mes anciens collègues Mme KLINKERT et M. WAGNER, ce sont des quasi pleins temps, des sacrifices énormes et nous en sommes ravis, ce sont des sacrifices que l'on a un plaisir énorme à faire et la démocratie a choisi de rémunérer ses élus dans toute la France, dans toutes les démocraties du monde. Je trouve donc que ce sont vraiment des arguments qui datent un peu d'extrême droite des années 20 que de faire de l'anti-élus de base et de se baser sur des indemnisations qui sont votées à l'Assemblée Nationale. C'est donc légal et c'est une indemnisation logique dans toute démocratie. Je trouve que c'est un débat décalé et c'est très décevant.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

M. GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers Collègues, je crois effectivement qu'il y a un discours du débat qui me paraît assez grave. Il y a d'abord des attaques personnelles faites à des membres du Conseil Municipal par rapport à des fonctions. Il faudrait d'abord demander aux membres du Conseil Régional s'ils n'ont pas d'autres indemnités de fonctions et l'attaque qui a été faite contre Mme KLINKERT me semble très désagréable parce que c'est vrai, M. JAEGY, vous pouvez prendre l'exemple que vous voulez, mais prenez à ce moment-là l'exemple de M. le Maire et indiquez ce que, tout confondu Etat, Région, Retraites bien entendu de la fonction publique et de la fonction législative qu'il peut avoir, il a obtenu.

Deuxièmement, de traiter les collègues d'extrême droite alors qu'il s'agit simplement de constater une dérive… il y a un budget, nous constatons une augmentation de 20 %. On insiste sur les augmentations et sur les diminutions, bien entendu peu d'augmentation en ce qui concerne les taxes, beaucoup d'augmentation en ce qui concerne les investissements, il est quand même tout aussi normal de s'interroger parce que je crois que le travail fait par vos prédécesseurs, mes chers collègues, était tout aussi bon et on en réclamait un peu moins. A l'heure actuelle on nous a dit qu'il fallait être à temps plein, un Maire à temps plein aussi peut-être, un Maire plein les poches, ça peut-être aussi, c'est une possibilité (Brouhaha général dans la salle). Il y avait lieu de relever cette augmentation, n'allons pas en faire une question personnelle, cela a été dit, cela a été fait, cela a été acté, un point c'est tout. Si c'est ce n'est pas tout à fait normal, vous le dites. C'est par rapport à la qualité du travail, m'a-t-on dit. Je relève que c'est vous les travailleurs et vous vous jugez comme de bons travailleurs. Il est évident que c'est peut-être un peu plus compliqué que ça et nous n'avons pas la possibilité de démontrer que nous sommes aussi bons que vous en augmentant nos indemnités, ça c'est une évidence.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, je vais évidemment répondre à l'intervention de M. FELDMANN. Ce que je n'aime pas c'est que l'on évoque un dossier sans le connaître. Et ça c'est quelque chose qui me dépasse. Il faut savoir certaines choses. Je vais essayer de ne pas être long. Nous sommes le seul festival de film en France qui soit organisé par la Municipalité, par une équipe interne sans faire appel à une société de production de spectacles sans faire appel à des agents.

Point deux : puisqu'on parlait de la Région tout à l'heure, j'ai été pendant cinq ans chargé du Sport et de la Culture avant d'être au Tourisme. J'ai donc vu toutes les subventions et tous les budgets des autres festivals sur l'ensemble de l'Alsace, je peux vous dire qu'on est de très loin et je dis bien de très loin, les moins chers.

Ensuite je vais quand même dire une chose, c'est que notre festival du film, on le fait peut-être contrairement à ce que vous avez en tête, pour faire plaisir à nos concitoyens pour une raison simple, c'est que nous aimons les Colmariennes et les Colmariens, c'est comme ça. Cela s'est déjà dit et je le répète encore une fois et nous faisons en sorte que ce dossier permette un développement assez spectaculaire qui nous permet aujourd'hui d'avoir des avant-premières tous les jours, d'avoir des séances pour le Conseil Municipal des Enfants, d'avoir un travail très lié avec les lycées, d'avoir tous les jours des films dans tous les domaines et de nous permettre ainsi d'avoir tous les jours à chaque séance des salles totalement pleines et très souvent des standing ovations. Je veux également dire que notre développement, comme je l'ai dit tout à l'heure, est quelque chose d'important, et si nous avons du succès au niveau national, vous l'avez dit un peu en rigolant mais c'est pourtant le cas, et même au niveau international, c'est tout simplement parce que nous savons comment organiser un festival et comment recevoir des gens. La première année, quand on a monté le Festival, il y avait cinq personnes. Aujourd'hui 70 à 80 stars viennent chaque année ici. Nous ne payons aucun cachet à ces personnalités, aucun ! Quel que soit leur niveau, nous ne payons jamais de cachet, mais ce que nous avons appris, c'est leur montrer comment Colmar peut recevoir et permettre de cette manière-là une notoriété culturelle, artistique, cinématographique, une notoriété qui s'étend sur l'ensemble de notre pays. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs – M. FELDMANN vous ne le savez peut-être pas- nous avons une très bonne réputation, nous fonctionnons très bien et nous fonctionnons pas cher du tout en comparaison des autres, et j'espère que nous pourrons continuer ce développement de cette manière. Je n'ai pas été trop long ?

M. le Maire MEYER : Non, s'geht noch ! (rires) Mais les propos n'ont pas rassuré M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Pas du tout. Je conteste formellement votre réputation nationale. C'est une première chose. C'est vous qui l'affirmez, moi je le conteste. Simplement, aussi bien que vous vous l'affirmez, moi, je le conteste. Et je pense que la cuisine à Colmar est très appréciée par les Parisiens et on voit le prix que cela coûte aux Colmariens. Ce ne sont pas les Colmariens qui vont dans les salles de cinéma qui vont profiter de vos frais de réception, je suis désolé !

M. le Maire MEYER : Non, non… c'est un peu au ras des pâquerettes ! M. René FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, quand j'entends certaines choses dans cette enceinte, je me dis parfois, que moi, mon indemnité n'est pas volée. (rires)

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, chacun s'est exprimé sur le budget et a pu exprimer sa vision du budget, sa vision de l'année 2009. Je vais le faire aussi pour ce qui me concerne. Deux petites remarques quand même. Je ne reviens pas sur les dérives parce que je crois que le débat a été jusqu'à une certaine période, de bonne tenue et je crois qu'il faut éviter l'invective, il faut éviter les attaques sous la ceinture. Deux collègues de l'opposition ont commencé à allumer la mèche, ils s'étonnent qu'on y réponde mais il ne faut pas être pompier et pyromane.

Deux remarques avant que je ne donne également mon avis sur le budget, c'est que je regrette sincèrement puisqu'on parlait beaucoup de sincérité que le débat n'ait pas pu avoir lieu en Commission Elargie comme il aurait pu avoir lieu. Vous regrettiez tout à l'heure, M. WAGNER, que l'on vous annonce ce soir le fait qu'il y ait un seul budget et qu'au budget supplémentaire on ne revienne pas sur un certain nombre de choses. Vous regrettiez que le débat n'ait pas eu lieu mais il aurait pu avoir lieu. En Commission des Finances Elargie, vous pouviez poser la question, vous pouviez nous demander des explications. Vous les auriez eu, ou en Commissions Réunies lundi dernier. Cela n'a pas été fait, je le regrette sincèrement. J'ai aussi entendu parler de certaines sommes, mais est-ce que vous savez combien ont coûté à la collectivité, aux contribuables, les élections que nous avons dû refaire au mois de novembre, suite à votre recours ? Eh bien 250 000 €, bien plus que les chiffres qui ont été cités en matière d'indemnités. En ce qui concerne le budget, il s'agit du premier de la mandature. C'est un budget de soutien sans précédent à l'économie. C'est aussi un budget de soutien aux économies d'énergie et c'est au final le budget de la parole tenue et des engagements respectés. Nous partons du principe que la Ville a et doit avoir un rôle à jouer, bien sûr sur la qualité de vie de nos concitoyens au travers des différentes missions que nous assumons mais nous avons également un rôle à jouer sur le plan économique, quelle que soit la période et encore plus aujourd'hui.

Chers Collègues, au travers de ce budget, nous nous engageons au service de l'économie donc des entreprises petites, grandes et moyennes et donc au service de l'emploi et, M. WAGNER, nous partons du principe mais ça fait quelques années même si ça vous gênait puisque la crise c'est aussi la crise de l'ultra libéralisme, que la puissance publique a un rôle à jouer dans l'économie de soutien et ce rôle-là nous le jouons pleinement depuis quelques années et nous le jouerons encore plus pour l'année 2009 en augmentant de 21 % le montant des investissements. Oui, ce budget est conçu pour être une bouffée d'oxygène pour les entreprises et nous aurions d'ailleurs pu nous contenter, puisque le plan de relance avec la convention signée avec la Préfecture pour le reversement de la TVA anticipée le prévoyait, il suffisait d'1 € d'investissements supplémentaires par rapport à

la moyenne des quatre années précédentes. Nous avons voulu aller beaucoup plus loin, nous sommes allés beaucoup plus loin, 21 % c'est 10 fois mieux que ce que font la plupart des communes en France. J'ai consulté les différents sites sur les budgets des différentes communes françaises, c'est 10 fois plus parce que nous en avons les moyens.

En soutenant le pouvoir d'achat de nos concitoyens par le biais notamment des 40 engagements que nous avons pris, nous injectons de l'argent dans l'économie locale et ce ne sont pas simplement des phrases, concrètement, je ne reviens pas sur les détails, mais :

- les vélos, la mesure que vous avez tant critiquée, c'est plus d'1 million en chiffre d'affaires en plus pour les vendeurs de cycles sur Colmar, c'est donc du travail pour eux, c'est de l'emploi,
- le diagnostic thermique et les travaux d'isolation donneront du travail à de nombreux artisans, ils auront des commandes, ils vont maintenir l'emploi voire le développer,
- la rénovation des vitrines pour les commerçants, au-delà de l'embellissement que cela va impliquer, là encore des travaux qui vont permettre aux uns et aux autres d'avoir du travail
- et je pourrais également citer les tickets-restaurant mis à disposition du personnel municipal qui se réinjectent directement dans l'économie et notamment dans la restauration qui en a tant besoin.
- La modération fiscale, cela a été dit, c'est également de l'argent non prélevé dans la poche du contribuable, 8 millions d'économie,
- et je pourrais citer également les travaux de voirie de 3 M€ qui là encore vont procurer énormément de travail aux entreprises au-delà du fait bien sûr que l'on poursuit l'action dans les différents quartiers de la ville

Dans une conjoncture difficile pour les entreprises (augmentation du chômage) c'est vrai malheureusement, vous avez cité également un chiffre d'augmentation plus fort dans le bassin d'emploi de Colmar. On part de beaucoup plus bas aussi, le taux de chômage dans le bassin d'emploi de Colmar est beaucoup plus faible que la moyenne nationale, il reste nettement plus faible que la moyenne nationale mais forcément quand on part d'un chiffre au plus bas, les augmentations sont malheureusement plus spectaculaires. Mais cette augmentation serait encore certainement plus spectaculaire et plus dramatique, parce que les chiffres c'est une chose, la réalité des situations en est une autre, si nous n'avions pas contribué ces derniers mois à permettre à des entreprises, en libérant du foncier, en utilisant des friches, je pense à Vishay, je pense surtout à l'ancienne Caserne Rapp, je pense aussi à l'aérodrome, de développer, de créer des emplois, parce qu'en période de crise, il y a beaucoup de destruction d'emplois mais il y a quand même aussi, et on l'oublie parfois, des créations d'emplois.

Parmi les engagements, on en avait trois dans l'action sociale, d'ailleurs assujettis au non paiement d'impôts sur le revenu, je pense au

permis de conduire pour les jeunes et aujourd'hui on sait que le permis de conduire est un élément indispensable pour trouver du travail, je pense aussi à l'aide à la restauration scolaire liée aux conditions de revenus ou encore les micro crédits sociaux. J'aimerais également citer une opération exemplaire qui est celle de l'ANRU pour permettre aux plus démunis de nos concitoyens de vivre dans des conditions décentes dans des logements HQE parce que j'entendais que l'on avait pas de plan en matière d'HQE, eh bien c'est faux, l'ANRU et les travaux sur les logements iront même plus loin -et cela a été salué par les différents organismes- que les obligations légales en matière d'économies d'énergie. C'est là d'ailleurs du pouvoir d'achat supplémentaire. Vous voyez qu'à Colmar personne n'est oublié. Nous sommes aux côtés des plus faibles et des plus démunis. Nous soutenons l'économie et nous soutenons également l'ensemble des quartiers puisqu'aucun quartier, aucune population n'est oublié.

Je terminerais en disant qu'il s'agit donc d'un budget effectivement exceptionnel puisqu'en plus de tout cela nous avons le plaisir par rapport à l'Etat et à d'autres collectivités, de ne pas augmenter l'impôt plus que les engagements que nous avions pris, la moitié moins en l'occurrence, et de ne pas augmenter la dette. Colmar continue au contraire de se désendetter laissant des marches de manœuvre pour l'avenir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Juste en réponse aux propos qui viennent d'être tenus, certes nous aurions pu intervenir dans le débat des Commissions Réunies, mais je voudrais souligner que j'ai demandé un certain nombre de renseignements au courant de la semaine, encore hier soir, concernant le budget et j'ai eu l'ensemble des renseignements que j'ai souhaités, c'est pour cela que nous ne sommes pas intervenus ce soir sur un certain nombre de points, vu que ces renseignements nous ont été transmis. Je voudrais donc remercier M. le Maire qui les a envoyés via la Direction des Finances, de la prompte réponse à ma demande de renseignements.

Juste concernant le recours, je crois qu'il est inutile de revenir là-dessus. Il y a une justice en France. Faut-il supprimer la justice ? Il y a eu un recours qui a été déposé. Il y a eu le Tribunal qui a annulé l'élection. Ce n'est pas nous qui avons annulé l'élection, c'est le Tribunal. Je ne veux pas revenir là-dessus…

M. le Maire MEYER : On devrait vous remercier, M. WAGNER ! (rires) Mais c'est un coup de 250 000 €…

M. WAGNER : … mais parce que vous avez été sanctionné par le Tribunal. Deuxièmement, ce coût est surtout supporté par l'Etat et non pas par la Ville

M. le Maire MEYER : … et vous, vous avez été sanctionné par les électeurs…

M. WAGNER : Et alors ? La démocratie fonctionne ! C'est l'essentiel ! Ensuite, concernant ces propos également, la puissance publique doit intervenir, c'est vrai, c'est important que la puissance publique prenne le relais de la sphère privée surtout en temps de crise justement pour atténuer cette crise au maximum pour nos concitoyens.

L'augmentation du budget d'investissement de 21 %, je m'en suis déjà expliqué tout à l'heure. Il faut comparer ce qui est comparable, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent. Egalement au niveau sincérité, vous parlez d'1 M€ concernant les vélos. Moi, je regarde le budget, il y a 600 000 € qui sont inscrits. Parlons de sincérité. On est sur le budget 2009.

M. le Maire MEYER : … chiffre d'affaires…

M. WAGNER : On parle de 600 000 € qui sont inscrits au budget…

M. le Maire MEYER : … chiffre d'affaires !

M. WAGNER : Ensuite 8 M€ dans la poche du contribuable. Je crois qu'il faut aussi dire que si ces taux fiscaux ont pu être maintenus à un niveau relativement bas au cours de ces dernières années, c'est aussi grâce au travail des générations antérieures qui ont aussi fait le dynamisme de la région colmarienne aussi bien aux niveaux économique, culturel et patrimonial et nous héritons aujourd'hui de ce qui a été semé par les générations d'antan.

Enfin, au niveau des anciennes Casernes Rapp, je crois que pour l'instant il y a très peu de créations d'emplois malheureusement mais j'ose espérer que ces créations vont arriver. Pour l'instant ce que j'ai pu constater ce sont principalement des transferts. Bien sûr pour des entreprises qui étaient un peu trop à l'étroit dans un autre endroit et qui trouvent des lieux, c'est très bien qu'on ait pu le faire. Mais parler uniquement de création d'emplois et non de transferts, je crois que là également il faut rétablir certaines réalités.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je voudrais tout de même m'exprimer par rapport à un certain nombre de dérapages oraux et verbaux. Pour ma part je suis profondément choquée des propos diffamatoires et attaques personnelles…

M. le Maire MEYER : … des dérapages oraux, qu'est-ce que ça veut dire « oraux »

Mme BENNAGHMOUCH : … oral…

M. le Maire MEYER : Mais c'est verbal, ça, non ? (rires)

Mme BENNAGHMOUCH : Mais c'est pareil. C'est un problème de sémantique, mais nous n'allons peut-être pas rentrer… Il y a l'écrit et l'oral et il y a le verbe… mais peut importe (rires)… s'il vous plaît ! Je répète, je suis profondément choquée par les propos diffamatoires et les attaques personnelles qui sont tenus par certains membres, pas tous, heureusement, de la Majorité. Vous êtes élus, certes ! Vous avez les responsabilités, certes ! Alors, s'il vous plaît, donnez l'exemple !

M. le Maire MEYER : Bien. Avec tout ce qui a été dit, je voudrais quand même un peu prolonger puisque nous avons toute la soirée. (rires) Et comme m'y invite le Dr FELDMANN, naturellement je reviens.

Mme KLINKERT pour les transports : une expérience était en cours pour nous adapter à la rotation du travail en équipe. C'est une opération qui

a été lancée par la Communauté d'Agglomération et l'entreprise qui a servi de référence était l'entreprise RICOH mais il y a un problème. Dans la mesure où il y a quatre fois huit, voire cinq fois huit, il n'y a pas forcément une correspondance entre la rotation des personnels par rapport à l'organisation possible des transports. On a fait le test. Il faut continuer en choisissant éventuellement des entreprises où les périodes de rotation peuvent se marier mieux avec l'organisation possible des transports. C'est une tentative qui est en cours et nous aurons je pense d'ici le mois de septembre quelques premiers résultats de telles expériences.

Concernant les primes à l'embauche, une vingtaine de dossiers sont déposés. On ne pose pas la question tous les jours mais cette proposition intéresse beaucoup. J'ajoute subsidiairement que la proposition était légale si je dois me référer à vos allégations d'il y a un an. Petite parenthèse !

Pour l'Opéra du Rhin, c'est une situation provisoire, on vient de rencontrer, pas plus tard qu'aujourd'hui, les principaux responsables. Ils cherchent à organiser une réunion avec les trois maires intéressés. Ils ont du mal à mettre la main sur les trois, raison pour laquelle il y a eu ce pré-contact et en ce qui me concerne, j'ai donné mon accord pour ajuster la contribution 2009 de 2 %, et ces 2 % correspondent à leur demande. Je leur ai également garanti un rattrapage de 1 % sur l'année 2008 puisqu'on n'avait pas augmenté en 2008 par rapport à 2007. C'est donc l'avancée que je viens de faire avec les responsables.

Pour la couverture du Théâtre, c'est une affaire d'1 M€ en estimation. La consultation d'entreprises, par les temps qui courent, aboutira peut-être à un coût moins cher, mais en plus pour l'année 2009, nous aurons au Parc des Expositions, quelque 250 000 € de travaux supplémentaires, comme on vient de le dire tout à l'heure pour les travaux d'aménagement de parkings permettant de créer 225 places d'une façon organisée à côté de leurs nouveaux bureaux.

Pour la Maison des Adolescents, je suis un peu surpris, puisque j'ai écrit au Président que je suis d'accord. En ça, il n'y a aucune difficulté.

Pour les travaux de comptes de tiers, vous savez qu'ils sont exécutés pour d'autres collectivités, principalement ici, la Région Alsace. Mais nous avons toujours respecté les commandes faites. Si un décalage existe entre prévisions et réalisations, c'est que finalement les commandes n'ont pas suivi comme on pouvait l'espérer.

Pour la Caserne Rapp, je suis un peu étonné du commentaire qui venait de M. WAGNER. Il n'a vu que les emplois. Je ne cessais de dire que dans un premier temps il s'agit principalement de regroupements. Mais vous oubliez l'essentiel, mon cher Collègue, c'est que la Caserne Rapp a généré pour 15 M€ de travaux d'équipement initiés par des entreprises. Et je pense qu'aujourd'hui cela est tout aussi important que le reste.

La leçon de morale, Madame BENNAGHMOUCH, vous participiez à la réunion. Alors je veux bien vous écouter pour la leçon de morale mais généralement on ne répond que par rapport aux critiques qui sont présentées. Alors s'il y a eu quelques maladresses, la maladresse est des

deux côtés… je vous ai écoutée sans vous interrompre ma chère Madame, bien… quant à la Plaine Pasteur, le 1,8 M€, peut-être, Mme KLINKERT, que vous n'êtes pas allée au bout de la réflexion puisque si l'hôpital Pasteur pouvait acheter le terrain convoité au CDRS, nous serions plus avancés.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement ont diminué ? Voyez le tableau n° 4, il n'y a pas un chouia de différence entre l'année 2008 et l'année 2009. Pour les recettes de fonctionnement, le chiffre est pour ainsi dire égal d'une année sur l'autre. Les raisons vous sont également expliquées dans le rapport. Concernant les dépenses d'investissement, c'est le tableau 8, hors recettes d'ordre, le total des recettes réelles, budget primitif 2007 – 40 M€, budget primitif 2008 – 39 875 000 €, budget primitif 2009 – 51 882 000 €. Ce sont les chiffres qui apparaissent dans les différents décomptes. Tout est ainsi simple et nous comparons ce qui est comparable.

Je continue. M. WAGNER disait que pour le bassin d'emploi, il y a des pertes d'emplois. Il faudrait peut-être en parler à votre député ! Bassin d'emploi, ce n'est pas Colmar. Bassin d'emploi, c'est Colmar et d'autres communes. Par contre à Colmar, la base imposable en taxe professionnelle et c'est le meilleur indicateur, a augmenté de 5 %. Mais grâce à qui ? Mais c'est aux entreprises ! Parce qu'on a mis à leur disposition le terrain qui permettait de le faire. Tout est aussi simple que ça. L'augmentation des bases imposables de 5 % à Colmar a permis de ramener la diminution au niveau de la CAC à 3 % puisqu'on était à 8 %. Grâce à Colmar, on a donc pu limiter les dégâts.

Mais naturellement, en fonction de ce que j'ai lu, en fonction de ce que je viens de nouvellement entendre ici, qu'est-ce qu'on dit ? Il n'y a pas de budget supplémentaire : il y aura toujours un budget supplémentaire mais ce ne sera qu'un budget d'ajustement qui ne va pas reprendre en compte quelque 7 ou 8 M€ de travaux d'équipement puisque nous les intégrons tout de suite dans le budget primitif. Tout est aussi simple que cela. Mais nous aurons naturellement un budget supplémentaire que nous appellerons « décision modificative ». Lorsque vous parlez de sincérité, parlons-en ! Quand on parle d'inflation, pour nous c'est toujours le taux annuel de l'année N-1. Il ne s'agit pas de faire votre gymnastique personnelle entre le 1er juillet 2008 et le 30 mars 2009, ça rime à quoi ? Et le rapport est clair là-dessus, d'autant plus que l'année budgétaire correspond à l'année civile. Le rapport est sincère là-dessus puisqu'il donne le paramètre du taux de l'inflation à 2,8. Il fut très exactement de 2,79 % pour l'année 2008.

Les autres observations, critiques plutôt basiques des deux experts de l'opposition qui se sont épanchés par voie de presse sur l'analyse de la présentation faite par le Maire sont consternantes. « Les investissements ne progressent que de 1,77 % », « la capacité d'autofinancement se dégrade »… Mais il faut un peu gratter pour voir la vérité au fond des choses… (intervention inaudible sans micro) et j'y reviens ! Parlons-en de votre sincérité ! J'y reviens. Vous êtes plutôt laconique là-dessus… Certains engagements devraient être réorientés. « La hausse des indemnités », l'observation vient de recevoir une réponse par M. l'Adjoint au Finances. L'augmentation des taux fiscaux de 3,9, l'investissement qui passe de

32 102 000 € à 32 700 000 € et enfin un gonflage artificiel du budget primitif par l'intégration des reports de l'année. « Un gonflage »… c'est un langage qui vous est familier, M. WAGNER. Généralement vous parlez de « gonflette ». Mais « la gonflette » vous la conjuguez à tous les temps, mais chaque fois, vous vous plantez. Alors j'ai également lu et entendu « naturellement vous diminuez la masse donc vous augmentez le taux de réalisation ». Quelle légèreté de faire une telle affirmation ! Si l'on veut tenir un langage sincère, il faut toucher du doigt ce qui a été fait réellement et seulement parler après. Voilà en quelque sorte les commentaires de nos deux « comptables experts » qui se sont livrés à une analyse critique de la présentation que j'avais faite.

Les 5,7 % d'augmentation du budget de fonctionnement. M. OSTERMANN, présentez donc le tableau n° 1. Prenons le temps ! Mais prenons le temps ! (protestations dans la salle) Ne regardez pas l'heure ! Il faut que les indemnités se méritent ! (rires) Moi, je suis bien ! Je suis à l'aise ! Les charges de fonctionnement 5,7 %. Mais bien sûr, je l'avais dit et je le confirme mais dans ces 5,7 % il y a le coût des 40 engagements. C'est une volonté politique. On l'a voulu comme ça. Et le solde c'est combien ? 2,42 % pour une inflation, la nôtre, année N-1 était de 2,80 % et dans les 2,80 % il y a la partie « des frais de personnels », vous l'avez dit vous-même pour 7,83 % et le Tour de France pour 589 000 €. Alors, où est la surprise ? Il n'y en a pas. C'est la logique même. Je peux même prolonger, M. OSTERMANN avec le tableau suivant qui est le n° 2 où par cette courbe vous voyez l'évolution de 1995 à 2009. J'ai tiré une moyenne, Docteur, c'est comme un médecin qui fait le diagnostic, et j'arrive de 1995 à 2009 à un total de 19,4 % ce qui me fait une moyenne annuelle de 1,4. Nous parlons budget là et le Tour de France est naturellement dans l'année 2009. Les transferts à la CAC, c'est à partir de 2004. Il y a 3 M€ de différence sur 4 ans. Faites la différence ! On est encore à 1,8 %.

Troisième comparaison, c'est le tableau n° 3. Sur trois ans, l'augmentation de 72 M€ à 74 M€ est de 1,755, soit 2,40 % ce qui correspond à 50 % de l'inflation.

Enfin pour le budget d'équipement soit disant augmenté de 1,77 %. Prenez le tableau n° 6. Vous avez depuis 2004 à 2009 cette présentation par colonnes où on est à 20 067 000 en 2004 pour être à 38 733 000 en 2009, soit une augmentation de 36 % par rapport à la moyenne 2004/2008 et on est en augmentation dans la prévision de 44 % par rapport aux quatre années de référence.

Enfin, je continue puisque vous avez parlé d'engagements. Le tableau n° 30. Je suis surpris que vous soyez resté aussi laconique sur l'énoncé des engagements puisque si j'ai encore un peu en mémoire vos commentaires d'il y a N-1, oh là là ! « propositions illégales »… « Propositions illégales » et en plus engagements estimés à 7 M€. Moi, je maintiens mes chiffres et vous les avez sur ce tableau : pour l'année 2008 : 1 318 000 € et pour l'année 2009 avec les tickets restaurants c'est 2,5 M€. Sans ces tickets c'est 1,9 M€ et en plus ce montant comprend déjà les engagements nouveaux du mois de novembre 2008 pour l'année 2009, comme ici par exemple la participation financière à la rentrée scolaire puisque tout à l'heure nous allons examiner ce rapport.

Nous sommes donc tout à fait dans la fourchette des prix annoncés. J'ajoute que dans le domaine social le soutien à la restauration scolaire a amené à nos cantines quelque 120 enfants supplémentaires et je rappelle que 35 % des familles dont les enfants mangent à la cantine ne sont pas imposées fiscalement. Y a-t-il mesure sociale et plus noble ? Vous critiquiez cette proposition ! Vous l'acceptez aujourd'hui !

Pour la fiscalité locale, c'est le tableau 19. Vous avez naturellement l'inflation moyenne, vous avez la variation des taux et on se trouve avec un différentiel positif de plus de 6 % sur la période concernée.

Et enfin, le tableau 32, alors que j'entends qu'on manque de dynamique, qu'on manque de punch, qu'on manque d'oxygène, que les entreprises sont en difficulté et qu'on ne fait rien ou du moins pas grand-chose. Vous avez en colonne rouge les prévisions budgétaires, et en colonne verte les réalisations. Ce n'est plus de la « gonflette », M. WAGNER, ça c'est la vérité. Ce sont des travaux réalisés. Vous vous apercevez que d'une année sur l'autre le montant investi est chaque fois supérieur à l'année qui a précédé avec des taux de réalisation –je ne parlais pas du taux de réalisation 2005, n'est-ce pas M. WAGNER- je ne parle pas de celui-là, mais je parle des années suivantes avec 73 %, 70 %, 73 %. Vous avez en 2009 la prévision budgétaire qui est prévue pour 39 M€ et à côté ce que nous devons réaliser pour récupérer la TVA de l'année N-1, ce qui veut tout simplement dire qu'il faut investir 21 444 000 € pour pouvoir bénéficier de la TVA de 2008. Alors, si je prends le taux de réalisation, la moyenne, ou celui de 2008, si je prends le taux moyen des quatre dernières années de référence, ce qui veut dire 2004, 2005, 2006 et 2007 on arrivera à investir 25 M€. A comparer avec les 21 M€. Par contre, si nous devons réaliser un taux de réalisation de 74 %, l'investissement ne sera pas de 25 M€, il sera de 28 M€, soit 34 % supérieur par rapport aux 21 M€ que nous devons investir. Donc nous sommes relativement à l'aise. Naturellement là M. WAGNER nous sommes loin de votre contre-performance de 2005.

(intervention inaudible d'un conseiller, sans micro)

Je veux dire aussi que nos deux « comptables experts » de la liste WAGNER sont sur l'Everest de la mauvaise foi et je m'explique. Vous parliez d'autofinancement et vous avez tout simplement oublié les autres lignes budgétaires qui participent à l'autofinancement mais qui sont également alimentées par le même budget de fonctionnement. Je veux parler de la ligne de l'autofinancement mais également de la ligne des provisions. S'ajoutent encore les financements par voie d'emprunts et les participations des partenaires. Cela vient d'être dit par Brigitte KLINKERT tout à l'heure puisque le Département est un acteur principal. Je fais quand même observer que la Ville de Colmar représente 10 % de la population haut-rhinoise, ce n'est donc pas partie à négliger. La différence entre la ligne d'autofinancement et la ligne des provisions, c'est que pour la ligne de provisions, les recettes sont affectées, ce qui n'est pas le cas pour la ligne de l'autofinancement où l'affectation est libre. Alors tenant compte de ces observations, et si je devais me baser sur le commentaire fait par nos « deux experts », disant que l'autofinancement se dégraderait, or l'autofinancement, c'est, je le répète, le cumul de la ligne rouge et de la ligne bleue. La ligne

bleue, c'est les amortissements et la ligne rouge, c'est l'autofinancement et on s'aperçoit qu'il y a 20 M€ au total mais vous dites que cela baisse, et vous confirmez ça ?

M. WAGNER : C'est marqué dans le rapport !

M. le Maire MEYER : Mais vous, en tant qu'expert comptable, cette démonstration ne suffit pas ! La pointe de 2008, c'est quoi ? Cela aurait dû vous intéresser ! Cette pointe, c'était tout simplement l'opération de Dical où la Ville de Colmar a vendu ses actions pour un montant de 8,5 M€. Or, M. WAGNER, c'est un sujet que vous connaissiez et ces 8,5 M€ représentent la différence entre 2008 et 2009. J'ajoute en plus que les 2,5 M€ des engagements sont intégrés.

M. WAGNER : Est-ce que vous me permettez d'intervenir tant que ce tableau est là, parce qu'après vous allez l'enlever et on ne pourra plus le commenter ?

intervention inaudible sans micro… l'autofinancement 2009 qui est en cours est le plus bas de toutes les années figurant sur ce tableau.

M. le Maire MEYER : Je répète à M. l'expert comptable, que je croyais imprégné davantage par les méthodes de la gestion publique, que les travaux d'équipement sont financés par la ligne des amortissements mais également par l'autofinancement. Il faut donc cumuler les deux pour avoir le financement des travaux d'équipement à travers la section de fonctionnement. Mais alors voilà, on y est ! A cette hauteur, la situation ne s'est pas dégradée puisqu'on a retrouvé les 20 M€ de l'année 2007 en l'année 2008 et on est même mieux de 500 000 € puisque l'opération Dical était de 8,5 M€ et la différence est de 10 M€. Votre réflexion est donc très « légère ». Et je continue en disant que les travaux d'équipement sont financés en partie par l'impôt, par les deux lignes d'autofinancement que je viens de décliner, par les participations mais également par l'emprunt. Regardez le tableau n° 12, je vais m'expliquer. Nous sommes aujourd'hui à un tel ratio d'endettement que demain, si l'on devait prendre une décision d'équipement fort, on aurait toute latitude pour le faire. Regardez la différence entre 2003 et 2009, elle représente 34 M€ d'emprunts possibles. Je ne vais même pas aussi loin. Prenez la situation par rapport au 31 décembre de l'année 1994. Je remonte donc très loin. Voyons le tableau n° 13 et vous vous apercevez que ce différentiel entre 864 € constants par rapport aux 497 €, soit 367 € fois le nombre d'habitants, cela donnerait sous cette simulation une capacité d'emprunts supplémentaire de 24,7 M€. Et puisque nous sommes sur les emprunts, on parlait tout à l'heure de la capacité de désendettement, prenez le tableau 15 : la limite plafond des collectivités locales est de 9,8 années. La moyenne, en trait rouge, est de 7,5 et à Colmar nous sommes à 4,2, ce qui veut tout simplement dire à 42 % du plafond autorisé. Alors permettez du peu, il y a de la latitude pour le travail de demain et je termine peut-être avec le tableau n° 18 qui est un autre vecteur possible pour le financement des travaux d'investissement. J'ai repris la totalité des bases imposables (125 M€). Nous nous sommes aperçus que de 1994 à aujourd'hui il y a un différentiel de plus de 6 points entre l'inflation et les taux. Nous, nous ne nous étions jamais engagés sur la base. Nous nous étions toujours engagés

sur le respect des taux. Les électeurs ont choisi. Il faut donc nous laisser mettre en œuvre notre programme sur la base de la confiance que nous avons obtenue. Et sur cette base, on constate un différentiel de 6 points entre 1994 et 2009. Or 1 point sur 125 715 500 € représente 1 257 155 €. Si je devais multiplier sur 1,2 M€ fois 6 points, cela veut tout simplement dire que je dispose d'un potentiel fiscal supplémentaire de plus de 8 M€. Voilà mes chers Collègues, au-delà de ce que vous avez demandé, mes explications et commentaires… Je ne qualifie jamais les propos des autres, Docteur, jamais ! Mais je m'interroge sur la sincérité des « certifications » qui sont faites par les uns et les autres. Mais je pourrais en reparler puisque sur mon bureau, j'ai encore quelques exemples qui remontent à deux ans, où dans la nature aussi, on a affirmé dans la sincérité, certains montants. Alors lorsqu'on s'est amusé à vérifier, il y avait de grosses différences. Alors, sincère/pas sincère, mon cher Collègue, permettez-moi d'en douter et j'ai toutes les raisons d'avoir ces doutes en fonction de ce que j'ai entendu anciennement, parce que lancer dans la nature des affirmations que l'on n'arrive pas à prouver, permettez, mais je crois que le tour est fait puisque les explications données démontrent la sincérité sincère –c'est un pléonasme- de l'analyse qui a été faite et que naturellement je maintiens. Voilà, merci. (applaudissements) M. WAGNER !

M. WAGNER : Excusez-moi. Cette séance de tableaux est toujours intéressante parce que nous recevons des précisions complémentaires et ce serait bien si nous pouvions les avoir peut-être avant, comme ça nous pourrions les commenter ensemble…

M. le Maire MEYER : …C'est très gentil à vous, M. WAGNER, mais vous savez, mes tableaux, c'est pour répondre à vos questions. Je ne peux donc pas répondre par anticipation aux questions que vous poseriez éventuellement. Et puis deuxièmement, je ne voudrais pas que mes tableaux alimentent vos réunions internes. Par contre, j'ai une proposition à vous faire, Mme BENNAGHMOUCH. Invitez-moi donc à l'IUT pour vos réunions. Je viens vous les animer avec les questions budgétaires… vos réunions que vous organisez entre vous… d'ailleurs je me pose une question : êtes-vous autorisée à organiser ces réunions dans un site public ? (protestations)

M. WAGNER : …des insinuations !

M. le Maire MEYER : …vous savez fort bien de quoi il est question… (intervention inaudible de Mme BENNAGHMOUCH, sans micro) Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Vous m'avez mise en cause tout à l'heure en tant que présidente du Centre Départemental de Repos et de Soins. Je voudrais donc revenir sur cette question du terrain de l'hôpital parce que là, une fois de plus, vous mélangez les genres. Je rappelais, lors de mon intervention tout à l'heure, que le Conseil d'Administration des Hospices Civils a refusé il y a un an, le rapport que vous vouliez lui soumettre en vue de vendre le terrain de la Plaine Pasteur à la Ville de Colmar, puisque l'hôpital souhaite utiliser ce terrain pour l'extension du Parc Mère et Enfant. Je rappelle d'ailleurs que vous aviez même à l'époque distribué par anticipation aux conseillers municipaux un rapport sur l'achat

de ce terrain avant la décision du Conseil d'Administration des Hôpitaux Civils de Colmar et cette décision, M. le Maire, n'a rien à voir, mais alors absolument rien à voir avec le terrain dont dispose le CDRS. Oui, vous mélangez les genres. Je suis pour ma part la première à dire qu'à Colmar et dans le Centre Alsace, nous avons tous intérêt à ce que les Hôpitaux Civils de Colmar puissent s'étendre.

M. le Maire MEYER : C'était le vœu émis par l'Hôpital Pasteur. Combien de fois est-ce que vous avez été sollicitée par Mme le Directeur pour acheter le terrain ?

Mme KLINKERT : 0 fois ! 0 fois ! Et aucun contact avec le Président du Conseil d'Administration !

M. le Maire MEYER : Alors vous mettez en doute ce qui a été dit. Vous aviez toutes les réticences parce que si Pasteur pouvait acheter le terrain souhaité, la question de Pasteur ne se serait pas posée.

Mme KLINKERT : M. le Maire, puisque vous me redonnez la parole…

M. le Maire MEYER : … mais bien sûr je vous la donne la parole !

Mme KLINKERT : … il n'y a eu aucun contact du Président du Conseil d'Administration…

M. le Maire MEYER : …non, non, pas le Président, ça je ne l'ai pas dit, j'ai parlé de Mme le Directeur.

Mme KLINKERT : … il y a eu un appel de ma part à la Directrice des Hôpitaux Civils lorsque je me suis rendue compte qu'on voulait nous soumettre au Conseil d'Administration un compromis de vente d'un terrain nous appartenant et que ce compromis de vente ne serait sûrement pas passé au Conseil d'Administration de notre établissement, comme ça, de but en blanc, sans qu'il y ait d'explications et quoi que ce soit. Je constate aussi que pour l'instant il n'y a malheureusement, et je dis malheureusement, pas de projet d'extension sur ce terrain. Lorsqu'il y en aura un, on pourra en discuter.

M. le Maire MEYER : Vous assumez ce que vous dites…

Mme KLINKERT : Pleinement, à 100 %.

M. le Maire MEYER : Vous assumez. Je n'ai jamais dit que le Président avait pris votre attache par contre Melle le Directeur, oui,

Mme KLINKERT : … oui, je l'ai eue au téléphone…

M. le Maire MEYER : …ah, quand même. Nous avions cette discussion au Conseil d'Administration. C'est vrai que vous n'y êtes pas souvent.

Mme KLINKERT : M. le Maire, vous faites des procès d'intention…

M. le Maire MEYER : Voyons Mme KLINKERT, à qui le dites-vous…

Mme KLINKERT : Je souhaiterais quand même, si vous êtes un démocrate, que vous respectiez l'opposition !

M. le Maire MEYER : Bien sûr… que je la respecte ! Mme KLINKERT, on a démarré le budget à 18 h. 30, il est 21 h. Je vous ai accordé 2 heures et

demi et avec ça vous osez prétendre que je ne laisse pas parler l'opposition ? C'est un peu fort de café ! Et si vous voulez continuer, j'ai tout le temps encore… M. l'Adjoint aux Finances, vous soumettez ce budget puisque je crois que nous sommes arrivés au bout. D'abord le budget principal… M. WAGNER !

M. WAGNER : J'avais commencé et finalement vous aviez donné la parole à ma voisine, c'est très bien. Concernant ces tableaux, je voulais juste revenir sur deux ou trois points très rapidement. Lorsque Brigitte KLINKERT s'est exprimée et parlait de diminution de recettes d'investissement et plus précisément des ressources propres externes. Je voulais apporter cette précision. Vous avez fait l'amalgame…

M. le Maire MEYER : …mais il faut être plus précis alors ! Eh oui, eh oui ! Il ne faut pas lancer dans la nature des affirmations de votre genre ! On se fait toujours avoir de cette façon !

M. WAGNER : …je peux continuer à parler ?

M. le Maire MEYER : … si vous voulez !

M. WAGNER : … comme vous m'aviez interrompu. Ca c'était la première chose. C'est une précision par rapport à ses propos et vous pourrez voir le sténogramme. Deuxièmement, et je maintiens ce que j'ai dit. Les 40 engagements : pour l'instant sur la liste que j'ai demandée et qui m'a été transmise et dont je vous remercie, figurent 20 engagements pour un total de dépenses de 3 212 000 € et des recettes pour 728. J'attends quelles vont être les 20 autres engagements et quel va être le coût pour respecter l'ensemble des 40 engagements.

M. le Maire MEYER : Mon cher M. WAGNER, la liste que vous avez, porte sur 20 actions or dans différentes actions il y a plusieurs engagements mais je puis vous dire qu'à un euro prêt, nous sommes à hauteur des chiffres que j'ai avancés.

M. WAGNER : Et enfin, sur la fiscalité et l'inflation, je ne conteste pas le taux d'inflation que vous avez choisi. J'ai simplement dit qu'il faut être dans le réel du moment où on ne constate plus une progression de l'inflation mais une diminution de l'inflation et il eut été judicieux que l'on s'adapte directement dans le cadre de ce budget à la réalité du moment, parce que, et le dernier tableau l'a bien précisé, du fait de l'augmentation de la fiscalité, c'est-à-dire les 2,5 % plus les 2,5 % qui ont été votés par la Loi de Finances, ajustement des bases, plus l'augmentation des taux de 1,40 % et vous l'avez montré dans le dernier tableau, c'est 1,422 million qui sont pris dans la poche du contribuable colmarien en ces temps de crise.

M. le Maire MEYER : Mon cher Collègue, nous sommes sincères. Nous nous sommes engagés pour répercuter dans notre pratique l'augmentation des taux en nous référant à l'inflation de l'année N-1. Et si l'année prochaine, cette inflation était négative, tout simplement nous la respecterons encore une fois. On ne va donc pas mélanger, pédaler, pour tourner en rond. Nous voulons pédaler en avançant et c'est sur ces bases d'une façon très transparente, d'une façon très claire, d'ailleurs explicitée par le rapport, que

nous vous proposons le budget. Nous ne faisons pas déjà la spéculation sur l'année 2009. M. l'Adjoint aux Finances !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Selon la formule consacrée, je soumets le rapport aux voix. Qui est pour ?

M. le Maire MEYER : …individuellement…

M. l'Adj. JAEGY : Budget principal : qui est pour ?

M. le Maire MEYER : …donc tout le monde ainsi que M. DENECHAUD, sauf le groupe WAGNER et les socialistes.

M. l'Adj. JAEGY : Qui s'abstient ?

M. le Maire MEYER : Le Groupe WAGNER s'abstient, et le Groupe socialiste vote contre !

M. l'Adj. JAEGY : Je soumets aux voix le budget annexe relatif au Festival du Film. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, le Groupe de M. HILBERT ainsi que M. DENECHAUD.

Le budget annexe relatif au Festival de Jazz : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe relatif au Salon du Livre et à l'Espace Malraux : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est également adopté à l'unanimité.

M. le Maire MEYER : Merci. C'est quand même une leçon de démocratie, trois heures sur le budget. (rires)

II – 77 Travaux d'amélioration de l'éclairage public dans le cadre du programme de relance pour l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Y a-t-il des questions ? M. HILBERT !

M. HILBERT : Dans ce rapport, n'apparaît pas de clause environnementale, mais l'éclairage public étant un élément important de notre consommation énergétique, quels sont les objectifs d'économies d'énergie dans ce domaine avec l'installation de ce nouvel éclairage ?

M. l'Adj. MEYER : Oui, nous avons tout un programme d'économies d'énergie sur l'éclairage public et particulièrement les nouveaux travaux, bien sûr.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'objectif du remplacement de l'éclairage c'est effectivement de réaliser des économies d'énergie en mettant du matériel plus récent et l'économie réalisée est prévue de 20 %, ce qui est quand même un choix politique important.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 78 Travaux de voirie dans le cadre du programme de relance pour l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Peut-on se prononcer sur ce rapport ? Y a-t-il des questions ? M. HILBERT !

M. HILBERT : Juste une question, dans le cadre de ces travaux, lors de la première campagne électorale, on s'était vu parce que vous aviez fait campagne avec M. le Maire devant le Grillen et puis vous nous aviez promis des arceaux à vélos au Grillen, j'avais demandé également des arceaux à vélos au Parc des Expositions. Est-ce que dans le cadre de ces réaménagements de parking, on prendra en compte les vélos ?

M. l'Adj. MEYER : Mme LICHTENAUER qui a en charge le parking vélos, va vous répondre.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour aller au Grillen, il n'y aura plus de parcours du combattant, vous aurez des arceaux à vélos qui seront mis en place en même temps que le parking.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le 2ème point concernait le Parc des Expositions !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Il y a des arceaux à vélos au Parc des Expositions. Enfin, comment peut-on appeler cela, ce ne sont pas vraiment des arceaux, c'est une espèce de spirale à vélos ! Mais il y a un parking à vélos.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je mets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

II – 79 Révision des horaires d'ouverture au public et adaptation de l'offre de Colmar Vélo Gare.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, Mme LICHTENAUER. Des questions ? M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Il est question dans le rapport du faible impact de l'initiative et je pense que c'est lié aussi à la communication parce que beaucoup de Colmariens ignorent l'existence de ce « point vélos » et il faudrait aussi communiquer un peu plus en direction des touristes parce que cela peut concerner beaucoup de touristes notamment venant d'Alsace mais d'ailleurs aussi. La communication devrait être incluse sur tous les

documents touristiques qui concernent Colmar en expliquant qu'on peut louer un vélo en arrivant à la gare.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour le moment, c'était un essai. On change les horaires et les tarifs et on va faire des tracts à distribuer, à déposer aussi à l'Office du Tourisme pour faire connaître ce point de location.

M. DENECHAUD : Et en complétant par le site Internet quand on en aura un !

M. l'Adj. HEMEDINGER : D'autres questions ? M. HILBERT !

M. HILBERT : Dans certaines villes, c'est aussi associé à un abonnement SNCF. Comme le point de location est à la gare, est-ce que c'est envisagé ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Cela aussi sera fait, mais pour le moment on ne pouvait pas parce que les tarifs n'étaient pas compatibles, il fallait qu'on ajuste les tarifs.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : En ce qui concerne le remisage des vélos, je crois savoir qu'il y a très peu de vélos qui sont laissés sur place. Alors pensez-vous que réduire le tarif mensuel de 2 € vous fera venir plus de vélos sur place ? Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire une réduction beaucoup plus importante et plus significative dans l'espoir d'avoir plus de vélos ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : 5 € par mois déjà ce n'est pas énorme, sachant qu'auparavant c'était 7 € mais les personnes qui payaient pour une année, payaient 70 €, le 11ème et le 12ème mois leur étaient offerts. Je trouve que ce n'est vraiment pas exagéré comme prix !

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est un projet qui débute, nous sommes en phase de lancement.

M. le Maire MEYER : Vous savez Docteur, on peut se tourner comme on veut, il y a toujours quelque chose qui est devant et autre chose qui est derrière ! (rires)

M. FELDMANN : C'est philosophique !

M. l'Adj. HEMEDINGER : D'autres questions ? Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : J'en reviens aux vélos. Il m'a semblé, à moi, que c'était un relatif succès, à l'heure actuelle j'étais frappé par le nombre de cycles. Mais est-ce qu'on sait quelle est la capacité et l'utilisation, à l'heure actuelle ? Est-ce qu'on a une idée de ce qu'on pourrait augmenter au point de vue capacité, pour mettre les vélos ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : De location ? De remisage ?

Me GRUNENWALD : Oui.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : A la gare, on peut remiser 25 vélos.

Me GRUNENWALD : Attendez, je m'excuse, est-ce qu'on parle bien du garage à vélos qui est à la gare ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pas les cages à vélo, le local qui est à la sortie des voyageurs.

Me GRUNENWALD : Et là, il y a 25 !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Dans les cages à vélos, il y en a plus, évidemment ! Et elles sont gratuites.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Maître, vous confondez les cages à vélos qui sont destinées aux voyageurs et ce local qui permet à la fois la location de vélos mais également le remisage dans certains cas.

On peut soumettre le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 80 Code des marchés publics du 1er août 2006 modifié - Modification des procédures internes de publicité et de mise en concurrence des marchés à procédure adaptée – mise à jour de la nomenclature d'achats de fournitures et de prestations de services.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : En fonction de cette nouvelle législation, le Maire peut donc passer des marchés de travaux jusqu'à 5 M€ sans consulter la commission d'appel d'offres. C'est vrai qu'on peut se poser la question du rôle, à l'avenir, de la commission d'appel d'offres…

M. le Maire MEYER : …que nous maintenons !

Mme KLINKERT : …et je suggère que cette commission ait un rôle consultatif.

M. le Maire MEYER : Commission que nous maintenons !

Mme KLINKERT : Elle sera maintenue avec un rôle consultatif, M. le Maire ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : Le règlement est intégré et il le stipule.

Mme KLINKERT : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Je ne souhaiterais pas que le maire puisse être suspecté de quelque chose !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. ZINCK, je ne suis pas sûr que le public soit autorisé à déranger sans arrêt les élus !

Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

III – 81 Restauration scolaire dans les écoles privées de Colmar : mesure sociale en faveur des familles exonérées d'impôt sur les revenus.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, Madame l'Adjointe.

III – 82 Aide à la scolarité.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, Madame l'Adjointe. M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, Mme l'Adjointe, c'est encore une fois une mesure que j'estime un petit peu électoraliste, qui permet de faire plaisir à des électeurs…

M. le Maire MEYER : …vous voulez dire « populiste » !

M. HILBERT : « populiste » c'est votre terme ! …et en ne parlant pas des vrais problèmes. A chaque rentrée, les enseignants, dans les écoles, demandent une somme d'argent aux parents, pour le fonctionnement de la classe. Cela peut montrer que la dotation aux écoles n'est pas suffisante. De plus, les enseignants des écoles maternelles demandent une ATSEM par classe, ce qui n'est pas le cas, pour pouvoir fonctionner de manière optimale. Encore une fois, un bon service public ne passe pas par de pseudo cadeaux aux électeurs mais par une optimisation du service rendu par la collectivité. De plus, alors que tout le monde parle d'un repositionnement des collectivités sur leurs compétences, laissons à la CAF le versement de l'allocation de rentrée scolaire et à la Ville le bon fonctionnement des écoles.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors M. HILBERT, si cette mesure était une mesure électoraliste, cela aurait été dans le programme électoral et nous l'aurions utilisée pour être élus au mois de novembre. Or cette mesure n'était pas dans le programme électoral, cela ne peut donc pas être une mesure électoraliste, c'est aussi simple que cela. Concernant le coût de la rentrée, il est vrai que les parents, c'est d'ailleurs le cas dans toute l'Alsace, sont invités en début d'année, à faire un chèque à la coopérative scolaire, c'est ce que l'on appelle l'OCCE qui permet de financer des choses qui ne sont pas stricto sensu prévues dans le budget des écoles, donc des animations ou des sorties à l'extérieur, qui met également à contribution les parents par des actions qu'ils font pour financer ce type d'action. Je pense que cette prime qui est versée pour faire face à la rentrée, pourra également servir aux parents à contribuer au versement de l'OCCE qui est demandé en élémentaire.

Concernant les ATSEM, la règle à Colmar est de deux ATSEM pour 3 classes. Alors j'ai fait à peu près le tour des écoles maternelles où nous rencontrons régulièrement les ATSEM. Je dois dire que cela se passe bien surtout avec la nouvelle organisation du temps de travail, à savoir la suppression du samedi matin. Nous avons maintenu les ATSEM au temps scolaire et non pas au temps civil à savoir on ne les a pas mises aux 35 heures purement et simplement comme on aurait pu le faire, pour leur

permettre d'être aux 38 heures et demi et d'être plus présentes dans l'école quand il y a le temps scolaire, de participer également à des travaux de bricolage qu'elles peuvent préparer d'avance le mercredi lorsqu'il n'y a pas de cours, et je dois dire que cela fonctionne relativement bien. En tout cas, je pense que les attentes du personnel que j'ai rencontré, sont en adéquation avec ce que fait la Ville. Alors, bien sûr, je comprends le souhait des enseignants qui souhaiteraient avoir chacun une ATSEM. C'est une demande récurrente que je comprends, mais d'un autre côté, je vous signale aussi que notamment en petite section de maternelle, les enfants font la sieste l'après-midi et que peut-être être à deux personnes pour surveiller les enfants, est aussi moyen de libérer un petit peu de temps et de s'organiser.

Sur les subventions de fonctionnement et de ce que nous faisons pour les écoles à Colmar, il suffit de se reporter au compte administratif 2008, si vous avez le document. Pour les enfants, en maternelle, on est à 1.645 € par an et par élève, pour les écoles élémentaires, on est à 780 € par an et par élève. Ce sont des montants qui, si vous vous reportez aux moyennes nationales, sont vraiment supérieurs. Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Maire MEYER : Madame l'Adjointe, à cela il faut ajouter que nous avons annuellement une réunion avec les directeurs et les directrices. Que nous ne recensons que des témoignages de satisfaction de la part des uns et des autres, premièrement et deuxièmement au-delà de la subvention de fonctionnement, il ne faut pas oublier que la CAC verse à chaque école un pécule qui repose sur la collecte du papier. Ce sont des montants qui deviennent très intéressants pour les écoles.

M. HILBERT : Une précision, la récolte du papier dans les écoles, c'est une très bonne chose, on ne remet pas cela du tout en cause mais par rapport à l'argent qui est demandé en début d'année aux parents et aux familles, ce n'est pas pour faire des voyages, c'est effectivement pour doter l'école ou la classe de papier, de stylos, de feutres, de peintures, ce n'est pas pour faire des voyages !

M. le Maire MEYER : Mais voilà, c'est l'objet des 50 € et des 75 € ! Nous accompagnons les parents pour leur permettre l'organisation à la rentrée scolaire ! Donc vous ne croyez pas si bien dire, nous sommes en plein dans ce que vous proposez !

M. HILBERT : Donnez-le directement à l'école, cela évitera l'intermédiaire !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. HILBERT, l'argent destiné à l'OCCE n'est pas fait pour les dépenses courantes de l'établissement. Si des enseignants ou des directeurs d'école le font, dites-le moi, j'irai les voir pour leur expliquer quel est l'objectif des fonds OCCE. Effectivement ce n'est pas normal que l'argent soit utilisé dans le fonctionnement courant de l'établissement puisque c'est la mairie qui a cette charge-là. Les fonds d'OCCE sont destinés à faire des choses différentes. Je suis prête à intervenir si vous me signalez des soucis à ce niveau-là.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

III – 83 Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 84 Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2009 et 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? M. GREINER est contre.

M. GREINER : Oui, une explication de mon vote contre, je me permets de vous rappeler trois dates : 1880, la loi Camille Sée permet aux jeunes filles d'accéder à l'enseignement secondaire, en 1881 et en 1882 les lois Jules Ferry décrètent que l'enseignement public doit être assumé, qu'il doit être neutre et qu'il doit être laïc, il a ensuite décrété en 1882 que cet enseignement au niveau de l'école primaire devient obligatoire. Je vous rappelle trois citations, trois noms aux frontons des mairies : il y a les noms de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. L'école publique, jusqu'à preuve du contraire, a toujours permis à chacun de choisir son enseignement qu'il soit privé, laïc ou qu'il soit l'enseignement de la famille. Au niveau de l'égalité, l'école publique a toujours assumé et assume encore maintenant, malgré quelques difficultés, l'égalité à tous pour une formation. En ce qui concerne la fraternité, l'école publique actuellement est la seule, à ma connaissance, à permettre la mixité des races, des sexes et des religions. Je vous rappelle que tous les députés, à l'époque, ont été ex-communiés. Pour ma part, je défends l'enseignement public, je suis solidaire de ces députés qui ont voté ce texte et je maintiens que les deniers publics doivent revenir à l'enseignement public.

M. le Maire MEYER : C'est un avis autorisé. Nous sommes en démocratie. Le rapport est approuvé.

III – 85 Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci. Je voudrais profiter de ce rapport pour soumettre la proposition suivante, celle d'engager avec nos partenaires communautaires une réflexion, une concertation approfondie au sujet du transfert éventuel de la propriété et de la gestion de la patinoire à la CAC. En effet, nous pensons que l'utilisation de ce complexe de loisirs et de compétitions déborde largement le seul périmètre colmarien et concerne d'ailleurs l'ensemble du Centre-Alsace. Je voudrais aussi rappeler que dans d'autres communautés d'agglomération, je veux citer la communauté de Mulhouse, cette communauté de Mulhouse gère déjà aussi la patinoire de Mulhouse ainsi que les piscines.

M. le Maire MEYER : Oui, c'est une réflexion qui porte sur un périmètre élargi quant à l'utilisation de cet outil. La CAC est à sa 5ème année. Nous avons eu deux trains d'extension de compétences mais ce qui, à la date d'aujourd'hui, ne rejoint pas l'avis général c'est la Petite Enfance, ce sont les équipements culturels et les équipements sportifs. Puisque selon l'avis général, la Communauté d'Agglomération veut se fixer pour les projets territoriaux et non l'animation.

M. l'Adj. HEMEDINGER : D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

III – 86 Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 87 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 88 Protocole d'accord entre la Ville de Colmar, la Colmarienne du Logement et le Conseil Général du Haut-Rhin visant à l'amélioration de la qualité de service de 241 logements rue du Noyer.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 89 Protocole d'accord entre la Ville de Colmar, la Colmarienne du Logement et le Conseil Général du Haut-Rhin visant à l'amélioration de la qualité de service de 136 logements rues de Sigolsheim et d'Ammerschwihr.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, je lis dans ce protocole qu'il y a un réaménagement des aires de stationnement. Alors je souhaite que soit prise en compte la réglementation qui impose la mise à disposition et le traçage de places adaptées aux personnes dépendantes. Aujourd'hui, on se base plus sur un marquage à la demande en réponse à des cas particuliers mais au-delà de cette démarche, certes louable, je rappelle que ces places peuvent être nécessaires à des personnes de passage, en visite chez des résidents du quartier concerné. Alors, vous allez me répondre que vous êtes sensibilisé à cette problématique. Comprenez mon inquiétude quand je remarque qu'elle n'est pas prise en compte. Et comme exemple, je cite la rue Niklausbrunn-weg récemment aménagée, ralentisseurs, rond-point, trottoirs, arbres, bacs pour le tri sélectif mais aucune place adaptée aux personnes à mobilité réduite. Sans prétention aucune et sachant que vous n'y tenez plus vraiment, je reste tout de même, en tant que conseiller municipal, à la disposition des services compétents. Merci de m'avoir écouté.

M. l'Adj. FRIEH : Je crois que votre intervention ne demande pas vraiment une réponse dans la mesure où il y a, en effet, vous le rappeliez, un certain nombre de normes qui s'appliquent pour ce qui concerne ces aménagements hors de ces normes obligatoires. Un contact avec la Colmarienne du Logement peut être pris pour voir ce qui est effectivement prévu pour ces deux sites d'aménagement.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. Daniel MEYER !

M. l'Adj. MEYER : Une simple précision, chaque fois que nous avons 50 parkings, on a une place pour personne handicapée, systématiquement et quelquefois on rajoute une place parce qu'il y a un site particulièrement touché par le handicap et alors nous rajoutons un ou deux emplacements s'il le faut, à la demande. Et c'est cela dont vous nous parliez tout à l'heure ? Mais systématiquement, toutes les 50 places, il y a une place réservée.

M. MEISTERMANN : Expliquez-moi pourquoi alors que la rue Niklausbrunn-weg est très longue, qu'il y a des collectifs, que des aménagements de voirie ont été réalisés, il n'y a aucune place adaptée ni pour résidents. Il n'y a peut-être pas eu de demande, je le concède, mais ni pour aucun visiteur qui pourrait éventuellement se présenter ? Ce n'est pas forcément pris en compte. Je me permets juste de le rappeler parce que je l'ai constaté. Alors, il y a eu des aménagements réalisés, à l'école Sébastien

Brant, il y a des marquages de places qui ont été réalisés, il n'y a aucune place adaptée peut-être parce que l'école n'est pas accessible mais encore on ne parle pas que de fauteuils, on parle aussi de personnes dépendantes. Et je rappelle quand même que chaque denier public investi doit prendre en compte ces obligations.

M. l'Adj. MEYER : Bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord. Le seul problème qui se pose c'est quand la voie n'est pas assez large, il faut savoir que la place de stationnement « handicapé » doit être plus large qu'une place de stationnement normale, elle est plus longue, cela ne pose pas de problème, mais la largeur souvent pose problème.

M. MEISTERMANN : M. MEYER, je le sais bien, mais au Niklausbrunn-weg, tout est neuf, tout a été aménagé !

M. le Maire MEYER : Où cela ?

M. MEISTERMANN : Au Niklausbrunn-weg, c'est dans le quartier de la Semm, c'est un lotissement qui a été réaménagé et créé, même les collectifs n'ont pas respecté, il n'y a aucune place pour handicapé dans les collectifs construits ! Ce n'est peut-être pas de votre ressort, parce que c'est du privé …

M. l'Adj. D. MEYER : …si, si, c'est de mon ressort justement, je vais vérifier.

M. MEISTERMANN : Dans les avenues, dans les rues, il n'y a rien de fait.

M. l'Adj. D. MEYER : C'est de mon ressort et je vais vérifier, ne vous inquiétez pas ! Je vous tiendrais informé.

M. MEISTERMANN : C'est quand même inquiétant, je me permets juste de le rappeler.

M. l'Adj. D. MEYER : Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

M. MEISTERMANN : Je me permets juste de rappeler qu'il y a une réglementation et qu'il faut s'y tenir.

M. l'Adj. D. MEYER : Réglementation que nous respectons autant que possible !

M. le Maire MEYER : Elle est plus que respectée puisque nous allons 50 % au-delà des normes et pour prolonger votre observation, souvent, toujours, nous installons au bas des immeubles une place spécialisée, adaptée dans la mesure où la demande est présentée non seulement pour l'occupant mais également pour les visiteurs.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste une question concernant les deux rapports d'ailleurs, vous nous confirmez que ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des loyers payés par les locataires ?

M. l'Adj. FRIEH : Non, il n'y a pas d'augmentation de loyers dans le cas où il s'agit de programme d'aménagement de la qualité de service.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. FRIEH. Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 90 Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires – 1ère tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme CHELKOVA qui est sortie de la salle.

III – 91 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2009 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, Mme l'Adjointe. Mme KLINKERT a demandé la parole !

Mme KLINKERT : Merci, je constate que peu d'associations sont concernées par cette 1ère tranche de subventions, alors est-ce qu'il y a une raison à cela ?

Par ailleurs, je m'étonne également que certaines associations aient été convoquées à la Mairie par des adjoints et qu'on leur demande si elles se sont engagées pour un candidat lors des élections municipales. Alors s'agit-il là d'un nouveau critère d'attribution de subventions ?

Dernière question : le pass-culture, quel est son succès ? Combien en a-t-on distribué jusqu'à présent ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Mme KLINKERT, je me permets de répondre d'abord à votre remarque. Les subventions pour les associations culturelles font partie d'une démarche très particulière, il y a le dépôt du dossier de subvention. Si ce dossier n'est pas complet, s'il y a des éléments qui manquent, le service des Activités Culturelles ne peut pas traiter cette demande. Je vous rappelle également que les associations qui demandent des subventions, doivent faire partie de l'Office Municipal de la Culture. L'Office Municipal de la Culture étudie la demande de subvention, ensuite le service des Activités Culturelles et l'OMC se réunissent pour débattre du bien fondé de la demande et c'est suite aux accords que nous proposons au Conseil municipal de bien vouloir voter ces subventions. Le traitement de subventions, a pris un certain retard en novembre pour les raisons que vous connaissez. A ce jour, ces associations que nous vous proposons de subventionner au titre de la 1ère tranche, ont déposé des rapports complets et ces montants ont été proposés au Conseil municipal en accord avec l'Office Municipal de la Culture.

En ce qui concerne les pass-culture, je n'ai pas le nombre au jour d'aujourd'hui, mais à la fin de février, dans les pass-culture, c'était votre dernière question, nous en étions, je crois, à peu près à 20 ou 25 pass-culture pour les jeunes. Je ne parle pas de pass-cinéma, je parle de pass-culture.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas répondu à la méchante observation de Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Non, la réelle observation que j'ai faite !

M. l'Adj. D. MEYER : Affirmation gratuite !

M. l'Adj. HEMEDINGER : En tant qu'élus, nous sommes comptables de l'argent…

M. le Maire MEYER : …cela me rappelle un peu les critiques vis-à-vis de Nicole SCHNELL, lorsqu'une de vos collègues évoquait sa présence à la Fondation OSTERMANN, c'est absolument du même gabarit !

Mme KLINKERT : Eh bien écoutez, c'est la vérité ou la triste réalité ! C'est sincère !

M. le Maire MEYER : Alors citez-moi l'association et dites-nous si cette association aurait été privée de quelque chose ? Il ne faut pas lancer des propos comme cela dans la nature !

Mme KLINKERT : Vous savez bien que je ne la citerai pas !

M. le Maire MEYER : Non, c'est trop facile !

Mme KLINKERT : Vous savez bien qu'elle serait sanctionnée, l'association !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Excusez-moi, Mme KLINKERT, je m'inscris entièrement en faux. Aucune association n'a été sanctionnée ! Nous ne sommes pas sous le régime stalinien …

M. le Maire MEYER : …il y a bien des associations qui ont fait de la musique pendant la campagne électorale, mais ce n'était pas chez nous !

Mme KLINKERT : Pas chez moi non plus !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le rôle d'une association, c'est de ne pas faire de politique, c'est dans ses statuts. Et il est de notre devoir, avant d'accorder une subvention, de vérifier un certain nombre de choses, y compris celle-là.

Mme KLINKERT : Ma remarque était donc judicieuse !

M. le Maire MEYER : Mais non pas du tout ! Il ne faut pas vous gargariser avec ce genre de bêtises !

Mme KLINKERT : Franchement, ce n'est pas une bêtise ! Si en démocratie, on demande à des associations, si elles ont pris partie pour un candidat…

M. le Maire MEYER : …un nom, un nom ! Donnez un nom !

Mme KLINKERT : Vous savez bien que je ne vais pas les donner !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Je peux vous assurer qu'aucune association n'a été sanctionnée !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté en l'absence de Mme l'Adjointe Nicole SCHNELL qui est sortie de la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

III – 92 Autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération d'extension du Grillen.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas si Mme Laetitia RABIH voulait intervenir, ou bien est-ce que c'est pour le rapport précédent ?

Mme RABIH : J'en profite et c'est simplement pour dire que l'insistance de Mme KLINKERT faisait éventuellement supposer qu'elle-même recevait les doléances de certains partis plus que d'autres parce que je pense qu'il y a aussi des associations qui éventuellement auraient été déboutées pour des défauts de constitution de dossier qu'elle ne relève pas !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Y a-t-il des questions sur le point qui vient d'être évoqué ? Ce n'est pas le cas, et je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

III – 93 Convention financière entre la Ville de Colmar et l'Association MAJEPT relative aux recettes et dépenses liées à la billetterie du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 94 Réaménagement des locaux du 8, rue Rapp à Colmar en bureaux pour la Mairie.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 95 Règlement d'utilisation de la salle des familles. pour la Mairie.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. M. le Dr. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le 1er Adjoint. Je trouve un petit peu anormal qu'on nous mette sur le bureau une modification de dernière minute pour ce rapport. Si on veut pouvoir se prononcer valablement, il faut le lire pendant qu'on est à l'écoute d'autres rapports, il faut essayer de voir où sont les différences, quelles sont les différences. Sur le plan strict du fonctionnement

démocratique d'une délibération qui doit être valablement examinée, c'est un petit peu limite comme procédé.

M. l'Adj. WEISS : Oui, je peux vous répondre, dans la nouvelle mouture, c'est simplement sur le conseil du Service Juridique, on a enlevé le mot « locataire » pour le remplacer par « occupant » ou « signataire de la convention » et remplacé le terme « arrhes » par « redevance ». C'est tout ce qui a été modifié.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Pour ce rapport, il est un petit peu dommage et nous le regrettons, que la restauration, c'est-à-dire le fait de faire la cuisine, ne soit pas possible sur place pour les familles.

M. l'Adj. WEISS : Il y a des traiteurs à Colmar et nous conseillons aux familles qui veulent louer la salle, de passer par des traiteurs ou de préparer des plats et de les chauffer sur place.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'idée n'étant pas de faire concurrence aux traiteurs en question. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je relève simplement une autre modification un peu plus substantielle qui est celle de la précision du type d'assurance que doit prendre le signataire de la convention.

M. l'Adj. WEISS : Oui, il faut forcément prendre une assurance…

Mme VALENTIN : …je disais que simplement c'est une modification qui est apportée sur la nouvelle mouture…

M. l'Adj. WEISS : …oui, mais qui ne change pas grand-chose !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 96 Règlement du Conseil Municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, concernant ce règlement, pour l'article 41 qui impose de passer par les adjoints. J'avais déjà eu l'occasion de le dire la semaine dernière, cela me paraît logique mais j'avais demandé qu'il soit écrit explicitement que toutes les informations publiques, donc les rapports, délibérations, etc. les informations statistiques et cartographiques puissent être accessibles aux 49 membres de ce conseil sans avoir forcément à solliciter l'adjoint qui, par ailleurs, n'a pas que cela à faire. Cela afin d'avoir au moins les mêmes droits à l'information que les citoyens colmariens. Actuellement, les services ont parfois peur quand on leur demande des informations parce qu'ils n'ont pas le droit de donner même des informations

publiques. En tout cas, il y a des inquiétudes, donc on demandait à ce que ce soit écrit explicitement.

M. l'Adj. WEISS : Là, il est question des documents en cours de discussion ou de préparation. Il n'y a aucune raison à ce qu'on ne vous communique pas les statistiques si vous le souhaitez, mais qui n'ont rien à voir avec les documents en discussion ou en préparation.

M. DENECHAUD : D'accord, c'est explicite maintenant. Et sur l'article 42 qui concerne le Point Colmarien, je demanderai juste à pouvoir inscrire une adresse de contact à la fin des tribunes une adresse mail ou web, discrète, pas quelque chose sous forme de pub, mais sous forme simplement de repère ou de contact pour que les personnes n'aient pas forcément à passer par le courrier pour simplement envoyer une petite demande.

M. l'Adj. WEISS : Mais vous pouvez mettre vos coordonnées !

M. DENECHAUD : C'était marqué que c'était interdit, donc je demande à ce que cela soit possible. C'est l'avant dernier paragraphe de l'article 42 : « ces articles ne devront comporter aucune publicité pour d'autres moyens de communication (journal, adresse de site internet, courriel,…) » qu'on puisse simplement indiquer une adresse de contact. On pourrait le modifier et avoir la garantie orale …

M. l'Adj. WEISS : …il y a les appartenances politiques, les gens, s'ils veulent vous écrire, ils savent où vous trouver puisque vous êtes membre du conseil municipal !

M. DENECHAUD : Oui, ils peuvent nous envoyer un courrier mais ce n'est pas mal de pouvoir indiquer une adresse mail et cela ne fait pas de la publicité, c'est simplement une possibilité de contact.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, je pense que cela ne pose pas de problème.

M. DENECHAUD : Ensuite, il y a la garantie orale en conseil, donc ici, ou la garantie écrite, mais apparemment, ce n'était pas possible, que le contenu des tribunes ne sera pas modifié sauf en cas de problème de légalité, c'est-à-dire s'il y a une diffamation ou quelque chose comme cela, on comprend très bien que M. DREYFUSS, le directeur de la communication, puisse…si, s'il y a un problème de diffamation, de légalité, il est responsable ! Maintenant il faut à ce moment-là qu'il n'y ait pas de modification d'office, mais que le rédacteur soit prévenu et qu'il puisse aviser.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Pour répondre à M. DENECHAUD et pour revenir sur ce qui a été dit d'ailleurs à la dernière réunion, en 14 ans, il y a eu une seule remarque qui a été faite par un des groupes d'opposition. C'est tout, et autrement il y a eu deux articles que nous avons modifiés, qui venaient à l'époque du Front National mais que nous avons modifiés après accord avec le représentant du Front National de l'époque. Il n'y a eu absolument aucune autre intervention et bien entendu, si nous changeons, à part deux ou trois problèmes de fautes d'orthographe, mais si nous changeons le fond du dossier, il est évident que nous en faisons part et que nous discutons avec celui ou celle qui l'a écrit.

M. DENECHAUD : J'ai votre engagement et cela me suffit.

M. le Maire MEYER : Cela a toujours été la pratique !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Et pour vous rassurer totalement, M. DENECHAUD, le Groupe de Gauche a fait figurer et cela a été publié comme cela, lors du dernier Point Colmarien, les différentes coordonnés, blog et adresse email.

M. DENECHAUD : A ce moment-là, qu'on enlève l'avant-dernier paragraphe de l'article 42 !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui c'était juste sur le principe à nouveau de souligner qu'une fois de plus, sur notre bureau, nous avons donc « modification du point 21 » qu'on est obligé de découvrir en cours de Conseil municipal et que c'est toujours un petit peu compliqué, que l'exercice de la démocratie mériterait que les choses soient faites un petit peu différemment.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais on a eu une séance de Commissions Réunies la semaine dernière, il y a eu des propositions qui ont été faites, on en a tenu compte, d'où la modification.

M. FELDMANN : Mais on les découvre au moment où on doit se prononcer.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Elle est conforme à la question que vous avez posée la semaine dernière et dont on a tenu compte. Alors que devons-nous faire quand vous posez des questions et que vous faites des propositions ? Si on ne les retient pas, vous nous accusez des pires choses et quand nous les retenons, vous nous accusez aussi ?

M. le Maire MEYER : C'est bien ce que je disais tout à l'heure ! (rires)

M. l'Adj. HEMEDINGER : Enfin, je pense qu'il faut faire preuve d'un minimum de bonne foi quand on est autour de cette table, Docteur, et pas faire feu de tout bois uniquement pour se faire plaisir !

M. FELDMANN : Ce n'est pas une question de bonne foi !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Me GRUNENWALD, vous avez la parole !

Me GRUNENWALD : Oui, une fois de plus on en vient à la morale et sur la bonne foi. Je crois que tout à l'heure, au moins à un moment donné, la phrase du Premier Magistrat voulait dire que peut-être de part et d'autre, il faudrait peut-être un peu réfléchir avant de nous lancer mutuellement ce genre d'invectives. C'est vrai, ce qui est très délicat c'est que ce règlement municipal est fait par la Majorité, elle fixe elle-même les règles du débat. Il aurait été bon de pouvoir discuter en amont de ce règlement. Alors, je sais que cela a été la reprise du dernier règlement avec quelques modifications, deux en tout cas que je voudrais saluer rapidement. Mais le reste, effectivement, c'est l'œuvre de la Majorité. Je crois que la démocratie effectivement aurait imposé que ce soit largement discuté au niveau d'une commission spéciale et non pas présenté comme un texte fait, puisque nous savons qu'en matière d'Opposition, on ne peut pas modifier.

Alors je voudrais simplement dire une première chose, point positif, et je l'avais largement soulevé à l'époque, il faut le dire, c'est l'article 39 : « le Conseil économique sera présidé par une personnalité non élue, désignée ». Je rappelle que j'étais longuement intervenu sur le problème du Conseil économique, on m'a même accusé de verbiage, à l'époque, mais au moins, de temps en temps, il y a des choses qui passent.

Deuxième chose que je vois, et vous pourrez m'expliquer, si je le comprends mal, ce sont les « Motions et Voeux ». On rappelle donc quel vœu peut être déposé par notre assemblée et on nous indique que « tout Conseiller municipal peut déposer un vœu à l'occasion de la séance du Conseil municipal. Chaque vœu doit être signé par son auteur et adressé au Maire avant 18 heures le vendredi ». Je prends donc acte que les vœux vous devez les avoir avant 18 heures. Mais je n'ai pas trouvé ce que vous aviez exigé pendant un certain nombre d'années, c'est que toute demande d'intervention, sans que cela soit des vœux, doit être déposée le vendredi avant 18 heures. J'admets à la lecture, à moins qu'il y ait eu un autre article qui m'ait échappé que nous pouvons encore intervenir en réunion, aborder des points sur le point qui existe à l'ordre du jour, le point « divers » comme nous le connaissons. Je prends donc acte de cet élément qui paraît extrêmement positif, je dois le reconnaître. Voyez que nous ne voyons pas tout en noir et que nous sommes de bonne foi.

Je regrette, par contre que l'article 32, je ne sais pas si vous en aviez discuté, je n'étais pas là à la dernière réunion, pourquoi limiter l'inscription, je plains notre ami, M. DENECHAUD, qui va devoir se diviser en trois pour pouvoir aller aux 5 commissions qui existent. Je crois qu'on pourrait laisser la liberté d'aller dans deux ou trois commissions, ce n'est pas le nombre qui pose problème à ceux qui sont chargés de l'animer et je ne vois pas pourquoi limiter. Il se peut que pour certaines choses, on veuille aller à plusieurs commissions. Je sais, on va me répondre qu'aucun adjoint ne va s'opposer à l'entrée dans une commission d'un membre du Conseil municipal même si celui-ci n'est pas inscrit. Il ne sera, néanmoins pas invité à y participer.

Troisième point, et je reviens à ce qui a été dit, c'est l'article 41, c'est vrai qu'il y a une petite modification qui a réduit le fait de cette interdiction puisque c'est uniquement dans les dossiers en cours. Je ne sais pas qui va interpréter « dossier à l'étude », je crois simplement et je n'en fais pas le reproche aux fonctionnaires municipaux, c'est qu'ils sont très prudents, pour éviter toute réprimande, ils demanderont à chaque fois l'avis de l'adjoint puisqu'il leur sera interdit, en réalité, de donner tout renseignement. Et comme cela a été dit, finalement le citoyen de base pourra avoir plus de renseignement que le Conseiller municipal, puisque l'interdiction d'aller interroger un service de la Mairie, ne s'applique pas à un citoyen.

J'avoue également être choqué de lire que « les conseillers municipaux s'obligent à éviter toute intervention directe » je pose le problème de la légalité. Que l'on interdise à des fonctionnaires, à des directeurs de le faire, mais qu'on limite la liberté, dans l'exercice de son mandat, d'un conseiller municipal, je ne sais pas si cela est tout à fait légal.

Pour l'article 42, je ne vais pas redire ce que j'avais pu dire à l'époque, c'est vrai que nous ne serons plus les seuls, par rapport à trois, a pouvoir avoir un petit encart puisque nous rejoignent, à l'heure actuelle, « Unis à Gauche pour Colmar » et le Groupe « Bougeons les Lignes », mais je trouve quand même totalement anormal cette distribution très favorable à ceux qui composent votre Majorité arc-en-ciel, comme vous l'avez dit, M. le Maire, arc-en-ciel devrait avoir une possibilité et non pas les trois possibilités d'expressions.

Dernier point, c'est la mise en cause personnelle. Alors, je dois dire que M. DREYFUSS a bonne mémoire, mais parfois elle est un peu sélective et on ne peut pas se souvenir de tout. Je me souviens que peu de temps avant l'élection, c'est-à-dire au mois de septembre ou novembre 2007, l'article que j'avais proposé, qui n'était peut-être pas à la gloire du futur maire, a été refusé non pas seulement mon article, mais tous les articles, on a totalement interdit les articles. Ce texte n'était pas insolent, il n'était pas une mise en cause personnelle. Alors deuxième chose concernant la mise en cause personnelle, s'il s'agit de protéger les uns et les autres sur leur vie privée, sur des choses qui n'ont rien à voir de municipal, je suis totalement d'accord, et je crois que personne ne va aller contester le fait que nous ne devons pas faire d'attaque ad nominem ou d'attaque vraiment personnelle. Par contre, une mise en cause personnelle quand il s'agit d'un engagement politique, je ne vois pas en quoi nous serions limités pour désigner tel ou tel personne de l'Opposition comme ayant gravement manqué ou commis des erreurs ou indiqué, comme tout à l'heure, bonne foi, mauvaise foi, sincérité, etc. tous les mots que nous avons dits. Je ne vois pas en quoi nous ne pourrions pas le dire. S'il s'agit d'une interrogation, d'une atteinte, je constate et j'en donne acte aujourd'hui qu'il y a la lettre et j'ai l'impression que dans l'esprit on évolue puisqu'on a dit tout à l'heure, qu'il n'y aura pas de problème. Et je crois que cela était très important, respectons la démocratie, cela ira beaucoup mieux et il n'y aura peut-être pas de procès d'intention de part ou d'autre.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Oui simplement pour répéter ce que j'ai dit tout à l'heure sur les 14 ans, c'est conforme à la vérité, c'est vrai qu'en 2007 lorsqu'il y avait les élections, on était en période d'élection, on a décidé alors de mettre tout le monde à la même enseigne, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucun papier ni de nous, Majorité, ni des divers groupes. Et si nous l'avons fait, c'est par prudence et pour éviter qu'il puisse y avoir un quelconque problème à ce niveau-là. Et je me suis adressé personnellement à l'ensemble des responsables, y compris à vous, cher Maître, je vous ai téléphoné personnellement pour discuter avec vous de ce problème-là, je me souviens, en effet, pour que ce problème soit réglé. C'est un cas particulier qui ne rentre pas dans le cours habituel de ce qui est fait au niveau des articles des différents groupes. Mais cela, c'est différent, je le répète, période électorale et tout le monde était à la même enseigne. Nous voulions éviter tout risque et on ne les a pas tous évités. C'est clair.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Dans l'article 42 du règlement intérieur, consacré au bulletin municipal, vous accordez 3/5 de l'espace dédié en principe à l'Opposition, à la Majorité. Vous ne respectez pas l'esprit de la loi, d'ailleurs une importante précision jurisprudentielle vient d'être actée par le biais d'un jugement du Tribunal Administratif de Montpellier, le 4 novembre dernier. Le Tribunal Administratif estime que dans les communes, l'espace consacré dans le journal municipal à l'expression des conseillers municipaux, doit être réservé uniquement à ceux qui n'appartiennent pas à la Majorité. Il faut dire que cette décision s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil du mouvement protecteur des droits des minorités politiques au sein des assemblées délibérantes locales tel qu'il résulte de la loi d'orientation du 6 février 1992 et de la loi plus récente relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 qui, toutes les deux, ont amélioré la prise en compte de l'expression des élus d'Opposition.

M. l'Adj. DREYFUSS : Je ne connais pas les derniers développements au niveau de la loi et je vais évidemment vérifier. Ce qui est certain, c'est que nous avons tenu compte, comme cela a été dit tout à l'heure, de l'ensemble des sensibilités qui se retrouvent dans ce Conseil Municipal, y compris de ceux qui revendiquent être dans une certaine opposition, comme cela a été dit tout à l'heure par certains de nos collègues, mais qui acceptent de travailler sur les points essentiels avec la Majorité UMP et Radicaux Valoisiens que je représente ici notamment. Je le dis parce que j'en ai ras-le-bol d'entendre toujours parlé du MODEM ou d'autre chose,je peux aussi parler du Parti Radical Valoisien.

Mme KLINKERT : Oui, mais vous êtes tous dans la Majorité municipale, vous n'êtes pas dans l'Opposition.

M. l'Adj. DREYFUSS : Ce que je veux dire, c'est la chose suivante : il fut un temps, vous vous souvenez bien, chère Collègue, où c'est vous qui vous occupiez…

Mme KLINKERT : …mais les temps ont changé ! Je vous dis la jurisprudence ….

M. l'Adj. DREYFUSS : … je peux terminer si cela ne vous dérange pas ? Je dis simplement que vous vous occupiez du Point Colmarien à cette époque-là, c'était une petite période, c'est vrai, mais à cette époque-là, vous n'avez rien accordé à personne, comme cela le problème était simple. Alors ensuite c'est nous qui avons accordé la parole à l'Opposition et nous l'avons fait de la manière la plus loyale et conforme au texte en vigueur jusque là. Alors, si aujourd'hui, il y a eu un petit changement, je n'en sais rien, je le vérifierai bien entendu et si quelque chose devait être fait, nous verrons, nous en débattrons pour voir ce qu'il y a lieu de faire à ce niveau-là.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, M. DREYFUSS, si l'on remonte au temps du Maire GERRER, où j'étais conseillère municipale déléguée, où je m'occupais du Point Colmarien, il est vrai qu'il n'y avait pas de tribune d'expression pour l'Opposition. Il est vrai aussi qu'entre temps il y a eu des textes à ce propos

et que maintenant il faudrait peut-être se mettre, là aussi, Monsieur l'Adjoint, au goût du jour ou plutôt suivre la loi et la jurisprudence actuelle.

M. l'Adj. DREYFUSS : Mais simplement dire que dans un esprit démocratique cela pouvait être fait, parce que nous, on a commencé à le faire avant, on a commencé à le faire, je vous le dis, car vous faisiez partie de la Majorité, donc vous le savez, on a commencé à le faire avant que la règle ait été édictée. Ensuite, on a adapté les choses, c'est vrai, mais on a commencé à le faire avant. C'est tout ce que je veux dire, on ne va pas faire de débat là-dessus ! Si vous me dites qu'il y a aujourd'hui quelque chose de nouveau dans la réglementation, je vais voir très rapidement de quoi il s'agit et nous en discuterons en municipalité. Pour l'instant une chose est certaine, les choses sont très régulières pour tout le monde puisque tout le monde peut arriver aujourd'hui à s'exprimer. On regardera ce papier !

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas suffisant, Mme KLINKERT redemande la parole !

Mme KLINKERT : Oui simplement pour rappeler à M. l'Adjoint DREYFUSS qu'à l'époque aussi, il faisait partie de la Majorité de ce même maire, M. GERRER.

M. le Maire MEYER : Oui, mais ce n'est pas lui qui avait le Point Colmarien !

M. l'Adj. DREYFUSS : Oui, mais ce n'est pas moi qui m'occupais du Point, même si c'est moi qui l'ai créé d'ailleurs en 1971.

Mme KLINKERT : Oui, mais il était adjoint au maire moi je n'étais qu'une petite conseillère municipale déléguée comme beaucoup !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT, si d'aventure vous n'étiez pas contente, vous allez au T.A. pour provoquer une décision et le tour est joué ! Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, que ce soit au niveau des indemnités ou au niveau de la possibilité donnée aux oppositions de s'exprimer, je vois que Mme KLINKERT est plus loquace et a plus d'idées aujourd'hui qu'elle n'en avait lors du mandat précédent ! (applaudissements du public)

Je souhaiterais poursuivre et répondre à Me GRUNENWALD, moi personnellement je serais très très curieuse de connaître votre projet de règlement intérieur parce que vous nous dites que vous souhaitez qu'il y ait davantage débat, et pourquoi pas pour compter projet contre projet, encore faudrait-il effectivement, et cela, rien ne vous en empêche, de vous réunir et de proposer réellement un projet. Venir effectivement contester la virgule, le point d'exclamation, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas à la hauteur des espérances que vous avez.

Par ailleurs, je souhaiterai simplement revenir sur ce fameux article 41 qui semble soulever beaucoup de débats, simplement pour dire qu'avec l'expérience qui est la mienne, jamais je n'ai vu, effectivement, quand il y avait des instances politiques et des services, je n'ai jamais vu des élus s'adresser en direct aux salariés, mais de façon générale. Je travaille dans une structure qui est apparentée et qui effectivement fonctionne aussi avec

des élus politiques, objectivement il est évident que c'est comme un « X », il y a le Maire ou ses représentants, les adjoints, en face le directeur et lorsqu'il y a échange ou demande, les demandes doivent être transmises par le Maire ou son référent au directeur qui lui ensuite transmet effectivement à ses services. Il me semble que c'est comme cela. Les salariés n'ont pas à avoir des ordres et des contre-ordres uniquement parce qu'un projet n'aurait pas été suffisamment travaillé en équipe en amont. Je pense que cela, c'est vraiment ce qui se passe partout. Je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Moi je serai vraiment bref, une fois voté le règlement, j'espère que l'article 20 sera effectivement pris en compte et qu'on adopte la limitation du temps de parole et que le président de séance, cela vaut pour l'Opposition comme pour la Majorité, et qu'on adopte enfin cet article 20, notamment le 3ème paragraphe, avec une durée limite pour les discussions. Parce que chacun est comptable de son temps et je crois que pour économiser nos énergies humaines et pour limiter notre absorption de pollution humaine, il serait temps qu'on limite, comme le font les sénateurs déjà, à 2 minutes d'intervention et un maximum deux fois une intervention sauf si c'est vraiment nécessaire de la part d'un adjoint ou d'un rapporteur. Parce que là, il y en a un petit peu ras le bol de ce jeu de cache-cache parce que la presse est là, on en rajoute, etc. Je suis bref, je m'arrête, moi, je suis sincère !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Après cette brillante intervention, je précise juste qu'il ne s'agit pas de donner des ordres…

M. le Maire MEYER : …vous en êtes déjà à la 4ème intervention !

M. DENECHAUD : … au point N° 21, ce n'est pas mal !

M. le Maire MEYER : non, sur ce point, sur le rapport !

M. DENECHAUD : Oui, mais c'est l'exercice de la démocratie !

M. le Maire MEYER : S'il fallait appliquer l'article 20, ce serait déjà terminé !

M. DENECHAUD : Et s'il fallait appliquer l'article 20, je pourrais peut-être parler 5 minutes à chaque fois, par exemple ! Ce ne serait pas mieux pour le débat ! On ne parle pas d'ordre ou de contre-ordre, on parlait simplement de demande d'informations. C'est tout. Ce n'est pas du tout la même chose ! Et juste un rappel, l'exécutif prépare les décisions et l'assemblée délibérante délibère, amende et complète. Ce n'est pas forcément un reproche à faire si on n'a pas toujours un projet complet à opposer au projet de la majorité.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Mme l'Adj. MANN : Oui, très rapidement, M. le Maire, mes chers Collègues, j'avais déjà soulevé le problème en Commissions Réunies au sujet de l'article 41. Entre adjoints, nous-mêmes, nous respectons cet article sans besoin de le voir écrit, sinon, on ne s'en sort pas. Il faut une personne qui centralise les informations et on ne peut pas à 49 conseillers municipaux, appeler chacun selon nos envies, nos désirs, nos curiosités, appeler les techniciens, les

fonctionnaires de la mairie. Ils ont besoin de temps pour travailler. Il est donc totalement logique qu'on centralise les demandes. On le fait nous entre adjoints, c'est simplement, comme le disait Guy WAEHREN, pour économiser notre énergie humaine et merci Guy de m'accorder la parole au point 41 !

M. le Maire MEYER : Bien, néanmoins deux précisions qui, selon moi, ne posent aucun problème. A partir de quand a-t-on accès à la communication des documents ? C'est à partir de la décision. Lorsque la décision est prise, tout le monde est logé à la même enseigne. Pendant l'instruction, il n'y a pas de communication possible. C'est la loi.

Deuxième précision en rapport avec le commentaire de Me GRUNENWALD, les questions orales, c'est le point « divers », l'article 28. On ne change pas par rapport à ce que l'on avait anciennement.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien, je peux faire voter le rapport. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec le vote contre du Groupe Wagner et l'abstention du Groupe de M. HILBERT.

I – 97 Convention entre la Ville de Colmar et le Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar et versement de la subvention pour l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 98 Réévaluation du montant des vacations funéraires.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 99 Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 100 Indemnité de conseil au comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 101 Avenant à la convention Infobest Vogelgrün / Breisach.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 102 Modification des statuts du Syndicat Forestier du Massif des Châteaux.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 103 Distraction du régime forestier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 104 Transaction immobilière – acquisition de parcelles constituant de la voie publique -rues de Riedwihr et Holtzwihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 105 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

III – 106 Subvention à l'Association « Les Colonies de Vacances de Colmar » - 2ème tranche 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 107 Constitution d'un groupement de commandes entre les Villes de Colmar, Illzach et Cernay pour le choix d'un prestataire unique chargé de l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Il faut constituer le Groupement de Commandes avec un poste de titulaire et un poste de suppléant. Comme titulaire nous proposons M. BAUMULLER et comme suppléant M. SISSLER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Vous avez une enveloppe avec un bulletin. Nous allons procéder au vote.

- A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux déposent leur bulletin dans l'urne-

Je fais appel au bureau de vote, le doyen, la benjamine et un représentant de chaque groupe.

M. le Maire MEYER : Bien, le scrutin est dépouillé. Je vais vous donner les résultats du vote pour la désignation des deux représentants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49 – Bulletins blancs : 5 – bulletins nuls : 3 - Suffrages exprimés : 41 –

Ont obtenu : M. BAUMULLER : 41 voix – M. SISSLER : 41 voix –

Les deux collègues sont élus.

II – 108 Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – Société Agrivalor Energie à Ribeauvillé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Il n'y a pas de point « Divers ». Nous attendons juste le résultat du vote.

M. le Maire MEYER : Nous attendons le résultat du vote. Nous étions mal inspirés. On aurait pu faire précéder ce point de quelques autres. Cela nous aurait évité d'attendre. Je vous rappelle quand même que tout à l'heure trois collègues seront à l'honneur, deux pour une remise de médaille d'ancienneté et un troisième, un ancien qui se voit remettre l'honorariat. Je vous invite à rester ainsi que les représentants de la Presse pour nous accompagner à cet évènement officiel lors du verre de l'amitié.

Mes chers collègues, la séance est levée et nous allons nous retrouver quatre niveaux en dessous, ce n'est pas au rez-de-chaussée, c'est au premier étage, au salon des réceptions pour la remise des médailles.

FIN DE LA SEANCE : 23 H. 15

Sténogramme de 6 avril 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance extraordinaire du Conseil Municipal. Je vous salue comme je salue les très nombreux auditeurs qui sont à nos côtés aujourd'hui. C'est très encourageant d'être suivi de cette façon pour un débat exceptionnel, portant sur des sujets sensibles. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : Mme Laurence DETTLOFF et M. l'Adjoint Daniel MEYER, qui donnent respectivement procuration à Mme JACQ et à M. Yves HEMEDINGER. Mme Brigitte KLINKERT arrivera avec un peu de retard. Mme Corinne DOLLE viendra vers 20 heures et donne en attendant procuration à M. WAGNER. M. l'adjoint JAEGY viendra aussi avec un peu de retard. Il est là ! Il a de l'avance par rapport au retard annoncé. C'est parfait !

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

Juste un rappel : vous avez sur la table une enveloppe contenant les documents pour le prochain Conseil Municipal. C'est pour gagner du temps par rapport aux délais généralement nécessaires pour la communication. Et je vous rappelle que la séance des Commissions Réunies n'aura exceptionnellement pas lieu lundi soir puisque c'est le lundi de Pâques mais elle sera avancée à jeudi, ce jeudi 9 avril à 17 h. 00.

Deux sujets phares à l'ordre du jour : le premier concernant le Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar et dans un deuxième temps l'Agenda 21.

Vous vous rappelez qu'on a fait une excellente expérience le jour où nous débattions du Plan Local d'Urbanisme. Nous avions organisé spécialement sur ce point une réunion à part pour permettre à tout le monde de s'exprimer afin de pouvoir réellement s'enrichir à partir de ce qui est perçu par les uns et les autres. Si j'étais partisan de cette séance extraordinaire du Conseil Municipal, c'est principalement dans ce but, aussi bien pour le Conseil Economique, Social et Environnemental que pour l'Agenda 21. C'est aussi une question de transparence vis-à-vis de notre population : ne pas intégrer ces points essentiels dans un ordre du jour qui généralement comprend entre 35 et 40 points. Je veux qu'on ait tout le temps de discuter et de permettre à chacun de dire ce qu'il a envie de dire et puisqu'il s'agit de deux sujets phares, je pense que la séance extraordinaire du Conseil Municipal s'imposait. Voilà, et sans plus attendre, je laisse la parole à M. René FRIEH pour la présentation du point numéro 1.

1. Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar

Voir document –

M. l'Adj. FRIEH présente le document.

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. La parole est demandée par Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Merci. Je l'avais demandée tout à l'heure pour ce problème de régularisation de la liste des membres du collège C, mais cela a été fait M. FRIEH. Ceci étant, j'ai quelques réflexions sur ce Conseil Economique, Social et Environnemental. Vous le savez, je l'avais dit, qu'il me semblait effectivement que l'idée était excellente. Le problème évidemment était celui de la constitution qui permet effectivement de créer non pas un Conseil Municipal bis mais un véritable conseil économique de réflexion.

J'avais à l'époque, il y a plus d'un an, évoqué un certain nombre de difficultés qu'on a voulu résoudre mais je dois constater qu'au vu des candidats du collège B (26 sur la population colmarienne) on a fait très peu d'entrisme dans la population. Ceci étant, quelques observations :

- 40 conseillers inscrits sur la liste électorale de la Ville de Colmar exerçant ou ayant exercé une activité ou responsabilité statutaire dans une association, une institution colmarienne ou un organisme d'intérêt général. Or je constate que vous donnez une liste dont on ne connaît pas les personnes, j'en connais juste quelques-unes, qui ont certainement les titres et travaux nécessaires pour en faire partie mais la moindre des choses est de confirmer leur inscription sur la liste électorale de Colmar. Vous savez que cela pose parfois certains problèmes même au niveau de certaines juridictions. Et deuxièmement il faut savoir ce qu'ils ont fait effectivement dans le cadre d'une association, d'une institution ou d'un organisme d'intérêt général. Je demande donc que l'on puisse nous donner très rapidement ces précisions en ce qui concerne les membres des collèges C et B. Je regrette que cela n'ait pas été fait immédiatement puisque ces renseignements, par définition, vous devez les avoir.

- Deuxième chose : je voulais attirer l'attention sur un autre point. Il me semble qu'en ce qui concerne le collège A, un certain nombre de difficultés sont apparues. Vous dites que certains n'ont pas répondu. Il semble que certains ne veulent pas répondre, estimant en effet, que ce n'est pas un poste de suppléant qui les satisfait. Je crois que les professions libérales et que le MEDEF refusent en fait de désigner un représentant. C'est du moins leur position actuelle.

- Je vais faire deux autres observations. Ce sont des observations de fond : je vous demande de lire l'article 6. « Le Président peut seul saisir l'assemblée du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar, de demandes écrites ou d'études ou d'avis ». C'est donc seul le Président de cette institution qui peut saisir l'institution. Personne d'autre. M. le Maire n'a pas la possibilité. Les Conseillers Municipaux n'ont pas la possibilité. L'Opposition, bien entendu, n'a pas la possibilité. Premier point. Deuxième point : c'est l'article 11 qui est aussi excellent qui indique que « chaque année, lors de la première session de l'assemblée et de ses

membres, le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar remet au président son rapport d'activité ». Donc si j'ai bien compris cette assemblée va remettre un rapport à son président et le président, ce dernier, présente au Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar les axes de réflexions pour l'année à venir. Alors, si j'ai bien compris, vous êtes arrivé au bout d'un an, à faire une institution qui est totalement hermétique puisque nous ne pouvons pas la saisir, elle travaille en vase clos et elle va travailler bien entendu, au profit de la Ville de Colmar. On va dire tout à l'heure qu'il y a eu des erreurs, c'est-à-dire qu'il aurait fallu modifier l'article 6 et l'article 11. Je regrette que l'on soit aujourd'hui, ici, à demander ces modifications. On va les faire voter à un Conseil Municipal ultérieur puisqu'à l'heure actuelle, je constate que le maire n'étant plus président –il était le président, c'est vrai, dans la première mouture- eh bien le maire a perdu tout pouvoir au niveau de ce Conseil Economique, Social et Environnemental.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. FRIEH : D'abord sur la constitution, il s'agit de la composition en fait. Bien sûr que les vérifications sont faites et que les membres ont les qualités en matière d'inscription sur les listes électorales pour siéger. C'est vrai qu'on n'a pas pensé à vous fournir une photocopie des cartes d'électeur. Pour ce qui concerne le fait que vous reprochiez au maire de ne plus avoir de pouvoir sur le Conseil Economique, Social et Environnemental, je suis un peu étonné, parce que quand nous avons débattu de cela en Conseil Municipal, vous faisiez le reproche inverse. Vous trouviez que le maire avait trop de pouvoirs. Ayant entendu un certain nombre de remarques qui ont été faites durant la deuxième campagne, le maire a pris en considération ces remarques et s'est dit qu'après tout il fallait assurer une forme d'indépendance à cette institution, dont acte. Là il y a donc quelque chose qui me paraît contradictoire dans vos propos.

M. le Maire MEYER : M. le premier Adjoint !

M. **l'adj. HEMEDINGER** : M. le Maire, chers Collègues, je crois qu'il faut d'abord saluer ce dossier parce qu'effectivement ce que nous proposons, c'était dans nos engagements et c'est maintenant quelque chose qui va se mettre en place très rapidement, une nouvelle gouvernance comme cela a été dit par mon collègue René FRIEH. Nous voulons qu'à côté des élus qui sont la légitimité parce que nous sommes élus par le peuple colmarien, et nous sommes donc légitimes démocratiquement, il y est à leurs côtés un organisme, un organe qui puisse effectivement éclairer, enrichir, proposer pour que nous puissions prendre les décisions reflétant le plus possible l'intérêt général que nous avons en charge, l'intérêt de nos concitoyens. Et c'est bien de cela dont il s'agit. Alors on vous a fait un certain nombre de propositions et c'est la troisième discussion que nous avons puisque nous avions déjà eu cette discussion lors des deux votes sur le sujet mais il y a évidemment une organisation qui vous est proposée. On verra à l'usage. Cette organisation, elle va vivre. S'il faut ici ou là la corriger, la modifier, eh bien nous ne sommes ni sourds ni aveugles, s'il faut mettre un peu d'huile dans les rouages le moment venu quand elle démarrera, nous le ferons. Je crois qu'il faut démarrer maintenant. Il faut lancer le sujet. Il faut voir

comment cela fonctionne et encore une fois, il faut surtout saluer le principe qui est de dire qu'à côté des élus légitimes, il y a une réflexion à laquelle seront associés des Colmariens de tous horizons professionnels, syndicaux, patronaux. Des Colmariens, élus par leurs pairs ainsi que des personnes nommées en fonction de leurs qualités et je crois que c'est comme cela que ça doit fonctionner.

Pour revenir sur le point de l'inscription sur les listes électorales, apparemment c'est quelque chose de récurrent dans votre esprit même si je crois que ce n'est pas vous qui avez fait le recours. En tout cas, en apparence ce n'est pas vous Je crois qu'il ne faut pas revenir sans cesse là-dessus et sachez que dans ce cas-là comme dans d'autres nous sommes extrêmement précautionneux quand nous inscrivons des gens avant de les proposer au suffrage universel et avant de les proposer dans des organismes pour lesquels vous êtes habilités à voter.

M. le Maire MEYER : Personnellement, Maître, il faut que je m'installe un GPS, parce que je n'arrive plus à mettre vos propos en phase avec la réalité. Vous dites que vous n'avez pas accès au président du conseil. Mais je suis logé à la même enseigne. Si vous voulez qu'un point soit débattu, eh bien, vous prenez un petit bout de papier, vous prenez votre plume et vous allez saisir le président pour que tel ou tel point puisse éventuellement être discuté. Comme vous le faites avec moi. D'ailleurs moi, je vais en faire autant avec le président. Je ne sais pas en quoi il y a une différence entre le maire et le président, entre le conseil et le président, et entre vous et le futur président. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, je réponds immédiatement à ce que vous m'avez dit. Relisez ce qui a été soumis et voté, cela ne signifie rien sur le plan juridique. L'article 6 et l'article 11 font que seul le président du Conseil Economique peut se saisir lui-même. En réalité, je sais très bien ce qui s'est passé. Vous avez commis une erreur, c'est que théoriquement, c'est le maire qu'il faudrait relier à la notion du maire et non pas du président, puisque dans la première mouture… attendez !… ou bien on applique le texte… vous faites un texte qui doit être fondamental à Colmar et c'est de l'à peu près. Vous relirez l'article 6 et l'article 11. Je vous conseille cette lecture et vous me direz comment le président de ce conseil pourra faire un rapport à lui-même et pourra déterminer les axes. L'article 11, reprenez-le, et je vous demande de le lire, mais sérieusement, et vous verrez que c'est le président qui présente au Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar, les axes de réflexion pour l'année à venir. Alors si c'est le président qui devient en quelque sorte le maire de la Ville de Colmar, je veux bien, mais au moins, admettez qu'il y a des erreurs dans votre texte.

Deuxième chose, ce n'est pas la carte éligibilité, ça c'est un détail, ce que je veux savoir et ce que nous voulons savoir, c'est bien entendu les titres et travaux de ces personnes qui sont sûrement investies beaucoup dans les institutions, les associations, etc. mais la moindre des choses, c'est de nous l'indiquer. C'est une nécessité pour que nous puissions prendre en considération le caractère réel et sérieux de la composition de ce conseil.

M. le Maire MEYER : Malgré votre commentaire supplémentaire, j'arrive à ne rien trouver à redire par rapport à mon commentaire de tout à l'heure.

Me GRUNENWALD : Je vous ferai une consultation sur huit pages…

M. le Maire MEYER : Il se trouve que le président maîtrise l'ordre du jour du Conseil Economique, Social et Environnemental, tout comme le maire maîtrise l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Me GRUNENWALD : … il se fait un rapport à lui-même… L'assemblée se fait un rapport à elle-même !

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais également abonder dans le sens de M. GRUNENWALD sur la partie qualification des personnes désignées. J'aurais bien aimé savoir dans quels domaines de compétences elles sont représentatives d'une qualification. Je me demande si c'est bien compatible qu'un adjoint au maire figure sur cette liste quand on dit que le CESEC doit porter un autre regard que celui des élus ou des services municipaux sur la vie de la cité et son avenir. Le secrétariat est assuré par l'adjoint au maire désigné par le maire, lequel fera le lien entre le CESEC et le Conseil Municipal. Est-ce que c'est M. FRIEH, puisque c'est de lui qu'il s'agit ici ? Un autre adjoint, ou est-ce le même qui assure la coordination du travail des commissions, à l'article 7 ? Enfin, on parle de plusieurs commissions permanentes qui sont parallèles aux commissions municipales. La première d'entre elles qui est la Commission Finances, Economie, Formation Professionnelle et Nouvelles Technologies, dont l'utilité semble incontestable au vu de son intitulé et en ces moments de crise et de besoins d'adaptation des salariés, soit parce qu'ils sont au chômage partiel, soit parce qu'ils ont perdu leur emploi, donc par le biais notamment de la formation, eh bien, cette commission ne s'est jamais réunie au niveau municipal. Alors, est-ce qu'elle va être substituée par celle qui est mise en place par le CESEC ? Est-ce qu'elles vont travailler ensemble ? J'espère qu'elles seront très rapidement réunies. Et enfin, il n'y a aucune indication sur la manière dont les rapports du CESEC seront portés à la connaissance du Conseil Municipal. Est-ce qu'il sera possible d'assister aux séances plénières par exemple ? Et il n'y a aucune précision sur le lien, au moins informatique, pouvant exister entre les deux commissions : commission du CESEC et commission municipale. J'aimerais avoir des réponses à ces quelques questions. Merci.

M. le Maire MEYER : Laetitia RABIH !

Mme RABIH : J'avais demandé la parole juste pour répondre à M. GRUNENWALD parce que c'est vrai qu'à la lecture des articles 1 et 11, je pense que toutes les réponses sont apportées par l'article 1 qui définit les objectifs et qui définit donc un autre regard et une certaine forme d'indépendance que je pense on ne saurait pas pouvoir nous reprocher et qui avait aussi été appelée de vos vœux. Ensuite, effectivement, vos propos sont aussi en contradiction avec ceux de Mme VALENTIN qui se questionne sur la présence d'un adjoint. Finalement, je ne vois pas vraiment où vous

voulez en venir et j'ai plutôt l'impression que la débat tourne un peu sur lui-même.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je ne vois pas en quoi il faut relationner ma question avec les propos de M. GRUNENWALD. Ma question est liée à l'indépendance…

M. le Maire MEYER : … vous aurez les réponse, Madame…

Mme VALENTIN : … je réponds à Mme RABIH !

M. le Maire MEYER : D'accord. Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Là encore, par rapport aux arguties juridiques de Me GRUNENWALD, s'il lit l'article 6 au complet et pas seulement la première phrase, il a un élément de réponse dans le deuxième paragraphe. Même chose, pour l'article 11. S'il le lisait en entier, il aurait un élément de réponse également dans la suite, dans l'article 12. Effectivement le président du Conseil Economique, Social et Environnemental est entouré d'un bureau –quatrième paragraphe de l'article 12- constitué par le président, les présidents des collèges, etc. etc. je ne vais pas vous faire l'injure de relire tous les textes. Pour le collège des présidents de commissions, je reviens à l'article 6, il peut demander au président l'inscription à l'ordre du jour du suivi des saisines ou de tout sujet concernant la vie communale après lui en avoir exposé l'importance. Ce n'est donc pas du tout un maire bis qui va décider tout seul. Quelque part, ça fonctionne comme une association et dans toute association, il y a un président et il y a un bureau. Ils décident des affaires à mener, à couvrir, à saisir et éventuellement à répondre aux saisines de la mairie ou d'un adjoint. Cela fonctionnera tout à fait démocratiquement et pas du tout comme tu le laisses entendre. Je regrette mais je ne veux pas te faire une consultation juridique là-dessus.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Mme l'Adj. MANN : Mes chers collègues, juste pour rebondir sur la qualité des personnes. Nous sommes toutes et tous des hommes et des femmes de qualité, plus ou moins selon nos professions, notre vision de la vie. Je ne sais pas quels critères vous voulez échafauder. Il y en a certains qui sont définis dans le texte…

(intervention inaudible d'un conseiller, sans micro)

Mme l'Adj. MANN : … si, si, je suis d'accord avec moi-même. Je l'ai lu dans le train… quelle chance on a à Colmar d'avoir les TGV. Je voulais juste vous dire ça, que de toute façon on a des qualités professionnelles, on représente des associations, des réseaux. Donc, toutes ces personnes qui ont été élues sont des personnes de qualité.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je crois qu'il ne faut pas confondre qualité humaine et qualification dans des domaines de compétence, ici, en principe, économique, sociale et environnementale, et je voudrais connaître pour

chacune des personnes désignées par le maire, dans lequel de ces domaines elles sont compétentes, compétentes et pas de qualité.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins mes collègues sur le questionnement que l'on a concernant les qualités. Bien sûr, il ne s'agit pas de qualités humaines, il s'agit de qualités au sens où l'on parle de qualités quand on fait par exemple une liste électorale. Mais on aimerait tout simplement voir l'âge, la profession des personnes et les associations éventuelles dans lesquelles elles sont ou bien où elles ont été, quelque chose de fort qui les caractérise et où l'on dit qu'on a pris ces personnes parce qu'elles sont compétentes en particulier dans tel domaine. C'est tout ;

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, je trouve presque déplacé cet espèce de déni de compétences a priori. J'espère que les personnes de cette liste ne se sentiront pas offusquées que l'on ait des doutes sur leur capacité à avoir des avis éclairés sur les différents domaines sur lesquels le Conseil Economique, Social et Environnemental sera consulté. Bien sûr, on n'a pas fourni l'âge, le tour de taille, les diplômes universitaires, c'est sûr, mais ce sont pour la plupart d'entre eux des personnalités connues à Colmar pour avoir œuvré dans différents domaines, pour avoir été actif dans la cité. Maintenant, s'il faut mettre à côté un curriculum vitae pour chacune des personnes désignées par le maire, je trouverais cela tout à fait déplacé, voire inconvenant. De plus, si vous regardez cette liste, et vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissez pas la plupart des personnes qui sont dessus, vous remarquerez qu'ici comme en d'autres lieux nous pratiquons aussi l'ouverture.

Ensuite, puisque j'ai la parole, M. le Maire, je voulais dire aussi que revenir sur la rédaction de certains articles montre peut-être que sur le fond, il n'y a pas grand-chose à reprocher à la mise en place d'un Conseil Economique, Social et Environnemental, puisqu'on ne fait que s'attaquer à la forme. La forme est incidente. S'il le faut, en cours de fonctionnement, le Conseil Economique, Social et Environnemental pourra se saisir lui-même de quelques réformes dans son mode de fonctionnement. Faisons confiance à cette instance. Donnons-lui un a priori de confiance pour qu'il rende le service attendu à la Ville de Colmar et puis pour le reste, eh bien l'avenir le fera fonctionner comme il se doit.

Et puis sur le rapport et les relations avec le Conseil Municipal, je crois que là aussi il suffira en effet que le rapport annuel de cette instance soit déposé auprès du premier magistrat de la Ville pour qu'un certain nombre de choses puissent être prises en compte, étudiées, réévaluées, discutées, peut-être proposées à des discussions ici. Tout ça, je crois que c'est quelque chose qui fait partie de ce que nous avons à voir dans l'avenir. Je crois qu'il y a aujourd'hui quelque chose d'important qui se passe. Nous mettons en place une structure de concertation qui n'est pas celle seulement du Conseil Municipal. Elle aura à fonctionner. Elle aura à faire ses preuves. Elle aura effectivement à travailler. Et s'il faut régler quelques petits soucis de forme, eh bien nous les réglerons. C'est tout. Mais je crois qu'il serait plus

intéressant maintenant d'avoir un débat sur les sujets par exemple sur lesquels le Conseil pourra travailler plutôt que de pinailler pour quelques virgules qui seraient mal placées dans le texte et dans la charte.

M. le Maire MEYER : M. le Dr FELDMANN qui va nous faire son diagnostic !

M. FELDMANN : Je trouve votre réflexion tout à fait déplacée. Je ne suis pas ici en tant que médecin mais en tant que conseiller municipal et donc il ne s'agit pas de diagnostic médical mais d'une réflexion. J'aimerais que vous arrêtiez systématiquement de me proposer de faire un diagnostic. Je ne suis pas là pour ça. Si vous voulez, venez à ma consultation, ça coûte 22 €.

M. le Maire MEYER : Tout commentaire est un diagnostic !

M. FELDMANN : Mais alors vous aussi vous faites des diagnostics. Mais ça suffit. Je ne suis pas là en temps que médecin, je suis là en tant qu'individu élu. Première réflexion !

Deuxième réflexion : l'article 10, puisqu'on en vient au fond, ce Conseil Economique, Social et Environnemental comprendra donc cinq commissions. Première question : comment est-ce que ces commissions travailleront par rapport aux nôtres, celles du Conseil Municipal ? Quelles seront les relations entre les deux ? De façon pratique, on imagine que ce Conseil Economique, Social et Environnemental émet un certain nombre de réflexions à propos de sujets dans ces commissions. Est-ce qu'on nous en rendra compte ? Est-ce que nous pourrons être nourris de ces réflexions pour améliorer nos rapports ? En sachant que, et il faut quand même que le public colmarien le sache, c'est que le travail actuel en commissions municipales pour les élus que nous sommes est complètement frustrant. Et pourquoi donc ? Parce qu'en commissions municipales, les cinq commissions qui sont citées ici et qui existent aussi pour la mairie, et donc pour les élus, on nous propose des rapports qui sont tout faits. Il n'y a rien à changer. Pas un point, pas une virgule. On nous propose de découvrir ces textes une semaine à dix jours avant la réunion du Conseil Municipal. Autrement dit, le travail de ces commissions municipales est quasiment nul et non intéressant puisqu'il n'y a pas possibilité de modifier un rapport qui est présenté en commissions et qui va passer la semaine prochaine ou dans les dix ou quinze jours plus tard au Conseil Municipal où il sera forcément approuvé par la Majorité. Et quand nous, nous assistons à ces commissions municipales et qu'on ose faire des réflexions, on nous dit « mais qu'est-ce que c'est que ces conseillers qui critiquent tout le temps notre travail ! ». Cette réflexion me vient de la part de René FRIEH, un ancien collègue de l'opposition et René, je t'assure que j'ai beaucoup apprécié cette réflexion que tu as faite au cours d'une commission municipale. Et je m'inquiète donc un peu de savoir quel sera le travail de ce Conseil Economique, Social et Environnemental, s'il n'y a absolument aucune relation avec nos commissions d'élus et si en plus, dans nos commissions d'élus, nous n'avons quasiment rien à dire, rien à faire.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je ne peux qu'approuver les craintes qu'a développées mon collègue en ce qui concerne la future importance de ce Conseil compte

tenu des habitudes colmariennes, habitudes qui existent depuis quelques années. Ceci étant, il faut toujours croire à la modification des choses alors croyons. Dire que cela fait insulte ou injure à quelqu'un de demander ses qualifications, vous vous moquez du monde, M. FRIEH ! A l'heure actuelle l'opposition qui n'a pas été partie bien entendu à cette désignation, puisque ce sont des personnes qualifiées qui ont été désignées par le maire mais devant répondre à un certain nombre de critères, c'est vous qui les avez mises, ce n'est pas nous, il suffisait simplement de dire 12 personnes qualifiées désignées par M. le Maire. Mais vous dites bien que ce sont des personnes qui ont dû avoir cette implication. Les autres qui ont été élues entre elles doivent avoir la même communication. Nous demandons simplement comme ça a été rappelé sur un tract municipal, d'indiquer dans quels domaines ils ont œuvré, dans la culture, dans le sport, etc. Il n'y a rien d'autre et je crois que c'est le minimum que nous devons avoir. Je ne sais pas pourquoi vous commencez à cacher les choses. Alors on va bientôt penser qu'un certain nombre de personnes n'ont pas ces qualifications et donc c'est contraire à ce que vous avez voté.

Deuxième chose, je le dis et je le répète, M. WAEHREN a voulu faire un peu de droit, il a également la possibilité de le faire. J'ai soulevé le problème. J'ai dit qu'effectivement ce Conseil devait être indépendant du Conseil Municipal et de son maire. Je l'ai dit et je l'ai soutenu au mois de mars il y a un an. Mais je donne simplement l'exemple du CESA que connaissent un certain nombre de personnes dans cette salle, soit en tant que membres, soit en tant que Conseillers Régionaux. Qui peut saisir le CESA ? Le Président du Conseil Régional. L'autosaisine est peut-être possible mais il faudrait le dire, c'est le Président, c'est l'autorité municipale qui doit pouvoir saisir. Je veux bien croire qu'il y a eu des erreurs dans la confection mais au moins avouez qu'il y a des erreurs et partons sur l'idée qu'il faudra modifier les statuts parce qu'ils ne seront pas conformes. On a changé à un moment donné et à ma demande que le président ne soit pas automatiquement le maire mais il fallait à ce moment-là changer l'article 6 et changer l'article 11.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Pour répondre simplement sur la question des qualités des personnes, je ne permets pas à M. FRIEH d'interpréter en tout cas je ne sais pas s'il a interprété les propos de mes collègues ou les miens, mais d'interpréter mes propos en me faisant dire que j'aimerais avoir les qualités de ces personnes. Cela ne remet pas en cause leurs compétences mais au contraire les met en valeur. Sur le fond, l'indépendance du Conseil Economique, Social et Environnemental me paraît plutôt un point positif, bien qu'effectivement on aurait pu envisager une possibilité de saisine par le maire, même si l'autosaisine par le président paraît aussi quelque chose de tout à fait positif. Sur le fond je suis plutôt d'accord. Comme pour les conseils de quartier, le plus simple est de laisser fonctionner ce conseil naissant et de faire un bilan d'ici un an pour pouvoir se prononcer sur son fonctionnement et voir si d'éventuels problèmes ou dérives ont eu lieu.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je crois que ce soir on étudie deux dossiers qui sont importants et vous avez souligné leur importance tout à l'heure et qui justifient pleinement la tenue d'un Conseil Municipal extraordinaire. Mais je crois que le fait même que ces deux dossiers soient étudiés le même soir au même conseil municipal extraordinaire discrédite les deux car si le Conseil Economique, Social et Environnemental est nécessaire, son premier dossier qu'il aurait dû étudier, aurait été l'Agenda 21. Or cet Agenda 21, vous nous le présentez déjà tout fait, tout ficelé, ce soir. Moi, je me pose vraiment la question sur le fond de savoir quels seront les dossiers que ce Conseil Economique, Social et Environnemental pourra étudier à l'avenir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je pense que tout a déjà été dit en ce qui concerne les qualifications. J'ai des questions encore en attente de réponse à savoir : est-il possible ou non d'assister aux séances plénières et comment vont travailler ensemble les commissions parallèles du conseil municipal et du CESEC ?

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : C'étaient les questions que je voulais poser mais je voulais revenir sur le fait que les conseillers municipaux étaient en droit de connaître la qualification et les compétences des personnes que vous avez désignées pour composer le collège C. J'aurais d'autres questions aussi, à savoir si les conseillers municipaux pourront assister en auditeurs libres aux séances plénières et aux commissions et comment seront-ils informés d'avance du déroulement des travaux de ces cinq commissions et de leur ordre du jour.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci. Je voulais juste savoir si vous souhaitez ou s'il ne serait pas souhaitable de faire un trombinoscope dans le Point Colmarien en présentant toutes les personnes du Conseil Economique, Social et Environnemental et de mettre en-dessous leurs qualifications, ce qui résoudrait les problèmes. Je ne suis pas censé tous les connaître.

La deuxième remarque que j'aimerais faire s'adresse au Docteur.

M. le Maire MEYER : Ne l'appelez pas Docteur !

M. GREINER : Excusez-moi, je ne me rappelais plus. Je voulais simplement dire que lors des Commissions Réunies, vous allez un peu trop loin. Les services municipaux présentent des projets puisque ce sont eux qui sont saisis en premier. Il est normal que nous étudions leurs travaux. Je vous signale simplement que j'y étais en tant que partie de la Majorité. Il y a eu des réflexions, elles ont été entendues et elles ont été corrigées. Je crois que certains de vos collègues ont fait des réflexions dans d'autres commissions et qu'ils ont été entendus. Je crois que l'on ne peut pas affirmer, comme vous le dites, que tout cela ne sert à rien. Je ne pense pas que ce soit la vérité.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je me souviens d'une intervention de M. GREINER au cours d'une commission à propos de trottoirs dans un quartier qu'il connaît

bien. Est-ce que le rapport a été modifié dans les jours qui ont suivi quand on a voté le rapport au Conseil Municipal ? A mon avis, non.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste une petite précision : les syndicats de l'Education Nationale, ce sont lesquels ? Ce sont tous les syndicats qui ont été contactés ? Comment ça se passe ?

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, d'abord une petite réponse puisque j'ai été pris à partie à titre personnel par mon collègue qui me rappelait qu'il fut un temps je siégeais dans l'opposition, mais je me souviens d'une opposition qui tentait d'être constructive. Maintenant, pour un certain nombre de questions qui ont été posées, je voudrais dire que ce n'est pas du tout le fruit du hasard ni une incohérence, si le même soir en conseil municipal extraordinaire, le Conseil Economique, Social et Environnemental et l'Agenda 21 sont présentés. C'est justement, au contraire, parce qu'ils relèvent de la même nature de réflexion dans le cadre du développement durable d'une façon générale. Il n'y a pas que les dimensions environnementales mais également des dimensions de gouvernance. Et présenter le même soir deux dossiers et les soumettre à débats qui vont dans le même sens est tout à fait cohérent et on verra tout à l'heure d'ailleurs que ce qui est reproché a priori à l'Agenda 21 qui sera présenté ne tiendra plus.

Maintenant pour les relations entre les commissions municipales et les commissions du CESEC, elles travailleront bien entendu sur des thèmes qui à l'occasion seront identiques mais qui lors du rapport annuel pourront se rejoindre, être divergents, être complémentaires. Il y a donc là forcément, par la nature même des travaux qui auront été menés par les différentes commissions, qu'elles soient municipales ou du CESEC, des relations et prises en compte ou pas de ce qui aura été travaillé et proposé. N'oublions pas que la représentation démocratique, c'est celle du Conseil Municipal et que c'est au sein du Conseil Municipal que les décisions se prendront en tout état de cause en accord ou pas, le cas échéant, avec des propositions qui émaneront de cette instance de consultation.

Après, je voudrais dire quand même, là aussi j'interviens un tout petit peu sur la forme, que je n'ai pas besoin de la permission de M. DENECHAUD pour faire une intervention. Chacun ici débat, donne ses idées. On échange. Eventuellement on arrive à se mettre d'accord ou pas. Mais on n'attend pas que les uns et les autres donnent la permission. Le seul qui a la police de l'Assemblée, c'est le maire.

Ceci dit, je voudrais revenir au fait qu'il me paraît beaucoup plus intéressant, tant pis si je me répète, que l'on débatte ce soir des contenus de ces travaux, des éventuels thèmes qui pourront être abordés, que de se lancer dans des considérations qui sont relatives à la forme et qui pourront de toute manière être arrangées si l'on constate au fil du temps que le fonctionnement n'est pas satisfaisant.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, ce que je déplore, c'est surtout l'ambiance générale qui tendrait à discréditer déjà quelque chose qui n'existe pas encore. C'est assez malsain et peu constructif effectivement. Dans les articles du rapport, vous avez des réponses à vos questions concernant par exemple le fonctionnement des commissions, il est fait état clairement qu'il y aura chaque fois des rapports remis avec un registre comme pour le Conseil Municipal et tout le monde aura le loisir de consulter ces registres. Ils ne vont pas être cachés dans une armoire, au privé, sous clefs, etc. Je ne sais pas ce que vous cherchez. Vous cherchez soit la transparence totale qui est quasiment impossible sauf en mettant tout sur Internet, pourquoi pas, dans l'avenir proche, soit alors effectivement, comme j'ai dit tout à l'heure, vous cherchez à discréditer d'emblée quelque chose qui émane de la Majorité municipale. Dites-le franchement.

Quant aux remarques de M. HILBERT concernant le manque d'intérêt de cette réunion extraordinaire puisqu'on cumule à la fois le CESE et l'Agenda 21, les deux choses se complètent. Ca a déjà été dit. L'Agenda 21 qui a été échafaudé déjà dans les campagnes électorales précédentes va être complètement reformulé et surtout complété et amélioré suite aux réunions justement du CESE. C'est son rôle premier. C'est une boîte à outils justement. C'est pour ça que les deux points sont à l'ordre du jour de ce soir. Le CESE doit être une boîte à outils venant des conseillers qui en font partie pour faire remonter aux différentes instances municipales des propositions concernant la suite de l'Agenda 21 encore en ébauche. Il n'y a rien de fini, il n'y a rien de conclu, sauf ce qui a été voté par les Colmariens au cours des deux échéances électorales que nous avons dû subir l'année passée.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Deux questions d'ordre pratique : sait-on quand est-ce que ce CESE se réunit pour la première fois ? Donc, à partir de quand est-il prêt à fonctionner ? Et deuxième chose, en ce qui concerne le budget de cet organisme, est-ce que vous avez déjà un ordre de grandeur que vous êtes prêt à allouer au fonctionnement de ce conseil.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je voulais répondre à M. WAEHREN. Je n'ai jamais vu nulle part qu'un Agenda 21 se construisait lors d'une campagne électorale. On avait proposé lors de notre campagne de faire un Agenda 21 mais on n'a pas construit l'Agenda 21…

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, c'est quand même la meilleure. Là, c'est la meilleure !

M. HILBERT : Ce que comporte l'Agenda 21, les 40 mesures que vous avez proposées…

M. le Maire MEYER : Ce sont des actions !

M. HILBERT : Je reviendrai sur l'Agenda 21 tout à l'heure.

M. le Maire MEYER : OK, d'accord ! Mme UHLRICH-MALLET

Mme UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers Collègues, c'était pour vous dire qu'on a quand même ce soir une occasion unique de parler à nos

concitoyens de l'urgence, à savoir de changer nos comportements pour transmettre à nos enfants une planète, une terre qui est tout simplement viable et je crois que cette séance extraordinaire ce soir, nous permet réellement de faire comprendre à nos concitoyens que nous sommes des politiques responsables, que nous souhaitons à travers les deux propositions, à savoir le CESE et les dispositions de l'Agenda 21, faire en sorte justement que nos comportements évoluent dans le bon sens pour que nos enfants aient une planète qui soit tout simplement viable. Alors ce qui est dommage c'est que dans un dossier aussi important, dont je sais que vous partagez tous l'urgence, je sais que dans tous vos programmes, dans tous vos projets qu'on a vus l'année dernière, dans tous les programmes électoraux, ce constat-là était partagé, alors pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, lorsque c'est à l'ordre du jour, on n'arrive pas pour une fois, quelle que soit son opinion politique, à être tous ensemble autour de la table d'accord sur ces deux dossiers ? Soyons responsables. On voit bien qu'ils sont complémentaires. Les deux sont extrêmement importants. Et si nous sommes responsables et si nous voulons que cela aboutisse, eh bien j'en appelle à vous tous en étant moins politiciens, moins critiques mais beaucoup plus responsables pour que l'on arrive véritablement tous ensemble à faire quelque chose à Colmar et que notre ville soit exemplaire dans le développement durable.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Cela me permet de répondre directement à Mme UHLRICH-MALLET. Précisément, pour ce qui me concerne, je suis d'accord sur l'essentiel du fond de ce rapport. Effectivement, je pense que si l'on en vient aussi à soulever des questions de forme, c'est parce que ce rapport, on le découvre plus ou moins, encore celui-là on l'a un peu plus vu…

M. le Maire MEYER : Troisième débat…

M. DENECHAUD : … l'Agenda 21, on le découvre…

M. le Maire MEYER : Non, là, troisième débat !

M. DENECHAUD : … l'Agenda 21, on le découvre. Ce rapport-là, c'est le troisième débat mais à chaque fois on nous dit qu'on va changer ci, qu'on va changer ça, et après on ne change pas toujours. Toujours est-il que ce rapport, je l'approuverai en l'état mais que, comme dit, c'est le principal de mon intervention précédente et qu'apparemment on n'a pas spécifiquement retenu, c'était qu'il faut laisser ce conseil fonctionner, il faut le laisser se mettre en place, et on fera un bilan à court terme. On verra ensuite comment il fonctionne. Je me permets de le redire parce que j'ai l'impression que cela n'a pas été retenu.

M. le Maire MEYER : Parfait ! Mais c'est parfait ! M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Chers Collègues, plusieurs points :

- concernant la liste des membres du collège C, nous avions dit effectivement que nous souhaitions avoir une liste d'ouverture, nous

l'avons fait, nous souhaitions également que cette ouverture puisse se concrétiser dans le cadre du CESE, nous le faisons.

- concernant les compétences des uns et des autres, vous retrouvez effectivement et vous le savez très bien d'ailleurs, des gens du monde économique, du monde associatif, des anciens conseillers municipaux, des fonctionnaires de l'Education Nationale, vous trouvez un mélange du tissu de notre société qui va siéger dans ce collège C et c'est sur cette base-là que le maire, conformément à la charte, a fait son choix et peut-être que cela vous déplaît, peut-être que cela vous choque, mais c'est conforme à l'esprit de ce projet.

M. le conseiller municipal FELDMANN, il faut arrêter de dire des contrevérités concernant le fonctionnement ou le mauvais fonctionnement des commissions comme vous l'avez fait, parce que c'est faux et ce n'est pas parce que vous le dites, et ce n'est pas parce que vous le répétez, que cela deviendra vrai. C'est faux. Depuis le mois de mars 2008, nous avons modifié les choses considérablement et cela modifie totalement le fonctionnement des commissions, parce qu'aujourd'hui les commissions sont saisies des projets avant même qu'ils passent en commission administrative, là où il y a un certain nombre d'arbitrages techniques et politiques parce que cet arbitrage est rendu sur l'enrichissement des commissions qui se sont déroulées avant. Après, les dossiers passent en commissions réunies et je regrette –et je l'ai déjà dit souvent et après ne venez pas nous dire l'inverse- les commissions réunies sont là pour étudier les différents dossiers soumis la semaine suivante au conseil municipal, durent en général au maximum 20 à 30 minutes. Aucune question n'y est posée ou presque, alors qu'à ce moment-là vous pourriez parfaitement encore modifier les rapports, cela s'est vu lors du dernier conseil et d'ailleurs après vous nous avez reproché d'avoir modifié. Mais on avait tenu compte de remarques qui avaient été faites aux commissions réunies. Vous avez donc la possibilité de le faire en commissions réunies. Mais parce qu'il n'y a pas la presse, parce qu'à un moment donné il ne faut pas utiliser la langue de bois, vous n'intervenez pas, cela ne vous intéresse pas et vous gardez vos cartouches pour qu'elles soient popularisées par la presse et c'est votre stratégie. Mais après il ne faut pas nous accuser de vos propres turpitudes, M. FELDMANN.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD ! Je peux toujours dire Me GRUNENWALD ? Je ne suis pas obligé de dire Monsieur ?

Me GRUNENWALD : Non, non. Je crois que le mot « turpitudes » est un peu osé. Bien entendu, ce n'est pas parce que M. FELDMANN dit certaines choses, que c'est vrai. Mais ce n'est parce que vous, M. le premier adjoint, vous répétez certaines choses que cela devient vrai. Les commissions, je les connais depuis un certain nombre d'années, 20 ans, malheureusement comme cela a été remarqué il y a quelque temps. Je sais ce qui se dit et ce qui se fait. Alors, je n'ai pas encore constaté -mais je n'étais pas à toutes les commissions, vous avez sûrement dû faire la comptabilité des commissions auxquelles nous assistons, nous, membres de l'opposition- que j'avais des dossiers en amont. Par contre, j'ai bien entendu les décisions que vous avez arrêtées et qui sont identiques après aux commissions réunies et qui sont inchangées lors du vote de la délibération.

Deuxième chose, vous nous faites le reproche, soi-disant, de profiter de la communication et des médias qui sont là. Alors là, ce sont vraiment les spécialistes, parce que là, dans cette matière-là, nous avons trouvé nos maîtres, entre M. le premier magistrat, M. DREYFUSS que je vois et vous-même, vous savez agir. Alors, ne vous moquez pas de nous si de temps en temps effectivement nous voulons que la voie de l'opposition puisse être entendue dans notre ville. Alors, soyez démocrates. Nous espérons tous que ce CESE –on en revient quand même au sujet- marche. Si nous faisons des observations, c'est dans l'intérêt de celui-ci. Le principe lui-même, tout le monde est pour. Personne n'est contre. Le problème c'est que vous savez très bien que le diable se cache dans les détails et le cas échéant dans un modèle et dans des statuts mal rédigés. C'est ce que je voulais dire. Vous dites que c'est le président, etc. Eh bien nous verrons aux modifications. Mais je crois qu'on nous soumettra sans doute dans quelque temps une modification de ces articles 6 et 11, contrairement à ce qui est fait. Par contre, je demande encore, comme le font tous les membres de l'opposition, comme l'a fait également M. GREINER que je salue à cette occasion, que nous ayons, je ne demande pas qu'ils aient leur trombinoscope dans le Point Colmarien, mais simplement qu'on ait la liste des personnes et ce à quoi elles ont pu participer, que ce soit les gens de la liste B ou de la liste C, puisque les deux répondent aux mêmes critères de leurs engagements. Je crois que c'est très important. Nous ne demandons bien sûr pas les qualités personnelles, pour ça il n'y a pas de problème, n'allez pas faire de l'humour là-dessus, nous demandons simplement quels ont été leurs engagements. Vous en avez eu assez, M. FRIEH, des engagements, pour savoir ce que c'est. Des engagements, tous ceux autour de cette table, je pense, en ont eus. C'est pour cela qu'ils ont été à un moment donné soit appelés, soit qu'ils ont voulu participer à notre conseil municipal. Je pense donc tout simplement que c'est le droit le plus strict des conseillers municipaux mais également de nos concitoyens de savoir pourquoi ces gens ont été désignés par le maire ou parce qu'ils ont été proposés et votés et élus par leurs condisciples. C'est la moindre des choses que vous devez dire. Si vous ne le faites pas, c'est que vous avez quelque chose à cacher.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Puisque la question a été posée, personnellement et avec l'accord de mes collègues, je ne vois aucun inconvénient à ce que ces listes soient prises dans le Point Colmarien et que l'on donne pour chacun d'entre eux leurs fonctions et un certain nombre de renseignements qui vous permettront de juger. Il n'y a donc aucune restriction à ce niveau-là. Ce sera fait. Je ne sais pas si ce sera dans le prochain ou dans le suivant, mais ce sera fait dans le point Colmarien sans aucune restriction, aucune réticence.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, je voudrais quand même rapidement prendre la parole pour répondre à M. GRUNENWALD. Tout le monde n'a pas eu la chance de naître dans un pays où il y a une démocratie. Alors nous débattons ce soir et je voudrais que l'on revienne sur les vrais sujets qui sont à débattre. Nous débattons de sujets extrêmement importants comme l'a signalé ma collègue Mme UHLRICH-MALLET et peut-

être faudrait-il rappeler que le sens de la démocratie c'est que les élus sont tous là pour le bien général. Je voudrais franchement que l'on donne une autre image des enjeux, de ce que nous débattons, des dossiers, vraiment urgents et prioritaires et non pas des petites luttes intestines, personnelles et politiciennes, qui donnent franchement la plus mauvaise image du fonctionnement démocratique.

M. le Maire MEYER : Laetitia RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, on essaie simplement de nous faire prendre des vessies pour des lanternes et lorsqu'effectivement dans un même groupe, on nous parle d'une cohérence à appliquer sur des statuts, il faudra déjà vous mettre d'accord entre vous, entre le docteur qui refuse des diagnostics et l'avocat qui propose des consultations juridiques gratuites. Après, concernant le fonctionnement des commissions et du travail en interne, je ne vois pas effectivement où M. FELDMANN souhaite venir. Il me semble que ses différentes interventions, il les avait déjà faites lors de son précédent mandat et qu'il avait souhaité mettre un terme en démissionnant de ses fonctions de conseiller municipal, peut-être aussi pour cela. Mais en tout cas, je pense qu'en vous représentant sur une liste électorale, vous avez bien pris en considération, vous connaissiez les délais qui sont ceux d'une vie municipale et je ne crois pas qu'il y ait de mauvaise foi dans ces délais-là à tenir. Vous pourriez toujours les espérer mieux, mais il me semble qu'en toute connaissance de cause, vous avez choisi de revenir dans ce conseil municipal et donc, à un moment, je pense qu'il faut quand même avoir l'honnêteté de se dire qu'on ne peut pas toujours remettre en cause le fonctionnement d'une municipalité, d'une mairie et que vous en acceptez aussi le fonctionnement et le rythme. Voilà. Autrement, pour le fond du dossier, je me rends quand même compte qu'avec toutes les qualités des personnes qui sont présentes et toutes les compétences qu'elles peuvent avoir, tout à la fois dans cette démocratie participative et également par après, pour l'Agenda 21, finalement il y a peu de remarques sur le fond et il me semble que René FRIEH et l'ensemble de la Municipalité, ont quand même bien travaillé, vu le peu de remarques essentielles sur le sujet.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas que vous ayez convaincu M. FELDMANN. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Mon intervention s'adressait à vous M. le Maire. Vous êtes le président de cette séance et vous êtes tenu d'en assurer justement la bonne tenue au niveau simplement des propos qui sont l'oeuvre de chacun. Je refuse qu'on m'appelle le docteur, que mon voisin soit l'avocat et que quand mon voisin WAGNER parle, ce soit le comptable ou l'expert. Je refuse cela systématiquement et je pense que c'est de votre responsabilité de ne pas accepter que quelqu'un soit traité de malhonnête, de docteur, d'avocat ou d'expert et qu'on l'accuse ensuite de turpitudes. C'est votre rôle à vous de Président de cette séance de veiller à la bonne tenue des propos et je proteste de la façon la plus véhémente quant aux termes qui sont utilisés ici. C'est tout à fait anormal et je vous rappelle, M. le président, M. le Maire, vous êtes président de cette séance, que c'est à vous d'assurer la bonne tenue des propos qui sont tenus ici par toutes les personnes.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci M. le Maire. Mes chers Collègues, la parole a été donnée tout à l'heure pour revenir sur le fond et le fonctionnement réel et l'intérêt de ce CESE. On ne peut pas parler de son intérêt et de ses travaux qui vont être fructueux à n'en pas douter, sans parler des moyens qui sont alloués à son fonctionnement. La réponse, vous la trouvez à l'article 18, page 8 : « la Ville de Colmar met à disposition du CESE les moyens nécessaires à son fonctionnement » avec l'élaboration du budget permettant de couvrir les frais d'organisation de travaux et de prestations extérieures, la mise à disposition d'un local afin d'archiver et de réunir toutes les informations relatives au conseil et d'organiser d'éventuels entretiens (consultations etc.) et enfin la création d'une identité (cartes de visites, enveloppes, papier entête, etc.) Un chiffre en face de ces moyens : comptez pour l'affectation d'un agent de la catégorie B 30 000 € (salaires et charges comprises) et pour les fournitures, nous sommes à un chiffre environ de l'ordre de 40 000 à 50 000 € par an. Voilà.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Mme l'Adj. MANN : Un petit retour sur les compétences. Je réponds à M. FELDMANN. Vous avez des compétences. Vous demandez quelles sont les qualités des autres personnes, donc nous, nous connaissons les vôtres. Quant à ce débat, je trouve vraiment qu'il est en train de dévier. Moi, j'étais dans mon train, dans mon TGV, je me réjouissais d'arriver à un débat passionnant pour deux actes politiques importants pour Colmar, un CESE et un Agenda 21. Ce sont deux choses importantes pour les Colmariens. Maintenant de savoir quels sont nos statuts, il faudrait dire Mademoiselle ou Madame ou Docteur ou Maître… franchement cela n'a aucune importance. En tout cas sur les listes électorales, si je me souviens bien, il y avait bien les titres de chacun. C'est donc apparemment quand même important de mettre sur les tracts électoraux, les fonctions que nous avons. Voilà. C'est tout ce que je voulais dire. C'est un acte politique important. Je suis contente d'être à ce débat.

M. le Maire MEYER : Emmanuella ROSSI !

Mme. ROSSI : Merci, M. le Maire. Je voulais dire que le débat, là, il est où ? Parce que vous êtes tout le temps en train de vous perdre à droite, à gauche. Il faudrait franchement arrêter et vous mettre d'accord et puis ouvrir un peu son esprit et tout le reste. Voilà ! (rires et brouhaha général)

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je vous rappelle tout simplement que nous qui sommes ici en tant que conseillers municipaux, notre seul mérite, ici, est d'avoir été sur une liste électorale et d'avoir été élus et nous n'avons pas été élus pour nos compétences professionnelles. Nous avons été élus parce que nous étions sur une liste et que les électeurs nous ont choisis. C'est ce qui motive notre présence ici et nos compétences professionnelles n'ont rien à voir. Donc, on ne mélange pas tout.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. GRUNENWALD, ça m'embête de revenir sur le sujet des commissions parce qu'on est un peu hors sujet mais quand même quand vous dites que les commissions ne se saisissent pas de points qui ne sont pas à l'ordre du jour, c'est faux aussi parce qu'on avait à parler en commission urbanisme, c'est celle que je connais le mieux, du PLU qui n'est pas du tout à l'ordre du jour, parce que c'était pour informer les nouveaux élus. Cela nous paraissait normal. On parle d'aménagement cyclable de même quand il n'y a pas de délibération qui soit à l'ordre du jour. Lors de la dernière commission, on a parlé de l'aménagement du marché couvert alors que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Donc, vous voyez, on traite de projet –si vous voulez bien m'écouter d'ailleurs, je suis en train de vous répondre là, M. GRUNENWALD, mais vous expliquez pendant que je parle !- (rires) et en ce qui concerne les commissions réunies et le conseil municipal, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, quand il y a la presse et du public, c'est très bien qu'il y ait ces débats, il faut qu'il y ait ces débats, c'est comme cela que c'est conçu démocratiquement, heureusement. Je disais simplement et il faut quand même le souligner aussi, entre 20 minutes de commissions réunies et 4 heures de conseil municipal, il y a un juste milieu à trouver, surtout si, comme vous le disiez, vous souhaitiez modifier sincèrement les rapports avant qu'ils soient proposés au conseil municipal, c'est tout.

M. le Maire MEYER : M. RENIS, c'est ce qui vient de vous être soufflé dans l'oreille par Me GRUNENWALD ? (rires)

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Etant donné que mon nom a été prononcé, il faut bien que je prenne la parole. Mais cette fois je vais la prendre contre un opposant qu'on a déjà eu il y a quelques années de cela et qui continue exactement sur le même chemin : la provocation pure et simple. Parce que lorsque je vois M. FELDMANN, puisqu'il faut dire Monsieur et pas Docteur FELDMANN, qui assiste à une commission, il faut bien qu'il se dise qu'il n'est pas membre de la Majorité, ce ne sont pas ses idées que les Colmariens ont mises en avant, ce sont les nôtres. Et puis alors en plus quand il dit : « ça sert à quoi une commission », son cinéma il peut le faire ailleurs parce qu'il sait très bien que les commissions sont là pour travailler parce qu'il a des collègues qui y assistent. Ses collègues participent à des commissions, peut-être auxquelles il n'est pas, mais qui ont leur mot à dire et ce sont des propos très importants comme par exemple la commission d'appel d'offres où son collègue siège et il a tout le loisir pour faire valoir son avis. A la commission d'urbanisme à laquelle M. FELDMANN participe, c'est quand même normal que ce ne soit pas lui qui ait le dernier mot quand même. Moi, je constate la chose suivante. Quand on est conseiller municipal de base, on fait la réflexion ; dans le compte rendu de la commission il est bien mentionné chaque fois nos critères, nos critiques ou nos souhaits. M. FELDMANN, acceptez-le et arrêtez vos bêtises, parce que je ne veux pas dire d'autres mots. Vous commencez à nous casser les oreilles parce que vous avez déjà démissionné une fois. Vous voulez le refaire maintenant ? Allez-y, faites-le ! (Brouhaha général)

M. le Maire MEYER : Bien. Il y a une question directe qui m'a été adressée tout à l'heure par M. Michel FELDMANN. Il demandait au président

de faire respecter le bon déroulement de la séance. Personnellement, je n'ai pas l'impression qu'on ait dérapé. On est dans un échange très démocratique. Nous sommes 49 autour de cette table. Nous débattons maintenant depuis une heure quinze. Chaque conseillère et chaque conseiller a sa personnalité. Chaque conseillère et chaque conseiller a ses origines, son milieu social, sa culture, son tempérament. Moi, je laisse discuter et encore une fois, je n'ai pas l'impression que les règles de la politesse ont été franchies vers l'impolitesse. D'ailleurs, M. Michel FELDMANN, s'il fallait classer les conseillers par la véhémence des propos tenus, je crois que vous seriez le champion. Je dis cela avec beaucoup de sérénité, avec beaucoup de liberté, puisque finalement j'assiste à ce qui est dit par les uns et les autres. Mais les uns et les autres ne jettent pas les bras au ciel pour dire : « voilà ceci, voilà cela ». Non, ça se passe très calmement et je suis très content de ce débat que nous avons aujourd'hui. Bien, on peut tourner la page. Naturellement, comme cela vient d'être précisé, le Point Colmarien reprendra nominativement la composition des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Mais décidément, vous êtes la vedette, M. l'Adjoint FRIEH ! Nous passons à présent au point 2.

2. L'Agenda 21 de la Ville de Colmar

M. l'Adj. FRIEH : Vous me redonnez la parole, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Mais oui, il ne faut pas vous laisser déstabiliser !

M. l'Adj. FRIEH : Non, sûrement pas ! Il en faut plus que cela !

M. le Maire, chers Collègues, J'ai besoin de quelques minutes et vous me les pardonnerez, pour introduire le débat.

Je voulais dire qu'au-delà des effets de mode relatifs à la notion de développement durable qu'il est indispensable de dépasser, il faut que les responsables politiques sachent se doter d'outils permettant de concrétiser les intentions déclarées. C'est pour cela qu'à Colmar nous avons fait le choix de mettre en place un « Agenda 21 ». L' « Agenda 21 », rappelons-le, est un programme politique qui est loin de se limiter à une seule dimension environnementale. Il est impulsé par une collectivité territoriale affichant la rupture avec des modes de développement non durable et la prise en compte de la dimension environnementale se nourrit, par ailleurs, de solidarité et d'efficience économique. C'est pourquoi le document qui nous est soumis à débat, est construit en fonction de 5 finalités qui sont : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Et l' « Agenda 21 » qui nous est soumis, comporte 40 actions conformes à ces finalités. Je ne peux pas m'empêcher de faire le commentaire : « 40, allez savoir pourquoi ! »

L' « Agenda 21 » est aussi un outil de mise en cohérence des différentes compétences et obligations de la collectivité, comme par exemple le PLU (Plan Local d'Urbanisme), un PLH (Plan Local d'Habitat), un PDU (Plan de Déplacements Urbains), le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) et autres outils règlementaires qui ont pour objet de renforcer le niveau de qualité des territoires dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des transports, de la solidarité et bien entendu de l'environnement. L' « Agenda 21 » offre à toutes ces dispositions un cadre politique mobilisateur et accessible aux citoyens. Il est important que les uns enrichissent les autres et que les interactions soient constantes entre les différents domaines et entre les différents dispositifs. L' « Agenda 21 » implique de nouveaux modes de construction de la décision aussi, l'approvisionnement énergétique ou alimentaire, les modes de transports, l'accompagnement des populations fragilisées par l'âge, par l'exclusion, par la discrimination. Le développement durable met en questionnement les défis structurants pour le territoire au quotidien et pour l'avenir.

L' « Agenda 21 » repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Il introduit un renouveau des modes d'évaluation, de décisions et d'actions politiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis des citoyens, des forces vives, des habitants d'un territoire, une nouvelle culture territoriale et citoyenne.

Le succès de la démarche « Agenda 21 » repose sur la mobilisation des acteurs en allant du diagnostic à l'élaboration du plan d'action et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes. Pour ce faire plusieurs méthodes sont conçues et mises en œuvre. D'abord une responsabilité au plus haut niveau de décisions de la collectivité. A Colmar, le Maire lui-même suit de près les opérations en cours en lien direct avec la Direction Générale, avec des adjoints et les différentes directions de l'administration municipale pour l'élaboration et le suivi technique de la démarche, un comité de pilotage composé d'élus de différentes directions de la municipalité, ceci pour la validation de la démarche et du contenu de l' « Agenda 21 » ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre et de la construction de la suite et de la deuxième phase. Il est chargé aussi d'assurer une veille législative pour suivre la prise en compte des dispositions relatives au Grenelle de l'environnement et de la concertation permanente, étant bien entendu que ce suivi sera coordonné par l'écoute nécessaire des représentants du monde associatif, des entreprises, des syndicats, de divers services de l'Etat ou d'Agence Nationale, du Conseil Municipal des Jeunes, des Aînés, des conseils de quartier et bien entendu du Comité Economique, Social et Environnemental dont nous venons de débattre.

Cette liste, de plus, n'est pas exhaustive. Tous ces divers niveaux de concertation pourront formuler des propositions, ils pourront, selon leur propre mode de fonctionnement, mettre en place des ateliers de réflexions et remonter leurs propositions pour étude et validation éventuelle.

D'autres instruments encore peuvent être créés selon les besoins qui se révèleront. On peut imaginer, et là je ne le dis qu'à titre d'exemple, ce ne sont pas des décisions prises, on peut imaginer des concours à l'interne pour encourager l'émergence de projets et convaincre les agents de la nécessité

d'adopter ces nouveaux comportements. On peut organiser des appels hors projet auprès de la population. On peut s'inscrire dans un réseau de collectivités ayant un Agenda 21.

Pour bien préciser les choses, il faut ajouter que nous avons fait, à Colmar, un choix délibéré pour pouvoir commencer tout de suite, quitte, et ce sera une des critiques qu'on entendra tout à l'heure certainement, quitte à ne pas être strictement conforme aux procédures prescrites dans la théorie. Cela a été pour nous une question d'efficacité et de calendrier de mise en œuvre. Il s'agit de pouvoir rentrer dans l'action rapidement et de continuer ce qui est déjà entamé pour ne pas attendre 2010, 2011 voire 2012 pour avoir enfin un Agenda 21 à Colmar à notre disposition. D'autres collectivités ou communes font d'autres choix, nous avons fait, nous, celui de l'efficacité immédiate.

Ce qui est présenté ce soir est un plan de 40 actions qui prend en compte les éléments qui figuraient dans notre programme électoral, dans les engagements du printemps dernier et de la campagne de novembre ce qui rend l'Agenda lui aussi, conforme aux engagements pris vis-à-vis des électeurs. Il comprend également des éléments qui figurent dans le rapport du Maire remis au Président de la République et qui décrit de façon très détaillée des actions possibles relevant de la compétence des collectivités territoriales. Je rappelle au passage, que le Président SARKOZY a qualifié ce rapport de véritable « boîte à outils » lors de l'entrevue qu'il a accordé au Maire de Colmar à ce sujet. Profitons en donc pour nous en inspirer. Il comprend aussi des actions déjà en cours et qui pour certaines, ont été initiées depuis plusieurs années et qui se trouvent ainsi renforcées. Ils comportent enfin des actions issues de diverses remarques et réflexions faites en cours d'élaboration. Je rajoute qu'il pourra peut-être comporter des actions nouvelles qui pourraient peut-être être évoquées lors des Commissions municipales. Cette première série d'actions est proposée pour une phase comprise entre 2009 et 2011. Une suite sera élaborée selon les méthodes et avec les outils exposés plus haut, il y a quelques instants. Cette seconde phase couvrira la période de 2011 à 2014 voire au-delà selon les actions retenues.

Deux documents ont été élaborés. Un premier à destination de l'ensemble de la population colmarienne sous une forme résumée dans un supplément de 16 pages du prochain Point Colmarien à paraître ce mois-ci. Il décrira ce que la Ville s'engage à faire, ce que la Ville fait déjà avec quelques explications.

Un deuxième document est élaboré sous la forme de fiches détaillées qui serviront en quelque sorte de feuille de route pour les services municipaux qui en ont la charge, et qui comprend des éléments de diagnostics, les objectifs, les délais de mise en œuvre et des indicateurs d'évaluation. Ce deuxième document sera mis en ligne sur le site de la Mairie, il pourra donc être édité par quiconque le souhaite. Des extensions ou prises en compte sont ou seront portées au niveau de la CAC dans ses domaines d'attribution de compétences et c'est déjà le cas pour certaines actions. Mais cela n'est pas nécessairement de notre champ de discussion de ce soir.

Enfin sachez que pour ce qui concerne les aspects budgétaires des actions conduites ou à conduire, certaines dispositions ont déjà été prises à travers des rapports déjà votés et qu'un autre concernant la collecte des eaux de pluie vous est soumis ce soir et qu'au fur et à mesure des besoins, d'autres le seront peut-être encore.

Nous souhaitons là, comme pour tout le reste des affaires de la Ville, rester dans un cadre financier maîtrisé qui ne dérive pas. Ambition et gestion saine seront encore une fois rendues compatibles.

C'est bien le sens qu'il convient de donner à cette convocation d'un Conseil municipal extraordinaire que nous espérons constructif sur un sujet qui concerne de façon aussi importante et urgente l'avenir même de nos sociétés.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint pour cette synthèse très approfondie tout en ayant fait l'historique de la démarche engagée depuis plusieurs mois. La parole est demandée par M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis que vous nous avez promis un Agenda 21, j'attendais avec impatience sa mise en place. Eh bien, M. le Maire, j'attends encore.

Le rapport que vous nous présentez ce soir comporte deux parties. Une première qui décrit la crise environnementale mais qui surtout explique tout ce que Colmar a déjà fait dans ce domaine et une seconde partie qui est composée de 40 fiches-actions. C'est cet ensemble que vous appelez Agenda 21. Aujourd'hui tout le monde, des hommes politiques aux publicitaires en passant par les industriels, dit faire du développement durable. A tel point que cette expression pourtant définie clairement par la conférence de Rio, est galvaudée. Aujourd'hui, à Colmar, il en va de même pour la notion Agenda 21. En effet, et là je cite le chapitre 28 de la déclaration de Rio : « il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme action 21 à l'échelon de la collectivité ». Cette notion est reprise en 2004 par le Ministère de l'Ecologie. Il a édité un cadre de référence dans lequel la démarche est mise en avant. Je cite : « l'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Ces deux impératifs conduisent à suggérer comme première étape fondamentale à la construction d'un tel projet l'élaboration collective d'une vision prospective du territoire, étape pourtant négligée dans nombre d'Agendas 21 locaux. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le ministère ! Cette étape est négligée aussi à Colmar ! Et c'est cette démarche qui ne pouvait pas se faire lors d'une campagne électorale, M. WAEHREN ! Nous voyons donc, M. le Maire, que l'Agenda 21, avant d'être catalogue d'actions, est une démarche de fond. La base même de cette démarche est la concertation. Aujourd'hui, cet aspect est complètement occulté. Ce n'est pas parce que vous affirmiez avec aplomb nous proposer un Agenda 21 que c'en est un !

Le succès d'une telle démarche repose également sur la mobilisation des acteurs, comme vous l'avez dit, tout au long du processus. Du diagnostic à l'élaboration du plan d'action, il y a sa mise en œuvre. Cela peut se faire

très concrètement avec un service Agenda 21 qui serait rattaché à la Direction Générale des Services et comme vous l'avez dit, un comité de pilotage composé d'élus mais qu'on n'a pas encore vus, un comité partenarial composé de collectivités, de représentants qui pourrait ressembler au CESE, des ateliers de concertation avec des citoyens et puis d'autres outils. Et pourquoi ces outils ne figurent-ils pas dans le rapport présenté ?

Parmi vos 40 engagements, pour les élections de mars 2008, vous n'aviez pas proposé d'Agenda 21. Par contre beaucoup de ces engagements se retrouvent aujourd'hui dans ce que vous nous proposez ce soir. Vous allez essayer de nous faire croire qu'à l'instar de M. JOURDAIN, vous faisiez de l'Agenda 21 sans le savoir ! Malheureusement non, M. le Maire, votre démarche, on l'a vu, ne s'y inscrit pas du tout. Comme la quasi-totalité des mesures que vous plaquez dans ce que vous appelez un Agenda 21, sont déjà votées et entamées, je ne comprends pas votre réponse lorsque je vous demandais que le CESE participe à son élaboration. Vous me disiez qu'il ne fallait pas, et vous le disiez encore tout à l'heure, perdre de temps. Or que le CESE réfléchisse, n'aurait pas retardé la mise en place de ces mesures puisqu'elles sont déjà toutes votées !

Si ce que vous nous présentez aujourd'hui, n'est pas un Agenda 21, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de vos propositions en matière environnementale. Vous nous présentez des fiches toutes faites avec un diagnostic souvent déconnecté du local et des évaluations parfois surprenantes voire inexistantes. Certaines décisions sont intéressantes essentiellement celles qui concernent l'isolation thermique des bâtiments bien que nous aurions pu aller plus loin, notamment avec les bâtiments municipaux. Dans l'introduction, il est mentionné la campagne de rénovation thermique des bâtiments municipaux dans les années 80 et 90. Quels en sont les résultats ? Y a t'il une corrélation avec les résultats de la thermographie aérienne ? Dans plusieurs fiches, le diagnostic est simple, il faut se mettre en conformité avec la loi. Ces mesures sont prises dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. N'aurions-nous pas pu effectuer un bilan carbone de la Ville ? Etudier précisément le levier à faire jouer pour baisser ces émissions et évaluer en refaisant un bilan carbone ?

D'autres fiches ont de belles promesses déjà contredites par les actes. Vous vous engagez à maintenir, voire à augmenter le nombre de jardins publics. Or, sur l'îlot formé par les rues d'Athènes, de Belgrade et d'Oslo, vous projetez de détruire un espace vert pour y construire 8 pavillons. Cet endroit, terrain de jeux des enfants du quartier, vous voulez le bétonner.

Vous voulez protéger les zones maraîchères, or votre projet de percée des Nénuphars ainsi qu'une nouvelle route prévue dans le plan, détruisent des terres maraîchères ! Mais peut-être allez-vous nous proposer un nouveau PLU pour être en adéquation avec ces fiches-projets.

De la même façon, qu'en est-il des développements urbains dans la zone des Erlen jusqu'au Fronholz ?

En ce qui concerne les déchets, il me semble que l'objectif devrait être d'en réduire la quantité. En quoi enterrer les containers va nous aider à atteindre cet objectif ? Pour les bio-déchets, l'expérimentation sur Serpentine est très marginale. Si nous voulons collecter les bio-déchets et réduire la quantité globale des déchets ménagers, nous ne pouvons pas nous passer d'un débat sur l'après incinérateur. Or son remplacement n'est pas du tout évoqué. Certaines fiches sont surprenantes alors que l'Agenda 21 devrait être le résultat de la réflexion entre les conseils de quartier et le CESE. A Colmar, c'est l'inverse. La création de ces structures figure dans l'Agenda 21. Vous nous proposez de remplacer les 4 dernières chaudières au fuel qu'utilise la Ville par des chaudières au gaz, or la fiche suivante fait l'éloge du bois pour le Chauffage Urbain. Alors pourquoi choisir le gaz, énergie non renouvelable, dont le prix est indexé sur le pétrole ?

Certaines fiches sont redondantes, notamment celles sur les transports. Globalement, vous nous proposez enfin un Plan de Déplacements Urbains. L'objectif global qui n'est pas dit tel quel, est la réduction des émissions de gaz à effet de serre, donc de réduire l'utilisation de la voiture. Ira-t-on vers l'interdiction des voitures en centre-ville en redistribuant l'espace public au bénéfice des transports collectifs, des déplacements cyclistes et piétons tel que c'est préconisé par le SCOT ?

Enfin, la crise environnementale s'accélère tous les jours. Il est important que tous les acteurs de la société travaillent ensemble pour en réduire les conséquences. Il n'est plus temps de bomber le torse et de faire croire que nous sommes les meilleurs. Tirons le profit de l'expérience des autres et utilisons les démarches qui fonctionnent. M. le Maire, il est encore temps de proposer la mise en place d'un Agenda 21 !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec ce que M. l'Adjoint disait en introduction que l'Agenda 21 est un acte politique fort et que les problèmes environnementaux sont aujourd'hui au cœur de l'avenir de notre cité, mais aussi de l'avenir de notre planète. Je me suis amusé à aller sur certains sites Internet pour voir comment s'était déroulée justement la mise en place de cet Agenda 21. J'ai découvert par exemple Annecy. La ville d'Annecy avait lancé en 2004 une démarche d'élaboration. La première phase avait consisté à réaliser un état des lieux et un diagnostic pour faire le point sur les réalités et le contexte du territoire. Ensuite il y a eu une deuxième phase de concertation avec la population, en février 2006 avec plusieurs réunions thématiques et enfin l'Agenda 21 était lancé officiellement par la Ville d'Annecy le 14 avril 2007, c'est-à-dire pratiquement une démarche de trois voire quatre années. L'Agenda 21 d'Annecy avait été mis à l'honneur fin 2008, cela veut dire qu'Annecy a beaucoup d'avance sur ce que nous faisons à Colmar.

Ensuite, également dans le même ordre d'idées, Fribourg, notre voisine, où il y avait une pré étude en 2001 et en 2002, des ateliers de quartier en 2003, des groupes de travail en 2004, l'analyse des projets en 2005 et le lancement de ces projets en 2005/2006.

Je crois que l'Agenda 21 ne s'improvise pas. Ici, à Colmar, j'ai l'impression tout simplement que la démarche s'est totalement inversée par rapport à ce qui se fait dans d'autres lieux.

Alors, j'ai l'impression aussi que l'on va dans la satisfaction par rapport à un effet de mode et bon, c'est vrai, aujourd'hui c'est de bon ton de présenter rapidement un document où on dit que c'est l'Agenda 21 de la Ville de Colmar. Alors que trouve-t-on dans ce document ? Mon collègue vient de le dire, un plan d'action, 40 engagements et dans ce plan d'action qu'y a-t-il ? Principalement des mesures qui ont déjà été votées et débattues dans cette enceinte. Style : 40 engagements de la campagne, observatoire de la nature dont on parle régulièrement, dont on médiatise régulièrement sa construction, ceci depuis 3 ans et malheureusement on ne voit que très peu d'idées nouvelles ni de vision réelle du développement durable à Colmar. On ne voit pas non plus de quelle manière vous allez passer du stade d'information du citoyen au stade d'éducation. Parce que je crois que tout le monde est concerné mais pour que tout le monde se sente concerné, il faut que nous allions également dans ce stade d'éducation. Et dans le cadre d'une conférence internationale, dont j'ai trouvé les conclusions, et qui s'est déroulée à Bordeaux, il a été constaté que l'éducation au développement durable doit s'inscrire parmi les actes stratégiques de toute démarche Agenda 21 à la collectivité et il semble effectivement que la plupart des collectivités l'ont bien compris ainsi et ont intégré un plan d'éducation dans leur stratégie.

Ensuite, une fois de plus, nous avons l'impression que Colmar vit sur une île, même si certaines dispositions relèvent de sa compétence, la CAC n'est nullement citée dans ce rapport, donc ma question : de quelle manière les élus de la CAC seront informés de l'Agenda 21 de Colmar ? Et de quelle manière les communes environnantes vont s'approprier également les effets de cet Agenda 21 ?

Enfin, dans le cadre de l'Agenda 21, doit également être pris en compte l'aspect de la démocratie locale. Nous la trouvons bien sûr dans la création des conseils de quartier, du Conseil Economique, Social et Environnemental mais concernant la démocratie locale, nous pouvons légitimement nous poser la question, à savoir comment elle fonctionne dans notre ville. L'épisode de la semaine dernière avec l'affaire des subventions du Lycée Camille Sée en est le témoignage vivant.

D'abord peut-être deux observations à ce sujet, la régularité par rapport à M. le Maire à régler des désaccords par l'intermédiaire du porte-monnaie, exemple : mise au placard de directeurs, des indemnités des élus qui sont supprimées, des nouveaux critères pour les subventions aux associations et aujourd'hui l'affaire des subventions à Camille Sée. C'est pour moi une étrange vision des rapports humains et on peut se poser la question : quel est le lien entre liberté d'expression et l'opinion manifestée, et les voyages scolaires supprimés ou du moins les subventions supprimées pour les voyages scolaires ?

Deuxième observation, il me semblait qu'à Colmar, la manifestation du 19 mars ne souffrait d'aucun dérapage. En tout cas, la presse ne s'en est

pas faite l'écho ! D'autre part, il me semble que la Justice n'a pas été saisie. Sans doute le Maire de Colmar estime-t-il que ni la Police, ni la Justice ne font correctement leur travail. S'il y a infraction, si l'ordre n'est pas respecté, les instances judiciaires sont là pour sanctionner et ce n'est pas au Maire de se placer en justicier !

Ensuite, trois questions :

- comment a-t-on pu reconnaître les étudiants de Camille Sée par rapport aux autres participants de la manifestation ?
- Quelle image de Colmar à l'extérieur, vu que cette affaire a été médiatisée dans tout le pays ?
- Enfin, pourquoi faire le procès de la jeunesse et porter atteinte à la réputation d'un établissement réputé de la Ville ?

Enfin, un constat, la mobilisation spontanée principalement des lycéens a permis la reculade du maire sur ce sujet. La réaction des étudiants est pour moi une réaction saine face à une injustice et dénote une attitude responsable.

M. le Maire MEYER : Un mélange de tout mais qui trouvera les réponses appropriées chaque fois.

M. DENECHAUD : Sur la démocratie locale qui fait partie intégrante de l'Agenda 21, je rejoins principalement la plupart des remarques de M. WAGNER. Le Maire n'est pas un procureur, c'est clair !

Maintenant sur l'Agenda 21, de manière plus générale, nous regrettons qu'il ait été dévoilé sur le tard, un petit peu comme quelque chose de secret. C'est dommage parce qu'il comporte un certain nombre de mesures qui sont tout à fait intéressantes, qui vont dans le bon sens, qui répondent à des questions, des demandes que nous avions formulées pendant la campagne et bien avant. Après, effectivement, on peut faire un tout petit peu moins d'autosatisfaction tout en ayant un rapport qui serait aussi bon. On prend cela comme une démarche originale ! Oui, à Colmar, c'est une démarche originale, mais vue de la France, vue de l'Europe a fortiori, finalement on fait du recyclage. On ne fait pas beaucoup de recyclage des déchets, mais on fait quand même du recyclage d'idées, parce qu'effectivement on reprend des choses qui étaient déjà en place, qu'on avait déjà programmées, on les intègre dans un Agenda 21. Ce qui n'est pas forcément mauvais puisque cela permet de donner un petit peu une cohérence générale. Maintenant effectivement, beaucoup de villes ont déjà fait cela depuis longtemps. On a parlé d'Annecy, mais je peux aussi parler d'une ville que je connais bien et qui est La Rochelle qui fait des choses comme cela depuis les années 1980. Ce qui n'enlève rien à la valeur de ces propositions mais simplement à leur originalité peut-être. Donc des bonnes mesures sur le fond, de bonnes intentions, attention à la mise en œuvre, on ne peut qu'être vigilant. Quelle sera la mise en œuvre concrète de ces idées, hormis pour celles qui sont déjà lancées ? Avec des risques de dévoiement tout de même, on l'a vu avec « un prénom, un arbre » qui conviendrait, à mon avis, de sortir de cet Agenda 21 et taper tout simplement : « subventions pour les nouveaux-nés ». Aussi la Ville doit être en première

ligne, c'est ce qu'elle souhaite faire mais pour cela, pour être crédible, elle doit montrer l'exemple. L'isolation des bâtiments, cela doit commencer par les bâtiments municipaux ! La récupération de l'eau de pluie, c'est la même chose, pour le nettoyage des rues et autres, le covoiturage, c'est la même chose, faire un site de covoiturage, cela commence par faire un site avec un intranet au sein de la Mairie pour que tous les agents de la Mairie puissent déjà avoir la possibilité au moins de covoiturer entre eux, sachant que cela représente beaucoup de personnes. Le tri sélectif, c'est la même chose. En fait, je reviens sur quelques mesures pour montrer concrètement en quoi on aurait pu aller plus loin. Le PDU, on arrive enfin à vouloir se doter d'un PDU. C'est une bonne chose, mais c'est urgent, on ne peut pas attendre fin 2010 – 2011 – 2012 ! Par exemple, la refonte totale du réseau de bus, elle est urgente, avec un cadencement. Pour les pistes cyclables, on devrait rajouter un critère accident en proportion du nombre d'usagers, bien sûr. Parce que si le nombre d'usagers double, le nombre d'accidents risque d'augmenter ! Mais on devrait rajouter un critère accident comme on a mis pour le pédibus. Puisque avoir des kilomètres de pistes cyclables, ce n'est pas un critère suffisant, il faut aussi des pistes cyclables sûres. Et dans les kilomètres de pistes cyclables on devrait mettre aussi kilomètres de pistes isolées de la rue. Pour le pédibus, je ne vais pas reprendre toutes les mesures, j'en reprends juste 4 ou 5. Pour le pédibus, un seul mot : « enfin ! » Enfin, peut-être 10 ou 15 ans après nos voisines allemandes par exemple, on évoque cette idée mais il faudrait l'inscrire dans un plan général pour les déplacements des scolaires qui intègreraient par exemple aussi le covoiturage entre parents, ou les transports en commun, ou l'aménagement des infrastructures pour que ces pédibus puissent être plus sûrs, puisque là, le critère des accidents est pris en compte.

Sur les référendums locaux, nous l'avions proposé, bien sûr, nous n'allons pas nous y opposer maintenant mais cela pose la question de la démocratie locale de manière générale notamment sur Internet. On attend toujours d'avoir une boîte à idées, des sondages, des appels à projets, etc. Cela a été mentionné, si on y vient, tant mieux, mais je pense que la démocratie locale peut être intégrée là aussi, dans un plan plus général.

Pour le tri sélectif, on attend toujours le ramassage en porte-à-porte, comme cela se fait dans la plupart des communautés de communes et des communautés d'agglomération d'Alsace.

La restauration scolaire, c'est pareil, on veut couvrir 30 % des coûts pour les familles défavorisées. C'est bien, mais il y a beaucoup de villes qui le font à 100 %. Cela coûte, effectivement !

Donc, pour résumer, des propositions qui nous paraissent tout à fait positives, qui vont dans le bon sens mais avec beaucoup de recyclage, j'emploie volontairement ce terme et un risque que cela ne serve qu'à se donner bonne conscience et n'étant pas vraiment suivi d'effets qui soient vraiment sensibles pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, juste une petite précision. M. FRIEH a insisté sur les 40 propositions. Cela me fait de la peine, il n'y en a que 39 ! Parce que prenez la 31 et la 34, c'est la même ! … Ah, nous ne l'avons pas ici !

M. l'Adj. FRIEH : Pas de commentaire !

Me GRUNENWALD : Si, le commentaire, je n'ai pas la nouvelle fiche 34 !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Sans revenir sur le fond du débat, et je dois dire que l'intervention de M. HILBERT me convient assez bien, en terme d'élaboration de l'Agenda 21, ma question était simplement : combien de mesures nouvelles finalement puisqu'on a l'impression de faire du copier-coller ? Ce qui s'appelait « accompagnement au pouvoir d'achat » s'appelle maintenant « Agenda 21 » ! Ma question est précise : combien de mesures nouvelles en dehors des problèmes de fond d'élaboration de l'agenda ?

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Moi, je voulais évidemment féliciter le travail fait par toute l'équipe et plus spécialement l'Adjoint René FRIEH pour cet excellent travail d'Agenda 21 local. Je pense que ce soir, on ne mesure pas les enjeux, je pense qu'on n'est pas dans la réalité, on est dans une espèce de jeu politicien où plutôt que de débattre de l'urgence de mettre en place le plan de déplacement urbain, d'aller sur la thermographie, sur le diagnostic thermique des bâtiments publics, d'aller sur les économies d'énergie, de parler de l'utilisation du bois comme énergie renouvelable dans le chauffage, de parler des transports alternatifs, etc., on préfère dire qu'il faut encore faire des études pendant 3, 4 ans. Donc je considère que c'est dangereux de dire cela parce qu'il y a véritablement des urgences et il faut immédiatement agir. On ne peut pas se permettre de faire encore des études, on connaît, on sait ce qu'il y a à faire, je pense donc qu'en ce sens, l'Agenda 21 est bien parce qu'il est immédiatement pratique et applicable. Comment peut-on, lors de ce débat, parler de totalement autre chose qui pourrait peut-être être traité en point « divers » ? Je fais allusion à ce que disait M. WAGNER. Comment peut-on avoir si peu d'intérêt pour la planète ? Si peu de conscience sur l'avenir et de ce qui a à faire en matière environnementale pour changer complètement le sujet, pour essayer de nous amener ce soir sur un autre sujet qui n'est pas là, à l'ordre du jour ? Alors, je vous en supplie, soyons constructifs. Il n'y a pas une histoire de mesures anciennes, de mesures nouvelles ! Vous jouez sur les mots ! Ce qui est important, c'est que ce que nous faisons, et je suis sûre que vous partagez sur la plupart des mesures, le diagnostic et les propositions. Tous ensemble, applaudissons, accélérons et faisons en sorte que ces mesures qui sont absolument nécessaires, se mettent en place le plus rapidement possible, avec votre aide. Soyons également des bons communicants pour que nos concitoyens s'approprient ces mesures, parce que sans eux, cela ne marchera pas, il faut qu'ils arrivent aussi à changer leur comportement, à prendre plus le bus, à aller plus en vélo, à faire plus d'économies d'énergie, etc. Alors, je vous en supplie, faisons un débat digne, digne des enjeux qui nous attendent aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Effectivement Colmar n'a pas été à la hauteur de La Rochelle ni d'Annecy qui sont des villes beaucoup plus grandes et traditionnellement beaucoup plus tournées sur l'écologie, notamment La Rochelle. Mais, on n'a pas à faire de comparatifs de ce type-là dans ce domaine-là ! Effectivement, il y a eu le Grenelle de l'Environnement qui a entraîné une prise de conscience française, grâce aux différentes campagnes électorales qui ont été menées aussi bien par l'Opposition, par les oppositions que par la Majorité. Je ne suis pas d'accord avec M. HILBERT quand il dit que l'objet d'une campagne électorale ce n'est pas d'échafauder un Agenda 21 ! Au contraire, il faut profiter de la sensibilisation de l'opinion à un moment donné, en vue d'élections, pour ensuite confronter des idées différentes sur un Agenda 21. Vous avez les vôtres, nous avons les nôtres ! Les vôtres n'ont pas été toutes retenues puisque vous n'avez pas été dans la Majorité ! Ce sont les électeurs qui ont choisi. Je pense que la confrontation démocratique a eu lieu en amont, il faut le reconnaître, ce qui ne veut pas dire que maintenant nous sommes bloqués sur un type d'agenda qui n'est pas perfectible. Tout est perfectible. Mais pour l'instant nous nous en tenons aux objets qui ont été débattus par les électeurs pendant un an de campagne, il y a quand même eu un an de campagne, on est d'accord là-dessus, dans l'ambiance du Grenelle, on est d'accord là-dessus ! Tout le monde en a profité, tous les programmes en ont parlé, tous, sans exception, plus ou moins bien, un programme a été retenu, c'est le fondement, le départ, le lancement de l'Agenda 21. Il est perfectible, il est peut-être encore trop modeste sans doute, mais on ne va pas jouer au championnat de France de l'Agenda 21 ! Ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le débat ! On ne va pas se confronter à Fribourg qui a 20 ans d'avance ! On ne va pas confronter nos points de vue actuels par rapport à la Suède ou au Danemark qui sont bien plus en avance que la France, pour des raisons politiques, idéologiques et pas seulement pour des raisons colmariennes ! La démocratie locale, bien sûr qu'elle va être impulsée par l'Agenda 21 ! Bien sûr que l'on va faire vivre autrement la démocratie locale par la participation, par le CESE dont on vient de discuter, par les conseils de quartiers ! Lisez le rapport ! Il va faire appel à toutes les compétences sans exception. Tous ceux qui veulent effectivement se mobiliser. Il serait temps qu'on se mobilise à Colmar ! Cela fait 20 ans que je suis dans l'écologie à Colmar. Il y a 20 ans, nous étions des élus écologiques, nous avions obtenu un petit démarrage notamment par rapport aux vélos, par rapport aux transports publics, par rapport à d'autres modes de transports que la voiture individuelle en solo en ville. Cela a été un démarrage dans les années 1990. Il y a eu ensuite un tassement pourquoi ? Mais parce qu'il y a eu un tassement des intérêts pour l'écologie. Pourquoi est-ce que cela a repris ? Mais parce qu'il y a eu le Grenelle et qu'il y a eu des urgences climatiques, que l'eau continue à monter malgré nos débats. C'est clair ! Quoi que vous disiez et quoi que vous fassiez ! Que vous fassiez de l'Opposition constructive ou autre ! L'eau continue à monter. Tout le monde en est d'accord !

Pour revenir au fond du problème, l'Agenda 21 est une première mouture. Il a été approuvé par les électeurs à deux reprises, la deuxième

mouture va être, bien sûr, beaucoup plus participative et elle va demander beaucoup plus de prises en compte et de sensibilisation d'opinion alors que nous ne sommes plus en campagne électorale justement ! Et c'est cela la difficulté. Dites aujourd'hui, en pleine crise économique et sociale, aux citoyens « …écoutez, on va vous proposer des choses plus chères, par exemple vous allez payer plus cher pour le tri de vos déchets ! » Dites cela aujourd'hui aux Colmariens, « vous allez payer comme dans d'autres communes beaucoup plus cher parce qu'on va trier les déchets parce que vous ne pourrez plus mettre vos détritus putrescibles et compostables dans votre poubelle verte ! » La collecte sélective a déjà commencé contrairement à ce qui a été dit et elle va se poursuivre même au niveau de la CAC contrairement à ce qui a été dit également. Le PDU, c'est toute la CAC qui l'a pris en compte, ce n'est pas seulement la Ville de Colmar ! Le Plan de Déplacement Urbain, c'est toute la Communauté d'Agglomération de Colmar qui s'est engagée et il y a eu un vote au Conseil communautaire à Turckheim.

M. le Maire MEYER : Comme les économies d'énergie !

M. WAEHREN : Alors, arrêtez de dire des contrevérités, parce que vous n'êtes pas assez informés, parce que vous ne lisez pas assez le site Internet de la Ville de Colmar ! (rires)

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FEDLMANN : Oui, M. le Maire, j'ai posé une question simple : « combien de mesure nouvelles ? » J'attends toujours la réponse !

M. l'Adj. FRIEH : Il n'a qu'à compter !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, juste pour répondre à M. WAEHREN, les comparatifs, ce n'est pas quelque chose de mal ! M. le Maire le fait sans cesse en matière fiscale, il faut le faire dans tous les domaines ! Il faut comparer, il faut comparer Colmar, c'est l'émulation entre les villes, entre les régions. On parle de grands enjeux, les grands enjeux en France et en Europe, c'est aussi cela ! C'est qu'il y a une émulation entre les villes. Il ne s'agit pas de se comparer avec des mentalités radicalement différentes, on parle d'Annecy ou de la Rochelle, on peut aussi parler de dizaines et de dizaines de villes françaises comparables et non pas des plus grandes ou des plus petites, puisque là, il s'agit de villes comparables. On ne parle pas de Fribourg ou de la Suède, on parle de villes comparables et il est important de voir ce qui se fait ailleurs. Il est même indispensable de voir ce qui se fait ailleurs, pour gagner du temps pour nos propres réflexions. Les propositions faites ici, vont toutes dans le bon sens, à peu près, sauf avec un petit bémol que j'ai mentionné avant. Mais il faut simplement se rendre compte que cet Agenda 21 ou ce que l'on a baptisé Agenda 21, ne fait que nous faire rattraper un petit peu de retard par rapport aux autres. Nous ne sommes pas en avance, nous ne sommes pas une ville originale ! On rattrape notre retard et c'est quelque chose d'indispensable. C'est marqué dedans.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Ecoutez, c'est un faux débat ! On ne va pas demander si Colmar est en avance ou en retard ! Ce n'est pas le problème ! L'urgence, c'est le Grenelle et c'est l'application de la démarche et des principes qui sont évoqués ici malgré l'erreur de pagination, je pense que quelques-uns l'ont remarqué, il y a une erreur de pagination au début, entre la page 3 et 4, peu importe ! Apparemment cela n'a pas été soulevé, ce n'est pas grave, donc cela n'a pas été trop lu encore ! Les 5 principes qui ont été définis au Grenelle sont effectivement repris ici puisqu'on rentre dans le cadre d'une législation qui est en cours. Il y aura des décrets, il y aura encore des lois. Il y a eu déjà des débuts de lois. Nous sommes en France et nous devons appliquer une législation française du Ministère de l'Ecologie ! Vous n'êtes pas d'accord avec ce Ministère, peu importe, c'est lui qui actuellement a la main et qui décide ce qui est prioritaire en France aujourd'hui ! Par rapport à l'incinérateur, il est évident que l'incinérateur, pour répondre à une question qui est soulevée, va coûter de plus en plus cher. L'incinération, c'est déjà prévu, cela a été adopté : 7 € de plus en tant que taxe générant des activités polluantes, 7 € de plus à la tonne. Et cela va être appliqué à Colmar, forcément cela va être incitatif par rapport à notre démarche de mettre les bio déchets autre part que dans l'incinérateur, au compostage, par exemple. C'est une démarche française. Nous ne sommes pas en Allemagne, pas au Danemark, c'est peut-être malheureux pour vous, mais nous, nous sommes en France et nous appliquons la législation française.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, la législation française permet tout à fait de faire des compostages et de ne pas utiliser un incinérateur. Ce n'est pas le souci. La confrontation d'idées pendant une campagne électorale n'est pas propice à la création d'un Agenda 21, M. WAEHREN ! On est bien d'accord là-dessus ! Nous, nous avons proposé l'instauration d'un Agenda 21, nous n'avons pas fait un Agenda 21 ! Ce qui est important dans des démarches d'Agenda 21, c'est la prise de possession de ces idées par la population, par la Ville et c'est justement la réflexion menée avec les gens, avec les habitants, dans les rencontres, qui est efficace, et ce n'est pas l'application pure et simple qui vient d'en haut qui va être efficace. Si on veut que les gens prennent le bus, il faut que cela vienne d'eux-mêmes, il faut qu'il y ait une rencontre avec eux, Mme UHLRICH-MALLET ! L'efficacité, c'est avec les gens, ce n'est pas ce que l'on impose !

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, je réponds rapidement. J'ai déjà dit et redit que la campagne a été incitative. Toutes les campagnes ont été incitatives et c'est l'ensemble de ces campagnes qui ont provoqué une sensibilisation à Colmar, mais pas seulement à Colmar. Je ne suis pas d'accord là-dessus, une campagne électorale doit favoriser justement cette prise de conscience. Et le fait de passer de la voiture individuelle au vélo et au bus, cela demande effectivement des associations comme le CADRE, cela demande des participations, des débats. Vous participez au débat actuellement sur l'audit par rapport aux vélos. Vous avez participé sur la Ville de Colmar, il est en cours à la CAC, vous le savez bien, vous êtes vous-même participant à cet audit qu'on a commencé à mettre en marche au niveau de la CAC, je

regrette, le CADRE a participé à l'audit sur le schéma directeur des itinéraires, il n'est pas au courant, mais je le lui apprends ! Le CADRE a participé au débat sur le schéma qu'on a initié au niveau de la CAC pour les itinéraires cyclables à mettre en cohérence entre les 8 communes de la CAC avec la ville centre. Alors, ne dites pas qu'on ne fait rien ! Mais c'est vrai qu'on a un pas de Sénateur et que vous, vous voudriez un pas plus rapide ! Mais cela, c'est en fonction aussi de la population colmarienne et de ces exigences actuelles ! Il faut tenir compte aussi des gens, on ne va pas les mettre tous, du jour au lendemain, dans un bus ! C'est clair !

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci, de me donner la parole. M. WAEHREN, concernant la pagination, si on vous l'avait fait remarquer, vous nous auriez fait part qu'on rentre trop dans les détails !

Maintenant, concernant les détails et au vu des diverses mesures proposées, moi j'aimerais vous en proposer une supplémentaire puisque apparemment le nombre n'est pas arrêté. Alors dans le cadre de l'épanouissement de tous les êtres humains, pourquoi ne pas intégrer immédiatement la mise en place d'un diagnostic des ERP, donc des Etablissements Recevant le Public, appartenant à la Ville de Colmar, en vue de leur mise en accessibilité pour 2015 ? C'est donc une disposition qui est issue de la loi du 11 février 2005. Cette disposition reste à charge des communes et non des commissions intercommunales. Je le rappelle. Alors, évidemment, vous pouvez penser que je prêche pour ma paroisse, mais je le répète souvent, ce sont toutes les déficiences qui sont concernées même si et je ne le regrette pas, j'y ai participé, je remercie la municipalité, beaucoup d'établissements colmariens sont accessibles à l'handicap moteur. N'oublions pas quand même que ce sont toutes les déficiences qui doivent être prises en compte. Et dans 20 ans, nous aurons également à gérer le confort de 5 fois plus de personnes âgées ! Alors, moi, cela m'intéresserait que soit déjà intégrée cette mesure dans cet Agenda 21. Merci.

M. le Maire MEYER : Je réponds tout de suite à la dernière observation qui vient d'être faite par M. MEISTERMANN. Nous sommes actuellement en consultation d'entreprises pour l'accès aux bâtiments publics ne se limitant pas seulement à la Ville de Colmar mais élargi selon le souhait exprimé, aux autres communes. Nous n'avons donc pas de retard mais plutôt de l'avance par rapport à 2015 ! Mme LICHTENAUER !

Mme l'Adj. LICHENAUER : Merci, M. le Maire. C'est juste pour compléter ce que disait M. WAEHREN. Effectivement, la CAC est en train de travailler sur des pistes cyclables reliant les communes entre elles et les différentes communes à Colmar. Ensuite je pense qu'en ce qui concerne les pistes cyclables, on a tout à fait suivi la démarche que vous prôniez, c'est-à-dire qu'on a commencé par un audit, un état des lieux et ensuite on a mis au point ce qu'il fallait pour justement améliorer l'existant. J'ai suivi une journée de formation la semaine dernière, du club des villes et territoires cyclables et je peux vous dire que par rapport aux autres villes, à nombre d'autres villes, Colmar n'a absolument pas à rougir de l'état de ses pistes cyclables et bandes cyclables d'ailleurs. On en a suffisamment, elles sont

relativement sécurisées et j'ai vu et entendu que dans d'autres communes on tient compte du bâti et de ce qui existe déjà et on essaie de faire au mieux avec ce qui existe comme nous le faisons à Colmar. Voilà, c'était juste pour répondre à M. DENECHAUD qui parlait de parcours du combattant.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER !

M. SISSLER : M. le Maire, mes chers Collègues, au départ je m'attendais à avoir une belle soirée de discussion « Développement Durable », parce que j'attendais qu'on en parle et cela commence toujours un petit peu mal, comme avant. Je n'ai pas voulu intervenir avant, mais c'est exactement pareil. Sitôt que l'on propose quelque chose, un texte qui, à mon avis, est très bien fait, je l'ai lu attentivement et je veux remercier l'équipe qui l'a fait. Moi, je n'en faisais pas partie, ce n'est donc pas du tout de l'auto satisfaction. M. René FRIEH, c'est très bien présenté. Je sais bien que toutes les villes ont déjà commencé des actions d'Agenda 21. Alors déjà comparer les villes entre elles, ce n'est pas bon, M. DENECHAUD, je suis un peu d'accord avec vous. Annecy, je connais un petit peu Annecy aussi, ce n'est pas la même sociologie ni la même configuration que Colmar. La Rochelle, c'est encore différent, bien qu'Annecy ait exactement le même nombre d'habitants intra-muros que Colmar, à titre indicatif. Ce ne sont pas des grandes villes, ce sont des villes comme Colmar. Néanmoins, il ne faut pas comparer des villes entre elles, c'est complètement ridicule et de ce côté-là, je pense qu'à Colmar nous n'avons pas du tout à rougir pour tout ce que nous avons mis en place jusqu'à présent. Même avant l'élaboration de cet Agenda 21 qui est bien fait, je le répète, et les actions sont à poursuivre. Alors, deux informations, j'entendais dire que dans les écoles, a priori, on ne parle pas de tri, de déchets, etc. Alors je signale que nous sommes, M. WAEHREN et moi-même, représentants de la CAC, puisque vous disiez que la CAC n'était peut-être pas informée, au sein de l'ADMD (Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets). Vous voyez, je conforte même l'action des Conseils Généraux et on s'aperçoit qu'un tas d'actions sont menées. Au niveau des écoles, le tri des déchets, apprendre aux enfants des maternelles et des primaires, par des jeux ludiques, par des informations, le Maire récompense, -il faut le dire quand c'est bien fait !- Le Maire récompense les enfants qui trient, qui ramènent le papier, le plastique, par quelques subventions. Alors, vous me direz : « évidemment, on ne paie pas l'écologie par l'argent ! » On est dans un monde un peu mercantile, il faut bien le dire. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est comme cela, c'est la réalité. Je pense qu'on est sur le bon chemin, les écoles, c'est bien fait, la Maison de la Nature, j'y suis passé hier en vélo, je me suis baladé au Neuland, c'est très beau, c'est une maison qui sera utilisée par tous les élèves de la CAC, de toute la région de Colmar. Ils viendront voir comment on protège la nature. Il faut être modeste, je suis d'accord avec vous, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Alors une nouveauté aussi dans cet agenda, en dehors de tout ce qui a été fait durant la campagne et qui à mon avis, va dans le bon sens, c'est la chaufferie bois. En tant que président de la SCCU, je veux vous rappeler que nous sommes en train d'étudier, cela va être rapidement mis en place, une chaufferie bois pour pouvoir être dans cet esprit de Grenelle du développement durable, pour éviter d'utiliser le mazout. Alors vous voyez qu'on va dans le bon sens

avec un prix à l'usine d'incinération qui est relativement intéressant. Quand un camion-benne arrive à l'usine, c'est 69 € la tonne de l'autre côté du Rhin, c'est 140 € la tonne ! On a visité une usine récemment ! Bon, je le dis en passant. Le travail est fait, M. Jean-Jacques WEISS, Président de l'Association de tout ce qui touche au traitement des déchets, le sait très bien, on partage absolument l'esprit de Grenelle et on essaie de faire en sorte que tout aille bien.

Je termine en disant que le développement durable, en fin de compte, c'est une école d'humilité et de modestie. Je le dis honnêtement et comme un grand vin, pour être un petit peu ludique, il s'améliore avec soin pour, dans quelque temps, donner un bel arôme. Il faut donc attendre, Capitale des Vins d'Alsace, voyez, il y a toujours ce petit côté viticole, on aura donc peut-être un bel arôme d'ici quelque temps. Voilà !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, je voulais juste rappeler à M. SISSLER que la chaufferie bois, ce n'est pas une nouveauté très neuve puisque j'ai un article là du 2 février 2008 qui en parle déjà et qui va faire baisser l'utilisation du fuel lourd de 40 % à 30 %. C'est un article pour la chaufferie bois de Colmar, un article du 2 février 2008 ! Ce n'est pas nouveau avec l'Agenda 21 de maintenant, c'est une mesure qui était déjà annoncée il y a un an !

M. le Maire MEYER : …qui figurait dans le programme électoral, M. HILBERT ! M. l'Adj. BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, j'ai vu certaines personnes qui ont demandé des nouvelles propositions. Alors je ne vais pas critiquer les anciennes mais je veux quand même vous faire part d'une nouvelle proposition. Je pense que beaucoup de gens parlent d'écologie, mais je crois, et le mot a été dit tout à l'heure, que beaucoup de gens oublient et même si certains disent que c'est mon dada, beaucoup oublient que l'écologie se fait par la formation. Parce qu'on a beau mettre des poubelles et tout ce que vous voulez, si on ne forme pas les gens à l'écologie, j'ai quand même certaines craintes. On me demande toujours des dos d'âne et des ralentisseurs, mais dans mon quartier, je m'aperçois que les gens continuent à rouler comme des fous ! Alors, ce n'est pas l'obstacle qui fera la différence, mais c'est la formation. Et à ce sujet-là, la semaine dernière, quand j'étais à Paris, pour le référentiel du nouveau brevet de maîtrise de niveau 3, l'équivalent du BTS, on m'a demandé d'introduire dans ce brevet une rubrique environnementale et développement durable et aucun des autres collègues, vous qui parlez des autres villes françaises, n'avait de réponse. Alors naturellement comme cela n'a pas avancé, on m'a demandé de voir la question. Mais oui, mais cela vous fait rire ! Mais cela prouve qu'à Colmar, il y a quand même des idées un peu et je peux vous dire que quand j'en ai parlé à René FRIEH, il a dit : « mais c'est formidable, tu te rends compte, les 920.000 entreprises de France, lorsqu'elles feront toutes du développement durable et de l'écologie, que cela va retomber sur 1.300.000 salariés et sur 23.000 apprentis. » Vous vous rendez compte un peu comme cela va faire boule de neige ! Moi je crois beaucoup plus à la

formation qu'aux principes et c'est extrêmement important, je regrette d'ailleurs que personne n'en ait parlé ! Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste pour dire un petit mot, il ne faut pas croire chaque fois que nous nous opposons ou que nous avons des idées inverses à celles présentées dans les rapports, que nous ne les avons pas lues. M. WAEHREN, l'inversion des pages est entre les pages 6 et 7 et pas entre les pages 3 et 4 ! (rires)

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, je voulais juste intervenir sur le volet « éducation », pour dire que dans ce rapport, figurent au moins 4 points qui parlent d'éducation. Le point n° 7 parle de l'IUT, du développement du génie thermique et de l'énergie. Il s'adresse donc à des étudiants. Le point n° 12 parle de pédibus et de vélobus, cela s'adresse à des jeunes. Le point n° 26 parle de la journée de l'environnement, cela s'adresse à des jeunes et à des parents qui les accompagneront suivant les animations qui sont faites et le point n° 27, l'observatoire de la nature qui a déjà été abordé, je tenais à signaler que M. le Maire a reçu, cet après-midi, l'ensemble des directeurs de la Ville de Colmar. Une des questions a été de savoir quand ils pourront effectivement aller sur le terrain de cet observatoire de la nature pour mettre véritablement en contact tous les gamins du primaire avec ce qu'est l'écologie, ce qu'est la nature et ce qu'est le tri des déchets.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, merci de me redonner la parole. Je voudrais d'abord préciser qu'il n'y a d'aucune façon de l'autosatisfaction, comme le prétendait M. DENECHAUD. Non, nous présentons là quelque chose que nous avons certes la prétention d'appeler un Agenda 21 en ayant bien précisé dans quelles conditions il a été fabriqué afin de pouvoir commencer rapidement. Sinon, en effet, et des exemples ont été cités, il faut trois, quatre ans, voire plus, pour pouvoir commencer. Alors est-ce qu'on va nous reprocher de vouloir ne pas attendre, de démarrer tout de suite avec un certain nombre de choses qui ont été engagées auprès des électeurs et que ceux-ci ont approuvées, de les placer dans le cadre d'un Agenda 21 pour lequel de plus, il y a vraiment de pire sourd que celui qui ne veut entendre, où il a été précisé clairement, de façon appuyée, que c'est une première phase et qu'entre maintenant et la deuxième phase, nous avons le temps de nous rendre un peu plus conforme à l'élaboration normale et ordinaire d'un Agenda 21. Nous avons fait le choix de pouvoir commencer tout de suite, de procéder de cette façon-là. Finalement, il faudrait que je relise ce que j'ai lu tout à l'heure, puisque apparemment certains ne l'entendent pas !

Quand il s'agit de comparaison, moi je ne veux pas rentrer non plus dans ce jeu de comparaison ! Une ville fait ceci, un département fait cela, mais dire qu'on a véritablement, systématiquement pris du retard à Colmar, je ne le crois pas non plus. D'aucuns rappelaient tout à l'heure que j'ai siégé dans l'opposition ! Mais je me rappelle avoir approuvé dans l'opposition, cela

remonte quand même à quelques années, la mise en place des premiers bus à gaz, à Colmar, et nous en sommes aujourd'hui à 75 % du parc qui fonctionne au gaz sur 80 % des trajets et une des premières villes, ou un des premiers dispositifs de transport en commun dans ce domaine-là. Donc, si on veut comparer, c'est vrai qu'il faut peut être aussi citer un certain nombre de choses. Je me souviens bien même, je crois que le groupe d'opposition dans lequel je siégeais à l'époque avait voté pour, notre adhésion au projet de la renaturation des berges de la Lauch qu'avait présenté notre collègue SISSLER et qu'il avait qualifié lui-même d'excellent puisqu'en effet, il était en avance celui-là sur un certain nombre de choses qui sont faites dans un certain nombre de quartiers, dans les villes et on en connaît le résultat aujourd'hui. Il suffit d'aller jeter un coup d'œil. Donc rentrer dans ce jeu de comparaison, n'est peut-être pas opportun parce que ce qui compte c'est ce que nous faisons d'ores et déjà et ce qui compte c'est ce que nous allons faire et ce que nous allons élaborer encore pour la suite. Donc je crois que de ce point de vue-là, au moins, la quasi-totalité des interventions qui ont été faites, sont tout à fait recevables puisqu'elles sont pour la plupart d'entres elles, de l'ordre des propositions peut-être exprimées ici ou là sous forme de regret qu'on n'aille pas assez loin, mais en tout cas, moi je reçois cela très très positivement sauf peut-être une des interventions qui était hors sujet où l'intervenant a utilisé plus de la moitié de son temps pour tenter de relancer une polémique autour d'un problème qui d'ailleurs a trouvé, semble-t-il, une réponse tout à fait honorable pour tout le monde. Et cela montre peut-être l'intérêt réel pour le développement durable de cette intervention-là !

Quant à la prise en compte de l'accessibilité des locaux, on nous reproche d'un côté de soi-disant faire du recyclage de mesures qui sont déjà en cours ou qui sont obligatoires et d'un autre côté de ne pas faire figurer dans l'Agenda 21 quelque chose qui relève des dispositions d'une loi. Il faut savoir ce que l'on veut ! L'accessibilité des locaux, c'est quelque chose d'obligatoire qui doit être fait. On ne l'a pas mis dans l'Agenda 21 parce que de toute manière, il faut le faire. Alors bon, je répète une fois de plus qu'il y a là un mixte, un mélange d'actions nouvelles, d'actions déjà initiées, d'actions un peu plus anciennes. Certaines très lourdes aussi bien sur le plan financier que sur le plan des travaux à conduire, d'autres peut-être un peu plus légères dans les possibilités de réalisation effective, mais en tout cas, il s'agit de quelque chose qui est destiné à évoluer et les remarques qui ont été faites, sont pour la plupart d'entres elles parfaitement recevables dans ce qui s'ouvre à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire une concertation pour la construction de la suite. Donc, où est le problème ? Sinon je relis ce que j'ai dit tout à l'heure !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT ! On recommence !

M. HILBERT : Non, non, on ne recommence pas, je voulais juste dire que comparaison, cela peut être stérile, mais en même temps cela peut être intéressant de savoir ce que font les autres maires et de s'inspirer de ce qu'ils font. Et il me semble que c'était une des raisons d'être du rapport que vous avez remis au Président de la République, car, disiez-vous, les maires ne savent pas ce que font les uns et les autres.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins mon collègue sur les comparaisons. Il ne faut pas passer son temps à se comparer, c'est clair. Il faut d'abord penser à ce que l'on peut faire dans notre ville, bien évidemment. Mais il faut le faire de temps en temps, de manière occasionnelle, que cela nous soit favorable ou défavorable. Si on le fait en matière de fiscalité, on le fait aussi en matière d'environnement, de temps en temps !

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Oui, juste pour revenir à ce que disait M. FRIEH, parce qu'il y a beaucoup de mesures aussi dans l'Agenda 21 qui sont obligatoires, mais lorsque dans la fiche n° 2 on parle de diagnostic thermique des bâtiments public et privés, on aurait aussi pu intégrer d'autres critères. Cela devient lourd peut-être, mais enfin pourquoi revenir à chaque fois, faire d'autres diagnostics et encore des diagnostics et déranger une nième fois les mêmes personnes, alors qu'on engage des travaux et qui peuvent être pris également en compte à ce moment-là ? Merci.

M. le Maire MEYER : Je rebondis sur votre observation. L'accessibilité aux bâtiments publics doit être différentiée par rapport à l'accessibilité aux bâtiments privés. On n'a pas la compétence d'imposer quoi que ce soit à l'accessibilité des bâtiments privés. Par contre, selon une discussion que nous avions, il y a moins de deux semaines, je vous disais que l'appel d'offres est lancé et que les autres communes se proposent de s'intégrer dans la démarche globale pour qu'il y ait une unité de vue, une unité d'organisation pour la question que vous avez posée. M. DENECHAUD ?

M. DENECHAUD : Je vous remercie, M. le Maire, je termine juste ce que je voulais dire tout à l'heure. Le fait de ne pas attendre, effectivement, nous c'est bien précisément ce que l'on dit, il ne faut pas attendre, il faut faire quelque chose tout de suite et c'est pour cela qu'il vaut mieux faire quelque chose aujourd'hui de ne pas combler, et là, je vous rejoins là-dessus que de vouloir aller trop loin tout de suite et finalement de prendre trois ou quatre ans pour faire un Agenda 21 vraiment complet. On est d'accord là-dessus. Mais on peut quand même déjà savoir dès maintenant ce que l'on voudrait faire après, dans une deuxième phase. C'est donc dans ce cadre que j'avais formulé une dizaine de propositions qui pourront être utiles dans une deuxième phase. Et c'est pour cela que j'approuverai le rapport tel quel.

Pour ce qui concerne l'autosatisfaction, M. FRIEH, je ne vous visais pas du tout, vous ne faites pas du tout partie des personnes qui avaient fait de l'autosatisfaction. Et pour juste terminer sur la formation, l'importance de la formation, M. BECHLER, effectivement c'est important, mais il faut aussi que cela concorde avec des comportements au quotidien. Quand cela relève du militantisme de trier ses déchets ou de prendre le bus, les enfants ne voient pas les parents faire et cela ne rentre pas dans les comportements de manière aussi simple que quand l'offre est suffisante, que quand l'offre est vraiment adéquate et que là, cela devient quotidien, naturel.

M. le Maire MEYER : J'observe quand même que votre dernier commentaire est à 180° de votre première réaction, et en plus René FRIEH était très précis sur la première période. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. je voudrais, pour ma part aussi, regretter le manque de concertation et le manque de débat à l'échelle de la Ville pour mettre en place ce document que vous appelez Agenda 21 et qui n'est, malheureusement qu'un catalogue des engagements que vous avez pris durant la campagne électorale. D'ailleurs, s'il y avait eu un large débat à l'échelle du territoire, puisqu'un Agenda 21 résulte d'un tel débat, vous auriez éventuellement pu prendre en compte les outils que proposent les autres partenaires qui nous entourent comme par exemple les outils que propose aux collectivités le Conseil Général dans le cadre du développement durable. Simplement deux exemples : le plan de gestion de l'espace rural et périurbain, GERPLAN, mis en place par le Conseil Général, il y a 9 ans déjà, qui est un outil intercommunal au service du développement durable, qui est une démarche de type Agenda 21 et qui, à l'échelle du Département, permet d'établir des documents de planification qui permettent de favoriser une gestion durable de l'espace rural et périurbain. D'ailleurs en 2004, le Département s'était vu décerner le prix « Ensemble pour Gérer le Territoire » de la Fondation de France, puisque cette démarche contribue à associer l'ensemble des citoyens à une démarche environnementale et à définir des compromis gagnants entre la protection de l'environnement et le développement économique.

Alors, permettez-moi de vous rappeler que l'ensemble des communes, je dis bien l'ensemble des communes autour de Colmar se sont engagées, d'ores et déjà, dans une démarche de ce type, une démarche GERPLAN. Alors, M. le Maire, le territoire de la Ville de Colmar comporte, lui aussi, de forts enjeux environnementaux, notamment le long de l'Ill et pour l'instant, la Ville de Colmar fait encore défaut dans la cohérence globale. Il me semblerait intéressant que vous envisagiez l'adhésion de la CAC à une démarche de ce type.

Autre exemple, et je me suis permise de vous le rappeler par un courrier, il y a quelques jours, d'un autre outil que nous propose le Conseil Général et pour lequel la Ville de Colmar, pour l'instant, n'a pas pris la balle au bond. C'est dans le domaine de la collecte sélective des bio déchets pour laquelle l'assemblée départementale a lancé, il y a deux ans, un appel à projet pour inciter fortement les collectivités locales à mettre en place une collecte sélective des bio déchets sur leur territoire pour d'une part améliorer bien sûr la valorisation matière de ces déchets et d'autre part, bien entendu, pour diminuer de la manière la plus significative possible, les ordures ménagères résiduelles. Alors, et vous le savez, le Département a décidé de faire bénéficier de conditions financières avantageuses et aussi d'un accompagnement technique privilégié, les EPCI qui sont volontaires et les communautés d'agglomération qui peuvent donc bénéficier de ce dispositif. Je profite donc de cette discussion sur l'Agenda 21 pour attirer votre attention sur ces possibilités qui sont offertes et qui sont, me semble-t-il, un soutien original et innovant qui va bien au-delà des seules 6 cantines scolaires mobilisées pour l'heure d'autant plus qu'à Colmar, nous avons d'ores et déjà, deux passages pour la collecte des ordures ménagères, pour la collecte des déchets alors pourquoi attend-t-on si longtemps pour la mise en place d'une collecte sélective ?

Je ne voudrais pas revenir, cela a été déjà fait et très bien fait par d'autres collègues, sur les différentes actions de cet Agenda 21, dit Agenda 21, simplement, moi, dans le préambule j'ai été étonnée de voir évoqué l'aménagement de la Lauch, dans le cadre de la préservation et la valorisation des milieux naturels vous évoquez la percée des Nénuphars. Si elle se fait, elle serait, me semble-t-il en totale contradiction avec le Grenelle de l'Environnement qui est de préserver la biodiversité et contribuer à un environnement respectueux de la santé, en limitant la circulation automobile pour retrouver une bonne qualité de l'air, une bonne qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu.

Et puis l'Agenda 21, c'est aussi, et cela a déjà été dit, parmi les 27 principes forts proclamés par la déclaration de Rio, le principe de la participation et de la concertation de tous les acteurs et des citoyens. Vous inscrivez d'ailleurs dans ce document, des actions de démocratie locale et René FRIEH a parlé tout à l'heure de concertation permanente. Alors, à propos de démocratie locale et maintenant que les esprits sont apaisés, je souhaite, moi aussi, revenir sur l'affaire des subventions au Lycée Camille Sée. (protestations) Non pas (brouhaha général) …c'est cela la démocratie locale, c'est cela la concertation ! Alors appliquons là déjà à nous-mêmes, au sein de notre conseil municipal ! Je ne suis pas là pour commenter à mon tour la décision qui a été prise, M. le Maire, d'autant plus qu'on semble enfin se diriger vers un épilogue heureux, mais davantage pour tirer une sorte de bilan de ce malheureux évènement qui a tant agité la population et la presse et ceci bien au-delà de la Région Alsace. Nous savons tous que Camille Sée était un député proche de Jules Ferry, initiateur d'une loi qui allait instaurer le principe d'égalité de l'enseignement entre garçons et filles, mais saviez-vous qu'il était également l'un des défenseurs de la liberté sous toutes ses formes, notamment la liberté de penser ? Alors, la Colmarienne que je suis, ressent une profonde amertume lorsqu'elle voit le nom de sa ville associé à une décision dont tout le monde peine encore aujourd'hui à comprendre la motivation réelle. Même les plus importants des médias nationaux y sont allés de leurs remarques, tantôt ironiques, tantôt compatissantes. France Info, Europe I, RTL, France 3, Le Monde, Le Point, 20 Minutes, Libération, Midi Libre, le Parisien, et j'en oublie, de la publicité pour Colmar oui, mais quelle publicité, M. le Maire ! Rassurez-vous, ni angélisme, ni démagogie de ma part ! J'ai d'ailleurs toujours exprimé ma solidarité à l'égard de celles et de ceux qui ont la délicate mission d'assurer et d'éviter des débordements lors des manifestations. Ni angélisme, ni démagogie, juste une légitime interrogation ! Cette amertume, c'est aussi celle de l'élue que je suis lorsque je vois une mesure aussi lourde de sens être prise sans la moindre concertation et on en a parlé de concertation, ce soir ! Mesure injuste car disproportionnée au regard des faits reprochés, mesure irresponsable car génératrice de graves perturbations dans la vie de tout un établissement scolaire et surtout, surtout, mesure irrégulière car cherchant à réprimer des faits individuels par une décision collective de surcroît sans aucun lien avec la problématique de sécurité publique à laquelle elle prétend répondre. Cette amertume c'est enfin celle de la citoyenne qui se trouve, une fois de plus, confrontée à une désagréable impression, celle de vivre dans une ville dans

laquelle le régime de la pensée unique est au pouvoir. Non, M. le Maire, vous n'avez pas changé !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Qui c'est qui a écrit le texte ? (rires)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, juste une question, cela fait deux fois qu'on aborde ce sujet, j'avais demandé, au courant de cette semaine, à ce que ce point soit abordé…

M. le Maire MEYER : …chaque chose en son temps !

M. HILBERT : C'était juste pour savoir s'il était inscrit au « Point Divers » ?

M. le Maire MEYER : Chaque chose en son temps ! Normalement et règlementairement, une séance extraordinaire ne comprend pas de « Point Divers ». Mais néanmoins, j'accepte votre intervention de tout à l'heure sous le « Point Divers ».

M. HILBERT : Dans l'ordre du jour, il y avait un « Point Divers », avant que je ne fasse la demande !

M. le Maire MEYER : Oui, malgré cela je dis que j'ai inscrit un « Point Divers » puisque généralement il n'y a pas de « Point Divers ». Voyez jusqu'où va l'ouverture dans la discussion ! M. REMOND demande la parole !

M. REMOND : Merci, M. le Maire. J'ai ma petite fille qui est dans cet établissement, qui a manifesté ce jour-là, alors, je l'ai un peu cuisinée pour savoir comment cela s'est passé. Alors, M. WAGNER et Mme KLINKERT, c'est un net encouragement pour l'avenir à insulter les policiers, à leur cracher dessus, à les traiter de noms d'oiseaux. C'est un encouragement que vous leur donnez. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je constate simplement qu'une intervention qui veut aller au fond des choses et qui pose de vraies questions, provoque simplement comme réaction de votre Premier Adjoint, des ricanements !

M. le Maire MEYER : Le Premier Adjoint va avoir une série de réponses ou de commentaires à faire. Il a la parole !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, j'ai moi-même des questions et je regrette d'ailleurs de ne pas avoir eu des réponses, mais c'est plus facile, Madame la Conseillère Municipale et Vice-Présidente du Conseil Général, puisque vous intervenez à ce titre-là, ce soir, de voir la paille qui se trouve dans les yeux des autres et d'ignorer la poutre qu'il y a dans ses propres yeux. Je m'explique : le 20 mars dernier, vous nous avez posé un certain nombre de questions par écrit, auxquelles il vous a été répondu 4 jours après et dans le courrier de réponse qui était très précis, il y avait un certain nombre de questions qui vous ont été posées et je regrette que 15 jours après, demain cela fera 15 jours, vous n'ayez toujours pas daigné y apporter des réponses. Je profite donc de ce soir, puisque c'est en lien avec le sujet que vous avez abordé, des sujets que vous avez abordés, pour vous les poser. J'espère que vous aurez des réponses précises.

On parlait de développement durable, on parlait de pistes cyclables. Je vous ai écrit, il y a 15 jours, toujours sans réponse, je reprécise, que je regrettais, que nous regrettions, alors que la Ville était intervenue sur le sujet, à l'époque, que le Conseil Général a créé une piste cyclable entre Horbourg et Artzenheim et même au-delà maintenant et je regrettais, cela avait été dit lors de l'inauguration en présence de deux de mes collègues, Simone LICHTENAUER et Guy WAEHREN, que nous regrettions que la passerelle qui enjambe le canal de Colmar n'ait pas été rétablie alors qu'elle existait et qu'elle permettrait à de nombreux Colmariennes et Colmariens de rejoindre cette piste cyclable sans passer par la Départementale 418. Je regrette, nous regrettons que cela n'ait pas été pris en compte alors que c'était une demande de la Ville. Je vous ai posé cette question et je souhaite qu'enfin ce soir vous puissiez m'y répondre !

Deuxième question que je vous avais posée, puisqu'on a parlé de bus, d'accessibilité. La plupart des bus colmariens sont accessibles, les derniers modèles permettent une double accessibilité, et c'est bien normal, puisque l'ensemble de la population à mobilité réduite doit pouvoir se transporter sans problème. C'est un devoir qui pèse sur les élus, c'est un devoir de justice. Je regrettais dans le courrier, mais vous ne m'avez toujours pas répondu non plus, que les bus du Conseil Général, affrétés par le Conseil Général pour les scolaires, alors que beaucoup de scolaires le regrettent et nous en ont fait part, ne soient pas accessibles. J'aimerais, là encore, avoir une réponse précise de votre part.

En ce qui concerne la percée des Nénuphars à laquelle vous avez fait allusion, elle est inscrite dans le PLU, PLU qui, sauf si vous me démentez là encore c'est une question précise, est-ce que vous avez voté le PLU ? Oui ou non ? A ma connaissance, oui ! Alors que d'autres collègues, notamment votre voisin ne l'a pas fait ! Vous l'avez votée, la percée des Nénuphars avait fait l'objet d'un vaste débat au moment du vote du PLU, vous aviez voté très clairement en faveur de ce PLU, donc en faveur de la percée des Nénuphars, qui, je vous le rappelle, est simplement faite pour éviter le transit des véhicules et doit permettre également de faire respirer d'autres parties de la ville en permettant aux gens qui habitent dans les rues avoisinantes de passer devant chez eux sans passer automatiquement chez les autres. C'était là l'objet du PLU que vous avez parfaitement approuvé ! Je ne reviens pas sur les derniers points de votre intervention si ce n'est pour vous dire que quand vous parlez de bio déchets puisque vous avez, semble-t-il, écrit au Maire, vous reportez tout simplement, et cela on ne vous l'a peut-être pas écrit sur votre papier que vous lisiez, au point 39 de l'Agenda 21 « Collecte sélective des bio déchets » !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Permettez-moi de m'étonner de l'agressivité de votre Premier Adjoint ! Je ne sais pas si son agressivité à mon égard est due au fait qu'il y a deux ans et demi à peu près, il était venu me trouver avec une autre de vos collègues adjoints. Et vous me disiez que vous pensiez vouloir vous présenter comme Maire de Colmar. Est-ce que j'acceptais d'être votre Premier Adjoint ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est faux ! C'est faux, Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : J'explique comme cela l'agressivité que vous avez …

M. l'Adj. HEMEDINGER : Alors, Mme KLINKERT, vous voulez que je précise ce qui s'est passé ce jour-là ? Vous voulez que je précise que vous nous aviez invités, puisque vous nous citez, Delphine MANN et moi-même, au Conseil Général du Bas-Rhin en grand secret. Au mois d'août 2008, c'est-à-dire avant qu'on connaisse la position du maire et vous nous avez dit que vous souhaitiez vous appuyer sur deux piliers, Delphine MANN et moi-même, pour constituer une liste, et qu'on vous a dit que c'était hors de question !

Mme KLINKERT : C'est tout à fait faux !

M. le Maire MEYER : Vous avez même demandé au maire sortant de se mettre sur votre liste !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Et deux heures après ce rendez-vous au Conseil Général, en tout secret, j'en parlais à Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet et à Gilbert MEYER qui était parfaitement au courant de cette démarche, Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Alors, je redis simplement, parce que j'ai horreur du mensonge (rires)

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais cela, c'en est un ! C'en est un ! Vous voulez des preuves ? Voulez-vous des preuves ?

M. le Maire MEYER : Je préfèrerais que vous répondiez aux questions posées par le Premier Adjoint ! Je le préfèrerais !

Mme KLINKERT : A condition qu'il soit moins agressif et je me permets de lui redire que je n'ai pas l'habitude, moi, de dire des mensonges !

Alors puisque maintenant on en est au Conseil municipal à répondre aux lettres que l'on s'envoie les uns, les autres, je veux bien vous répondre. Mais je vais vous poser d'autres questions, il y a les lettres auxquelles vous ne m'avez pas répondu, M. le Maire, on ne va peut-être pas se prêter à ce petit jeu-là ! J'en profite quand même pour vous dire que j'ai vu ce matin des Colmariens qui ont appelé la Mairie pour savoir quand aurait lieu la Foire d'Eté, ce sont des riverains de l'avenue de la République, qui attendent donc à voir la Foire d'Eté dans la contre-allée du Champ de Mars. On leur a dit, à la Mairie, qu'on ne leur répondrait pas ! Donc ces citoyens m'ont demandé si ce soir je pouvais poser la question en Conseil municipal, voilà ! Alors, je ne vais pas vous demander une réponse à mes lettres. Je pourrais le faire parce qu'il y en a qui attendent des réponses encore…

M. le Maire MEYER : …n'empêche que vous n'avez toujours pas répondu …

Mme KLINKERT : …voilà, par exemple les élèves du Collège Berlioz qui sont issus de communes périphériques à Colmar et qui ont de graves problèmes de transport scolaire pour pouvoir venir suivre les classes bilingues du Collège Berlioz. Alors si vous aviez, ce soir, une réponse à ces élèves, je vous en saurais fort gré.

Pour ce qui est de la piste cyclable et notamment de la piste le long du canal, permettez-moi d'abord de vous dire, M. HEMEDINGER, que moi

j'ai l'habitude de répondre aux lettres que l'on m'envoie. Qu'exceptionnellement, je ne sais pas pourquoi vous m'avez, en deux jours, répondu à une lettre et de manière incendiaire…

M. l'Adj. HEMEDINGER : …je ferais la copie de votre courrier auquel j'ai répondu et qui était plus qu'incendiaire !

Mme KLINKERT : Oui, oui !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je ferais la copie, d'accord !

Mme KLINKERT : Je vous sollicitais là aussi, de la part des riverains de la place Scheurer Kestner, qui me demandaient s'il était vrai que la Foire de Printemps allait se mettre en place à proximité de chez eux ? Ils me faisaient part de leurs inquiétudes, inquiétudes que je vous ai retransmises. Et du coup, vous me répondez de manière particulièrement agressive, sous deux jours et vous me posez des questions. Alors, écoutez, si cela peut m'éviter de vous répondre par écrit, moi je veux bien, dorénavant, répondre au Conseil municipal, aux courriers du Maire et de son Premier Adjoint !

Alors, la piste cyclable le long du canal : Oui, c'est un investissement fort, M. l'Adjoint HEMEDINGER, un investissement fort du Conseil Général du Haut-Rhin, qui aura représenté, en 2008, pas moins de 1,8 M€, c'est-à-dire près de la moitié du budget annuel alloué par le Conseil Général aux pistes cyclables. Et oui, M. le Premier Adjoint, le Conseil Général du Haut-Rhin envisage aussi, mais à moyen terme, c'est vrai, pas demain, mais à moyen terme, envisage bien la remise en place d'une passerelle pour les utilisateurs de cette piste cyclable.

Pour ce qui est de l'accessibilité des transports urbains, permettez-moi de vous dire aussi que le problème est bien plus complexe à l'échelon départemental qu'à l'échelon d'une commune, et que c'est un immense travail que le Conseil Général du Haut-Rhin est en train de mener dans le domaine du handicap, un immense travail ! La MDPH, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et le schéma départemental des personnes handicapées que pilote l'assemblée départementale, n'est pas une mince affaire. Alors, pour ce qui est des transports en commun, oui, oui, une étude sur l'accessibilité des transports en commun du Département est en cours, elle intègre également la possibilité d'une prise en charge à la demande selon des modalités qui ne sont pas encore définies. Voilà, vous avez la réponse à la lettre que vous m'aviez envoyée.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Mme l'Adj. MANN : Oui, comme j'ai décidé, dans une sorte de rendez-vous secret -oh là là, cela fait une ambiance ! Un peu ridicule tout cela !- au mois d'août 2007, nous avons rencontré, Yves HEMEDINGER et moi-même, Brigitte KLINKERT au Conseil Général du Bas-Rhin …

M. le Maire MEYER : …à la demande de qui ?

Mme l'Adj. MANN : A la demande de Brigitte KLINKERT. C'est bien facile, vous pouvez l'affirmer, moi j'affirme le contraire, Yves HEMEDINGER vous a dit ce qui s'est passé en réalité, il en a tout de suite bien sûr informé le Maire, à l'issue, et le Directeur de Cabinet était au courant. Il n'y avait pas

de secret, il n'y avait pas de manœuvre et certainement la question n'a pas été évoquée…vous avez évoqué deux piliers, d'ailleurs cela donne de l'importance d'être un pilier ! Et nous avons refusé, et voilà, c'était la fin de l'histoire ! Et d'en parler ici, j'avoue que je ne comprends pas, moi j'aimerais retrouver mon Agenda 21, mon Développement Durable et le bien-être des Colmariens, parce que le bien-être de Brigitte KLINKERT et des mensonges, franchement cela me dépasse.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci, de me donner la parole. Je voudrais juste préciser à l'Assemblée que ce n'est pas parce que je suis associé dans l'Opposition avec Brigitte KLINKERT que je n'ai pas dénoncé ce problème d'accessibilité des transports dans l'intercommunalité du Conseil Général. C'est vrai que c'est un dossier délicat. Elle vous l'a précisé, le schéma directeur est en train de se mettre en place, mais il ne faut pas confondre un bus avec un autocar. Il y a aussi, là, une forme de transport qui n'est pas évidente parce qu'un bus, c'est pour un trajet relativement court, un autocar c'est un trajet qui est long et qui demande un certain confort et qui demande des systèmes beaucoup plus judicieux à mettre en place. Et installer des arrêts accessibles en pleine nature, cela ne se fait pas comme cela, à la levée ! Mais sachez que nous sommes associés, nous, en tant qu'association des paralysés de France et en tant que représentant, à ce schéma et à toutes les commissions, comme nous l'avions été à l'époque pour le schéma directeur de la Ville de Colmar, car il y a du bon sens dans cette démarche, c'est que associer des personnes et des associations de personnes handicapées à ces débats, ne fait qu'avancer les choses. Alors, soyez rassurés, la chose est en marche.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, le schéma d'accessibilité concerne tout le monde, Nous l'avons démarré, nous nous l'avons démarré. En est-il autant ailleurs ?

M. MEISTERMANN : M. le Maire, je vous remercie de me poser la question, je vous rappelle quand même que la Ville de Mulhouse avait quasiment un an d'avance sur vous !

M. le Maire MEYER : Non, non, ce n'est pas la réponse !

M. MEISTERMANN : et que la Ville de Mulhouse n'a pas souhaité faire une commission communale, elle a tout de suite instauré une commission intercommunale en sachant qu'il y a…

M. le Maire MEYER : …ce n'est pas la réponse et surtout pas de votre part puisque vous avez toujours été associé aux différentes commissions ! René FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Chers Collègues, j'essaie de comprendre, est-ce qu'on est passé au Point « Divers » ? Ou sommes-nous encore sur l'Agenda 21 ? On est à l'Agenda 21 ! Bien ! Alors je voudrais juste faire, et pardon pour ce mauvais jeu de mots, mais il est question d'environnement et là je crois que nous sommes actuellement pollués par des sujets qui n'ont rien à voir avec ce qui est soumis au débat ce soir ! Je le regrette profondément. Je le regrette d'autant plus profondément que cela me paraît être un manque de

conscience regrettable et lamentable par rapport aux enjeux dont nous débattons ce soir. Venir essayer de déterrer des sujets polémiques pour le plaisir de faire de la polémique, alors que nous parlons de l'avenir de la planète et de l'avenir de l'humanité, je trouve cela lamentable ! (applaudissements)

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je partage tout à fait les propos de mon collègue, René FRIEH, je ne poursuivrai pas le débat dans ce cas-là. Je dis juste, et comme cela chacun pourra se rendre compte de qui dit la vérité ou pas, je ferai copie du courrier initial auquel il a été répondu à Mme KLINKERT et chacun pourra juger qui était le plus agressif dans son courrier.

M. le Maire MEYER : Et si par hasard il y avait encore un doute sur la vérité soit d'aller au Conseil Général du Bas-Rhin, soit d'avoir été sollicité, moi je suis très précis, j'ai été sollicité ou du moins, Brigitte KLINKERT m'avait proposé de me mettre sur sa liste le jour où on a inauguré le Parking Lacarre ! Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Et comment est-ce que vous êtes allé au Conseil Général du Bas-Rhin ?

Une Conseillère : En voiture ! (rires)

M. le Maire MEYER : Bien, a-t-on fait le tour ? Bien, nous avons un point à aborder. Vous avez toujours la parole, M. l'Adjoint FRIEH !

II – 109 Aide aux particuliers pour la récupération des eaux pluviales dans le cadre de l'Agenda 21

Voir rapport

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Est-ce que l'on va prendre des mesures pour s'assurer que ces cuves vont bien rester sur le ban de la Ville de Colmar et qu'elles ne vont pas aller dans une ferme à Munster ou dans une maison à Andolsheim, étant donné qu'il s'agit quand même d'aider les Colmariens et de récupérer de l'eau qui ne sera pas puisée à Colmar ?

Une deuxième question, avez-vous prévu quelque chose pour les bâtiments collectifs si des copropriétaires voulaient installer une récupération d'eau de façon à pouvoir utiliser l'eau sur les toits pour les toilettes et pour l'arrosage éventuellement de leurs jardins ? Qu'est-ce qui est prévu pour les habitats collectifs ? Est-ce qu'on prend en compte le nombre de propriétaires multiplié par la même aide ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je me permets de renouveler mon interrogation concernant la Ville de Colmar. Est-ce que la Ville, les bâtiments municipaux

s'inscrivent eux-mêmes dans cette démarche ? Et si non, cela pourrait être une piste !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, je voudrais me féliciter d'une telle démarche. Simple question : on arrive à trouver des cuves à moins de 30 €. Cela veut dire un remboursement de 2,50 à 3 €. Je me pose la question des frais de gestion.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Ce dispositif est proposé aux Colmariens. Pour l'instant, il n'est pas prévu de les fliquer pour savoir où ils les installent. Mais, bon, c'est peut-être quelque chose à laquelle il faudra qu'on soit attentif. Pour ce qui concerne les propositions, sur les bâtiments publics et sur les collectifs, d'ores et déjà on peut prendre cela en compte comme réflexion à intégrer et à étudier la faisabilité éventuelle. On est déjà dans la démarche qui est proposée tout à l'heure.

Maintenant, c'est vrai que pour le tarif des cuves, il y a peut-être des collègues, ici, qui sont mieux informés !

M. le Maire MEYER : On a fait faire une approche financière et technique pour le coût de ce matériel. On s'est basé sur cela. Quant à dire qu'on est en mesure d'acheter pour 10 €, j'ai quelques doutes sur la question ! M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, à propos des cuves, les cuves solides et résistantes à la pression de l'eau pour 250 litres, c'est au minimum 100 €, sauf s'il y a des soldes ou des promos. Mais il faut s'en méfier. 100 € pour 250 litres dans les grandes surfaces. Quand vous parlez de 30 €, des cuves d'1m^3 ce n'est pas possible, ce sont des passoires et pas des cuves !

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Oui, je regrette, mais comme beaucoup de choses et probablement peut-être parce que ce n'est pas fabriqué en France, ces produits sont également en très forte chute de prix et je peux vous garantir que l'on trouve aujourd'hui du 500 litres à 30 € et on peut certainement trouver beaucoup moins cher.

M. WAEHREN : Oui, mais la qualité !

Mme VALENTIN : Mais qualité ou pas, vous ne demandez pas aux Colmariens de vous fournir …

M. WAEHREN : …oh, mais arrête !

Mme VALENTIN : Non, mais attendez, vous dites qu'on n'obtient rien de qualité, mais on peut, vous l'admettez, acheter à ce prix-là ! On peut acheter des vélos qui ne valent rien pour 100 € aussi ! Mais cela n'est pas un des critères qui ont été déterminés. On a dit : « on prend en charge ». Je vous dis, moi, qu'on peut avoir une cuve de 500 litres, voire de 1 000 litres à 30 €.
M. WAEHREN : Oui, on met 10 litres dedans !

M. le Maire MEYER : Si l'acheteur a dépensé 30 €, on ne va pas dépenser 100 €, c'est comme pour les vélos.

Mme VALENTIN : La proposition est très bonne en soi, je dis simplement que cela peut être dérisoire. C'est tout. Et ensuite qu'il faudrait réfléchir et je suis heureuse d'avoir entendu que cela pouvait être le cas, à la possibilité de faire quelque chose pour les immeubles.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, je crois que le plus simple, pour ne pas avoir des subventions aux montants dérisoires, ce serait tout simplement d'inclure les conduites, etc. et de subventionner l'installation entière et pas que la cuve, mais toujours à concurrence de 100 €.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Oui, je voulais simplement dire que tout ce qui se pose sur la conduite est inclus à l'achat de la cuve de toute façon, et en ce qui concerne le prix des cuves, si elles valent 30 €, on remboursera 3 €. Ce n'est pas grave, mais il faudrait peut-être prévenir les gens de l'expérience qu'on a faite, nous. Au bout de deux hivers, par exemple, une cuve de 30 € est fendue et irréparable. Il faudrait peut-être leur dire d'y mettre un petit peu plus cher à l'achat. C'est vrai.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je pense qu'il y a une interrogation, effectivement sur la motivation que peut avoir un habitant de Colmar pour déposer un dossier à la Ville pour toucher une subvention de 3 €. Je propose peut-être que l'on fasse l'expérience ici, dans le cadre de la teneur de ce rapport et de faire un point de situation d'ici un an et éventuellement modifier les critères d'attribution en disant peut-être qu'il y a un minimum qui serait versé, au lieu de dire 10 %, qu'il y ait un minimum de 30 ou 50 € par rapport à cette mesure.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Est-ce qu'une partie de la subvention ne pourrait pas intervenir quant à l'installation de cuves ? Ce qui nous permettrait aussi de contrôler la destination finale. Puisque l'on trouve des cuves pas chères, allons un peu plus loin, aidons l'achat de la cuve, mais aidons aussi l'installation, et ce, grâce à un professionnel et une facture qui justifierait de l'emplacement de la cuve.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas qu'on nous ait attendus pour recevoir 3 €, si quelqu'un avait l'intention d'acheter une cuve ! Les intéressés l'auraient achetée depuis pas mal de temps ! Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire de la spéculation là-dessus.

Pas d'autres observations ? Naturellement nous ferons un test, nous verrons à l'usage, comme avec les vélos, comment cela va marcher et nous ajusterons le tir, tout simplement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD a demandé la parole !

Me GRUNENWALD : Merci, M. le Maire. Je vais être relativement bref puisqu'on a déjà évoqué le problème pour lequel je vous ai saisi. Je crois comprendre que mon collègue, M. HILBERT, veut également en parler. C'est vrai qu'il en a été question tout à l'heure sous prétexte non pas de créer un incident dans le cadre de l'examen de l'Agenda 21, mais je crois me rappeler que l'Agenda 21 rappelle les règles de la démocratie locale qui est un des éléments porteurs de ces réformes. Il était tout à fait normal qu'on en parle.

Je voudrais dire simplement la chose suivante : je ne veux pas juger sur le plan politique. Nous connaissons malheureusement ce qui se passe à Colmar depuis un certain nombre d'années. Je sais que consciemment ou inconsciemment votre approche de la démocratie est plutôt celle de l'alignement à vos ordres ou à une conformité à votre pensée et que finalement cela entrait très largement dans des réactions qui sont les vôtres. Là, on peut discuter, mais nous ne sommes pas là pour discuter, chacun a son sens de la démocratie et le sens du respect des autres. Tout en même temps, et contrairement à l'intervention qui a été, ce n'est pas de soutenir les casseurs, il est évident qu'il y a une différence à faire entre des incidents qui peuvent éclater et l'expression d'une liberté.

Je veux dire simplement deux choses. Pour moi, ce qui m'a choqué, c'est le peu de cas du Conseil municipal. Alors, évidemment, vous vous êtes repris après puisque vous aviez déclaré, ex cathedra « il n'y a plus de subvention » et je m'étonnais un peu de cette phrase, vous avez compris après, cela a été une échappatoire un peu pour vous de dire : « finalement le Conseil municipal n'a pas décidé, donc il n'y a rien ! » Alors de grâce, M. le Maire, quand il y a des critères précis d'attribution de subvention, vous ne pouvez pas quand même décider à l'avance de ne pas les soumettre au Conseil municipal ! Vous auriez pu dire que les délibérations seront soumises au Conseil municipal qui prendra une décision. Vous avez, bien entendu, shunté le Conseil municipal, mais cela on a l'habitude.

Deuxième chose que je veux dire, encore plus grave je crois sur le plan des principes et là, je suis très sérieux, M. le Maire, …

M. le Maire MEYER : …mais je n'ai jamais dit que vous ne l'êtes pas ! Je n'ai jamais dit que vous n'êtes pas sérieux !

Me GRUNENWALD : Non, mais je le dis, de temps en temps, il y a des choses graves, M. le Maire et tout à l'heure Mme CHELKOVA a parlé de ceux qui n'ont pas eu la chance de naître dans un pays de liberté, eh bien, M. le Maire, vous et moi-même, très jeunes, nous avons vécu, et nous sommes nés à une époque grave pour notre pays et une époque d'obscurité. Or, quelle était la thèse à l'époque ? C'était la responsabilité collective, je vous l'apprends, si vous ne le savez pas ! C'est-à-dire qu'à cette époque-là, quand quelqu'un, le cas échéant, commettait une infraction, la famille pouvait être condamnée. Or, pour ces jeunes, à aucun moment il a été indiqué que ceux qui étaient punis, étaient ceux qui avaient manifesté. C'est cela que je vous reproche. Vous n'avez pas le droit, et le droit pénal en français est

extrêmement clair en ce qui concerne le délit de bande, il faut faire établir qu'il y a effectivement une concentration, une volonté d'être ensemble, on ne peut pas simplement punir les gens sous prétexte que d'autres l'ont fait. Je crois que vous avez commis une erreur, heureusement et je crois simplement que nous avons réservé, nous, notre position au Conseil municipal, parce que nous pensons qu'il fallait en discuter plutôt au Conseil municipal que dans la presse. Heureusement, vous avez compris, c'est une reculade ou pas, ou c'est un arrangement, baptisez-le comme vous voulez, M. le Maire, au moins vous avez arrêté, je pense que c'est un plus maintenant pour la Ville et je crois qu'à l'avenir, abstenez-vous, M. le Maire, de prendre de telles initiatives. Elles ne sont pas à l'honneur de notre ville.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, nous avons appris par la presse locale et nationale que vous aviez décidé de supprimer des subventions au Lycée Camille Sée au motif que des élèves de ce lycée ont manifesté leur opposition à la police et au gouvernement. Plus tard, toujours dans la presse, nous avons appris que cette décision avait été prise en réunion avec les adjoints, mais force est de constater que votre adjointe à l'Education s'était également prononcée contre cette décision. Alors on peut se poser la question de savoir qui assiste aux réunions d'adjoints ? N'aurait-il pas été plus démocratique de discuter de ce sujet en Conseil municipal, comme ce soir, où vous pourriez nous exposer concrètement les détails de ce que vous reprochez à ces lycéens ? Au Conseil ensuite de se prononcer sur l'attribution ou non de ces aides. M. le Maire, j'aimerais encore une fois exprimer mon désaccord complet avec la notion de punition collective. Si des infractions ont été commises, c'est à leurs auteurs d'être punis mais certainement pas à des personnes qui les côtoient par hasard parce que la carte scolaire les a réunies. De même, lorsque des conseillers municipaux sont sanctionnés par vous-même, au niveau du Conseil municipal, ce sont ces conseillers municipaux qui sont sanctionnés et pas l'ensemble du Conseil municipal. Et on ne vous tient pas responsable des agissements de chaque conseiller municipal. Alors, pourquoi en serait-il de même ou autrement avec des élèves et leur proviseur ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je crois que M. HILBERT a répercuté la question ! Il y a eu l'intervention, M. HILBERT est la tête de liste de la demande faite et il est intervenu ! Le point « Divers » n'est pas un débat ! Une demande est faite, la parole a été donnée ! Sur cette question tout a été dit. M DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je serai très bref. Je rejoins les deux autres groupes sur la plupart des conclusions notamment sur le fait que le Conseil municipal était complètement contourné. Effectivement, ce qui me gène aussi, c'est l'aspect de la punition collective. Les auteurs doivent être punis, mais cela relève du pénal, cela ne relève pas de la mairie. La punition doit être décidée par le pénal, c'est-à-dire par l'instance judiciaire et cela ne relève pas de la mairie. Donc on parle de séparation des pouvoirs dans le cadre de la démocratie locale. Le maire n'est pas un procureur. C'est tout.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, je vous ai donné la parole sans que vous l'ayez demandé comme cela est prévu ! J'ai été saisi par deux groupes, le groupe des socialistes et des verts et j'ai été saisi par Me GRUNENWALD. Je vous ai laissé parler, toujours dans l'esprit d'ouverture, mais vous n'aviez pas à prendre la parole puisque votre demande n'a pas été enregistrée.

Alors, sur cette question, tout a été dit, mais aussi son contraire. Dans les réactions, et je l'ai déjà dit, j'ai surtout remarqué les titres de presse à manchette et des explications qui étaient loin de la réalité. A côté de cela, j'observe aussi les réactions des uns et des autres. Certaines viennent de l'opposition historique, c'est son rôle, ils sont dans leur travail, je reste très philosophe par rapport à ces réactions. Pour d'autres, des encouragements écrits et verbaux, en masse. Encore aujourd'hui, c'est un exemple, une personne se fait l'écho des réactions d'un groupe de loisirs, et figurez-vous, pas à Colmar mais de l'extérieur. Un groupe de 25 personnes et sur ces 25 personnes, 23 félicitent le maire pour avoir eu le courage de taper sur la table. Et cette personne tient à ce que je le sache aujourd'hui. Donc vous posez la question, je réponds. Je peux vous dire que cela vient de Stosswihr ! Dans mes contacts journaliers avec les administrés, je me sens en totale adhésion parce qu'il y a un ras-le-bol de leur part face aux comportements tels qu'ils sont apparus lors de la dernière manifestation. Pourtant, l'essentiel n'est pas là. Je suis content, par cette circonstance, d'être arrivé à rassembler les représentants de la communauté éducative et des lycéens à un tour de table. Je pense aussi pouvoir dire, sans que cela puisse être démenti, que rapidement on était sur la même longueur d'onde. C'est-à-dire tout essayer de part et d'autre pour que de pareils événements ne se renouvellent plus. Chacun est libre de manifester, pourtant je ne puis accepter que ces manifestations se transforment en lieu de conflit dans la rue. Une petite minorité n'a pas le droit de saboter de cette façon l'énorme travail de la communauté éducative. Celle-ci ne mérite pas cela. Elle a un énorme travail et ce sont ces comportements qui constituent un gâchis énorme pour la communauté éducative. Cela aussi est le propos de ceux que j'avais à table avec d'autres collègues du conseil municipal. Je n'accepte pas non plus que ces manifestations se transforment en lieu de provocation contre les institutions républicaines garantes des droits et de la liberté mais aussi des devoirs de chacun d'entre nous. Alors que la semonce faite plaise ou déplaise, je sais qu'elle correspond aux sentiments de la grande majorité des Colmariens.

Mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. On a consommé trois heures pour deux points et avec cela on nous reproche un manque de démocratie. Chers Collègues, merci, bonnes fêtes de Pâques et naturellement vous êtes conviés au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 35

Sténogramme du 20 avril 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal sur la base de l'ordre du jour que nous avions examiné il y a une dizaine de jours.

J'ai à vous présenter les excuses des collègues suivants, M. Michel BARDOTTO, Mme Corinne DOLLE, M. WAGNER, Mme BENNAGHMOUCH et M. HILBERT qui donnent respectivement procuration à M. Robert REMOND, Me GRUNENWALD, Mme KLINKERT, M. MEISTERMANN et Mme VALENTIN. M. l'Adjoint JAEGY viendra avec un peu de retard.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Par tradition, c'est la benjamine de la municipalité qui se propose. Melle DENEUVILLE est-elle toujours disponible ? Oui ! Y a-t-il des contre-propositions ? Ce n'est pas le cas, elle est donc élue secrétaire de séance et il est de tradition que nous installions comme suppléant le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Les deux secrétaires sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du PV du 16 mars 2009. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le procès-verbal est approuvé et je vous remercie.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que les marchés à procédure adaptée pour la période du 1er au 31 mars 2009. Naturellement, les documents sont à votre disposition. M. LECONTE !

M. LECONTE : A propos de ce compte rendu, M. le Maire, je voudrais savoir quelles sont les raisons qui vous ont conduit à intenter un recours en annulation contre le permis de construire de M. Roland MUNIER ?

M. le Maire MEYER : Non, c'est M. MUNIER qui a attaqué la Ville de Colmar pour refus de permis ! Refus de permis parce que les prescriptions du PLU n'ont pas été respectées. Il attaque donc la décision prise, refusant le permis de construire.

Je donne la parole à Me BRUGGER pour le premier point.

III – 110 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Colmar Sports Evénements » dans le cadre de l'organisation à Colmar d'une étape de l'édition 2009 du Tour de France.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Quelles sont les actions que l'Association « Colmar Sports Evénements » compte mener pour contribuer à la réussite et

à l'animation de l'étape du Tour de France à Colmar, et pour quel montant de recettes escomptées ?

M. l'Adj. BRUGGER : Alors, M. LECONTE, les conditions du partenariat se trouvent à l'article 2 de la convention. Il s'agit des prises de contact par l'association avec les entreprises locales pour susciter leur partenariat, l'organisation de réunions d'informations qui se rapportent à la manifestation, d'opérations ponctuelles de promotion, la gestion des produits promotionnels pour les partenaires, les associations sportives locales. Il faut animer le Tour de France par des contacts avec les entreprises, les associations afin qu'elles participent à cette animation autour de l'arrivée et du départ du Tour de France. Il y aura effectivement différentes possibilités, il y aura des packages qui seront proposés à des prix différents. On ne peut pas, pour l'instant, évaluer les montants qui pourront être récupérés par le biais de cette association « Colmar Sports Evènements ».

M. le Maire MEYER : Réponse satisfaisante ?

M. LECONTE : J'aurai voulu avoir des résultats un peu plus concrets !

M. le Maire MEYER : En résultats plus concrets, je dirais que les partenaires ou du moins la pêche aux partenaires est plutôt fructueuse. Pas un jour ne passe sans qu'il y ait propositions de service ou propositions de contribution. Et cela dans toute la fourchette de la gamme qui est proposée. Je n'ai donc pas de crainte particulière pour arriver au budget que nous nous sommes fixés et tenir globalement à ce qui avait été projeté au départ. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Oui, merci M. le Maire, j'ai une question également par rapport aux moyens mis en œuvre par cette association, moyens humains notamment puisqu'il est prévu que la Mairie embauche et rémunère deux vacataires durant trois mois qui seront chargés de la prospection publicitaire pour le Tour de France. Ces gens-là, ce n'est pas l'association qui va les rémunérer pour faire la prospection dont elle est pourtant en charge ! Alors, que fait-elle, cette association ?

M. l'Adj. BRUGGER : L'association ne perçoit absolument aucun centime. En fait, il y a deux prospecteurs qui vont démarcher les entreprises, les associations pour obtenir des subventions et ces deux prospecteurs seront payés sur le montant qu'ils vont récupérer auprès de ces entreprises à hauteur de 5 % que leur reversera la Ville, mais pas l'association.

M. le Maire MEYER : Sur la base d'une décision qui a déjà été prise par le Conseil Municipal et ce sont les deux seules indemnisations au sein de cette association. Tout le reste, c'est du bénévolat !

Qui approuve le rapport ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 111 Attribution d'une subvention au Cercle des Sports de France dans le cadre de la 28ème édition de Paris/Neuilly sur Marne - Colmar à la marche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers Collègues, en en parlant un petit peu autour de moi, j'ai comme l'impression que cet évènement, voilà, c'est la plus grande marche du monde, c'est quelque chose d'important, c'est un évènement qui traverse plusieurs régions, plusieurs villes et cet évènement, parmi les Colmariens, n'est pas aussi connu qu'il pourrait l'être en rapport justement avec son aspect grand et en dehors de Colmar, il est très peu connu. Je me demandais s'il n'y avait pas des actions possibles pour que l'évènement soit déjà mieux approprié par la population, par les Colmariens parce qu'il a été dans le passé plus important qu'il semble n'être aujourd'hui. On a un peu l'impression qu'il est sur une pente descendante quand même. Et dans le reste de la France, il est totalement méconnu, notamment dans les villes ou les régions qu'il traverse, il y a très peu de gens qui le connaissent et c'est dommage. Peut-être qu'il y aurait des actions pour que la population se l'approprie ainsi que les régions traversées. Former un réseau avec les régions et les villes traversées, pour que cela devienne un vrai évènement entre la région parisienne et Colmar et l'Alsace et pas qu'un évènement un petit peu colmaro-colmarien ! C'est juste une demande.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, M. DENECHAUD, je ne peux pas être entièrement d'accord avec vous, il est certain que cette grande épreuve n'a pas le soutien médiatique qu'elle mériterait, loin s'en faut, mais je pense qu'au niveau colmarien et des environs, il y a quand même eu un déplacement des spectateurs et des Colmariens, qui était assez important. A l'arrivée, l'an dernier place Rapp, il y avait du monde tout l'après-midi, malgré la grande chaleur et les animations ont attiré pas mal de monde. Et je crois que cette année, comme cela va se faire conjointement avec l'opération : « à chacun son tour », je pense qu'il y aura encore plus de monde que l'an dernier. Il est certain également qu'on va essayer de faire des animations à travers les villages environnants qui sont traversés par les marcheurs. Et le fait qu'on ait rapproché un petit peu la date d'arrivée des marcheurs -il n'arriveront plus au compte goutte, toutes les deux heures ou toutes les trois heures comme cela était le cas par le passé, mais entre 16 heures et 19 heures- attirera des gens qui ne seront pas impatients et qui, à travers ces animations, auront le temps de passer leur temps avant de voir arriver les marcheurs. Mais, je pense qu'effectivement, on peut toujours faire plus et je sais que cette année, il y a des moyens qui ont été mis en place pour donner encore plus d'importance du côté médiatique et attractif à cette épreuve. Il est heureux d'ailleurs que Colmar continue à soutenir cette épreuve. Effectivement, elle ne fait pas la une de l'Equipe et des grands magazines sportifs mais on voit la qualité de l'effort. C'est vraiment l'effort à l'état pur dont font preuve ces femmes et ces hommes entre Neuilly-sur-Marne et Colmar. On ne peut que tirer son chapeau et moi, j'applaudis à deux mains au fait que Colmar ait continué, alors que d'autres villes s'en désintéressaient pour les motifs évoqués tout à l'heure. Or, c'est vraiment du sport à l'état pur et on ne peut qu'applaudir. Et je pense que si on fait un

effort, on continue à faire un effort, on continue à poursuivre sur cette voie, bientôt Paris-Colmar à la marche sera tout aussi connu que d'autres grandes épreuves. Evidemment, on a comme par hasard l'alpha et l'oméga, on a le Tour de France avec toute sa renommée médiatique, commerciale et touristique et d'un autre côté des gens qui seuls, dans la nuit, marchent sur l'asphalte. Mais à ces sportifs, je tire mon chapeau et je suis content que la Ville les soutienne.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire, étant donné que le lendemain, c'est la Fête de la Musique, et de surcroît c'est un samedi, ne pourrait-on pas commencer déjà à greffer en même temps la Fête de la Musique avec cette arrivée ?

M. le Maire MEYER : Non, la Fête de la Musique, selon moi, on ne peut pas l'organiser sur 2 jours, la Fête de la Musique, c'est un jour. Par contre, on pourrait se servir de la veille pour organiser, transformer la soirée en soirée de fête en perspective de l'arrivée de Paris-Colmar à la marche. Je pense que cela serait faisable pour transformer l'évènement en fête, déjà la veille. Et vous trouverez très certainement des associations qui voudront faire quelque chose pour animer, voire avec de la musique, mais sans que ce soit la Fête de la Musique, mais de transformer la veille en soirée de fête. Il faut réfléchir un peu à cela, trouver des associations qui seraient disposées à animer, à provoquer cette synergie.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé.

III – 112 Projet de rénovation urbaine du Quartier Europe – concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des espaces publics et la résidentialisation du sous-ensemble Schweitzer – modification du règlement de concours.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Dans le cadre de l'article 1er du règlement de ce concours, les pistes cyclables envisagées avenue de Paris seront-elles étendues dans les deux sens sur toute la longueur de l'avenue ? Seront-elles sécurisées, donc séparées de la chaussée ? Seront-elles reliées aux autres pistes existantes ?

A propos des pistes cyclables dans ce secteur, il faut signaler que la nouvelle piste aménagée récemment sur le terre-plein central de l'avenue de la Liberté, entre le rond point des casernes et l'entrée principale de l'Hôpital Pasteur, n'est pratiquement pas empruntée par les cyclistes parce que jugée peu pratique et voire dangereuse. C'est un exemple d'aménagement inefficace et très onéreux d'ailleurs pour la collectivité, qu'il conviendrait peut-être d'éviter.

Concernant la résidentialisation des 454 logements du sous-ensemble Schweitzer, la Ville doit s'engager fermement à maintenir sur place, dans leur logement rénové les résidents actuels tout en gelant les loyers pendant 2 – 3 ans. Ceci afin de renforcer les liens sociaux dans le quartier et d'éviter ainsi un déracinement socialement dramatique.

Enfin, pourquoi réaliser un nouvel ensemble immobilier supplémentaire sur le front de la rue Schweitzer ? Vous savez bien que densifier l'habitat dans un quartier, contribue aussi à en augmenter d'autant les difficultés du quartier. Il nous paraît donc nécessaire de supprimer ce projet.

Dernière question : Quand aura lieu le démarrage effectif des travaux ? Et pourra-t-on, en tant que conseiller municipal, assister à la visite du site fixée le lundi 18 mai ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, peut-être pour les pistes cyclables, la collègue Simone LICHTENAUER peut prendre la parole, si vous le permettez ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : En ce qui concerne l'avenue de la Liberté, elle va être poursuivie au-delà de l'Hôpital Pasteur. Peut-être que certaines personnes ne l'empruntent pas pour le moment, parce qu'ils trouvent que ce n'est pas la peine de s'y mettre, étant donné que c'est trop court. Mais en tout cas, en ce qui concerne cette piste-là, les cyclistes ont été consultés, ont été d'accord avec le projet. Les riverains ont été consultés aussi et à mon avis c'est certainement la piste la plus sûre de toute la ville. C'est en site propre, bien séparé de la chaussée, je ne vois vraiment pas ce qu'il peut y avoir de dangereux dans cette piste.

M. le Maire MEYER : Oui, comme on dit « tu peux faire comme tu veux, ce n'est jamais bien » ! (en Alsacien dans le sténogramme) On ne fait rien, on se fait critiquer ; on fait quelque chose, on est encore critiqué ! Alors il y a là un peu un problème ! La suite, M. l'Adjoint !

M. l'Adj. FRIEH : Pour ce qui concerne les travaux de résidentialisation, il n'est pas prévu, a priori, que les gens aient à déménager. Ce sont des travaux de résidentialisation qui concernent les abords des immeubles et à ce moment-là, sauf si les locataires eux-mêmes souhaitent déménager, il n'est pas prévu d'avoir à les reloger.

Pour ce qui concerne la rue Schweitzer, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de travaux qui sont prévus. En général ces travaux sont prévus pour aménager des espaces afin que les espaces ouverts ne soient pas trop nombreux, parce qu'on se rend compte que ce sont les espaces ouverts qui sont souvent squattés. Donc ce qui peut vous paraître être un risque de densification de l'habitat, provoque plutôt un effet de sécurisation des abords. Maintenant, pour le démarrage et la date exacte de démarrage des travaux, je dois dire qu'après le concours, ensuite les appels d'offres et la mise en œuvre effective, il y a des délais et je me tourne peut-être vers les services pour avoir une date approximative pour le démarrage, mais c'est de

l'ordre de quelques mois à partir du moment où le concours de maîtrise d'œuvre est lancé.

M. le Maire MEYER : Ce sont des travaux 2010, 1er semestre 2010 ! M. LECONTE, on ne densifie pas, on dédensifie globalement sur le secteur, puisqu'on démolit. Nous avons aussi donné la garantie que celles et ceux qui souhaitent rester sur place pourront rester sur place. C'est un engagement de notre part que nous avons déjà respecté avec le Palais Royal et que nous respecterons encore avec l'extension du chantier, partie Sud du Palais Royal. M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Oui, merci M. le Maire, vous avez déjà complété un petit peu ce que je voulais dire. Juste peut-être un complément pour M. LECONTE, en ce qui concerne la première partie de ce jury qui consistait à retenir les trois bureaux d'étude et cabinets d'urbanisme chargés de faire des propositions, le calendrier sera respecté et effectivement les travaux seront des travaux 2010 comme l'a rappelé M. le Maire à l'instant.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 113 Subvention 2009 - 1ère tranche - aux associations à caractère social, d'animation et d'insertion sociale et professionnelle.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjoint. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je reformule ma question que j'avais posée aux Commissions Réunies, à savoir que l'on a dans les clauses générales de la convention qui doit lier la mairie aux associations, l'apparition d'une clause de résiliation en cas de faute lourde. Cette clause n'existe pas dans d'autres conventions dressées avec d'autres associations. Je m'interroge sur sa signification et j'aimerais avoir la définition de la « faute lourde ».

M. le Maire MEYER : Faute lourde, par exemple, c'est employer l'argent pour autre chose par rapport au projet déposé.

Mme VALENTIN : Oui, mais cela est déjà prévu avec les deux clauses qui précèdent et qui existent dans toutes les conventions.

M. le Maire MEYER : Alors, on le dira une deuxième fois !

Mme VALENTIN : Non, dans ce cas, il faut que toutes les conventions avec toutes les associations soient rédigées de la même manière, je ne vois pas pourquoi …

M. le Maire MEYER : …cela, c'est vous qui le dites !

Mme VALENTIN : Je ne vois pas pourquoi on fait manier la carotte et le bâton d'un côté …

M. le Maire MEYER : …pourquoi donc ?

Mme VALENTIN : Parce que cette faute lourde, vous savez ce que c'est une faute lourde dans le Droit Civil ? Mais c'est vraiment une faute grossière faite soit parce qu'on est complètement idiot, soit parce qu'on a l'intention de nuire ! Donc vous pensez que les associations sont capables de cela ?

M. le Maire MEYER : Je pense que vous n'avez pas intérêt à entrer dans l'exposé juridique d'une faute lourde !

Mme VALENTIN : Je ne connais pas suffisamment la loi pour le dire, je dis simplement…

M. le Maire MEYER : …donc raison supplémentaire pour ne pas commenter là-dessus !

Mme VALENTIN : Mais mon commentaire est le suivant : vous avez deux subventions qui se suivent. L'une ici, au point 4 et plus loin, au point 6, vous en avez une autre. Et pourquoi y a t'il une notion de faute lourde ici et pas sur l'autre ?

M. le Maire MEYER : Vous pouvez partager ou ne pas partager ! Nous sommes en république, Madame VALENTIN !

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire, mais je peux aussi considérer, M. le Maire, que vous avez parfaitement le droit de faire ce que vous voulez, c'est vrai, d'ailleurs, vous avez une majorité pour cela ! Je dis simplement que je vous demande des explications. Vous ne voulez pas m'en donner, soit…

M. le Maire MEYER : …on vient de vous le rappeler. La clause y restera sur la base de la proposition qui a été faite.

Mme VALENTIN : Oui, donc je n'ai pas de réponse. C'est une décision. Merci.

M. le Maire MEYER : La décision sera prise par le Conseil.

Mme VALENTIN : Oui, ce n'est pas une réponse !

M. le Maire MEYER : Dans le point 6, c'est pareil, Madame VALENTIN !

Mme VALENTIN : Non !

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, simplement pour dire qu'une simple demande d'explication se heurte avec vous par un refus d'explication. C'est incroyable ! Bien entendu, vous avez la majorité et ils voteront tous pour vous, on votera tous, alors inutile effectivement d'entrer en voix de discussion, une fois de plus ! Alors, réunissons-nous et on le fait par écrit ! Si vous ne connaissez pas évidemment la définition de la faute lourde, dites-le, M. le Maire, vous n'êtes pas non plus un juriste (protestations)

M. le Maire MEYER : Dans le juridique administratif, je soutiens la comparaison avec Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Surtout devant le Tribunal Administratif !

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. FELDMANN.

III – 114 Adhésion de la Ville de Colmar au Groupement d'Intérêt Public (Maison des Adolescents du Haut-Rhin » et désignation des représentants de la Ville appelés à y siéger.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pas de demande de parole ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

En même temps, il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant. M. le Premier Adjoint, quelles sont les propositions ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Groupe majoritaire, nous proposons comme titulaire : Mme CHARLUTEAU et comme suppléant : M. FRIEH. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. le Maire MEYER : Demandez-vous le vote secret ? Qui demande le vote secret puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures ? Personne ne demande le vote secret. Je propose donc un vote à main levée. Qui approuve la proposition qui est faite ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Donc abstention du Groupe de M. WAGNER, du Groupe des Socialistes et Verts et de M. DENECHAUD.

III – 115 Subventions de fonctionnement 2009 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Eventuellement vous pouvez aussi rappeler l'avant-dernière phrase de l'article 4 !

Mme UHLRICH-MALLET : Ah oui ! Alors tout simplement pour rappeler que je pense que ce sont des conventions-type qu'utilisent les services administratifs et dans le cadre de cette convention-type il est également prévu qu'en cas de résiliation les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde. C'est donc également prévu, Mme VALENTIN, dans cette convention !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Vous voyez, Mme VALENTIN, avec la même « faute lourde », vous avez approuvé cette fois-ci !

I – 116 Garantie communale pour un emprunt de 170.000 € à contracter par l'Association Prim'Enfance pour la création et la gestion d'un multi-accueil d'enfants de moins de six ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire, nous nous inquiétons de la multiplication des structures associatives déléguées par la Ville. La Ville ne devrait-elle pas assumer elle-même ce genre de structures de multi-accueil afin d'harmoniser leur fonctionnement et de rendre ainsi un service plus efficace et moins onéreux aux Colmariens ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est juste pour répondre qu'on arrive, à mon avis à Colmar, à une véritable offre qui est diversifiée. Je pense que cela répond à la demande des parents. Tout le monde n'a pas envie d'aller au même endroit avec son enfant et on a des crèches qui ont des projets pédagogiques différents. C'est le cas ici avec Prim'enfance. Ce n'est pas le même projet pédagogique que dans d'autres structures municipales. Ce qui fait que les parents, lorsqu'ils ont besoin d'un mode de garde, peuvent véritablement se renseigner au RAM, au Relais d'Assistance Maternelle qui est là pour cela, pour comparer les différents modes de garde. Tout le monde n'a pas envie d'avoir exactement le même projet pédagogique dans une structure publique municipale où forcément cela va être décliné un peu pareil dans tous les quartiers. Dans ce que l'on fait, avec ce genre d'initiatives comme ce multi-accueil Prim'Enfance, on a un projet issu notamment de la pédagogie Steiner avec des produits bio, quelque chose qui n'existait pas à Colmar et cela répond effectivement à une demande. C'est comme la crèche familiale, c'est un autre projet pédagogique, quand il y a la participation des parents qui interviennent comme sur les Mille Pattes, par exemple, là également les parents interviennent dans le mode de garde en gardant eux-mêmes les enfants à raison de 8 heures par mois, etc. C'est pour vous dire que je pense qu'aujourd'hui les parents recherchent quelque chose d'adapté et l'offre diversifiée correspond à cette demande…

M. le Maire MEYER : …voilà, c'est très complet. Merci !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Mais pour une fois qu'on me pose une question sur la Petite Enfance, M. le Maire, je suis contente de voir que l'Opposition s'y intéresse et je serais prête à en débattre en d'autres occasions avec M. LECONTE.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. le Premier Adjoint.

II – 117 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Dans votre rapport, vous indiquez qu'il y a à peu près 900 naissances par an à Colmar, ce qui, calculé à la louche, est en fait 75 par mois. On constate dans le rapport que sur l'espace de février à mars, il y a pratiquement 51 familles qui ont profité de la mesure au lieu des 150 qu'on aurait pu espérer.

Première chose : il y a visiblement un défaut de connaissance du public colmarien de cette possibilité et donc que fait notre adjoint à la communication ? Que fait le Point Colmarien ? Où est la publicité pour cette magnifique mesure qui, je vous le rappelle, est l'une des 40 mesures de l'Agenda 21 et c'est donc un peu triste pour cet Agenda 21 que vous avez essayé de nous vendre au cours de la dernière séance du Conseil municipal. En tout cas, il semblerait que la population colmarienne a assez vite compris l'intérêt de la mesure puisque je vous rappelle que seuls quelques arbres ont trouvé preneurs, 4 en tout d'après le rapport et que la plupart des gens ont préféré, bien sûr, passer à la caisse. Voilà donc une mesure de l'Agenda 21 qui est tout à fait décevante, qui paraît tout à fait inadaptée.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, je réitère la demande qu'on avait faite lors du débat sur l'Agenda 21 de retirer cette mesure de l'Agenda 21 et de la recentrer parce que ce n'est pas une mesure environnementale, c'est une mesure effectivement symbolique. On met 4 ou 5 arbres par mois, c'est symbolique mais ce n'est pas une mesure environnementale.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais simplement ajouter que les gens ont très bien compris que c'est une prime à la naissance, point !

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, pour répondre à M. DENECHAUD, il semble confondre Agenda 21 et charte écologique pour la Ville de Colmar. Ce n'est pas cela du tout ! L'Agenda 21, c'est à la fois environnemental, c'est vrai, mais c'est aussi social et c'est aussi économique ! C'est beaucoup plus large qu'une charte d'écologie urbaine qui existe déjà à Colmar depuis 1994 ! Merci.

M. le Maire MEYER : Cela ne contente pas M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Alors, je précise ma demande puisque là elle était dans la partie « environnement » de l'Agenda 21, si je me souviens bien, donc de la mettre dans une autre partie et de la renommer : « un chèque – un prénom », tout simplement ! De dire vraiment ce que c'est, c'est une prime à la naissance, c'est très bien ! Les familles en ont besoin, on peut très bien le comprendre ! Mais qu'on n'en fasse pas une mesure importante de l'Agenda 21 ! Effectivement, l'Agenda 21, c'est une charte de l'environnement, j'en suis bien conscient, je l'ai lu très attentivement ! Mais qu'on recentre cette mesure en ne disant pas que c'est une mesure

environnementale, c'est tout, pour être cohérent et justement pouvoir plus facilement communiquer auprès des familles !

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers Collègues, merci pour la réponse qu'a déjà apportée M. WAEHREN. C'est vrai qu'un Agenda 21 est bien plus large sinon on fait une confusion grave et on fait preuve d'ignorance de ce que c'est qu'un Agenda 21 ! Ensuite, il est bon de rappeler là qu'on laisse un choix aux personnes, un choix entre une plantation, entre la fourniture d'un arbre, entre une aide financière ou l'octroi de bons d'achat, que cette mesure maintenant a quelques mois, qu'on n'a sûrement pas aujourd'hui suffisamment de recul pour dire que ce sera définitivement le choix du bon d'achat ou le choix de l'aide financière que feront les familles. On se retrouvera dans un ou deux ans et on fera le point à ce moment-là. Mais encore une fois pourquoi donc vouloir systématiquement condamner a priori ce qui est proposé sans lui avoir laissé la chance d'exprimer ce que cela peut rendre comme effet ? (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je regrette le dénigrement systématique et les réponses péremptoires à toutes nos questions ! Nous n'avons pas du tout dénigré la mesure qui est une très bonne mesure puisqu'elle aide les Colmariens au moment d'une naissance. Nous demandons que vous ayez l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que c'est une prime à la naissance et pas « un arbre – un prénom », c'est tout !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, dans le même sens pour dire simplement, c'est une constatation, que c'est loin de l'engagement initial qui était le vôtre et qui était en fait de faire bénéficier chaque naissance, chaque petit colmarien, d'un arbre à son nom. Au départ c'était cela votre engagement !

M. le Maire MEYER : Je crois que nous reprenons là une Xème fois le débat que nous avions autour de cette action. Nous voulions l'ouvrir le plus possible pour mettre cette action davantage à la portée des parents, raison pour laquelle au-delà de l'arbre à planter, nous avons ajouté le domaine social. On ne va pas forcer les uns et les autres à adopter ou à s'accaparer l'action proposée. Moi je remarque une chose, toutes les déclarations de naissance se font au guichet Etat-civil de la Ville de Colmar et lors de chaque déclaration de naissance, on met à la disposition des parents les explications sur cet engagement. Libre à eux de solliciter ou de ne pas solliciter mais naturellement nous n'allons pas les forcer ou les obliger à faire un choix. Nous sommes en démocratie, nous respectons la volonté des parents.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de MM. DENECHAUD et MEISTERMANN.

II – 118 Subvention à l'Association des Jardins Familiaux.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 119 Recrutement d'agents contractuels.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 120 Déplacement d'un élu à l'étranger.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Si je lis bien le rapport que vous nous proposez, le voyage a déjà eu lieu !

M. le Maire MEYER : Oui !

M. FELDMANN : Donc, on nous parle de coût prévisionnel, etc.

M. le Maire MEYER : Au moment du rapport, c'était le coût prévisionnel parce que M. l'Adjoint l'a complété en disant que le coût réel est de 564 €.

M. FELDMANN : Oui, et je voulais tout de suite rassurer Melle MANN, je n'ai absolument rien contre le fait qu'elle se déplace !

M. le Maire MEYER : Mais, nous avons bien compris ! Mais vous savez que pour l'examen de ces rapports, il y a toujours un décalage par rapport à l'évènement !

Je vous remercie, M. l'Adjoint. J'observe que Melle l'Adjointe MANN est sortie de la salle et n'a participé ni à la discussion ni au vote.

I – 121 Soutien à l'organisation de la Conférence Européenne des cristaux liquides (ECLC).

Voir rapport –

Melle l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 122 Commission Communale de Sécurité – partage des frais de secrétariat avec le SDIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 123 Subventions pour restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. La restauration et la mise en valeur de l'habitat en centre-ville contribuent, dans une large mesure, à l'attrait touristique et au développement économique de Colmar. Les subventions municipales accordées essentiellement au secteur sauvegardé par la Ville correspondent à environ 8 % du montant total des travaux engagés par les propriétaires. Ce qui est dérisoire. Ne pourrait-on pas revoir à la hausse les taux des critères définis en octobre 1996 en les assortissant d'une obligation de restauration intérieure allant dans le sens des économies d'énergie et de l'amélioration du confort, ceci afin d'augmenter la résidentialisation en centre-ville ?

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, je pense qu'il ne faut pas mélanger plusieurs rapports. Cela n'a rien à voir avec les économies d'énergie qui, par ailleurs, font l'objet d'un certain nombre de mesures, diagnostics thermiques et autres, que vous avez pu voir ces dernières semaines. Cela concerne véritablement la restauration des maisons anciennes à l'extérieur. Il faut que ce soit visible par les gens. C'est l'une des conditions d'ailleurs et le montant semble correspondre à un besoin. C'est un pourcentage, si le montant des travaux augmente, le pourcentage augmente en valeur absolue avec lui.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'ai été extrêmement heureux que notre collègue LECONTE brise un peu les interventions qu'il avait dans le temps, à l'encontre de ces subventions, quand il a dit que 8 % n'étaient pas suffisants. Je l'approuve totalement. Alors c'est là où la deuxième partie de son intervention était plus délicate pour moi à entendre, c'est-à-dire ajouter des suggestions. Je voudrais simplement dire et je pense que nous sommes tous d'accord pour le reconnaître ici, que pour le propriétaire la rénovation ou les travaux dans le secteur sauvegardé, amène un certain nombre d'obligations notamment vis-à-vis du respect des Monuments Historiques, vis-à-vis du respect des travaux à faire. N'allons donc pas en ajouter, je crois que déjà, c'est vrai, on donne une subvention sous le contrôle de l'administration et sous le contrôle du règlement du secteur sauvegardé. Alors n'oublions pas qu'il n'y a pas simplement une liberté pour le propriétaire mais également un certain nombre d'obligations. Pour le reste, je suis tout à fait d'accord à entrevoir une augmentation des subventions, bien entendu ! (rires)

M. le Maire MEYER : M. LECONTE a un peu banalisé ce que nous faisons. Il y a du 5 %, certes, mais aussi du 25 %. Or, subventionner à hauteur de 25 % un certain travail, c'est quand même seconder activement les travaux

qui sont prévus. Concernant les travaux intérieurs, le particulier, le propriétaire n'a qu'à faire appel aux travaux d'économies d'énergie qui font l'objet d'une intervention complémentaire après, naturellement, le diagnostic thermique qui est nécessaire avant de s'engager dans de tels travaux. Les deux sont donc complémentaires. Je rappelle que nous allons financer jusqu'à 25 % des travaux. Ce qui est quand même aussi plutôt important dans l'intervention de la Ville de Colmar non seulement pour l'étude mais pour les travaux en eux-mêmes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. RENIS qui est sorti de la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

II – 124 Transaction Immobilière : Acquisition d'une parcelle sise au lieudit « Hinter St Peter ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Je souhaitais savoir ce que la Ville envisage de faire avec ce terrain.

M. l'Adj. HEMEDINGER : On est dans une zone importante de protection de la nature, il s'agit d'une réservation foncière qui entre dans ce cas-là.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en renaturation des berges de la Lauch. C'est dans ce sens. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé.

II – 125 Dénomination d'une rue.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers Collègues, à propos du point évoqué, je tenais à porter à votre connaissance que suite à la parution dans la presse de l'ordre du jour du Conseil municipal, une proposition pertinente nous a été adressée par un cadre de l'entreprise Liebherr. Les principaux centres Liebherr d'Allemagne, d'Autriche, du Brésil se trouvent tous situés rue du Dr Hans Liebherr, fondateur du groupe international, sur un total de 11 sites dont les adresses figurent sur le site Internet du groupe. Alors, en ces périodes difficiles, ne serait-ce pas là un message fort d'amitié et de reconnaissance envers l'entreprise Liebherr pour ses engagements concernant cette unité de production et par là même une preuve de notre attachement au tissu industriel colmarien dans son ensemble que de nommer ainsi cette rue ? Nous vous invitons également, Mesdames,

Messieurs du Conseil municipal à prendre en compte cette proposition. Merci de m'avoir écouté.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous nous apprenez cette position, celle d'un collaborateur du Groupe et pas forcément de ses dirigeants. Voilà, bon c'est vrai que l'investissement est extrêmement important. Je ne reviens pas sur l'historique de cet investissement, mais il y aurait certainement beaucoup de choses à dire. Néanmoins, Liebherr sera l'élément important, dominant effectivement de cette partie-là, mais ce n'est pas la seule entreprise qui sera installée sur cette partie de l'aérodrome, sur ce site d'où une appellation plus neutre, plus générale.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Simple question de curiosité, j'aimerais savoir comment cela se passe, comment on arrive à proposer comme cela un nom en particulier.

M. le Maire MEYER : Il y a différentes propositions qui sont recensées et en fonction de cela, la proposition passe en commission thématique et après elle arrive au Conseil municipal.

M. DENECHAUD : A quel moment est-ce qu'on fait ce recensement ? Auprès de qui ? Est-ce que c'est spontané ? Les gens viennent spontanément vers la Ville en disant …

M. le Maire MEYER : …oui, bien sûr ! Mais officiellement, dans le cas présent, je n'ai pas été saisi officiellement de la proposition qui vient d'être faite.

M. MEISTERMANN : C'est quand l'ordre du jour a paru dans la presse que les gens ont émis cet avis !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il ne faut pas non plus être en retrait sur la personnalité de Frédéric HARTMANN qui est quand même une très grande personnalité des milieux industriel et politique et qui est une figure très importante pour nous. C'est aussi un nom particulièrement illustre.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais justement reconnaître que Frédéric HARTMANN mérite parfaitement ce nom, certainement, il a toutes les qualités requises et la dénomination n'appelait aucune réserve lorsqu'elle nous a été présentée. Maintenant la nouvelle proposition, en tout cas cette idée qui a surgi depuis, mérite d'être considérée et je propose qu'on y réfléchisse si une rue adjacente prochainement doit être nommée dans le secteur.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Encore une fois, il s'agira d'un endroit où il y aura différentes entreprises qui s'installeront…

Mme VALENTIN : …c'est le cas de la rue Timken…

M. l'Adj. HEMEDINGER : …qui sont déjà installées, qui ont déjà commencé à s'installer, je ne suis pas sûr qu'une connotation aussi précise soit souhaitée. On enregistre votre proposition, mais voilà.

Mme VALENTIN : Il y a bien la rue Timken !

M. l'Adj. HEMEDINGER : On enregistre la proposition.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. C'est vrai que cette proposition vient un peu tard, mais Christian MEISTERMANN a expliqué le pourquoi, maintenant je me dis qu'il n'y a peut-être pas urgence ce soir à prendre une décision ! On peut peut-être en reparler lors d'une prochaine séance.

M. l'Adj. HEMEDINGER : On a bien compris la position de votre Groupe puisqu'elle a été exprimée par M. MEISTERMANN !

Mme KLINKERT : Oui, mais je vais un peu plus loin, je propose qu'on reporte la décision.

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est une voie qui desservira un ensemble d'entreprises et c'est une bonne chose d'ailleurs, il faut aussi se féliciter de l'implantation de ces entreprises, de l'implantation de Liebherr et je ne suis pas sûr que l'appellation, encore une fois, pose un réel problème. C'est une appellation glorieuse que celle de Frédéric HARTMANN et on enregistre la proposition qui pourra resservir à d'autres occasions, pour d'autres endroits.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN

M. FELDMANN : Je reprends juste une remarque que Mme VALENTIN a faite et qu'on n'a pas entendue puisque son micro était coupé, c'est qu'il existe une rue Timken sur laquelle il y a d'autres entreprises et cela ne choque personne !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Parce qu'à l'époque Timken était la première entreprise installée là-bas et la rue a pris le nom de la seule entreprise installée à ce moment-là.

M. FELDMANN : C'est le cas aussi !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Non, ce n'est pas le cas.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Il y a une intervention qui paraît être effectivement recevable, faut-il en discuter ? HARTMANN a attendu un siècle et demi pour qu'on pense à lui donner le nom d'une rue à Colmar, il pourra attendre encore quelques années ! Je pense qu'il n'y a pas le feu au lac pour le faire. Je pense que Liebherr, Hans Liebherr, le créateur, a quand même la plus grosse entreprise colmarienne, il est quand même d'importance, alors je n'ai pas le culte de la personnalité, vous le savez, M. le Maire, mais cela pourrait quand même être, effectivement, un élément de réflexion. Là-dessus nous pouvons peut-être nous dire que nous allons réfléchir à cette demande qui est faite tardivement, parce que personne ne savait que le nom de la rue devait être déterminé au courant de cette réunion.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je crois qu'il ne faut pas chercher, sur ce dossier, à peser le pour et le contre, l'avantage de l'un par rapport à l'autre. Ce sont deux personnages très importants, de Colmar. On a fait le choix de celui

d'HARTMANN parce que la réflexion a eu lieu. On a pu également en parler en Commissions Réunies la semaine dernière.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, nous recensons la proposition qui est faite pour le futur, tout simplement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du Groupe WAGNER, du Groupe des Verts et des Socialistes et de M. DENECHAUD.

II – 126 Transaction immobilière – acquisition d'une parcelle appartenant à la SAFER – lieudit « Grossharth ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 127 Attribution d'un concours financier à la Fédération des Commerçants, des Artisans et des Services de Colmar, pour l'organisation d'un marché de Pâques.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mais il faut donner le montant à attribuer !

M. l'Adj. Daniel MEYER : 10 932 € sont attribués sur les 12 750 € demandés.

M. le Maire MEYER : Il y a une erreur dans le rapport, c'est 10 932 € et pas 12 750 €.

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Oui, j'ai lu ce qui a été demandé.

M. le Maire MEYER : Il faut donc approuver les 10 932 €. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, je voulais simplement demander si cette opération sera reconduite à l'avenir parce qu'il semblerait que pour différentes raisons, elle n'a pas rencontré le succès attendu cette année !

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Les informations que vous avez, Mme KLINKERT, sont fausses et erronées, parce que le dernier jour, je peux vous assurer que le succès était au rendez-vous et à la demande des commerçants qui avaient leurs étals là-bas, ils sont tous prêts à repartir.

M. le Maire MEYER : Moi j'ai eu des échos des deux côtés. A savoir ce qui va être fait en 2010, ce n'est pas l'affaire de la Ville, c'est l'affaire des commerçants ! Si les commerçants présentent à nouveau un projet pour 2010, nous l'examinerons. Mais il est clair que l'aide de la Ville sera toujours en diminution. Puisque la condition était de s'autonomiser pour l'organisation du Marché de Pâques.

Je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 128 Modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 129 Challenge inter-écoles de la Prévention Routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 130 Code des marchés publics du 1er août 2006 modifié – modification des procédures internes de publicité et de mise en concurrence des marchés à procédure adaptée.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Simplement une question avec ces nouvelles dispositions donc la suppression de cet article et puis l'adoption de nouvelles procédures que nous avions adoptées je crois. Il y a deux conseillers municipaux, quel est encore le rôle de la Commission d'Appel d'Offres ? C'est un rôle de figurant, vous regardez ce qui se passe, tiendra-t-on compte de son avis ?

M. le Maire MEYER : Pour sécuriser celui qui prend la décision, M. FELDMANN ! Pour qu'on ne puisse pas dire : « voilà une décision a été prise arbitrairement » comme cela est dit souvent, par le Maire ou un adjoint. Au moins, il y a un avis consultatif pour approuver, pour conseiller celui qui est obligé de décider et de ne pas exposer celui qui doit prendre la décision.

M. FELDMANN : Je peux reprendre la parole ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. FELDMANN : Peut-on imaginer que la Commission d'Appel d'Offres où votre majorité aille contre la décision du Maire ou d'un adjoint ? Est-ce que vous saurez en tenir compte ?

M. le Maire MEYER : La Commission d'Appel d'Offre continue à examiner les différents cas et fera état d'un avis à celui qui décide, soit le Maire, soit l'Adjoint de ressort, parce qu'il y a quand même des montants importants en

jeu. 5 M€, moi, j'ai un cas de conscience ! J'aurais du mal à signer un marché pour 5 M€ sans autre avis ! Cela aussi, il faut le comprendre !

M. FELDMANN : C'est bien mon inquiétude !

M. le Maire MEYER : Raison pour laquelle nous maintenons la Commission d'Appel d'Offres.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 131 Opération d'aménagement sur emprise départementale en agglomération : élargissement de chaussée au carrefour RD N° 13 / RD N° 201, sur RD N° 13, afin d'améliorer l'insertion des véhicules en direction du Nord de la RD N° 201 – convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 132 Opération d'aménagements sur emprise départementale en agglomération : rétrécissement d'un trottoir, déplacement de mobilier, modification du marquage au sol dans le cadre de la création d'aménagements cyclables sur la RD n° 30 sur le tronçon Messimy-Preiss – convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 133 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : On a déjà eu l'occasion, plusieurs fois, de s'exprimer sur cette mesure qui peut poser plusieurs problèmes. Alors M. FRIEH disait qu'on ne laisse pas à une mesure le temps d'exister avant de critiquer. En général, je fais plutôt le contraire, je laisse le temps et j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois, soit pour les conseils de quartier ou autres, qu'on laissait sa chance à toute mesure. En l'occurrence, celle-ci existe depuis un petit moment et on relate quand même pas mal de cas d'abus, de fraudes. Ce n'est pas la Mairie qui est responsable, mais il y a des gens qui parfois profitent un petit peu trop de l'aide. On ne peut pas être derrière chaque

foyer, vous l'avez déjà dit, M. le Maire, mais je voulais juste souligner que cela existait et également rappeler la demande qu'on aurait d'avoir une aide plus importante mais sous condition de ressources.

M. le Maire MEYER : Si vous avez des preuves, il faut le dire ! Parce que c'est facile de rejoindre les « on dit ! » Je connais des gens qui ont été mis sous pression pour servir de support à la mise à la disposition d'un vélo destiné à l'extérieur. Ils ont refusé et en plus il s'agissait d'un supérieur hiérarchique à une personne subordonnée ! M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, j'aimerais poser une question assez courte mais qui est quand même assez angoissante, parce que c'est l'un des mystères les plus importants qu'il y a à Colmar, ma question est donc la suivante : où sont les vélos ?

Mme LICHTENAUER : Une grosse partie circule dans Colmar ! Parce que moi, j'ai déjà entendu dire, en positif et en négatif d'ailleurs : « qu'est-ce qu'il y a comme vélos en ville en ce moment ! » Certains en sont contents, d'autres râlent parce que cela dérange ! Mais énormément de vélos circulent dans Colmar. Je regarde les autocollants et j'en vois quelques-uns quand même et pas mal ! Si certains vélos ont quitté Colmar ou circulent ailleurs, cela ne pose pas trop de problèmes parce que je me dis que quel que soit l'endroit où ils circulent….

M. le Maire MEYER : …non, non…

Mme l'Adj. LICHTENAUER : …un vélo de plus, c'est une voiture de moins !

M. le Maire MEYER : Non, là, je ne suis pas d'accord ! Si les vélos Colmariens circulent à l'extérieur, je suis d'accord, mais si les vélos destinataires des Colmariens ont été placés ailleurs, là, je ne suis plus d'accord !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Non, mais qu'ils circulent à l'extérieur et qu'ils fassent des randonnées en dehors de Colmar, c'est logique quand même !

M. le Maire MEYER : Oui, mais vos propos prêtaient à confusion ! M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Madame l'Adjointe mentionnait les autocollants et c'est vrai que je n'ai pas vu beaucoup de vélos avec l'autocollant, en tout cas certainement moins que le nombre de subventions qui a été alloué. Mais là, c'est pareil, on ne peut pas vérifier tout le temps si l'autocollant est mis ! Il y a peut-être un problème de communication aussi via les usagers !

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : J'aimerais savoir qui fait du vélo, ici, à Colmar ? Parce que franchement, moi j'en fais, Simone aussi et je peux vous garantir que des vélos, alors c'est clair qu'il y en a moins en hiver. Quand il fait froid, quand il pleut, moi-même, je ne le sors pas. Mais dès qu'il fait de nouveau beau, je sors mon vélo et je vois plein de vélos à Colmar. Alors, je ne sais pas ce qui vous permet d'évaluer qu'il y a plus ou moins de vélos, je pense qu'il faudrait un outil fiable qui puisse dire cela, mais moi je trouve qu'il y a beaucoup de vélos et je pense que tous ceux qui font du vélo à

Colmar, et très objectivement, ne peuvent quand même pas dire qu'il y a moins de vélos en ce moment !

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, je crois que nous sommes, encore une fois typiquement dans ces interventions spécieuses qui ne sont destinées qu'à semer le doute. On a un compte rendu précis du nombre de vélos qui ont été vendus et de la somme des subventions qui ont été distribuées pour cela. Qu'ensuite les vélos soient dans une cave, un grenier ou dans les rues colmariennes ou environnantes, où est le problème ? Cette mesure était destinée à la fois à favoriser l'usage du vélo et à aider les Colmariens sur le plan du pouvoir d'achat. Le but est atteint. Regardons les chiffres, le nombre de vélos vendus grâce à cette subvention. Accessoirement on aura remarqué aussi que les vendeurs de vélos en auront bénéficié et qu'on apporte un soutien à l'économie locale. Si ensuite, il faut pister, peut-être que de mettre un autocollant, on aurait dû mettre une puce électronique avec des enregistrements ! (rires)

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Pour rassurer ceux qui cherchent des vélos qui n'existeraient pas, je pense que la mesure va permettre à pas mal de Colmariens qui étaient restés en véhicule à moteur et seuls au volant à comprendre que pour des trajets de plus en plus courts, pour aller à l'école avec leurs gamins, etc. ils peuvent avoir un autre moyen de déplacement que simplement la voiture individuelle. C'est pour cela que cette mesure me paraît tout à fait juste dans le sens préconisé par le Grenelle et l'Agenda 21 d'aller vers des modes de déplacement en fonction des séquences de parcours que nous avons à faire, notamment en ville et même en dehors de la ville et qui peuvent être faits à vélo et pas seulement quand il fait beau.

M. le Maire MEYER : Bien, on pourrait continuer. Je rebondis sur la question de M. FELDMANN. Où sont passés ces vélos ? Qu'est-ce que ce serait si la liste qui nous était opposée au mois de novembre, avait gagné les élections. Ce n'était pas un vélo par foyer, c'était un vélo par personne !

Me GRUNENWALD : Avec conditions de ressources !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. DENECHAUD.

Il n'y a pas de point « Divers », mais il y a un point à discuter à huis clos. Je remercie les nombreux auditeurs qui étaient à nos côtés pour une séance qui était plus rapide que les séances précédentes. Merci pour votre présence.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 19 H. 50

Sténogramme du 25 mai 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Je salue les nombreux Colmariens qui nous accompagnent ce soir. Désolé pour la chaleur déjà estivale, mais on a ouvert un peu les fenêtres pour donner un peu d'air. Je salue également la délégation des représentants du Conseil Municipal des enfants, qui nous accompagne aujourd'hui pour suivre le débat.

J'ai à vous proposer les points inscrits à l'ordre du jour. Mais au départ je dois vous faire état de quelques excuses, voire de légers retards annoncés. Pour les excuses : Mme Laetitia RABIH donne procuration à votre serviteur et Mme Sophie ALLHEILY donne pouvoir à Mme JACQ. Retards annoncés : Emmanuela ROSSI qui en attendant donne pouvoir à Jean-Jacques WEISS et Mme Odile UHLRICH-MALLET qui en fait autant avec M. BAUMULLER.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre les procès verbaux des séances des 6 et 20 avril. Font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je les soumets au vote. Qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Ils sont donc approuvés.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er au 30 avril 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

Nous continuons si vous le permettez. Il y a des demandes de parole. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci M. le Maire. Nous aimerions avoir quelques précisions au sujet de marchés conclus entre le 1er et le 30 avril notamment en ce qui concerne les remplacements « des couvertures terrains tennis », je ne sais pas trop ce que cela représente. En ce qui concerne aussi les travaux de chauffage au stade de la Mittelharth et les travaux de réfection de couverture à l'école Pfister.

M. le Maire MEYER : Vous intervenez sur quoi là ?

M. LECONTE : Sur les marchés conclus entre le 1er et le 30 avril derniers. Nous avons donc une liste de marchés qui ont été conclus et j'aurais voulu avoir quelques précisions à propos de la réfection de la couverture à l'école Pfister. De quoi s'agit-il exactement ? Egalement en ce qui concerne le stade de la Mittelharth, les travaux ce chauffage ou de chaufferie, je suppose, et le remplacement de la couverture des terrains de tennis.

M. le Maire MEYER : Pour la couverture de l'école, M. RIVET !

M. RIVET : M. le Maire, Mmes et MM. les conseillers, c'est un changement de couverture qui a été fait suite à une procédure adaptée et donc une consultation a été menée auprès de cinq entreprises minimum.

M. le Maire MEYER : La question était : sur quoi portaient ces travaux ? Donc, vous dites que c'est un remplacement de couverture.

M. RIVET : Oui, comme c'est écrit.

M. le Maire MEYER : M. WETTLY pour les deux questions en rapport avec les équipements sportifs.

M. WETTLY : Oui, M. le Maire, il s'agit de la couverture des tennis du terrain de la Waldeslust qui ont été inscrits aux travaux d'investissement 2009 et concernant les travaux de chaufferie, il s'agit du remplacement de la chaudière au stade de la Mittelharth qui comporte comme vous le savez les tennis et les terrains de football.

M. LECONTE : Merci, mais en ce qui concerne l'école Pfister, il s'agit de la couverture de Pfister 1 ou de Pfister 2, ou de l'école maternelle ? Je ne sais pas.

M. le Maire MEYER : On fait les travaux qui sont indispensables. Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire, d'une part je voulais annoncer le retard de Roland WAGNER, et d'autre part nous étions un peu surpris de constater que les tarifs des spectacles en direction du jeune public augmentent de 9,5 %. Pourquoi une telle hausse largement supérieure à l'inflation et qui va à l'encontre de votre politique de maintien du pouvoir d'achat des Colmariens ? Nous sommes surpris parce que d'une part vous souhaitiez favoriser l'accès des jeunes au musée et au théâtre par le biais du Pass Culture et d'autre part vous augmentez de 9,5 % les spectacles.

M. le Maire MEYER : Parce que les tarifs étaient figés depuis trois ans et après il a fallu arrondir pour tomber sur un chiffre rond. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos des marchés conclus, donc jusqu'au 30 avril 2009, la dernière ligne « théâtre de plein air, couverture textile », deux questions à ce sujet : première question, le montant indiqué correspond-il à la totalité des travaux et deuxième question quel est le délai de réalisation que vous envisagez ? Et j'aurai une deuxième question à vous poser après.

M. le Maire MEYER : Le marché total s'élève à 1 090 000 € HT et le supplément est en rapport avec des fondations spéciales qui étaient nécessaires par rapport à l'estimation initiale qui était de 1 M€. Les travaux seront achevés pour fin juillet 2009 afin que tout soit près pour l'ouverture de la Foire aux Vins.

M. FELDMANN : Merci, je peux vous poser la deuxième question ? Il s'agit d'un arrêté pris par délégation du Conseil Municipal, page 4, l'avant-dernière ligne : le n° 241 du 17.04.2009 « droit de préemption urbain, acquisition d'une parcelle 15, rue des Roses ». Je pense qu'ici la plupart des gens savent que la rue des Roses se situe juste à l'arrière des bâtiments du Conseil Général. On sait que le Conseil Général a des projets d'extension. Vous

exercez normalement votre droit de préemption. J'aurais voulu savoir quelles sont vos intentions et quel est votre projet par rapport à cette préemption.

M. le Maire MEYER : Exercer le droit de préemption pour pourvoir céder après au Département ce qu'il faut céder. Et ce droit de préemption permet d'avoir une vision globale sur ce qu'est le projet du Département. J'ai rencontré à ce sujet le Président du Conseil Général il y a quelques jours et on s'est expliqué. Le but n'est pas de rester propriétaire de cette parcelle mais de la mettre à la disposition du Département à travers un échange puisque la portée totale du projet suppose un échange entre la Ville de Colmar, pas seulement rue des Roses mais également sur la partie Nord. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : J'ai également une question concernant les marchés. Pouvez-vous nous préciser en quoi consistent les différents marchés de matériel audio-visuel de projection et de sonorisation ? On arrive à plus de 40 000 € de ce type de matériel dans les marchés.

M. le Maire MEYER : Toutes ces questions auraient pu trouver réponse la semaine dernière avec le complément d'information qui éventuellement était à disposition pour permettre aujourd'hui de vous renseigner totalement. Je communiquerai sur le sujet sous « communication » tout à l'heure.

Après ces questions, j'ai trois, quatre communications à faire : d'abord la première n'est pas une communication, c'est une précision puisqu'une erreur s'était glissé dans le procès verbal du conseil municipal du 6 avril, la séance extraordinaire. Il s'agissait de la composition du Collège C du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar, page 11. Au lieu de lire Melle Karen DENEUVILLE, il faut lire M. René FRIEH. Cela avait été dit verbalement mais la rédaction n'a pas tenu compte de cette précision.

Ensuite le bilan de la Nuit des Musées 2009 à Colmar. Cette nuit a été très suivie. Initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle offre la gratuité d'entrée à tous les visiteurs. Les quatre musées colmariens se sont associés à cette opération nationale. Cette cinquième édition du samedi 16 mai 2009 a connu un franc succès avec très exactement 5 712 visiteurs, constituant ainsi la fréquentation record depuis 2005.

Cette progression globale de 30 % par rapport à 2008 s'est vérifiée dans chaque musée. Les progressions étaient de 62 % pour le musée Bartholdi, de 48 % pour le musée du Jouet et de 21 % pour le Musée Unterlinden.

Participait également à cette opération, le musée des Usines Municipales, avec plus de 300 visiteurs. Globalement, nous atteignons donc plus de 6 000 entrées.

Il faut aussi dire que les bonnes conditions météorologiques, les campagnes de communication nationale et locale conjointes sur la Nuit des Musées et l'implication régulière de la Ville de Colmar ont contribué naturellement à ce succès.

Après pour la question posée par Brigitte KLINKERT et dans le souci de rendre les débats du conseil municipal accessibles au plus grand nombre de nos concitoyens, je vous avais informés que les séances pourront être diffusées sur Internet à partir du 29 juin prochain, date de présentation du Compte Administratif 2008. Les débats de notre assemblée seront accessibles dans leur intégralité, dans un délai de 48 heures après chaque séance du Conseil Municipal. Trois caméras seront installées dans la salle du Conseil, deux au milieu des tables et une d'une façon suspendue et pour en arriver à la question posée par Brigitte KLINKERT, le coût de l'appareillage et de la diffusion des séances à venir pour cette année 2009 sera de 24 000 €. L'exploitation annuelle ultérieure pour les neuf séances de l'année s'élèvera à 10 000 € TTC. Naturellement un panneau sera installé à l'entrée de la salle du conseil pour informer le public que la séance sera filmée et que les auditeurs pourraient donc apparaître à l'image à un moment ou à un autre.

La quatrième communication porte sur le projet de rénovation urbaine du quartier Europe avec le plan de relance. Le Président de la République Nicolas SARKOZY a dévoilé, le 4 décembre 2008, les grands contours du Plan de Relance de l'économie, d'un montant de 26 milliards d'euros. Lors du Comité interministériel du 2 février dernier, présentant le détail financier du Plan de Relance, le Premier Ministre François FILLON, a annoncé le renforcement de la capacité budgétaire et financière de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) par l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros d'autorisations d'engagement.

Aussi, le 18 mars 2009, j'avais saisi par courrier M. Patrick DEVEDJIAN, Ministre chargé de la mise en œuvre du Plan de Relance. A cette occasion, j'avais rappelé l'ampleur et l'ambition du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Colmar.

Ce courrier a fait mieux que trouver un écho favorable auprès de l'Etat. D'abord annoncé pour 550 000 €, le résultat obtenu en fin de compte est inespéré. En effet, le Comité d'engagement de l'ANRU pour la région Alsace a arrêté un montant de 6,5 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros sont attribués au Département du Haut-Rhin. Sur cette dernière enveloppe, la Ville de Colmar a obtenu un financement de l'ANRU de 1 909 633 € pour les opérations de la Colmarienne du Logement. Cette somme de 1 909 633 € équivalente à l'enveloppe attribuée à l'ensemble du Département du Bas-Rhin, doit être considérée comme une preuve de la reconnaissance du caractère exemplaire du dossier colmarien.

Une partie de cette participation complémentaire va permettre d'investir 3 161 000 € supplémentaires dans les travaux de réhabilitation et d'aménagement programmés en 2009 sur les secteurs du Palais Royal Sud et Schweitzer.

L'autre partie du concours obtenu permettra d'engager 3 940 000 € d'investissements supplémentaires dédiés à la construction de 29 logements sociaux à Colmar.

Ainsi cet investissement global de plus de 7 M€ permettra de soutenir l'économie locale avec des opérations qui sont engagées pendant toute l'année 2009.

L'affectation de cette nouvelle enveloppe de crédits ANRU fera prochainement l'objet d'une signature dans le cadre d'un avenant à la convention ANRU.

Voilà. Je pense qu'il s'agit d'une information très importante puisqu'on se retrouve avec une rallonge budgétaire de l'Etat de près de 2 M€ qui vont générer 7 M€ de travaux supplémentaires.

II – 135 Transformation du marché couvert en marché permanent

Voir rapport-

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Il s'agit-là effectivement d'un projet très important pour cette partie du centre de Colmar. Nous voterons pour mais nous nous permettrons quand même de faire quelques remarques, d'émettre quelques réserves. Une première remarque c'est que l'activité commerciale du centre ville risque, si cette opération est un succès, de se déporter vers ce nouveau pôle d'attraction commerciale au détriment d'autres rues comme par exemple la rue des Clefs qui semble-t-il est un peu hésitante en ce moment. C'est une première remarque.

Ce qui nous paraît important aussi, c'est le découpage en tranches que vous avez fait, vous nous avez expliqué que c'était pour des raisons de financement FISAC mais ce découpage en tranches nous fait craindre un peu un manque de vision globale de la vie commerciale du centre ville avec tous les problèmes que cela pose en terme de stationnement et de dynamisation du centre ville. C'est un premier type de remarque.

Deuxième type de remarque : quand on discute sur les marchés avec les commerçants non sédentaires et essentiellement les producteurs et je pense plus particulièrement aux maraîchers, ces derniers nous expliquent que le marché permanent pour eux, c'est quelque chose qui relève de l'impossible. C'est-à-dire qu'eux ne seront pas présents dans ce marché permanent de façon permanente. Ils resteront peut-être présents les jeudis en périphérie du marché permanent mais ne pourront pas assurer une présence quotidienne dans ce nouveau marché. La raison est simple ; ce sont d'abord des producteurs et leur temps est donc essentiellement consacré à la production et ils réservent peu de temps à la vente. Ils vendent leurs productions deux à trois fois par semaine, pas plus. C'est un premier aspect. Deuxième aspect : ils n'ont pas les moyens financiers de tenir un stand permanent et entre autres de payer quelqu'un qui soit là de façon permanente à ces stands sans savoir quel sera le chiffre d'affaires qu'ils développeront. C'est aussi un aspect important.

Et puis une réflexion qui m'a été faite toujours par un non sédentaire du marché Saint-Joseph puisque je suis juste à côté de ce marché, l'exemple de Mulhouse pose quand même beaucoup de questions puisque Mulhouse avait un marché permanent. Mulhouse est une agglomération plus importante en terme du nombre d'habitants que la nôtre et le marché permanent de Mulhouse a fait marche arrière puisqu'il n'y a plus que trois marchés par semaine à Mulhouse. Voilà donc toute une série d'interrogations, de questions que l'on se pose qui font que l'on émet un certain nombre de réserves à votre projet.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Concernant la restauration de la halle du marché couvert, nous sommes très sensibles à la revalorisation de ce patrimoine architectural, d'autant plus qu'il est situé en secteur sauvegardé et que cette opération amplifiera encore l'attrait touristique de notre ville. Et il nous faut le rappeler. La construction de cette halle en 1867 était déjà destinée à l'époque à accueillir la production des cultures maraîchères qui font elles aussi partie de notre patrimoine local et que nous devons impérativement revaloriser et redynamiser. C'est quand même une question de santé publique. Cependant l'étude de marché que vous nous avez fournie nous semble quelque peu incomplète. En effet, celle-ci ne mesure pas de façon détaillée l'impact économique réel et global sur le quartier et sur la ville. Dans l'enquête et l'étude qui nous a été proposée, il est dit que 69 % des clients interrogés fréquentent actuellement toutes les semaines le marché couvert alors que celui-ci n'est ouvert que le jeudi. Ce qui fait somme toute peu de clients à répartir sur les cinq jours de la semaine. C'est pourquoi nous nous interrogeons. Votre projet de transformation du marché actuel ouvert un jour par semaine en un marché permanent ouvert cinq jours sur sept n'est-il pas une fausse solution ? Est-il viable économiquement ? Nous avons des doutes sérieux sur sa rentabilité. Votre projet risque d'exacerber la concurrence avec les commerçants installés depuis fort longtemps à proximité ou dans le centre et il risque de ce fait de les léser durablement. Votre projet tend aussi à désertifier à terme le centre ville de ses échoppes de produits frais.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : J'avais deux questions. Est-ce que dans l'étude que vous avez faite sur la rénovation de ce quartier et de ce secteur, les riverains ont été consultés ? Parce qu'apparemment certains auraient voulu l'être et ne l'ont pas été. Et une autre question : c'est évoqué un peu en annexe dans le rapport mais c'est un peu plus développé dans le gros dossier que vous nous avez remis, c'est l'aménagement du parking place de la Montagne Verte et il est donc évoqué la destruction de l'ancien commissariat pour récupérer les places perdues par l'instauration de ce marché permanent mais aussi éventuellement de mettre un second niveau à ce niveau-là. Voilà. Or, j'ai assisté à une réunion du SCOT il y a quelques jours dans cette salle même et une des décisions dans le travail préparatoire était justement de ne plus mettre de places de parking supplémentaires en centre ville. J'étais donc un peu surpris de voir deux rapports un peu à la même période et avec des conclusions et des propositions assez contradictoires.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Moi, je vois ce projet d'un œil plutôt positif. Je pense que ça peut être un succès possible mais à certaines conditions qu'il convient d'observer tenant compte notamment des échecs qui ont pu avoir lieu à Mulhouse ou dans d'autres villes, sachant aussi que dans certaines villes cela a très bien fonctionné. Cela dépend des politiques. On a parlé de désertification. Moi, je vois plutôt ça comme un rééquilibrage puisqu'on a plusieurs fois regretté que le centre ville soit un peu déséquilibré avec l'activité commerciale dans sa moitié nord/Ouest et l'activité touristique un peu plus concentrée sur la partie Petite Venise/Montagne Verte, etc. C'est donc plutôt un rééquilibrage à nos yeux, donc quelque chose de positif, mais il faut être certain que cette nouvelle offre attire des gens non seulement de Colmar mais également de toute la région pour qu'effectivement elle ne prenne pas des clients des commerces actuels mais qu'elle ramène des nouveaux clients sur Colmar. Et cela passe notamment par les transports en commun mais aussi par la possibilité de trouver des produits que l'on ne trouvera qu'à cet endroit-là, y compris dans tout le centre-Alsace par exemple, donc d'avoir quelques commerçants qui se distinguent vraiment de par leur offre.

Et puis on a parlé du secteur de la Montagne Verte de manière générale. Je crois effectivement que le problème n'est pas forcément de supprimer ou d'ajouter des places de parking mais déjà de mieux fonctionner avec celles qui existent en ayant une meilleure hiérarchisation de l'offre de parking avec une offre différente pour les résidents et pour les clients et pour les touristes. Voilà.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Dans l'ordre je vais répondre aux questions qui ont été posées…

M. le Maire MEYER : … pardon, M. WAGNER encore…

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voudrais juste intervenir sur ce rapport. J'avais déjà eu l'occasion de le faire lors d'un précédent conseil municipal à ce sujet et notamment au sujet de l'aménagement de tout le secteur. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on vient de l' hyper centre historique et qu'on débouche vers la place de la Montagne Verte, on a l'impression globalement de déboucher dans un no man's land. Je voudrais donc d'abord vous féliciter parce que c'est bien la première fois que vous voyez un peu la problématique de cette place qui englobe –ne l'oublions pas- deux gymnases sur lesquels il faut s'interroger de leur avenir. Pour l'instant, apparemment, vous avez pris le pli de les maintenir à l'endroit sans prévoir un éventuel substitut ou un éventuel déménagement ou la construction d'un nouveau gymnase qui pourrait justement permettre la suppression de ces deux gymnases, qui englobe également le projet de la médiathèque. Là vous n'allez pas suffisamment loin, je dirais, au niveau de la vision urbanistique et stratégique de cet endroit qui englobe la place du Deux Février et également les anciens bâtiments du Commissariat de Police. Nous avions d'ailleurs proposé dans le cadre de la campagne électorale de lancer un concours urbanistique pour voir de quelle manière on pourrait

aménager au mieux cet endroit à proximité du centre ville. C'est le dernier grand endroit que l'on trouve justement près du centre ville pour que l'on n'ait pas les mêmes conclusions que pour la place Lacarre. Alors j'aimerais à ce niveau également savoir ce qu'il en est du projet place du Deux février. Est-ce que ce projet avance et dans quelle direction ? Concernant la médiathèque d'après les échos que nous avons via la presse, il nous semble que ce projet avance d'une manière positive. Et enfin, sur le rapport proprement dit je dirais que c'est un pari, c'est vrai. Il faut se donner les moyens de le réussir, de créer une nouvelle attractivité commerciale à Colmar. Mais je crois qu'il faut en même temps que créer un marché couvert, réfléchir, mener une réflexion sur le développement d'un nouveau pôle commercial qui pourrait se situer sur cette place de la Montagne Verte. Vous avez également prévu l'aménagement de places de parking supplémentaires. Nous avions proposé éventuellement d'aménager un parking souterrain avec des financements privés. C'est peut-être une voie à explorer que je propose aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Bien, on continue. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. D'abord sur ce rapport je voudrais dire à mon tour mais sans prolonger, que je regrette que l'on ne nous présente pas ce soir en conseil municipal, un rapport plus complet, comme cela a déjà été dit, sur l'aménagement de l'ensemble de ce secteur et que du coup on a l'impression qu'on avance petit bout par petit bout au lieu de nous présenter un projet d'ensemble sur lequel on pourrait discuter ce soir. Sur le marché couvert proprement dit mon plus grand souhait serait qu'il permette le cas échéant de redynamiser tout ce secteur du centre ville et en espérant et en priant même que du coup il n'arrive pas à désertifier un peu plus d'autres secteurs plus à l'ouest du centre ville. Mais je souhaiterais également, M. le Maire, revenir sur ma question précédente, puisque vous m'avez certes répondu mais vous m'avez répondu sous « communications », je ne pouvais donc plus vous poser de questions, à savoir ma question relative à l'audiovisuel et à la vidéo. Je crois que nous devons tous nous réjouir si les séances du conseil municipal sont filmées et si vous prévoyez ensuite une diffusion publique par le net de nos séances du conseil municipal. Un certain nombre de villes le font déjà dans notre pays et cela se passe très bien mais m'étant un peu renseignée, la plupart des villes font appel à des prestataires extérieurs. Jusqu'à présent vous nous avez certes annoncé que les séances seraient filmées mais nous n'avons aucun détail sur la manière dont ce sera fait. Or, M. le Maire, l'image est avant tout un langage avec ses règles mais aussi ses contraintes. La réalisation, elle, est un métier. Alors comment cela va-t-il se passer ? Quel sera le cadrage qui sera fait ? Est-ce que ce seront des cadrages larges ? Est-ce que ce sera l'orateur qui sera filmé ? Qui va assurer la réalisation des images qui seront prises ? Et puis on me dit aussi que le matériel que la Ville acquiert pour filmer les séances du conseil municipal est du matériel de surveillance et non pas du matériel destiné à des films qui vont sur internet. Alors, est-ce que vous me confirmez que nous serons filmés avec du matériel de surveillance ?

M. le Maire MEYER : Je réponds tout de suite à cette dernière observation. C'est la preuve que Mme KLINKERT n'a pas écouté la totalité de mon

information puisque je disais qu'à partir du deuxième jour après chaque séance du conseil municipal, vous pourrez capter les images des réunions du conseil municipal. Pour la qualité du matériel, on a tout simplement fait confiance à l'expérience du prestataire spécialisé qu'est Vialis. Alors moi, je ne peux pas répondre pour savoir si c'est du matériel de surveillance ou si c'est du matériel spécial, mais je fais confiance à ceux qui s'y connaissent. Mme UHLRICH-MALLET encore, avant de donner la parole au collègue !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord féliciter pour l'aboutissement de ce rapport. Il s'agit bien d'un projet global. Il suffit de le lire. Avec le FISAC, il y a bien trois tranches prévues jusqu'en 2011. C'est donc bien un projet global et non pas saucissonné, qui nous est présenté ici. Je voudrais être plutôt rassurante par rapport au commerce en ville. Je pense que si l'on parle d'un phénomène connu, que l'on appelle la théorie des rues commerçantes, à partir du moment où il y a de l'activité commerciale qui s'implante quelque part, c'est gagnant pour tout le monde dans la mesure où il y a des clients supplémentaires qui vont venir se déplacer. Tous les autres commerces de la ville devront, à mon avis, en bénéficier. C'est donc un projet qui est gagnant, je pense, pour tout le monde. On sort de la Foire Eco-Bio qui a lieu à Colmar pendant trois jours. Certains d'entre vous y étaient. Là encore, il y a une demande de commerces de proximité et de développement de circuits courts et là aussi, peut-être pas tout de suite, je ne sais pas exactement qui a répondu, mais on a aussi, nous, possibilité à Colmar, avec la Chambre d'Agriculture, si tout le monde s'organise un peu, d'avoir des produits en circuit court qui soient vendus à cet endroit-là et qui pourraient correspondre à une clientèle augmentant de jour en jour. En conclusion, c'est un beau projet global et auquel on souhaite beaucoup de succès.

M. le Maire MEYER : Dans les questions posées, il y en a qui sont d'ordre commercial et les autres qui portaient sur l'aménagement. Sur la question aménagement, je laisse la parole au premier adjoint puisque c'est l'adjoint de ressort pour les aménagements urbanistiques de la Ville.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci. M. le Maire, chers collègues, je crois qu'il faut effectivement globalement se féliciter de ce projet qui est extrêmement ambitieux à la fois pour le commerce, pour l'architecture, pour le patrimoine de la ville qui est un projet de redynamisation de ce secteur de la ville et qui au contraire est destiné à faire venir en ville, dans un endroit où ils venaient peu, de nombreux Colmariens, mais également des touristes, avec ce projet qui est bien un projet d'ensemble. On vous présente une partie de ce projet ce soir qui est le marché couvert. L'autre partie, tout simplement parce que nous sommes en secteur sauvegardé, que nous sommes en pleine révision de ce sous-secteur sauvegardé, elle est indispensable, par le biais d'une commission qui est la COLOSS à laquelle d'ailleurs les uns et les autres participent, l'ensemble des groupes politiques participent. Elle est co-présidée par le Maire et par le Préfet et c'est cette commission qui est chargée de travailler sur la globalité de ce projet en terme architectural, en terme de stationnement, en terme de modification de cette partie-là de la ville qui est très importante parce qu'effectivement c'est une opération qui a terme va complètement transformer l'image de cette partie de la ville, qui est

à proximité immédiate du centre. Cela va élargir encore le centre ville comme d'ailleurs nous l'avions fait au moment de l'installation du multiplexe place Scheurer Kestner. C'est donc cette commission qui a déjà eu l'occasion de se réunir à deux reprises, qui planche sur les travaux à faire sur le marché couvert et son environnement propre, également sur les différentes options qui sont retenues en matière de stationnement, que ce soit le parking Saint Josse, que ce soit l'utilisation suite à la démolition de toute une partie de l'ancien commissariat, que ce soit la partie de la médiathèque ainsi que la place du Deux Février et du gymnase. C'est bien cet ensemble de choses qui fait l'objet d'une discussion en commission et qui aboutira effectivement à un projet global avec un certain nombre d'objectifs. Il est évident que s'il y a plus de fréquentation de clients au centre ville par le biais du marché couvert et également de la médiathèque, il faudra augmenter les capacités de stationnement. C'est d'ailleurs déjà une demande existante des commerçants, à laquelle nous voulons répondre. Et M. HILBERT, quand vous disiez que le SCOT semblait interdire ce genre de choses, ce n'est pas le cas. C'est un débat qui a eu lieu en commission. Certains souhaitent effectivement l'interdiction de l'augmentation du stationnement. Ce n'est pas ça qui fera l'objet du consensus dans le cadre du SCOT. Le SCOT ne fige pas définitivement des situations, il les rend compatibles avec l'évolution des données. Bien sûr qu'il s'agit du projet global, mais un projet fort, structurant pour cette partie-là de la ville et évidemment la question des parkings, évidemment la présentation de ces parkings en étages, en silos, avec les commerces, etc. Tout cela ressortira de cette commission et constituera ce projet global de modification de ce sous-secteur sauvegardé et donc d'amélioration très nette de cette partie-là de la ville. C'est un enjeu important qui fait partie de nos priorités parce que c'est un aménagement important pour la ville et pour le centre-ville, et pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Sur ce point, par rapport au SCOT, c'est un point qui a été débattu et discuté ici même il y a quelques jours effectivement, mais personne n'a contesté ce point, ni la personne qui représentait Colmar ce soir-là. Et s'il y a plus de clients à cause du marché couvert, il y a aussi plus de clients le jeudi matin et le samedi et il y a encore moins de places puisqu'une partie de la place la Cathédrale est occupée par le marché. On arrive à venir en ville malgré le manque de places de stationnement.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecoutez, il s'agit encore une fois de tenir compte de cette évolution-là. Le SCOT n'a pas pour objet de figer les situations, je vous l'ai dit, au contraire nous devons nous adapter. Vous parliez de messages entre commerçants sédentaires et non sédentaires. Les sédentaires qui pourront être présents et je laisserai mon collègue BECHLER répondre précisément sur le sujet dans la halle du marché, les non sédentaires pour lesquels nous avons fait un aménagement spécial qui va améliorer très nettement d'ailleurs la situation actuelle du marché du jeudi. Néanmoins tout cela, que ce soit la médiathèque ou le marché, l'évolution du marché, eh bien, va engendrer une demande supplémentaire de stationnement à laquelle nous souhaitons répondre, dans l'intérêt des commerçants actuels et futurs.

M. le Maire MEYER : Daniel MEYER !

M. l'Adj. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, juste un peu d'histoire. Pourquoi avons-nous ce dossier sous la main aujourd'hui ? C'est qu'il s'agissait au départ, il y a plusieurs années de cela, de la mise en conformité du marché couvert par rapport aux normes européennes pour les marchés, ce qui implique de gros travaux et aussi la réfection du bâtiment qui a quand même une certaine classe et un certain poids historique qu'il fallait préserver. Pour ce qui est des visites dans les villes qui ont déjà des marchés couverts permanents, nous sommes bien sûr allés les voir et particulièrement Belfort et nous avons tiré les synthèses de tout ce qui a été fait dans toutes ces villes et nous avons bien sûr pris le meilleur de ce qu'ils avaient pu faire. Cela partait aussi d'une étude que la CCI avait faite et qui disait que 80 % des Colmariens étaient prêts à aller s'achalander en produits frais, ce qui manque quand même un tout petit peu dans Colmar tous les jours. Et pour preuve aussi du succès qu'aura ce marché, les commerçants non sédentaires qui vont devenir des commerçants sédentaires quelque part, il y a des demandes jusqu'à Montbéliard pour se déplacer à Colmar dans ce marché. Bien sûr nous allons faire en sorte que les Colmariens et les environs aient la priorité mais on a des demandes jusqu'à Montbéliard.

Autres possibilités qui se sont offertes : vous dites que les petits producteurs maraîchers n'auront pas leur place. Nous avons bien sûr encouragé la Chambre d'Agriculture à former des petits groupements et les petits producteurs pourront prendre tous les jours alternativement un espace qui leur sera dédié pour que tous les jours ils puissent être présents sur le marché toute la semaine avec une possibilité tournante. Voilà, les petits producteurs ne sont donc pas oubliés dans toute cette démarche.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Pour prolonger les propos de Daniel MEYER, je tiens à apporter les précisions suivantes. Il y a 10 ans de cela, ça va faire 10 ans la semaine prochaine, la Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services a été créée. Cette Fédération est partie sur un constat de lacunes de commerces alimentaires parce qu'elle voyait se développer par exemple Kingersheim ou Illkirch-Graffenstaden et même Colmar dans la zone industrielle, une grande enseigne qui regroupe pas mal de commerçants. Donc en partant de ce constat, et en sachant que le marché couvert n'était pas dans les normes parce qu'il n'était pas dans les normes européennes, la Fédération a travaillé en aval afin de trouver une solution et on s'est tous mis d'accord –je dis « on » parce qu'à l'époque j'étais président délégué à cette fédération- avec les commerçants non sédentaires et les commerçants sédentaires. Maintenant ce que je tenais quand même à préciser, c'est que ça n'a pas été sans beaucoup de réunions. La Fédération a mis son travail, sa permanence, la Chambre de Commerce également ses études, la Ville également, et lorsque nous avons atteint la quasi certitude, après avoir dépensé pas mal d'argent et de temps, que cette affaire était viable, nous avons dit OK. Maintenant je vois avec énormément de satisfaction que la Ville a suivi le chemin que la Fédération a souhaité initier pour ce projet-là. Je tiens donc quand même à préciser, M. FELDMANN, que la rue des Clefs restera toujours la rue des Clefs. Les échoppes de produits frais, M. LECONTE, malheureusement il n'y en a pas beaucoup. Je crois

qu'au contraire cela correspond à une demande. Je suis commerçants dans le centre ville depuis 35 ans très exactement et je vais au marché, je ne vais pas dire tous les jeudis, mais au moins un jeudi sur deux et je peux véritablement vous assurer que, et je vais citer une enseigne, le petit Casino qui a ouvert Grand'Rue, vous ne pouvez pas vous imaginer le nombre de clients locaux qu'il attire. C'est une clientèle existante et je crois véritablement que la survie de ce marché couvert sera pérenne sans problème.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais justement rebondir sur ce que vient de dire mon voisin, M. RENIS, et puis poser la question à M. BECHLER, puisque c'est quand même lui le rapporteur me semble-t-il. Vous nous aviez précisé en Commissions Réunies…

M. le Maire MEYER : … vous ne pouvez pas empêcher les uns et les autres de donner leur avis aussi, comme vous le faites déjà la deuxième fois.

M. FELDMANN : … M. BECHLER nous avait indiqué la semaine dernière en Commissions Réunies qu'à peu près plus d'une trentaine de commerçants avaient donné leur accord de principe pour participer à l'animation de ce marché permanent. Ma question était donc justement de savoir parmi cette trentaine de commerçants qui se sont déjà proposés, combien de producteurs locaux, de maraîchers locaux ont répondu présents et sont donc prêts à investir de manière quotidienne ce marché. C'est une des questions que je pose.

La deuxième question que je pose : quand on parle avec les commerçants non sédentaires, et j'insiste sur le « non sédentaires », qui fréquentent le marché le jeudi, ils n'arrêtent pas de nous dire que depuis quatre ou cinq ans, ils ont l'impression –et je ne fais que répéter ce qu'ils me disent puisque je ne suis pas moi-même sédentaire mais je les écoute- que ce marché couvert a été systématiquement cassé –c'est le terme qu'ils utilisent- par une politique systématique de contraventions à tout contrevenant au moment du marché du jeudi, et ils estiment à tort ou à raison mais je ne fais que répéter ce qu'ils disent et j'aimerais quand même que leurs paroles, ici, soient entendues, ils répètent que pour eux, l'une des grandes difficultés de ce marché, ça a été justement ça, cette politique systématique de contraventions en cas de stationnement interdit. Et ils soulignaient bien sûr l'apparition d'une grande surface qui s'appelle Grand Frais qui est arrivée à cette période-là et qui leur fait une concurrence assez féroce. Voilà. Donc, la crainte que j'ai un petit peu, c'est que finalement dans ce marché, l'intérêt d'aller au marché, comme on dit, c'est justement de rencontrer des producteurs et de savoir que les carottes que l'on va acheter, elles ont été sorties de terre la veille, j'ai peur qu'on n'aurait à faire qu'à des commerçants et je n'ai rien contre les commerçants de légumes mais aura-t-on véritablement accès à de véritables producteurs ?

M. le Maire MEYER : Le Premier adjoint sur cette affaire de contraventions.

M. l'Adj. HEMEDINGER : J'observe d'abord que, comme vous le disiez, les gens qui ont été verbalisés l'on été parce qu'ils étaient en stationnement

interdit. Vous répondez un peu à votre intervention, vous-même. Néanmoins, c'est aussi une question de sécurité parce qu'il y a des gens qui allaient jusqu'à enlever les barrières du marché pour circuler au milieu des stands, au milieu des gens avec leur véhicule, mettant en danger la vie des clients du marché, posant ainsi des problèmes aux stands installés. Donc, il y a également eu des verbalisations liées à ce genre de chose. Des verbalisations, eh bien oui, quand les automobilistes étaient garés dans des rues où il y avait des riverains, rue Wickram, qui ne pouvaient même plus ouvrir les volets de leur maison parce qu'il y avait des voitures stationnées devant. On a trouvé une solution, parce qu'on ne fait jamais les choses sans en parler avec les intéressés, nous sommes en relation permanente avec les commerçants non sédentaires, avec les délégués du marché et avec eux, nous avons conçu un système qui a d'ailleurs très clairement amélioré les choses, qui consiste à fermer les jours de marché la rue Wickram, de façon à permettre officiellement et pas illégalement comme c'était le cas avant, le stationnement, et je dois dire que depuis les choses fonctionnent beaucoup mieux mais il était évident que lorsqu'il y a des stationnements gênants, voire dangereux, et qui peuvent porter atteinte à la vie des uns et des autres, la moindre des choses, c'est d'intervenir. Je pense que tout le monde peut le comprendre. Mais vous soulignez le fait qu'il faut augmenter les places de stationnement, c'est exactement notre projet, c'est exactement notre idée.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Merci. M. le Maire, chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui me surprend un peu parce que c'est exactement le contraire du débat qu'on a eu dans toutes les villes de France ces vingt ou trente dernières années. Parce que ces vingt ou trente dernières années, et c'est quand même un secteur que je connaissais assez bien, le problème était la création des commerces de grande distribution qu'on appelait à l'époque le commerce moderne alors qu'il n'a rien de plus moderne que les autres, mais qui était la grande distribution et pendant des années et des années on s'est demandé comment faire pour ralentir, pour diminuer l'influence du commerce de grande distribution par rapport au petit commerce de centre ville et pour éviter qu'il y ait justement une sorte de désertification. Alors, plein de solutions ont été trouvées mais le commerce de grande distribution qui s'est implanté autour des grandes villes n'a cessé de se développer et ensuite, non seulement il a cessé de se développer mais il faut dire que depuis maintenant quelques mois, la réglementation concernant les CDUC et les CLUC, c'est-à-dire l'autorisation de créer sur une surface de X 1000 mètres carrés des magasins de grande distribution, cette réglementation a été allégée, a été assouplie, ce qui signifie que l'on peut aujourd'hui plus facilement créer des commerces de grande distribution qu'on ne pouvait dans le temps où le débat existait déjà. Donc, aujourd'hui, nous sommes en train de faire, grâce à l'initiative du Maire et de la Municipalité, exactement ce qu'il faut faire pour contrecarrer ce risque et pour contrecarrer ce problème qui a fait débat, je le dis bien, dans toutes les municipalités depuis plus de vingt ans, sans doute même depuis plus de trente ans. Ce qu'on est en train de faire, c'est de créer une structure qui permette justement de concurrencer de manière intelligente, de manière

loyale, ce commerce de périphérie, de telle sorte qu'il y ait petit à petit un début d'équilibre entre la périphérie et le centre ville. C'est donc un projet qui est très favorable au centre ville. Vos inquiétudes sont des inquiétudes superflues et j'ajoute d'autre part que les magasins de centre ville peuvent, s'ils le souhaitent, en plus du travail qu'ils font en centre ville, profiter du marché couvert et s'installer aussi, en plus de leur activité de centre ville, s'ils le souhaitent, au marché couvert.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Alors, je ne vous surprendrai pas parce qu'aux deux tiers des questions, vous avez déjà reçu les réponses que j'avais d'ailleurs aussi préparées tout le week-end puisqu'au lieu de sortir, je suis resté à la maison pour préparer mon rapport. Mais je voudrais quand même répondre aux questions auxquelles vous n'avez pas encore répondu, par quelques remarques. Je ne peux pas comprendre que l'on veuille ne pas habiller une rue de peur d'en déshabiller une autre. Je suis personnellement commerçant à Colmar. On ne m'a jamais demandé, quand à 100 mètres de chez moi, une autre boulangerie s'est installée, si c'était correct. Voilà.

Deuxièmement : marché extérieur de Colmar. M. le Maire, on dit quelquefois que les gens ne travaillent pas mais je peux quand même vous dire que les services sont allés voir non seulement Belfort, non seulement Mulhouse, mais même Nancy et d'autres marchés qui ont déjà une vie certaine. Je le répète quand même, on a pris le meilleur de ce qu'on a vu et si cela peut contribuer à la réussite de Colmar eh bien nous pouvons tous être fiers.

Sur le marché de Mulhouse, pas plus tard que jeudi dernier, j'ai entendu des Mulhousiens qui m'ont dit que cela marche très bien. Alors, M. FELDMANN, peut-être que nous ne fréquentons pas les mêmes personnes mais je ne peux pas accepter que vous disiez que Mulhouse ne marche pas si à moi on me dit que Mulhouse marche, sinon, c'est un conflit de personne. Pour les maraîchers à l'extérieur, la rue des Vignerons va continuer à accueillir le jeudi les maraîchers qui ne veulent venir qu'un jour par semaine. Puisque vous dites avoir consulté les riverains et que c'était une promesse faite, parce qu'effectivement il y a des maraîchers qui ne veulent pas venir toute la semaine, ils continueront à l'extérieur. On leur aménagera tout ce qu'il faut pour qu'ils puissent continuer à venir le jeudi.

Nous avons quand même eu AID observatoire qui a fait une étude et je peux vous dire, pour avoir participé à toutes les réunions que ces gens-là nous ont éclairés et ont bien fait leur travail.

Après, sur le stationnement, vous avez eu la réponse et sur la rue des Vignerons c'est dans la troisième tranche. Je vous ai répondu puisque là aussi il y a des travaux qui sont prévus mais je voudrais terminer en disant qu'aujourd'hui il s'agit de délibérer sur la première tranche et comme le maire l'a déjà dit, la semaine dernière, si nous avons fait trois tranches c'est peut-être juste pour avoir trois subventions du FISAC.

Est-ce que j'étais clair ? Alors j'ai bien travaillé ce week-end. Merci !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : J'espère que vous avez quand même profité du soleil, M. l'Adjoint !

M. l'Adj. BECHLER : Non, pas du tout !

M. WAGNER : Pas du tout ? C'est dommage pour vous ! Je ne veux pas prolonger le débat. Je voudrais sincèrement remercier, suite aux propos du premier adjoint, de cette prise de conscience qu'il s'agit d'un projet non seulement pour un quartier mais d'un projet pour toute la ville. Vous avez employé les mots que j'ai moi-même employés à ce sujet, transformer le quartier, mais transformer également cette partie de la ville, c'est un enjeu important, c'est un projet global. La seule chose où je mettrais un petit bémol, je suis peut-être un peu impatient, mais j'aimerais avoir une vision globale de cet ensemble de plus de deux hectares et cette vision globale n'est pas retranscrite dans le cadre de ce rapport. On va donc attendre la suite parce que je pense sincèrement également qu'il faudrait prévoir avec l'aménagement de la Médiathèque un genre d'esplanade. Regardez ce qui a été fait au niveau de la Place Rapp et refaire quelque chose de vraiment sympathique à ce niveau-là, ce sera aussi gagnant pour toute la Ville.

M. le Maire MEYER : Sur cette dernière question ainsi que deux, trois autres, les réponses n'ont pas été données. M. HILBERT voulait savoir si une consultation des riverains avait été organisée. Jean-Pierre BECHLER faisait état de nos engagements vis-à-vis des commerçants. En ce qui concerne les riverains, dans la mesure où un projet figurait dans notre engagement électoral, je pense que la consultation des riverains ne s'impose plus puisque chacune et chacun a pu manifester sa confiance en fonction de ce qui a été proposé par les différentes équipes.

Deuxièmement, pour le côté soi-disant incomplet de l'étude, nous en sommes à la deuxième. Dans la mesure où le FISAC s'engage à hauteur de 30 % pour les trois tranches dans les domaines des investissements et de 50 % pour le fonctionnement, c'est preuve de crédibilité et c'est la meilleure garantie. C'est la preuve que cette étude a été conduite jusqu'au résultat final avec une capacité de lecture, une capacité d'interprétation qui aujourd'hui ne fait plus aucun doute.

Concernant le dernier propos de M. WAGNER, ce n'est pas un enjeu nouveau. Vous ne découvrez rien, puisque l'enjeu global figurait dans notre proposition de l'année 2008 avec naturellement la révision du sous-secteur de toute la partie Est de la ville. Donc, on ne saucissonne pas puisque nous avons vu la globalité du projet et aujourd'hui nous en sommes à la première étape à travers naturellement le marché couvert.

Maintenant, où je suis davantage surpris par votre commentaire initial, lorsque vous sembliez critiquer la place Lacarre.

La Place Lacarre pour moi, est une merveilleuse réalisation. Elle reposait sur un appel d'offres organisé et qui nous a fait recenser trois projets globaux. Dans le projet global finalement retenu, il y a d'une part la réalisation du parking qui aujourd'hui est salué d'une façon unanime et en deuxième partie la construction de 92 logements. Je crois savoir que plus de 90 % de ces logements sont aujourd'hui vendus et présentent un côté

architectural qui je pense fait honneur à la Ville de Colmar. Je ne vois donc pas ce qu'il y a lieu de critiquer quant à l'aménagement de la Place Lacarre.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Excusez-moi, mais quand je parlais des riverains ce n'était pas pour savoir s'ils étaient pour ou contre le projet, c'était pour amender et pour savoir s'ils n'avaient pas des idées pour améliorer, pour conduire au mieux ce projet. C'est tout.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : C'est pour aller dans le même sens que M. HILBERT. Tout le monde sait ici qu'électoralement vous avez raison et personne ne le conteste. C'est une première chose. Par contre, si le fait d'avoir gagné les élections vous dispense jusqu'à la fin de votre mandature de prendre l'avis de la population, moi, je trouve cela très inquiétant.

M. le Maire MEYER : Là, vous me faites dire ce que je n'ai pas dit.

M. FELDMANN : Mais si vous l'avez dit !

M. le Maire MEYER : Je pense qu'aujourd'hui, sur chaque projet engagé, il n'y a pas une consultation mais plusieurs. Nous n'imposons jamais un projet sans nous être rapprochés des riverains qui sont concernés en premier. M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : J'ai commis une petite erreur, j'ai oublié une réponse donc si vous le permettez, je vais me reprendre. Il a été demandé le nombre de maraîchers qui seront à l'intérieur des halles et le nombre d'exposants. Je voudrais juste répondre qu'il y a au jour d'aujourd'hui deux maraîchers qui ont donné leur réponse ferme mais c'est peut-être aussi pour faire vivre ceux qui viennent le jeudi parce que je ne pense pas que cela aurait été très judicieux d'avoir dix maraîchers pour les fruits et légumes. Nous, ce que nous avons voulu, c'est vraiment une harmonie de ce marché et on peut déjà vous dire qu'on a reçu les trente commerçants dont je vous ai parlé la semaine dernière. 24 ont été reçus par les services. J'ai moi-même assisté à 5-6 entretiens et je suis moi, mais alors agréablement surpris de la motivation de ces gens qui viennent, qui veulent développer ce marché couvert et donner vraiment une activité à ce secteur dans la ville de Colmar. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

M. le Maire MEYER : Bien. Sur ce, je soumets la proposition au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Donc abstention de M. LECONTE et de Mme VALENTIN. Quand même une heure de débat sur le marché couvert, c'est très bien !

III – 136 Projet de restructuration du Centre Europe – concours d'architectes – nouveau règlement de concours.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. Vous avez des bulletins de vote. Le premier qui est présenté par le groupe Majoritaire. Le deuxième bulletin est présenté par le groupe de M. WAGNER. Mme VALENTIN veut parler ?

Mme VALENTIN : Je souhaite faire acte de candidature également.

M. le Maire MEYER : Il faut avoir un titulaire et un suppléant puisque c'est une élection à la proportionnelle.

Mme VALENTIN : M. HILBERT serait suppléant.

M. le Maire MEYER : Alors, vous avez un bulletin blanc que vous utilisez mais je demande juste aux collègues de ne pas rayer, sinon le bulletin est nul.

Il y a donc trois listes qui présentent des candidats : la liste majoritaire, le groupe de M. WAGNER et l'équipe Mme VALENTIN et M. HILBERT. On peut passer au vote.

M. PONSOT invite chaque conseiller à déposer son bulletin dans l'urne.

Résultat du vote :

Sont élus en tant que titulaires : Melle DENEUVILLE, M. HEMEDINGER, M. FRIEH, M. BAUMULLER et M. MEISTERMANN.

Sont élus en tant que suppléants : Mme SCHNELL, Mme SCHOENENBERGER, Mme CHARLUTEAU, M. SISSLER et M. FELDMANN.

La troisième liste n'a pas obtenu le nombre de voix nécessaire.

Le groupe Majoritaire a été élu à 38 voix et le groupe de M. WAGNER à 7 voix.

III – 137 Projet de construction du Département « Génie Thermique et Energie » de l'Institut Universitaire de Technologie de Colmar (Université de Haute Alsace) – nouveau règlement de concours.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Tout à l'heure il y avait trois listes candidates. Pour ce point il y en a deux : la Majorité et le groupe de M. WAGNER. Y a-t-il une autre liste qui présente des candidatures ? Si oui, il en faut deux. M. LECONTE !

M. LECONTE : Oui, M. le Maire, je me présente en tant que titulaire et Mme VALENTIN en tant que suppléante.

M. le Maire MEYER : Donc une troisième liste de candidats : M. LECONTE avec Mme VALENTIN comme suppléante. Vous disposez d'un bulletin blanc pour cette troisième liste.

M. PONSOT invite chaque conseiller à déposer son bulletin dans l'urne.

Résultats du vote :

Comme titulaires : René FRIEH, Odile UHLRICH-MALLET, Nicole COURATIER, Christiane CHARLUTEAU, Christian MEISTERMANN.

Comme suppléants : Jean-Paul SISSLER, Emmanuela ROSSI, Catherine SCHOENENBERGER, Marie-France HUBER, Michel FELDMANN. Les élus du groupe majoritaire ont été élus à 38 voix et ceux du groupe de M. WAGNER à 7 voix. La liste présentée par M. LECONTE et Mme VALENTIN n'a pas obtenu le nombre de voix nécessaire pour figurer parmi le jury.

III – 138 Convention de partenariat avec la CAF pour le fonctionnement des structures municipales d'accueil petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

Le rapport est adopté.

III – 139 Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

Le rapport est adopté.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Vous avez dit 200 € pour l'école élémentaire. C'est bien 500 € ? On est bien d'accord ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : 500 €, c'est 250 € par classe pour Pasteur, oui ! Autant pour moi.

M. le Maire MEYER : Je soumets le rapport aux voix. Qui l 'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 140 Extension du musée d'Unterlinden – concours de maîtrise d'œuvre.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjoint. Mme DOLLE !

Mme DOLLE : M. le Maire, ce projet prévoit la création d'une liaison entre les deux bâtiments. La gare routière Unterlinden sera-t-elle maintenue à l'endroit actuel ou pourriez-vous nous donner des précisions sur l'implantation des futurs arrêts de bus et sur le plan de circulation qui en découlera ?

M. le Maire MEYER : Question pratique. J'ai d'ailleurs déjà répondu. La gare routière ne sera pas maintenue parce que l'exploitation actuelle ne suppose plus la présence d'un site du type « gare ». Il faut organiser un cheminement où les bus peuvent prendre en charge les passagers ou les décharger. Ce cheminement sera organisé le long de la rue des Bains du côté Est, selon une étude de faisabilité qui a attesté le côté pertinent de cette proposition, naturellement en accord avec la STUCE. Cela ne pose donc pas de problème. Ce qui veut dire aussi qu'aujourd'hui on est libéré de cette contrainte puisque nous pouvons utiliser l'espace entre l'ancienne piscine et le musée actuel pour aménager la liaison entre les deux bâtiments, tout en passant naturellement par un concours puisqu'il s'agit, en fonction de cet espace devenu disponible avec l'intégration de l'Office de Tourisme, de présenter le projet le plus valorisant possible. C'est d'ailleurs à ce titre, qu'a été ouverte la discussion la plus enrichissante auprès de la Commission Nationale des Monuments Historiques il y a peu de jours, très exactement le 14 mai. La commission a mis le doigt sur cet aspect, c'est-à-dire organiser naturellement le projet globalement en valorisant cette liaison pour arriver au meilleur résultat possible. Je vous avais annoncé lundi dernier que le rapport serait très certainement modifié, ce qui a été fait, puisqu'en page 2, avec le dernier paragraphe, je reprends ce que sont les considérations de la Commission Nationale des Monuments Historiques. Il y a donc deux paragraphes ajoutés, le dernier paragraphe de la page 2 et le premier paragraphe de la page 3 du rapport. C'est donc vraiment la valorisation du projet à travers cette perspective d'enrichissement, à travers le concours organisé. Naturellement le cahier des charges à partir de la page 2 tient également compte de cette recommandation puisque nous avons ajouté un article nouveau sous l'article 11 avec le texte en rapport avec cette addition d'article à partir de la page 10 du cahier de charge. En page 10 vous avez totalement décrit le texte de cet article qui se termine page 11. Nous avons donc collé parfaitement aux recommandations de la Commission Nationale des Monuments Historiques et les nouvelles modalités d'exploitation du transport public nous permettent d'envisager aujourd'hui très sereinement ce transfert de trafic avec beaucoup plus de fluidité et qui ne sera d'aucune conséquence sur l'exploitation puisque tout a été réfléchi avec l'exploitant du service du transport. Les travaux qui seront nécessaires seront réfléchis pour recomposer totalement cette partie de l'organisation du transport public. Mais je dois dire que la performance, c'est d'arriver à obtenir le feu vert de la Commission Nationale des Monuments Historiques. C'est une enceinte de 42 personnes où chacun et chacune avait quelque chose à dire et à redire. Or, sortir de cette commission avec un avis favorable, après une demi journée de débats, je pense que la performance vaut d'être saluée. Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Donc, si j'ai bien compris, les arrêts seront le long du théâtre ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme DOLLE : Mais aujourd'hui cette rue est très fréquentée. Il y a beaucoup de circulation déjà.

M. le Maire MEYER : La circulation le permet puisque nous avons fait plusieurs simulations. La conclusion permet cette configuration.

Mme DOLLE : Donc, je comprends bien, il y a des flux, des sens de circulation qui vont changer !

M. le Maire MEYER : Non, mais avec une retouche de la rue Roesselmann.

Mme DOLLE : Et là, les riverains n'ont pas été consultés en l'occurrence.

M. le Maire MEYER : Seul le tronçon sud de la rue Roesselmann sera à deux couloirs puisqu'il faut organiser un tampon permettant aux voitures de stationner avant de s'infiltrer sur le circuit général à la sortie de cette rue.

Mme DOLLE : Deux couloirs, plus le stationnement dans cette rue.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme DOLLE : Je suis sceptique.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. J'ai bien lu l'article 11 que je découvre et qui est assez long, qui a heureusement été rajouté sur recommandations de la Commission Nationale du 14 mai et je note donc que la liaison entre les deux bâtiments reste très ouverte. Le mode de liaison reste totalement ouvert puisque dans l'avant-dernier paragraphe, il est bien marqué que les principes de continuité seront le plus possible maintenus. Les candidats ont toute latitude pour placer cette liaison entre les deux bâtiments actuels, donc Unterlinden et les Bains, dans le périmètre d'étude proposé, sans exclure les possibilités de liaison souterraine ou aérienne et en conclusion il est aussi noté la recommandation de faire la liaison le plus possible sur la façade Nord à l'angle Est du Musée. Ce que je déplore surtout dans cette affaire, c'est qu'on est jamais pu –bien sûr ce sont les maîtres d'œuvre qui vont les proposer- avoir des ébauches de visuels de la possibilité de ce que ça va donner.

M. le Maire MEYER : La Commission n'en veut pas !

M. WAEHREN : Je le sais bien.

M. le Maire MEYER : La Commission veut que le concours soit le plus ouvert possible avec une seule contrainte que la liaison se fasse du côté Est.

M. WAEHREN : C'est ça. Mais c'est une contrainte quand même.

M. le Maire MEYER : Non, parce que du côté Est les deux bâtiments ne présentent pas un aspect architecturalement classable.

M. WAEHREN : Moi, ce qui me gêne, c'est que l'on va attendre des architectes qui vont décider à notre place…

M. le Maire MEYER : Non ! Il y a un jury et après le jury il faut repasser devant la Commission. M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, merci d'avoir recentré le débat, le collègue WAEHREN aussi parle du Musée. J'ai une drôle d'impression par moment, c'est que certains profitent de certains rapports présentés pour détourner complètement le propos. On présente un rapport sur le marché couvert et on parle gymnases et stationnement. On présente un rapport sur le musée, quelque chose qui est un projet phare de la Ville de Colmar, on sait quelle est l'importance du musée des Unterlinden et on parle des places de bus. Alors certes, c'est un sujet important pour les Colmariens. Les déplacements urbains sont au premier plan des préoccupations, mais je crois que le sujet, là, ce ne sont pas les places de bus, c'est ce qu'on va faire de notre musée Unterlinden qui est mondialement réputé. Alors, si on pouvait un peu rester dans les sujets qui sont proposés et ne pas profiter des séances publiques du conseil municipal pour les détourner sur des sujets polémiques, peut-être qu'on ferait un travail de conseil municipal à ce moment-là.

M. le Maire MEYER : D'autant plus que même en matière de circulation, aucune rue ne devra accepter un flux supplémentaire par rapport à la situation d'aujourd'hui. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, merci. Je voudrais répondre à l'intervention de M. FRIEH. Il me semble que les questions qui viennent d'être posées ont tout à fait un rapport avec ce qui nous a été présenté. Une fois de plus, nous demandons simplement une vision globale et cohérente d'un secteur. Nous nous félicitons tous du projet qui a enfin abouti concernant le musée Unterlinden mais il est tout à fait normal qu'on se préoccupe de l'ensemble de ce secteur et pas uniquement du bâtiment du musée et des bains municipaux.

M. le Maire MEYER : J'ajoute quand même que l'organisation des transports sera beaucoup fluidifiée à partir de la rue des Bains, d'autant plus que l'agence commerciale va être transférée de ce côté également ce qui évitera aux usagers de devoir traverser la rue pour prendre le bus. La Communauté d'Agglomération a trouvé en effet un local pas très loin, ce qui permet également de mieux gérer l'ensemble. Je pense donc pouvoir dire aujourd'hui qu'on a réellement trouvé une bonne solution y compris pour le transport.

Je soumets le projet aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le projet est approuvé.

III – 141 Fonds d'encouragement culturel 2009 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 142 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2009 – 2ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

Le rapport est adopté en l'absence de Mme Marie-Béatrice WEISS qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

III – 143 Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Juste une question de forme qui pourrait nous éclairer à l'avenir. Est-ce qu'on pourrait avoir aussi la subvention 2008 dans le tableau et puis le montant de la demande de ces structures, la prochaine fois que vous nous les présenterez ?

M. le Maire MEYER : Cela ne pose pas de problème dans la mesure où nous le faisons pour d'autres interventions.

Mme KLINKERT : Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 144 Programme de la saison théâtrale 2009/2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Comment peut-on justifier une augmentation de 60 € depuis trois ans, 60 € par année, de l'abonnement « Opéra Global » de 10 spectacles ? A ce tarif-là, je pense que le renouvellement des abonnements de cet Opéra Global va fondre comme neige au soleil. Je pense qu'il va y avoir de plus en plus de personnes qui ne vont pas renouveler leur abonnement vu l'augmentation importante de 20 % de ces tarifs depuis bientôt 3 ans.

Mme l'Adjoint CHELKOVA : Je peux vous répondre en tant que vice-présidente de l'Opéra National du Rhin. L'arrivée du nouveau directeur général, M. Marc CLEMEUR, a entraîné la refonte des tarifs. Il faut savoir que l'Opéra National du Rhin, pour la première fois, a réussi à résorber son déficit. Il faut aussi préciser que l'Opéra National du Rhin vit à peu près à

80 % grâce aux subventions. Il y a certains tarifs qui n'ont absolument pas augmenté. Si on dit qu'on ne veut pas augmenter la pression sur le contribuable, parce que le fonctionnement de l'Opéra National du Rhin, à 80 %, est payé par les impôts et les subventions publiques, il faut bien que l'argent vienne de quelque part. On ne peut pas demander de ne pas augmenter les impôts, et je ne vois pas comment on peut augmenter les subventions publiques. Il y a donc effectivement certains tarifs qui ont augmenté mais il s'agit des tarifs Gala 1ère et des tarifs de première catégorie. Je voudrais également préciser que les abonnements à Colmar ne représentent qu'environ 220 personnes. Je ne pense pas que cela va fondre comme neige au soleil, d'autant plus que la programmation 2009/2010 va faire une large part à l'animation musicale de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

On vous a distribué les bulletins de vote pour le scrutin que nous avons encore à faire concernant la composition du jury de maîtrise d'œuvre portant sur le Musée Unterlinden. Sont inscrites deux listes, celles du Groupe Majoritaire et une deuxième venant du Groupe de M. WAGNER. M. HILBERT a demandé la parole !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je suis candidat et Pierre LECONTE est suppléant.

M. le Maire MEYER : Voilà, donc vous disposez d'un bulletin blanc pour porter le vote de votre choix.

On installe le bureau de vote. Nous pouvons continuer avec le point suivant. Mme CHELKOVA, vous avez toujours la parole.

Je vous donne le résultat du jury pour l'extension du Musée Unterlinden.

Pour l'équipe majoritaire, comme titulaires : Mme CHELKOVA – Melle MANN – M. WALTHER – Mme SCHOENENBERGER. Pour le Groupe de M. WAGNER : M. MEISTERMANN. Comme suppléants, pour l'équipe majoritaire : M. FRIEH – Daniel MEYER – M. JAEGY – M. REMOND et pour le Groupe de M. WAGNER : Me GRUNENWALD. En ce qui concerne la liste de M. HILBERT, M. LECONTE n'a pas obtenu le nombre de voix pour être intégré dans le jury. Les voix obtenues sont respectivement : 38 voix – 7 voix et 3 voix.

III – 145 Convention de partenariat portant sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je n'avais pas de question particulière à poser sur ce rapport, c'était juste pour encourager Mme CHELKLOVA à

continuer à donner des réponses argumentées, des réponses sur le fond, même si elles sont un peu plus longues que celles de ses éminents collègues !

-protestations et murmures-

M. le Maire MEYER : Bien, la proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Madame l'Adjointe.

III – 146 Programmation 2009 du Contrat de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 1ère tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un rapport assez important dans le domaine de l'amélioration du soutien associatif. Pas de question ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 147 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, concernant ce rapport, je voudrais juste préciser que notre collègue, Brigitte KLINKERT, adepte du marathon, va participer à ce marathon de New York et que sortie de la salle, elle ne participe pas au vote et ne bénéficie pas non plus de la subvention.

M. le Maire MEYER : Bien, donc en l'absence de Mme KLINKERT, la proposition est mise aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 148 Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. GREINER.

III – 149 Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des « Animations Eté » organisées du 6 au 10 juillet et du 3 au 7 août 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Opposition ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 150 Attribution de subventions pour les relations internationales – 1ère tranche 2009.

Voir rapport –

Melle l'Adjoint MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. J'aurais voulu revenir sur le point précédent. J'aurais voulu demander si la CAC, dans le cadre de l'opération des animations Eté organisées à la patinoire de Colmar, donc dans le cadre de cette opération, si cette Communauté d'Agglomération versera à l'instar du club des sports de glace de Colmar, des droits de location de glace à l'association de promotion ?

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas compris la question.

M. LECONTE : Vous savez que pour l'instant le club des Sports de Glace verse des locations d'heures de glace à l'Association de Promotion et j'aurais voulu savoir si la CAC versera aussi également, dans le cadre de cette opération des subventions, des droits de location de glace ?

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas le cas, mais je pense que les deux partenaires peuvent déjà être plus que satisfaits de la solution trouvée avec la Ville de Colmar dans la mesure aussi où la CAC rémunère les bénévoles pour leur travail associatif. L'un dans l'autre, nous pensons avoir trouvé une solution médiane qui puisse satisfaire tout le monde. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Nous en sommes au point 16 ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. FELDMANN : Je voulais simplement me féliciter de voir que le Lycée Camille Sée, finalement, sera subventionné pour ses différents voyages et à cette occasion je voulais simplement vous poser une question, à vous M. le Maire, puisqu'un journaliste probablement mal intentionné, écrivait au 31 mars 2009 : « le Maire part du principe que l'octroi d'une subvention à l'association, implique pour ses membres l'interdiction de manifester un désaccord même à titre individuel ». Il semblerait que vous n'ayez pas réagi à ces propos et j'aurais voulu savoir quelle est votre position ?

M. le Maire MEYER : Je m'en tiens à mon commentaire tenu suite à la question posée à l'avant dernière séance du Conseil municipal. Le maire disait qu'il n'a refusé aucune subvention puisque aucune n'a été décidée. Elle l'est aujourd'hui dans la mesure où le Conseil devait approuver le rapport qui vous est présenté. C'est tout aussi simple que cela !

Je fais voter sur la proposition qui est faite. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 151 « Bourses Jeunes » : attribution d'une subvention.

Voir rapport –

Mme HOUPIN, Conseillère Municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 152 Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Colmar et la Ville de Colmar pour des travaux d'accessibilité d'arrêts de bus.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Rassurez-moi, la convention de co-maîtrise qui concerne la réalisation des arrêts Messimy et République ou tout autre arrêt impacté par des travaux de voirie sur la commune de Colmar, qui sont intégrés dans cette convention n'entravera en rien la programmation 2009 qui concerne la ligne 1 avec l'aménagement de 49 arrêts en partenariat avec la commune de Horbourg/Wihr ? C'est ma première question.

Ma deuxième question : les communes restant compétentes en matière de voirie, il est proposé que ce soient les communes et non la CAC qui réalisent l'aménagement des arrêts, alors ne risque-t-on pas un décalage avec le schéma directeur d'accessibilité élaboré en septembre 2008 et la CAC gardera-t-elle une mission de contrôle et de veille règlementaire pour suivre l'évolution de la réalisation des travaux d'aménagement programmés ?

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Non, je vous rassure, il n'y a aucun impact par rapport aux travaux qui sont prévus, ce d'autant plus que la CAC va rémunérer la Ville de Colmar pour ces travaux à hauteur de 9.000 €. C'est une opération neutre pour la Ville de Colmar et pour ce qui est du schéma…

M. le Maire MEYER : …d'autant plus qu'il y a une coordination à partir de la Communauté d'Agglomération. Mais à chaque fois c'est ligne après ligne. Si cette fois-ci, c'est la ligne une, la fois d'après ce sera une autre ligne et naturellement seront partenaires les communes concernées par la ligne indiquée. Il est naturellement entendu que rien ne se fait d'une façon isolée,

raison pour laquelle nous avons trouvé cette formule pour fournir une réponse aux questions qui se posent dans les 9 communes de la Communauté d'Agglomération.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 153 Extension de la zone de stationnement payant.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous avons déjà beaucoup parlé, au point N° 1, à propos de la transformation du marché couvert en marché permanent, de la problématique du parking en centre-ville et de la nécessité de protéger les intérêts des commerçants du centre-ville, qui jouent effectivement un rôle d'animation et de renforcement des liens sociaux. Ceci étant, il me semble que si l'on veut assurer la rotation des véhicules, cela pourrait se faire au moyen d'un horodateur qui pourrait être gratuit durant la première heure. Cela est une mesure intermédiaire qui écarte la possibilité de laisser le véhicule toute la journée, c'est ce que vous voulez éviter, et en même temps, cela empêcherait de taxer inutilement les usagers des petits commerces qui font une course rapide. Et, par cela même, d'envoyer ces dits petits acheteurs, dans les commerces de périphéries qui eux, ont des parkings gratuits. Moi je propose la mise en place effectivement d'horodateurs mais avec une gratuité pour la première heure de parking.

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Merci pour vos questions, je vous rappelle simplement la carte-ville qui donne quand même droit à ¼ d'heure de stationnement gratuit. Elle est utilisable aussi dans ces conditions, et pour les riverains, la carte-ville est élargie à une heure ! M. Le Maire vient de me le rappeler. Et pour ce qui est de ces rues et de la demande qui en est faite, ce sont les commerçants justement, qui bloquent les emplacements de stationnement de 7 h. 30 du matin jusqu'au soir à 19 ou 20 heures, au moment où ils rentrent chez eux. C'est pour éviter cela que nous comptons les mettre en payant. Et le parking Lacarre est à côté et gratuit, et je rappelle simplement que lors de la Foire de Printemps, qui a bloqué un certain nombre de parkings, tous les jours j'ai fait un tour dans le parking Lacarre qui n'a jamais été plein. Il y a donc encore des places disponibles, gratuites, couvertes et protégées.

Mme VALENTIN : Ce qui montre peut-être que les Colmariens n'ont pas envie de l'utiliser parce qu'ils ont des habitudes, c'est une chose. La deuxième chose, c'est qu'un quart d'heure pour aller faire des courses, je suis navrée, mais dans ces rues-là, c'est impossible et ensuite, vous tenez deux discours qui sont antagoniques, vous dites que les gens ne peuvent pas aller faire les courses en ville, parce qu'il y a des voitures qui stationnent et il

faut faire un marché couvert parce qu'ils vont en périphérie acheter dans les grandes surfaces, et d'un autre côté vous ne leur permettez pas de faire une course rapide en ville sans bourse délier.

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Ecoutez, vous donnez votre avis, moi j'ai donné le mien. Et je pense que le fait de pouvoir faire tourner des voitures sur ces emplacements qui sont à proximité du centre-ville, c'est sûrement la meilleure solution.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je reviendrais sur deux propositions qui sont émises de manière récurrente. Il y a déjà un macaron résident qui permet aux personnes qui résident dans ces quartiers de pouvoir stationner sans avoir à se lever à telle heure pour rajouter une pièce, bon, tout le monde ne peut pas forcément stationner au parking Lacarre quand on habite à 5 ou 10 minutes du parking Lacarre ou d'un grand parking de ce type. Et en parallèle, pourquoi ne pas réhabiliter le concept de zone bleue à une ou deux heures, ce qui simplifie techniquement la tâche et permettrait justement d'avoir une rotation des véhicules non pas pour quelques rues qu'on va rajouter petit à petit mais pour toute cette ceinture du centre-ville qui pose problème ? Parce que ce n'est pas forcément que dans ce quartier.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je voulais savoir, M. l'Adjoint MEYER, vous dites que vous êtes allé voir le parking Lacarre et vous avez constaté qu'il était vide…

M. le Maire MEYER : …il n'est pas vide !

M. l'Adjoint D. MEYER : Je n'ai pas dit qu'il était vide !

M. HILBERT : Il est sous-utilisé, je n'ai pas terminé ! Il y a effectivement des salariés des petits commerces du centre-ville qui l'utilisent à mon avis, à juste titre. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, peut-être que cela a été fait, je ne le sais pas, mais d'aller sensibiliser les salariés et les commerçants du centre-ville en leur expliquant vraiment qu'ils gagnent du temps en allant se garer directement dans ce parking où il reste de la place le matin, effectivement, entre 7 heures et 8 heures et qu'ils ne perdront pas ce temps à tourner en rond à chercher des places, où ils gagneraient une ou deux minutes de marche à pied ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, puisque M. DENECHAUD en parlait, est-ce que nous pourrions avoir les chiffres de fréquentation des différents parkings, parking Rapp, cela fait à peu près 10 ans que je le demande ? Je ne l'ai jamais eu ! Et aussi pour le parking Lacarre, à l'heure actuelle ? Quand on parle des problèmes de circulation, il faut quand même que tout le monde soit au courant effectivement de l'occupation de ces parkings. Alors est-ce que c'est toujours classé secret défense ou est-ce que vous allez une fois autoriser les Conseillers de l'Opposition à obtenir ces chiffres ?

M. le Maire MEYER : Au moins il y a de la constance dans vos propos ! Mais Maître, chaque fois que la question a été posée, chaque fois la réponse vous fut donnée !

Me GRUNENWALD : Non !

M. le Maire MEYER : Chaque fois ! Il n'y a aucune raison qu'on ne le fasse pas avec le parking Lacarre. Naturellement vous aurez les chiffres 2008 et de Lacarre, du parking Rapp et de la Mairie.

Me GRUNENWALD : C'est bien, la patience a quand même triomphé !

M. le Maire MEYER : Mais non ! Vous avez eu les chiffres à chaque fois !

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Pour ce qui est du stationnement au centre-ville et des riverains, je rappelle simplement que le paiement des parkings démarre à 9 heures et pour ceux qui sont riverains, ils ont une heure de plus, c'est-à-dire 10 heures ! Bon, s'ils veulent aller au-delà de 10 heures, bien sûr, cela devient payant !

Pour ce qui est des commerçants et de leurs salariés, ce n'est pas la première opération ! Nous avons déjà monté trois ou quatre opérations en essayant de laisser aux périphéries de la Ville ces voitures-ventouses. Mais c'est pure perte, chacun veut être le plus proche de son commerce. J'en suis désolé moi-même. Encore dernièrement, nous avons envoyé des lettres à tout le monde, en disant : « essayez donc de motiver vos gens pour que les places les plus proches de vos commerces soient réservées à votre clientèle. C'est sûrement votre intérêt ! » Mais l'intérêt bien senti n'est peut-être pas le même partout.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions, Mme VALENTIN et M. LECONTE.

III – 154 Transport en commun – modification de la tarification préférentielle sur le réseau TRACE en faveur des personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je constate que l'on revient un peu sur une mesure sur laquelle on a fait beaucoup de publicité mais en même temps je trouve cela logique puisque ça nous donne raison dans le sens où on a toujours pensé que la gratuité totale déresponsabilisait les personnes qui demandaient à bénéficier de ces mesures. Donc, effectivement, il est important de responsabiliser et cette petite participation de 10 € va dans ce sens-là. Maintenant, il est dommage que des mesures aussi volontaristes ne concernent que les plus de 70 ans. Il y a aussi les personnes non imposables mais on pourrait aussi viser les jeunes. Il faut accentuer les mesures qui permettent de fidéliser des gens qui ne sont pas forcément utilisateurs des bus mais qui pourraient l'être pour des petites périodes par exemple le week-end avec une gratuité pour tous, et qui pourront utiliser de manière occasionnelle au départ les transports en commun mais qui peut-être les utiliseront de manière plus régulière au fur et à mesure qu'ils les connaîtront

mieux parce que le réseau colmarien est quand même assez difficile d'approche quand on ne le connaît pas bien.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Il y aura une partie de la subvention qui sera donc économisée par la Ville. Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ces économies pour subventionner la TRACE, pour réduire les coûts ? Par exemple, tout à l'heure on parlait de la Foire Eco-Bio. Il me semble que la foire a dû payer la TRACE pour les navettes entre le Parc des Expos et la Gare. On pourrait peut-être réduire les coûts de ce genre d'organisations d'événements pour organiser des navettes entre le Parc expo ou ailleurs et la Gare.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, excusez mon ignorance, mais pourquoi faut-il adopter une modification appliquée depuis deux mois puisque apparemment ça fonctionne depuis le 1er avril me semble-t-il, il est demandé aux personnes âgées de plus de 69 ans, 10 € pour l'établissement de leur carte de transport. Alors, à quoi cela sert-il, puisque c'est déjà appliqué ?

M. le Maire MEYER : C'est appliqué. Si le Conseil ne devait pas approuver la mesure, il faudrait revenir au système ancien tout simplement. On était en fin de contrat avec la TRACE à partir du 1er avril, raison pour laquelle la référence est le 1er avril. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, trois observations : la première pour revenir sur ce que vient de dire Christian MEISTERMANN. On peut se poser la question de savoir à quoi sert le conseil municipal si ce soir on vote une décision qui est déjà appliquée depuis deux mois. Je me pose vraiment la question de notre présence ici. Est-ce qu'on sert encore à quelque chose ?

Deuxième observation : là vous revenez quand même clairement sur vos engagements électoraux puisque vous aviez fait de cette gratuité des transports urbains de la TRACE pour les personnes âgées quand même un argument important de votre campagne électorale et aujourd'hui, sous prétexte que ces cartes de transport gratuites seraient peu utilisées, eh bien vous revenez en arrière. Alors aujourd'hui on revient sur cet engagement. Demain ce sera lequel ? Le kouglopf ? Ce sera lequel ?

Troisième observation par rapport à l'agenda 21 dont nous avons discuté récemment, qui fait la une du site Internet de la Ville lorsqu'on va le consulter. C'est quand même-là une mesure en matière de développement durable importante que d'essayer de faire en sorte que les Colmariens et notamment les personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer, puissent le faire par les transports en commun. Revoyez l'action 34 de l'Agenda 21, on veut encourager les transports en commun et là on veut bloquer les personnes âgées. On leur demande 10 €. On revient sur un engagement électoral.

Alors, pour ces trois raisons, M. le Maire, notre groupe votera contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : On n'attendait pas moins de votre part ! Vous les avez toujours critiqués nos engagements.

Mme KLINKERT : On en a voté certains !

M. le Maire MEYER : … vous avez même dit qu'ils sont illégaux. Bien ! Pour revenir au commentaire de M. DENECHAUD et de M. HILBERT, la TRACE ne paye aucun transport. Elle est l'exploitant. Le budget de la TRACE ne permet aucune dépense puisque la TRACE n'est que l'intermédiaire entre le donneur d'ordre et l'exécution du service. On ne peut donc pas lui faire payer un transport pour la Foire Eco-Bio ou pour autre chose. L'organisation de ce transport doit toujours être assumée à l'intérieur du service normalement organisé. Quant à libérer encore la gratuité, il faudrait d'abord savoir qui va payer. Or le transport est payé par la taxe sur les transports. La Communauté d'Agglomération était obligée d'augmenter de 10 % cette taxe. Qui est assujetti à cette taxe ? Ce sont les entreprises. Je pense que le moment n'est pas très bien choisi d'augmenter encore davantage la taxe sur les transports. Il a fallu en tirer les enseignements pour trouver cette solution. Quant au commentaire de Mme KLINKERT, nous assumons ce que nous faisons. Nous proposons aujourd'hui pour le transport public, Mme KLINKERT, ce que nous faisons déjà pour les entrées de cinéma. Il y a un forfait de base à payer tant pour la Culture que pour d'autres actions. Or, aujourd'hui, la situation a fait apparaître que sur les 2 500 abonnements, plus de 20 % n'ont pas utilisé un seul transport durant toute l'année 2008, soit quelque 500 abonnements pour lesquels la Ville de Colmar a acquitté 113 € à l'unité. 113 € fois 500, soit 56 500 € que la Ville de Colmar a payé pour aucun transport. Nous nous sommes donc servis de l'expérience que nous pratiquons déjà pour le cinéma pour adopter la même formule. Au moins la Ville de Colmar saura-t-elle pour qui elle paye. Et ces 10 € à hauteur d'un transport par semaine durant toute l'année représente une participation de 0,20 €. A supposer que la personne fasse l'aller-retour la même semaine, la part à supporter est de 0,10 €. Je pense pouvoir soutenir qu'à partir de là, le transport est toujours gratuit !

Mme KLINKERT : Ceci étant vous revenez sur un engagement !

M. le Maire MEYER : On s'inspire de l'expérience pour ne pas faire dépenser aux contribuables colmariens 55 000 €. C'est une bonne gestion.

Mme KLINKERT : Il fallait réfléchir avant…

M. le Maire MEYER : C'est ce que nous faisons ! Me GRUNENWALD ! Puis M. FELDMANN, puis M. WAGNER, M. DENECHAUD et M. HILBERT !

Me GRUNENWALD : Avouez que c'est un problème intéressant puisqu'il remet en cause votre programme.

M. le Maire MEYER : Pas du tout !

Me GRUNENWALD : Ce que je trouve absolument risible, c'est votre souci d'économie parce que ce qui est donné à la TRACE n'est pas perdu. On dirait que ce qui est donné à la TRACE est perdu. Pas du tout ! En fait la TRACE est un service public et va utiliser cet argent. Alors ne dites pas qu'il y a une dépense inutile.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD, il me semble que vous n'avez rien compris. La TRACE n'encaissait pas. Nous versons à la CAC.

Me GRUNENWALD : A la CAC alors ! Je dis et je répète ce que je dis, ce n'est pas de l'argent perdu comme vous le dites mais vous avez toujours une méthode assez curieuse en matière financière, c'est celle de faire varier. Les deux collectivités sont séparées alors que tout est ensemble. Si je comprends bien, vous pénalisez 80 % des personnes de plus de 70 ans à cause des 20 % qui n'ont pas utilisé les transports après avoir pris la carte. C'est une très bonne chose. C'est une fois de plus ce que l'on appelle la responsabilité collective dont vous êtes le spécialiste à Colmar. Il s'agissait des étudiants. Maintenant il s'agit des personnes de plus de 70 ans. Mais nous sommes habitués à votre système.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ne peux pas résister au plaisir de souligner une certaine incohérence dans vos décisions. Le 6 avril 2009 nous avons après un débat assez long et difficile approuvé l'Agenda 21 qui dans son action 34 dit : « construire une politique tarifaire préférentielle pour les personnes âgées –on parle de transport en bus- demi tarif pour les Colmariens âgées de 60 à 69 ans et gratuité à partir de 70 ans sur l'ensemble du réseau ». Nous avons pris cette décision il y a un mois. Et nous l'avons votée, vous l'avez votée, tous comme un seul homme. Et aujourd'hui vous revenez en arrière. Mais je suis désolé. Il y a quand même un niveau d'incohérence assez incroyable et je suis désolé mais l'Agenda 21 n'a pas 40 mesures, mais 39, vous venez d'en tuer une.

M. le Maire MEYER : Bien. On continue. M. WAGNER !

M. WAGNER : Mon collègue Dominique GRUNENWALD a pratiquement tout dit mais ce que je voulais juste dire c'est que je suis heureux de vous entendre vous exprimer sur le fait de ne pas augmenter les taxes pour les entreprises. Je me souviens qu'il y a deux mois vous aviez augmenté des impôts aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. Félicitations pour vous pour cette nouvelle démarche !

M. le Maire MEYER : Nous sommes certainement une majorité à ne pas avoir compris le sens de votre commentaire parce qu'en matière d'augmentation de la fiscalité, nous étions à la moitié de l'inflation.

M. WAGNER : Cela dépend de quelle inflation vous voulez parler.

M. le Maire MEYER : On a toujours les mêmes références, l'année N-1. Voilà ! Point final ! Et non pas du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Donc tout simplement il faut rester simple. Ce qui veut dire que le budget est annuel. Il n'est pas assis sur deux années mais sur les douze mois de l'année civile. Et si nous avons des références, c'est l'actualisation de l'inflation sur les douze mois de l'année civile. C'est tout aussi simple que cela, M. l'expert comptable. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, pour ces explications. C'est vrai qu'on a l'impression de s'instruire en venant ici. C'est assez impressionnant. Je reviens sur le rôle de la TRACE, de la Mairie et de la CAC. Ces précisions sont peut-être utiles mais je sais ce que c'est qu'une autorité organisatrice et ce qu'est un opérateur. Maintenant, je reviens sur l'idée de la gratuité le week-end. Vous arrivez tout de suite en disant : « ça va coûter tant ». Peut-

être que cela va coûter 10 ou 15 € mais faire découvrir aux gens qui n'y sont pas habitués, le réseau du transport en commun et venir au centre ville le samedi ou le dimanche, en particulier le samedi pour justement faire des courses, du shopping, etc. c'est peut-être un tout petit investissement au départ via la CAC, j'en conviens, mais il y a un retour sur investissement. Donc, il ne faut pas toujours voir que du côté des dépenses mais aussi du côté des recettes économiques, en tout cas des bons points économiques que l'on peut en tirer. Et on pourrait constater sur un plan plus politicien que ce que l'on a critiqué pendant la campagne parmi vos engagements, maintenant que vous revenez dessus, eh bien on vote quand même ce rapport, parce qu'on est cohérent.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je crois que l'Agenda 21, il est assez loin quand on parle de faire beaucoup plus de parkings en centre ville. Mais par rapport aux transports en commun, je crois que vous m'avez mal compris tout à l'heure. Je n'ai pas dit que la TRACE payait les transports en commun, mais bien les organisateurs de manifestations qui louent un service à la TRACE. Je souhaiterais donc juste que les 55 000 € qui sont maintenant économisés puissent servir toujours encore pour le transport en commun. C'était une hypothèse. Il y en a d'autres envisageables aussi mais c'est juste que les 55 000 € servent encore aux transports en commun.

M. le Maire MEYER : Il n'y a aucune raison qu'on le fasse. M. WAGNER !

M. WAGNER : J'avais juste rebondi sur vos propres, le moment n'est pas choisi non plus pour augmenter les impôts. C'est ce que vous avez dit il y a deux minutes et c'est ce que vous n'avez pas fait il y a deux mois. Maintenant concernant le taux d'inflation, c'est votre volonté d'appliquer sur le passé. Moi, je dis qu'il faut être actuel. Et vous ne l'êtes pas.

M. le Maire MEYER : Encore une fois, vous ne m'avez pas écouté. Je disais qu'après une augmentation de 10 % de la taxe sur les transports on serait mal venus de revenir à la charge avec une augmentation supplémentaire. M. le premier adjoint.

M. HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers Collègues, je crois que là encore il faut un peu recadrer le débat et revenir aux fondamentaux. Nous nous étions engagés, parce que c'était une œuvre importante, d'offrir aux personnes âgées l'accès facilité aux transports en commun. Nous ne remettons absolument pas en cause ce principe. Nous l'aménageons. Je crois que le rapport est clair. Il ne s'agit pas de rapporter une décision prise et prise d'ailleurs malgré vos critiques initiales et malgré votre rejet. Il s'agit de l'adapter, de responsabiliser les uns et les autres. Le coût total est de 93 €. On va demander une participation de 10 €, le solde demeurant à la charge de la Ville. Ce solde de 83 € reste un investissement fait pas la Ville pour les personnes âgées pour faciliter, encourager et développer l'utilisation du transport en commun. Le reste ce sont des propos comme l'a dit M. DENECHAUD. Je crois que c'est dommage d'en arriver là pour un débat qui mérite mieux. Encore une fois, prendre les choses par le petit bout de la lorgnette et surtout trahir la réalité, n'est pas forcément honorer ce débat démocratique dont nous avons tous besoin dans cette enceinte.

M. le Maire MEYER : Je mets juste dans la corbeille le coût que supporte la Ville de Colmar pour le transport des personnes âgées. Il s'agit d'un montant de 180 000 € pour assurer cette gratuité.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'opposition du groupe de M. WAGNER et l'abstention du Groupe Socialiste.

I – 155 Attribution de compensation – reversement aux communes.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 156 Création d'emplois saisonniers.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Oui, juste une question, M. le Maire, est-ce qu'on aurait pu avoir les effectifs des années précédentes ou de l'année dernière ?

M. l'Adjoint WEISS : En 2008, nous avions 155 saisonniers.

M. le Maire MEYER : Nous sommes toujours à peu près dans le même nombre.

M. l'Adjoint WEISS : C'est selon la demande des services.

M. le Maire MEYER : Selon aussi les besoins. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 157 Transaction immobilière – vente de parcelles sises rue d'Agen et rue du Galtz.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 158 Transaction immobilière – acquisition d'un jardin appartenant à la SAFER lieudit « Bleich » délibération rapportée.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 159 Transaction immobilière – acquisition de parcelles sises au lieudit « Bleich ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 160 Transaction immobilière – régularisations foncières sises rue de Sigolsheim – rue d'Ammerschwihr.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 161 Dénomination d'une rue « rue des Métiers ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je suis heureuse de voir ce rapport, ce soir, sur notre table, puisqu'il y a peu de temps, en Conseil municipal, j'étais intervenue pour demander qu'on rebaptise cette partie de la rue Timken et on m'avait répondu que ma demande n'avait absolument aucun sens. Je m'en réjouis. Ceci étant, on aurait peut-être pu être un peu plus original quant au nom de cette rue.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adjoint BECHLER : Oui, merci M. le Maire. Chers Collègues, je crois qu'à l'avenir ce n'est pas bon quand je reste le dimanche à la maison, parce que si vous me permettez, je voudrais revenir sur les propos du Docteur FELDMANN qui, lundi dernier, a traité les métiers de « drôles de binz » ! Je vous rappelle que être médecin, c'est aussi un métier ou est-ce un drôle de binz ? Pour vous donner un aperçu de l'importance des métiers dans l'artisanat local, il faut savoir qu'à Colmar il y a 976 entreprises artisanales qui ont 5.800 collaborateurs qui y travaillent. Ces entreprises forment plus de 600 apprentis dont 80 % trouvent un emploi à l'issue de la formation. Tout ce beau monde fait partie de la première entreprise de France composée de 250 métiers et 9.300 entreprises artisanales. Je crois que cela méritait autre chose qu'un « drôle de binz » !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. le Maire, j'aimerais que vous apportiez une précision. Les débats que nous avons entre nous, en Commissions Réunies, se tiennent-ils à huis clos, oui ou non ?

M. le Maire MEYER : Mais je ne comprends pas la question !

M. FELDMANN : C'est-à-dire que M. BECHLER n'a pas à faire état de ce qui se dit en Commissions Réunies !

M. le Maire MEYER : Et pour quelle raison ?

M. FELDMANN : Le huis clos !

M. le Maire MEYER : L'un ou l'autre peut rebondir sur des propos qui ont été tenus !

M. FELDMANN : Et le huis clos !

M. le Maire MEYER : D'ailleurs, vous le faites d'une façon courante …

M. FELDMANN : …et le huis clos !

M. le Maire MEYER : …dans la mesure où vous intervenez ! Seulement vous n'intervenez pas du tout !

M. FELDMANN : Et le huis clos ! Mais alors on ne vient plus du tout à ce moment-là ! Que faites-vous du huis clos, s'il vous plaît ?

M. le Maire MEYER : Alors peut-être M. BECHLER aurait-il voulu que ce soir vous parliez de binz en parlant métiers, puisque vous l'avez dit lundi dernier !

M. FELDMANN : Enfin, c'est incroyable !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, lors des réunions des Commissions Réunies, il y a absence de la Presse. Mais pour autant, il n'y a pas de huis clos ! Parce que pour les huis clos, il faut que les fonctionnaires quittent la salle, ce qui n'est pas le cas. Me GRUNENWALD qui va nous apporter un côté juridique, certainement !

Me GRUNENWALD : Pas juridique mais enfin bon quand même une précision. Je pense qu'il y a une confusion qui se fait à l'heure actuelle en ce qui concerne donc la notion de huis clos qui est une chose et la notion de commission. Mais je voulais faire remarquer d'abord que, contrairement à ce que vous dites quand vous prononcez le huis clos, les fonctionnaires restent. Je n'ai jamais vu que quand on prononçait le huis clos ici, les fonctionnaires partaient ! Vous avez confondu la Presse et le public. Si la Presse n'est pas là, le public n'est pas là non plus !

M. le Maire MEYER : Les deux !

Me GRUNENWALD : Mais vous avez parlé de la Presse, parce que ce n'est que la Presse qui évidemment vous intéresse, en règle général… (rires) attendez, ce n'est pas aux plus vieux spécialistes ici, que je vais donner des leçons. Je dois reconnaître que M. le Maire se débrouille très bien à ce sujet. Je voulais simplement expliquer qu'il y avait confusion. Bien entendu je peux tout répéter, bien entendu nous sommes dans un pays de liberté, mais il s'agit simplement de règles ou bien les Commissions Réunies nous permettent de discuter sur un certain nombre de sujets, ce qui était le cas dans le temps sans que cela puisse être utilisé par les uns et par les autres, mais là, vous reconnaissez bien que nous ne disons plus rien, en réalité en Commissions Réunies, rien ne se passe par rapport à nous. Alors je dirais simplement qu'il faudrait répondre que quelqu'un peut répondre à ce

moment-là à M. BECHLER pour lui dire ceci ou cela et ce sera une discussion qui n'intéresse personne. Le débat public est là, il doit se contenter d'être là. Je peux très bien rapporter les phrases que vous avez dites, M. BECHLER, ce sera vrai ou pas vrai. En tout état de cause cela ne peut pas être justifié devant ceux qui nous écoutent, devant la Presse ou le public, comme nous le disions tout à l'heure. Laissons les Commissions Réunies là où elles sont, c'est-à-dire un travail réel, le cas échéant à améliorer peut-être mais en tout cas qui ne doit pas être reporté après dans les séances publiques.

M. le Maire MEYER : Bien, vous voulez apporter votre savoir professionnel. Moi, je réponds d'une façon plus simple, Maître, il n'y a pas de huis clos tant qu'il n'est pas prononcé. Je réponds d'une façon juridique et en plus faut-il qu'il soit prononcé par l'Assemblée…

Me GRUNENWALD : …je vous l'ai expliqué tout à l'heure !

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de huis clos tant qu'il n'est pas prononcé. Or, en séance de Commissions Réunies, le huis clos n'est jamais prononcé !

Me GRUNENWALD : C'est exactement ce que je vous ai expliqué tout à l'heure !

M. le Maire MEYER : Vous n'avez jamais expliqué cela…

Me GRUNENWALD : J'ai dit qu'il y avait confusion entre le huis clos et les commissions ! Vous n'écoutez pas, alors on écoutera à l'enregistrement, on verra bien ce que dit le procès verbal ! C'est ce que je vous ai dit. C'est vous qui avez dit qu'au huis clos les fonctionnaires municipaux n'étaient pas là ! A mon avis, c'est une erreur !

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de huis clos tant qu'il n'est pas prononcé, je le répète.

Me GRUNENWALD : Alors dites-moi simplement quand le huis clos est prononcé, les fonctionnaires sortent ?...

M. le Maire MEYER : …et chacun peut rebondir sur des propos qui ont été tenus en séance précédente !

Me GRUNENWALD : Il faut réviser…

M. le Maire MEYER : …non. Nous avons un règlement et il s'applique ! M. WAGNER !

M. WAGNER : Je pense que dans cette histoire, il faut prendre un peu de hauteur. C'est une question de déontologie et également de fonctionnement entre nous. Vous ne pouvez pas nous critiquer lorsque nous n'intervenons pas au moment des Commissions Réunies et en même temps, ensuite, lors d'une séance publique, faire état de ce qui s'est passé au moment des Commissions Réunies. Je crois qu'il y a une réglementation à mettre en place entre nous, tout simplement.

M. le Maire MEYER : Matthieu JAEGY !

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, lorsque l'on connaît l'engagement de notre collègue Jean-Pierre BECHLER sur ce terrain

de l'artisanat, on ne peut pas lui reprocher de s'être ému, dans le prolongement d'ailleurs de ses propos, sans heurter un quelconque règlement d'ailleurs, on ne peut pas lui reprocher de s'être ému des propos qui ont été tenus effectivement par M. FELDMANN sur le terme choisi pour cette rue, à savoir rue des Métiers. Alors oui, « rue des Métiers » est un terme parfaitement à propos et Métiers avec un « M » majuscule, il faut aussi le souligner au passage, je crois qu'il le mérite. C'est un terme générique qui rassemble de nombreuses professions et qui se situe en parfaite cohérence avec l'ensemble des entreprises et institutions présentes sur le tronçon de cette rue. Voilà la précision, par honnêteté intellectuelle et par respect aussi des artisans aux côtés de notre collègue, Jean-Pierre BECHLER, précision que je souhaite apporter, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voudrais quand même avoir une précision, je n'étais pas là à cette réunion des Commissions Réunies, je ne peux donc pas témoigner de ce qui a été dit de part et d'autre mais la rue des Métiers est limitée aux métiers de l'artisanat ? Parce que je voudrais quand même rappeler à mon ami, Jean-Pierre BECHLER, que les professions libérales, c'est un métier et que l'ensemble des professions ce sont des métiers. Alors est-ce que c'est la rue de l'artisanat, des métiers de l'artisanat ou est-ce que c'est les métiers dans leur ensemble ? Je voudrais bien qu'on m'explique quand même !

Des Conseillers : Dans leur ensemble !

Me GRUNENWALD : Dans leur ensemble ! Alors, nous n'attaquons pas Jean-Pierre BECHLER quand on parle des métiers !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : C'est exactement le sens que je voulais dire puisqu'on fait état de mes propos en Commissions Réunies, il va donc bien falloir que je m'explique sur ce que j'ai dit en Commissions Réunies, on ne va donc pas s'en sortir, on va faire deux conseils municipaux, si j'ai bien compris ! Parce que si il va falloir se justifier sur ce que l'on dit en Commissions Réunies, on n'a pas fini ! J'ai simplement critiqué le fait que je trouvais que ce nom de « rue des Métiers » était un nom générique beaucoup trop vague. Et c'est pour cela que sur le ton de la plaisanterie, j'ai dit « on pourrait aussi appeler cela la rue Binz » et effectivement je l'ai dit mais c'était sur le ton de la plaisanterie. Et je suis tout à fait conscient de l'engagement permanent de M. BECHLER pour les métiers de l'artisanat et on connaît ses engagements au niveau national. On sait le temps qu'il y passe et je le respecte profondément. (applaudissements) Je regrettais simplement que ce terme de métiers qui est un terme générique, je trouvais que cela manquait d'imagination. C'est tout ce que j'ai dit, je n'ai rien dit d'autre. Et le reste, c'était de la plaisanterie puisque nous étions entre nous ! (protestations et brouhaha général).

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, pour Me GRUNENWALD, juste pour lui dire que le huis clos est souvent prononcé dès que nous avons une délibération sur les

pensions de reversion, par exemple, donc des points qui concernent des personnes en particulier. Par ailleurs, ceux qui préconisent le règlement, je l'ai déjà une fois rappelé, en principe le règlement intérieur du Conseil municipal c'est au maximum deux interventions sur un sujet sauf pour le rapporteur quand il est pris à partie comme cela arrive ce soir, deux interventions maximum pour pouvoir enfin répondre correctement à des questions qui sont généralement diffusées et puis diluées à force de 5 ou 6 répétitions comme ce soir.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint MEYER !

M. l'Adjoint Daniel MEYER : Je voulais simplement dire à cette noble assemblée que mon ami BECHLER n'a fait que répondre à une question. Le Docteur FELDMANN posait en l'occurrence la question : « qu'est-ce que c'est que ce binz » ? Alors il a apporté la réponse à cette question en citant le nombre d'entreprises, nombre que nous n'avions pas sous la main lundi, mais qu'il vous donne aujourd'hui. C'est la réponse à votre question de lundi. Et je rappelle que le Petit Robert donne comme définition pour binz : bazar, pagaille, bordel. (rires)

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : L'intervention de deux personnes est également pour vous, mais juste en précision à M. JAEGY, c'est vrai que M. FELDMANN en a discuté lundi dernier. Aujourd'hui, il n'est pas intervenu. M. BECHLER avait certainement préparé son intervention et a souhaité à tout prix la placer, c'est tout.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci. Alors je voudrais certifier, pour avoir assisté à cette réunion, que les propos de M. FELDMANN sont tout à fait sincères et ensuite dire également, comme M. WAGNER l'a dit, que l'on ne peut pas d'un côté nous reprocher de ne pas nous exprimer en Commissions Réunies, parce qu'on privilégierait le moment où la Presse, où le public sont là pour dire ce que l'on a à dire et en même temps nous reprocher ensuite en réunion publique de ne pas reprendre des propos sur lesquels on a eu tout le loisir de réfléchir et qu'on n'avait peut être pas envie de redire.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Vous vous offusquez beaucoup sur l'intervention, cela veut dire qu'à aucun moment, sur le principe, qu'à aucun moment depuis le début de la mandature vous êtes intervenus en Conseil municipal pour relayer des propos tenus en Commissions Réunies ou en Commission ! On est d'accord ? Je ne crois pas que ce soit le cas. En revanche pour ce qui concerne M. WAGNER, ne donnez pas de leçon parce que les Commissions Réunies de la semaine dernière portaient sur les mêmes sujets. Là, il est 21 h.12, on n'en a pas terminé avec l'ordre du jour, et c'est tant mieux puisque encore une fois, c'est bien qu'il y ait des débats, c'est bien que les uns et les autres puissent assister à ces débats, puissent le rapporter à l'intention de l'ensemble des Colmariens. C'est le principe même de notre organisation démocratique et il faut tout faire évidemment pour que cela fonctionne comme cela. Néanmoins ne venez pas nous dire que vous

posez beaucoup de questions, la séance des Commissions Réunies, la semaine dernière, comme souvent a duré ¾ d'heure et là cela fait pratiquement presque 3 heures que nous sommes autour de la table. On mesure quand même la distorsion entre les deux séances portant pourtant sur les mêmes sujets.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adjoint FRIEH : Il y a quand même une bonne nouvelle dans tout cela, chers collègues, M. le Maire, on apprend ce soir que notre collègue FELDMANN essaie de nous faire rire en faisant de l'humour ! Je n'ai pas souvent cette impression dans cette assemblée ! Ceci dit, en dehors de ce débat concernant le huis clos ou pas huis clos, son émotion à ne pas vouloir entendre citer ses propos, est très révélatrice de ce qui pourrait être admis ….. je n'ai jamais interrompu qui que ce soit dans cette assemblée ! …très révélatrice de ce qui, dans l'esprit de certains, pourrait être admis à huis clos et traité négligemment, et c'est bien le moins que l'on puisse dire, quelque chose qui est la noblesse des métiers, alors que publiquement bien sûr, on va les honorer ! Et je crois que c'est autour de cela que le débat porte aussi, pas seulement sur les questions de principe et les questions formelles mais de ce que l'on pense pouvoir dire et pouvoir estimer de certaines choses et puis après tout, le public n'est pas là, la Presse n'est pas là, alors on peut se laisser aller quoi ! Non, je crois qu'il y a là, en dehors de quelque chose qui paraît un petit peu être de surface, quelque chose qui est révélateur du non respect de certaines choses. Et cela n'a rien à voir avec les options politiques des uns et des autres.

M. le Maire MEYER : Bien, je crois que tout est dit. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La proposition est approuvée.

II – 162Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport,

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Gérard RENIS demande la parole sur ce rapport !

M. RENIS : Merci, M. le Maire, et excusez-moi d'insister mais je suis obligé de faire état d'un étonnement. La semaine dernière dans un « Gratuit Colmarien », il y avait une grande publicité d'un magasin allemand, de l'autre côté de la frontière, qui disait : « venez chez nous acheter un vélo, la Ville de Colmar vous rembourse 100 € ».

M. le Maire MEYER : Il y a des gens qui achètent par le site Internet ! Le marché est ouvert ! On ne peut rien faire. Il n'y a pas de « Point Divers », M. DENECHAUD ! Vous voulez intervenir sur les vélos ?

M. DENECHAUD : C'est juste pour dire que le Colmarien va peut-être acheter son vélo dans un magasin allemand, mais il vaut mieux qu'il achète dans un magasin allemand près de la frontière que sur Internet ou ailleurs sachant qu'il va peut être faire vivre 60 ou 70 % de salariés alsaciens. Ce n'est pas forcément aussi mauvais que cela. Il viendra de toute manière de Chine ou d'ailleurs, c'est sûr !

M. le Maire MEYER : M. RENIS, je pense que les Colmariens servent également les clients Allemands ? Non ? (rires)

M. RENIS : J'ai fait état d'un étonnement, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Bien, mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Je vous remercie. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 21 H. 15

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal sur la base des questions que nous avons déjà vues ensemble lundi dernier. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : Mme ALLHEILY, M. TOURNADE, Mme ROSSI, Mme JACQ, Mme COURATIER, Mme DETTLOFF, Mme SCHNELL et Mme CHARLUTEAU qui donnent respectivement procuration à M. Jean-Jacques WEISS, Melle MANN, Mme DE CARVALHO, M. DREYFUSS, M. WALTHER, Mme WEISS, Mme CHELKOVA et M. FRIEH.

Cela étant dit, je vous présente les excuses les plus plates pour la panne des ascenseurs. Le premier est en travaux pour mise en conformité depuis deux mois. La malchance nous poursuit, puisque le deuxième vient de tomber en panne. D'ailleurs les dépanneurs sont encore sur place pour essayer de le remettre en marche aujourd'hui.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 24 mai 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er au 31 mai 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

Je ne sais pas, M. FELDMANN, si c'est le moment de prendre la parole. Nous ne sommes pas encore dans la discussion des points. D'accord ? Il n'y a pas de discussion préalable avant les points en débat. Vous aurez tout le temps de vous exprimer.

J'ai au départ quelques communications à faire : c'est d'abord la mise en service de la vidéoprotection. Le projet initial du dispositif de vidéoprotection urbaine est achevé et sera mis en exploitation à partir du 1er juillet. 15 caméras sont réparties sur 5 sites situés au centre ville de Colmar. Un déport d'image a été réalisé vers le centre d'information de commandement de l'Hôtel de Police Nationale 2, rue de la Cavalerie et l'ensemble de ce dispositif de vidéoprotection est placé tant dans sa gestion opérationnelle qu'administrative sous la responsabilité du chef de service de la Police Municipale de la Ville de Colmar.

La deuxième communication concerne l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Vous savez qu'il s'agit d'une communication réglementaire. La loi du 30 décembre 2006 a

prévu qu'à compter du 1er janvier 2008, le Président de cette commission présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. La présente communication a donc pour objet de rendre compte de ces travaux. Elle s'est réunie deux fois en 2008 et elle a examiné les différents bilans d'activités des services publics. Elle a émis des avis favorables pour l'ensemble des rapports présentés. Furent ainsi examinées les situations de la SCCU, Vialis, Préalis, Colmar Expo et le 8 septembre les activités de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

(Arrivée de M. MEISTERMANN)

M. MEISTERMANN, tout à l'heure je me suis excusé pour la panne de l'ascenseur. Désolé. On ne peut pas faire autrement. Il a fallu se débrouiller pour permettre à tout le monde d'être dans la salle du Conseil municipal.

Une autre communication : c'est un recours en indemnités déposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace contre la Ville de Colmar devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Par courrier du 20 mai dernier, le Tribunal Administratif de Strasbourg m'a informé du dépôt par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace, d'une requête visant à faire droit à sa demande d'indemnisation de la part de la Ville de Colmar, des investissements non amortis sur l'aérodrome de Colmar-Houssen au 31 décembre 2005, pour un montant de 369.883,34 €. Cette demande, selon moi, peut surprendre dans la mesure où c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie qui avait dénoncé le contrat de gestion et non la Ville de Colmar. Elle étonne doublement lorsqu'on se rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie avait, de surcroît, décliné la reprise du traité de gestion, en décembre 2005. Les arguments ne manquent pas du côté de la Ville de Colmar pour contester cette requête tant au niveau de sa recevabilité que sur le fond du dossier. Et les intérêts de la Ville de Colmar ont été confiés au Cabinet Bruno KERN et Associés.

Pour rester dans le contentieux, deux conclusions de jugements : c'est d'abord une requête également examinée par le Tribunal Administratif de Strasbourg dans son jugement du 4 décembre 2007 concernant les malfaçons des travaux de la place Rapp, qui a condamné le cabinet d'architectes ainsi que les sociétés associées en raison des divers désordres affectant notamment le dallage en granit et le revêtement stabilisé en résine de la place Rapp. C'est une question qui a été posée plusieurs fois par Me GRUNENWALD. Le jugement nous arrive. Il peut donc entendre le résultat sur une question maintes fois posée par lui. Les parties condamnées ont fait appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui a rendu son arrêt le 28 mai dernier. La Cour a conclu au rejet de la requête des intéressés. Elle confirme non seulement le jugement de premier ressort, mais augmente encore le montant des condamnations. Ainsi devront être versés à la Ville de Colmar 727 659,50 € au titre du dallage et 346 295,02 € pour le revêtement stabilisé en résine. Ces deux montants sont assortis des intérêts légaux. Le montant des frais d'expertise est inchangé, donc toujours de 23 560,23 €.

Dernière information, toujours en rapport avec du contentieux, questions également maintes fois posées par Me GRUNENWALD. Il s'agit du décompte du budget des eaux lorsque la Communauté d'Agglomération s'était constituée. Pour mémoire, M. WURSTER avait engagé une instance pour obtenir l'annulation de la délibération du 14 novembre 2005 par laquelle le Conseil Municipal de Colmar n'avait reversé que le solde de l'excédent du budget annexe de l'eau à la CAC à hauteur de 2 946 830,91 €. Précédemment avait été décompté en faveur de la Ville de Colmar et de la commune de Horbourg/Wihr un reversement justifié. Et la consistance du jugement est la suivante : le Tribunal a rejeté la requête de M. WURSTER considérant :

- premièrement que la Ville de Colmar était compétente pour prendre une telle délibération alors même que le Conseil Communautaire avait pris acte du transfert par délibération du 6 octobre 2005,
- deuxièmement, la commission chargée d'évaluer le transfert de charges n'avait pas à être consultée dans la mesure où la délibération attaquée n'avait pas pour objet un transfert de charges,
- troisièmement, la consultation de la Commission Interne finances, Economie, Tourisme et Nouvelles Technologies n'est pas obligatoire conformément aux termes du règlement intérieur du Conseil Municipal,
- quatrièmement, l'annexe à la délibération était suffisante pour l'information des conseillers municipaux,
- cinquièmement, le reversement d'une partie de l'excédent du budget général n'est pas dépourvu de base légale puisqu'il trouve sa source dans le Code Général des Collectivités Territoriales,
- sixièmement, le fait que la surtaxe ait été affectée à des travaux précis ne méconnaît pas l'équilibre financier,
- septièmement, le requérant ne démontre pas que l'excédent litigieux sera permanent,
- huitièmement, les pièces du dossier ne prouvent pas que le montant reversé au budget général de la Ville est disproportionné au regard du montant transféré à la CAC, et enfin,
- neuvièmement, le détournement de pouvoir résultant d'une surtaxe de l'eau dans le seul but d'alimenter le budget général n'est pas allégué.

C'est donc également un contentieux qui se termine en faveur de la Ville de Colmar.

Compte-rendu d'activités de la Communauté d'Agglomération de Colmar – 2ème semestre 2008.

M. le Maire MEYER présente le compte rendu d'activités.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, juste quelques remarques concernant ce rapport qui est très intéressant et qui entre dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. J'espère que cet échelon intercommunal sera amené à prendre encore plus d'importance avec des compétences élargies et une élection des conseillers communautaires au suffrage direct.

Concernant plus directement ce rapport, à Colmar, vous nous avez proposé un Agenda 21. Pourquoi ne pas entreprendre une démarche similaire à la CAC ? Le Conseil Général a un programme qui s'appelle GERPLAN. Les intercommunalités voisines –Pays de Ribeauvillé, Vallée de Kaysersberg, Pays du Ried Brun, Pays de Brisach- ont signé un partenariat dans ce sens-si la CAC faisait de même, il y aurait une réelle cohérence territoriale. Concernant la gestion des déchets, la CAC n'est pas performante en matière de tri. Vous nous parlez de la collecte des bios déchets dans quelques cantines. C'est un petit début mais c'est anecdotique sur la masse qui est brûlée. D'autres communes ont déjà généralisé cette collecte. Nous avons à la CAC deux ramassages hebdomadaires. Il serait simple d'en consacrer un à la collecte des bios déchets. Mais le tri des déchets ne concerne pas seulement les bios déchets et les résultats de la CAC sont très en dessous des résultats départementaux à cause de l'incinération. Le four de l'incinérateur n'est pas prévu pour brûler des déchets ayant un trop grand pouvoir calorifique. L'incinérateur nous empêche donc de mener une politique de tri efficace. De plus, et cela a été confirmé par le Grenelle de l'Environnement, c'est un outil polluant. Celui de Colmar arrive en fin de vie. Il est nécessaire de ne pas en installer un nouveau mais bien de mettre en avant le tri et le recyclage.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Ce rapport appelle de notre part plusieurs remarques. Le compte rendu des activités du deuxième semestre 2008 de la CAC nous est présenté ce soir, mais bien trop tardivement, 6 mois après l'échéance du semestre. Ce délai est beaucoup trop long. Le deuxième semestre 2009 étant pratiquement bouclé alors que vous nous présentez et nous présenterez un rapport d'activités annuel global 2008 en septembre prochain. Ne vaudrait-il pas mieux nous présenter à chaud ce compte rendu trois mois au plus tard après la fin du semestre précédent ? Je referai d'ailleurs la même remarque concernant le Compte Administratif de la Ville pour une présentation au plus tard en avril/mai de l'année N+1. Pouvez-vous, en page 3 du rapport, nous préciser en quoi la commune d'Eguisheim et les communes des bords du Rhin situées hors agglomération sont concernées par les actions de promotion touristique de la CAC ? Le Conseil sera-t-il prochainement destinataire d'un compte rendu annuel 2008 des activités du Grand Pays de Colmar dans lequel la Ville et surtout son agglomération sont parties prenantes ? Nous approuvons d'autre part totalement la mise en place d'un point vélo au Camping Communautaire de l'Ill. Mais qu'en est-il exactement du réseau directeur des pistes cyclables intra communautaires et quel en est son degré de réalisation ? L'ouverture de la base nautique communautaire réservée à la seule baignade jusqu'en 2013 et que nous approuvons, d'autant qu'elle constitue l'une des premières réalisations structurantes d'ampleur de l'agglomération avec le forage du

Kastenwald, ne va-t-elle pas concurrencer le stade nautique et Aqualia qui sont bien sûr des piscines communales ? Ne faudrait-il pas à terme transférer la gestion de ces deux structures –j'y reviens une fois encore- ainsi que peut-être celle de la patinoire à l'agglomération ? Enfin la hausse récente et l'importance de 6 € par jour du droit de séjour des gens du voyage expliqueraient-elles le faible taux d'occupation des aires d'accueil ? Ne faudrait-il pas au contraire réduire ce montant afin d'en augmenter le taux d'occupation tout en conservant un confort de séjour optimum incitant ainsi à la sédentarisation ? Merci de vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers Collègues, à la lecture de ce rapport plusieurs points m'ont marqué et notamment, comme le mentionnait mon voisin Frédéric HILBERT, celui concernant la collecte des déchets. Je ne veux pas dire une sous ambition mais on semble se satisfaire quand même d'un système très basique. On dit que c'est très incitatif. Les Colmariens sont déjà très incités à trier leurs déchets, alors qu'on n'a pas le niveau minimal de l'incitation qui est le ramassage en porte à porte. Frédéric HILBERT parlait des bios déchets mais cela concerne aussi les emballages de manière générale qui sont pour l'essentiel recyclables. Donc, je demanderais qu'il y ait enfin une collecte en porte à porte pour les emballages, c'est-à-dire une collecte sur deux. Que cela se fasse comme à Strasbourg ou comme dans la plupart des communautés de communes et d'agglomération d'Alsace, une collecte sur deux pour les déchets non recyclables et une collecte sur deux pour les déchets recyclables, en porte à porte, au pied de l'immeuble.

Ensuite, une question concernant le covoiturage. Cela a été mentionné dans l'Agenda 21 de la Ville de Colmar. Effectivement l'Agenda 21 pour l'agglomération paraît très pertinent, mais je constate tous les jours du covoiturage de facto, c'est-à-dire des Colmariens qui s'organisent par eux-mêmes pour se retrouver aux sorties de l' agglomération, notamment quand on va vers Fribourg, pour se garer, se retrouver et covoiturer notamment pour l'Allemagne, ensemble. Alors, je pense qu'il faut profiter de cet élan des citoyens de l'agglomération colmarienne et vraiment s'inscrire dans cette démarche le plus vite possible avant que les gens ne se découragent parce qu'ils vont bientôt buter sur un nombre de places aux sorties de l'agglomération. Pour l'instant, cela se fait en bordure de route, en bordure de chemin, mais il risque d'y avoir des problèmes à court terme.

Et enfin, le réseau TRACE, on voit « politique d'investissement », « trois nouveaux bus », « un défibrillateur », « remplacement de douze pistolets de remplissage GNV », c'est très bien mais on est dans l'investissement de remplacement et le problème, je pense, concerne surtout l'organisation. On peut gagner en productivité non pas forcément en investissant ou en mettant plus de moyens, mais en les allouant autrement avec une refonte complète du réseau TRACE pour arriver à 3 à 5 lignes avec un cadencement aux 10 minutes en heure normale. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien ! Beaucoup de questions intéressantes. M. HILBERT, quant à l'élection au suffrage universel des conseils

communautaires, vous l'avez rappelé, vous savez très bien que ce n'est pas de notre compétence. Il y a pour cela des députés et des sénateurs qui devront se déterminer en fonction des préconisations enregistrées ici et là. Je tiens quand même à dire que l'Association des Maires de France y est totalement opposée à 85 %, après une consultation, mais naturellement cela n'empêche pas de faire entendre les propositions. Deuxième chose, l'Agenda 21 pour la Communauté d'Agglomération : nous avons en main le compte rendu d'activités du deuxième semestre 2008. La Ville de Colmar a mis sur l'établi l'Agenda 21 dans les premiers mois de l'année 2009. Donc, forcément, il ne peut pas y avoir une relation entre les activités qui vous sont présentées par rapport à l'Agenda 21 de la Ville de Colmar. Néanmoins, certaines actions sont déjà pilotées par la Communauté d'Agglomération, ce qui veut tout simplement dire que progressivement, nous allons entrer avec la Communauté d'Agglomération dans l'une ou l'autre action selon le choix des maires. Nous allons même beaucoup plus loin puisqu'au niveau du Grand Pays de Colmar, nous suivons la même stratégie. L'Agenda 21 de la Ville de Colmar servira également de base de discussion pour retenir l'une ou l'autre action à la carte, ce qui veut tout simplement dire que l'esprit de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar a fait beaucoup de petits puisque non seulement son périmètre a été élargi à la Communauté d'Agglomération pour certaines des actions, mais il va également servir de référence pour le Grand Pays de Colmar. Je pense notamment au plan climat. Nous sommes donc sur la bonne voie. Concernant les déchets, je crois avoir lu dans la presse : « plus besoin d'incinérateur », et c'était un article signé M. HILBERT. La question posée tout à l'heure, en quelque sorte, est en rapport avec ce point de vue, mais nécessite quand même un petit commentaire sur le sujet. La vapeur d'eau produite par l'usine de valorisation énergétique –donc par l'usine d'incinération- 15 000 tonnes/heures, par incinérateur, vient compléter, voire remplacer, cet été les sources d'énergie classiques de la centrale thermique par le remplacement soit du fuel, soit du gaz. C'est donc quand même plus qu'un bon point. L'énergie fournie alimente quelque 16 000 logements. Cela correspond à la moitié des logements colmariens avec un réseau de distribution de 15 km et l'utilisation de plus de 50 % d'énergie renouvelable, donc celle que vous critiquez. Vous proposez un autre ramassage, puisque vous dites qu'il n'y a plus besoin d'incinérateur. Pourtant bio masse, géothermie ou récupération sur usine d'incinération, permettent au chauffage urbain de faire bénéficier sur la totalité de la vente d'énergie à l'ensemble de ses abonnés, un taux de TVA de 5,50 % à la place de 19,6 % parce que nous dépassons les volumes traités en les faisant passer par l'incinérateur. Or, vouloir diminuer la bio masse dans l'alimentation, c'est revenir en arrière sur le taux de TVA, et facturer du jour au lendemain un prix d'énergie supérieur de 14 % serait catastrophique pour quelque 16 000 logements locatifs qui aujourd'hui bénéficient d'un taux de TVA de 5,50 %. Là, on n'est donc pas sur la même longueur d'onde. Au contraire, nous avons un outil, une formule qui marchent. Nous sommes largement en-dessous des normes européennes dans le domaine des paramètres de pollution. Nous faisons beaucoup mieux que les préconisations. Naturellement, nous devons toujours poursuivre l'amélioration dans la collecte de déchets, et c'est ce que nous faisons. Nous

avons fait quelques avancées. Nous devons encore mieux faire, mais pour autant nous ne sommes pas si mauvais que ça. D'ailleurs également, nous commençons à ramasser les cantines. Nous commençons l'année prochaine, ou cet automne, à ramasser les hôpitaux et les cliniques pour ce qui est des déchets d'assiette. Nous sommes donc encore une fois dans la bonne direction.

Je continue avec M. DENECHAUD puisqu'il évoquait en partie la même chose en disant que nous étions dans le côté basique pour ce qui est du ramassage. Je viens de faire apparaître les avancées qui sont faites. Concernant le covoiturage, celui-ci figure dans les 40 engagements de l'équipe majoritaire et dès l'année 2009 seront aménagés des parkings spécialement destinés au covoiturage y compris à la sortie Est de la ville de Colmar, à l'emplacement que vous venez de relever. Concernant le réseau TRACE, vous parlez d'investissement. Mais on ne voit pas seulement que l'investissement. Nous allons également restructurer les horaires de transport, ce qui va nous conduire au mois de juin 2010 à faire une économie de 200.000 km par an. Cela nous permet d'augmenter la rotation des bus pour les mettre davantage à la disposition des usagers. Nous ne voyons donc pas seulement le renouvellement du matériel ou le renforcement du matériel, nous voyons également la restructuration des horaires de transport.

Pour M. LECONTE, il constate que la production du rapport est trop tardive. Je veux bien mais on respecte la loi, il est dit « au premier semestre de l'année N+1 », nous sommes donc obligés de produire le rapport d'activités du dernier semestre de l'année qui précède. Nous sommes donc dans cette logique. Vous vouliez faire la même observation pour le Compte Administratif. Là, c'est pareil. Nous suivons le Code Général des Collectivités Territoriales pour tout à l'heure vous proposer le Compte Administratif. Mais là encore nous sommes dans le calendrier. Pourquoi parle-t-on d'Eguisheim pour ce qui est des actions touristiques ? Eh bien parce que tout simplement Eguisheim fait partie d'un syndicat intercommunal dont certaines des communes font partie de la Communauté d'Agglomération. On ne pouvait donc pas se permettre de couper un syndicat en deux. Ce qui concerne Wintzenheim et Wettolsheim concerne ipso facto aussi Eguisheim. On ne peut donc naturellement pas éclater Eguisheim du projet global. Quant au Grand Pays de Colmar, il n'a pas à produire un compte rendu d'activités parce qu'il ne s'agit pas d'une structure institutionnelle. Néanmoins les comptes rendus qui chaque année sont donnés, sont assez explicatifs pour que chacune et chacun sache ce qui est fait. Pour les pistes cyclables nous avons d'une part sur Colmar le réseau de la ville de Colmar. Mais la Communauté d'Agglomération va plus loin pour installer un schéma de pistes cyclables communautaire. Mais pour cela nous devons encore négocier avec le Département puisque certains tronçons de pistes entrent dans le schéma départemental. Nous n'avons pas la maîtrise totale du projet. Pour la base nautique et les piscines, et il évident que la base nautique aura une incidence sur la fréquentation des piscines. Raison pour laquelle également, nous demandons un droit d'entrée à la base nautique pour ne pas vider les piscines. Ne sont pas seulement concernées les piscines

colmariennes, sont également concernées les piscines de toute la région de Colmar. Il fallait donc trouver un juste milieu pour ne pas faire déserter nos piscines en demandant le minimum indispensable. Je rappelle pour les administrés de la Communauté d'Agglomération que le prix de la journée est de 2 €, et pour les autres de 3 €, étant entendu que les enfants en dessous de 6 ans ne payent rien. Transfert des piscines à la Communauté d'Agglomération, je vous ai déjà répondu, ce n'est vraiment pas la priorité des élus puisque, comme pour les activités sportives, comme pour les activités culturelles, comme pour la petite enfance, il s'agit avant tout d'un service de proximité et les maires préfèrent garder momentanément cette attribution. Vous disiez également que la base nautique est la première réalisation de la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas vrai, M. LECONTE. Si vous lisez de très près le bilan d'activités, vous vous apercevez que le chantier de l'Observatoire de la Nature se termine et que tout sera près pour le mois de novembre. Il en est de même également pour le troisième forage alimentant le réseau d'eau potable, le Lindenkuppel, dont le chantier se termine également. Au total, il s'agit quand même d'un investissement de quelque 12 M€ qui viennent de se terminer au-delà de ce qui a déjà été réalisé. Pour les gens du voyage, nous cherchons le juste milieu. Naturellement nous souhaitons que les emplacements soient occupés. Alors, faut-il augmenter le forfait pour les consommations et diminuer l'occupation du terrain ? Il n'y a pas de religion parfaite. N'empêche, qu'aujourd'hui, le système marche mieux qu'il y a deux ans. Mais naturellement, nous avons encore des adaptations à trouver pour faire fréquenter ces terrains par le plus de monde possible.

Pour le point suivant, à savoir le rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, je laisse la parole à M. l'Adjoint FRIEH.

Rapport annuel 2008 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

M. l'Adj. FRIEH présente le rapport annuel 2008 sur l'utilisation de la DSUCS.

M. l'Adj. FRIEH : Vous constaterez, en voyant le récapitulatif, que Colmar dépense plus que le montant de la dotation qui lui est allouée et met au bout quelque chose comme 728.000 € en plus sur ses fonds propres.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. A propos de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, nous sommes très surpris du décalage de dépenses que vous avez opéré en 2008 d'une part entre les deux quartiers prioritaires Europe/Schweitzer et St Vincent de Paul et d'autre part entre le financement des interventions destinées à améliorer le cadre de vie de ces quartiers et le financement d'équipement et d'actions menées par les associations oeuvrant pour et dans ces quartiers. En effet, concernant l'amélioration du cadre de vie, 85 % des financements ont été attribués au quartier Europe hors ANRU, soit environ 52,50 € par habitant, 15 %

seulement au quartier St Vincent de Paul, soit 24,50 € par habitant. Ce qui fait la moitié. 68 % des dotations ont été utilisés pour améliorer le cadre de vie dans ces deux quartiers contre 32 % seulement utilisés pour des actions en faveur de la cohésion sociale, soit 1/3 du total général de 2.668.000 €. Il est donc surprenant de constater que les 2/3 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale soient affectés à des travaux d'aménagement d'espaces publics au lieu de soutenir et de développer davantage les actions relevant directement de la cohésion sociale et de la solidarité, notamment celles à l'égard des plus démunis, touchés par la crise.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, pour ce qui concerne le décalage, il faut voir aussi qu'il y a tout simplement une question de taille entre les quartiers, de nombre d'habitants. Ce décalage n'est pas anormal. Pour ce qui concerne le choix des dépenses, améliorer le cadre de vie avec des travaux sur des espaces publics, est effectivement quelque chose qui est de l'ordre d'un choix, étant entendu que pour ce qui concerne le soutien aux associations, d'autres crédits sur les fonds de droit commun sont encore mis en œuvre. Tous ne relèvent pas de cette dotation. Je rappelle que déjà, dans ce cadre-là, la Ville met au bout par rapport à ce qui lui est versé par l'Etat et donc nous essayons d'avoir là une utilisation équilibrée à la fois sur les territoires et sur les actions à mener pour l'usage de cette dotation.

M. le Maire MEYER : Bien, il s'agissait d'un compte rendu.

I – 163 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2008.

M. le Maire MEYER : Ce compte de gestion précède la présentation du Compte Administratif. Je vous propose donc d'approuver le compte de gestion du receveur percepteur, Monsieur Carlo SCHWEITZER, dans la mesure où celui-ci est conforme par rapport au Compte Administratif.

Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le compte de gestion est approuvé.

I – 164 Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2008.

M. le Maire MEYER : Nous arrivons au Compte Administratif. C'est toujours une petite gymnastique de chiffres, de lignes budgétaires. Un certain nombre de documents vous ont été produits avec au départ un rapport explicatif de 22 pages avec les données essentielles que vous trouvez en première page.

(M. le Maire présente le rapport dans ses détails).

C'est sur la base de cette projection que tout à l'heure nous vous demanderons d'approuver le Compte Administratif. Mais auparavant laissons encore le soin à M. l'Adjoint JAEGY de compléter un peu cette présentation rapide que j'ai faite en diagonale, m'inspirant des quelque 30 pages du document qui vous a été distribué. M. l'Adjoint, vous avez la parole !

M. l'Adj. JAEGY : Merci M. le Maire, mes chers collègues, pour illustrer les développements de ce rapport, nous vous proposons en effet de visionner

une série de graphiques qui permettent de cerner les principales évolutions et les grandes masses de ce Compte Administratif 2008. C'est l'objet du fascicule en couleur à votre disposition qui, en préambule, définit et resitue le Compte Administratif dans le cycle budgétaire annuel.

(M. l'Adj. JAEGY procède à la présentation technique à l'aide d'une projection de graphiques).

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Je m'étais amusé un peu à sortir de nos différentes réunions du Conseil Municipal, différents tableaux qui naturellement sont en relation directe avec l'exécution du Compte Administratif à travers le ciblage de quelques paramètres indispensables si l'on tente d'analyser l'exécution d'une année budgétaire. Année budgétaire qui ne va pas de juillet à juin, mais qui s'étale du 1er janvier au 31 décembre étant entendu que pour les opérations d'investissement aujourd'hui elles sont closes le 15 décembre. Les dépenses de fonctionnement sont comptabilisées jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 mais en fonction de ce que nous avons déjà analysé ou présenté, j'ai sorti quelques tableaux qui sont très intéressants dans la mesure où d'une part je disais tout à l'heure qu'il ne s'agit pas seulement d'annoncer des travaux, il faut aussi les réaliser. On entend certains dire : « vous faites du vent avec vos annonces ! Ce qui nous intéresse nous, c'est la réalisation ! »

Réalisation avec au départ, M. OSTERMANN si vous le voulez bien, le tableau A1 qui est en quelque sorte une référence, puisqu'il faut toujours se référer à quelque chose. Vous avez ce tableau n° 1 où pour l'année 2008, nous sommes à un taux de réalisation de 73,91 %, taux encore jamais atteint ! C'est un taux de réalisation remarquable bien que les opérations d'investissement soient arrêtées au 15 décembre de l'année. Cela veut dire qu'en début d'année, même si le budget est seulement approuvé au mois de mars, il faut mettre le carburateur pour la mise en œuvre ce qui était prévu, sinon injustement vous demandez des impôts aux contribuables sans les utiliser. C'est, je pense, un élément de satisfaction et de fierté.

On peut approcher davantage ce taux de réalisation avec le détail des travaux réalisés à travers la deuxième planche où nous avons fait la différence sur cette courbe. Ce qui est en rouge, ce sont les opérations sous mandat, c'est-à-dire les opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité territoriale qui, dans le cas présent, généralement est la Région Alsace pour les travaux réalisés sur les lycées. Vous avez en bleu la ligne propre à la Ville de Colmar. Vous voyez que cette courbe s'améliore d'année en année depuis 2005. On était plus haut les années précédentes, mais il y avait superposition de quelques réalisations très importantes qui se terminaient sur une année et qui, naturellement se sont soldées sur l'année suivante. La ligne verte, c'est le total de la ligne rouge et de la ligne bleue. Cette dernière nous intéresse directement. La ligne rouge, en effet, on ne la maîtrise pas puisque nous assumons les travaux confiés par le Conseil Régional d'Alsace, mais nous sommes directement responsables de la ligne bleue et voyez où nous en sommes : pour trouver le même montant, il faut remonter jusqu'en 2003.

(M. le Maire MEYER procède à une présentation technique à l'aide de projection de tableaux).

Voilà, nous sommes à votre disposition pour répondre à toute autre question. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire pour cette présentation, merci à M. l'Adjoint également. Les graphiques, c'est un très bon support, effectivement pour communiquer et présenter les orientations passées de la Ville. Mais, et je l'avais déjà mentionné en Commission des Finances élargies, il est dommage qu'on n'accorde pas un petit peu plus d'importance à une présentation fonctionnelle des dépenses et des recettes, mais essentiellement des dépenses. Cette présentation fonctionnelle, par grand domaine d'actions, est présente dans le C.A., elle est présente dans le budget, mais de manière marginale. Elle n'est pas tellement mise en valeur alors qu'elle pourrait permettre aux Colmariens de savoir vraiment combien d'argent est consacré à quoi, à quel domaine. C'est une question de transparence pour la population. Parce qu'effectivement, la présentation par nature, c'est la présentation officielle, juridique, obligatoire, mais savoir quel est le pourcentage de dépenses de personnel, de subventions, de prestations, d'investissements immatériels ou matériels par exemple, ce n'est pas cela qui fait vraiment la photo ou le tableau général d'une politique municipale. Cela donne une idée sur certains points mais cela ne permet pas notamment de faire des comparaisons sur le temps. Alors en quoi consiste déjà une présentation fonctionnelle ? Ce n'est pas forcément évident pour tout le monde, cela consiste à ne pas parler que de dépenses de personnel, ne pas parler que de domaines comme on l'a vu, mais de domaines d'actions. On parle par exemple d'enfance, d'éducation, de voirie, de culture et avec cela, des sous domaines, on peut parler de crèches, de pistes cyclables, de soutiens aux musiques actuelles et on voit directement ce que fait la Ville et ce que soutient la Ville. Et pour chaque domaine ou pour chaque sous domaine, on peut être en attente d'un chiffre en euro donc une valeur absolue, d'un chiffre en pourcentage avec des camemberts et d'un chiffre en euro par habitant. Cela permet déjà de respecter l'instruction comptable M14 qui régit la comptabilité des villes, pour les villes de plus de 3.500 habitants, c'est obligatoire d'avoir une présentation fonctionnelle. Comme dit, il y en a une, mais pour respecter l'esprit, l'instruction, on pourrait la mettre plus en valeur. Cela permet, comme je l'ai dit, d'avoir plus de transparence, de mieux informer les Colmariens et les non Colmariens puisque cela intéresse aussi les personnes de toute la région d'ailleurs de savoir ce que fait la Ville. Cela permet de connaître l'évolution de nos dépenses sur plusieurs années. On sait qu'une année on a dépensé un petit peu plus dans tel domaine que l'année précédente, par exemple. Cela permet à la marge de comparer avec des villes similaires, ce qui est tout à fait possible en étant rigoureux sur les chiffres, en comparant ce qui est comparable. Pour conclure, tous les maires et présidents de collectivités qui veulent mettre en valeur leur bilan, qui sont fiers de leur bilan, utilisent une présentation fonctionnelle. C'est certes une présentation politique, qui a une certaine part de subjectivité, mais quand on est fier de son bilan, on ne doit pas en avoir peur. Et c'est une vraie présentation politique, c'est pour cela

que le gouvernement le fait et que dans tous les nouveaux textes qui sont parus depuis une dizaine d'années et qui régissent les finances publiques, on incite les communes, on oblige dans les cas des villes de plus de 3.500 à faire ces présentations fonctionnelles. Pour la transparence, pour l'information des Colmariens, on demanderait cette présentation pour les années à venir, autant dans le budget que dans le compte administratif pour avoir quelque chose de synthétique. Merci.

M. le Maire MEYER : Madame VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Moi, je ne vais pas être aussi pointue. J'ai deux questions ou plutôt d'abord une remarque par rapport à quelque chose que vous déplorez peut-être vous-même, c'est le constat d'une baisse importante des subventions et participations de l'Etat et des services publics dont la CAF qui représentent un alarmant – 24,22 %. Alors au moment où l'on prône la relance économique notamment par des investissements laissés aux collectivités territoriales, ce désengagement apporte la preuve qu'il y a loin des discours à la réalité des moyens mis en œuvre pour y parvenir. Plus précisément en ce qui concerne les comptes de la ville, j'ai eu la curiosité de regarder sur le site du Ministère des Finances et a priori les charges de personnel sont maîtrisées pour la Ville de Colmar, c'est vrai et malgré leur augmentation, si j'en crois Minifi., elles restent en dessous de la moyenne de la strate. Or, en regardant de plus près le budget que vous nous avez remis, tous les éléments très précis que vous nous avez remis, on constate par exemple qu'un certain nombre d'effectifs qui avaient été prévus, n'ont pas été pourvus. Par exemple, il existe 7 postes qui avaient été portés au budget et qui ne sont pas pourvus rien que dans la filière sociale. Alors, je pense bien qu'un effort de compression des charges est nécessaire dans ces temps de crise, mais à notre avis pas sur les effectifs qui doivent permettre d'assurer un service public de qualité tout en permettant de participer à la relance économique de la Ville notamment par l'offre d'emplois de cette dernière. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Je vais aller dans le même sens que Mme VALENTIN puisque dans votre rapport, vous annoncez une augmentation des charges de personnel de 4,47 % soit 44.068.110 € contre 42.182.290 € en 2007. Vous argumentez cette hausse par l'augmentation en 2008 de 0,8 % de la valeur de point d'indice de la fonction publique, par l'impact des mesures de reclassement des agents de catégorie C et par l'incidence sur l'ancienneté du personnel. Or, au vu des chiffres des comptes de personnel, on s'aperçoit que si l'on soustrait les frais liés à l'octroi des tickets-restaurants et ceux de la médecine du travail qui augmentent exceptionnellement en 2008, on s'aperçoit que les charges de personnel plafonneraient à 43.000.001 €, soit une hausse de 1,95 % par rapport à 2007 et donc en dessous de la moyenne des augmentations des rémunérations dans la fonction publique. Faut-il en déduire que les effectifs de la Ville de Colmar sont en baisse et doit-on en conclure que le financement de vos mesures, pour les mesures de pouvoir d'achat, impactent indirectement sur les effectifs et donc sur les conditions de travail

des agents communaux ? Pourrions-nous, M. le Maire, avoir connaissance des effectifs ETP payés en 2007 et en 2008 ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, juste quelques petites précisions, je pense que vous en apporterez encore tout à l'heure par l'intermédiaire d'autres tableaux, je suppose. Mais par rapport à l'examen de ce Compte Administratif, j'ai quelques inquiétudes à mon niveau. Il y a un certain nombre de charges qui augmentent, notamment l'augmentation des moyens de service + 5,01 %, c'est ce que dit le rapport. L'inflation 2008 était de 2,5 % aujourd'hui cette inflation est proche de 0 ou même en dessous de 0, on voit qu'il y a une explosion par rapport à l'inflation de certaines charges. Je ne veux pas revenir non plus sur les indemnités des élus qui ont progressé entre 2007 et 2008 de pratiquement 18 %. Mais d'un autre côté, on a également une diminution des recettes de fonctionnement. Et c'est ce qui m'inquiète également, cela vient d'être souligné au niveau des subventions, des participations de l'Etat, Collectivités Territoriales et Etablissements publics, mais également des produits d'exploitation et du domaine où on constate, pour la première fois, une diminution de 3 % dont principalement une diminution des redevances d'utilisation du domaine qui inclut les parkings. Est-ce qu'aujourd'hui il y a moins de recettes de parking en 2008 par rapport à 2007, ce qui semble être le cas, et qu'en est-il de l'année 2009 en ce qui concerne ces recettes ?

Ceci au niveau du fonctionnement, maintenant au niveau de l'investissement, vous indiquez un taux de réalisation, 74 % pratiquement en 2008 et en 2007, 71 %, donc une progression, ce qui est une bonne chose par rapport à la situation économique actuelle où les collectivités doivent remplir leur rôle, justement dans le cadre de soutien à l'investissement. Mais lorsqu'on regarde le montant des investissements, on peut avoir plusieurs niveaux de lecture. Moi, j'ai un niveau de lecture qui est très basique qui concerne les investissements, c'est-à-dire les opérations d'équipement, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours, c'est-à-dire hors opération tiers et hors subventions d'équipement versées, mais là je constate simplement qu'à quelque 30.000 € près, nous sommes au même niveau, c'est-à-dire 22.427.000 € en 2007, 22.461.000 € en 2008, je dirais donc entre les deux années, il n'y a pas une augmentation de ces investissements mais vraiment une stagnation de ces investissements. Et puis, un peu la conséquence de tout cela, c'est mon inquiétude la plus importante, à savoir la diminution de l'autofinancement. Là pareil, il faut avoir plusieurs lectures de l'autofinancement. Vous avez une lecture de ce que vous avez projeté tout à l'heure, donc on a 29 M€ d'autofinancement contre 18 M€ l'année précédente, il ne faut pas oublier que dans l'autofinancement de cette année, on a beaucoup de produits exceptionnels de presque 18 M€, ces produits exceptionnels provenant de la cession des actions DICAL et provenant également de la cession de pas mal de terrains au niveau de l'aéroport. Ma lecture de l'autofinancement se situe plutôt au niveau de l'autofinancement de l'exploitation et cet autofinancement d'exploitation est en diminution de plus de 20 % d'une année sur l'autre, c'est-à-dire à peu près 3,5 M€. Qu'est-

ce que cela veut dire ? Cette inquiétude, c'est pour les années à venir : diminution de l'autofinancement, cela veut dire réduction des marges de manœuvre pour l'avenir et par rapport à cette diminution de marge de manœuvre, quelles vont être les réponses pour les prochaines années ? Une première réponse, vous l'avez donnée lors de l'adoption du Budget Primitif où vous avez décidé l'augmentation des taux fiscaux de 2,5 %, ceci c'était déjà pour anticiper cette diminution de la marge d'autofinancement alors que de notre point de vue, il eut fallu ne pas augmenter pour justement aider par rapport à la diminution du pouvoir d'achat des ménages et puis il y aura peut-être aussi, à moins qu'on réduise les investissements dans les années à venir, une augmentation de la dette, ce qui, à mon sens, n'est pas non plus quelque chose de catastrophique compte tenu -et le tableau est encore projeté- des endettements, qu'on emprunte de nouveau surtout que les taux actuels sont faibles et notamment les taux variables, cela ne nous dérange pas. Mais ce qu'il ne faut surtout pas, c'est réduire l'investissement parce que c'est bien aujourd'hui que nous devons soutenir l'économie qui est difficile et dont la rentrée s'annonce assez délicate pour bon nombre d'entreprises. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Merci, M. le Maire, deux, trois mots, chers Collègues, simplement pour rajouter aux propos de mon collègue WAGNER. Il a parlé en professionnel. Je parlerais simplement de deux ou trois points qui me frappent.

1. le Compte Administratif : le Compte Administratif c'est simplement le compte rendu d'un budget qui a été voté par le Conseil Municipal, il est évident qu'il est la traduction du résultat de ce qui a été réalisé par rapport au budget. Alors on ne peut pas dire à chaque fois : « le budget est exceptionnel, le compte est exceptionnel ! » pour savoir si oui ou non le budget était fonction de ce qui peut être réalisé. Il est tout à fait normal que les taux de réalisation s'approche de la réalité car sinon ce serait le budget qui serait, le cas échéant, à critiquer. Pour ce qui concerne les taux, je relève que vous vous félicitez du taux de 70 %, c'est un taux quand même qui laisse peut-être à désirer par rapport, et c'est le deuxième point, aux dépenses qui ont été réalisées.

Alors, M. WAGNER, tout à l'heure, a parlé d'une chose, moi je vois que les dépenses d'équipement et de relations pour compte de tiers, je constate qu'à Colmar nous avons dépensé peu puisqu'il y a 28 M€, 27 M€ l'année précédente puisque les opérations de compte de tiers ont baissé de manière importante. Donc c'est dire que dans les opérations et je veux bien le croire et on pourra me répondre que ce budget avait été fait avant la crise mais le budget n'a pas été en mesure de pouvoir peut-être effectivement faire cette relance dont nous parlerons tout à l'heure, à un autre point de l'ordre du jour.

Le troisième point que je voulais simplement évoquer était effectivement ce qu'a dit M. DENECHAUD, c'est ce compte analytique. Je rappelle, mais vous allez sans doute nous dire que ce n'est plus obligatoire que la législation a changé, il y avait chaque année, à côté du compte que

nous présentons, un compte analytique qui, effectivement, permettait à tout le monde de se rendre compte de l'effort global, toute dépense confondue par rapport aux grandes têtes de chapitre. Je crois que ce serait un point extrêmement intéressant pour nos concitoyens de voir quel est l'effort de la Ville dans les différents domaines.

En plus on sait qu'on a eu une année qui était assez intéressante par rapport aux recettes, nous avons vu qu'il y a eu des ventes importantes qui ont permis sans doute le désengagement financier. Il est évident que ce qui a été fait en 2008 ne pourra pas l'être sans doute toutes les années. Mais en ce qui concerne ce patrimoine foncier, en ce qui concerne la capitalisation, je sais que dans les annexes on en parle mais j'aimerais quand même qu'on détermine bien aussi quelle est la richesse de notre ville par rapport aux investissements qui ont été faits non pas seulement en valeur d'acquisition mais en valeur réelle. Nous avons vendu des choses importantes en 2008, il faut savoir ce qui nous reste pour l'avenir. Nous ne pouvons pas, chaque année, nous séparer d'une partie importante de notre patrimoine. Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne le Compte Administratif. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire, chers Collègues, d'abord une réponse, si vous le permettez, sur les subventions de la CAF et puis je vous donnerai mon sentiment par rapport au Compte Administratif.

Concernant la CAF, il n'y a pas de baisse de la Prestation Sociale Unique, la PSU, la CAF plafonne son prix de journée mais elle verse des avances dans l'année en cours et l'année N+1. Elle régularise en fonction des éléments communiqués par tous ceux qui font des accueils d'enfants pour lesquels la subvention de la CAF est due. Et, moi, j'ai plutôt le sentiment qu'en fonction de la trésorerie, des possibilités de la CAF, elle verse plus ou moins des montants dans l'année et les régularisations sont plus ou moins importantes. Je n'ai pas trouvé d'autres explications à ces décalages importants que pouvait faire la CAF d'une année à une autre et c'est pour cela que le CA retrace la réalité des versements, mais globalement sur les dernières années, il n'y a pas eu de diminution de subventions de la CAF. Ce n'est pas plus inquiétant que cela, c'est plutôt un calcul véritablement comptable.

Concernant cette fois-ci le Compte Administratif, nous avons parlé de l'autofinancement brut et l'autofinancement brut exceptionnel cette année, plus de 29 M€ qui est dû notamment à des opérations exceptionnelles, la cession des actions DICAL et qui nous permettent en 2009, justement, d'investir fortement sans recourir de façon aussi importante à l'emprunt et de faire justement ce plan de relance qui doit faire repartir l'économie et notamment l'économie colmarienne. On a effectivement beaucoup de chance grâce à cet autofinancement brut exceptionnel d'avoir pu injecter cet argent par le plan de relance dans l'économie colmarienne. Par contre, on a souligné le taux de réalisation exceptionnel : ce n'est effectivement pas toutes les années qu'on voit des taux de réalisation comme cela et dans d'autres collectivités non plus, je pense qu'il est important de le souligner.

Par contre, c'est vrai que pour l'avenir, on doit être attentif. Il faut arriver à maintenir un autofinancement correct pour conserver nos marges de manœuvre et à mon avis, le moyen d'y arriver, c'est ce qu'on a commencé à faire et c'est ce que l'on fait, c'est d'une part la gestion active de la dette et avec le refinancement des emprunts, vous l'avez bien vu, c'est fait. C'est également le maintien des frais de fonctionnement et des frais de personnel qui de toute façon ont tendance à augmenter naturellement. Et là, je voudrais dire, parce que j'ai en charge, comme adjointe, un service où il y a beaucoup de personnel, que le personnel, en tout cas dans les services que je connais, fait un travail exceptionnel même si la situation est quelquefois tendue parce que nous n'avons pas la capacité de procéder au pied levé à des remplacements, que ce soit en Petite Enfance, ou chez les ATSEM, ou chez les accompagnateurs de cantine. Ils font vraiment un effort avec une vraie conscience professionnelle pour que le service public soit rendu, même s'il y a peut-être moins de souplesse que dans le temps pour le remplacement, je pense qu'il méritait bien ce coup de chapeau-là.

Alors sur l'avenir également, je pense que même si on risque d'avoir des diminutions de l'autofinancement brut, parce qu'il y aura peut-être moins d'opérations exceptionnelles à réaliser, nous avons toujours notre capacité d'emprunt et c'est plutôt rassurant.

Alors si je peux me permettre une boutade pour conclure, parce que je sais que vous allez demain à l'Elysée voir Nicolas SARKOZY, je pense que les collègues qui vont y aller, peuvent y aller aussi en se disant que je conçois que le budget de la Ville de Colmar est mieux géré que le budget de la France, en tout cas en terme de résultat, c'est peut-être le message que vous pourriez faire passer ! Voilà ! (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Différentes questions ont été posées.

D'abord M. DENECHAUD : Il fait appel à la comptabilité fonctionnelle. Je l'oriente vers les documents de présentation, où de la page 44 à la page 115, donc sur environ 70 pages, on fait une présentation analytique. Première chose.

Deuxième chose : je ne tiens pas à faire faire à mes services un travail qui est déjà fait par ailleurs. La Ville de Colmar est adhérente à la Fédération des villes moyennes, qui a sa structure de comparaison. Ce serait une gabegie monumentale que de faire ce travail doublement puisqu'il est déjà assuré par ailleurs. Mais tout à l'heure, et pour vous satisfaire, naturellement nous sommes également transparents à la Ville de Colmar, je vais vous l'illustrer à travers quelques projections.

Mme VALENTIN pour le personnel, y compris Mme DOLLE : cela ne pose aucun problème de vous produire l'état des effectifs 2007 ou 2008. Seulement attention, ne sont répertoriés que les postes relevant du statut du personnel territorial. Or, nous faisons en même temps appel au Centre de Gestion. C'est un personnel qui est payé sur une ligne à part. Et si j'ai en tête le montant payé en 2008, il s'agit d'un montant de 1.250.000 €, donc qui n'a rien à voir avec l'inventaire du personnel territorial, mais qui dit 1.250.000 € dit également quelque 60 agents en plus. Or, si nous faisons appel au Centre de Gestion, c'est parce que nous n'avons pas trouvé sur le

marché le personnel titulaire et on doit utiliser cette ressource humaine du Centre de Gestion. Mais chaque fois en fin d'année, d'ailleurs l'Adjoint de ressort rapporte chaque fois les situations, nous devons relancer des concours et chaque fois que nous tombons sur des personnels territoriaux ayant le statut, nous diminuons d'autant naturellement le personnel pris en compte à partir du Centre de Gestion. 4,4 % correspondent à l'indice d'augmentation, qui tient compte de l'actualisation des salaires mais qui tient également compte de l'avancement dans les échelles. Or l'avancement dans les échelles est plus important que l'augmentation annuelle. Et cela, vous le savez fort bien puisque chaque année, des centaines de personnes franchissent le grade. Il y a donc présence d'une double augmentation et le 4,47 % me semble être le pourcentage réel. Ce ticket-restaurant –je vous ai entendu parler, laissez-moi terminer !- et le ticket-restaurant est seulement pris en compte pour la moitié puisque l'autre moitié est remboursée par le personnel.

Alors, investissement : naturellement on peut épiloguer et sur les taux de réalisation mais surtout sur les investissements réalisés.

Alors prenons le tableau A6 : c'est la réalité de ce qui a été fait. Et je fais abstraction des travaux réalisés pour le compte de tiers. Mais je tiens compte des fonds de concours, car ce sont des dépenses d'équipement et sans ces fonds de concours, l'équipement ne serait pas réalisé. Ce n'est pas une subvention de fonctionnement, c'est une subvention d'équipement. Donc raison supplémentaire pour l'intégrer dans cette répartition et vous voyez que ce n'est pas une différence de 30.000 €, 24 M€ sur 26 M€ donc 2 M€ de différence entre les années 2007 et 2008. 2 M€, cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval ! Et pour l'année 2009, nous ne serons pas à 26 M€, nous serons à 31 M€, naturellement en fonction du taux de réalisation, nous n'allons pas dépenser 31 M€, mais nous avons dépassé 26 M€, c'était notre engagement. Cet engagement sera respecté y compris avec les fonds de concours puisqu'il s'agit de dépenses d'équipement.

Et sur un tableau qui est encore beaucoup plus palpable, le tableau A8, vous avez la présentation d'une autre façon des investissements, l'augmentation des investissements et sur la ligne : total dépense d'équipement où en 2002, nous étions à 22 M€ et en 2008 à 26 M€ et déjà en 2002, les fonds de concours étaient dans les 22 M€. Je prends les 22 M€ par rapport aux 26 M€, vous pouvez bien désigner une autre ligne, je compare ce qui est comparable. Je parle des 26 M€, chiffre que j'avais rappelé tout à l'heure et pour les autres, ce sont des sous opérations pour le compte de tiers dont je n'ai pas tenu compte. J'ai parlé des opérations Ville pour 26 M€ et cela, on ne change pas du tout parce que c'est la réalité.

J'en viens aux « bijoux de famille » de Me GRUNENWALD. Alors pour les « bijoux de famille », on nous disait brader le patrimoine de la Ville ! Quand même c'était cela, ce que vous disiez, vous disiez : « vous vendez, vous vendez ! » Alors moi je vais vous mettre le doigt sur ce qu'il est possible de faire. Prenez l'Hôtel de Police, le tableau D3. Vous nous disiez : « La Ville de Colmar va investir pour l'Etat" ! » C'est une excellente opération ! On leur a vendu du terrain, on a récupéré un terrain pour lequel il n'y a pas eu un seul euro de location ou d'indemnisation. En plus, nous avons vendu et

nous avons réalisé une opération de 7.797.431 € alors que le loyer, aujourd'hui payé, avec l'actualisation, est légèrement supérieur à l'amortissement des 6,8 M€. Excellente opération !

Autre « bijou de famille » Me GRUNENWALD, prenez l'aérodrome, opération de 13 M€, où nous avons commencé à vendre du terrain pour plus de 6 millions. Naturellement, on a vendu du terrain, mais qu'est-ce que ce terrain nous amenait auparavant ? Rien, pas un euro ! Or, nous avons encaissé 6 M€. Alors, avons-nous bien fait ? Je pense, puisque ces 6 M€ ont engendré des dépenses d'équipement de 13 M€ sur la base de l'équipement de base. Et en plus on traduit des investissements des entreprises pour 120 M€. A ne pas avoir ce terrain, à ne pas avoir vendu ce terrain, aujourd'hui, on ne serait pas dans cette situation. Voilà la gestion du domaine foncier dans la mesure où la propriété de la Ville peut être valorisée par un apport supplémentaire. J'ai d'autres exemples ! On vend progressivement ce qui est vendable ! N'empêche qu'aujourd'hui, avec les 13 millions et les 120 millions d'équipement des entreprises, nous dépassons 140 millions et en plus deux entreprises sont enregistrées pour des terrains supplémentaires.

Alors, pour la présentation fonctionnelle, M. DENECHAUD, prenons donc la brochure C : présentation fonctionnelle, service par service. Nous savons ce que nous faisons. Prenez voir les équipements sportifs, le C1, les équipements sportifs et nautiques. Nous sommes même allés beaucoup plus loin puisque l'année de référence est l'année 1995. Et nous avons pris toutes les autres années successivement à savoir 1996 - 97 – 98 et jusqu'en 2008. Et nous voyons qu'en 1995, pour ce chapitre « équipements sportifs et nautiques » nous avons dépensé 1.671.966 €, voyez donc c'est précis puisque c'est à l'euro près ! Et vous voyez en dessous la moyenne de 1996 à 2008, la moyenne de 2.336.000 €, soit une augmentation annuelle de 39 %.

Nous pouvons continuer avec les équipements culturels en prenant le tableau C2. Vous voyez que l'année de référence, 1995 et pourquoi 1995, puisque avec mon équipe, j'avais pris en charge la gestion de la Ville de Colmar en 1995, mais en 1995, en comptabilité fonctionnelle, ce service avait une dépense de 1.018.626 €. Vous avez la moyenne de 1996 à 2008 : 1.700.000 €, soit une majoration de 66 %.

Pour les travaux de voirie, c'est pareil, le tableau C3, je peux continuer pendant 20 tableaux comme cela, puisque je les ai service après service. Non seulement je fais la comparaison d'une année sur l'autre mais en même temps, je vois la différence par rapport à l'année de référence. Nous avons donc ici les travaux de voirie en 1995 : 983.000 € et nous sommes dans une moyenne de 1996 à 2008 de 3. 823.000 € soit près de 300 % supérieur par rapport à ce qui était fait en 1995. Nous pouvons continuer avec les pistes cyclables, dont vous avez parlé. Prenez donc le tableau C4, pour les pistes cyclables on a investi 41.993 € en 1995, c'était vraiment upsilon, ce n'était pas beaucoup en 1995 ! Nous avons une moyenne de 159.000 € alors que nous sommes à 600.000 € en 2009 donc augmentation également de près de 300 %. Je peux encore vous énumérer une dizaine d'autres tableaux. Tenez, ce qui est très intéressant ce sont les écoles, le tableau C6. Nous avions en 1995, un budget de 390.451 € et en moyenne de

1996 à 2008 : 1.335.000 €, c'est donc multiplier par 2,5 ce qui a été fait en 1995.

Frais de personnel ! Voilà, nous y sommes aux frais de personnel. J'ai fait la même comparaison, c'est le tableau C7. Frais de personnel, nous avions pour la culture 5.243.000 € en 1995 et nous sommes dans une moyenne de 6.745.000 € soit une augmentation de près de 30 %. Vous voyez, nous n'avons pas seulement globalisé le coût du personnel, on l'a pris par section, par département. Prenons le côté social, le C8, nous avions pour 951.982 € de frais de personnel dans le domaine social. Nous sommes dans la moyenne de 1.515.000 €, donc + 60 % pour la moyenne. Sport et nautisme, je peux vous le donner également, je peux continuer avec les subventions, tiens, on a parlé d'associations, prenez donc le tableau C10, M. OSTERMANN ! Les subventions aux associations à caractère social, nous avions en 1995 : 994.595 € et nous sommes dans une moyenne de 1.164.000 €, soit une augmentation de 17 % par an.

Je peux continuer avec d'autres rappels, les associations culturelles par exemple, le tableau C12, on était à 1.014.000 € et nous sommes ici à une moyenne de 1.216.000 €. Il ne faut pas voir l'addition des taux d'augmentation, il faut voir l'augmentation d'année sur année. Pendant 10 ans, nous étions chaque année en augmentation de 19 %. Les subventions aux associations sportives, c'est absolument la même chose, donc M. DENECHAUD, aucun problème, nous sommes totalement transparents. Les comparaisons sont faites mais j'ai ici les comparaisons qui permettent de dire que non seulement globalement le Compte Administratif qui vous est proposé d'abord en matière de réalisation, est vraiment exceptionnel puisqu'on est supérieur à 73 % et qu'en plus ce qui a été retenu pour chaque service, a été assumé voire nettement au-delà de ce qui était prévu. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, merci pour cette présentation. Mais j'avais bien lu les documents, seulement la question n'était pas de faire une présentation fonctionnelle, la question était de valoriser cette présentation fonctionnelle, vous l'avez fait un peu ce soir, et de la communiquer auprès des Colmariens. Parce que là, nous avons aussi des tableaux très détaillés et c'est important d'être dans le détail pour la gestion, pour les personnes qui sont autour de cette table. Mais beaucoup de gens sont aussi en attente, de tendance générale, d'avoir vraiment un tableau, une photo de l'évolution de nos dépenses. Alors ce n'est pas qu'un budget par service, il y a des services qui ne sont pas forcément directement dans le social, qui peuvent faire du social. Il y a des services sociaux qui peuvent faire du culturel. En terme de fonction de dépenses d'objectifs, on n'est pas forcément dans une présentation par service. Je suis quand même surpris parce que tout augmente, alors des augmentation de 300 %, évidemment ce n'est pas en annuel, parce que si c'était en annuel, on serait déjà à la banqueroute depuis longtemps ! C'est une évolution sur les 10 ou 15 ans, que vous avez présentée, effectivement on n'est pas supérieur à l'inflation dans un certain nombre de domaines, mais surtout j'aimerais bien voir où cela baisse, parce que si tout augmente alors qu'on ne dépense pas plus, c'est ce que vous nous expliquez tous les ans, lors du vote du budget, comment on fait ? Il

faut bien diminuer quelque part, surtout lorsqu'on n'emprunte pas ou qu'on emprunte moins ? Alors d'accord, il y a la vente de terrain, mais on ne peut pas tout payer avec de pareilles augmentations ! Donc je demande là quelques explications et puis juste une précision sur la comparaison entre les villes. Ce n'est pas parce que j'évoque cette possibilité donnée grâce à la présentation fonctionnelle faite dans chaque ville que je sous-entends que c'est à la Ville de la faire !

M. le Maire MEYER : C'est ce que vous avez demandé !

M. DENECHAUD : Parce que vous disiez : « c'est la gabegie si la Ville doit faire la comparaison avec les autres ! » Ce n'est pas à nous de faire la comparaison avec les autres !

M. le Maire MEYER : C'est du travail totalement inutile !

M. DENECHAUD : Oui, c'est bien pour cela que ce n'est pas à nous de le faire ! Enfin c'est inutile, vous direz à l'association des Villes Moyennes qu'elle est inutile, mais …

M. le Maire MEYER : …puisque c'est déjà fait !

M. DENECHAUD : Oui, mais c'est notre travail, non pas de faire cette comparaison mais de donner des éléments clairs pour permettre ces comparaisons et cela ne nous occasionne pas forcément plus de travail ! Quand je parle de l'instruction comptable, je ne sous-entends pas que c'est à la Ville de faire l'instruction comptable ! Par contre, c'est à la Ville de faire ce qu'il faut pour pouvoir s'inscrire dans des cadres nationaux.

M. le Maire MEYER : Voilà, c'est ce que la Ville fait en toute conscience ! C'est ce qu'elle fait totalement. Seulement, vous allez plus loin pour présenter quelque chose qui est totalement illisible par 990 personnes sur 1.000. M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, merci. J'interviens pour la 2ème fois sur ce rapport, je pense que c'est la dernière, si j'ai bien compris le règlement intérieur ! Est-ce que l'on peut revenir sur le tableau A8 ? On voit le Compte Administratif 2007 et le Compte Administratif 2008, c'est ce qui nous intéresse, on a un total des dépenses d'équipement pour 24.177.000 € en 2007 et 26.166.000 € en 2008. Or, dans le calcul que j'avais fait et que j'ai développé tout à l'heure, j'ai enlevé les subventions d'équipement versées, j'ai retraité cette partie-là et lorsqu'on retraite, on arrive à une stagnation des dépenses d'équipement, parce que je pars du principe que les dépenses d'équipement hors subventions d'équipement versées où on retrouve les subventions « vélos », ce ne sont pas des projets structurants pour la Ville, parce que ce sont des subventions versées à des particuliers. Et c'est pour cela que je disais qu'il y a une stagnation des dépenses d'équipement.

M. le Maire MEYER : Mais M. WAGNER, si vous faites ce calcul pour 2008, il faut également le faire pour 2007, pour 2006 et pour 2005 ! Il faut comparer ce qui est comparable et pas faire du vent avec quelque chose qui ne tient pas la route !

M. WAGNER : M. le Maire, je ne lance rien du tout, c'est ma propre analyse. Et lorsqu'on regarde le CA 2003 où il n'y avait pas de subvention

d'équipement, nous étions à 24 M€ d'investissements. Lorsque j'enlève les 3,6 M€ de subventions d'équipement versées en 2008, je suis en dessous de 2003 ! C'est aussi simple que cela !

M. le Maire MEYER : Votre comparaison se basait sur l'année 2007, alors faites votre gymnastique également sur l'année 2007 et vous n'aurez pas une différence de 30.000 €, mais une différence de 2 M€ !

M. WAGNER : Ecoutez, nous n'allons pas polémiquer ! Vous n'avez pas raison à ce niveau-là…

M. le Maire MEYER : …à la date d'aujourd'hui, celui qui avait raison, c'était toujours plutôt moi !

M. WAGNER : …et sur cette présentation, ma propre analyse est différente de la vôtre ! On parlait tout à l'heure…

M. le Maire MEYER : …je ne vais pas vous sortir votre théorie d'il y a deux ans où vous avez surestimé les dépenses d'équipement. Vous aviez annoncé des chiffres avec une différence de plus de 50 M€ …

M. WAGNER : …c'est de l'histoire ancienne, là !

M. le Maire MEYER : Ah subitement, vous ne voulez pas assumer ce que vous avez certifié !

M. WAGNER : Est-ce que je peux parler ? J'ai demandé la parole !

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr !

M. WAGNER : Parce que la problématique, à ce niveau-là, vous n'aviez pas pu me répondre directement en séance ! C'est là où est le problème ! Justement concernant : brader le patrimoine de la Ville ! On parlait des actions DICAL. Rappelez-vous mon intervention lorsque ce rapport est passé au Conseil Municipal ! J'ai dit : « bravo, M. le Maire, vous avez réalisé une superbe opération pour la Ville ! » Et ce que j'avais rajouté : « Mais je ne suis pas sûr que le Président de l'OPAC est aussi satisfait que le Maire de la Ville ! » C'était ce que j'avais dit. Donc, moi je dis que pour la Ville de Colmar, la cession des actions DICAL, c'est une très bonne opération.

Et enfin, juste pour l'analyse fonctionnelle, si vous permettez ma propre remarque, sur les équipements, je pense que vous prenez comme année de référence l'année 1995 et ensuite vous comparez avec la moyenne. Lorsqu'on regarde dans le détail, on voit que certaines années, on a 6 M€ d'investissements, d'autres années : 500.000 €, la 3ème année : 1,2 M€ et ensuite vous faites le total. Or cette moyenne, je pense qu'il ne faut pas la comparer à une seule année mais à plusieurs années avant 1995. Parce qu'il suffit qu'au courant d'une année, il n'y a pas eu d'investissement dans un secteur donné, c'est clair qu'ensuite les pourcentages explosent. Et concernant les comparaisons, pas au niveau des équipements, mais au niveau du fonctionnement, on constate très bien que certaines progressions sont inférieures à la progression de l'inflation sur la durée de la période. On a vu : progression de 19 % sur 13 ans, c'est donc inférieur. On est tout à fait d'accord que certaines actions définies par une politique, on veut les réduire, d'autres, on veut les augmenter. Mais après il faut encore le commenter d'une manière très précise.

M. le Maire MEYER : Naturellement, je ne peux pas être d'accord avec votre théorie pour la raison déjà expliquée. Tout à l'heure vous disiez que je n'ai pas pu vous répondre séance tenante lorsque vous lanciez des chiffres farfelus concernant des dépenses d'équipement. D'ailleurs, vous avez copie des chiffres réels, sur 3 ans, vous avez exagéré de 50 M€, ce n'est pas rien pour un spécialiste ! Je n'ai jamais eu de réponse là-dessus. Seulement, lorsque je m'aventure dans des chiffres ils sont exacts. Ce n'est pas votre cas. Concernant le patrimoine, la Ville a fait une affaire avec DICAL. Je crois encore aujourd'hui que vous n'avez pas compris grand-chose ! Auprès de DICAL, la Ville était un des actionnaires. Le deuxième actionnaire était la Caisse de Dépôts et Consignations et vous disiez : « la Ville a fait une excellente affaire en cédant à la Colmarienne du Logement le m² construit à 300 € ». Faites le compte. Que vaut aujourd'hui 1 m² construit ? Vous pratiquez un abattement de 50 % en raison de l'usure et il vous reste néanmoins encore au moins 1.000 €. Or, la Ville a vendu pour 300 € le m². Est-ce que la Ville de Colmar a fait une affaire ? Au contraire, nous avons joué la dimension sociale. Seulement, si je me reporte au commentaire de M. WAGNER, lorsque le Conseil siégeait au Quartier Ste Marie, il disait : « il n'y a pas un seul privé avec le chiffre d'affaires de DICAL qui se permettrait d'acheter à ce prix-là ! » Seulement il a comparé, en faisant une confusion entre ce qu'est la rétrocession d'un patrimoine social par rapport à une affaire privée. Or, demander 300 € au m² pour une construction, ce n'est pas démesuré, au contraire et c'est d'ailleurs le prix sous lequel la Caisse de Dépôt et Consignations n'était plus d'accord. Cette encaisse de 7,5 M€ pour la Ville de Colmar ne représente pas une charge exceptionnelle pour la Colmarienne du Logement puisqu'elle est déjà intégrée dans le financement et que malgré cette intégration, la Colmarienne pratique le loyer prévu au départ. Donc, aucune crainte, seulement, il y a justement erreur sur les éléments d'appréciation. Vous comparez une affaire privée par rapport à la cession d'un patrimoine social qui devait entrer, naturellement, dans le financement de l'opérateur ce en quoi il n'y a eu aucune difficulté. Acheter pour 300 € le m² est une bonne affaire pour l'OPAC. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, je voulais simplement dire d'abord, en ce qui concerne le changement, à chaque fois on revient avec un certain nombre de choses qu'on oppose, à M. WAGNER en l'occurrence, en disant qu'il a changé d'opinion. Je crois que dans cette matière, M. le Maire, vous êtes quand même quelqu'un qui a beaucoup changé d'opinion ! Du moins vous nous avez dit, il y a deux ans, que vous aviez totalement changé que vous aviez compris, je ne sais pas quoi encore ! mais vous l'avez dit !

M. le Maire MEYER : Mais vous, vous disiez : « il ne va pas changer ! » Et aujourd'hui, vous dites : « il a changé ! »…

Me GRUNENWALD : …je ne suis pas le seul non plus, d'ailleurs, une de vos adjointes l'a répété et plus fort que moi !

Alors, vous êtes le spécialiste du changement, on en prend acte, alors ne reprochez pas aux autres d'en faire autant.

Deuxième chose que j'allais dire, c'est vrai que quand on vous écoute, on se dit : « s'il y a un truc, c'est formidable et s'il n'y a pas de truc,

c'est encore plus formidable ! » Alors, c'est vrai, vous venez avec une méthode qui est votre technique et qui n'est pas une technique très démocratique. D'abord, vous venez avec un certain nombre de transparents, etc. qui ne nous sont pas communiqués avant la séance, alors le fond du problème, c'est de savoir si l'Opposition peut venir aussi avec des transparents, mais c'est trop difficile pour elle, elle n'a pas les services que vous avez à votre disposition pour le faire. Je crois donc que la première chose, si vous voulez jouer la carte de la démocratie, c'est de nous donner l'ensemble de toutes ces fiches techniques que vous présentez, auparavant pour pouvoir les étudier. Cela, c'est déjà un truc qui permet évidemment de se faire un petit succès de salle, d'audience, de séance en disant : « voilà, passez la photo A8 – A7 – A6 » mais qui n'a pas beaucoup, en réalité, d'importance.

Troisième chose, et alors ça,c'est vrai, je ne comprends pas, quand vous comparez, en euros constants, en 1995 à 2009, et que vous oubliez d'y mettre l'inflation, cela ne veut rien dire ! Dépensez 30 % de plus en 2009 par rapport à 1995, je regrette, l'inflation était plus de 30 %...

M. le Maire MEYER : ...non, non...

Me GRUNENWALD : ...attendez, vous allez bientôt nous dire ici qu'il n'y a pas eu d'inflation depuis 1995. Soyons sérieux, M. le Maire, il y a une inflation, il est évident qu'une bonne partie des augmentations, et c'est normal et je n'ose même pas vous demander comment vous allez les financer parce que vous allez me sortir 15 graphiques pour me dire que les impôts n'ont pas augmenté à Colmar ! Donc, les impôts n'ont pas augmenté à Colmar, les emprunts ont diminué et nous faisons, si je comprends bien, 30 ou 40 ou 50 % de plus de dépenses. Alors, je crois qu'il faut être sérieux, il faudra peut-être quand même un jour comprendre et dire aux Colmariens comment on peut opérer ce miracle de la dépense sans aucune recette et que ce soit fiscalement neutre. Alors, là aussi, nous ne critiquons pas l'ensemble des opérations que vous avez faites. Mais restons sérieux et disons les choses comme elles sont. Il y a des choses qui sont bien faites sûrement, il y a aussi des nécessités d'information beaucoup plus que vous ne le faites. Je crois que si vous voulez toujours avoir cette possibilité de nous présenter de la manière dont vous faites le Compte, le Budget, etc. vous avez le droit, c'est votre droit, en tant que maire, de le présenter de la façon dont vous voulez, debout ou assis, etc. nous sommes tous assis, vous êtes le seul qui soit debout, mais je crois qu'il faudrait au moins nous donner les éléments que vous dévoilez au moment du Conseil municipal. Je crois que ce serait la moindre des choses et d'avance, je suis sûr que vous le ferez et je vous en remercie.

M. le Maire MEYER : Non, je ne le ferai pas puisque je ne fais que répondre à vos questions ! Je ne peux pas anticiper par rapport aux questions qui sont les vôtres. Seulement, j'ai sous mon coude toute une série de transparents ...

Me GRUNENWALD :...qui sont des documents municipaux !

M. le Maire MEYER : Non, pas du tout ! Pour moi, c'est une occasion de répondre à d'éventuelles questions. Alors si maintenant, au sein de votre

Groupe, vous voulez avoir une explication, je suis prêt à me transporter vers chez vous pour discuter sur la base de mes affirmations. Cela ne pose aucun problème. Seulement je ne voudrais pas que mes tableaux soient mal utilisés avec des commentaires qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Me GRUNENWALD : Vous ne voulez pas de commentaires négatifs, c'est çà !

M. le Maire MEYER : Mais deuxièmement, pour vous dire que vous avez tort avec l'inflation, prenez le tableau C1, allons jusqu'au bout ! Le C1, vous avez l'année de référence 1.671.000 €, la moyenne est de 2.336.000 €, donc augmentation : 39 %. Les 39 %, ce n'est pas entre 1995 et 2008, c'est une augmentation moyenne de 39 %. Alors, votre taux d'inflation, vous pouvez, je pense, le ranger dans votre poche puisqu'il n'a aucune comparaison avec ces explications.

Me GRUNENWALD : Mais on ne peut pas agir non plus, parce que la moyenne ne signifie rien parce qu'entre 1995 et vous parlez de 1998…

M. le Maire MEYER : … prenez le tableau suivant puisque Me GRUNENWALD ne veut pas entendre, prenez le C2 : investissement 1995 : 1.018.000 €, la moyenne est de 1.700.000 €, ce n'est pas 1.700.000 en 2008, c'est la moyenne ! Donc la moyenne annuelle, il y a un dépassement de 66 %.

Me GRUNENWALD : D'accord, donc simplement ce qui me permet de dire qu'en 2008, vous êtes très mauvais, puisque par rapport à une moyenne de 1,7 M€, vous n'êtes qu'à 1.052.000 €…

M. le Maire MEYER : …c'est pour cette raison que nous parlons de moyenne sur 12 ans ! C'était d'ailleurs votre propos de tout à l'heure. Il ne faut pas analyser d'année en année, il faut analyser sur une tranche d'années. C'est ce que nous faisons.

Me GRUNENWALD : Les moyennes ne signifient rien !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : La moyenne que vous faites sur une tranche d'années de 1996 à 2008, elle est comparée à une seule année, il faudrait comparer ce qui est comparable. Si vous voulez comparer vos deux mandats depuis 1995, vous devriez le comparer aux deux mandats antérieurs !

M. le Maire MEYER : On a pris la dernière année qui était celle de 1995.

M. HILBERT : Mais si vous comparez à l'année 1996 ou à l'année 2004 ou à 2007…

M. le Maire MEYER : … cela ne pose aucun problème, on peut le faire, mais au regard de la montée des budgets d'équipement, la comparaison est rapidement faite.

M. HILBERT : Mais faites-le ! C'est vous-même qui avez dit tout à l'heure qu'il fallait comparer ce qui était comparable !

M. le Maire MEYER : Voilà, alors moi je compare 1995, la moyenne sur 12 ans.

M. HILBERT : Mais 1995, ce n'est pas une moyenne, c'est une année !

M. le Maire MEYER : On a pris la première. M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, Cette avalanche de chiffres a rafraîchi les mémoires, on remonte dans le temps. En tout cas, ce qui m'inquiète le plus c'est que les comptables, les gestionnaires ne savent toujours pas chiffrer ce que sont vraiment les bijoux de famille à Colmar, c'est-à-dire le patrimoine naturel, notamment la terre agricole arable, tant qu'elle n'est pas encore artificialisée notamment l'air qui soit un petit moins pollué selon les déplacements que l'on aurait choisis, enfin tout ce qui préoccupera beaucoup plus nos descendants que les chiffres actuels dont nous sommes complètement bouleversés bien sûr comme chaque fois. Parce que tant que les comptables ne sauront pas gérer autrement que des chiffres comptables quantitatifs, on n'avancera pas dans le développement durable ! Tant qu'on ne comptera pas les fournitures en fonction de leur durabilité, ce n'est pas la peine de faire des comptes administratifs aussi éloquents, aussi analytiques et aussi fonctionnels. Pour moi, au vu de ce que vous nous avez présenté, si on dépasse un peu l'année en cours, il est clair que nos successeurs, ces chiffres-là, ils n'en auront rien à faire si on n'a pas amélioré d'ici là, et la qualité de l'eau et la qualité de l'air et la qualité des sols et des forêts. Voilà !

M. le Maire MEYER : M. l'adj. FRIEH, mais il ne faut pas relancer le débat !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, merci de me donner la parole, mais on vous reproche alternativement ou on souhaite alternativement que vous changiez ou que vous ne changiez pas. Moi, j'ai un souhait à émettre, en matière de gestion de la Ville, surtout, s'il vous plaît, ne changez pas, parce que la Ville de Colmar est bien gérée. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Je suis l'exécutif. Il faudrait que l'assemblée désigne un président. Je laisse donc le doyen présider pour que la désignation du président soit faite par l'assemblée, afin qu'il puisse vous proposer l'acceptation du Compte Administratif du budget principal et des budgets annexes, votée d'une façon séparée.

M. l'Adj. DREYFUSS : Oui, chers collègues, je propose que le Premier Adjoint prenne la présidence pendant la séance de vote pour le Compte Administratif, s'il n'y a pas d'opposition.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Doyen, chers Collègues, en l'absence du Maire, je vais effectivement soumettre à votre approbation les différents Comptes Administratifs du budget principal ainsi que des budgets annexes.

Le Compte Administratif du Budget Principal : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé avec l'abstention du Groupe de l'Opposition.

Je peux passer maintenant à l'approbation des Comptes Administratifs des Budgets annexes.

Je commence par celui du Film : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé.

Compte Administratif du Budget du Festival de Jazz : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé.

La Croix Blanche : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé.

Le Salon du Livre : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé.

Et enfin, le Compte Administratif de l'Espace André Malraux : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Budget approuvé.

Merci beaucoup.

Bien, M. le Maire, j'ai une bonne nouvelle, puisque l'ensemble des comptes administratifs, qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes, ont été approuvés par le Conseil municipal et je vous redonne la parole et la présidence de l'assemblée.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Premier Adjoint, merci mes chers collègues pour cette approbation. Cela me donne l'occasion aussi d'associer tous les collaborateurs de la Ville qui naturellement étaient opérationnels pour qu'on arrive aux meilleurs résultats possibles et cela également avec le plus de transparence possible, donc merci également à eux.

I – 165 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 166 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 167 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 168 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 169 Redéploiement des crédits d'équipement 2009.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je trouve que c'est un bon rapport qui nécessite quand même peut-être l'une ou l'autre remarque. Si on a pu réaliser des économies, il faut se poser la question : est-ce que le marché est à la baisse au niveau des entreprises, ou est-ce que les estimations ont été surestimées au départ ? Je crois qu'il faut pouvoir répondre à cette question et de les réaffecter immédiatement, cela permet justement aux entreprises qui en ont le plus besoin de pouvoir exécuter des travaux très rapidement pour la Ville. C'est pour cela que je disais que c'était un bon rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, ce rapport s'inscrit dans le plan de relance qui a déjà été mentionné dans le Compte Administratif. Or, cela me gène, il ne sert à rien de relancer un système qui nous conduit régulièrement, ces dernières années, dans des crises de plus en plus fortes. Moi j'aurais préféré qu'on élabore un plan de transformation d'économie dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement qui a été vite oublié avec la crise. Ses remarques préliminaires dépassent largement le cadre du Conseil municipal, effectivement. Cependant, avec ces 2 millions économisés, qui vont servir à financer des projets qui étaient déjà prévus, il me semble, parce que le parking de la Foire Expo était prévu, il y a d'ailleurs des travaux en ce moment, d'autres travaux qui sont précisés, l'ont été aussi. Avec ces 2 M€, est-ce qu'on n'aurait pas pu être un peu plus ambitieux et contribuer à un changement justement de nos pratiques ? J'en reviens à l'intervention, tout à l'heure, de M. WAEHREN, on aurait pu intégrer des contraintes dans le cahier des charges environnementales ou si on prend l'actualité récente, les images de thermographie aérienne montrent que les bâtiments de la Ville ne sont pas très bien isolés. Nous aurions pu utiliser une partie de ces 2 M€ en tout cas pour effectuer des travaux d'isolation. Nous aurions injecté de l'argent pour donner un peu d'air aux entreprises du bâtiment. Ces travaux auraient permis des réductions d'émission de gaz à effet de serre et nous aurions pu faire des économies de fonctionnement avec les économies de chauffage. Et enfin, nous aurions pu montrer l'exemple à nos concitoyens en faisant ces travaux de rénovation des bâtiments.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, vous avez bien voulu attirer mon attention à l'instant avec un problème que j'avais soulevé, mais je ne veux pas augmenter par trop le temps des débats. Je rejoins bien entendu ce qu'a dit M. WAGNER, très bon, ce point ne souffre d'aucune discussion. Remettre dans l'économie ce montant, c'est une bonne chose. C'est vrai que deux problèmes peuvent se poser, à savoir à l'heure actuelle les sociétés, les entreprises souffrent et les prix ne sont peut-être plus adaptés au niveau des

entreprises, faisons attention quand même, respectons les entreprises pour ne pas utiliser leurs difficultés pour faire peut-être plus de travaux.

Deuxième chose, je veux bien croire, comme l'a dit M. HILBERT, qu'il faudrait peut-être réfléchir, mais nous sommes malheureusement dans l'urgence. Le plan de relance, il faut le faire rapidement, on ne peut pas évidemment reprogrammer, que dans l'avenir on ait le Grenelle de l'Environnement en pensée, c'est une bonne chose.

Mais je voulais parler d'un autre problème qui est celui du chômage. Il est évident que les millions que nous mettons dans la corbeille, sont une bonne chose. Il s'agit au fond de savoir si cela va profiter aux entreprises colmariennes ou de la région colmarienne. Vous avez dit à l'époque, et à l'heure actuelle nous savons qu'un certain nombre d'entreprises sont en difficulté, de grandes entreprises annoncent des compressions ou des difficultés, et vous disiez dans le temps que pour attirer les entreprises, il y avait nécessité d'avoir du foncier, et il fallait que la fiscalité soit attractive. C'était une thèse que vous aviez soutenue. Alors je crois que nous en sommes très loin, à l'heure actuelle, de dire que c'est un problème de foncier ou de fiscalité qui va faire venir les entreprises. Il y a lieu d'entamer une réflexion sur le fait de savoir comment peut-on faire venir de nouvelles entreprises, c'est-à-dire créer de l'emploi, quelles sont les aides que nous pouvons mettre en place en ce qui concerne ces entreprises. Je crois que c'est plutôt une question que je voulais poser et non pas une critique, parce que l'art est difficile. On sait que faire venir des entreprises, dépend bien entendu de la conjoncture économique, mais il faut absolument que l'on réfléchisse à ce problème car je crains que malgré les efforts que nous faisons en ce qui concerne la relance et je dois dire que la Ville de Colmar n'est pas en retard par rapport au TGV, au Musée d'Unterlinden, aux grands travaux, mais il faut y réfléchir simplement pour essayer de faire en sorte que l'on puisse trouver une solution attirant les entreprises.

Alors ce sera peut-être le sujet à poser au Conseil Economique, Social et Environnemental, est-ce que celui-ci nous donnera quelques pistes pour aller vers la création d'entreprises ? C'est ce que je voulais dire sous le point « Divers » que je retire, bien entendu, puisque je l'ai exposé maintenant.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire, j'aimerais répondre à nos deux collègues de l'Opposition en leur faisant simplement comprendre la chose suivante. Aujourd'hui, les appels d'offres sont faits en marché négocié. Je vais vous donner un exemple : il y a eu dernièrement un marché qui était l'emplacement à délimitation pour les travaux de chaussées. Chaque entreprise facturait l'installation d'un WC de campagne. Certaine fois une installation nécessite 10 minutes voire ¼ d'heure. Le marché négocié permet de combler ce genre d'erreur et ce n'est pas que l'on tire les entreprises vers le bas au contraire, cela permet une meilleure approche du marché négocié et lorsqu'on accumule la totalité de ce genre de discussion, et je dis bien discussion, cela permet d'arriver également à des marchés pareils et qui font réaliser des économies comme vous le voyez, pratiquement 2 M€.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Ce rapport met un petit peu de baume au cœur quand on défend depuis un petit moment qu'une ville qui ne dépense pas assez ne rend pas service à ces habitants. Dans le deuxième paragraphe, on comprend que l'investissement est important pour le devenir d'une ville et qu'un sous-investissement parce que l'on veut absolument faire des économies, pourrait être nuisible. Le rapport va donc dans un très bon sens et confirme notre analyse. Maintenant, oui, on aurait pu aller plus loin, mais effectivement cela témoigne d'un bon travail notamment des services qui négocient les marchés pour faire baisser les prix en profitant justement de cette nouvelle fenêtre. C'est une double bonne nouvelle. Maintenant c'est vrai que les 2 M€ économisés on aurait peut-être pu les mettre dans des choses plus nouvelles, plus innovantes, mais bon… Je pense qu'il a été question du TGV Rhin-Rhône, on aura l'occasion d'y revenir plus tard, mais on s'achemine vers un nombre d'arrêts insuffisants. C'est aussi une somme qui aurait pu être mise dans le co-financement du TGV Rhin-Rhône ! Mais, bon, c'est un exemple. Mais dans l'ensemble, c'est une double bonne nouvelle.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. MEYER !

M. l'Adj. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, je voulais répondre à M. WAGNER qui se posait la question quand même de savoir si les travaux avaient été surestimés par les services. Alors, je voudrais le rassurer à ce niveau-là, les services estiment les travaux en faisant la moyenne de trois années de travaux passés. Ce qui fait que les estimations sont au plus juste, semble-t-il. Il est vrai qu'aujourd'hui, les entreprises ont tendance à baisser leur prix vu la rareté des travaux, et nous ne manquons pas, à chaque fois, de vérifier que plusieurs entreprises aient le même niveau de prix et celui qui est attributaire, bien sûr, il est interrogé une fois en plus pour savoir s'il est en capacité et s'il n'y a pas d'erreur dans son calcul pour obtenir ces travaux. Nous prenons donc toutes les précautions et nous ne négocions rien. Nous faisons un appel d'offres, l'appel d'offres rentre, il est ouvert en commission que je préside et c'est le moins disant et le mieux disant principalement qui est attributaire, même souvent ce n'est pas le moins disant.

M. le Maire MEYER : Bien, différentes interventions, je vois, je constate que tout le monde salue cette réactivité pour remettre sur le marché 2 M€. J'en suis heureux et content.

Pour répondre à M. HILBERT, vous pointiez du doigt la couverture du théâtre de plein air. Je pense que vous n'avez pas vu de très près le chiffre, puisque nous l'avions déjà au Budget Primitif pour 1 M€ et ce qui est sur le rapport, c'est 98.596 €. Il ne s'agit donc pas du tout du financement de l'opération, il s'agit d'un complément de financement. Forcément nous l'avions déjà naturellement dans le Budget Primitif.

Deuxièmement, il ne faut pas lancer dans la nature des grandes idées. Nous sommes fin juin, bientôt d'ici une quinzaine de jours, pas mal de fonctionnaires, comme nous tous, seront en vacances. Les projets, les opérations qui sont listées ce sont des opérations qui sont prêtes à démarrer

puisqu'on n'a pas le temps de lancer des études où souvent 2 ou 3 mois sont indispensables. Les travaux qui demandent des études, nous les verrons en 2010 mais pour 2009 il fallait choisir. Il fallait recenser ce qui est opérationnel tout de suite, première considération. Et la deuxième considération c'est de trouver des opérations qui intéressent tous les secteurs professionnels, pas seulement le bâtiment, pas seulement le tertiaire, pas seulement les acquisitions, mais tout le monde. Nous avons donc essayé de trouver, à hauteur de 2 M€ des marchés supplémentaires qui concernent au moins une trentaine, une quarantaine d'entreprises.

Concernant les observations de M. WAGNER, il salue cette remise sur le marché de 2 M€. Quant à la sous-estimation ou la surestimation, M. l'Adjoint MEYER y a déjà répondu, mais constatons quand même que d'un appel d'offres à l'autre, en fonction de la nature des travaux, nous sommes à moins 15, 20 %. Cela n'a rien d'exceptionnel, c'est un constat que nous faisons depuis le mois de mars. Ce n'est pas seulement le cas de la Ville de Colmar, mais c'est le cas de toutes les communes où j'ai rencontré le maire.

Me GRUNENWALD a bien retiré sa question écrite, mais qu'il a reposée de manière orale, tout à l'heure. Il faut quand même que je lui réponde ! Alors, je vais répondre : vous êtes inquiet quant à la situation des entreprises, mais je pense que nous le sommes tous. Vous vous référez à mes arguments que j'avance toujours, la maîtrise du foncier mais également la maîtrise de la pression fiscale, d'ailleurs vous l'avez un peu rappelé tout à l'heure. Seulement c'est un peu court comme commentaire, comme analyse. Voyons d'une façon plus précise comment se dessine la situation, celle que nous rencontrons à la Ville de Colmar. Mais dites à vos collègues que je ne vous ai pas payé pour que vous posiez cette question ! D'abord la Ville de Colmar n'a pas prise sur les conditions fiscales et économiques qui sont du ressort national. Alors pour avoir réponse à ce type de préoccupation, je vous conseille de prendre l'attache de votre député qui très certainement sera en mesure de vous rassurer au moins à hauteur de certains de vos soucis.

Concernant la Ville de Colmar, vous voyez déjà la décision qui vous est proposée. L'objectif de la Ville, c'est de remettre directement sur le marché 2 millions de travaux et d'équipements supplémentaires. Nous injectons ainsi dans le circuit économique la totalité des crédits budgétaires prévus. Voyez aussi l'avantage d'avoir globalisé dès le Budget Primitif, la totalité des travaux et équipements 2009. D'ici cet automne, nous serons en mesure, très certainement, de remettre sur le marché, un deuxième train des travaux et toujours pour les mêmes raisons. C'est-à-dire comme encore jamais nous sommes aux côtés des entreprises pour les faire travailler.

Pourtant, combien je fus critiqué au mois de mars 2009, lorsque j'avais proposé cette stratégie à l'assemblée pour globaliser la totalité des opérations de l'année 2009.

Deuxièmement, et toujours pour accompagner la relance économique, l'équipe majoritaire a proposé au Budget 2009 un crédit d'investissements records, je l'ai dit tout à l'heure. Avec le Budget 2009 nous sommes supérieurs de 45 % par rapport à la moyenne qui nous est imposée,

celle des années 2004 à 2007. Nous sommes supérieurs à 45 %, puisque la moyenne est de 24,5 M€ et nous sommes à 35,5 M€.

Troisièmement, je vous ai cité tout à l'heure l'exemple de l'aérodrome. Investissement de la Ville : + de 13 M€ auxquels s'ajoutent des investissements d'entreprises qui dépassent 120 M€. Et je l'ai déjà rappelé aussi : deux autres demandes d'installations sont en instance d'instruction.

Quatrièmement, prenez la caserne Rapp, toujours pour être aux côtés de ceux et de celles qui font des travaux, investissement Ville : 5,7 M€ et les privés qui se sont installés investissent également 30 M€.

Cinquièmement : l'aide à la création d'emplois, vous aviez parlé d'emplois, 2.000 € la première année, 1.000 € la deuxième. Des dossiers sont momentanément en instruction.

Sixièmement, toujours pour être aux côtés des entreprises et des commerçants, l'aide aux commerçants pour l'amélioration des vitrines et pour le réaménagement des locaux vacants.

Septièmement : des actions soutenues à travers les 40 engagements d'un coût total de 2 à 2,2 M€ dont 2/3 soit 1,5 M€, touchent le commerce local. Non seulement nous sommes aux côtés des commerçants pour l'équipement, mais naturellement, nous sommes également au niveau des commerçants pour apporter un pouvoir d'achat aux Colmariens. Ne prenez que les vélos : 7.500 vélos = un chiffre d'affaires de 1,2 M€, voyez les incidences au niveau des professionnels.

Je pourrais encore citer l'action forte mise en œuvre en ce qui concerne les économies d'énergie. Que de travail pour nos artisans et tous les métiers du bâtiment ! Sur la base moyenne de 150 dossiers, il s'agit d'un chiffre d'affaires de 2,4 M€ que les particuliers vont investir dans des travaux d'isolation. Posez la question aux adjoints professionnels pour savoir ce que cela représente comme soutien à l'emploi ! C'est plus qu'un ballon d'oxygène ! Enfin, nous parlons ici, pour la Ville de Colmar, mais la Communauté d'Agglomération fait la même chose puisque nous avions en 2007 un budget d'équipement de 10 millions et en 2008 nous sommes à 16 M€ soit 60 % de plus et en même temps nous aménageons de nouvelles zones à Horbourg/Wihr et une autre à Ste Croix en Plaine. Voyez Maître, je ne sais pas s'il m'écoute ! Voyez Maître, du travail, de l'aide à l'investissement, des accompagnements financiers. Ah si seulement la même chose pouvait être faite ailleurs, je pense que les entreprises verraient la vie d'une autre façon. Avec ce qui est proposé, nous donnons du travail aux entreprises pour que naturellement, demain et après demain, pour eux soient plus faciles à vivre que si ces travaux n'étaient pas mis en œuvre. M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire, ce n'est que la deuxième fois ! Je ne lance pas de grandes idées dans la nature comme cela, je reprends juste ce que j'avais dit lors de la présentation du Budget que vous aviez voté le mois dernier. Ce que nous regrettons dans cet investissement, ce n'est pas l'investissement, ce sont les choix que vous portez, et ces choix reflètent effectivement le budget. Lorsque nous nous sommes opposés au Budget,

c'était pour les mêmes raisons pour lesquelles nous nous opposons aux choix que vous faites ce soir. L'aspect environnemental ne paraît pas, ne transparaît pas dans les choix que vous faites au niveau des investissements.

M. le Maire MEYER : Non, on ne va pas entrer dans ce genre de détails pour 2 M de travaux supplémentaires. Vous visiez la couverture du Théâtre de plein air en disant que c'était déjà au Budget Primitif. Je disais que les 90.000 €, c'est le complément de financement pour pouvoir payer la totalité des travaux. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, juste M. Le Maire, après votre brillant exposé que j'ai écouté avec attention, croyez-le, et que je lirai avec encore plus d'attention et que je regarderai, le cas échéant, sur Internet dans 24 heures

M. le Maire MEYER : 48 heures !

Me GRUNENWALD : Il faut dire que si le chômage s'accroît c'est que le monde économique n'a rien compris, à Colmar, bien entendu, on constatera une baisse ! Alors, vous l'avez dit, puisque tout a été fait ! Ce n'était pas une critique que je faisais, simplement je disais que c'est cela le problème de l'emploi. Vous parlez toujours des entreprises, on peut vous répondre aussi que finalement, c'est une économie non donnée aux entreprises, on ne peut plus les donner les deux millions, puisque c'est une économie par rapport au marché ! Alors on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu des fonds supplémentaires ! Je ne le dis pas puisqu'on soutient votre proposition ! Le problème n'est pas de polémiquer sur des sujets aussi graves que ceux de la crise, c'est d'essayer de demander. Alors vous avez répondu par un certain nombre de petits thèmes à ma question, on verra si cela suffit et s'il ne fallait pas faire une réflexion supplémentaire. Mais si vous avez englobé tout le problème, s'il n'y a pas d'autres idées que les vôtres, M. le Maire, bien entendu, vous avez créé un Conseil Economique et Social, je m'étais dit que c'est peut-être une bonne chose que de leur demander leur avis, mais si vous estimez que ce n'est pas utile, vous ne le ferez pas, c'est votre droit le plus strict.

M. le Maire MEYER : C'est un peu n'importe quoi ! Le Conseil Economique et Social n'a pas à délibérer sur un programme qui est approuvé par la population colmarienne. Il a à réfléchir pour savoir ce que sera demain et pas aujourd'hui ! Mais ce qui a été approuvé par la population sur 5 ans, on n'a pas l'intention de le remettre en cause !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 170 Partenariat pour l'investissement entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar – convention pour l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 171 Remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme et aménagements complémentaires au stade de l'Europe : demande de subvention.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce qui est nouveau dans la présentation, c'est la demande au CNDS. C'est nouveau par rapport à la présentation initiale, mais nous sommes toujours à 900.000 €. Voilà, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé. Pardon, M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire, vous m'avez un peu oublié là ! Je suis personnellement assez surpris des modalités de financement de cette opération en partie par la Communauté d'Agglomération, alors que finalement la réflexion concernant un éventuel transfert de compétences concernant le développement d'équipements sportifs de niveau communautaire, n'a même pas été entamée dans le cadre de l'agglomération. Je ne comprends donc pas pourquoi est-ce que la CAC financerait cet investissement.

M. le Maire MEYER : Je suis un peu mal à l'aise puisque vous faites partie du Conseil communautaire. Vous savez que la Ville de Colmar a un droit de financement de 3.750.000 €, libre à elle de présenter le projet. Bien que le sport ne soit pas du ressort de la Communauté d'Agglomération, les 9 communes de la Communauté peuvent proposer des projets de co-financement qui leur sont propres. C'est le cas de la piste d'athlétisme, pour Colmar, à hauteur de 200.000 €.

III – 172 Programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 2ème tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. BAUMULLER, M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, trois questions à M. BAUMULLER !

1ère question : 59 actions proposées, 6 n'ont pas été retenues, 10 actions viennent d'être examinées et 5 vous n'en parlez pas, donc on peut supposer que ces 5 dont vous ne parlez pas, ont, elles, été aussi refusées. Cela ferait donc à peu près, sauf si je me trompe, vous me corrigerez, cela ferait donc à peu près 10 % des actions proposées qui ont été refusées. Ma question c'est pour quel motif les refusez-vous ? Parce que nous ne sommes pas informés des motifs de refus.

La dotation globale dont nous pouvions disposer, était de 255.000 €, nous n'en utilisons que 150.000 €, comme vous venez de le rappeler. Il y a 100.000 € qui ne sont pas utilisés, si vous pouviez nous expliquer pourquoi ?

3ème question : si l'on regarde le dernier tableau, on voit que les subventions, accordées en pourcentage par rapport aux demandes, sont très variables. Certaines sont accordées à 100 %, mais si vous prenez la première : Point Info Santé, ils n'obtiennent que 50 % de leur demande. Là aussi, quelle précision pouvez-vous nous donner ? Merci.

M. BAUMULLER : Alors, sur la première question, M. FELDMANN, effectivement, nous avons reçu 59 demandes de subventions dans le cadre du CUCS 2009, que lors du premier comité de pilotage, un certain nombre de dossiers ont été remis parce qu'ils nécessitaient des compléments d'informations soit à la demande de la Ville de Colmar, soit à la demande de la Préfecture. En l'occurrence, tous les dossiers qui reviennent ce soir devant le Conseil municipal, sont des dossiers qui ont fait l'objet d'un report à la demande de la Préfecture. Dans l'intérêt et le bon fonctionnement des associations, nous avons voulu que cette tranche qui pour nous ne posait aucun problème, soit étudiée au plus vite en tout cas, avant l'été pour que les crédits soient versés le plus rapidement possible aux associations. Traditionnellement la 2ème tranche du Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrive au mois de septembre devant le Conseil municipal.

En ce qui concerne les 153.000 € sur les 255.000 €, il y aura de toute façon une troisième tranche. A l'heure actuelle, dans les 255.000 € sont compris de façon habituelle, le contrat local d'accompagnement à la scolarité dont un certain nombre d'actions sont prévues et on se rapprochera, comme tous les ans, des 255.000 €. Pour mémoire, vous l'avez vu tout à l'heure, dans la présentation de l'Adjoint FRIEH, sur la Dotation de Solidarité Urbaine, 226.000 € ont été dépensés l'année dernière sur l'enveloppe CUCS. Cette année nous serons au moins dans ces montants-là !

Votre dernière question concernant le point Info Santé porté par la Manne alimentaire, nous avons estimé, et la Ville de Colmar et la Préfecture, que dans ce dossier autant la Ville que la Préfecture subventionnent déjà en partie cette action dans le cadre de l'atelier Santé Ville et c'est pourquoi nous avons souhaité limiter la demande à la moitié.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Merci, M. BAUMULLER.

III – 173 Subventions 2009, 2ème tranche aux associations à caractère social et d'animation socioculturelle.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Même type de question, si l'on examine le tableau page 1, en ces périodes où l'on sait que les gens sont en difficulté où il y a besoin d'une aide sociale importante, on voit que la subvention attribuée à Caritas Alsace en 2008 était de 13.750 €, elle n'est que de

5.800 € en 2009, il y a donc un manque à gagner pour cette association de 8.000 € ! Quelle est l'explication ?

Si on regarde la Manne, il se trouve que j'y reviens, mais c'est le rapport qui m'y fait revenir, l'année dernière, 100.000 € attribués, cette année 80.000 €, donc moins 20.000 €. C'est une première question, pourquoi ces baisses ?

Deuxième type de question : comment est-ce que la Ville se positionne par rapport aux difficultés actuelles de l'association « Jusqu'à la Mort, Accompagner la Vie » que nous subventionnons cette année à hauteur de 3.100 € ?

M. l'Adj. FRIEH : Beaucoup de ces associations, et le collègue BAUMULLER vient de le rappeler, émargent à différents dispositifs. Et nous essayons, quand nous attribuons les subventions, d'assurer l'équilibre et le fonctionnement de ces associations en tenant compte aussi de ce qu'elles perçoivent par ailleurs. Et ce que vous posez comme question, est probablement lié à cela. Pour ce qui concerne l'association « Jusqu'à la Mort, Accompagner la Vie », je ne vois pas à quoi vous faites allusion plus précisément.

M. le Maire MEYER : On ne peut pas parler de manque à gagner pour une association, puisque chaque association est accompagnée en fonction de la proposition qui est faite. Et une année peut fort bien ne pas proposer ce qui était proposé l'année précédente. On ne peut donc pas parler de manque à gagner ! Nous ne sommes pas là pour servir des abonnés. Nous sommes là pour accompagner des projets qui sont présentés.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 174 Aide à la vie associative culturelle.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Oui, Mme CHELKOVA, pourquoi une telle différence de traitement entre associations culturelles et associations socio-éducatives ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : M. LECONTE, pour la très simple raison que là il s'agit très spécifiquement d'encourager les jeunes, de s'impliquer dans la vie culturelle. Or, les associations dites socio-éducatives, là il s'agit de Scouts et Guides de France et Eclaireurs et Eclaireuses de France, ne proposent pas à 100 % des animations culturelles. On ne va pas faire de comptes d'apothicaires, mais nous estimons que les activités des Scouts ou Eclaireurs représentent, à peu près à 50 %, des animations culturelles ou des offres relevant de la culture, c'est pour cela que nous proposons de leur verser la moitié de l'aide versée à des jeunes qui eux s'impliquent dans les associations purement culturelles.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Quatre dossiers que nous allons voir, traitent d'animations socioculturelles, d'animations socio-éducatives, de vie culturelle et d'expositions culturelles. J'ai cherché du côté de la sémantique ce que pouvaient représenter ces intitulés et en définitive, il n'y a qu'un mot que j'ai pu trouver, c'est le mot « culture » qui vient de l'Allemand, le mot allemand « Kultur » qui recouvre le terme de civilisation et qui englobe tout ce qui est de l'art, de la religion, de la philosophie, de la politique, de la musique, enfin tous les métiers, les pratiques. En conséquence de quoi, je redis ce que j'avais dit en Commission Thématique, en disant que tout est culturel que ce soit du socio-économique ou que ce soit de l'expression de la culture et je pose la question : est-ce que un socio-éducatif vaut la moitié d'un socioculturel ? Qu'on me fasse la démonstration !

M. le Maire MEYER : A la décharge de Mme l'Adjointe, dans nos engagements, on ne parlait pas du tout du socioculturel ! Nous ne parlions que des actions culturelles. Mais comme dans un deuxième temps, nous avions été saisis par quelques associations, celles qui sont répertoriées dans le rapport, nous voulions quand même faire quelque chose, bien que ce ne soit pas spécialement la même matière d'où les 7,50 € par rapport aux 15 €. On a essayé quand même de les accompagner.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est approuvé.

III – 175 Subvention à une association culturelle relevant de lignes budgétaires – 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 176 Subvention à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 177 Règlement à l'usage du public applicable au Salon du Livre.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 178 Conventions de partenariat relatives au fonctionnement de la classe de théâtre du conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas une question pointue, mais quand des bonnes choses se font, il faut le dire également, et en l'occurrence, là, je voudrais profiter de ce rapport pour souligner le travail tout à fait exceptionnel qui est fait par les équipes du conservatoire et en particulier ce soir par les enseignants de théâtre. Je crois qu'on peut se féliciter aussi de la signature de ces conventions, le travail avec le collège Molière, c'est vrai, c'est une opportunité pour les élèves du Quartier Europe de s'exprimer par le biais du théâtre et on sait combien le théâtre est important dans l'aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement des jeunes. On peut donc en attendre beaucoup, au sein du collège Molière. Ensuite, l'enrichissement aussi apporté par le travail en commun qui pourra se faire grâce à la convention entre le Conservatoire et l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg qui permettra aux jeunes, à la fois du Conservatoire de Colmar et de l'ESAD de Strasbourg de s'exprimer ensemble. J'ai pu voir, à la fin de la semaine dernière, les travaux de fin d'année du 3ème cycle des élèves. C'est un travail de très grande qualité et je tenais donc à le dire ce soir.

M. le Maire MEYER : Bien. Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Moi, je voulais féliciter aussi cette filière innovante qui est en train de se structurer à Colmar sur le théâtre et particulièrement le travail du nouveau directeur de la Comédie de l'Est et de Jean-Marc HEIDER qui s'occupe du Conservatoire et de la section sur l'art dramatique. Le théâtre ne commence pas au collège, mais commence à l'école Anne Frank, depuis cette année, avec également une classe CHAM à horaires aménagés au théâtre et on peut également continuer, et c'est pour cela que je parle d'une véritable filière d'excellence sur le théâtre à Colmar, au Lycée Camille Sée où il y a également l'option théâtre. Je crois que là, nous avons tout le cursus complet pour les Colmariens à présenter et à offrir, et dont nous devons faire la promotion.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Tout a fait. C'est seulement la 2ème classe en France, la première classe est à Avignon.

M. le Maire MEYER : J'ai été surpris par cette surenchère approuvant l'action entreprise. Je n'ai pas un seul doute quant au vote qui sera celui de l'assemblée. Mme KLINKERT veut intervenir.

Mme KLINKERT : Oui, un petit bémol cependant, M. le Maire, des initiatives de ce type mériteraient d'être encore soutenues beaucoup plus amplement !

M. le Maire MEYER : On peut toujours faire mieux, pas seulement à partir d'un partenaire, mais de plusieurs puisqu'en l'occurrence la Ville n'est pas

seule, il y a au moins 3 partenaires concernés. Il faudrait solliciter les trois pour que les trois fassent un peu mieux, mais on avance progressivement. Le fait qu'on en soit là aujourd'hui, est déjà une excellente chose. D'ailleurs, ce n'est pas une première édition puisque dans le domaine sportif, nous le faisons déjà par ailleurs. Il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas dans le domaine de la culture.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé. Merci, Madame l'Adjointe.

III – 179 Subventions pour les relations internationales.

Voir rapport –

Melle l'Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. J'ai différentes questions quant à ce rapport.

1. Je me pose la question de savoir s'il y a vraiment une volonté de poursuivre les opérations de jumelage à Colmar, s'il y a vraiment une volonté de poursuivre les liens durables qui ont été créés avec nos partenaires des villes-sœurs européennes et avec Princeton. Quelles sont les raisons qui ont amené à ce changement de critères ? J'ai un petit peu de mal d'ailleurs à comprendre ce que vous proposez, si vous pouvez me l'expliciter puisque les nouveaux critères que vous proposez, semblent concerner non plus tous les participants à un voyage, mais uniquement les Colmariens, cela, je le comprends, et dans les Colmariens, uniquement les élèves. Pourtant on subventionne bien, et vous l'avez souligné, des associations d'adultes, donc sans élèves, dans le cadre de ce rapport, je m'en réjouis, « les Amis du jumelage de Colmar », « le Colmar Billard Club », « l'Harmonie Saint-martin » et l'Association de la Jeunesse Européenne de Colmar ». Savez-vous cependant que vous allez pénaliser pas mal de jeunes et de moins jeunes qui se rendaient dans les villes jumelles ? Par exemple, l'Association des Amis du Jumelage de Colmar qui a pour objectif, bien entendu, de promouvoir les actions de jumelage de notre ville, a la moitié de ses membres qui n'habitent pas Colmar mais qui habitent les environs. Des établissements scolaires comme le Collège Berlioz, et vous le savez, ont une grande proportion d'élèves qui ne sont pas colmariens et nous nous réjouissons de l'apport de ces élèves au Collège Berlioz, de communes extérieures, puisque sinon le collège Berlioz serait une ZEP. Alors, lorsque des élèves du Collège Berlioz de Colmar, se déplacent, il faut bien savoir aussi que c'est la Ville de Colmar qu'ils représentent et c'est la Ville de Colmar qui rayonne. De plus, les nouveaux critères baissent de 10 € la subvention versée si un groupe séjourne dans une ville jumelée. Les 35 € qui étaient versés, vous l'avez dit Mme l'Adjointe, en cas de passage dans une ville jumelle, ces 35 € n'existent tout simplement plus, vous en faites l'économie. Or, cette aide permettait de maintenir des liens effectifs avec nos villes sœurs, des liens d'amitié, des liens d'échange puisque ce passage dans une ville jumelle, on disait

« passage », correspondait en général à une journée complète in situ, avec visite et nos villes sœurs jouaient le jeu de l'accueil sur place. Ce critère mis en place, M. le Maire, d'ailleurs, il y a deux ans, avait boosté littéralement les contacts avec nos villes jumelles. Demain, cela sera terminé.

Enfin, je me pose la question, est-ce que vous connaissez réellement la réalité dans nos villes-sœurs ? Il est souvent plus difficile dans des petites villes comme Schongau, Abingdon, faute d'équipements suffisants, plus difficile, voire plus cher, d'obtenir des nuitées dans ces villes qu'à Londres qui est juste à côté ou à Munich. Ainsi, à mon sens, ces nouveaux critères vont clairement à l'encontre du jumelage.

Melle l'Adj. MANN : Je vais vous répondre point par point.

Premièrement, je suis étonnée de votre affirmation. Pourquoi votre sentiment au sujet de jumelage qui irait moins bien ? C'est votre impression personnelle, je n'ai pas la même, mais je vous laisse juge, je ne vois pas sur quoi vous pouvez vous appuyer. Concernant les différents critères, c'est justement en regardant bien et en analysant finement les déplacements des élèves colmariens à l'étranger que nous avons choisi ces critères. Les 35 € par passage, c'était complètement de l'hypocrisie, cela ne créait pas du tout un lien avec les villes jumelles, c'était un passage, peut-être un repas, c'était très difficile à contrôler et ce n'est certainement pas en quelques heures dans une ville que l'on parvient à créer des liens pérennes avec cette ville. C'est la raison pour laquelle nous gardons les 50 € par élèves colmariens ou personnes se déplaçant dans une ville jumelle, 50 €, c'est déjà une somme très importante et nous souhaitions rester quand même dans la même enveloppe. Ce qu'il faut vraiment souligner, c'est l'intérêt pour tous les jeunes Colmariens, collégiens et lycéens, d'ailleurs j'en appelle au Département qui pourrait très bien nous aider aussi dans cette politique parce que vous défendez fortement le bilinguisme, ce serait un effort supplémentaire d'aider les collégiens à se déplacer. Nous pourrions ainsi baisser la subvention de la municipalité. 80 % voire 90 % des déplacements des élèves colmariens ne se font pas dans les villes jumelles. Alors il y a d'autres jumelages qui sont tout aussi intéressants qui sont par exemple à Berlin, il y a des collèges et des lycées qui ont des relations depuis 15 ou 20 ans et c'est tout aussi intéressant. Je comprends bien sûr l'intérêt des villes jumelles. Il y a une réflexion avec mes collègues d'ailleurs qui sont en charge des villes jumelées, nos villes-sœurs, comme vous le dites, pour savoir justement comment réintéresser les gens au jumelage. Les Amis du Jumelage, c'est une association très dynamique qui n'est pas très jeune et notre volonté justement c'est de rajeunir l'envie d'aller dans les villes jumelles. Aujourd'hui, les jeunes ont une telle offre de voyage, ils peuvent faire des voyages passionnants et ce n'est pas facile du tout de les motiver pour aller dans les villes jumelées comme Schongau, comme Eisenstadt. En tout cas ne doutez à aucune minute de ma volonté de développer les relations internationales et notamment nos relations avec les villes jumelles. C'est vrai que je reprends cette compétence et que Rome ne s'est pas faite en un jour, ni Eisenstadt, ni Györ et que je vais y mettre toute ma volonté ainsi que tous mes collègues qui sont en charge des différentes villes.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Toujours dans le même ordre d'idées, si on prend la proposition que vous faites, 50 € par élève colmarien et vous précisez bien : « séjournant toute la durée du séjour dans une ville jumelée », si une école s'arrête pendant 3 jours dans une ville jumelée pour aller plus loin, elle ne percevra pas cette subvention de 50 €, vous précisez bien que c'est toute la durée du séjour.

Melle l'Adj. MANN : Il faut résider un minimum de plusieurs nuitées ! Mais bien sûr, on ne va pas vérifier s'ils font un voyage plus long, on ne va pas aller vérifier s'ils vont quelques jours à Rome !

M. FELDMANN : Ecoutez, on parle le Français ici, me semble-t-il ! Le rapport dit : « toute la durée ».

Melle l'Adj. MANN : On peut parler Allemand si vous voulez, on peut parler Anglais, puisque nous sommes dans les relations internationales !

M. FELDMANN : Ecoutez, vous nous proposez un texte, ce texte dit : « toute la durée du séjour dans une ville jumelée ». Je m'excuse, c'est ce que vous nous proposez !

Melle l'Adj. MANN : Oui, ce n'est pas un passage !

M. FELDMANN : Mais toute la durée du séjour ! S'ils ne restent que trois jours, ils ne percevront pas les 50 € ! Et vous venez de me dire que non, ce n'est peut-être pas tout à fait cela !

Melle l'Adj. MANN : Mais, un séjour, c'est trois jours. On a évalué à trois jours. Et s'ils veulent poursuivre leur voyage, ils peuvent aller bien sûr à Rome.

M. FELDMANN : Ecoutez, je m'excuse, je vais être vulgaire, c'est du foutage de gueule ! Il faut arrêter !

Melle l'Adj. MANN : Je n'ai pas envie de répondre à de la vulgarité !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Je voudrais dire que c'est effectivement n'importe quoi ! Dans une ville comme Schongau, on peut y aller sur deux jours, déplacement compris. Alors vous dites que la durée du séjour cela doit être au minimum 2 ou 3 nuitées, vous nous sortez cela d'un chapeau, il n'en a pas été question jusqu'à présent. Moi je dis que ce rapport, il faudrait le revoir. Je ne pense pas qu'il y ait urgence ! Il n'y a pas de voyage scolaire avant la rentrée !

Melle l'Adj. MANN : Si justement, c'est pour la deuxième tranche des voyages ! Il faut que nos professeurs puissent préparer en fonction de nouveaux critères !

M. le Maire MEYER : Où est le problème ? Anciennement, on était à 60 € pour résider, maintenant nous sommes à 50 € pour résider. Où est la différence ? C'est toujours le même verbe « résider » !

Mme KLINKERT : Toute la durée du séjour, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : En fonction de l'examen des derniers dossiers, on a pu constater des passages se traduisant par : « on vient vous dire bonjour et on repart ! » et avec cela, on revendiquait 35 € ! M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire, une récente étude d'un économiste, étude qui est d'ailleurs parue dans l'Alsace, hier, montre l'impact de la non-partance des élèves aux voyages internationaux, en classe verte d'ailleurs aussi ou en classe de neige. Je souscris à votre proposition de continuer à financer des déplacements au niveau international parce que c'est une ouverture. Quand on voit que les adultes se sont abstenus à 60 % sur le vote européen, il faut bien que l'on donne aux jeunes la possibilité d'aller à l'inverse de cette tendance. Cependant, ce n'est pas un individu dans le sens où vous l'entendez dans votre proposition, qui se déplace, mais c'est un établissement scolaire qui se déplace. C'est une équipe qui se déplace. Et j'aurais souhaité qu'on maintienne ce terme d'équipe. Si je peux me permettre, quelle serait ma position si dans l'équipe majoritaire, puisque je ne dépends pas du même courant de pensée de certains, je n'avais pas les mêmes prérogatives ? Il est difficile à un chef d'établissement de dire à une équipe qui se déplace : « vous êtes Colmariens, vous aurez droit à cela ! Vous n'êtes pas Colmarien, vous n'aurez pas droit ! »

M. le Maire MEYER : Je crois que nous sommes dans les relations internationales ! Les relations internationales concernent certains enfants des écoles élémentaires, d'autres des collèges et d'autres encore des lycées. Alors que les deux autres collectivités fassent autant que la Ville de Colmar et les questions que vous vous posez, ne se poseraient pas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du Groupe de M. WAGNER et Opposition du Groupe de M. HILBERT.

I – 180 Révision du dispositif indemnitaire du personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 181 Modification de contrat d'un agent non titulaire.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Depuis 2001 et la suppression de la halte-garderie du centre socio culturel, les directeurs et directrices se sont succédé dans cet établissement. Cela fait plusieurs années que vous nous promettez des travaux, on entend régulièrement parler de projets, d'études, de concertation, je me souviens même que les lycéens du CVL qui pourtant ne fréquentent pas le centre ont été concertés. Aujourd'hui, vous actez un

nouveau changement de direction en précisant bien que le nouveau directeur n'est pas encore recruté, mais ne serait-il pas judicieux de recruter tout de suite un nouveau directeur et de l'associer pleinement aux réflexions sur l'avenir de cette structure si nécessaire dans ce quartier ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, je voudrais, moi aussi, profiter de ce rapport pour vous demander quel superman ou quelle superwoman vous voulez pour diriger le Centre Europe ? Il y a malheureusement, et mon collègue vient de le dire, de nombreux échecs qui se sont succédé à la tête de cette structure du Centre Europe. Mais est-ce que vous vous êtes véritablement demandé pourquoi ces échecs ? La Ville va mettre des millions dans la restructuration du Centre Europe, mais à côté de cela, on voit qu'on n'arrive pas à gérer cette structure. Alors mes questions ? Sur quelle base pourra partir le futur directeur ? Vous pensez y faire quoi, au Centre Europe ? Surtout quels sont les moyens que vous pensez y mettre ? Et puis une question pour l'immédiat : qu'est-ce qui va déjà se faire ? Qu'est-ce qui va être organisé cet été, au Centre Europe, dans le cadre des centres aérés ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, on profite d'un rapport purement technique par rapport à des rémunérations pour déborder sur le sujet, mais c'est vrai que le sujet est d'importance, c'est vrai que la Ville va investir 6 M€ pour restructurer avec une salle de spectacle, enfin tout cela est désormais connu. Et nous avons dans l'intention et tout cela a été longuement discuté et longuement concerté, de créer en quelque sorte un établissement avec trois lieux géographiques différents, à savoir le Centre Europe, le Club des Jeunes et Bel Air/Florimont. Et pour cela, effectivement, recruter un directeur qui serait le directeur du Centre Europe et coordonnateur des actions sur les établissements à caractère socio-culturel. Pour cela nous travaillons actuellement à retrouver le label auprès de la CAF qui à ce moment-là aussi participera de nouveau aux financements divers et variés dont des frais de fonctionnement relatifs aux différents salaires, ce qui nous permettra, à ce moment-là, effectivement de redonner à l'ensemble de ces trois structures et à la coordination générale qui sera assurée, la dimension que l'on peut attendre d'un centre socio-culturel. Alors, je ne veux pas entrer dans les détails, ce serait trop long, mais un centre socio-culturel est un établissement qui est au service de la population, qui vise à faire retrouver à toutes les générations et pour un territoire très large, parce que nous avons l'intention aussi de déborder, le chemin de la fréquentation de ce centre Europe, à l'ensemble des Colmariens, à toutes les générations, sur toutes sortes d'activités, et tout ceci est actuellement en travaux, en quelque sorte. Donner une échéance précise pour les travaux, on peut le faire, mais pour la mise en place des directeurs, pas encore puisque nous sommes actuellement en phase de négociation, justement pour trouver un certain nombre de financements. Mais croyez bien que ce n'est pas pour rien que la Ville de Colmar veut faire de cette opération une opération phare parce que, il y a effectivement, pour les populations que ce soient les enfants, les adolescents, les adultes ou les aînés, un certain nombre de choses qui

peuvent être mises en place grâce à ces structures quand elles auront retrouvé, effectivement, le plein emploi des possibilités qu'elles offrent.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Il y a une question, M. l'Adjoint FRIEH, à laquelle vous n'avez pas répondu, mais si vous n'avez pas les éléments ce soir, si vous pouviez me les transmettre, c'est qu'est-ce qui va être proposé cette année au Centre Europe dans le cadre des centre aérés ?

M. l'Adj. FRIEH : Je crois qu'il n'y a pas de problème spécifique, c'est-à-dire que nous proposons dans ces structures les mêmes types d'activités que les autres années, aussi bien pour les activités à la journée, les quelques déplacements qui sont financés également par quelques sorties. Nous avons un programme qui ressemble fort à ceux qui étaient conduits les années précédentes. Maintenant pour le détail des choses, je suis tout à fait prêt à vous rencontrer et vous les donner très précisément.

M. le Maire MEYER : Avec une complémentarité entre les trois sites.

M. l'Adj. FRIEH : C'est l'avantage du projet, un employé de l'une des structures peut aussi bien intervenir sur une autre structure en fonction de ses compétences.

M. le Maire MEYER : Et pour le contenu global du Centre Europe, l'assemblée avait déjà approuvé le projet d'ensemble. Ce n'est plus une découverte pour quiconque, de savoir ce qui dans le futur va se dessiner comme activités au Centre Europe, puisque le Conseil municipal, il y a moins de 6 mois, a approuvé le projet d'ensemble.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'Opposition du Groupe de M. WAGNER.

I – 182 Recrutement d'agents contractuels sur des postes statutaires vacants.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je profite de l'occasion, Me GRUNENWALD m'a fait un petit mot pour m'interroger sur la représentativité des collaborateurs. Donc la représentativité résulte d'élections et c'est en fonction du nombre de voix obtenues que chaque syndicat est représenté par un crédit d'heures. Ce crédit d'heures, pour ce qui est de Colmar, est scrupuleusement respecté pour chaque syndicat. Un éventuel problème peut se poser lorsqu'un syndicat décide de répartir son crédit d'heures entre plusieurs agents surtout si ces agents travaillent dans le même service. Et aujourd'hui, il y a un syndicat qui est dans cette situation. C'est la CGT et elle seule, puisque la CGT a opté pour deux agents à mi-temps au lieu de globaliser sur un agent à temps plein alors que les deux agents travaillent dans le même service. Cela pose un problème d'organisation du travail, surtout si les deux

agents ont la même mission. Après avis de la Commission Technique Paritaire, j'ai pris la décision de confier le crédit d'heures de la CGT à un seul agent. Mais le crédit d'heures est respecté. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Vous avez répondu à la question, je ne vais quand même pas la reposer, c'était un point que je voulais évoquer sur le point « divers » que je retire également, puisque vous répondez à mes questions avant même …

M. le Maire MEYER : …vous ne me l'avez pas demandé sous le point « divers », vous disiez : « point Divers ou à une autre discussion en rapport avec la question.

Me GRUNENWALD : Je vous laissais le choix, je suis très libéral. Mais, vous avez répondu globalement sur le problème, mais ce qui me semble curieux et vous répondez tout de suite, j'avais fait part de mon interrogation sur l'écho que j'avais lu dans les journaux sur un problème de personnel de la mairie. Ce n'est pas le fait qu'il y a un problème de personnel de la mairie, il y en a d'autres, mais c'était que c'était un nouveau problème. Et j'ai été frappé du terme de « mutation ». Alors je voulais simplement vous demander, est-ce qu'il s'agissait d'une mutation que vous avez prononcée, par rapport à cette personne ou était-ce une demande de cette personne de changer de service, auquel cas on l'exposait à avoir ce problème ? Parce que si c'est une mutation, cela pose un problème ! On ne peut pas quand même créer une mutation sans respecter les droits acquis !

M. le Maire MEYER : Non, en clair, les deux agents étaient déjà dans le même service avant les élections professionnelles. On ne peut donc pas me suspecter d'avoir installé dans le même service un deuxième permanent syndicaliste.

Deuxièmement, 9 fois sur 10, lorsqu'il y a mutation, c'est à la demande de l'agent.

Me GRUNENWALD : Mais avouez que cela vous a permis de répondre …

M. le Maire MEYER : … Dans le cas présent, les deux étaient déjà dans le service lors des élections.

Me GRUNENWALD : Ce n'était pas indiqué dans l'article que j'ai pu lire et donc vous me donnez réponse.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 183 Aménagement du parking Dreyfus – travaux de marquage au sol.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Si vous le permettez, en fait, cela se rapportait au point précédent ! Je pensais avoir appuyé pour demander la parole ! La question était la suivante : où en est le recrutement du nouveau Directeur Général des Services ? Puisqu'il semblerait que suite à un premier appel à candidature, les quelques candidats qui s'étaient manifestés, se seraient désistés ! Où est-ce qu'on en est ?

M. le Maire MEYER : Là vous rajoutez quelque chose de votre propre chef. « Se sont retirés, » non ! Ceux qui à tout prix voulaient prendre les fonctions, j'ai considéré qu'ils n'étaient pas à leur place, et pour le N° 1 et pour le N° 2 ! Pourquoi ? Parce que c'étaient des administrateurs non territoriaux. Or est en compétition une fonction d'administrateur de collectivités locales. Un administrateur d'Etat garde son statut d'origine. Il peut repartir quand il veut. Or, moi, je ne peux pas travailler dans la stabilité si demain quelqu'un me dit : « je vais repartir » ! M. RENIS a demandé la parole !

Me GRUNENWALD : En fait, c'est moi, parce que vous n'avez pas coupé le micro.

M. le Maire MEYER : Donc vous voulez biaiser, pour ne pas être entendu deux fois, une fois vous utilisez le micro de Gérard RENIS et une fois vous utilisez le vôtre !

Me GRUNENWALD : Vous avez tout compris, M. le Maire et ça marche ! (rires) Alors juste sur le rapport du parking Dreyfus, bien entendu, nous allons voter le projet, mais il nous semblerait que peut-être la signalisation de ce parking pourrait être un peu améliorée pour bien le faire tourner. Il pourrait également être plus arboré d'après ce que l'on m'a dit. Mais je profite surtout de ce point, puisqu'on parle de parking et vous savez que j'ai une véritable passion pour les parkings colmariens. Vous m'aviez promis, il y a un mois de nous donner les chiffres de fréquentation des parkings et notamment du parking Rapp. Je dois vous indiquer que vos services n'ont pas donné suite à la promesse que vous aviez faite au dernier Conseil municipal.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas vrai, j'ai signé les courriers !

Me GRUNENWALD : Ah, je ne l'ai pas eu !

M. le Maire MEYER : J'ai signé les courriers, à tout le monde ! Et pour le parking Rapp, pour les parkings Mairie et Lacarre !

Me GRUNENWALD : D'accord, il attend votre courrier, Me GRUNENWALD !

II – 184 Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles au Plan Local d'Urbanisme.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, et c'est la dernière fois, M. le Maire, je vous le promets ! Les exonérations qui sont prévues par l'article, élaguent un peu l'application de ce texte. Néanmoins, il y a un problème de foncier une fois de plus. C'est le texte qui peut renchérir le foncier, alors que le foncier, on le sait, est déjà relativement cher et donc une taxe de plus est toujours un frein après la construction. Mais je reconnais que les exonérations limitent beaucoup l'application de cette taxe. Mais fallait-il quand même le souligner par rapport au problème du foncier que vous connaissez bien, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien, vous avez dit ce que vous vouliez dire, mais néanmoins, lorsqu'un terrain devient constructible alors qu'il ne l'était pas auparavant, n'est-il pas juste de demander une petite contribution pour les frais d'équipement ? C'est une question de justesse et d'équité.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 185 Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 186 Transaction immobilière – vente d'une parcelle sise au lieudit « Beim Steinern Kreuz ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté.

II – 187 Transaction immobilière – vente de garages sis au 23b, rue Rapp et d'une partie d'un ancien fossé canalisé sis petite rue des Ancêtres.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui, M. le Maire, j'aimerais intervenir à propos de ce rapport parce que c'est l'exemple typique d'un mauvais rapport. Et je vais essayer de vous en faire la démonstration.

Première chose : la surface totale de cette opération c'est à peu près 900 m² auxquels vous enlevez le petit carré en blanc, nous avons donc un total de 800 m² au sol, ce qui va permettre de construire, en théorie, une surface de 3 fois plus, donc 2.400 m². Il faut savoir donc, et on le voit très

bien sur ce schéma, que la Ville est propriétaire du terrain qui est situé au milieu de cette parcelle qui a été rachetée il y a à peu près un an, par un agent immobilier qui a place sur la Ville de Colmar, ce n'est pas la peine de le cacher, son affiche figure sur la palissade de l'immeuble, il s'agit de l'Agence Immobilière Orpi. Après tout, cet agent immobilier fait son travail, il achète des terrains pour les revendre et faire du profit, moi je ne vois rien que de plus normal là-dedans. Ce qui m'étonne un petit peu, c'est que cette opération immobilière est destinée à y faire des résidences de personnes âgées, que je sache M. ROHRER et l'Agence Orpi n'ont aucune compétence particulière en ce qui concerne la résidence Personnes Agées, j'ai un petit peu peur que ce terme de « Résidence Pour Personnes Agées » ne serve que de prétexte. Mais par contre, là où cela me paraît tout à fait préoccupant pour la Ville, c'est que je ne comprends absolument pas pourquoi vous n'avez pas préempté ce terrain dans sa totalité, quand il a été vendu au courant de l'année dernière. En effet, vous vous privez là, en plein centre ville, d'une surface qui fait à peu près 800 m² et donc là, on peut carrément dire que vous ne maîtrisez pas le foncier du centre ville. De plus, le prix de vente au m² du terrain que vous pensez vouloir vendre, si on le ramène au prix du m², on arrive à 90 € du m². Il faut savoir que le prix du marché actuellement est de 270 €, manque à gagner pour la Ville : 170.000 €. Je me demande pourquoi la Ville n'a pas réagi plutôt, n'a pas préempté la totalité du terrain. Cela me paraît un manquement impardonnable. C'est la première réflexion que je voudrais faire.

Deuxième réflexion, et c'est une question que je vous pose à vous, M. le Maire, directement, c'est en terme de politique du logement social, destiné à la personne âgée. Depuis 1995, qu'avez-vous fait en terme de construction de logements destinés aux personnes âgées en situation de précarité, qui bénéficient des minimums sociaux. Je vous repose cette question : combien de m² avez-vous mis à la disposition de ces personnes âgées-là ? J'attends votre réponse.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins une partie des constatations de mon collègue, Michel FELDMANN, je suis toujours surpris, c'est le 4ème ou 5ème rapport de ce type que l'on voit et à chaque fois je suis surpris par un différentiel assez important entre le prix de vente et le prix du marché notamment quand il s'agit du quartier des Maraîchers, comme dans le rapport précédent. Alors, ce sont des estimations de France Domaine, mais on sait très bien qu'elles sont légèrement sous-estimées, voire plus largement sous-estimées selon les quartiers. Je trouve cela dommage que la Ville n'en profite pas de manière régulière pour être un acteur économique à part entière et pour vendre son patrimoine, si elle doit le faire, au moins au prix du marché. Et puis, c'est aussi le nième rapport sur des résidences pour personnes âgées et d'un certain standing, on va dire, est-ce qu'on ne peut pas, à un moment, vendre des terrains pour favoriser d'autres types de résidences ou d'autres types de promoteurs ? Merci.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien, M. FELDMANN, je vais vous répondre très tranquillement, sans utiliser les termes grotesques que vous avez utilisés

tout à l'heure « rapport nul, etc. » Enfin, je pense qu'on peut débattre sereinement et le faire sans s'invectiver. C'est ce que je vais faire.

Premier point : concernant l'opportunité de préempter ou pas, la Ville n'est pas agent immobilier, la Ville ne doit pas faire le travail qui est fait par les autres, il y a un privé qui a souhaité acquérir un terrain appartenant à un autre privé. Il l'a fait, il s'agit ici, simplement pour la Ville, et c'est là où vous auriez pu valablement dire que la Ville ne faisait pas son travail si on avait conservé, coincé entre deux propriétés privées, un des garages totalement désaffecté, ne servant à rien ni à personne, nous coûtant d'ailleurs en réalité même de l'argent par le biais d'une rente viagère, d'une rente à verser, si nous n'avions pas profité de l'occasion pour vendre au prix fixé par France Domaine. Alors là, je réponds aux deux intervenants, France Domaine, c'est un organisme, je le rappelle, totalement indépendant, qui fixe les prix en général en fonction du comparatif fait par des transactions de même nature réalisées dans le même périmètre. Sur ces bases-là, la Ville a souhaité céder cette parcelle et réalise ainsi une opération plutôt de bonne gestion du foncier contrairement à ce que vous dites.

Pour la 2ème partie de votre intervention, M. FELDMANN, concernant l'aide aux personnes âgées dépendantes, puisque c'est de cela dont il s'agit…

M. FELDMANN : …non, il s'agit de logements, je ne parle pas d'aide aux personnes âgées, moi je parle strictement de logement ! Soyons précis.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il existe un rapport qui a été fait et qui illustre une étude qui a été faite récemment et qui montre que le taux d'équipement à Colmar est supérieur au taux d'équipement départemental avec un excédent de lits destinés à ces personnes-là. Cela s'intègre dans le cadre d'un schéma gérontologique …

M. FELDMANN : …ce n'est pas cela !

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est comme cela que vous avez présenté les choses !

M. FELDMANN : Là vous parlez de structures médicalisées, moi je vous parle de logements, tout simplement de logements ! Rien de plus ! De logements sociaux pour personnes âgées, comme vous avez une personne âgée dans l'établissement, cela suppose qu'il y ait quand même un minimum de services qui soient proposés, un truc à la mode et qui a été à la mode, c'est par exemple une salle climatisée en cas de canicule ! Quand on parle de résidence pour personnes âgées, c'est le minimum du minimum, il faut qu'il y ait une maîtresse de maison, enfin un minimum de services, c'est de cela dont je parle, je ne parle pas de structures médicalisées !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Alors, d'une part, pour revenir sur le rapport, puisqu'il s'agit d'une société que vous avez citée, nous n'avons pas l'opportunité de dire à une société : « faites tel projet, ne faites pas tel autre ! » cela ne rentre pas dans les prérogatives qui figurent dans le code de l'urbanisme, c'est un jugement d'opportunité que nous ne pouvons pas faire, par conséquent quelqu'un achète un terrain, souhaite y réaliser une opération, vous ne pouvez pas rentrer dans ce genre de détail. En revanche je pourrais vous citer, dans le même secteur, une opération qui a été faite, il

y a à peu près deux ans avec Pôle Habitat Centre Alsace, destinée à des logements pour personnes âgées en situation délicate, en situation sociale dépendante. C'est une opération qu'on a menée dans ce quartier-là, il y a à peu près un an à un an et demi.

M. le Maire MEYER : Et nous avons soutenu, deuxième opération, sur le site de l'ancienne caserne des Sapeurs Pompiers, également un ensemble destiné aux personnes âgées. Il ne faut pas remonter jusqu'en 1995, puisque ces deux dernières années, deux réalisations ont été faites. On peut vous le pardonnez puisque vous n'étiez pas au Conseil Municipal !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 188 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, Mme l'Adjointe avait quelques précisions à donner, à partir de la prochaine série !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : A partir de la prochaine série de vélos achetés, le gravage sera offert en plus. Chaque vélo acheté sera gravé gratuitement et le même service sera rendu aux autres possesseurs de vélos non achetés avec l'aide de la Ville moyennant un paiement.

M. le Maire MEYER : C'est pour répondre aux nombreuses observations que nous avons entendues : « où sont donc les vélos colmariens ? » On essaie de trouver des solutions. En même temps, l'identification des vélos sera assurée, puisque chaque gravage fera l'objet de la délivrance d'une petite carte propre au vélo, établie nominativement par rapport à la présente qui le présente.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste par rapport à la remarque de Mme l'Adjointe LICHTENAUER, je voulais juste savoir si c'est une proposition de faire graver ou une obligation.

M. le Maire MEYER : Une proposition, mais qui n'accepte pas le gravage ne sera pas remboursé… (rires)

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour les vélos aidés, c'est une obligation et pour les autres, c'est au choix.

M. WAGNER : Ma question était judicieuse !

M. le Maire MEYER : Mais non, pas du tout ! J'étais le plus transparent possible ! C'est comme les vélos dont les propriétaires renoncent à mettre le badge. Mais pour ces vélos, il y a une centaine de dossiers en souffrance à la Mairie, parce que les personnes intéressées ne veulent pas appliquer

l'autocollant. C'était la condition indiquée dans le règlement ! Là, il y aura l'autocollant et en plus le gravage.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour protéger le numéro gravé, il y aura un autocollant.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je crois que le problème n'est pas là, mettez une puce électronique sur chaque vélo et on saura même où ils sont ! Ce serait peut-être beaucoup mieux (rires) ! Mais ce n'est pas de les repérer, c'est ce qu'on a dit, c'est qu'on ne voyait pas plus de vélos et on s'inquiète. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, il n'y a sûrement pas plus de vélos qu'il y a un ou deux ans, en tout cas avant la mesure ! C'est cela le problème.

M. le Maire MEYER : Nous ne faisons pas de la mauvaise spéculation, tout simplement les vélos qui seront aidés, à partir du mois de septembre, auront naturellement l'autocollant et seront gravés, point final. C'est tout aussi simple que cela !

Me GRUNENWALD : Mais cela n'apportera rien de plus !

M. le Maire MEYER : Mais si, puisque les vélos seront identifiés ! Et en même temps, nous inviterons tous les autres à venir graver leur vélo. M. HILBERT !

M. HILBERT : Est-ce qu'il s'agit du gravage de la FIBUCCI qui permet d'identifier le vélo !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Oui, il s'agit du gravage de la FIBUCCI effectivement.

M. HILBERT : Donc c'est intéressant par rapport au vol du vélo parce qu'on pourra justifier que le vélo nous appartient mais cela n'empêchera pas la cession du vélo à quelqu'un qui n'est pas Colmarien !

M. le Maire MEYER : Il y aura en même temps une carte d'identification du vélo.

M. HILBERT : Oui, mais les personnes qui achètent un vélo et qui le font graver …

M. le Maire MEYER : …si vous continuez comme cela, on va faire des sondages pour faire vérifier à domicile si les vélos sont toujours en place !

M. HILBERT : Mais moi je suis très content que ce soit gravé !

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : C'est juste une question, est-ce qu'il sera possible de prêter momentanément son vélo ? Mon fils aurait besoin de mon vélo, il serait donc impossible de lui prêter tout cela parce que j'ai eu 100 € !

M. le Maire MEYER : Ne répondez pas ! Les vélos, c'est pour les Colmariens !

M. MEISTERMANN : Mais mon fils est Colmarien !

M. le Maire MEYER : Mais alors, où est le problème !

M. MEISTERMANN : Et ma femme aussi est Colmarienne …

M. le Maire MEYER : …alors votre famille a droit à un vélo et puisque vous l'avez ?

II – 189 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, libre à vous de considérer que je suis têtu, peut-être, mais je suis désolé, ce n'est toujours pas une mesure environnementale ! Mais ce n'est pas un problème que ce ne soit pas une mesure environnementale, mais voilà, il faut juste changer de titre, il y a 75 familles, il y en a 3 qui ont choisi de planter l'arbre dont 2 dans leur jardin et tout le reste a demandé les chèques et le versement sur un livret ! Ce n'est pas un problème, c'est bien de soutenir les familles qui ont une naissance mais il faut changer le nom de cette mesure !

M. le Maire MEYER : A votre crédit, il y a la constance de l'observation ! M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, ceci va dans le même sens que l'intervention précédente ! C'est une mesure qui est inscrite à l'Agenda 21 avec toute la dimension que cela comporte au niveau protection de l'environnement et ici, cette mesure honorable au début, un arbre, un prénom, s'est totalement transformée en prime à la naissance. Ma proposition va donc dans le même sens, on continue cette mesure de prime à la naissance mais qu'on l'intitule : « prime à la naissance ».

Mme l'Adj. SIFFERT : Je peux répondre, M. le Maire ? Nous souhaitons laisser le choix aux parents entre un geste pour l'environnement et une aide pour l'arrivée du nouveau-né. Je comprends que les familles colmariennes fassent le choix du livret d'épargne ou des chèques-cadeau, car l'arrivée d'un bébé engendre des coûts financiers importants, d'autant plus que nous sommes dans une période de crise économique.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Je voudrais juste rappeler que l'Agenda 21, ce n'est pas seulement de l'Environnement, ce n'est pas seulement les petits oiseaux à Colmar et les beaux arbres, c'est aussi le social et l'économique, M. WAGNER !

M. le Maire MEYER : Et, M. WAEHREN, pour quelque chose qui était illégal, je suis un peu surpris des réactions, puisque finalement on met en œuvre comme c'était prévu.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec les abstentions de M. DENECHAUD, de M. FELDMANN et du Groupe de M. HILBERT.

I – 190 Garantie communale pour quatre emprunts d'un montant total de 2.022.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération d'acquisition de 28 logements VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), Résidence « Les Jardins d'Emeraude » 9, rue du Galtz à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 191 Garantie communale pour deux emprunts d'un montant total de 556.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération d'acquisition de 6 logements VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), Résidence « Clos de la Forge » 45, rue de la Forge à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : J'ai à vous solliciter pour la formation à huis clos. Qui est-ce qui approuve la constitution du huis clos ? Décision approuvée.

Fin de la séance publique : 22 h. 30

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : Mme RABIH, M. BRUGGER, M. TOURNADE, M. MEISTERMANN, M. FELDMANN, Mme CHELKOVA et M. REMOND qui donnent respectivement procuration à votre serviteur, M. Daniel MEYER, M. BARDOTTO, M. WAGNER, Mme KLINKERT, Mme MANN et M. WEISS.

En ce début de réunion, je voudrais juste revenir une quinzaine de jours en arrière puisque nous avons eu à déplorer le décès d'Adrien ZELLER, le Président du Conseil Régional d'Alsace. Adrien ZELLER s'était beaucoup engagé, il était très disponible aussi pour Colmar. Il était présent de nombreuses fois et coup du sort, il était à Colmar la veille de son attaque vasculaire, le 13 juillet, lors de la manifestation concernant l'organisation du 14 juillet et en quelque sorte, c'était sa dernière sortie officielle. Je tenais ici à faire état de son engagement pour l'Alsace. Nous le connaissions tous ou presque tous et nous avons pu mesurer son implication et naturellement je vous proposerai très prochainement de donner le nom d'Adrien ZELLER à un projet colmarien où la Région fut particulièrement présente. Dans ma proposition, je tiendrai également compte de sa spécificité professionnelle puisqu'il était ingénieur agronome. Je vise à cet effet l'espace du Biopôle, mais vous aurez naturellement un rapport présenté dans ce sens, du moins c'est la proposition que je ferai à la commission thématique pour qu'elle réfléchisse à la question. Mais vu son engagement personnel pour ce projet mais également sa spécificité professionnelle, je pense que le Biopôle porterait avec excellence le label « Adrien ZELLER ». En sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence.

(Toute l'assemblée se lève et marque une minute de silence).

Vous avez également remarqué qu'à ma gauche vous voyez une figure nouvelle. C'est M. Edmond ACHOU qui remplace M. Alain PONSOT, lequel a fait valoir ses droits à la retraite. Je voudrais le saluer en votre nom et en mon nom personnel. Il est le nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Colmar et coordonnera naturellement aussi ceux de la Communauté d'Agglomération.

M. ACHOU a fait ses débuts dans la Fonction Publique en 1976, de l'autre côté de la barrière, dans la préfectorale, en Charente, comme Attaché, puis comme Directeur Général Adjoint des Services au Conseil Général de la Charente. Il a donc porté toutes les « casquettes » : préfectorale, départementale et municipale par la suite.

Par la suite M. ACHOU a exercé les fonctions de Directeur Général des Services de la Ville du Puy-en-Velay et récemment encore, il occupait les fonctions de Directeur Général des Services de Saint Etienne métropole, la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint Etienne.

Nous lui souhaitons une bonne installation à Colmar.

Je vous informe également que j'ai confié à M. PONSOT une mission de coordination des relations entre la Ville, la Communauté d'Agglomération

de Colmar et les Sociétés d'Economie Mixte dans lesquelles la Ville de Colmar est majoritaire, à savoir la SCCU, la STUCE, la Colmarienne des Eaux et VIALIS. Sa fonction aura notamment pour objet de préparer des contrats de délégation de service public dont la plupart viennent à expiration et également de suivre l'évolution de la SCCU puisque celle-ci est porteuse d'un projet innovant qu'est la construction d'un four à filière bois.

Après cela, j'en viens à la désignation du secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. La tradition veut également que ce soit le Directeur Général des Services qui soit son suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux personnes sont donc installées.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er juin au 31 août 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

Après cela j'ai quelques communications à faire.

D'abord des arrêtés préfectoraux pris au titre du Code de l'Environnement. Pour le premier, il s'agit d'AGRIVALOR ENERGIE qui tend à exploiter une unité de méthanisation à Ribeauvillé. L'arrêté donne donc cette autorisation. La commune de Colmar étant touchée à l'extrémité nord de son ban par le rayon d'affichage de 5 kilomètres de l'enquête publique, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à ce projet le 16 mars dernier. Le texte intégral de cet arrêté préfectoral d'autorisation est naturellement à votre disposition.

Deuxième communication, toujours en rapport avec un arrêté préfectoral, mais qui touche la société SCAPALSACE à Colmar. La société souhaite augmenter la capacité de stockage de l'entrepôt frigorifique au 12, rue Haussmann, en agrandissant celui-ci vers le Sud ; l'extension, qui représente environ un quart du bâtiment existant, portera la surface de la chambre froide à 11 422 m2. L'arrêté préfectoral est naturellement aussi à votre disposition.

Troisième arrêté préfectoral qui concerne la société KERMEL. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) a émis un rapport en date du 24 août 2009, faisant état d'un déversement accidentel survenu dans l'enceinte de l'usine KERMEL, constitué d'eau contenant un solvant organique classé nocif et nommé DMI en abrégé. Ce déversement sur le terrain naturel a occasionné un risque de pollution qu'il convient de circonscrire et de résorber. Au titre du Code de l'Environnement, les dispositions de l'arrêté préfectoral précité imposent à la société KERMEL des mesures conservatoires destinées, d'une part, à éviter

qu'un tel événement se reproduise et, d'autre part, à contrôler et à restaurer l'état de la nappe phréatique. Le texte intégral de cet arrêté est également à votre disposition.

La quatrième communication porte sur l'organisation du Service Régional des Douanes et sur les conséquences, pour le site de Colmar, quant à la réorganisation des bureaux de douane haut-rhinois. Le Directeur Régional des Douanes vient de m'informer par courrier du 27 août, qu'à compter du 1er novembre prochain, le bureau de douane de Colmar sera transformé en bureau contributions indirectes ouvert au dédouanement et rattaché au bureau principal de Mulhouse. Le bureau de Colmar recevra les déclarations, procédera aux éventuelles vérifications des marchandises et libérera celles-ci suite au contrôle. Je précise que le service de la viticulture restera également localisé à Colmar.

Autre communication qui porte sur les caméras installées ici dans l'enceinte du Conseil Municipal. Naturellement il ne s'agit pas de caméras de vidéoprotection. Comme vous le savez, les séances du Conseil Municipal sont désormais filmées. Elles peuvent être visionnées dans leur intégralité par les internautes sur le site de la Ville de Colmar à partir du mercredi suivant chaque séance. Mais il y a eu un élargissement : afin de permettre à un public plus large d'accéder aux débats de notre assemblée, la chaîne de télévision locale TV7 (Vialis) diffusera elle aussi l'intégralité des débats. TV7 retransmettra les enregistrements sur le canal local, le jeudi suivant chaque Conseil Municipal. Deux diffusions seront assurées ce jour par la chaîne locale : la première à 14 h. 30 et la seconde à 20 h. 30. Donc en matière de transparence dans les débats du Conseil Municipal, il est difficile d'aller plus loin par rapport à ce que nous proposons aujourd'hui à la population locale.

Enfin la dernière communication concerne la réfection et la mise aux normes de la piste d'athlétisme du stade de l'Europe. Par décision du 2 février 2009, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en route ces travaux de rénovation pour un coût estimatif de 908 000 €. Entre temps, nous avons obtenu auprès du Directeur de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative du Haut-Rhin une subvention, dossier que je lui avais soumis et qui a eu une suite favorable à partir du CNDS puisque le Directeur Général de cet organisme a notifié l'attribution d'une subvention d'équipement sportif de 150 000 €. Le revêtement mis en place est du caoutchouc collé qui est le produit unanimement apprécié par tous les spécialistes. Les travaux d'éclairage ont été réalisés comme naturellement quelques transformations sur le corps de la balustrade. C'est donc une opération qui se termine.

Il n'y a pas de débats sur le point « communications », M. HILBERT. Pour ne pas déroger à ce que nous faisons habituellement, vous trouverez au fil du débat l'occasion de poser votre question et je vous répondrai.

Après cela, nous aurons la présentation des rapports annuels de nos sociétés d'économie mixte. Je vous propose de commencer avec VIALIS.

Rapport d'activités 2008 de la SAEM VIALIS.

Monsieur PIVARD, Directeur Général de VIALIS, présente le rapport d'activités à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur Général. Des questions sur VIALIS. M. HILBERT !

M. HILBERT : C'était pour un commentaire sur ce qu'on vient de voir. C'était un rapport intéressant qui complète un peu ce que nous avons eu sur papier, joliment présenté. Cependant je le trouve un peu évasif et encore plus sur ce que l'on vient de voir tout de suite sur les certificats d'économie d'énergie. Alors, les certificats d'économie d'énergie sont évoqués dans la version papier mais pas du tout dans cette version numérique. Qu'est-ce que c'est qu'un certificat d'économie d'énergie ? Il a été mis en place par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Celle-ci impose une réduction progressive jusqu'en 2030 de l'intensité énergétique finale. Alors là, vous avez commencé le diaporama en nous montrant que vous avez vendu plus d'électricité 1,5 %, et le principe de ces certificats d'économie d'énergie reposent sur une obligation de régulation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Alors j'aurais aimé que figurent dans le rapport plus de précisions sur le calcul de ces certificats obtenus par VIALIS et j'imagine que c'est dans le cadre de cette loi que VIALIS participe à l'installation d'un espace info-énergie et à la mise en place d'une série d'aides aux travaux pour l'amélioration des performances énergiques de l'habitat…

M. le Maire MEYER : … pas seulement !

M. HILBERT : … et dans ce rapport aurait pu figurer en objectif ce que VIALIS espère gagner en certificats d'économie d'énergie. Pas seulement, mais en grande partie j'imagine.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Juste peut-être un petit commentaire. J'aimerais savoir, lorsque vous parlez de clients élus, c'était donc au niveau de l'électricité, qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Dominique GRUNENWALD me demandait si c'était nous les élus ou est-ce que c'est quelqu'un d'autre. Je pense qu'il s'agit de quelqu'un d'autre.

Les achats de matière sont en progression très sensible et donc d'une manière plus importante que le chiffre d'affaire. Je pense que vous avez dû acheter l'électricité plus cher et pas pu répercuter les achats d'électricité et de gaz sur les tarifs.

Ensuite –je n'ai pas ramené la plaquette- qu'est-ce que l'Assemblée Générale avait décidé au niveau de l'affectation du résultat, parce que ce résultat est en baisse sensible ainsi que l'autofinancement ?

Et puis, j'ai une dernière question plus globale : qu'en est-il aujourd'hui de la réflexion sur un pôle énergie unique vu qu'il en était question il y a quelques mois, voire quelques années ? Est-ce que la réflexion se poursuit ou est-ce que ce pôle énergie globale va voir le jour ? Merci.

M. le Maire MEYER : Je me réserve la réponse à la dernière question. Pour le reste, apportez vos réponses, M. PIVARD.

M. PIVARD : Bien, nous sommes effectivement un fournisseur d'énergie obligé. On nous a notifié nos obligations de certificats d'énergie. C'est ce qui figure dans le rapport et nous les avons remplies au titre de 2007 et de 2008 bien au-delà de l'objectif. Je rappelle que si par hasard nous n'atteignons pas cet objectif nous sommes passibles d'une pénalité qui n'est pas libératoire. Il faut donc payer la pénalité et quand même remplir les objectifs. Donc bien avant l'espace énergie, si je peux me permettre de vous le dire, puisque ce sont des choses qui ont commencé en 2007. On a eu à cœur de remplir ces obligations-là qui en réalité sont celles du distributeur, c'est-à-dire que nous devons prouver que nous avons participé à des actions qui amènent des certificats d'économie d'énergie et qui sont comptés très précisément par ceux qui nous contrôlent. En cela, ça n'empêche pas qu'il y ait une variation de la consommation d'électricité ou du gaz puisque bien entendu dans nos ventes on a beaucoup d'usage « chauffage », donc évidemment s'il fait froid, on ne verra pas bien sur la courbe des ventes de VIALIS qu'on a quand même fait des actions très importantes en partenariat par exemple avec ceux qui rénovent des constructions pour remplir nos obligations. Je crois que ça, c'était la première question.

La deuxième : qu'est-ce que c'est qu'un client élu ? Un client élu c'est un client domestique ou industriel qui avait comme tout le monde au début un tarif réglementé d'électricité ou de gaz et qui a décidé d'exercer son éligibilité, c'est-à-dire de quitter le fournisseur historique qui était le sien, pour s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur. Un client élu, ce n'est donc pas quelqu'un qui est dans cette salle, encore que vous pouvez tous exercer votre éligibilité. C'est un client qui a exercé la faculté qui est la sienne de quitter la fourniture de son fournisseur historique et il y a un certain nombre de clients qui l'on fait à Colmar, bien entendu, comme ailleurs. Cela veut dire quoi concrètement ? Ca veut dire qu'il y a un principe qui a été mis en place par le législateur : le client qui est élu, en tout cas le client industriel, ne peut pas faire de marche en arrière. Cela veut donc simplement dire que nous pouvions le fournir, ce tarif règlementé. On peut aujourd'hui lui proposer des offres du marché libre, charge à nous de trouver l'électricité qu'on doit lui vendre.

Pour ce qui concerne votre autre question, il s'agit effectivement de charges d'achat d'énergie qu'on ne peut pas répercuter sur les clients puisque les systèmes d'indexation des tarifs règlementés obéissent en général à des règles trimestrielles alors que nos prix d'achat varient tous les mois.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas répondu sur l'augmentation de certaines dépenses, ni quant aux dividendes…

M. PIVARD : Pour les dépenses, je crois avoir répondu, ce sont les achats d'énergie. Pour ce qui concerne les dividendes, l'Assemblée Générale a pris comme décision de distribuer l'intégralité du résultat, les 556 000 €, aux actionnaires de la société.

M. le Maire MEYER : Oui, mais vous n'avez toujours pas répondu pourquoi c'est en diminution par rapport à l'année d'avant.

M. PIVARD : Le résultat est en diminution du fait d'un pincement des marges des activités électricité et gaz.

M. le Maire MEYER : La réponse est partielle puisque l'année d'avant, il y avait le cumul sur deux années. L'année N -3 on n'avait rien distribué et l'année N -2 on a distribué encore un solde de l'année N -3, ce qui a augmenté la répartition des dividendes de l'année N -2.

L'autre réponse concernant le pôle énergie, c'est la deuxième fois que vous posez la question. Je disais que le moment n'est pas opportun de faire le pas supplémentaire, le pas final. Pourquoi ? Parce que la Société de Chauffage Urbain porte en ce moment un dossier important de construction d'un four à filière bois de 9 mégawatts. Nous sommes dans les trois dernières années de la concession. Il faut donc laisser la Société de Chauffage Urbain aller au terme. Mais naturellement, le pôle énergie reste programmé et c'est après la mise en œuvre de cet important projet que nous allons finaliser. D'ailleurs il n'a échappé à personne que M. PIVARD fait partie du Conseil d'Administration de la Société de Chauffage Urbain.

Concernant les certificats d'économie d'énergie, M. HILBERT, vous voyez qu'on avait un peu d'avance. Aujourd'hui on commence seulement à se rendre compte. Mais si depuis le mois de mars 2008 nous avons préconisé des économies d'énergie en étant aux côtés des particuliers à hauteur de 25 % des travaux d'équipement nécessaires pour mieux isoler les habitations, où VIALIS intervient à hauteur de 10 points et la Ville de Colmar à hauteur de 15 points, c'est naturellement pour arriver à des économies d'énergie avec la délivrance des certifications d'économie d'énergie. Il en va de même pour l'amélioration du réseau électrique puisque nous avons un programme pluriannuel sur 5 ans depuis 2008 qui fait également l'objet d'établissement de certificats d'économie d'énergie que nous négocions évidemment à VIALIS. Sa présence dans l'aide aux particuliers pour les travaux d'isolation mais également sa présence en tant que distributeur et comme porteur de dossiers pour les travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public, permettent naturellement à VIALIS de remplir ses obligations, et pour répondre à ses mêmes obligations, même au-delà de ce que nous faisons ensemble.

Merci M. PIVARD.

Rapport d'activités 2008 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar.

M. le Maire MEYER : Nous arrivons à la patinoire avec M. FONDADOUZE.

Monsieur FONDADOUZE, Directeur de la Patinoire présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur. Y a-t-il des questions ?

M. FONDADOUZE : Je me tiens à votre disposition.

M. le Maire MEYER : Mais le résultat qui vient de nous être donné prouve que la glace, ça glisse même fortement et que l'exploitation de la deuxième patinoire pendant les six semaines du marché de Noël ne semble pas avoir écorné les résultats de la patinoire, tout au contraire.

M. FONDADOUZE : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Ce qui était la crainte de l'un ou l'autre collègue de cette assemblée au moment où nous en parlions avec le projet de Noël pour 2008. Merci, M. le Directeur.

Rapport d'activités 2008 de COLMAR EXPO S.A.

Je donne la parole au Président BURGER pour Colmar Expo qui sort de sa seconde édition de la Foire Régionale des Vins d'Alsace et il nous a déjà dit qu'il était très content avec son équipe.

Monsieur BURGER, Président de COLMAR EXPO S.A. présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Président pour cette belle présentation qui a été concise mais précise en même temps et puis également bravo pour l'organisation de la Foire aux Vins 2009. Comme vous l'avez expliqué, c'est un grand cru. Vous avez parlé de progression en terme de spectateurs. Est-ce qu'on peut savoir quelle est la progression du chiffre d'affaires et s'il y a déjà un résultat qui a été dégagé sur cette foire aux vins 2009 ? Egalement, mes félicitations -puisque c'est quelque chose que nous avions revendiqué depuis quelque temps- pour la réfection du parking. C'est enfin réalisé, il n'y a plus les nids de poule avec tout ce que cela a pour conséquences. Et puis, je crois que c'est important, l'innovation, la créativité, c'est un peu le moteur d'une entreprise et c'est ce que vous avez su faire depuis un an que vous êtes à la tête de cette société.

D'un autre côté je constate quand même qu'il y a 1,2 M€ de trésorerie. C'est vrai, il faudrait se poser la question de ce que l'on pourrait faire avec cette trésorerie plutôt que de la laisser placer sur un compte bancaire où les intérêts ont quand même diminué ces derniers mois et peut-être réfléchir à des investissements complémentaires à charge de Colmar Expo. Certains me diront que j'ai siégé longtemps au Conseil d'Administration et que j'aurais déjà pu proposer ceci à l'époque, mais à l'époque il n'y avait pas encore autant de trésorerie et je crois qu'il y a lieu de mener une réflexion en collaboration avec la Ville pour poursuivre le train d'investissement.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. Le Maire, M. le Président, quand on parle de parking, j'ai toujours la même question : combien de places pour les vélos ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je tenais à féliciter les organisateurs de la Foire aux Vins, donc Colmar Expo, au cœur de cette organisation. On peut juste regretter qu'il n'y ait pas une structure similaire pour dynamiser le centre ville et disons que ce serait un modèle à suivre pour d'autres types d'équipements ou de secteurs même si, on l'a vu, vous avez aussi fait des choses sur le centre ville.

Après, on a eu quelques retours sur l'accessibilité en transports en commun, les vélos, certes, mais aussi les navettes bus. Il y a pas mal de gens qui se plaignaient de chercher les bus à la gare, ou en centre ville, et qui finalement sont allés par les navettes mais qui sont ensuite revenus à pied parce qu'ils n'ont pas trouvé. Peut-être n'y ont-ils pas mis de bonne volonté, je ne sais pas, mais pour l'année prochaine, ce serait pas mal de souligner un peu cette accessibilité par les transports en commun, notamment pour limiter les problèmes liés au parking parce qu'il y a eu des efforts faits mais c'est toujours très difficile. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Président, j'aimerais savoir comment il peut se faire que les valeurs mobilières de placement aient augmenté de 35 % entre 2008 et 2009 et quelles sont ces valeurs, où elles sont ? Si vous pouvez m'expliquer…

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je serai donc le cinquième à présenter mes félicitations au Parc Expo. Je crois qu'effectivement il y a du travail qui se fait et c'est une très bonne chose. La Foire aux Vins a sans nul doute été un succès, les travaux effectués dehors contribuent pour une part à ce succès. Je voudrais simplement demander quelles sont encore les possibilités d'accroissement d'activités dans le futur. Quel est en quelque sorte le pourcentage, à l'heure actuelle, si vous l'avez ? Est-ce qu'il y a des possibilités ou est-ce qu'on va continuer de cette manière parfaite ? Voilà la question que je voulais poser.

M. le Maire MEYER : M. le Président !

M. BURGER : Tout d'abord pour répondre sur les chiffres, on attend encore quelques éléments pour donner un résultat précis de la Foire aux Vins, des bilans chiffrés puisqu'on a quelques factures quelquefois qui traînent un peu sur certaines prestations. On connait déjà, évidemment, les gros paramètres, on sait qu'ils sont bons, qu'on est nettement en meilleur résultat que l'année dernière. Mais pour le détail chiffré précis, il faut savoir qu'on a toute la billetterie à vérifier, à pointer, puisque tout a été géré par informatique, mais malgré le fait que cela soit géré par informatique, comme on a plein de différents points de vente de billets, on est obligé de faire des contrôles sur les ventes de la FNAC et des différents prestataires de service qui vendent des billets. On n'a donc pas encore les résultats détaillés. On a prévu de les avoir sous dix jours à peu près.

En ce qui concerne notre trésorerie, effectivement c'est une trésorerie nécessaire pour ce type d'activité parce que, je prends un exemple, les cachets d'artistes, on est obligé de les financer à l'avance. On a donc besoin d'un volet de trésorerie important et il faut savoir aussi que cette trésorerie,

elle ne dort pas simplement. C'est une image au 31 décembre. Mais cette trésorerie bouge, notamment en fonction des activités comme la Foire aux Vins. On est obligé de financer. C'est un chiffre d'affaires de 5 M€ et il nous faut à un moment donné ce million d'euros pour payer nos prestataires en avance. Evidemment nous souhaitons aussi, et là ça rejoint un peu l'autre question, développer d'autres activités, ça peut être de nouveaux salons. Alors là on travaille dessus mais je ne peux pas en dire beaucoup plus parce que ce sont des projets au départ qui doivent être confidentiels car liés à de nouvelles idées. On travaille donc dessus et cela nécessite aussi, quand on veut lancer une nouvelle action, par exemple un nouveau salon, on est obligé d'investir au départ. On a donc besoin de cette trésorerie et c'est un outil pour développer notre chiffre d'affaires. Voilà pour répondre à la question des possibilités de développement de la société. Il est vrai que la Foire aux Vins a marché de manière exceptionnelle cette année. On a beaucoup travaillé pour mais on a aussi eu des facteurs de chance, comme la météo qui était avec nous. Ce n'est pas comme certains ont pu le dire les gens qui par rapport à la crise ne partaient plus en vacances et venaient tous à la Foire aux Vins. Ce n'est pas aussi simple que cela. Par contre la météo nous a aidés. Si nous avions eu pendant la foire la canicule qu'il y a eu la semaine d'après, cela aurait eu de mauvaises répercussions pour nous. Il est donc vrai qu'on va continuer à travailler pour essayer de continuer à développer.

Autrement, pour répondre sur la partie des transports de personnes, on investit par rapport à la Foire aux Vins avec la TRACE, quand même 19 000 € pour financer, aider les gens à venir gratuitement à la foire en bus. Je sais que cela a été demandé sur d'autres cantons, notamment des tournées plus larges sur Horbourg/Wihr et d'autres et on va travailler là-dessus pour l'année prochaine. Je pense qu'on va développer. Il faut savoir qu'on a eu des bus par exemple pour la nuit Guetta qui ont tourné toute la nuit et ils ont bien marché et ça marche de mieux en mieux. On attend encore les résultats exacts parce qu'on a un comptage précis qui est fait mais ça se développe bien et on va encore développer ce partenariat de manière encore plus importante l'année prochaine.

Autre question : pour les disponibilités. Vous demandiez pourquoi elles augmentaient. Elles augmentaient par les résultats de l'année précédente. C'est le bénéfice qui est reporté puisque vous avez vu qu'on distribue une partie du résultat d'exercice mais il y a une autre partie qui reste dans les réserves, dans les fonds propres. Il faut donc savoir que cette distribution est peut-être faible, entre guillemets, mais elle permet d'avoir une gestion saine de la société et je pense que c'est bien que les actionnaires ne soient pas trop gourmands pour nous laisser un fonds de roulement positif nous permettant de développer d'autres activités.

Les investissements vont surtout être des investissements en termes d'événements. On a réalisé des gros investissements au niveau des travaux. Là, je renouvelle une fois de plus mes remerciements à la Ville de Colmar parce que les travaux ont été très très rapides à être mis en place, beaucoup plus rapides que je ne pouvais l'imaginer il y un an, ici même, et donc ces outils nous ont aussi enthousiasmés pour développer l'activité. Je ne veux pas trop m'étendre ce soir, je ne veux pas vous retarder, mais on développe

de nombreux partenariats avec d'autres organismes qui sont parallèles à la Ville de Colmar, ça peut être l'Office du Tourisme ou d'autres organismes, et je pense que toute cette dynamique va nous permettre de poursuivre le développement et d'accroître notre activité et notre chiffre d'affaires parce qu'on a une double action dans notre société. On n'est pas simplement là pour gagner de l'argent. Evidemment on est une SA et donc il faut que nous soyons positifs, ce qui est le cas, puisqu'on a un bénéfice qui est de l'ordre de 100 000 €, mais on a une autre vocation aussi, ça peut être pour la Foire aux Vins de donner du plaisir aux gens, faire en sorte que les choses marchent et que l'économie de la région fonctionne bien aussi par ce biais-là.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Deux précisions : vous restiez très soft par rapport aux ambitions. Bien que ces ambitions, je les avais déjà dévoilées, ici, il y a quelque six mois. Outre les bureaux qui se terminent d'ici le mois de novembre, nous poursuivons ensemble quelque chose de beaucoup plus important, c'est-à-dire la restructuration du hall numéro un, c'est-à-dire du Village Alsacien, pour en faire une salle de congrès pouvant contenir de 400 jusqu'à 1200 voire 1300 personnes. Cela manquait à Colmar. Donc puisque nous avons sous la main un outil qui est malléable ou qui se prête à cette ambition, naturellement nous avons eu l'accord du Président pour aller ensemble dans ce sens. C'est un investissement important qui suppose également de la part de la Société du Parc Expo une certaine trésorerie donc le 1,2 M€ est vraiment nécessaire au-delà de ce qui était précisé par le Président mais vu d'une façon très rapide. Globalement, il s'agit aussi d'un investissement qui doit tourner autour de 5 M€, ce qui n'est pas rien.

Après, j'ai également entendu « heureusement que le parking a été refait ». Seulement, le parking n'est pas à l'origine de la fréquentation supplémentaire. Par contre, j'ai en mémoire la précision donnée par le Président, c'est le théâtre de plein air, où il y a eu 21 % de participation supplémentaire. Or s'il y a eu cette augmentation en participation, cela veut dire quelque 20 000 entrées. Nous le devons, je pense, d'abord à la programmation, mais surtout aussi, après, à la couverture du théâtre. Or, lorsque nous avions présenté ce projet ici même, nous avions face à nous une opposition quasi systématique de tous ceux ne faisant pas partie de la Majorité. Cela aussi je voulais le rappeler. Non seulement les travaux ont été réalisés, mais ils l'ont été dans les temps. Ouverture de la Foire aux Vins, moins deux jours. Mais l'échéancier a été respecté tout en pouvant préserver l'esprit du théâtre ouvert.

Merci, M. le Président, pour ces explications.

Rapport d'activités 2008 de la Société de l'Aéroport de Colmar.

Je donne la parole à M. REBERT.

Monsieur REBERT, Président de la Société de l'Aéroport de Colmar présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. M. LECONTE !

M. LECONTE : Il nous faut bien constater une diminution de plus de 50 % du nombre de mouvements depuis 10 ans. Quels mouvements supplémentaires les nouvelles installations de la Société Liebherr pourraient-elles avoir générés ?

M. REBERT : Aucun mouvement supplémentaire a priori puisqu'en fait le transfert par la Ville de Colmar des activités ou des hangars qui étaient à l'Ouest vers le côté Est n'a absolument pas agrandi les surfaces. C'est un copié/collé au niveau des surfaces et elles sont donc destinées au vol à voile qui a exactement les mêmes installations que du côté Ouest, et des locataires de hangars qui positionnent leurs avions. Il n'y a donc de par le transfert de ces installations aucun potentiel d'activités supplémentaires. Je le répète, à fin août 2009 par rapport à fin août 2008, nous accusons encore un recul de 20 % des mouvements. Evidemment sur un aéroport il y a des avions. On ne peut pas l'éviter. Néanmoins au niveau de la société exploitante, nous avons un souci environnemental fort. Vous pourrez voir sur notre site. Nous avons d'ailleurs créé une page qui permet à tout un chacun de faire une réclamation que nous analysons immédiatement si tant est que des aéronefs auraient effectivement fait des choses qui ne sont pas correctes. En tout cas, c'est une de nos préoccupations, c'est-à-dire concilier l'activité aéroportuaire avec un souci légitime des riverains.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, tout à l'heure vous avez terminé par une observation dans le rapport précédent, en disant que sauf la Majorité, nous étions tous opposés aux travaux effectués au Parc expo. C'est un peu facile de dire ça. En réalité il s'agissait du projet tel qu'il était proposé. Alors je pourrais aussi dire que je suis heureux aujourd'hui parce que j'étais sans doute le seul avec l'opposition de l'époque en 2002-2003-2004-2005 à m'opposer à la destruction de l'aéroport. Alors je salue le Président. Je suis très heureux du résultat puisque c'est grâce au combat que nous avons mené qu'à l'heure actuelle nous disposons toujours d'un aéroport. Alors cet aéroport, il ne faut pas rire, je crois que là il ne faut pas changer ce qui est, et j'en prends à témoins ceux qui ont combattu à l'époque. Je voulais simplement dire qu'à l'heure actuelle il y a sans doute une difficulté. Je rappelle simplement que Strasbourg/Entzheim a perdu à peu près 50 % de son trafic à l'heure actuelle. Vous allez me dire que c'est un problème de TGV mais c'est quand même à l'heure actuelle quelque chose qui est un signe sans doute des difficultés économiques. Je crois que ce n'est pas parce qu'il y a à l'heure actuelle une diminution de l'activité qu'il faut baisser les bras. Colmar a eu la chance de pouvoir conserver son aéroport malgré la position du premier magistrat de l'époque. Eh bien c'est une bonne chose et je vous félicite de continuer ce travail.

M. le Maire MEYER : Si le maire de Colmar était opposé à l'activité aéroportuaire, il n'y aurait pas eu reconduction des conventions d'exploitation. Première précision. Et si aujourd'hui il y a un investissement qui dépasse 150 M€ sur le terrain de l'aérodrome, ce n'est pas grâce à votre contribution.

Me GRUNENWALD : Pardon ? Quelle contribution ? Ce n'est pas la vôtre non plus M. le Maire. Vous n'avez pas contribué, vous, à titre personnel. (suite de l'intervention inaudible, sans micro).

M. le Maire MEYER : Pas du tout ! Me GRUNENWALD ! La preuve, nous avons trouvé un autre exploitant, raison qui justifie ce soir la présence de M. REBERT, puisque la précédente société d'exploitation ne voulait pas renouveler.

(intervention inaudible de Me GRUNENWALD sans micro)

Et sur ma proposition, il y a eu constitution d'une nouvelle société d'exploitation. Bien ! Cela étant dit, merci M. REBERT. Je constate aujourd'hui qu'il y a deux entreprises qui ont investi 150 M€ sur les quelque trente hectares, une partie des trente hectares, 10 autres restent encore disponibles et en plus 10 autres hectares sont en voie d'acquisition, ce qui prouve que nous étions réellement dans le vrai. Aujourd'hui, l'installation préservée n'a pas eu une augmentation d'activités mais suit naturellement l'exploitation des autres sites qui sont tous en diminution.

Rapport d'activités 2007/2008 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain.

Je ne vois pas le Directeur Général, c'est le Président qui le remplace.

M. SISSLER : Effectivement, le Directeur a dû s'absenter pour raisons familiales. Je présente donc rapidement la société mais je crois, M. le Maire, que vous en aviez déjà parlé lorsque vous parliez de VIALIS.

Monsieur SISSLER, Président de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Merci, M. SISSLER. M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. le Président. Dans le rapport et dans l'exposé que vous venez de faire, M. le Président, la vapeur produite par l'usine d'incinération est considérée comme issue de l'énergie renouvelable, or les effets néfastes des usines d'incinération sur l'environnement sont connus de tous. Si les fumées sont filtrées, il y restera toujours des particules et de plus les filtres ne font pas disparaître les composants dangereux, ils les concentrent et il faut ensuite les stocker. L'usine d'incinération brûle tout, empêchant une politique de tri des déchets efficace. Par contre le réseau de chaleur urbain est une chance pour Colmar, mais son alimentation pourrait prendre d'autres formes. Vous évoquiez à juste titre une petite partie alimentée par le bois. Pourquoi ne pas l'augmenter ? Et l'usine d'incinération serait avantageusement remplacée par une usine de méthanisation ou de valorisation énergétique. Une gestion moderne des déchets est de travailler à la diminution de leur production, ils ne sont donc pas renouvelables, et les incinérer, provient à les balayer et à les mettre sous le tapis pour qu'on ne les voit plus. Ils sont toujours là et bien plus dangereux.

M. le Maire MEYER : M. le Président !

M. SISSLER : La réponse est un peu toujours la même. C'est le combat que nous menons tous. Les ordures, il faut bien les brûler, on ne peut plus les enfouir dans les décharges. Je sais qu'il faut trier. D'ailleurs je vous signale quand même, M. HILBERT, et vous le savez en tant que Conseiller Général, que le Département du Haut-Rhin est un des premiers départements de France. Et mon collègue WAEHREN le sait bien, nous avons un taux important de réduction de ces déchets par le tri volontaire qui se fait dans les écoles et par les particuliers. Il faut augmenter ce tri. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, à l'heure actuelle, c'est une des solutions qui ont été adoptées. On pourra effectivement évoluer dans le temps et peut-être voir des systèmes différents. Vous parlez de méthanisation. Pour l'instant la chaleur est produite par l'usine d'incinération. Nous allons augmenter cette énergie renouvelable par la chaudière bois. C'est donc quelque chose d'important. Ce ne sera pas une petite chaufferie bois. Ce sera la plus grande de l'Est de la France. Voilà. Je ne peux pas donner d'autre réponse dans l'immédiat mais le combat est toujours permanent pour faire un air pur et pour avoir la solution la plus idéale possible.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Président, M. le Maire, si le département est effectivement bien placé au niveau national, Colmar est mal placé au niveau départemental et cela est lié en terme de tri déchets et c'est lié à l'usine d'incinération qui est calibrée pour brûler des ordures ménagères, des résidus de cuisine qui sont des organismes mouillés qui ne brûlent pas correctement. Le Département a actuellement une politique expérimentale sur les SM4 et cela se fait aussi sur Kaysersberg, qui pour la thermographie est un exemple mais les SM4 expérimentent le tri des bio déchets. On enlève donc tout ce qui est matières organiques qui brûlent très mal et qu'il faut brûler, et on ne peut garder à la fin que des résidus plastiques, papier, bois, qui brûlent très bien et qui créent de l'énergie et pour lesquels il ne faut pas utiliser de l'énergie pour brûler. Si j'insiste un peu là-dessus, c'est parce que l'usine d'incinération est arrivée en bout de course et il faut penser à son remplacement. Et c'est par là qu'il faut commencer. Il faut développer le tri et brûler ce qu'on ne peut plus trier, ce qu'on ne peut pas recycler, mais ce n'est pas brûler le tout venant, comme c'est fait actuellement.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Une réponse très rapide et concise. Nous avons demandé à plusieurs reprises au Conseil Général de nous aider à financer la mise en place des bacs pour faire le tri sélectif des bio déchets dans une commune qui était prête à s'y engager. On a pour l'instant le refus magistral du Conseil Général. Alors que le SM4 et la Com.Com de Ribeauvillé ont bénéficié de la gratuité complète de la mise à disposition des bacs qui sont bien sûr un investissement important surtout pour une communauté de communes de 100 000 habitants. Bien sûr que le SM4 est moins peuplé et surtout la communauté de communes de Ribeauvillé, ce qui fait que le Conseil Général nous envoie, chaque fois qu'on fait une demande, sur nos fonds propres pour solutionner le problème alors qu'il y a des communes de la CAC qui sont prêtes à s'engager dans le bio déchet, dans le

tri des bio déchets que vous revendiquez. Je renvoie donc le problème au Conseil Général.

M. le Maire MEYER : Plus le ramassage des cantines.

M. WAEHREN : Oui, le ramassage des cantines a été opéré. PREALIS est là et peut en parler tout à l'heure dans le rapport. Dès l'année dernière, nous avons programmé, et vous le savez M. HILBERT, puisqu'on était au Lycée Blaise Pascal la semaine dernière encore, le fait que toutes les cantines scolaires publiques qui sont volontaires peuvent dès cette rentrée-ci, au niveau de la CAC, commencer à faire le tri des bio déchets dès l'assiette, profs ou élèves. Cela est aussi valable dans les restaurants d'entreprise et dans les restaurants de maison pour personnes âgées. Voilà !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT ! Il y a deux conseillers généraux qui demandent la parole.

M. HILBERT : Je suis désolé, ça fait trois fois que j'interviens, mais c'est parce qu'on m'a interpellé directement.

M. le Maire MEYER : Alors, Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Simplement en réponse à ce qui vient d'être dit, je voudrais quand même rappeler, et là vraiment sans ouvrir de guerre-guerre, ce n'est vraiment pas le but du jeu entre le Conseil Général et la Ville, je crois qu'au contraire on aimerait travailler ensemble la main dans la main au Conseil Général avec l'ensemble des collectivités du département, mais je rappellerais quand même que le Conseil Général avait lancé un appel à projets auprès des communes, auprès des communautés de communes, par rapport au tri des bio déchets, et que la Ville de Colmar n'avait pas donné suite à cet appel. Voilà ! Eh bien maintenant je suis heureuse de savoir que la Ville de Colmar souhaite enfin s'y lancer.

M. le Maire MEYER : Vous ne l'apprenez pas aujourd'hui puisqu'on s'est fait envoyer sur les roses.

Merci, M. le Président.

Rapport d'activités 2008 de l'Association PREALIS de Colmar

M. le Maire MEYER : Nous terminons ce tour de table avec les SEM et les délégations de services publics en touchant à la restauration et nous allons entendre une voix féminine pour nous faire le rapport sur PREALIS. Mme la Présidente !

Mme GROSS, Présidente de l'Association PREALIS de Colmar, présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme la Présidente, dans ce rapport, on apprend que le Groupe Compass Scolarest fournit 96 478 repas et que ce

chiffre est en progression de plus de 6 000 repas. C'est donc un réel service qui est rendu aux familles et ça, je le salue. Simplement, j'aimerais savoir où sont fabriqués les repas qui sont livrés aux enfants. Cet été il y a eu un appel de l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace qui se lamentait de ne pas pouvoir vendre correctement sa production et je voulais savoir si une restauration scolaire ou collective telle qu'elle existe ou telle qu'elle pourrait exister à Colmar ne pourrait pas être une filière d'écoulement de ces produits qui permettrait de faire vivre des circuits courts, des producteurs locaux. Je voulais également savoir quelle est la place des repas bio dans les repas qui sont servis, puisque dans le rapport qui nous a été fourni il y a juste deux mots : alimentation bio, tout à la fin du rapport pour les années futures. Donc, M. le Maire, Mme la Présidente, n'attendons pas que la loi nous impose ces changements, 20 % de repas bio, mais prenons les devants.

M. le Maire MEYER : Mme la Présidente !

Mme GROSS : Pour ce qui concerne les repas bio, nous sommes en grande réflexion actuellement. Nous avons demandé à notre fournisseur Scolarest, -dont les repas sont fabriqués à Saint-Rémi, à côté de Vesoul, pour répondre à votre première question- de réfléchir à remplacer un élément du repas par quelque chose de bio. Cela a un coût. Nous voulons également remplacer le pain par du pain bio. Nous avons déjà fait appel à des boulangers prêts à faire ce genre de travail sur Colmar et nous allons donc voir quel sera le coût total de la chose et nous transmettrons notre rapport à M. le Maire, puisque nous sommes en délégation de service public, c'est donc à vous de voir si ça peut marcher ou pas.

M. le Maire MEYER : Pour M. HILBERT qui le signalait lui même, concernant l'augmentation de la fréquentation, peut-on évaluer ce que représente en nombre de participations supplémentaires la réduction de 30 % sur les 450 élèves, en nombre de repas, dans cette augmentation ?

Mme GROSS : Cela fait 7 à 8 % sur l'année scolaire.

M. le Maire MEYER : Donc, s'il y a eu augmentation du nombre de repas, c'est grâce aux 30 %. Donc engagement approprié tant sur le plan social qu'éventuellement aussi sur l'organisation et le travail assumé par PREALIS. Vous voyez combien judicieux était cet engagement entre d'autres. Au coût, c'est environ 90 000 € que la Ville de Colmar met dans la corbeille au profit de ces 450 élèves qui pendant 10 mois bénéficient de la restauration. Et en plus, par déduction, l'augmentation globale est de 7 % par rapport à la fréquentation de l'année précédente. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je trouve que c'est une excellente mesure d'aider les familles non imposables pour que leurs enfants puissent déjeuner à la cantine. Maintenant, j'ai une question pour Mme la Présidente : vous dites que les repas sont fabriqués à Saint-Rémy à côté de Vesoul. Dois-je bien comprendre que ces repas font le trajet tous les jours ?

Mme GROSS : Oui, exactement, ils viennent sur la plateforme de Colmar et de Colmar ils sont distribués dans nos différents sites.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : La mesure que vous avez prise est bonne. On ne l'a jamais contestée. Elle fait partie de l'aspect social du développement durable. Si on pouvait rapprocher la fabrication des repas, on associerait l'aspect social à l'aspect environnemental pour le développement durable.

M. le Maire MEYER : Vous savez aujourd'hui, tous les engagements qui ont été proposés sont bons pour l'opposition. Ce n'était pas le cas il y a moins d'un an.

M. HILBERT : Ressortez les textes où je me suis opposé…

M. le Maire MEYER : M. HANAUER !

M. HANAUER : Merci, M. le Maire. Je voudrais quand même répondre à M. HILBERT concernant l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace parce que le problème ne se situe pas ici, il se situe avec la concurrence déloyale de l'Allemagne qui vient vendre sur les marchés alsaciens, avec de l'embauche de main d'œuvre saisonnière à 5 ou 6 € de l'heure. C'est clair qu'il faudrait alimenter les cantines scolaires alsaciennes avec du produit local mais malheureusement pour le moment il n'y a aucun résultat dans ce domaine. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était une précision professionnelle complémentaire. Merci, Mme la Présidente.

Vous rappelez-vous ? Lors de la séance du mois de juin, j'avais proposé de reporter ces six points. On a juste consacré une heure et demie en toute discussion libre, à l'examen de ces six rapports présentés. A supposer qu'il fallait ajouter cette heure et demie à la durée de la dernière séance, je pense qu'on aurait quitté à deux heures du matin.

I – 193 Redéploiement des crédits d'équipement 2009 – rapport n° 2.

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 194 Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains.

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai un peu plus long que d'habitude, vous savez que d'habitude je suis quand même plutôt bref.

M. le Maire MEYER : Non, non, d'habitude, vous êtes déjà assez long.

M. DENECHAUD : Comme on est limité à deux fois, il faut utiliser de manière optimale ces deux fois. Si on pouvait parler plus, peut-être qu'on pourrait être plus bref. En fait, la vidéosurveillance, on n'a pas d'a priori négatif, seulement les études dans ce domaine le montrent, notamment le dernier rapport de l'institut national des hautes études de sécurité, pour mettre en place une stratégie de vidéosurveillance il faut une stratégie globale, des lieux d'implantation pertinents, et il faut associer tous les acteurs y compris la population. On peut se demander si cela a vraiment été fait. Passons sur la localisation des caméras. Est-ce que c'est le centre ville qui en a le plus besoin ? C'est discutable. Vous êtes mieux informé que nous. Vous vous êtes bien sûr basé sur les statistiques de la délinquance mais quand on demande aux Colmariens de citer des rues où pour eux on a vraiment besoin de ce genre de dispositif, c'est vrai qu'ils citent rarement la Place du Koïfhus. Après, on est en demande d'information pour qu'on nous explique un peu pourquoi ces secteurs et pas d'autres, parce qu'on pense que pour être le plus efficace possible il faut équiper simultanément toutes les zones les plus exposées à la délinquance de rue pour éviter des effets de reports, des effets plumeaux parce qu'on peut dire qu'il est minime, certes des études le prouvent mais il y a aussi des études qui prouvent le contraire. Il y a un risque de report de la délinquance vers d'autres secteurs. Il n'est pas systématique mais il existe. Il nous paraît donc important de couvrir simultanément toutes les zones les plus exposées à la délinquance à Colmar et non pas dix caméras de temps en temps, dix caméras plus loin. Actuellement on phase la mise en œuvre et on phase le financement. C'est-à-dire que chaque année on en rajoute un petit peu. Il faudrait plutôt concentrer la mise en œuvre et couvrir directement tous les secteurs que l'on veut couvrir et phaser le financement comme on le fait pour toute longue opération comme une route par exemple ou un bâtiment. Ensuite l'aspect vie privée, bon, on pourra y revenir, le rapport me semble-t-il manque un peu de garantie là-dessus par rapport aux réserves liées à la CNIL (la Commission Nationale Informatique et Libertés) ou d'autres. Le rapport est quand même très court pour un dispositif qui est aussi important et qui concerne d'aussi prêt les Colmariens.

Ensuite on peut discuter de l'aspect financier : 900 000 € l'année dernière, 620 000 € cette année. On est déjà à 1 million et demi en deux ans. Si on continue à ce rythme pour faire un plan complet, on arrivera d'ici quelques années à 5 ou 6 M€. C'est sans doute utile, judicieux, mais c'est quand même un calcul à faire et il faut que les Colmariens soient bien conscients qu'on engage de grosses dépenses parce que 600 000 € ce n'est quand même plus de 20 policiers municipaux. Après, rien qu'en terme de coût d'exploitation, on a 120 000 € par an. Ce sont cinq personnes payées à plein temps pour assurer ces missions. Comme dit, on est ni pour, ni contre, mais c'est un calcul à faire et il faut que les Colmariens soient bien informés et qu'ils sachent dans quoi ils s'engagent et dans quoi on les engage.

La vidéosurveillance, ce n'est pas une terrible menace pour nous. Ce n'est pas non plus big brother ou quelque chose comme ça. Ce n'est pas non plus la panacée, il faut en être conscient et elle est efficace uniquement dans le cadre d'un plan global de sécurité. L'exemple des nuisances sonores, les

caméras ne voient pas grand-chose la nuit et puis elles entendent encore moins. Encore heureux, on ne met pas de micro. C'est strictement interdit bien sûr. Est-ce qu'avec tout cet argent, on ne pourrait pas plutôt créer une brigade municipale anti bruit comme dans certaines grandes villes pour traiter ce genre de problèmes ? La tranquillité est quand même une composante fondamentale de l'ordre public et des missions d'un maire.

Que peuvent les caméras aussi contre les incendies de voitures pour ne pas parler d'autres types d'incendie. Le climat est mauvais dans certains quartiers. Il devient de plus en plus mauvais dans certains par période, on le sait. Les habitants réclament des vigiles, de la présence humaine. On ne met pas cette présence humaine parce qu'on n'a pas d'argent. Ce n'est pas forcément facile de débloquer de l'argent. Ce sont donc aussi des choses à mettre en équilibre. On a besoin de présence humaine. On a besoin de médiation. Pourquoi avoir supprimé ou continué de supprimer de plus en plus –ce n'est pas qu'à Colmar, c'est un mouvement général- les concierges dans les immeubles d'habitat social ? Cela représente pourtant des emplois et un lien social qu'aucun appareil, qu'aucune technologie ne peut remplacer. Et un plan de sécurité globale, cela veut dire aussi qu'on sait ce que l'on veut faire en 2011, en 2012 et jusqu'en 2020 par exemple. Actuellement, on ne le sait pas. On sait ce qu'on veut faire cette année et ce qu'on veut faire en 2010 mais qu'est-ce qu'on va faire les années suivantes ? Est-ce qu'on veut couvrir toute la ville ? Est-ce qu'on veut couvrir 20, 30 ou 40 % des rues ? Pour l'instant on ne sait pas où on va. Et comme dit, c'est important pour les dépenses parce qu'il faut qu'on sache dans quelles dépenses on s'engage quand on commence un plan de vidéosurveillance et que les citoyens sachent.

Et puis, enfin, la concertation : je n'ai pas l'impression que les Colmariens étaient particulièrement impliqués dans la mise en place de ce plan. Je n'ai peut-être pas vu les bons Colmariens. On a des Conseils de Quartiers. Est-ce qu'ils ne pourraient pas être impliqués dans la mise en œuvre, dans le diagnostic déjà ? Parce que les statistiques officielles de délinquance ont toujours une part de subjectivité, parce qu'on ne porte pas plainte de la même manière dans certains quartiers que dans le centre ville par exemple. On a un seuil de tolérance aux agressions, aux nuisances de manière générale qui est différent selon les quartiers. Donc oui pour les caméras dans le principe mais non si leur mise en place n'est pas accompagnée d'un vrai dispositif global de sécurité et qui mise notamment sur la présence humaine. Sinon l'efficacité de ce dispositif sera inférieure à son potentiel. Donc, pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci M. le Maire. Contrairement à notre collègue, nous sommes nous, foncièrement opposés par principe, à la multiplication des systèmes de vidéosurveillance en ce que ces systèmes sont attentatoires à la liberté fondamentale de circuler sans entrave ni surveillance, attentatoires à la vie privée et ils sont un outil de contrôle social. L'Etat se désengage de sa mission de protection des citoyens en prétendant s'intéresser à la sécurité alors qu'il ne s'intéresse qu'aux symptômes. Mme Michèle ALLIOT-MARIE,

alors qu'elle était Ministre de l'Intérieur, a promis de faire passer le nombre de caméras sur la voie publique de 20 000 à 60 000 d'ici la fin 2009. En deux ans 23 M€ ont été débloqués par l'Etat pour accompagner environ 600 projets et ainsi encourager les communes et autres acteurs publics à s'équiper. Il s'agit manifestement et encore de cultiver du chiffre sans qu'un quelconque résultat puisse être tiré de la multiplication de ces installations. Cette nouvelle politique publique répond à un vaste marché lucratif dans le domaine de la sécurité et constitue une dépense lourde pour les finances des collectivités locales. Je vous passe les chiffres des pays amis, tiers, proches ou lointains. A Douvres, malgré l'installation de quatre nouvelle caméras en 2006, + 8 % d'équipement, le nombre de délits commis dans la zone surveillée par les caméras a cru de 29 %. Les faits relevés par la vidéosurveillance à Colmar –revenons au local- sont dérisoires. Je cite les journaux DNA des mois d'avril et de juillet de cette année. Des personnes qui traînent, une d'entre elles surprise en train de jeter des cannettes dans l'eau. Alertées la Police Municipale et la Police Nationale sont immédiatement intervenues et ont pu confondre les personnes. Je cite encore : Place Scheurer Kestner, des mendiants qui placent des voitures pour de l'argent ont également été dénoncés très rapidement. Le but essentiel, au vu des faits ci-dessus, semble plutôt être de rendre invisible ce qui dérange en centre ville. M. HEMEDINGER lui-même a dit que –je cite encore une fois- 2008 est la meilleure année en terme de délinquance depuis au moins dix ans et -je cite toujours- les caméras ne vont pas régler tous les problèmes, ça ne marchera que si elles font partie d'un dispositif plus complet et elles ne remplaceront pas une présence policière. Alors, pour une fois, nous voilà d'accord. Les caméras ne régleront pas les incivilités puisqu'il s'agit plutôt de cela et rien ne vaut une présence humaine pour dissuader, intervenir et protéger. Cela n'est guère possible lorsque les affaires doivent être classées sans suite car les effectifs de la Police et de la Justice font constamment l'objet de coupes sombres. Nous pensons que le problème doit être pris en amont et s'inscrire dans des actions de prévention et d'éducation. Cela passe par la formation et l'embauche d'éducateurs et de médiateurs en nombre suffisant, l'ouverture de lieux pour jeunes, leur appropriation de la vie associative, un accès facilité à la culture, toutes choses qui –nous le reconnaissons- sont le souci quotidien d'un grand nombre d'associations qui travaillent et même très bien avec la Ville mais pour qui les moyens, notamment humains, sont trop souvent insuffisamment développés. Nous pensons donc que ceci, dans la mesure où les systèmes de télésurveillance existants n'ont eu d'effets mesurables ni sur la criminalité, ni sur le sentiment de sécurité du public, c'est de l'argent qui peut être considéré comme un gaspillage quasi intégral d'argent public. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, chers Collègues, nous voterons sans état d'âme ce point de l'ordre du jour. Je suis quelque peu étonné d'entendre notre collègue attaquer ce qui me semble être une évidence et un devoir pour nous d'essayer de protéger nos concitoyens. Que cela s'inscrive dans d'autres mesures, je crois que nous en sommes tous d'accord et le premier adjoint l'a bien indiqué dans une interview qu'il avait donnée, mais qu'on

dise qu'il y a atteinte à la liberté, si c'est simplement ceux qui attentent aux autres libertés qui doivent se protéger en quelque sorte et pouvoir crier à la liberté, je ne suis pas d'accord. Il y a quelques années a été mis en place le système très généralisé en France des systèmes de radars. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'ait critiqué ou pas, nous savons que cela a eu un effet bénéfique. Je crois que ce dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains s'inscrit bien entendu dans l'ensemble d'autres mesures qui pourront être prises mais qui doivent être prises à l'heure actuelle. Je ne vois pas en quoi bien entendu la CNIL, puisque nous sommes bien entendu surveillés par la CNIL, puisse ne pas être d'accord avec ce système. Je crois en effet qu'on peut réfléchir à d'autres problèmes, réfléchir à un certain nombre d'actions en amont mais je crois qu'on est là ce soir sur un plan très précis qui est celui du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics. Alors les chiffres sont les chiffres et je crois qu'il est en effet essentiel de commencer par les quartiers les moins exposés car en effet, vous en avez parlé, il peut y avoir un report de la criminalité, de la délinquance. Il était naturel d'essayer à partir d'un endroit de remonter et il faudra évidemment, je le dis ici et je soutiendrai évidemment la Ville dans cette démarche, protéger l'ensemble des quartiers. Il n'y a pas des quartiers à protéger et d'autres à ne pas protéger. Il s'agit de protéger l'ensemble de nos concitoyens. Alors, en ce qui nous concerne, nous avions soutenu un tel projet dans la campagne. Nous voterons bien entendu ce projet.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci. Quelques mois après l'installation de la première tranche de caméras de vidéosurveillance, je dis bien vidéosurveillance, car c'est le terme qui est utilisé par l'ANCSEC qui vous subventionne, vous nous proposez cette tranche qui ne sera pas la dernière. En France, il y a plusieurs dizaines de milliers de caméras de ce type et pourtant la délinquance ne baisse pas pour autant, sauf à Colmar. De plus, il y a un rapport parlementaire de l'an dernier qui montre que ce système est peu efficace. Les parlementaires, notamment les sénateurs, ont interrogé le maire de Londres qui a été pionnière en la matière et ce dernier est très réservé sur l'efficacité de ce système. Alors, pourquoi étendre la zone de couverture de ce dispositif ? Avez-vous déjà des résultats concernant la première tranche ? Apparemment non, puisque vous attendez encore les résultats de l'analyse de la délinquance et des préconisations du Comité de Pilotage de cette opération. Et si ce Comité de Pilotage estimait qu'il n'y avait pas besoin de vidéosurveillance ? L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, qui subventionne cet investissement de vidéosurveillance, propose de soutenir d'autres actions telles que des études, la formation, le soutien à des postes de coordination de CLS, des actions de prévention. N'aurait-il pas été plus efficace d'injecter ces crédits dans de telles opérations ? Les caméras de surveillance réduisent un temps le sentiment, je dis bien le sentiment, d'insécurité, mais elles ne préviennent pas l'agression. Aucune caméra ne s'interposera entre un agresseur et sa victime. Nous devrions leur préférer la présence physique et humaine de policiers et de médiateurs.

Et je profite aussi de ce point pour poser la question que je voulais poser en début de séance : est-ce que vous avez une idée du nombre d'internautes qui ont cliqué sur les séquences filmées du Conseil Municipal sur le site de la Mairie ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je pensais que vous alliez répondre d'abord mais si vous me donnez la parole, merci ! Alors, moi je m'étonne que Me GRUNENWALD en tant que juriste ne puisse pas imaginer en quoi la télésurveillance puisse faire le lit d'une société liberticide et totalitaire. Maintenant, ce n'est pas très grave. Je vais citer un autre journal qui lui n'est vraiment pas de gauche, c'est Le Figaro, qui dit que « les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 3,5 % selon le dernier comptage de l'Observatoire de la Délinquance et ce pendant que les équipements en vidéoprotection se multiplient dans les communes grâce aux incitations de l'Etat ».

M. le Maire MEYER : La parole est à M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Mes Chers Collègues, j'associe à mes propos, qui sont en fait une explication de vote, mes collègues Odile UHLRICH-MALLET et Guy WAEHREN. Nous connaissons, M. le Maire, votre volonté de défendre au mieux et de protéger au mieux nos concitoyens et on est d'ailleurs persuadé que ce sentiment et cette volonté sont partagés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il nous paraît néanmoins difficile au vu des nombreux rapports tant nationaux qu'internationaux de se forger une idée tranchée sur cette question, tant ils sont souvent contradictoires. Le dernier rapport publié cet été laisse apparaître que dans les villes de plus de 50 000 habitants ayant des zones équipées, les incivilités, la délinquance et la criminalité ne diminuent pas mais progressent plus lentement. Je ne reviendrai pas sur le risque de déplacement des problèmes déjà évoqués par d'autres intervenants. Nous pensons en tout cas qu'il n'y a pas de réponse unique à la délinquance et qu'il faut mettre en œuvre une multiplicité de moyens, notamment de moyens humains. Vous l'avez d'ailleurs déjà fortement esquissé par les actions de prévention développées dans la ville par la Police Municipale et également par les nombreux animateurs dans nos structures de proximité. Il manque, cela dit, à notre sens, une forte présence humaine, policière, permanente, étendue à tous les quartiers sous forme d'îlotage et d'ancrage visible dans les territoires et les populations. Les besoins de financement pour faire face à de possibles tranches supplémentaires nous permettraient, en les utilisant différemment, de financer ces nouveaux postes car il nous revient finalement à nous, collectivité, de pallier la fin de la politique de proximité, qui était certes perfectible, décidée par le Ministre de l'Intérieur d'alors, aujourd'hui Président de la République.

Pour conclure, nous regrettons de ne pouvoir disposer et c'est normal d'un premier bilan sur l'efficacité à Colmar de la première tranche, le dispositif ne datant que de quelques mois, ce bilan aurait pu peut-être éclairer davantage notre choix de ce soir.

Pour toute ces raisons, mais surtout parce que nous sommes convaincus qu'un problème humain tel que le problème de la délinquance,

ne pourra se régler que par de l'humain, les élus du Modem et Guy WAEHREN, s'abstiendront sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : La parole est à M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Deux observations suite à l'intervention de mon collègue Tristan DENECHAUD. La première concernant le coût d'investissement et de mise en œuvre de ce déploiement de vidéoprotection. Vous compariez un coût réel aujourd'hui avec des coûts d'agents d'il y a vingt ans. J'aimerais juste saisir le sens de ce raisonnement. Première observation.

Je rebondis également à ce sujet sur ce qui vient d'être dit. On ne peut pas opposer inutilement humain et technologie. Les deux se complètent pour de nouveaux enjeux. Les enjeux d'il y a vingt ans ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. Mais je pense que le Premier Adjoint répondra bien mieux que moi sur ces questions qui sont de son ressort.

Deuxième observation sur le financement. Il est indiqué dans le rapport. Chaque phase du déploiement s'accompagne naturellement d'un volet de financement dédié qui détaille justement la partie fonctionnement et la partie investissement. C'est ce que le rapport développe à ce titre.

M. le Maire MEYER : M. Gérard RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai retenu la première phrase de Mme VALENTIN : opposée par principe. Je suppose que c'est simplement votre principe parce que Marseille a été la première grande ville de France à l'époque qui, dirigée par un maire socialiste, Gaston DEFERRE, avait initié les caméras de vidéosurveillance et qui a encadré toute la ville, juste pour votre information. Donc, je suppose que c'était simplement votre principe.

Maintenant, je voudrais quand même dire à M. DENECHAUD que les agressions, c'est également au centre ville.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je me permettrais un petit commentaire par rapport à Marseille. On voit que Marseille effectivement était un peu pionnière dans le domaine mais que très vite on a arrêté et que Marseille aujourd'hui n'a qu'une trentaine de caméras parce qu'on a arrêté un petit peu tous ces plans. Donc, pourquoi la droite elle-même n'a-t-elle pas poursuivi les projets de la gauche ? On peut se le demander. Mais, comme dit, ce n'est pas une prise de position contre mais c'est pour montrer que tout cela est très compliqué, qu'il y a des dizaines, des centaines même à l'échelle mondiale, de rapports qui se contredisent, et ce qui est sûr, c'est que tous les rapports, y compris les plus récents publiés en France, demandent à ce que les caméras, les systèmes de vidéosurveillance, soient mis en place dans le cadre de dispositifs globaux avec de l'humain, de la médiation, des concierges, des policiers municipaux, avec un plan global. Je ne peux pas donner tous les détails mais c'est ce qui manque clairement dans ce rapport. C'est vrai que ce rapport parle de l'extension de la vidéosurveillance, il ne parle pas de tout, mais depuis un petit moment, on suit cela de près, on n'a pas vu de rapport qui complète efficacement celui-ci et les policiers, je suis

ravi d'apprendre qu'ils sont payés 30 000 € net par an, tant mieux, si c'est le cas, on est à peu près à 30 000 € en terme de coût, on arrive donc à une vingtaine de policiers par an. Bien sûr, c'est en prenant en compte l'investissement parce qu'on est très clair, l'investissement qui est mis cette année, devra être mis sur plusieurs années pour avoir un plan complet…

M. le Maire MEYER : … M. DENECHAUD, vous est-il possible de faire une synthèse… ?

M. DENECHAUD : … pendant plusieurs années, la synthèse c'est que : est-ce que les Colmariens veulent vraiment que l'on mette sur 4 ou 5 cinq ans, 4 ou 5 millions d'euros pour mettre des caméras alors que cela peut permettre de payer une vingtaine d'agents et de personnes qui sont sur le terrain ? Voilà la question, voilà la synthèse.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je vais répondre à M. RENIS. Je n'ai effectivement pas la prétention de représenter les principes de la gauche passée, présente ou future, mais bien de présenter les principes de notre groupe à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, je voudrais juste apporter une correction par rapport à une impression qui pourra être laissée par l'intervention de nos collègues qui se déclarent contre l'installation de ces caméras de vidéoprotection. Ils semblent opposer cette surveillance à un défaut ou à un manque de politique sociale, de politique éducative et de prévention. Or, nous avons en cette assemblée, régulièrement à présenter des rapports où nous votons des budgets de subventions pour des associations. Ma collègue Christiane CHARLUTEAU pourrait en parler de façon très détaillée. Moi-même dans mon secteur et avec le conseiller BAUMULLER sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, présentons régulièrement de nombreux rapports qui visent justement à assurer ces politiques de prévention et ces politiques éducatives. Il serait dommage qu'à l'issue de certaines interventions, on ait l'impression qu'il y a une politique à sens unique qui est pratiquée à Colmar. Certes, on installe des caméras de vidéoprotection, mais il y a à côté de cela, une politique globale, éducative et de prévention qui est menée aussi, de façon à ce que ce ne soit pas une politique en sens unique. Je tenais à le préciser.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, plus de parole sur le sujet. Non, non ! Vous êtes intervenue deux fois. Désolé ! Vous respectez ce qui s'applique à tous les conseillers municipaux ! M. l'Adjoint DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, je voudrais quand même répondre à Mme VALENTN en parlant un tout petit peu, quelques secondes, de politique, parce que je trouve que dans une assemblée comme la nôtre, dans un pays comme le nôtre, dans une ville comme la nôtre, avoir le courage pour défendre une opinion qu'on a le droit de défendre, de parler de liberticide et de totalitarisme, alors moi, j'appelle cela personnellement, de l'intégrisme et je trouve que c'est inadmissible. Et je voudrais rappeler quelque chose. Je voudrais rappeler qu'une des grandes traditions du parti socialiste, malheureusement pour lui et malheureusement pour nous, c'est

le laxisme, un laxisme qui ne cesse pas de progresser et d'être présent. Résultat : je vais vous rappeler simplement une élection présidentielle, celle à laquelle M. JOSPIN est arrivé après M. LE PEN, et lorsqu'il est arrivé après M. LE PEN, M. JOSPIN a dit, lui, la chose suivante : « je reconnais que je n'étais pas réaliste (je ne sais pas si c'était le mot réaliste) sur les problèmes de sécurité, que j'étais trop naïf sur un certain nombre de points, notamment sur le problème de sécurité ». Alors n'allez pas toujours dans ce sens et j'arrêterai, et ce que nous devons faire et ce qui est notre rôle, à nous, la Ville de Colmar, la Municipalité, les élus, c'est de trouver un maximum de moyens pour défendre nos concitoyens et éviter qu'il y ait des excès.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Je voudrais réagir quand même aux propos qui viennent d'être tenus au sujet du parti socialiste. Le parti socialiste n'a en aucun cas fait preuve de bienveillance dans ce domaine. Il ne faut pas oublier, et je voudrais le rappeler ici même, la politique envisagée et définie par Lionel JOSPIN et Jean-Pierre CHEVENEMENT à Villepinte en 1997 concernant la police de proximité et je rappellerai aussi que c'est M. SARKOZY en tant que Ministre de l'Intérieur qui a décidé de supprimer cette police de proximité en 2002. Je rappellerai également les missions de cette police de proximité, donc envisagées et définies par la gauche en 1997 : il s'agissait de mission d'accueil du public, de présence quotidienne pour lutter contre le sentiment d'insécurité et traiter rapidement les incivilités, une prévention en milieu scolaire, la sensibilisation des publics les plus fragiles, grâce à un maillage territorial bien identifié, et à des policiers polyvalents formés notamment au multilinguisme. Je ne peux donc pas vous laisser dire que finalement nous avons été laxistes dans ce domaine.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je ne pense pas que c'est être laxiste que de chercher des outils qui sont efficaces. Je vous ai posé la question lorsque la première tranche a démontré son efficacité. Je n'ai pas encore eu la réponse. On est en train de parler de choses et d'autres mais pas de cette question-là. L'efficacité, on est en train de dire qu'elle est humaine, que ce sont des effectifs humains, que ce soient des policiers municipaux ou nationaux, ou des médiateurs. D'ailleurs par rapport aux policiers nationaux, est-ce que nous avons à Colmar suffisamment de policiers nationaux ? Ou est-ce que c'est le gouvernement socialiste qui ne nous en a pas remis ?

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO !

M. BARDOTTO : M. le Maire, chers Collègues, je rappellerais simplement à nos opposants que finalement les caméras sont une dissuasion, qu'elles fonctionnent à cinq endroits différents et que si l'on devait placer des policiers municipaux à ces endroits-là, ces gens devraient faire du 3 X 8 et 7 X 7. Déjà nous avons du mal à recruter des policiers municipaux, alors en avoir une vingtaine de plus à Colmar, où les chercheriez-vous M. DENECHAUD ?

M. le Maire MEYER : En plus, il ne s'agit pas de répondre à une question avant qu'elle ne soit posée, M. HILBERT. Bien. Le Premier Adjoint a soigneusement noté ce qui a été dit par les uns et autres. Je pense qu'il va donner la pleine plénitude de ses moyens pour essayer de coller au plus près aux questions posées. M. le Premier Adjoint, vous avez la parole !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien. Je vais répondre en deux temps de manière globale et en répondant globalement, je répondrai à pas mal de questions posées et puis après je reprendrai effectivement les points qui auront besoin d'une réponse plus précise.

On a beaucoup parlé de prévention et de moyens humains. Avec la vidéoprotection, on est en plein dedans, c'est de la prévention, parce qu'en matière de lutte contre la délinquance, la prévention c'est quoi ? C'est empêcher la survenance d'actes de délinquance, les empêcher avant qu'ils ne se passent. Et c'est bien là le résultat de la vidéoprotection, de faire en sorte que ces actes de délinquance ne se passent pas, de protéger les personnes, de protéger les biens. Vous avez beaucoup parlé d'études. La plupart des grandes villes de droite comme de gauche d'ailleurs sont équipées de vidéoprotection. En Alsace toutes les grandes villes Strasbourg, Mulhouse et bien d'autres maintenant -Colmar également- sont équipées de vidéoprotection. On commence effectivement à avoir du recul ailleurs. Je reviendrai sur Colmar bien sûr, M. HILBERT. Toutes les études, et la dernière c'est celle de l'Inspection Générale de l'Administration, démontrent que lorsqu'il y a de la vidéoprotection, la délinquance baisse deux fois plus vite que n'importe où ailleurs et les violences contre les biens et les personnes, là où il y a des caméras, baissent et baissent de manière nettement plus significative que lorsqu'il n'y a pas de caméras. On est bien, je le rappelle, dans la prévention. Mais il ne faut pas oublier la répression et l'efficacité en matière de lutte contre la délinquance. C'est la prévention bien sûr et c'est également la répression. Et quand, malgré tout, malgré les caméras, un certain nombre d'actes de délinquance ont lieu, eh bien les caméras permettent à la Police d'intervenir de façon immédiate, de façon circonstanciée, de façon efficace, et là encore, toutes les dernières études montrent que le taux d'élucidation est nettement plus élevé lorsque les actes de délinquance sont commis à la vue des caméras. Donc, je réponds par là sur ces deux points.

La sécurité de nos concitoyens, eh bien oui, cela faisait partie de nos engagements électoraux, c'était même une de nos priorités, parce qu'à travers ça on vise bien entendu également le confort et la tranquillité de nos concitoyens. Et, M. DENECHAUD, quand vous disiez que cela n'avait pas été validé électoralement, je vous rappelle au contraire que ça l'a été puisque cela faisait clairement partie de nos engagements électoraux. Et je dirais que, quand même, à l'heure de l'informatique, à l'heure des webcams, à l'heure de face book, à l'heure des grands magasins, qui eux-mêmes sont sous vidéoprotection, ce n'est pas vous, Mme VALENTIN, qui allez me dire le contraire, il y aurait quand même quelque chose d'incroyable, de faire travailler la police ou les forces de l'ordre en général, comme au temps de Vidocq. Je crois qu'il ne faut pas être naïf sur ce sujet-là, il faut au contraire viser l'efficacité et comme je l'ai dit, vous l'avez rappelé d'ailleurs, la

vidéoprotection ce n'est pas une chose qui va régler à elle seule les problèmes de délinquance. Cela forme un tout et M. DENECHAUD, vous parliez de globalité, bien sûr qu'il faut un plan global et ce plan global existe et la vidéoprotection c'est un maillon supplémentaire de cette chaîne de lutte contre l'insécurité, avec bien entendu, la présence sur le terrain des forces de l'ordre, la présence coordonnée de la Police Municipale et de la Police Nationale. C'est ce que nous faisons au quotidien pour veiller au respect du droit, à la tranquillité de nos concitoyens. Ce sont les actions que nous mettons en œuvre chaque semaine. C'est la prévention. Et donc, à tout cela, s'ajoute aujourd'hui, avec la première tranche qui vient d'être terminée, avec la deuxième tranche que nous souhaitons mettre en œuvre, la vidéoprotection. Mais c'est cette chaîne globale, et c'est ce que nous faisons, qui permettra de venir à bout de cette résistance parce que même si les chiffres sont en amélioration à Colmar, il reste néanmoins des îlots de résistance, il reste des îlots de délinquance et nous devons cela à nos concitoyens, nous devons des résultats en la matière. En tout cas c'est un choix politique très fortement exprimé par notre équipe.

Alors, M. DENECHAUD, avec tous les acteurs, vous vous doutez bien qu'on n'a pas inventé nous-mêmes les endroits où il fallait installer les caméras. On n'a pas nous-mêmes réfléchi seuls dans notre coin, on le fait en collaboration avec le commissariat, avec le commissaire de police, avec le procureur et c'est d'ailleurs cette collaboration qui nous a permis de définir quels étaient les endroits où il était nécessaire d'installer les caméras et effectivement nous tenons compte des actes de délinquance, des endroits où les gens ont besoin d'être protégés. Alors le centre ville pourquoi ? Me GRUNENWALD vous l'avez dit, vous avez raison, il ne s'agissait pas de stigmatiser une population ou un quartier, mais le centre ville statistiquement, tout simplement, parce que c'est l'endroit où il y a le plus d'actes de délinquance commis, ce qui est logique d'ailleurs, puisque c'est là où se trouvent les richesses et c'est là où il y a les commerces et donc un certain nombre de faits qui sont commis. Mais nous ne nous arrêterons pas là. Nous continuerons, mais toujours en rapport avec les chiffres et avec les nécessités parce qu'il faut avancer de manière pratique et pas sous l'influence d'une quelconque idéologie, en tout cas ce n'est pas notre objectif. On ne peut pas tout faire en même temps. On ne va pas équiper toute la ville d'un seul coup, il faut nécessairement, M. DENECHAUD, le faire par tranches. Donc, quand vous nous dites qu'il fallait tout faire en même temps ou qu'il faudrait organiser cela de manière globale, nous le faisons au fur et à mesure et c'est le choix que nous avons fait. En ce qui concerne l'autre question qui concernait les brigades antibruit, oui, la brigade antibruit existe, nous l'avons créée et effectivement ce ne sont pas les caméras qui vont régler ces problèmes-là. C'est ce que je vous ai dit. La lutte contre la délinquance doit former un tout. La brigade antibruit, ce sont des policiers municipaux qui ont été spécialement formés pour relever le bruit fait par un certain nombre de personnes, un certain nombre de boosters mal réglés et ça c'est un vrai fléau qui gêne énormément la population. La police municipale intervient toutes les semaines pour contrôler des boosters, des scooters ou des quads mal réglés qui provoquent d'énormes nuisances et cela n'a rien à voir avec les caméras. Nous l'avons mis en place. C'était

d'ailleurs également un de nos engagements. En ce qui concerne Mme VALENTIN, vous avez utilisé des mots très forts et c'est votre droit bien sûr de dire que la vidéoprotection porte atteinte à la vie privée. Pour nous, ce qui porte atteinte à la vie privée ce sont les actes de délinquance, ce sont les atteintes aux biens et aux personnes, c'est quand dans les quartiers populaires ou autres on dispose d'une voiture avec un auto radio et qu'on se lève le matin et qu'il n'y a plus de voiture ou plus d'auto radio. Ça c'est une atteinte insupportable à la vie privée et à la condition sociale des gens. Et les caméras ne font que permettre un contrôle de ces actes de délinquance et des sanctions. Ensuite, vous le savez, Me GRUNENWALD l'a dit également, la matière est très encadrée par la loi, heureusement, parce qu'il s'agit également bien sûr de protéger le droit à la vie privée et le droit à l'intégrité de la vie privée et c'est pour cela que la loi est extrêmement précise en la matière et extrêmement contraignante et nous respectons bien entendu en tous points ces éléments puisque nous devons soumettre notre projet à un contrôle très strict.

Vous avez parlé d'avril/juillet, des actes de délinquance où la presse s'était fait l'écho d'un certain nombre de faits, je ne comprends pas, parce que la vidéoprotection à Colmar ne fonctionne que depuis le 15 juillet. Donc, avril/juillet, je ne vois pas à quoi vous faites allusion, mais en ce qui concerne le bilan, évidemment, vous le savez bien, il est trop tôt aujourd'hui pour faire un bilan à Colmar. Les caméras fonctionnent depuis deux mois. On fera donc un bilan ultérieurement. Néanmoins, au bout de deux mois, on s'aperçoit d'ores et déjà qu'un certain nombre de faits, de dégradations, de comportements qui posent des problèmes, ont vu un résultat rapide puisqu'une fois qu'ils ont été visionnés par le centre de supervision de la mairie –je rappelle également qu'il y a un écran installé au commissariat- eh bien les policiers ont pu intervenir pour mettre rapidement fin à ce genre de comportements. Et il y a eu notamment des résultats en matière de drogue et en matière de lutte contre les dégradations mais on ne peut pas encore parler de bilan, je crois que vous le comprendrez très bien, au bout de deux mois. Je l'ai dit tout à l'heure la vidéoprotection correspond à un souhait fortement exprimé par la population, un souhait de vivre tranquillement, de vivre dignement et par ce projet-là, eh bien, nous répondons à ce souhait et encore une fois il s'agissait-là pour nous d'un engagement électoral.

En ce qui concerne l'évolution, on vous l'a dit, on va compléter le dispositif du centre ville. M. DENECHAUD, vous voyez, on fait les choses globalement. La deuxième tranche visera à compléter le dispositif du centre ville pour qu'il soit désormais totalement opérationnel. Nous poursuivrons, toujours dans cette deuxième tranche, parce qu'il y a un accès de délinquance à cet endroit-là et parce qu'il y a un souhait fortement exprimé par la population, nous équiperons la place St Joseph de vidéoprotection de façon à rendre aux habitants de cet endroit-là leurs droits légitimes à vivre tranquillement.

M. le Maire MEYER : Je crois que le débat peut être clos sur le sujet. M. LECONTE… vous êtes intervenu tout à l'heure sur le sujet… Non, il ne faut pas relancer le débat après l'appel aux réponses qui ont été sollicitées auprès de l'adjoint de ressort. C'est une question d'organisation, sinon on ne

va pas s'en sortir. Ça fait près de trois quarts d'heure que nous sommes sur le sujet. Je crois qu'il faut rester raisonnable. Je pense que la parole a été assez largement donnée. On va s'en tenir à ça. Donc, par respect pour la bonne organisation, -ça vous concerne également Mme KLINKERT !- dans la mesure où vous faites appel à la réponse de l'adjoint de ressort, vous posez votre question à temps et vous ne relancez plus le débat après. C'est tout simplement une question d'organisation !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'abstention du groupe de M. WAGNER, du groupe de Mme UHLRICH-MALLET, de Mme BENNAGHMOUCH et de M. DENECHAUD et l'opposition du groupe socialiste.

(Protestations dans la salle)

M. le Maire MEYER : Non, c'est une question d'organisation. Si vous relancez le débat, lorsqu'on a discuté pendant trois quarts d'heure, ce n'est pas la peine !

III – 195 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 1ère session.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. WAGNER !

M. WAGNER : Vous précisez bien, dans le cadre de ce rapport, que cela faisait partie des 40 engagements. Je voulais juste rappeler que cet engagement spécifiait tout simplement : « aide de 30 % pour les jeunes qui passent le permis ». Vous aviez précisé, lors de la campagne électorale, qu'il n'y avait aucune condition. C'est vrai, le verdict est tombé très rapidement lors du vote de ce rapport et c'est vrai, beaucoup de jeunes avaient pris leur calculette en se disant : « 1.200 € X 30 %, tient la Mairie va nous octroyer 360 € pour passer le permis ». Et c'est vrai que le 15 septembre, il y a tout juste un an, les conditions ont été votées, et là, cela a été, pour beaucoup de jeunes, la déception, la frustration. Les jeunes sont tombés dans le panneau et c'est un miroir aux alouettes qui a été proposé dans le cadre de la campagne électorale. En effet, lorsqu'on remarque le nombre de bénéficiaires, d'ailleurs le rapport n'est pas tout à fait clair parce que d'abord on dit : « cette commission s'est réunie pour la première fois le 26 février et a déclaré 8 candidats éligibles » et ensuite on parle de 5 jeunes sur 22 ! On ne sait pas trop bien combien il y en a, 8 ou 22 ! 5 bénéficiaires, alors qu'une tranche d'âge qui passe le permis, c'est environ 700 ou 800 candidats potentiels ! Vous m'excuserez, c'est très peu de candidats qui peuvent bénéficier de cette bourse. Alors pourquoi ? Tout simplement parce que les conditions d'accès sont très restreintes pour obtenir cette bourse, il y a les conditions financières, les conditions d'insertion et les conditions citoyennes. Je dirais également qu'il y a sur cette mesure ainsi que sur d'autres

mesures, très peu de publicité, comme si on voulait qu'il y ait très peu de Colmariens qui en bénéficient, effectuée par la Municipalité ou par l'intermédiaire du Point Colmarien. Et puis je dirais également que c'est un dossier qui est administrativement compliqué à remplir. Il est dit d'abord que le dossier sera étudié autant que besoin par une commission technique et ensuite une nouvelle commission d'attribution qui se réunit, c'est un parcours qui est particulièrement long, sans doute difficile à remplir et c'est bien connu que si on souhaite qu'une mesure ne porte pas les fruits, il faut compliquer le dossier, former des commissions, faire des réunions et vous aurez très peu de candidats élus, ce qui est le cas, ici, dans cette disposition.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, je rejoins la remarque de Roland WAGNER, concernant la communication. Comme dans beaucoup de domaines, la Ville fait des choses intéressantes, très intéressantes mais par manque de communication, n'accèdent aux politiques de la Ville que quelques personnes ou ne demandent même les aides que quelques personnes et c'est dommage. Là effectivement 1 % de la population potentielle est concernée. C'est vrai que c'est dommage d'avoir changé un petit peu la mesure en cours de route, par rapport à la campagne électorale. Maintenant, nous sommes tout à fait pour cette méthode au cas par cas, sur dossier, par opposition aux subventions à guichet ouvert, comme pour les vélos, parce qu'il nous semble logique de donner le plus à ceux qui en ont le plus besoin pour avoir un meilleur ciblage, une meilleure efficacité des mesures, au lieu de disperser un peu les moyens et de faire des politiques qui, finalement, coûtent très cher au contribuable. Là on est sur une méthode avec en plus une activité bénévole, qui nous convient tout à fait, avec le bémol que j'ai souligné, à savoir le manque de communication autour de cette mesure. Cela dit, il est dommage que les jeunes Colmariens aient besoin absolument, sauf exception, d'une voiture pour aller travailler, cela pointe quand même un manque de transport en commun, j'y reviens, mais bon. Donc globalement, un rapport positif que j'aurai plaisir à voter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire, nous sommes tout à fait d'accord avec les propos exprimés par M. WAGNER. Et donc je crois que ce n'est pas la peine que nous nous exprimions à notre tour sur cette question et ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire, si M. LECONTE n'avait pas pris la parole, je ne l'aurais pas prise, mais là je tiens quand même à rappeler à M. WAGNER que lorsqu'une mesure telle que celle-là, est annoncée en réunion de quartier, excusez-moi mais il y a quand même quelques centaines de personnes qui écoutent et elle est annoncée en réunion de quartier ! La presse en fait même écho !

M. le Maire MEYER : Bien. M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, manque de publicité, avez-vous dit les uns et les autres ! Je cherche à comprendre. C'était un engagement électoral qui a

été distribué dans les 32.000 boîtes aux lettres colmariennes et M. WAGNER, vous nous dites qu'il y a à la fois des jeunes qui ont pris leur calculette pour savoir combien ils allaient toucher et après vous nous dites qu'il n'y a pas de publicité, donc que les gens ne savent pas ! Je cherche un peu à comprendre ! Par ailleurs, vous nous reprochez parfois de ne pas avoir assujetti certaines mesures à des conditions de ressources et maintenant, vous nous reprochez de le faire. Là encore, je cherche à comprendre et à connaître la cohérence de ce genre de propos. C'est une mesure extrêmement importante sur le plan social parce que pour beaucoup de jeunes, la voiture est un élément indispensable pour pouvoir trouver du travail. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu proposer ce projet et le fait de l'assujettir à des conditions de revenus, paraît tout à fait légitime de ce point de vue, s'agissant d'une mesure éminemment sociale et très importante.

En ce qui concerne les 20 heures que doivent les jeunes, je crois que c'est également un bon état d'esprit à inculquer aux uns et aux autres et une bonne expérience aussi parce qu'on a des droits, on a des devoirs, en l'occurrence là, on offre quelque chose à des jeunes qui en ont besoin. La moindre des choses est que cela crée un devoir, devoir de restituer une partie de leur emploi du temps à des actions qui, là encore, peuvent être des actions sociales, peuvent être des actions d'utilité publique et je crois que travailler dans ce type de configuration peut être bénéfique pour tout le monde. Alors, aujourd'hui, nous avons eu 22 dossiers. C'est la première fois qu'une telle mesure est mise en place, c'est tout récent, les gens doivent se l'approprier, je ne doute pas qu'ils vont se l'approprier au fur et à mesure et que nous aurons d'autres dossiers et s'il y a 5 jeunes aujourd'hui qui sont retenus, c'est parce que l'une des conditions posées pour obtenir cette bourse, c'est tout simplement, et là encore, je crois que cela paraît extrêmement logique, la réussite à l'épreuve du permis de conduire, qui conditionne le versement de cette bourse. Je pense avoir répondu pour les uns et les autres à la fois sur la publicité mais également sur la nature même de la mesure.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voudrais juste répondre au Premier Adjoint : de votre côté, il y a eu contradiction totale, pas de mon côté, à savoir il y a eu un discours, une étape lors de la campagne électorale et puis il y a eu un discours et une étape lors de l'approbation des conditions pour obtenir cette bourse.

M. le Maire MEYER : Personnellement, j'observe que vous avez mis pas mal d'eau dans votre vin. Il y a encore un an, cet engagement faisait très certainement partie des propositions illégales ! Ce que vous ne dites plus aujourd'hui ! Vous ne cessiez de le chanter ! Tout le monde se le rappelle ! Or, tous les engagements ont été mis en œuvre ! Tous les 40, plus 13 ! Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. le Premier Adjoint.

III – 196 Poursuite de l'expérimentation du micro-crédit social.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voulais que Mme l'Adjointe nous indique alors quel était l'impact de ces mesures sur la population. Est-ce que c'est du style du rapport précédent, c'est-à-dire en quelques unités ? Ou est-ce que nous avons pu effectivement intervenir de manière importante pour aider nos concitoyens sur les projets finançables ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : Alors il s'agit donc premièrement des personnes surtout exclues des crédits bancaires …

M. le Maire MEYER : …ce n'est pas la question posée ! Me GRUNENWALD se référait au rapport précédent ! Dans ce rapport, nous allons plus loin par rapport à ce qui a été proposé dans les engagements. Mais nous élargissons en ouvrant les critères d'éligibilité pour provoquer des adhésions, pour être davantage aux côtés des particuliers. Les premiers critères ne semblaient pas convenir, donc nous les élargissons.

Me GRUNENWALD : Combien de prêts à ce jour ?

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : Nous avons eu 9 demandes et sur les 9 demandes, aucun prêt n'a pu aboutir pour la bonne raison que les personnes n'avaient pas les possibilités de remboursement. Et c'était aussi des critères qui n'entraient pas dans le cadre du micro crédit. C'est la raison pour laquelle nous avons élargi à 5.000 € puisque nous nous sommes rendus compte que des personnes souhaitaient effectivement faire l'acquisition de produits ou d'appareils ménager, et aménager surtout leur logement.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Sachant que les capacités de remboursement étaient insuffisantes pour voir aboutir des dossiers à 3.000 €, comment va-t-on faire lorsqu'ils augmentent en prêt ? Comment peut-on aboutir à subventionner des personnes qui n'ont pas la capacité de rembourser 3.000 € si on leur prête davantage ? Où est la logique dans l'augmentation ?

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : Les personnes qui se sont présentées jusqu'à présent, n'étaient pas solvables, la plupart du temps. Mais les personnes qui vont certainement se présenter à l'avenir seront certainement des personnes que nous pourrons aider à sortir, comme nous l'avons dit, la tête hors de l'eau, lors d'un problème souvent familial comme le divorce ou une perte d'emploi, voire une perte de logement !

M. le Maire MEYER : Parce que nous élargissons également le périmètre d'intervention. Ainsi nous intégrons maintenant les travaux domestiques qui n'étaient pas compris. Donc aujourd'hui, il se peut fort bien que des

Colmariens soient intéressés parce que nous les aidons à réaliser certains travaux, à s'équiper avec du matériel électroménager.

Mme VALENTIN : C'est effectivement possible, on verra au prochain rapport.

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : On fera un bilan d'ici 6 mois.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Au jugé de la réponse, c'est très difficile. Ce n'est pas du tout une critique, mais c'est simplement un constat. Par contre, je voudrais quand même parler d'accidents de la vie : le divorce. A mon avis, ce ne sont plus des accidents de la vie, c'est la vie tout court, malheureusement. Je vous rappelle qu'il y a 50 % d'unions qui connaissent le divorce en France, ce ne sont pas des accidentés quand même au terme d'autres accidentés !

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers Collègues, si pour l'instant, en tout cas, cette proposition n'a pas eu les résultats escomptés, attendus pour rendre ce service à certaines personnes, il y a néanmoins des effets induits très importants. Parce que les personnes qu'évoquait Mme CHARLUTEAU, tout à l'heure, ont eu un contact avec les services sociaux de la mairie. Et ces personnes-là ont été suivies et accompagnées. Pour certaines, non éligibles au micro crédit social, parce que ne pouvant pas rembourser, on les a accompagnées pour établir un plan de remboursement de leur situation de surendettement. Si effectivement, strictement cela n'a pas eu les effets attendus, cela a néanmoins eu des effets induits très importants et qui permettent d'être en contact avec des gens qui sont dans le besoin et qui sont dans la détresse financière. Mme CHARLUTEAU pourrait peut-être apporter des précisions si elle le souhaite.

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : Effectivement, nous avons trouvé une solution pour les 9 cas qui n'étaient pas éligibles, nous avons trouvé une solution pour leur problème. Donc pour moi, c'est positif, puisque nous avons réglé pratiquement 9 cas sûrs et nous sommes allés jusqu'à 13.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 197 Subvention d'investissement à l'Association Espoir.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 198 Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « Contrats d'Objectifs » au titre de la saison sportive 2009/2010.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 199 Subventions aux associations sportives au titre de la saison 2008/2009.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GREINER. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, en tant que président d'une association sportive subventionnée par la Ville, je ne participerai pas au vote concernant ce rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : Donc pour aller jusqu'au bout, il faudrait nous laisser pour l'approbation !

Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. LECONTE qui est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

III – 200 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 201 Convention de mise à disposition de l'espace sportif Rapp au bénéfice de la Société Athlétique Olympique 1896 et règlement intérieur.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, de me donner la parole pour plusieurs observations concernant ce rapport.

Tout d'abord, je voudrais dire que je trouve vraiment dommage qu'on n'ait pas réussi à regrouper les 5 sections de la SAO, de ce club dans un même lieu. D'autre part, j'étais sur place et j'ai trouvé qu'il y avait là, une erreur de conception vraiment monstrueuse de cet équipement, à savoir que lorsqu'on accède, on accède directement, et j'ai trouvé cela vraiment curieux, par les douches et par les vestiaires, ce qui fait que n'importe qui peut aller et venir sans qu'il n'y ait aucun contrôle.

J'ai pu constater sur place aussi que ces deux salles qui sont destinées à la SAO sont trop petites, toutes les machines n'ont pas pu être mises en place par le club et le tapis, quant à lui, est coincé entre le mur et le miroir.

Enfin, le point que je souhaite souligner tout particulièrement, d'après la convention qui nous est soumise ce soir, la SAO doit s'occuper aussi de la gestion de la salle des familles, à savoir accueillir les personnes qui veulent visiter la salle, s'occuper également d'un certain nombre de tâches comme des poubelles et l'Association SAO sera contrôlée pour voir si tout est correct, si tout est propre. Alors ma question : est-ce que c'est à cette association d'assurer la gestion de la salle des familles ? N'est-ce pas plutôt à la Ville de le faire ? Cela correspond quand même à la mise à disposition par ce club d'une part d'un poste, en tout cas d'un demi-poste, sans aucun doute et à côté de cela, la SAO devra payer toutes les charges qui sont liées au fonctionnement de sa propre salle.

Autre question, j'ai pu constater que sur le parking attenant, ces derniers temps, il y avait des rodéos de voitures qui sont organisés, si on pouvait le faire surveiller, je ne sais pas, soit par des caméras, soit par la police, je préfèrerais, moi aussi, des moyens humains parce que contrairement à ce qui a pu être dit tout à l'heure par le Premier Adjoint, les caméras ne règlent pas les problèmes de délinquance. Je n'ai pas les mêmes résultats des études que lui. Selon les études que j'ai consultées, les caméras déplacent les problèmes de délinquance. Elles ne les règlent pas mais les déplacent. Et donc moi je crois beaucoup plus aussi aux moyens humains.

Enfin la salle des familles qui est attenante à la salle de la SAO, est-ce qu'on pourrait nous dire quelle est, à ce jour, l'occupation de cette salle ? Il semblerait, et je trouve cela aussi pour le moins surprenant, qu'elle est disponible encore pour beaucoup de week-ends. Alors est-ce que ce serait lié au tarif, puisque je rappelle quand même que les tarifs sont pour les Colmariens pas loin de 1.000 € pour 24 heures avec chauffage et pour les non Colmariens pas loin de 1.250 € ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Les services de la municipalité n'ont, à ce jour, reçu aucune remarque sur les problèmes que vous soulevez. Le seul petit problème d'aménagement concerne peut-être les douches. Effectivement il y a peut-être là quelque chose à améliorer.

En ce qui concerne la gestion, elle est assurée dans le contexte d'une contractualisation avec la SAO. La SAO a accepté non pas de gérer la salle

des familles, mais de faire visiter et d'être sur place lorsque quelqu'un souhaite visiter les installations. Quant à l'occupation actuellement de la salle des familles, je pense qu'il est difficile de pouvoir tout de suite répondre à un taux d'occupation maximum. Je crois que là aussi, il faut un temps de latence pour que les gens s'approprient cette installation et on verra dans quelque temps si effectivement il y a des améliorations à apporter.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe CHARLUTEAU !

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU : Cette salle des familles a été sollicitée par APALIB pour y faire des thés dansants en commençant une fois toutes les 6 semaines et après selon le taux d'occupation, on verra tous les mois.

M. le Maire MEYER : C'est une occupation partielle. M. le Premier Adjoint !

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Oui, Mme KLINKERT, vous revenez sur la vidéoprotection, vous citez une étude apparemment qui dit que la vidéoprotection ne ferait que déplacer la délinquance et pas la régler. Alors j'aimerais que vous me précisiez à quelle étude vous faites allusion, parce que moi je vais vous donner les éléments sur lesquels je me base, qui sont les tout derniers éléments et qui ont été attestés par différents organismes, IGA qui est l'Inspection Générale de l'Administration, l'IGPN qui est l'Inspection Générale de la Police Nationale et l'ITGN, l'Inspection Technique de la Gendarmerie Nationale. Toutes ces études-là sont les toutes dernières disponibles. Vous pouvez les consulter. Elles montrent qu'il n'y a pas d'effets comme ils disent « plumeau » c'est-à-dire qu'il n'y a pas simplement un report de la délinquance mais bien une baisse réelle de la délinquance, des atteintes aux biens et aux personnes dans l'ensemble des endroits et dans l'ensemble des villes qui en sont équipées. Démontrez-moi le contraire, si vous voulez bien, parce qu'apparemment vous avez les éléments ?

Mme KLINKERT : Apparemment, on a le droit de revenir sur le débat de tout à l'heure alors qu'on ne voulait plus me donner la parole !

M. l'Adjoint HEMEDINGER : C'est vous qui revenez là-dessus ! Je vous réponds !

Mme KLINKERT : Voilà, eh bien de mon côté, ce sont des études européennes auxquelles je fais allusion.

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Vous me les produirez, si vous le voulez bien ? Juste pour information, parce que je cherche à comprendre !

Mme KLINKERT : Sans problème et vous me produirez les vôtres !

M. l'Adjoint HEMEDINGER : D'accord, très bien.

M. le Maire MEYER : J'observe quand même votre grand écart de tout à l'heure. Il me semblait que vous aviez approuvé l'installation de la vidéoprotection et là, vous faites valoir une position contraire. Je cherche à comprendre, comme le Premier Adjoint.

Deuxièmement, et Philippe GREINER l'a bien rappelé, si on vous propose le contenu de la convention avec l'association, c'est que le Président en était d'accord ! Alors je ne sais pas pourquoi vous cherchez à mégoter sur quelque chose que le Président avait accepté. Quant à la formulation

technique des critiques, je le mets en rapport avec vos observations. Concernant le chantier de la piste du stade nautique que vous critiquiez en lui trouvant tous les défauts, aujourd'hui, les travaux mis en œuvre conviennent à tout le monde. Alors, moi, là aussi, je cherche à comprendre. Le projet que vous avez critiqué il y a quelque 6 mois, aujourd'hui se termine et cela à la satisfaction générale.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 202 Travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques – programme 2010.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je voudrais profiter de ce rapport pour intervenir d'une manière plus globale parce que dans ce rapport sont prévus des travaux pour le Gymnase de la Montagne Verte. Vous prévoyez dons des travaux à concurrence de 170.000 €, or la presse a fait écho, récemment d'une volonté qui a été exprimée de rénover totalement ce gymnase de la Montagne Verte non plus pour ce montant de 170.000 € mais pour un montant qui avoisinerait plutôt 5 M€, que je ne vois pas inscrit dans le cadre des travaux du programme pluriannuel. Et ce que je voulais également dire, c'est que nous revenons régulièrement sur le sujet de la place de la Montagne Verte, place du 2 Février, Médiathèque, Marché Couvert, et là on voit très bien qu'il n'y a pas une vision cohérente parce que chaque rapport est présenté sans avoir justement procédé à une étude d'ensemble de ce qui pourrait être fait sur ce site. Je l'ai dit à plusieurs reprises à ce micro et je le redis encore une fois ce soir. Procédons à une étude d'ensemble avant de lancer des travaux par ci ou par là et ayons une vision, parce que c'est quand même les derniers hectares à proximité du centre ville, qui méritent un aménagement cohérent urbanistiquement.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci de me redonner la parole, M. le Maire, parce que je trouve que vous avez une manière de gérer la parole un peu surprenante…

M. le Maire MEYER : …mais non, pas du tout ! Vous êtes intervenue deux fois tout à l'heure…

Mme KLINKERT : …vous essayez de me mettre en porte-à-faux par rapport à des déclarations…

M. le Maire MEYER : …mais seulement, il ne s'agit pas de bluffer…

Mme KLINKERT : …sur la piste d'athlétisme, il ne s'agit pas de bluffer, M. le Maire…

M. le Maire MEYER : …il s'agit d'intervenir à bon escient et de ne pas bluffer ! Vous avez eu deux fois la parole !

Mme KLINKERT : Donc j'interviens suite à votre intervention de tout à l'heure pour dire que je me réjouis et je me réjouis même vivement que les appels d'offres relatifs à la piste d'athlétisme aient permis de procéder à sa réfection dans les meilleures conditions. J'ai une question à ce propos : quand est-ce que vous prévoyez la fin des travaux ? Ils devaient être terminés pour septembre, dans la presse j'entends fin octobre au plus tard. Voilà, si vous pouviez me rassurer à ce sujet.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Oui, les travaux pour la piste, je vous rappelle que compte tenu des crédits, on a pu élargir la piste à 7 couloirs et que les travaux devraient être terminés mi-octobre. J'y suis passé hier et l'équipe y travaillait toute la journée. Et je vous rappelle que cette installation, si vous avez pu le voir, et si vous passez, est tout à fait remarquable.

En ce qui concerne la réponse à M. WAGNER, il y a actuellement une réflexion qui a été entamée et comme vous le dites, elle a été entamée sur la place de la Montagne Verte et sur la place du 2 Février. C'est une étude globale qui est en train de se faire. Elle intègre soit des espaces verts, soit un eco quartier, soit une modification. Il n'y a pas encore de prise de position définitive mais il y a une réflexion qui est très avancée là-dessus.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Oui, je voudrais simplement rappeler à M. GREINER que les scolaires et les associations ne seront autorisés à utiliser le stade de l'Europe qu'après les vacances de la Toussaint, c'est-à-dire début novembre. Ce qui perturbe grandement le fonctionnement quand même de l'éducation physique et sportive en tout cas à Colmar.

M. le Maire MEYER : C'est un chantier de 900.000 € qu'on ne sort pas de la manche d'un jour à l'autre ! Tout simplement ! M. le Premier Adjoint !

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Oui, pour répondre à M. WAGNER et reprendre les propos de M. GREINER sur le sujet de la Montagne Verte. Nous avons un projet très important et vous reprenez nos propos. Nous ne cessons de dire qu'effectivement le secteur là-bas est l'un des derniers secteurs à proximité du centre-ville sur lequel nous pouvons intervenir. Vous reprenez cela ce soir, et je m'en réjouis. Vous devriez savoir que nous sommes dans un secteur sauvegardé, que cela passe par une révision de ce sous-secteur sauvegardé, qu'une commission travaille à laquelle d'ailleurs l'Opposition est tout naturellement invitée et en fait partie, c'est la COLOSS. Il s'agit donc bien de la refonte de tout le quartier, à savoir la place du 2 Février, la Médiathèque, la Montagne Verte, le Marché Couvert, le gymnase. C'est bien un plan d'ensemble que nous avons souhaité lors de la campagne électorale, sur lequel nous travaillons, comme l'a dit Philippe GREINER, et ce ne sont pas les quelques aménagements au gymnase de la Montagne Verte qui sont rendus nécessaires, conformité électrique, remplacement du revêtement, cela n'a rien à voir avec le projet, ce sont des interventions courantes, nécessaires et indispensables à court terme. Le

projet, c'est bien un projet à court, moyen et long terme, global, très important, même fondamental pour la Ville.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER !

M. SISSLER : Oui, je voulais profiter de ce rapport pas pour être trop long, mais pour souligner tous les efforts qui sont faits depuis quelques années pour les sports en général à Colmar, tant matériels que financiers. Nous sommes quelques uns autour de la table avec M. le Maire, qui assistons de temps en temps aux matchs de football, les samedis. Je vous signale que les SR Colmar sont premiers en CFA (Championnat de France Amateur) face à des équipes de réserve pro. Pour ceux qui suivent le foot, ils savent de quoi je parle. Et d'ailleurs je souligne, M. le Secrétaire Général, que nous avons les Verts, chez nous ! Ce n'est pas Saint Etienne, mais on dit aussi « Allez, les Verts » à Colmar comme à Saint Etienne ! Ce n'est pas le prestigieux Saint Etienne, mais peut-être que nous atteindrons ce niveau, du moins je l'espère ! En restant réaliste, je veux dire que jamais on a fait autant d'efforts pour le sport à Colmar et cela fait quelques années que je siège dans cette enceinte. Je ne parle pas de la piscine Aqualia, du Stadium, de la nouvelle piste d'athlétisme, effectivement avec les rugbymen qui, j'espère, ne vont pas trop l'abîmer, du moins je leur souhaite, mais surtout avec l'escrime, discipline pour laquelle nous aurons une salle que nous allons inaugurer prochainement et qui sera la plus belle salle d'escrime de France. Les juniors de Colmar c'est pratiquement l'équipe de France d'escrime ! On a les meilleurs juniors en escrime aux SR Colmar. Je dis donc bravo pour tout ce qui est fait, nous sommes tous solidaires puisqu'en commission d'appel d'offres, avec mes collègues, nous participons à ces choix, à ces décisions et je crois que c'est bien pour le sport colmarien, donc il faut quand même le souligner. J'invite tous les conseillers municipaux à venir le samedi à 18 heures, au Stadium. Il y a des beaux matchs de football, on aimerait vous voir encore plus nombreux !

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Je suis le premier à reconnaître l'effort considérable de la Ville de Colmar en faveur du sport colmarien, y compris d'ailleurs, je dois le souligner, en faveur du sport scolaire. Et je remercie tous les élus ici ce soir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voulais simplement dire que je suis particulièrement ravi ce soir que nous ayons été entendus concernant le projet Montagne Verte et tous les alentours. Nous sommes vraiment un aiguillon de la Majorité concernant les projets structurants de la ville.

M. le Maire MEYER : Bien, M. WAGNER, on peut en inventer et je vous prie de vous référer à notre tract électoral ! Voyez, vous pouvez le prendre sur votre table de chevet et vous verrez en page 2, en page 3 l'énumération : Place du 2 Février, démolition de l'Hôtel de Police, Gymnase de la Montagne Verte et le Marché Couvert, le tout approuvé par la population ! Nous n'avons rien inventé, nous avons été élus sur la base, entre autres, de cette proposition. M. RENIS !

M. RENIS : M. le Maire, après vous, je peux difficilement parler, mais je vais quand même rappeler à mon collègue qui est quand même un expert en chiffre, que lorsqu'un projet comme le Marché Couvert est éligible sur 3 exercices, on va bien le réaliser en trois exercices. Nous ne sommes quand même pas assez stupides pour le réaliser sur un seul exercice ! On serait vraiment très très mauvais expert comptable si nous n'agissions pas de la sorte.

M. le Maire MEYER : Bien, merci. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 203 Travaux de maintenance pour les établissements culturels – programme 2010.

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 204 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2009 - 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 205 Fonds d'Encouragement Culturel 2009 - 2ème tranche.

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 206 Convention de partenariat relative à la mise à disposition des locaux et instruments du Conservatoire pour l'Association « Les Musicales »

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 207 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association Régionale pour la Formation et le Développement de la Musique Vocale – Mission Voix Alsace.

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 208 Convention portant sur la mise en œuvre du projet culturel du Centre de Ressources des Musiques Actuelles du Grillen à Colmar.

Voir rapport –

Mme HUBER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame HUBER. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Après une longue phase de concertation initiée par le Département du Haut-Rhin, une convention d'objectifs et un projet artistique et culturel du Centre de Ressources de Musiques Actuelles ont pu être finalisés. D'ailleurs, le 4 septembre dernier, le Conseil Général a approuvé cette même convention de partenariat 2009/2012 et a, à cette occasion, décidé d'attribuer une subvention globale de 127.000 € pour la mise en œuvre de ce projet artistique et culturel, à savoir 58.000 € à la Ville et 69.000 € à la Fédération Hiéro. C'est donc là, avec l'aboutissement de ce projet, une avancée qui est indéniable pour la transmission des connaissances et la qualification des pratiques amateurs et professionnels. Par ailleurs, il ne faut pas négliger le fait que ce partenariat, avec le Conseil Général, au-delà du soutien financier qui est apporté au Grillen, va donner une nouvelle dimension au Grillen, à savoir une vocation départementale voire même interdépartementale avec une collaboration avec Sélestat, Les Tanzmatten. C'est ainsi que grâce à cette convention, le Grillen pourra accéder notamment aux ressources de tout un réseau spécifique aux musiques actuelles et je crois qu'il faut que nous nous en félicitions tous.

M. le Maire MEYER : J'ai fait cette observation cette même semaine lorsque je relatais l'extension du Grillen en partenariat avec le Département du Haut-Rhin. Et ce que vous venez de dire est totalement exact. Mais c'est également la raison pour laquelle on s'était inscrit dans cette démarche, puisque ce n'était pas pour faire la même chose. C'était pour faire rayonner le Grillen plus loin, dans un premier temps, mais deuxièmement et cela et tout aussi essentiel c'est que le Grillen puisse compléter ce que nous allons faire au Centre Europe, puisque les deux outils vont se compléter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. J'approuve tout à fait ce rapport, mais je reviendrais sur une remarque que j'avais déjà formulée, en décembre ou en janvier dernier, sur l'accessibilité par les transports, de manière générale, du Grillen, parce que pour avoir une vocation départementale, ce que l'on souhaite, il faut déjà avoir une vocation sur tout Colmar et toucher bien tout

Colmar, sans avoir besoin de voiture. Et on demande quand même toujours un axe, on y reviendra avec le rapport sur la TRACE, mais un vrai axe Est Ouest avec une desserte cadencée entre l'Orangerie, le Grillen, le Centre Ville, la Gare et le Quartier Europe. Mais je pense que c'est dans les cartons, on le verra. Et puis un axe cyclable similaire qui soit totalement sécurisé, de bout en bout et un cheminement piétonnier agréable entre le Grillen et le centre ville. Je crois que c'est aussi en réflexion dans le cadre de la COLOSS. C'était juste pour revenir sur ces points et insister sur notre attachement à la desserte du Grillen.

M. le Maire MEYER : Mais alors, vous posez les questions et vous répondez en même temps ! C'est très bien !

M. DENECHAUD : Si je posais les questions sans esquisser un petit peu des réponses, vous me reprocheriez d'être mal informé !

M. le Maire MEYER : Mais non, mais non ! Puisque vous posiez les questions et en même temps vous apportiez la réponse par rapport à la démarche en cours.

M. DENECHAUD : C'est une remarque et non pas une question !

M. le Maire MEYER : Bien. D'autre part, naturellement, il faut améliorer la desserte, mais je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine, premièrement. Deuxièmement, je crois que vous étiez celui qui revendiquiez une mise en chantier rapide du parking du Grillen. Alors si ce parking ne doit pas être utilisé, ce n'était pas la peine de le mettre en travaux !

M. DENECHAUD : Je n'ai jamais évoqué la question du parking du Grillen ! Vous devez confondre avec d'autres personnes !

M. le Maire MEYER : Bien. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Mme HUBER.

III – 209 Remise de prix aux lauréats Colmariens dans le cadre du concours artistique de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Lorsque le Conseil Municipal avait décidé le principe de ce concours, nous avions demandé à pouvoir siéger dans le jury et nous demandions déjà à l'époque qui était membre de ce jury. Or, depuis, on ne nous a pas fait signe et le Conseil Municipal ne sait toujours pas qui est membre de ce jury.

Autre question qui me tient à cœur et qui tient à cœur à notre Groupe, est-ce que le Conseil Municipal pourrait voir les œuvres des lauréats ? On aurait, par exemple, pu les exposer ce soir. Cela les aurait,

d'une part, mises en valeur et cela aurait permis au Conseil Municipal d'approuver le choix du jury.

Mme SCHOENENBERGER : Pour répondre à votre première question, Mme KLINKERT, le jury était composé de 5 membres d'artistes et de 5 membres de la municipalité. Je peux vous donner les noms. Il y avait Mme CHELKOVA, Mme HUBER, Mme MANN, moi-même, Jean-Paul SISSLER, Mme Pantxika DE PAEPE-BEGUERIE, Martine THIELLEMENT, André SIEGEL, Jean-Marie SCHMITT et Mireille ROUGE.

En ce qui concerne votre deuxième question, les œuvres sont en effet en attente puisqu'il est prévu de les exposer, mais à ce jour, il n'y a pas encore de salle disponible mais c'est vraiment en cours.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Mme SCHOENENBERGER.

III – 210 Subventions pour l'Université de Haute-Alsace au titre des années 2008 et 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix, qui approuve ? Opposition ? Abstention ? Le rapport est approuvé ?

M. WAGNER : Sans la participation au débat et au vote de Saloua BENNAGHMOUCH. Juste concernant le rapport, on constate qu'il y a eu une réduction de 4.000 € parce qu'il y avait l'année dernière l'organisation de l'évènement Eucomédia alors que ni le Conseil Général, ni la Région n'ont réduit leur subvention.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET : On en a discuté avec les représentants de l'UHA et on a considéré que cet événement exceptionnel pouvait être pris en compte dans le calcul global de la subvention et on n'a pas eu de demande supplémentaire.

M. le Maire MEYER : Le rapport était approuvé, nous passons au point suivant.

III – 211 Subvention pour l'association « Les Amis d'Edmond GERRER ».

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire, ayant été conseiller municipal d'opposition de 1989 à 1995, sous la mandature d'Edmond GERRER, je tiens particulièrement à rappeler, ici même, les relations cordiales et empruntes d'humanisme que notre groupe d'élus socialistes a toujours entretenues avec lui, même et surtout lorsque nous n'étions pas d'accord. Et j'aimerais que pour cette nouvelle mandature, il en soit également ainsi.

M. le Maire MEYER : Je pense que votre propos m'est destiné, M. LECONTE. Vous ai-je déjà refusé quelque chose ?

M. LECONTE : Non, mais le problème, c'est que souvent, en commission municipale, nous avons l'impression lorsque nous posons des questions que nous sommes des empêcheurs de tourner en rond et souvent, je le répète, les réponses qui nous sont données, sont relativement agressives.

M. le Maire MEYER : Oui, alors M. LECONTE, je pense alors qu'il y a lieu de clarifier. Reconnaissez avec moi que je ne préside pas les commissions thématiques et je ne pense pas que mon prédécesseur l'ait fait ! Il ne peut donc pas y avoir de relations entre l'ancien maire et l'actuel maire.

M. LECONTE : Je suis bien d'accord !

M. le Maire MEYER : Voilà ! Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 212 Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Je m'attendais à une petite observation de Mme VALENTIN. Je croyais qu'elle nous dirait « merci » de ne pas avoir remplacé tout le rapport mais uniquement les pages qui étaient mal présentées !

II – 213 Travaux de voirie dans le cadre du programme de l'aménagement d'un pôle d'échange.

Voir rapport –

M. l'Adjoint MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers Collègues, j'étais, l'autre jour, à une réunion qui était une réunion d'information et non pas, bien entendu de concertation, puisque tout était fait, comme auparavant. Evidemment il n'y avait pas de discussion. Et je suis juste un peu étonné que l'on présente ce point comme étant simplement une refonte totale des réseaux dans le but

d'intégrer des nouveaux points à desservir, etc. En réalité on est, cela n'est jamais dit et je suis quelque peu étonné, dans la problématique de la modification du musée des Unterlinden. Alors, qu'on le dise ! Il est évident que venir dire aux Colmariens intéressés ce soir et l'autre soir que c'était dans leur intérêt, à mon avis cela n'a pas été l'ambiance générale de la réunion puisque je peux dire, puisque j'y étais, qu'il y avait une opposition quasi générale à ce projet, par rapport aux habitants du quartier. Et encore, je veux bien admettre qu'on ne peut pas satisfaire tout le monde quand il y a un grand projet, je crois qu'il faudrait simplement, en ce qui me concerne, pour le faire comprendre aux Colmariens, bien indiquer de quoi il s'agit. En réalité, on est obligé de changer la gare routière à l'heure actuelle, compte tenu de la construction. Voilà la problématique qui est celle de ce projet et non pas simplement un aménagement d'un pôle d'échange dans le but qui est indiqué. Cela me choque sur le plan personnel.

Alors, pour le reste, sur le plan technique, je n'ai pas la technicité, cela n'a pas été discuté. Bien entendu tout a été fait, tout est présenté à l'heure actuelle. L'on peut être d'accord ou on peut ne pas être d'accord, c'est une autre chose. La seule chose qui est évidente c'est que ce projet a fait l'unanimité du quartier contre lui.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire. Cette fois, je n'ai pas toutes les informations parce que, pour les raisons que vous connaissez, j'ai du mal à avoir accès aux informations à la fois de la CAC et de la STUCE, j'ai donc quand même quelques questions. Mais tout d'abord, permettez-moi de me réjouir de ce que j'ai pu entendre la semaine dernière, en Commissions Réunies, à savoir qu'il y avait des réflexions. Je savais qu'elles étaient en cours, mais on a quand même parlé, pour la première fois de refondre les lignes de bus et de les regrouper pour pouvoir les cadencer. Alors, je ne sais pas si c'est dans les 40 engagements, M. le Maire, a priori non -par contre c'était dans notre programme !- entre le quartier, la gare, le centre-ville, pour pouvoir offrir un haut niveau de service entre le quartier Europe, la gare et le centre-ville et éventuellement le Grillen qu'on a vu tout à l'heure. Et c'était précisément ce que l'on proposait. Je me réjouis vraiment qu'avec nos modestes moyens, on ait pu faire un diagnostic similaire à celui des professionnels. Maintenant il est vrai que d'avoir une certaine indépendance, cela aide aussi !

Ensuite, on a souvent entendu qu'il y avait un problème de cohérence entre les horaires de bus et les horaires des trains. C'est un problème d'intermodalité et c'est important notamment pour les lignes de bus où les dessertes sont peu fréquentes, du type une demi heure, une heure. Et une demande qui est fréquemment entendue à Colmar, c'est de mieux coordonner les horaires des bus par rapport aux horaires des trains. Les horaires des trains devant primer, mais je pense que c'est inclus dans les modifications qui vont venir j'espère.

Ensuite, une proposition, puisque nous sommes aussi là pour proposer. Il y a pas mal de villes qui proposent, après la fin de circulation des bus, un système de taxis plus ou moins soutenu, subventionné pour

compléter le réseau de bus quand il ne fonctionne plus. Cela s'est fait dans quelques villes et cela pourrait être mis en œuvre éventuellement, assez rapidement, par une convention entre les villes et des sociétés de taxis volontaires. Ce n'est pas si facile, mais à partir des opérations qui ont déjà été réalisées ailleurs, on peut y réfléchir. Cela permettrait de compléter le réseau et en dehors de grands événements comme la Foire aux Vins ou des grands concerts au Grillen ou ailleurs, cela permettrait de faciliter les déplacements des Colmariens le soir.

Et j'avais encore une question plus directe, il était notamment question, à un moment donné, de supprimer la gare routière Unterlinden et de tout regrouper à la gare SNCF. Est-ce qu'il y a encore des projets dans ce sens ou est-ce qu'on s'achemine plutôt vers un statu quo avec deux pôles principaux, la gare SNCF et la gare Unterlinden ?

M. le Maire MEYER : Je pense, M. WALTHER, que vous avez quelque chose à dire là-dessus !

M. WALTHER : Merci, M. le Maire. Je pensais plutôt être interrogé sur les 200.000 km …

M. le Maire MEYER : …mais implicitement, il a posé la question ! 9.000 à Colmar et 200.000 sur le périmètre desservi. Alors, expliquez, M. WALTHER !

M. WALTHER : La refonte du réseau TRACE et la mise en service du nouveau pôle d'échange de la rue des Bains nous permettent de récupérer effectivement l'équivalent de quelque 200.000 km par an, soit plus de 10 % du kilométrage actuel. Les éléments qui nous permettent d'avancer ce kilométrage sont évidemment multiples. Nous mettons fin à une vieille habitude du réseau de procéder à des changements de conducteurs au dépôt. Alors, de quoi s'agit-il ? Un exemple : un conducteur ayant terminé son travail, rejoignait le dépôt avec son véhicule à vide. Un nouveau conducteur prenait ce véhicule en charge et repartait vers le réseau pour continuer la tournée. Dans le jargon des transports, nous appelons cela des kilomètres haut le pied. L'arrêt de cette pratique nous permet de disposer d'environ 110.000 km que nous pouvons injecter sur le réseau sans coût supplémentaire pour la collectivité. A cela s'ajoutent quelque 80.000 km qui sont réalisés en partie par une révision optimale des circuits de lignes. Exemple : dans le quartier Europe, sur les lignes actuelles 1, 2, 3 et 4, nos bus n'effectueront plus la même boucle dans les deux sens mais dans un seul sens. Alors les arrêts de montée sont identiques à ceux de descente et cela représente une économie de 1,8 km par voyage. Deux autres boucles sont prévues dans le même état d'esprit. Notamment à la Mittelharth pour rejoindre la zone industrielle Nord.

D'autre part, on peut également signaler que pour certaines communes du réseau, nous avons proposé un service de transport à la demande. Il s'agit là de remplacer certains services de bus à très faible taux de remplissage par un service de taxi qui se rend sur demande individuelle à la station de bus choisie. Pour le client, le coût du trajet est identique.

Enfin, grâce à la refonte du réseau Unterlinden, le nouveau pôle d'échange de la rue des Bains représente un gain de temps considérable

pour nos usagers puisque nous éviterons les boucles dans les rue Woelfelin et Théâtre. Pour nous, la STUCE, là encore le gain kilométrique est sensible. Quant aux bus, ils n'attendent plus, ils déposent les usagers et repartent comme pour un simple arrêt.

Dans le cadre de cette refonte, je voudrais quand même préciser que ces transformations du réseau se sont déroulées en parfaite collaboration et en plein accord avec l'ensemble du personnel.

Voilà en gros, M. le Maire, concernant les kilométrages.

M. le Maire MEYER : Implicitement, expliquez que ces 200.000 km sont réinjectés pour aller dans le sens de la proposition de M. DENECHAUD.

M. WALTHER : Exactement, bien sûr refonte du réseau, cela veut dire révision de tous les secteurs, de tous les transports, révision de toutes les lignes et création de nouvelles lignes. Mais là, je ne peux pas entrer dans le détail, mais si M. DENECHAUD voulait des détails, il n'y a aucun problème, nous sommes à son entière disposition.

M. le Maire MEYER : M. WALTHER, il faut aussi dire que nous aurons, à partir du mois de juin, une nouvelle distribution horaire où nous tiendrons compte, naturellement de l'arrivée et des départs de trains pour qu'il y ait une meilleure correspondance entre les dessertes actuelles par rapport à celles à venir. Il y a d'abord cette amélioration, mais surtout aussi, il y a réinjection de 200.000 km durant l'année pour augmenter la rotation entre les différents points de ramassage et de collecte. Donc à travers les explications qui viennent d'être données par M. WALTHER, la lecture est totalement différente par rapport aux commentaires, tout à l'heure, de Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Mais, M. le Maire, avouez qu'il y a la lettre et l'esprit. Parce que la lettre, à mon avis, je vois qu'il s'agit de modifications concernant la rue de Ribeauvillé, la rue des Bains, alors si vous me dites, effectivement, que c'est une pierre parmi un édifice considérable, il faudrait peut-être l'écrire ! Dire qu'on est au premier phasage d'une grande modification. Essayez d'améliorer vos textes !

M. le Maire MEYER : Mais cela était dit !

Me GRUNENWALD : Mais ce n'est pas dit là-dedans !

M. le Maire MEYER : Mais cela était dit ! Si déjà vous vous référez à une réunion, cela a été dit lors de la réunion !

Me GRUNENWALD : Je n'ai pas lu encore, c'est vrai, ou relu votre tract électoral, je vous prie de m'en excuser, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais, vous n'avez pas à vous excuser ! On peut oublier ! Donc de temps en temps, il faut le rappeler ! Mais il est vrai que ce schéma de refonte figurait dans nos propositions, puisqu'on ne l'invente pas d'un jour à l'autre, cela supposait un travail de plus d'un an. Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Mon collègue GRUNENWALD a tout à fait raison, c'est une immense mosaïque et malgré tout, la première phrase du

rapport dit bien : « la société TRACE a travaillé sur la mise en œuvre d'une refonte totale des réseaux ». Il faut lire les textes ! Ensuite, je voudrais étendre le problème sur la CAC, puisqu'on a aussi instauré un début de PDU, de Plan de Déplacement Urbain qui va être une longue affaire puisque cela va prendre plusieurs années et qui intègre justement cette refonte, évidemment, mais au niveau de la Communauté d'Agglomération. Effectivement, c'est une affaire assez longue, de longue haleine et qui ne concerne pas seulement Colmar, mais toute la Communauté d'Agglomération et même au-delà puisque le SITREC qui regroupe les communes qui ne sont pas parties prenantes de la TRACE, est également bien sûr associé à ce plan de déplacement urbain pour rééquilibrer les moyens de transport et de déplacement entre les communes et la ville centre et dans un souci bien sûr de développement durable, c'est-à-dire d'équilibrer autrement les transports pour ne pas laisser la priorité aux transports individuels uniquement.

M. le Maire MEYER : Les 200.000 km énoncés par M. WALTHER concernent l'adhésion de toutes les communes. Colmar y est pour partie, mais les 200.000 km c'est l'addition des changements, des distances, des circuits sur toutes les communes desservies par le réseau TRACE aujourd'hui. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire pour ces explications que vous venez de donner parce que je ne voyais vraiment pas en quoi le déplacement de la gare routière d'une cinquantaine de mètres à peine permettait le gain kilométrique de 200.000 km …

M. le Maire MEYER : 9.000 km à Colmar !

Mme KLINKERT : D'accord, et là je comprends mieux ! Ceci étant, il faut bien reconnaître aussi que les modifications qui sont proposées là, par la TRACE, sont en fait une rectification, disons une amélioration au plan de circulation actuel, parce que c'était quand même une ineptie que de faire passer les bus par la rue Stanislas, la rue Roesselmann et la rue Woelfelin. Il faut bien le reconnaître.

Ensuite, M. le Maire, je me pose la question de savoir pourquoi ce rapport passe au Conseil municipal ce soir, puisque les travaux ont démarré ce matin dans la rue Roesselmann.

M. le Maire MEYER : Les travaux ont démarré, mais je crois qu'il s'agit du réseau gaz qu'il fallait faire de toute façon, à moins que vous ne cherchiez à exploser dans le secteur, dans la mesure où le réseau gaz ne serait pas refait ! Vous auriez été la première à revendiquer ou à crier, à jeter les bras au ciel en disant : « voilà, la Ville ou Vialis aurait dû s'occuper du remplacement du réseau de gaz. Ce sont les seuls travaux qui ont démarré aujourd'hui ! M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, pour répondre à M. WALTHER, je suis tout à fait demandeur d'avoir des informations plus précises sur cette refonte, parce que c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur et puis j'espère qu'on arrivera à ce fameux cadencement aux dix minutes entre le quartier Europe, la Gare, le centre ville et peut-être aussi aller plus vers l'Est, pour

pouvoir vraiment attirer les Colmariens, je dirais même réconcilier les Colmariens avec leur transport public. Parce que la majorité des Colmariens aujourd'hui n'ont jamais pris le bus, ou ne le prennent que très rarement. Mais je n'ai toujours pas eu la réponse sur l'agencement entre Unterlinden et la gare SNCF.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, parce que vous m'avez coupé la parole tout à l'heure…

M. le Maire MEYER : …non, je ne vous ai pas coupé la parole, pas du tout ! Restez sérieuse ! Vous aviez terminé !

Mme KLINKERT : Donc permettez-moi, j'ai encore deux ou trois observations à faire. La première c'est de dire : « soyons sérieux, là aussi M. le Maire, » que si les travaux de réseaux se font depuis aujourd'hui, c'est parce qu'après coup, il y une refonte de toute la chaussée de la rue Roesselmann qui va être prévue. Il ne faut pas se voiler la face. Alors, là aussi, soyons honnêtes !

Alors un certain nombre de questions qui ont été posées lors de la réunion des riverains qui d'ailleurs a été organisée au Koïfhus, on aurait peut-être pu rester dans le quartier pour qu'un maximum de riverains et notamment les personnes âgées affectées par ce projet puissent y assister. Alors une des questions où j'aimerais bien qu'on apporte une réponse, pas obligatoirement ce soir, mais qu'on y réfléchisse, il y a un certain nombre de professionnels, rue des Bains, notamment des médecins et autres, avec des personnes âgées qui s'y rendent actuellement. Comment va pouvoir se faire la dépose de ces personnes âgées voire handicapées ?

Ensuite, rue Roesselmann, pourquoi la surcharger ? Il y aura dans un premier tronçon une voie de circulation, dans un autre, deux voies de circulation plus les trottoirs, fort heureusement, plus une piste cyclable à contresens. Pourquoi rajouter une piste cyclable alors qu'il m'aurait, à moi, semblé logique, mais peut-être que je me trompe, de prolonger la piste cyclable qui descend du pont de Gaulle, rue Stanislas où il y aura très peu de circulation à l'avenir, il faut le dire et de poursuivre au centre-ville. Voilà, j'aurais aimé des réponses aujourd'hui, si possible, à ces questions.

M. le Maire MEYER : Je réponds à la première partie. Vous reveniez sur le gaz. Si le réseau de gaz n'était pas à reprendre, il n'aurait pas été repris. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent inutilement. En d'autres termes, si aujourd'hui Vialis travaille sur le réseau de gaz, c'est parce que le remplacement du réseau s'imposait, tout simplement, travaux ou pas travaux.

Pour les autres questions, je laisse le soin aux deux adjoints qui étaient à la réunion, de répondre. Mais d'abord une réponse à M. DENECHAUD qui nous interrogeait pour connaître le maintien de cette plateforme et non de la réunion du côté de la gare. Nous aurons donc deux sites, il y a la gare plus cette plateforme d'échange.

Alors, avant la réponse donnée par les deux adjoints, M. HILBERT demande la parole !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'ai entendu la réponse de M. WAEHREN, je me réjouis de la création et de l'étude d'un PDU, alors, j'aimerais avoir une précision. Est-ce que cette refonte du réseau de la TRACE aura lieu avant la fin de l'étude sur le PDU ou est-ce qu'elle aura lieu après l'étude du PDU, parce qu'il me semble logique de faire un PDU, de faire une étude du déplacement urbain et ensuite d'adapter la refonte des réseaux TRACE et pas l'inverse ? On ne va pas adapter le PDU au réseau TRACE ! C'était une première question.

Une deuxième remarque, c'était par rapport à la concertation sur l'aménagement du quartier. Il me semble que ce quartier-là et surtout le déplacement de pôle d'échange concernent tous les Colmariens et pas uniquement les gens du quartier. Parce qu'il y a des infrastructures que tous les Colmariens utilisent, les bus, les routes mais aussi les pistes cyclables. Or, chaque fois que la Ville veut réaménager un quartier, on demande l'avis des riverains du quartier et pas l'avis de tous les usagers du quartier. J'en veux comme exemple les pistes cyclables qui sont tantôt sur la route, tantôt sur le trottoir, au gré, et cela avait été une réponse qui avait été donnée lors d'une commission d'urbanisme selon la volonté des gens du quartier et pas selon la volonté des gens qui utilisent des pistes cyclables.

M. le Maire MEYER : M. l'adjoint MEYER pour les différentes questions qui ont été posées !

M. l'Adjoint MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, j'ai bien entendu Me GRUNENWALD qui, tout de suite au début, s'est plaint du non débat qu'aurait eu cette opération. Alors, je voudrais simplement lui rappeler qu'il y a eu d'abord un débat en commission thématique. Alors, je ne sais pas qui était là, toujours est-il que les débats ont tourné court. Deuxième concertation que nous avons organisée avec les riverains début août jusqu'au 8 septembre, en mairie, les riverains ont été invités à venir voir le projet avec les techniciens qui leur ont expliqué. Nous avons reçu 12 riverains, sur les 12 riverains, 6 ont dit qu'ils n'avaient rien à dire et que c'était parfait pour eux, les 6 autres ont fait des propositions pour lesquelles nous avons répondu à 90 %, je crois pouvoir le dire. Si ce n'est qu'il y a quelques places de stationnement qui disparaissent, là nous sommes quelque part un peu gênés pour les remplacer. Il s'agit en fait de 13 places de parking. Ceci dit, pour la dernière réunion que nous avons organisée au Koïfhus, il y a eu 38 participants. Alors d'après Me GRUNENWALD, cela se serait mal passé. Je dois pouvoir dire que quand vous avez quitté la salle, après y être arrivé en retard, l'ambiance a tout à fait changé, les gens sont devenus plus coopératifs, ont mieux compris nos arguments et ont fini par adhérer à ce que nous faisons.

Pour ce qui est de la disparition de la gare routière qui existe aujourd'hui, cette gare est obsolète, parce que c'est un pôle d'échange qui va être un stop and go. Le bus va s'arrêter, va décharger ses voyageurs et va faire monter les nouveaux voyageurs et il démarre directement. Il ne pouvait

donc plus se trouver sur la partie de la gare actuelle, même si aujourd'hui, quelque part, le Musée va occuper se site…

M. le Maire MEYER :…peut-être !

M. l'Adjoint MEYER : …mais cela n'a rien à voir, c'est une étude tout à fait précise de la TRACE qui nous l'impose à ce niveau.

Quoi dire de plus ? Pour ce qui est des taxis, vous m'avez demandé si les taxis pouvaient remplacer les bus ? Nous sommes en train de travailler dessus. Il y a 6 taxis normalement qui sont de permanence de nuit. Cela devrait pouvoir suffire. Qu'est-ce que je peux dire de plus ? Je pense avoir fait le tour des problèmes. Alors bien sûr, il est clair que les intérêts particuliers s'harmonisent difficilement avec l'intérêt général mais je crois qu'aujourd'hui, dans cette enceinte, c'est l'intérêt général qui doit prévaloir.

Voilà ce que j'avais à dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. M. WAGNER, une fois pour toute, essayez de vous organiser ! On ne va pas, à chaque fois, relancer le débat, attendre l'intervention de l'adjoint qui est censé répondre aux questions, pour relancer le débat après ! C'est votre manie ! Donc je note l'abstention du Groupe de M. WAGNER !

I – 214 Reversement de 10 % du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Colmar au titre des années 2009 et suivantes.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il y a quelques collègues qui sont concernés là.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de MM. RENIS, HEMEDINGER, WEISS, Mmes MANN et JACQ qui ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

I – 215 Recrutement d'agents contractuels sur des postes statutaires vacants.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je constate que sur les 7 postes, il y a 5 postes qui sont affectés aux Bains et Piscines. Ma question : est-il si difficile aujourd'hui de recruter des maîtres nageurs ? Est-ce un cas particulier pour Colmar ou est-ce un cas général ?

M. l'Adj. WEISS : Non, c'est général. On a du mal à recruter des maîtres nageurs titulaires et les 5 maîtres nageurs que nous avons à l'heure actuelle, n'ont pas réussi le concours d'APS.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

II – 216 Transaction immobilière – acquisition de parcelles sises au lieudit « Grossharth ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 217 Transaction immobilière – vente de parcelles sises au lieudit Untere Luss.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'avais déjà mentionné, le prix des domaines, oui mais bon, il est calculé pour toute la ville. Sur certains quartiers, il semble quand même particulièrement en dessous de ce que l'on trouve sur le marché. Vous m'avez dit que non, mais j'ai quand même un petit peu revérifié et on a l'impression que la Ville souvent achète au prix fort et vend à prix forfaitaire. Il est clair que la Ville, ce n'est pas un promoteur immobilier, ce n'est pas son rôle de gagner de l'argent forcément là-dessus mais on aimerait quand même disposer d'un tableau complet, chaque année, des cessions et achats fonciers réalisés par la Ville, même sur plusieurs années.

M. le Maire MEYER : C'est une obligation !

M. DENECHAUD : Oui, mais ce qui serait intéressant c'est de l'avoir de manière…

M. le Maire MEYER : …mais on l'a annuellement !

M. DENECHAUD : Alors, j'en attends une copie volontiers !

M. le Maire MEYER : On l'a annuellement.

M. DENECHAUD : Mais je n'ai pas terminé ma demande, donc un tableau complet des cessions et achats réalisés par la Ville ces dernières années, donc sur plusieurs années aussi qui comprennent la localisation en indiquant clairement le quartier de ces opérations, le nom du vendeur ou de l'acheteur, la surface du bien, le prix et le prix au m², un tableau qui soit très clair et synthétique sur les dernières années et qui permet de comparer tous les achats et toutes les ventes. Cela nous permettra peut-être de donner tort à des gens qui disent : « oui, on brade le patrimoine pour renflouer le

budget ! » Parce qu'on espère que ce n'est pas le cas, et voilà, moi je crois ce que je vois et je veux pouvoir vérifier avant d'aller dans un sens ou dans l'autre. Et je voudrais poser une autre question aussi, est-ce que la Ville n'aurait pas intérêt dans certains quartiers, à garder quelques parcelles pour en faire des squares ou des jardins familiaux ou ce type d'opérations ? Je sais qu'elle le fait dans certains quartiers, mais est-ce qu'elle n'aurait pas intérêt à renforcer un petit peu cette politique pour apporter un peu de verdure et d'espaces de détente dans un Colmar qui devient de plus en plus minéral quand même ? Là-dessus, j'aimerais aussi pouvoir disposer d'une carte des espaces verts actuels et des espaces verts planifiés d'ici 2014. Merci.

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Bien, M. DENECHAUD, il n'y a pas de problème. En ce qui concerne le bilan des transactions immobilières, c'est une obligation légale qui a figuré à l'ordre du jour du Conseil municipal du mois de juin dernier et sur lequel l'ensemble des élus ont été amenés à délibérer et à voter. Donc, je mets cela sur le compte de l'oubli. Il est très tard ce soir !

En ce qui concerne les espaces verts, je ne vois pas pourquoi vous le dites, parce que ce n'est pas le cas, cela fait longtemps qu'on a une stratégie foncière pour permettre le développement et parfois le maintien des espaces verts. Du reste maintenant, quand il y a des programmes collectifs de logements, nous imposons, nous cherchons à imposer aux promoteurs la réalisation d'espaces verts, d'aires de jeux, parce qu'il n'y a pas de raison que ce soit la Ville qui soit ensuite obligée de les faire quand il y a des actions de promotion. En ce qui concerne France Domaine, c'est un organisme indépendant, c'est une obligation là encore de coller à la réalité. Quand vous dites qu'il a un prix unique, quel que soit l'endroit de la Ville, c'est faux. Comment il travaille, on en a déjà parlé d'ailleurs, je reviens là-dessus rapidement. Ils observent les transactions privées, publiques qui ont eu lieu sur un endroit bien précis, l'endroit de la transaction en l'occurrence et en fonction du prix relevé, il fixe ce prix qui correspond à ce prix moyen, de façon à ce qu'on tienne compte des spécificités des quartiers et des endroits et c'est là-dessus que nous nous basons pour une question d'équité et pour une question de transparence également.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je suis tout à fait disposé à vous croire, mais simplement vous dites « bon voilà, c'est une obligation ! » Maintenant j'attends d'avoir ce tableau pour pouvoir m'expliquer pourquoi les achats se font à des prix plus élevés en fonction de la surface que les ventes.

M. le Maire MEYER : Mais vous l'avez ! Sortez le de vos documents du mois de juin dernier ! D'ailleurs, M. DENECHAUD, votre propos est contradictoire. Vous dites qu'on surpaie par rapport à l'estimation des domaines et d'un autre côté, vous dites qu'on brade ! C'est juste le contraire ! Ce sont deux arguments qui s'opposent ! C'est vraiment du 180° !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. DENECHAUD. Merci, M. le Premier Adjoint.

II – 218 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adjointe LICHTENAUER : Je rappelle qu'on commence l'opération de gravage lundi prochain. Vous avez eu donc une fiche avec les renseignements que doivent apporter les acheteurs de vélos sur laquelle on a rajouté le gravage puisque pour le moment il y avait juste l'autocollant. Je rappelle aussi que le gravage est gratuit pour les vélos aidés et coûte 5 € pour les autres personnes. On annoncera le gravage des vélos dans la presse quelques jours auparavant.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Je voudrais d'abord rendre à César ce qui appartient à César, à savoir que Mme LICHTENAUER avait présidé la Commission d'Urbanisme dans le cadre du rapport « travaux de voirie dans l'aménagement d'un pôle d'échange » et que contrairement à ce que disait l'Adjoint MEYER, tout à l'heure, les débats n'ont pas tourné court, les débats ont été fructifiants. D'ailleurs M. WALTHER peut le confirmer.

Concernant le rapport proprement dit, Vialis l'a montré en début de séance, je pense que la Ville de Colmar ferait bien de rentrer dans le 21ème siècle, dans le cadre des nouvelles technologies, parce qu'il y a encore toujours prévu que chaque foyer colmarien muni de pièces justificatives, peut se déplacer en mairie pour pouvoir bénéficier de cette mesure. Je pense également et j'ai été interpellé par un certain nombre de citoyens colmariens me disant qu'il faut se déplacer pendant les heures d'ouverture de la mairie, que pour bénéficier de cette mesure, il faut parfois prendre une demi journée de congé alors qu'il y a, aujourd'hui, des nouveaux instruments, l'informatique, internet, un scanner qu'on pourrait mettre en place. Les habitants colmariens pourraient bénéficier de cette mesure en transférant les pièces justificatives via ce nouvel outil.

Mme l'Adjointe LICHTENAUER : De toute façon, pour faire graver le vélo, il faudra se déplacer ! C'est évident. Donc on peut faire l'un et l'autre dans la foulée ! On peut passer à la Mairie d'abord et ensuite place Rapp et voilà.

M. le Maire MEYER : Les dossiers, on l'a déjà dit, vous pouvez les obtenir par le site Internet ! Les documents sont disponibles. Le dépôt du dossier est obligatoire parce qu'il faut justifier, mais les documents peuvent être retirés à distance. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Moi je voudrais simplement appeler l'attention du contribuable. Nous en sommes à 830.000 € de vélos achetés et je me pose toujours encore la question de savoir mais où sont-ils, tous ces vélos ? Parce que je ne les vois pas ! J'en ai vu trois en tout !

Mme LICHTENAUER : Il ne faut pas oublier que les vélos achetés concernent aussi des vélos pour enfants qu'on ne voit pas forcément dans les rues, des VTT qu'on voit plutôt en montagne…

M. le Maire MEYER : …Madame l'Adjointe, réservez-vous, parce qu'il y a d'autres questions encore qui se posent ! M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, une petite question là, on a reçu une note,un document distribué où il est précisé qu'un vélo neuf pouvait être électrique. Alors admettons que je veuille acheter un vélo électrique, un vélo électrique de type vélo-taxi qui est considéré comme un vélo, est-ce que ce vélo serait éligible à cette subvention ? Et un deuxième commentaire, pourquoi les vélos-taxis sont-ils interdits au centre ville alors que les taxis automobiles peuvent y accéder sans aucun problème ?

Mme LICHTENAUER : Un vélo-taxi est à usage commercial et pas privé !

M. HILBERT : On peut l'acheter à titre privé, il n'y a pas de raison !

M. le Maire MEYER : Le vélo-taxi n'entre pas en ligne de compte !

M. HILBERT : Mais pourquoi ? C'est un vélo !

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas un vélo ! M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Puisque nous parlons vélo, parlons aussi également de pistes cyclables et je voudrais dans ce cadre-là, faire quatre suggestions à Mme LICHTENAUER.

Première suggestion : ne pourrait-on pas nettoyer régulièrement les pistes, les trottoirs et les voies cyclables, surtout en cette saison ? Pas plus tard qu'il y a 15 jours, j'ai personnellement crevé deux fois de suite avec mon vélo sur une piste cyclable colmarienne.

Deuxième suggestion : Ne pourrait-on pas élargir le pont SNCF Sud pour une cohabitation davantage sécurisée, piétons – cyclistes et ceci sur les deux côtés de la chaussée ?

Troisième suggestion : j'aimerais circuler un petit peu avec Mme l'Adjointe pour que nous puissions faire le point sur l'ensemble des difficultés, des points noirs qui existent en ce qui concerne les liaisons pistes cyclables et que la Ville puisse en fait améliorer ces points noirs ?

Quatrième suggestion : c'est une question que je réitère assez souvent ces derniers temps, qu'en est-il finalement du plan de liaison de pistes cyclables entre les communes de la communauté d'agglomération ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Alors, vous nous avez invités à bien lire les documents, donc je vais vous faire plaisir, j'ai bien lu et dans le document qui a été distribué à l'appui de la délibération, il est écrit : « La Ville de Colmar octroie une aide financière par foyer à compter du… pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel sur lequel devra être mentionné le soutien de la Ville ». Alors je suppose que vous n'attendez pas que le vendeur soit un homme sandwich avec la mention du soutien de la

Ville et que cela se réfère bien aux vélos ! Je suggère donc que l'on reconstruise cette phrase.

M. le Maire MEYER : C'est une petite plaisanterie !

Mme VALENTIN : Tout à fait ! Mais je considère quand même qu'il faudrait revoir la phrase !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Voilà, je sais que mes propositions fatiguent tout le monde, en même temps, je suis le seul de mon groupe, je peux donc difficilement tourner avec d'autres personnes !

C'est juste pour des propositions ! Cela peut être intéressant parfois ! Il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits, on le reconnaît en terme de pistes cyclables, si on raisonne en km de pistes cyclables créées ou de bandes cyclables créées parce qu'on a dit que c'est beaucoup de pots de peintures, mais il y a des efforts qui sont faits mais le problème c'est qu'ils sont décousus. Et on manque toujours d'une signalisation complète et cohérente sur tous les axes de la ville pour que l'on sache vraiment où l'on va à vélo et que ce ne soit pas réservé aux connaisseurs. Et quelque chose qui va avec, c'est une vraie carte des itinéraires cyclables. Cela s'est fait, par exemple, dans l'agglomération mulhousienne. On pourrait faire quelque chose de similaire, une vraie carte actualisée, disponible sur Internet. Ce n'est pas quelque chose de très compliqué !

Bon, bien sûr, je désapprouve totalement l'arrêté sur les vélos taxis. Il y a des villes qui ont payé pour avoir ce genre de service, il y en a d'autres qui les mettent dehors. Chacun sa stratégie, maintenant, une autre proposition serait d'avoir un système de location longue durée pour les vélos, comme Strasbourg, a priori, est en train de le mettre en place. Il existe déjà un système de location simple, Mme l'adjointe l'a rappelé, mais il est très confidentiel pour l'instant, beaucoup de gens ne le connaissent pas, il n'y a même pas de panneaux qui indiquent l'endroit. Je connais des personnes qui ont cherché. Bien sûr, quand on cherche un peu, on finit par trouver ! Notamment pour les touristes, je l'avais déjà souligné, cela manque encore beaucoup de communication à la gare et place Rapp. La location longue durée viendrait compléter ce dispositif pour des résidents, pour des gens qui vivent plusieurs mois à Colmar, par exemple, en proposant un tarif modéré, comme 10 € par mois. Cela se fait ailleurs et cela pourrait se faire soit à l'initiative de la Ville, soit à l'initiative d'un privé mais je ne connais pas encore d'offres de ce type chez un privé à Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adjointe LICHTENAUER : Je commence par la fin. Pour la longue durée, cela existe à la gare et cela coûte 15 € par mois.

Ensuite cartes et panonceaux pour les cyclistes, c'est prévu. On ne se précipite pas trop parce que si c'est pour faire un plan cyclable qui soit obsolète dans 6 mois, ce n'est pas la peine ! Il vaut mieux attendre un petit peu. Au niveau des pistes et des bandes, quand ce sont des bandes et des traits de peinture, c'est parce qu'il n'est pas possible de faire une piste sur le

trottoir. Il faut savoir qu'une piste doit avoir 1,50 m de large et qu'il faut qu'il reste 1,40 m pour les piétons. Les trottoirs inférieurs à 2,90 m, on ne peut pas mettre de pistes dessus. On met des bandes sur la chaussée.

Ensuite, le fait de marquer que le vélo a été subventionné ou aidé, cela se traduit par l'autocollant qui est mis sur le vélo, évidemment pas sur le vendeur ! Et quand on fera le gravage, l'autocollant pour les vélos aidés sera un petit peu spécial parce qu'il y aura dessus aussi la marque de la Ville, contrairement aux personnes qui viennent et qui paient le gravage du vélo.

Ensuite le tour de ville, M. LECONTE, c'est quand vous voulez, avec plaisir, je l'ai déjà fait avec plusieurs personnes, chacun propose et puis on voit ce que l'on peut faire par après.

M. le Maire MEYER : Etant également entendu, Mme l'Adjointe, que la Communauté d'Agglomération est en train d'élaborer un plan, pas seulement pour Colmar, mais de Colmar y compris les autres communes pour avoir les liaisons.

Mme l'Adjointe LICHTENAUER : Et je voulais juste finir par le pont Sud. Je l'emprunte pratiquement tous les jours, il ne me paraît pas tellement dangereux, c'est sûr que c'est étroit, il y a deux voies pour les voitures, je vois difficilement comment on peut les réduire.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, par rapport aux liaisons ville-centre, communes au niveau de la CAC, là malheureusement aussi, nous sommes face au Conseil Général. Une fois de plus, nous avons fait un courrier au Président du Conseil Général pour lui demander une meilleure collaboration pour essayer de mettre en cohérence nos projets et leurs projets et pour l'instant, nous sommes au pied du mur. On attend une réponse parce qu'il y a des problèmes certains notamment le long de la RN 83 par rapport à la déviation de Wintzenheim, par rapport au nouveau giratoire qui n'est pas prévu pour être franchi. Là, nous sommes face à une politique pour l'instant de non recevoir. On ne reçoit pas nos demandes et c'est tout. On a eu des réunions mais très fragmentaires et pour l'instant, une fois de plus, comme pour les bio-déchets, on est confronté malheureusement à une mauvaise volonté politique.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je ne suis pas tout à fait satisfait des pistes cyclables au niveau départemental, n'empêche que le long de la 83, entre le nouveau giratoire au Ligibel, il y a un passage souterrain qui traverse, quand on vient de Colmar, il rejoint les vignes il est sur la gauche, on peut aller direction Wintzenheim jusqu'au giratoire suivant, là on prend à droite jusqu'au premier pont qui passe au-dessus de la nouvelle déviation de Wintzenheim et en prenant à gauche, on peut aller à Wintzenheim. M. WAEHREN, je vous y emmènerai un jour !

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Je voudrais un peu réagir aux propos de Mme LICHTENAUER, je pense qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident grave au niveau du pont avant d'entamer finalement le réaménagement de ce pont. Je vous rappelle quand même que c'est une suggestion que j'avais faite déjà il y a plus de 15 ans ! Et on en est toujours au même point !

M. le Maire MEYER : M. LECONTE, vous n'avez pas raison. Au départ, il n'y avait pas de passage du tout sur le pont Sud. Et c'est après règlement de multiples complications que nous avons pu installer un passage. Ce passage n'est pas vieux de 10 ans, il date d'environ 6 ou 7 ans. Auparavant, il n'y avait rien.

M. LECONTE : Oui, mais le problème, c'est que ce passage …

M. le Maire MEYER : …il n'y avait rien du tout !

M. LECONTE : On est d'accord, mais le problème c'est que la cohabitation entre les piétons et les cyclistes est absolument dangereuse à cet endroit au passage du pont.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, en complément de la réponse de mon collègue Frédéric HILBERT au collègue WAEHREN qui faisait allusion, je pense à la passerelle cyclable avenue de Lorraine …

M. le Maire MEYER : non…

Mme KLINKERT : …ce n'était pas cela ? Alors je me réserve cette réponse pour une autre fois !

M. le Maire MEYER : En attendant le résultat des tractations, vous pouvez apporter toute votre contribution pour que cela se réalise, comme c'était prévu !

Mme KLINKERT : Sachant, M. le Maire, que c'est de la compétence communale !

M. le Maire MEYER : Pas du tout !

Mme KLINKERT : Et si ! Puisque nous sommes en agglomération !

M. le Maire MEYER : Pas du tout ! Il faut assumer tout simplement la DUP.

Bien, la proposition est mise aux voix avec naturellement l'approbation de la rectification figurant sur le règlement qu'a évoqué Simone LICHTENAUER.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Remarquez quand même que d'une façon globale on voit fleurir dans la presse nationale en ce moment des articles sur l'action des villes au profit des vélos, il n'est donc pas interdit de faire « cocorico » ! Mais nous aurions quelque 15 mois d'avance par rapport à ce qui se fait ailleurs aujourd'hui.

II – 219 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Mme SIFFERT, 319 bénéficiaires, je n'arrive pas à ce total si je totalise les 4 options qui sont répertoriées sur le tableau. J'arrive à 274.

Mme l'Adjointe SIFFERT : D'après moi, le compte est bon.

M. le Maire MEYER : Quel compte est bon ? Celui que vous avez indiqué ?

Mme l'Adjointe SIFFERT : Oui !

Mme VALENTIN : Alors les tableaux sont faux.

Mme l'Adjointe SIFFERT : Il y a 9 arbres dans les jardins privés, il y a 5 arbres dans le domaine public. Mais je pense que c'est parce qu'ils ne sont pas encore plantés que vous posez la question !

M. le Maire MEYER : Plantés ou pas plantés, il y a quelque 400 interventions qui ont été faites, non seulement pour les arbres mais sur les différentes options possibles.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Mme l'Adjointe.

I – 220 Garantie communale pour huit emprunts d'un montant total de 8.349.791 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de réhabilitation de 267 logements du « Palais Royal Sud » (convention ANRU de Colmar).

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 221 Biopôle : Extension du bâtiment vigne et vin

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Au point « Divers », il y a deux demandes de parole. D'abord par Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souhaitais connaître, conformément au règlement intérieur, et comme vous m'en donnez l'opportunité d'ailleurs, quelle est la position de la Ville, de la Mairie, si vous voulez, concernant la demande d'extension de 5.000 m² de la galerie marchande du Centre Commercial Cora qui génèrera la création de 220 emplois sachant que ce projet permettra de freiner l'évasion commerciale vers Mulhouse et Strasbourg, grâce à l'implantation d'enseignes dynamiques qui, aujourd'hui, ne trouvent pas de locaux suffisamment grands sur le centre de Colmar et qui vont donc s'implanter à Mulhouse et à Strasbourg. Merci de votre réponse.

M. le Maire MEYER : Bien, M. HILBERT pour la question qui le concerne !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, d'accepter cette question qui est arrivée tôt ce matin. Le réseau « Sortir Du Nucléaire » organise une manifestation pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. L'animateur de ce réseau vous aurait sollicité depuis quelques mois, vous informant de sa volonté de réunir les manifestants place Rapp avant le début du cortège. Toute la communication liée à cette action indique la place Rapp comme lieu de rassemblement. Or, il y a quelques jours, le réseau « Sortir Du Nucléaire » a été informé que la place Rapp ne pourrait pas être utilisée. Colmar a déjà connu des manifestations antinucléaires, elles sont parties de la place Rapp et se sont toujours déroulées de manière pacifique. Les autres rassemblements organisés par le réseau « Sortir Du Nucléaire » l'ont été en collaboration avec les municipalités et se sont bien passés. Alors que le parcours du défilé a été élaboré en accord avec le service. Cette décision met dans l'embarras les organisateurs de la manifestation. Il n'est pas sûr qu'ils puissent informer toutes les personnes qui ont prévu de se mobiliser pour l'arrêt de la plus vieille centrale nucléaire de France, du changement de lieu de rendez-vous. Pourriez-vous, M. le Maire, revenir sur cette décision ?

M. le Maire MEYER : Reconnaissez d'abord, M. HILBERT, que nous ne sommes pas très à cheval sur le règlement puisqu'on aurait pu dire : « question déposée trop tard ! » Mais on répond quand même !

Au départ, pour Cora, M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adjoint BECHLER : Merci, M. le Maire. D'abord je voudrais dire que depuis 10 ans, même si je n'y étais pas, la Ville s'efforce de trouver un équilibre entre les commerces du centre-ville et les zones périphériques où s'implantent des grandes surfaces. Et ce n'est pas vous, Mme VALENTIN, qui allez en implantant 5.000 m² de galeries marchandes redynamiser le centre ville comme vous avez posé la question ce soir et que nous allons procéder à l'évolution plus favorable du commerce au centre ville. Quant aux 220 emplois dont vous parlez, c'est au détriment des commerçants du centre ville, qui vont, eux, fermer boutique, ou perdre des emplois. J'aimerais bien qu'on fasse un décompte à la fin pour savoir réellement ce qu'il y aura comme emplois créés ou positifs, si vous voulez. Voilà ce que je pouvais dire et si vous voulez, j'ajouterais une note un peu pâtissière : « le gâteau, c'est le portefeuille des ménagères qui n'est malheureusement pas extensible à l'heure actuelle et installer 5.000 m² de galerie à Cora, c'est encore diviser et

partager le gâteau en de plus petites parts, donc ce n'est vraiment pas comme cela que nous allons redynamiser le centre ville.

M. le Maire MEYER : Toujours sur le même sujet -le point « Divers » ne fait pas l'objet d'un débat !- Yves HEMEDINGER, en tant que Président du SCOT mais qui a également entendu la position des Maires de la Communauté d'Agglomération, il y a 8 jours.

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Oui, tout à fait, puisque le point était inscrit à l'ordre du jour de la réunion des vice-présidents de la CAC et la décision a été unanime, la position est claire, pour des raisons qui ont été rappelées par Jean-Pierre BECHLER. Je crois que cela ne sert à rien de créer des emplois. Les vrais emplois créés, ce sont ceux que l'on ne détruit pas par ailleurs et le solde est important. La position est claire, nous ne souhaitons pas cette extension qui, je le dis quand même, 5.000 m², c'est plus que le double de la surface actuelle. C'est vraiment un projet extrêmement vaste, extrêmement important qui ne manquerait pas de poser des problèmes, mais mon collègue BECHLER l'a dit, aux commerces des centres-villes de l'ensemble d'ailleurs des communes de la CAC, puisque encore une fois, la position a été extrêmement claire là-dessus.

M. le Maire MEYER : Concernant la réponse à M. HILBERT quant à l'utilisation de la place Rapp pour le rendez-vous de début octobre !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. HILBERT, il n'y a eu aucun accord des services de la Ville, pas du tout. Nous travaillons en étroite collaboration, en étroite concertation avec la Préfecture. Une réunion s'est tenue du reste en fin de semaine dernière à la Préfecture, avec la Ville, en présence du Préfet et du Maire de Colmar, qui sont parfaitement sur la même longueur d'ondes sur le sujet. Nous faisons une proposition qui est d'ailleurs négociée, discutée entre le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et les organisateurs et qui a l'assentiment de la Préfecture et de la Ville, la mise à disposition du Stade des Cheminots, à proximité de la gare, ce qui est logique, puis les avenues Poincaré, Clémenceau et la rue de la Semm jusqu'au Natala puisque les organisateurs souhaitaient organiser un concert. Nous ne sommes pas du tout contre l'organisation de ce concert, et à partir du moment où cet itinéraire est respecté, la Ville fera ce qu'il faut pour mettre à disposition d'autres lieux. Ils souhaitaient pouvoir s'installer pour des conférences au Cercle Saint-Martin, dans ce cas-là, et je dis bien dans ce cas-là uniquement, cela ne posera pas de problème, y compris pour quelques conférences au CGR, à partir du moment où les organisateurs respectent le choix exprimé par le Préfet et par la Ville et par le Maire. Nous ferons ce qui est de notre ressort sans aucun problème.

M. le Maire MEYER : Voilà, mes chers collègues, il est exactement 22 h. 40. Depuis 18 H. 30, cela fait 4 H. 10, 22 débats pour les points à l'ordre du jour. Merci pour votre patience, bonne soirée, la séance est levée et naturellement le petit verre vous attend.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 22 H. 40

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 10 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : Mme BENNAGHMOUCH et Me GRUNENWALD qui donnent respectivement procuration à M. WAGNER et à Mme DOLLE.

Suite à cela, il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Opposition ? Abstention ? Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er au 30 septembre 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

J'ai deux communications à faire :

- La première porte sur l'organisation du Tour de France. C'est une question qui avait déjà été posée par l'un ou l'autre collègue. Le 17 juillet, notre ville a servi d'accueil à l'arrivée de la 13ème étape Vittel-Colmar dans l'édition 2009. Cette arrivée s'est déroulée pour la première fois au centre ville, avenue de la République. Cette étape de montagne rendue difficile par de mauvaises conditions météorologiques a néanmoins connu un succès populaire impressionnant tant par la foule massée sur le parcours et à l'arrivée que par la couverture médiatique. A noter, et cela a été relevé, que l'étape colmarienne a été suivie à la télévision par 4 100 000 téléspectateurs, meilleure audience après celle de l'étape Montélimar-Mont Ventoux où les téléspectateurs étaient au nombre de 5 200 000. Evénement de dimension mondiale, le Tour de France a permis une incomparable promotion de notre ville et plus largement de notre département et de l'ensemble de la région Alsace. L'action de la Ville de Colmar avec la collaboration étroite de nombreuses structures, dont en particulier l'Association Départementale du Tourisme, a été unanimement saluée comme une pleine réussite. Naturellement, nous ne devons pas oublier en ce qui nous concerne, l'association Colmar Sport Evénements, le monde associatif et économique ainsi que les militaires du 152ème Régiment du Génie. Je conclus avec le bilan financier puisque c'est ce qui vous intéresse. Il a été arrêté à 489 079 € HT. Les recettes ont couvert totalement les dépenses, hors naturellement la contribution forfaitaire de 130 000 €. Les petites dépenses payées par la Ville s'élèvent à 4 825 € contre 11 186 € en

2001. Donc, globalement, non seulement le budget a été respecté, mais nous avons bénéficié en plus d'une audience vraiment exceptionnelle et rencontré une forte mobilisation des entreprises et des associations. Naturellement je ne voudrais pas oublier les services municipaux qui portaient à bout de bras l'organisation de cette épreuve, ce qui a supposé de longues réunions avec les autres partenaires pour arriver au résultat final.

- La deuxième communication porte sur la Communauté d'Agglomération avec le rapport d'activités 2008. Il vous est produit. Cette communication est également imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le rapport produit permet d'avoir une vision assez large sur les différentes actions, les différences missions, comme naturellement les orientations qui préfigurent déjà ce que seront les activités 2009.

  Demande de parole de la part de M. LECONTE

M. le Maire MEYER : M. LECONTE, le point communication ne fait pas l'objet d'un débat. Vous pouvez toujours, au fil de l'ordre du jour, poser la question qui vous intéresse pour ne pas déroger par rapport à ce que nous faisons habituellement. Au fil de la discussion à venir, vous aurez donc toutes possibilités d'intervenir comme vous l'entendez.

I – 222 Décision Modificative n° 1/2009

M. le Maire MEYER : Anciennement c'était le Budget Supplémentaire. En première page, la présentation qui est faite résume en un paragraphe la différence entre le budget primitif arrêté au mois de mars et cette décision modificative. Au total il y a une différence de 410 200 € en moins, globalement, ce qui est vraiment plus que symbolique puisque représentant 0,25 % du budget. Les différents ajustements, vous les avez à partir de la page n° 4 à démarrer avec le budget principal où pour la section de fonctionnement, il y a une diminution globale de 270 000 € avec le détail que vous retrouvez également sur les pages 4 et 5, donc de petits ajustements, soit des plus, soit des moins. Vous avez dans le même ordre les recettes de fonctionnement, sur la page 5, avec la diminution d'un même montant de 270 000 €. Pour continuer sur les pages 5 et 6 concernant les recettes, où nous faisons le point également sur les diminutions et sur les augmentations.

En page 7, nous démarrons la section d'investissement. Naturellement en produits financiers, nous sommes également en retrait puisque les taux de rémunération des placements ne sont plus à la hauteur de ce qu'ils étaient précédemment. En budget d'investissement, un moins tant en recettes qu'en dépenses de 261 000 €. Vous voyez donc bien que c'est réellement epsilon par rapport à ce que nous avions à examiner les années précédentes. C'est la raison pour laquelle je disais que nous aurons un budget principal et que nous nous limiterons en automne aux petits ajustements s'avérant nécessaires. Cette solution nous a permis d'entrée, dès le début d'année, de tenir compte de la pleine capacité de nos moyens

pour engager, arrêter les dépenses et pour arrêter naturellement aussi la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Nous avons également les budgets annexes que vous retrouvez sur la page n° 11 et en page 12 les différentes propositions sont faites pour que le Conseil Municipal puisse délibérer. Je laisse la parole à l'adjoint de ressort Matthieu JAEGY pour approfondir davantage cette présentation très résumée et qui se limite à une modification de 0,25 % par rapport à ce que nous délibérions au mois de mars de cette année. M. l'Adjoint !

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers Collègues, nous vous proposons à présent de visionner quelques tableaux de synthèse qui viennent illustrer les développements de ce rapport et qui permettent de bien resituer les chiffres induits par cette décision modificative dans les grandes masses de notre budget.

(présentation de la décision modificative à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. Le débat est ouvert. Mme VALENTN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'aurais plusieurs questions et pour simplifier les choses je vais reprendre dans l'ordre de la présentation de la décision.

- Au chapitre 12, les frais de personnel ont baissé de 143 000 € en raison d'un moindre recours au personnel extérieur. Alors, ce moindre recours est-il dû à une diminution de services offerts à la population ? Si oui, dans quels domaines ? Et si non comment a-t-on fait pour réaliser ces économies en garantissant les mêmes services ?
- Au chapitre 23, le financement complémentaire de la section de financement entraîne un ajustement de l'autofinancement qui est revu à la baisse. Alors, les baisses de l'autofinancement sont récurrentes ces dernières années. Avec quels moyens la Ville compte-t-elle financer dorénavant les travaux et les projets entrepris ?
- Au chapitre 70, on enregistre une baisse de 190 000 € des droits de stationnement qui sont expliqués par une régression de la fréquentation, une extension du stationnement gratuit place Lacarre et une délivrance de cartes Ville. Pourrions-nous connaître la part de chacun de ces trois postes dans la baisse globale ?
- Au chapitre 74 dans les dotations et participations, il y a une très forte baisse des dotations de l'Etat, dotations forfaitaires et dotation nationale de péréquation pour plus de 394 000 € ainsi qu'une baisse de la compensation de la taxe professionnelle qui sont dues, dites vous, à la problématique locale de la baisse de population enregistrée lors du recensement 2006 et à celle nationale de la limitation des

concours financiers de l'Etat. Je poserai ma question avec le chapitre 76.

- En attentant, au chapitre 75, l'immeuble qui abrite les services de la CAC devait être vendu et cette option a été abandonnée pour l'année 2009. Est-ce que c'est une option qui est reportée, quand ? Si on ne le vend pas, que devient l'immeuble ?
- Au chapitre 76, on a tout au long de la présentation des différentes modifications, mis en avant le très faible pourcentage qui impacte tant les sections de fonctionnement que d'investissement. Ici, les dotations fiscales baissent de 455 000 €. On ne parle pas du pourcentage, qui lui, est de plus de 24 %. Au même chapitre, une importante baisse des résultats des placements en valeurs mobilières qui devrait nous amener à réfléchir à ces placements. Est-ce que la Ville réfléchit à des placements plus sûrs ?
- Au chapitre 77, au titre des produits exceptionnels, pouvez-vous nous indiquer quels sont les désordres de la place Rapp qui justifient le versement par Eurovia de 127 000 € ?

Et en conclusion, nous pensons qu'il y a sans doute des domaines dans lesquels l'Etat et la Ville peuvent et doivent réorganiser les choses pour améliorer l'efficacité des services publics sans augmenter la dépense. Mais en période de crise, et nous y sommes toujours, l'objectif premier devrait être de tout faire pour que la société dans son ensemble souffre le moins possible et que la dépense publique atténue les effets des décisions du secteur privé. Il semble donc que Colmar rencontre des difficultés à financer par ses propres moyens, je pense bien sûr à l'autofinancement des actions dépendant de son ressort. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous comptez mener pour assurer à la Ville des revenus suffisants pour faire face aux projets futurs ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Quelques interrogations à la lecture de cette décision modificative. Tout d'abord mon étonnement quant à la baisse des crédits pour les opérations d'investissement. En juin dernier, vous parliez de relancer l'économie locale en prévoyant 2 M€ de travaux supplémentaires et maintenant vous diminuez les crédits d'investissement de plus de 2,7 M€. Bien sûr vous inscrivez des opérations nouvelles mais il demeure un solde négatif de près de 700 000 €.

Ensuite, je constate une augmentation de plus de 50 % des recettes émanant des amendes de police. Doit-on en conclure que les Colmariens ont été deux fois plus verbalisés en 2009 que les années passées ?

Enfin, j'ai relevé une rallonge de 80 000 € pour le paiement des indemnités aux élus alors qu'il n'en était fait nullement mention dans votre rapport. Est-ce une mauvaise prévision budgétaire au budget primitif ?

M. le Maire MEYER : D'autres questions ? M. l'Adjoint JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je commencerais par vous répondre, Mme DOLLE, sur le dernier point concernant les 80 000 € supplémentaires

que vous relevez par rapport aux augmentations des indemnités liées aux élus. Alors, ces 80 000 € se décomposent comme suit : 20 000 € concernent la prise en charge de cotisations supplémentaires au titre de la retraite suite à la demande de trois élus et les 60 000 € résultent quant à eux d'une mauvaise imputation des cotisations 2008 d'où une mauvaise base pour l'estimation de 2009. C'était simplement une inversion de chapitre lors de l'élaboration du budget.

S'agissant de votre remarque sur les dépenses d'équipement, je rappelle que celles-ci sont en augmentation parce que nous inscrivons ce budget résolument dans le cadre du plan de relance et nous avons déjà une condition à respecter au regard du FC TVA, vous le savez bien. Il n'est donc pas question de revoir à la baisse les investissements en direction de notre ville. Il peut y avoir effectivement des réajustements selon tel ou tel type de travaux par pragmatisme tout simplement. C'est aussi le but d'une décision modificative, c'est d'ajuster effectivement les crédits initialement inscrits. En tous les cas, il n'y a pas de baisse de l'investissement.

Autre point que vous releviez, Mme VALENTIN, il n'y a pas non plus de baisse de services à la population. Lorsqu'on parle de baisse de charges de personnel, c'est effectivement, tel que c'est inscrit au rapport, un moindre recours au personnel extérieur. Cela veut dire que l'activité n'a pas forcément baissé mais nous avons simplement optimisé nos ressources à terme en recourant moins que prévu au personnel extérieur.

Enfin, s'agissant des dotations et participations, celles-ci sont effectivement en baisse mais vous n'ignorez pas qu'elles varient également en fonction des recensements. Or le dernier recensement qui avait été fait pour la Ville de Colmar nous était en quelque sorte défavorable, d'où cette baisse de dotation en provenance de l'Etat. Voilà pour ma part, M. le Maire, ce que je pouvais indiquer à nos collègues.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je voulais juste rebondir sur ce que vient de nous affirmer M. l'Adjoint aux Finances en disant que finalement les dépenses d'investissement sont en hausse. Moi, je me tiens simplement à la lecture du rapport, page 7, où les dépenses d'investissement s'équilibrent à - 261 000 €. Il y a donc déjà le signe négatif qui est devant. Et puis, au niveau des dépenses réelles d'investissement, on nous dit qu'elles sont en diminution de 794 000 €, ce que vient de dire ma collègue Corinne DOLLE, ce qui est la compensation entre les diminutions de crédits inscrits au budget primitif suite à des opérations différées en 2010 d'un montant de 705 000 € et une diminution de crédits votés au budget primitif, je vous fais grâce du détail, d'environ 2 M€, compensés. Donc 2,7 M€ compensés par des recettes d'investissement nouvelles de 2 M€. Donc, vous m'excuserez mais on est bien en diminution de 700 000 € au niveau des dépenses d'investissement, budget primitif et budget supplémentaire inclus.

Et puis, juste aussi une petite remarque concernant cette mauvaise imputation de 60 000 € concernant les indemnités des élus. On se pose la question : s'agit-il d'une mauvaise imputation ou est-ce une volonté ?

M. l'Adj. JAEGY : M. WAGNER, je vous reprends sur ce dernier point. La baisse que vous évoquez de - 794 000 €, vous en retracez très justement les différentes composantes. Il faut la relativiser par rapport aux grandes masses de ces dépenses réelles d'investissement, c'est -1,25 %.

M. WAGNER : Nous sommes tout à fait d'accord, mais c'est juste dire la vérité : on a une diminution. C'est tout. Et ne pas dire qu'on est en augmentation alors qu'on a une diminution. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Dans ce domaine, je pense que la leçon est difficile à donner, M. WAGNER.

M. WAGNER : ça y est !

M. le Maire MEYER : Vous ne voulez pas que je gratte un peu sur vos précédentes affirmations ! M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Juste, M. le Maire, à propos de votre remarque, si je me souviens bien, M. WAGNER qui est assis à côté de moi, faisait partie de votre équipe à la précédente mandature. Vous sous-entendez donc que quand M. WAGNER travaillait à côté de vous, il ne disait pas la vérité !

M. le Maire MEYER : Non, Monsieur, ça c'est passé après ! M. LECONTE !

M. LECONTE : M. le Maire, ma collègue qui siège à côté de moi, vous a posé un certain nombre de questions et nous aimerions bien que vous y répondiez, si c'était possible.

M. le Maire MEYER : Merci, pour le rappel, mais je n'ai pas oublié. Certaines ont déjà eu des réponses. J'ai noté au fur et à mesure et je recommence avec Mme VALENTIN. Comme d'habitude, on va progresser un peu par quelques petites projections supplémentaires, si vous le permettez. (protestations et brouhaha général dans la salle)… mais auparavant, quand même quelques réponses ponctuelles à des questions qui ont déjà été posées. Mme VALENTIN, vous demandiez si la diminution des frais de personnel se faisait au détriment du service. Je réponds non dans la mesure où le Budget Primitif est toujours une estimation et après, en fonction des dépenses de l'année, on ajuste. On a donc pu régulariser la situation pour ne pas laisser subsister sur la ligne des frais de personnel des charges, des crédits, qui ne sont pas nécessaires. Ce n'est donc pas au détriment du service, ce n'est pas au détriment du personnel, mais le coût initial était légèrement surestimé.

Dans le domaine de l'autofinancement –j'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure- il est toujours fonction du coût du budget de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement. Dans la mesure où les dépenses de fonctionnement peuvent être maîtrisées, on peut avoir davantage de latitude dans la marge d'autofinancement à transférer vers la section d'investissement. Les crédits d'autofinancement des années précédentes ont provoqué des travaux. Or, les travaux en eux-mêmes, génèrent des provisions pour amortissement. Donc, si je fais le cumul de l'autofinancement et de l'amortissement, nous sommes à chiffre égal. Si déjà vous voulez faire une comparaison, il ne faut pas seulement la faire avec la ligne de l'autofinancement, il faut aussi voir sous la section d'investissement

ce que représentent les provisions d'amortissement puisqu'en partie ces provisions ont été financées les années précédentes par l'autofinancement.

Vous n'avez pas compris ? Non ! Eh bien je dirais qu'en autofinancement on tourne entre 6 à 9 M€, mais par ailleurs nous avons plus de 15 M€ d'amortissement. Et plus nous transférons vers l'investissement, plus les provisions augmentent. Il faut donc additionner les deux montants pour avoir la latitude d'appréciation sur l'autofinancement possible, parce que les amortissements donnent une provision de financement que nous réaffectons naturellement dans la poursuite des travaux.

Vous faites également état de la diminution des participations de l'Etat. Nous le savons puisque nous étions plafonnés à quelque 3 %, toutes interventions confondues. Mais au-delà de la diminution, j'observe que la DSU est en augmentation de 362 000 €. Donc l'un dans l'autre, on n'est pas très loin.

L'immeuble de la CAC, c'était une opération envisagée pour l'année 2009 mais puisque nous sommes en réforme des collectivités locales, le Conseil Communautaire a jugé qu'il n'était pas opportun en 2009 d'aller vers des opérations d'investissement. Il faut d'abord voir ce que va donner la réforme des collectivités locales pour ne pas ajouter encore une couche supplémentaire par rapport aux dépenses. Ce sont les mêmes contribuables qui, en effet, ont à payer les charges de la Communauté d'Agglomération et des différentes communes membres du Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire a donc décidé de surseoir à cette opération et de continuer à louer. L'un dans l'autre, ce n'est pas une dépense pour la Ville de Colmar. C'est tout simplement la transformation d'une opération qui était prévue.

La baisse importante des valeurs mobilières : eh bien naturellement, les taux de rémunération ne sont plus ceux d'il y a deux ou trois ans. La Ville d'ailleurs n'est pas là pour placer en trésorerie. On peut uniquement placer en trésorerie dans la mesure où la dépense n'est pas encore réalisable, ce sont donc des placements relativement temporaires.

Pour la baisse d'EUROVIA, c'est une estimation qui résultait des jugements pris. On a requalifié pour coller au plus près de ce que représente l'indemnité due par l'entreprise.

Mme VALENTIN : Excusez-moi, M. le Maire, mais je demandais quels étaient les dégâts matériels…

M. le Maire MEYER : … ce sont les travaux d'aménagement de la plateforme supérieure qui ont connu des malfaçons ce qui a entraîné au total une pénalité prononcée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, confirmée par la Cour d'Appel de Nancy, à hauteur d'environ d'1,1 M€. Mais EUROVIA n'est pas le seul partenaire. Ce montant est réparti au moins entre une demi-douzaine d'entreprises.

Mme DOLLE, vous parliez des amendes de police. Vous disiez : « est-ce que les Colmariens ont été davantage pénalisés ou amendés ? ». Eh bien ce n'est pas la réponse, parce que nous avions en 2008, 796 000 en produit d'amendes de police. La valeur du point était de 17 €. La valeur du point de

2009 n'est pas de 17 € mais de 21 €. C'est principalement la valeur du point qui a augmenté. Ce n'est donc pas le Colmarien ou l'usager qui a été spécialement pénalisé.

Vous posez également la question sur l'utilisation des parkings. C'est vrai, les actions engagées avaient un coût. J'ai la situation de l'année 2009 et on commence de nouveau à augmenter. J'ai la situation jusqu'au mois de septembre compris. Par exemple, pour le parking Mairie, à fin septembre, la recette totale était de 361 773 € et pour 2009 cette recette est de 370 000. Il y a donc de nouveau une augmentation du stationnement. Il en est de même pour le parking Rapp où au 30 septembre la recette était de 379 000 et nous sommes en 2009 à 385 000. Je continue, puisque d'autres questions ont été abordées. Pour revenir sur la décision modificative avec cette prétendue diminution des dépenses d'équipement. M. OSTERMANN prenez donc le tableau 2 pour faire apparaître déjà la différence entre ce que nous faisons aujourd'hui par rapport à ce que nous faisions anciennement. Vous avez sur ce tableau la courbe bleue qui est le rappel chaque année du budget supplémentaire et vous avez en courbe rouge ce qu'était le budget complémentaire, donc budget primitif/budget supplémentaire, et le cumul des deux forme la courbe verte. Et on s'aperçoit combien judicieux était le choix en 2009 pour relancer l'économie de partir du principe que la totalité des crédits devait être inscrite dès le budget primitif. Prenez donc de l'année 2001 à l'année 2008, les grosses additions qui ont été faites et qu'on a examinées au mois de septembre, au mois d'octobre, voire au mois de novembre, donc des crédits qui n'étaient plus utilisables. Or ces crédits, vous ne le retrouvez plus en 2009. Prenez voir l'année 2008 où au budget supplémentaire nous avons des crédits de 4 390 000 €, ce qui est énorme, alors que pour 2009, dans la section de fonctionnement, il s'agit de 153 000 € ce qui fait que la ligne bleue que vous avez en haut, qui est donc le budget primitif et la ligne verte, se conjuguent à quelque milliers d'euros près puisque la décision DM 1 est vraiment minuscule par rapport à ce que nous avions anciennement. C'est donc déjà l'explication sur la différence entre le budget supplémentaire et la DM 1.

Vous pouvez continuer M. OSTERMANN avec le tableau 2bis, sous forme de colonnes. Voyez en rouge les budgets supplémentaires. Le rouge dont nous n'avons délibéré qu'au mois d'octobre, voire au mois de novembre, sauf en 2009 où nous avons un mini budget supplémentaire ce qui veut dire que nous avons employé pleinement tous les crédits dès le budget primitif pour relancer justement l'économie et ne pas attendre naturellement le mois de novembre ou le mois de décembre.

Et j'en viens maintenant au tableau 3, cette prétendue diminution des crédits d'investissement. Il ne s'agit pas seulement de gesticuler… L'essentiel c'est que les crédits votés puissent être utilisés et nous sommes là au cœur du problème. Je me rappelle les années où le taux de réalisation des crédits d'investissement était de 48 %. Ce n'était pas glorieux. Nous étions l'année dernière à plus de 73 %. Et voyez la diminution entre les retranchements des crédits et les additions des crédits, la différence est de 564 000 €. Et en plus, nous avions l'année dernière, un taux de réalisation de 73 %. Je compte fermement qu'en 2009 on arrive encore à mieux faire. Ce qui veut dire que

les 564 000 € seront largement compensés, dépassés. Moi, je vois là l'efficacité de l'action, quelles que soient les gesticulations des uns et des autres. Nous verrons au compte administratif 2009, que les crédits réellement investis seront de loin supérieurs à ceux investis en l'année 2008. Et nous le verrons l'année prochaine lorsque nous constaterons les différentes opérations qui réellement ont été effectuées.

On pourrait continuer encore avec les différences entre l'inflation par rapport à l'augmentation des taux. Je vous fais grâce de ces différentes explications. Pourtant, vous me parliez de baisse dans la rémunération de la trésorerie. Ce n'est pas seulement une perte parce que parallèlement nous payons aussi beaucoup moins en frais financiers. Je pense que ce dernier point est nettement plus important que la non rémunération des valeurs mobilières. M. OSTERMANN, prenez le tableau 6 qui donne les différences avec les frais financiers au regard du budget de fonctionnement. En 2004 les charges financières représentaient 3,94 %, en 2009 elles représentaient 2,59 % soit une diminution d'un tiers. Ce tiers est nettement plus important que la non rémunération des valeurs mobilières puisqu'il n'appartient pas à la collectivité locale de placer de l'argent en trésorerie. On le fait temporairement, je viens de l'expliquer.

Nous avons également ces mêmes explications lorsque l'on parle de la fiscalité. D'ailleurs l'autofinancement résulte de la fiscalité d'une part et de la gestion de la section de fonctionnement. Alors, quand je vois aujourd'hui l'application pratique de ce que nous faisons, personnellement et avec mes colistiers, nous sommes fiers des résultats obtenus car ceux-ci sont vraiment remarquables. Mais je donne l'application pratique de cette diminution du pourcentage des frais financiers par rapport au budget de fonctionnement. Je peux vous donner le montant exact si vous prenez le tableau n° 5, M. OSTERMANN, où les pourcentages se transforment en chiffres. Vous avez les frais financiers –la courbe bleue- en 2004, nous avions des charges financières de 2 218 350 € et nous sommes en 2009 à 1 071 000 €, ce qui veut dire qu'on a diminué de plus de la moitié les frais financiers. Cela nous donne donc aussi une latitude d'intervention qui vient abonder notre budget de fonctionnement pour soutenir l'autofinancement.

M. WAGNER : … les taux ont diminué…

M. le Maire MEYER : … les taux ont diminué mais ce n'est pas la seule explication puisqu'il y a aussi le désendettement. L'endettement a diminué, pas seulement les taux, puisque nous aurons fin 2009 une charge à l'habitant de 495 € alors qu'on était à 950 € en 1995. On a ainsi divisé par deux la dette à l'habitant. Donc, naturellement, les taux sont moins chers. Heureusement qu'on n'était pas dans les taux dits « parasites ». On les a remboursés par anticipation. Mais si nous payons moins de charges financières, M. WAGNER, ce n'est pas le taux des intérêts qui est la partie la plus essentielle, c'est l'endettement qui a diminué de la moitié. Même chez vous, si vous avez des emprunts, vous étiez à 10 M€ et vous n'êtes plus qu'à 5 M€, vous payez naturellement moins de charges financières et cela au-delà de la pratique des taux des rémunérations. Cela représente 20 % de la diminution et les 80 % représentent la diminution de l'encours.

(intervention inaudible de M. WAGNER, sans micro)

M. le Maire MEYER : … je parle sur plusieurs années exactement, bien sûr. Mais en trois ans, on a diminué de 400 €. Cela ne vous convient pas mais c'est quand même le résultat. Prenez le tableau n° 10 où nous avons l'explication pratique de ce que je viens d'expliquer. Vous avez l'explication ici, en 2001 on est à 978 € à l'habitant et nous allons arriver à l'année 2009 à 497 €. Donc la moitié des encours en moins. La moitié des emprunts, des frais financiers en moins, puisque le capital emprunté diminue de la moitié. Donc, ça c'est de 2001 à 2009. Et en 1995, on était à 950 €. On peut toujours critiquer, trouver et gesticuler ou dire « non, c'est pas ceci, c'est autre chose ». Eventuellement, je vous donne le classement de Colmar (brouhaha général) et c'est ça la latitude de l'autofinancement. Si vous prenez ces différents tableaux, M. OSTERMANN c'est le n° 15, l'autofinancement possible résulte de deux facteurs essentiels : soit il vous reste de la marge en fiscalité, soit il ne vous en reste plus ; soit il vous reste de la marge pour emprunter, soit il ne vous en reste plus. En marge d'emprunt, on a diminué de moitié. On a donc une pleine latitude pour faire de nouveau appel à l'emprunt. Donc, déjà ici, nous avons en main, un facteur qui nous permet de cofinancer des projets pour les années à venir. Et le deuxième moyen de financement, c'est la fiscalité, ce n'est pas vieux, ce ne sont pas nos chiffres à nous, ils viennent d'être publiés dans « Capital » de la semaine dernière. Colmar est classée deuxième en modération fiscale, avec le cumul de la taxe d'habitation et de la foncière bâtie, soit en moyenne 1 007 € à Colmar. La commune qui arrive première est Courbevoie avec 979 € et au milieu du rang -il y a 111 communes qui ont été classées- il y a 1 525 € avec Saint Nazaire et la ville la plus chère c'est Saint Maures des Fossés avec 1 986 €. Par rapport à la moyenne –logement moyen- fois 32 000 logements à Colmar, nous laissons dans le porte-monnaie des contribuables colmariens un montant de 16 500 000 €, par rapport à la moyenne. Par rapport à la ville la plus chère, ce ne sont pas 16 M€ mais ce sont 31 M€, le double. C'est une deuxième marge qui nous est donc accessible pour éventuellement ajuster la fiscalité, pour avoir des moyens supplémentaires. Vous vous posiez donc des questions pour savoir comment on va financer demain, je vous donne la réponse : c'est soit l'emprunt puisque nous avons toute latitude de le faire, soit éventuellement la fiscalité. Mais personnellement je ne souhaite pas arriver à cela en raison de notre engagement qui consiste à ne pas augmenter les taux au-delà de l'inflation. Nous nous y sommes engagés. Nous le respecterons.

M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais simplement dire qu'une fois de plus nous avons eu droit à votre exercice favori à savoir la présentation de chiffres qui s'accumulent les uns après les autres. Vous nous présentez des tableaux que nous découvrons au moment où nous sommes censés les analyser. Vous avez parlé de notre part de gesticulation. Je vous signale deux choses : le seul qui était au milieu de notre assemblée à se mouvoir, c'était vous, ce n'était pas nous. Et deuxième chose : je pense que votre présentation, une fois de plus, dans son principe, je ne parle de son contenu, je parle de son principe, venir avec des tableaux que personne ne connaît, nous les projeter

et nous assainer ces chiffres les uns après les autres et si possible le plus possible pour qu'on se noie le plus vite possible, je pense que cette présentation de mon point de vue est complètement déloyale !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, mes tableaux ont uniquement servi à répondre à vos observations. Maintenant, si d'aventure, vous voulez être davantage renseigné, la proposition a déjà été faite. Je me transporterai chez vous pour les expliquer, si cela était nécessaire.

M. l'Adj. JAEGY : J'ajoute, M. le Maire, qu'il y a une Commission des Finances où aucun membre de l'opposition n'était représenté et l'ensemble des tableaux projetés en Commission des Finances étaient déjà connus.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous avez en plus, M. FELDMANN, raté beaucoup de tableaux, mais pas ce soir, lorsque la Commission des Finances élargie à laquelle nous étions tous invités a eu lieu et à laquelle vous n'étiez pas et là d'autres tableaux avaient encore été présentés sur lesquels vous auriez pu réagir, pas ce soir… mais dans cette même salle.

M. le Maire MEYER : C'est vrai, il n'y avait personne en commission élargie. C'est passé, mais on avait toute discussion possible… Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Juste un rapide calcul, les 4 points dont vous parliez par rapport aux amendes. Moi, si je fais un rapide calcul, ça représente 200 000 €, or vous augmentez votre ligne budgétaire de 439 800 €. Donc, c'est bien une augmentation du nombre de contraventions.

M. le Maire MEYER : Je m'inscris en faux, Mme DOLLE. Vous prenez 800 000 € de l'année dernière, vous divisez par la valeur du point qui est de 17 et vous multipliez par 21 pour arriver à l'essentiel de l'augmentation. Je répète ne pas être d'accord avec votre explication…

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers Collègues, j'admire votre extase quand vous nous présentez ces tableaux. J'aimerais bien avoir le même enthousiasme devant des chiffres.

M. le Maire MEYER : … j'ai aussi des petits plaisirs !

M. DENECHAUD : … ça se voit. Après, il est vrai que l'on voit aussi que vous êtes content de présenter tous vos bons résultats, (rires) ce qui est logique, mais il n'y a jamais rien de négatif. Tout est toujours formidable. Tout est toujours extrêmement positif. Je m'étonne donc que cette salle ne soit pas à chaque fois pleine de tous les autres maires de France qui viennent voir un peu ce miracle colmarien. Je fais un peu d'ironie mais il y a quand même toujours beaucoup d'autosatisfaction dans votre présentation et vous aimez bien que l'on fasse des synthèses mais dans votre présentation, on aimerait aussi parfois avoir des choses un peu plus synthétiques sur les grandes tendances et pas toujours, effectivement, comme l'a dit mon collègue, nous noyer dans un certain nombre de chiffres. J'ai bien lu les rapports. Ce n'est donc pas forcément un problème de compréhension, mais de pouvoir dégager des grandes tendances.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, si les résultats étaient mauvais, vous seriez les premiers à me décrier.

M. DENECHAUD : Mais est-ce que vous les présenteriez aussi ?

M. le Maire MEYER : Eh bien, par la force des choses, bien sûr !

M. DENECHAUD : Dans ce cas-là, ce serait parfait. Sur le fameux classement dans Capital dont vous nous parlez toujours, je vous l'avais déjà dit l'autre fois, prenez de temps en temps aussi le classement des villes où il fait bon vivre parce que c'est plus important que le niveau de fiscalité pour les Colmariens, et celui-là on n'est pratiquement jamais dedans, ou alors on est dans les trentièmes ou dans les quarantièmes. En terme de niveau de services, en terme d'environnement, en terme de pas mal de critères qui sont utilisés pour ces classements, ces classements valent ce qu'ils valent, comme le classement de Capital d'ailleurs, on peut en discuter, on peut discuter des critères, mais prenez différentes études et pas seulement au niveau de la fiscalité parce que la modération fiscale ne sert à rien si les ménages ont à côté, des dépenses énormes, et je pense à un exemple que j'ai déjà plusieurs fois mentionné qui est la faiblesse des transports publics à Colmar et qui fait que le ménage colmarien est obligé d'avoir une voiture, si ce n'est deux, et que là les dépenses se chiffrent à plusieurs milliers d'euros par an. Ce serait autant d'argent économisé notamment pour des ménages modestes, si les transports en commun permettaient de se déplacer pour aller au travail et pour les loisirs, c'est-à-dire aussi le soir. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Colmar n'est pas seulement bien placée dans le domaine fiscal. Vous prenez le classement de l'année dernière qui était fait dans le domaine culturel. Ce classement était remarquable pour une ville comme Colmar. En matière de population, nous sommes en 68ème position en nombre d'habitants, nous étions dans les 15 premiers, ce qui est remarquable ! Dans les valeurs de vie à l'intérieur du périmètre urbain, je pense qu'il y a d'autres classements où Colmar n'est jamais en retard. Nous arrivons donc à une superposition d'excellents classements. Mais cela n'est pas le résultat du travail d'une année mais c'est un travail suivi depuis des années et des années. M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Pour rassurer l'opposition, si on se replace dans le contexte français, en tant que citoyen français je suis endetté actuellement de 20 000 € par an par rapport au chiffre d'endettement colmarien qui est 40 fois inférieur. Effectivement nous économisons pour rembourser les dettes de notre Etat. (rires)

M. le Maire MEYER : Mes chers Collègues, plus de question ? Puis-je soumettre ce rapport à votre approbation ? Qui est-ce qui l'approuve ? Qui est-ce qui s'oppose ? Abstention ? Abstention du groupe de M. WAGNER et du groupe de M. HILBERT.

II- 223 Economies d'énergie et de maintenance en éclairage public

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GENOYER !

(M. GENOYER, Directeur de la Voirie et des réseaux, complète la présentation par des explications à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci. M. HILBERT !

M. HILBERT : Juste en préambule, permettez-moi d'avoir une petite pensée pour Philippe CARBINER, Conseiller Régional, qui est décédé samedi. Concernant le rapport, je suis heureux qu'à l'instar d'autres villes, Colmar investisse dans les économies d'énergie concernant l'éclairage public. L'éclairage public est une pollution à plus d'un titre. En dix ans, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 % en France. La France compte plus de 8,7 millions de points lumineux d'éclairage. En période de forte consommation électrique, 1 kWh supplémentaire consommé rejette 600 g de CO2. L'éclairage des villes est responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Il me semble que la Municipalité peut également sensibiliser ses administrés aux économies d'énergie et notamment d'éclairage. A cet effet, le 24 octobre, est organisé le premier jour de la nuit. De nombreuses villes éteindront cette nuit-là symboliquement une partie de l'éclairage public pour permettre des économies d'énergie et préserver la nuit, la nature, le climat et l'environnement. Est-ce que Colmar ne pourrait pas participer à cet événement ? Et enfin, M. le Maire, grâce à vous et à ce genre de mesures d'économie d'énergie, nous pourrons enfin sortir du nucléaire et convertir en centre expérimental la centrale de Fessenheim. Je ne comprends dès lors pas la démesure du déploiement policier déployé pour confiner une manifestation à laquelle vous auriez pu participer en brandissant haut et fort ce rapport.

M. le Maire MEYER : Je ne m'appelle pas M. HILBERT… mais pour autant je suis autant sensible aux économies d'énergie et aux différentes actions qui doivent nous habiter pour faire comprendre le message à nos concitoyens. D'ailleurs la nuit de référence, la Ville de Colmar y participera pour la deuxième fois. Nous y avons participé l'année dernière. Nous le ferons encore cette année et finalement nous n'attendions pas les grandes préconisations pour nous installer dans les économies d'énergie puisque nous avons déjà adopté un plan pluriannuel sur cinq ans où nous cherchons à diminuer les consommations. Nous le faisons de deux façons bien différentes, chaque fois en installant le matériel le plus perfectionné pour que le développement ou l'augmentation de lampadaires n'entraînent pas une augmentation des consommations. Vous savez qu'entre un foyer lumineux et un autre, on peut diviser par trois ou par quatre les consommations. Mais ce n'est pas tout puisque vous connaissez également ce que nous avons mis en œuvre, non seulement pour la Ville de Colmar mais également pour toutes les communes de la communauté d'agglomération avec les économies d'énergie où naturellement les propriétaires utilisent pleinement les possibilités données puisque nous ne mettons pas seulement à disposition le conseil technique, nous subventionnons également les travaux d'économies d'énergie. Alors, moi, je ne fais pas la différence entre l'éclairage public et les énergies qui sont gaspillées à travers le chauffage. C'est une opération d'ensemble. Nous travaillons sur les deux points et je peux vous annoncer aujourd'hui que pour ce que nous faisons en matière d'encouragement pour les économies d'énergie, nous avons été retenus au niveau des villes

moyennes comme projet exemplaire qui fera l'objet d'une publication nationale au mois de janvier. Vous voyez donc que nous sommes relativement à l'aise dans ce domaine, mais encore une fois, ce n'est pas un projet né aujourd'hui. C'est une longue préparation. Ce n'est pas tout. Vous prenez le chauffage au fuel, nous aurons encore l'année prochaine la suppression de deux chaudières au fuel pour trouver une autre filière plus propre. J'y ajoute également l'outil en construction pour le chauffage urbain qui va produire 8 mégawatts avec la filière bois pour diminuer d'autant l'utilisation du fuel. Donc, vous voyez, on est au moins sur une demi douzaine de secteurs mais qui conduisent tous au même résultat, c'est-à-dire économiser l'énergie et utiliser les produits nobles.

M. HILBERT : Si la Ville participe pour la deuxième fois à la première journée de la nuit qui a lieu le 23 octobre, il serait peut-être bon de communiquer parce que sur le site internet qui recense un peu toutes les villes qui y participent, Colmar n'y figure pas.

M. le Maire MEYER : Si c'est un oubli, il sera réparé. Si cet oubli était réel, on va le redresser. Pourtant il semblerait que notre site en avait parlé. M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Je trouve que notre groupe est tout à fait d'accord. C'est un bon rapport parce que lorsqu'on regarde le tableau des renouvellements de l'éclairage public, on voit qu'il y a quand même une très grande ancienneté au niveau de cet éclairage qui souvent dans certains quartiers est désuet et ressemble à quelque chose qui n'est plus moderne et qui n'est pas d'actualité. Donc, je trouve que ce rapport est bien. Je crois qu'il faut même aller plus en avant, peut-être aller plus vite si c'est possible et si au niveau budgétaire on peut aller plus vite.

D'autre part on constate également que tous les secteurs de la ville sont concernés. C'est donc également une bonne chose et dans le cadre de la rénovation des quartiers Europe et Bel Air, je pense que le fait d'avoir plus de lumière, permet également, aussi bien dans ces quartiers que dans le reste de la ville, d'avoir une impression de sécurité qui est plus importante que lorsque les lumières ne brillent pas comme il faut.

Egalement, l'axe posé par rapport aux économies d'énergie va dans le bon sens. Ceci a été développé. Vous avez déjà répondu. Nous voterons donc ce rapport sans état d'âme.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : C'est un rapport que je tenais à saluer autant pour le fond parce que c'est une des premières mesures vraiment tangibles que l'on voit qui va dans le sens du développement durable…

M. le Maire MEYER : … non, non !

M. DENECHAUD : … en tout cas depuis novembre 2008. Ce que je veux dire c'est que c'est vraiment concret. Et aussi la méthode, on voit qu'on est sur du pluriannuel, il y a donc un programme. On parle bien de programme dans le rapport. On est sur une démarche sur toute la ville avec une carte qui montre bien ce que l'on a l'intention de faire à court terme et à moyen

terme. Et donc, à ce titre, cette proposition me semble exemplaire, pas forcément en France parce que d'autres villes le font, mais en tout cas pour Colmar. C'est une méthode exemplaire et un rapport exemplaire sur le fond. On montre bien aussi sur le fond que l'écologie n'est pas source de contrainte mais que c'est au contraire source d'économies et j'imagine que c'est une des principales raisons qui nous pousse aujourd'hui à faire ce choix et ça doit être, je l'espère, le début d'une longue suite, vous y avez en partie répondu. Je voulais vous demander quelles étaient vos intentions en matière d'isolation des bâtiments publics parce qu'il y a eu la thermographie aérienne et est-ce qu'on veut la compléter par une thermographie murale et ensuite y donner suite avec un programme d'amélioration de l'isolation des bâtiments publics, à commencer par celui-ci ? Merci.

M. le Maire MEYER : La thermographie aérienne donne le cumul des fuites et par la toiture et par les ouvrants. Mais on sait déjà aujourd'hui d'où viennent les fuites. On ne s'arrête pas uniquement à la thermographie aérienne. La thermographie aérienne est complétée par une visite du bâtiment concerné à travers un diagnostic local. Et c'est le chargé d'études qui classe prioritairement ce qu'il faut faire. C'est donc vraiment une proposition très aboutie. Il n'y a pas seulement une prise de température. A côté, il y a aussi le remède. Et le remède est décliné d'une façon graduée, ce qui veut dire que chaque propriétaire sait peut-être qu'il faut commencer par l'isolation de la toiture ou celle du mur ou par le remplacement des doubles vitrages. Cela fait l'objet d'un diagnostic thermique qui coûte 500 € au total dont 400 € sont pris en charge par l'ADEME et les 100 € qui restent par la Ville de Colmar et par Vialis, pour ne laisser qu'une franchise de 50 €, soit 10 % du coût. Nous sommes donc allés jusqu'au bout de ce qu'il était possible de faire pour conseiller le propriétaire. On sait donc d'entrée ce qu'il faut faire : soit étanchéifier la toiture, soit remplacer le double vitrage, soit isoler les murs. Je cite là trois exemples.

M. DENECHAUD : Mais je voulais parler en particulier des bâtiments municipaux, donc le propriétaire est la mairie. Est-ce qu'on aura dans quelques mois le plaisir de voter un rapport portant un programme d'isolation des bâtiments municipaux ?

M. le Maire MEYER : Certainement pour les bâtiments où il y a présence de fuites importantes, très certainement. M. l'Adjoint !

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, je voudrais profiter de ce que M. HILBERT ait parlé de la manifestation qui avait pour vocation la fermeture de la centrale nucléaire. Si l'on avait pu regarder cette manifestation d'un œil complaisant, moi j'ai un regret, c'est que ces gens qui se revendiquent de l'écologie, ont laissé la place de la Gare dans un état d'insalubrité et de déchets qui était scandaleux à mes yeux, parce que moi, je voyais l'écologie différemment. Je tenais à le dire devant vous. Je tiens aussi à dire à M. WAGNER que, au-delà de ce que nous vous proposons ce soir, nous avons construit un schéma directeur de l'aménagement lumière pour l'ensemble de la ville de Colmar, c'est-à-dire que chaque fois que nous aurons des travaux dans quelque secteur de la ville que ce soit, nous avons un schéma directeur qui viendra à l'appui de l'éclairage.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Quiconque a pu constater de visu l'état de la place de la gare après la manifestation a pu se rendre compte qu'il y avait très peu de dégradations.

M. l'Adj. D. MEYER : Je n'ai pas parlé de dégradations…

M. HILBERT : Peut-être que vous confondez la paille et tout ce qui a été déversé vendredi dernier devant la préfecture.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, Daniel MEYER n'a pas parlé de dégradations. Il a parlé des déchets laissés sur place. Bien. Passons là-dessus. Je ne suis pas Vert mais je pense poursuivre les mêmes actions que celles que vous défendez. La preuve ! Et je connais le monde des Verts depuis des années et des années. Il y a toujours eu une excellente cohabitation. Je connais les premières manifestations anti-Fessenheim. Ça remonte et ça s'est toujours bien passé. Ce que moi je redoute, ce ne sont pas les Verts, ce sont les groupuscules qui profitent des circonstances pour s'infiltrer et que vous ne maîtrisez pas. Prenez Poitiers, huit jours après. On a eu un exemple. Et cela il faut l'éviter.

M. HILBERT : Ce n'était pas une manifestation écologique !

M. le Maire MEYER : … oui, mais toutes les manifestations sont des prétextes.

M. HILBERT : Mais est-ce que le même déploiement des forces de l'ordre a eu lieu vendredi dernier pour les paysans ?

M. le Maire MEYER : Mais il n'y a pas eu de problème !

M. HILBERT : Est-ce qu'il y a eu autant de forces de l'ordre déployées ? Les casseurs peuvent infiltrer n'importe quelle manifestation.

M. le Maire MEYER : Ils ont été autant encadrés que les autres, avec d'autres moyens. Et pas seulement sur Colmar mais sur le plan haut-rhinois.

Je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 224 Remplacement des quatre pistes et du système d'automatisation électronique du quillier du stade de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Nous sommes d'accord avec ce projet, même s'il est onéreux. Mais je voudrais quand même faire remarquer que, contrairement à ce que vous dites dans votre rapport, le quillier ne favorise nullement l'insertion et l'intégration des habitants du quartier, car très peu

d'entre eux notamment très peu de jeunes sinon aucun ne sont licenciés dans l'un des trois clubs utilisateurs de ces pistes de quilles.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, M.LECONTE, mais ils pourront l'être, maintenant qu'ils ont un matériel de haut niveau et de qualité, ils pourront venir s'inscrire au club. Il y a trois clubs qui jouent au stade de l'Europe en plus il y a la piste d'athlétisme et le stade nautique, tout autour, c'est un ensemble sportif qui ne demande qu'à recevoir des jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un tel effort dans ce quartier.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 225 Programmation 2009 du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 3ème tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Mesdames, Messieurs, ce rapport a soulevé chez moi deux questions.

La première porte sur le coût. Les thématiques réussite éducative et culture font que des actions qui se déroulent pour des enfants qui sont au nombre de 15 ou de 25, portent le coût « Enfants-Opérations » à 136 ou à 125 € ce qui est bien loin du dernier rapport que nous avons discuté en ce qui concerne les subventions socio-éducatives ou socioculturelles où les chiffres étaient de 15 €.

La deuxième remarque porte sur le fond. On parle de cohésion sociale et on s'aperçoit en définitive que les différentes associations qui émanent ou qui émargent au titre des thématiques citoyenneté et prévention de la délinquance, font des actions qui sont des actions parallèles. Moi j'aurais souhaité, en définitive que ces amicales « des Italiens » - « l'Amitié Franco Turques » – « Entre Amies » – « Milli Görüs » – « l'Association Culturelle des Musulmans Maghrébins » fassent des actions communes et qu'on mutualise toutes ces sommes pour qu'il y ait là véritablement une mixité des différentes cultures.

Enfin le troisième point, vous connaissez ma position en tant que Républicain laïc, les fêtes de l'Aïd El Kebir sont un fait religieux. Le fait religieux s'enseigne mais ne se subventionne pas. Par conséquent, je ne voterai pas ce budget, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : M. GREINER, concernant votre première question sur le coût des actions, dans le contrat urbain de cohésion sociale, on retrouve effectivement plusieurs thématiques. On n'en retrouve que trois aujourd'hui dans ce rapport, on en avait davantage dans les rapports précédents et d'ailleurs l'évaluation finale sur les trois années d'existence de ce contrat

apportera un éclairage complet à l'ensemble du Conseil municipal sur ces questions. Alors évidemment, si on ramène le coût à l'enfant, les coûts sont relativement variables d'une action à une autre, mais je ne suis pas convaincu que l'on puisse juger de la pertinence d'une action sur le coût ramené au nombre de participants. Quand vous comparez aux subventions de 15 €, il s'agit d'une participation forfaitaire et symbolique de la Ville de Colmar au fonctionnement des associations. Ce n'est pas, à mon avis, à mettre sur le même plan.

Après vous parlez d'actions à mener en commun avec toutes les associations. Chaque association œuvre dans son coin. Il arrive également que ces associations s'unissent pour la réalisation d'un certain nombre de fêtes. On a vu notamment dans le cadre de la fête de l'amitié et des quartiers à Bel-Air/Florimont, une parfaite collaboration de ces associations. Il en a été de même pour la fête qui a été conduite dans le quartier Europe, mais évidemment après, chaque association également, avec sa sensibilité, avec les publics avec lesquels ils sont en relation, mène des actions spécifiques.

Sur votre 3ème intervention, au sujet de l'Aïd El Kébir, j'avais déjà été interpellé sur cette question lors de la présentation de ce rapport l'année dernière. Nous ne participons pas au financement des manifestations proprement dites. Depuis qu'il n'y a plus les abattoirs à Colmar, la Communauté Maghrébine et Turque Colmarienne a vécu cela comme une véritable souffrance de ne pas pouvoir réaliser son rite de façon simplifiée comme c'était le cas avant quand les abattoirs existaient. L'intervention de la Ville de Colmar se limite à une participation au financement du transport des animaux pour permettre que ces derniers soient abattus dans des abattoirs et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Ce n'est pas du tout dans le fait religieux que nous intervenons mais finalement dans une logique sanitaire. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions, mon cher Collègue.

M. le Maire MEYER : La non-présence d'abattoir nous a beaucoup gênés, il fallait trouver un juste milieu pour, quand même, pouvoir accompagner les communautés dans leur culture.

Pour le soutien aux loyers, la Ville le fait également avec d'autres associations, d'une façon très courante, même des associations traditionnelles que nous ne pouvons pas accueillir, mais nous aidons souvent aussi au paiement du loyer. On ne fait pas de différence par rapport à ce que nous faisons par ailleurs. On essaie juste de pouvoir vivre le mieux ensemble.

M. GREINER : Je ne voudrais pas entrer dans la polémique, M. le Maire…

M. le Maire MEYER : …mais, je ne fais pas de polémique !

M. GREINER : Non, mais ma réponse, je ne voudrais pas que ce soit une polémique ! Je constate seulement que la décision, effectivement, d'aider les associations musulmanes lorsqu'il y a eu la suppression des abattoirs, remonte à un certain nombre d'années. Il n'y a pas longtemps, on publiait dans la presse des articles sur les grandes surfaces qui, pour une fois, sensibles à ce phénomène, mettaient sur le marché de la viande Halal

conformément aux désirs des Musulmans. Je me pose donc la question de savoir si actuellement, au bout de 10 ans, quand on s'aperçoit du nombre de magasins qui font cette vente et des grandes surfaces qui, de la même façon que les établissements scolaires, offrent cette possibilité, je me pose la question de savoir si on peut subventionner, mais sous une autre forme. A ce moment-là et je pense que la religion de l'Islam est actuellement la 2ème religion en France, il faut qu'à un moment, elle se donne les moyens et qu'elle donne les moyens à ses jeunes et à ses pratiquants de pouvoir le faire dans le respect de la loi républicaine.

M. le Maire MEYER : Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais ce que nous faisons ici, c'est epsilon par rapport à nos engagements ailleurs, dans le domaine cultuel ! Je voudrais quand même le dire ! Je ne veux pas énumérer !

M. GREINER : Je différentie entièrement ce qui relève du fait religieux et ce qui relève effectivement de la volonté de donner à toutes les cultures la possibilité d'exercer leur pratique religieuse dans les meilleures conditions.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je suis un peu quand même interloqué quand on parle de faits religieux alors que l'on donne toute l'année des subventions à différentes structures qui sont plus ou moins rattachées à l'église. Bon, après on n'est pas directement dans le fait religieux, effectivement, on est aussi sur d'autres thématiques culturelles, sanitaires ou autres. A ce moment-là, si on veut vraiment censurer tout ce qui a un lien avec le fait religieux, on va pouvoir bloquer un certain nombre de rapports durant l'année. Et puis il ne faudrait pas confondre la consommation de viande Halal toute l'année et les abattages rituels, cela n'a rien à voir ! Voilà, je voulais juste apporter cette précision.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Je souhaitais quand même dire à mon collègue, Philippe GREINER, que si je partage effectivement comme tout le monde ici, je pense, le principe de la laïcité, il ne faut pas non plus faire de la laïcité une nouvelle religion qui serait encore plus intolérante. Avec le Concordat, avec l'exception qu'on vit en Alsace et en Moselle, je crois qu'on a inventé une forme de tolérance qui nous faut maintenant, de façon judicieuse, accorder aussi à d'autres, ne serait-ce que pour ce que soulevait Gilbert MEYER « le vivre ensemble » et de la meilleure manière ! Donc en fait, moi, c'est vrai qu'un rapport comme celui-ci, je peux comprendre une réaction comme celle de notre collègue comme on dit ailleurs en France, mais c'est vrai qu'en Alsace, je crois qu'on arrive, pas à pas, à faire de la laïcité une vraie leçon de vie et un vrai mode de tolérance qui nous permet de vivre ensemble et c'est très bien ainsi tant qu'effectivement cela ne déborde pas davantage.

M. le Maire MEYER : René FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, juste une précision, je respecte le point de vue de mon collègue, même si je ne l'approuve pas, mais

je voulais juste faire savoir que tous ceux qui voteront le rapport tout à l'heure ne sont pas moins républicains que lui !

M. le Maire MEYER : Oui, je pense qu'il n'y a pas lieu de prolonger sauf que je ne réponds à personne ! C'est une réflexion personnelle à haute voix. Deux tiers de ces ressortissants sont des Français, il ne faut pas l'oublier. Cette action a donc bien valeur républicaine.

Deuxièmement, vous parliez de 2ème religion, je pense que nous n'en sommes pas loin non plus à Colmar. Je n'ai donc aucune appréhension. C'est d'une façon très sereine que je vous demande d'approuver le rapport qui vient de vous être présenté par M. BAUMULLER. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec une abstention. Merci, M. BAUMULLER.

III – 226 Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 227 Subvention 2009, 3ème tranche, aux associations à caractère social et d'animation socioculturelle.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 228 Fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale pour l'année 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, Mme l'Adjointe, je sais que vous souhaitez qu'on reste positif en ce qui concerne la crise et la reprise de l'activité économique, mais bon, la réalité est bien là et ce n'est pas par la méthode Coué que les victimes des plans sociaux vont retrouver du travail ! Les difficultés matérielles sont déjà là, elles vont toucher un nombre croissant de nos concitoyens pour l'année prochaine. Or cette année, nous avons déjà dépensé sur cette ligne budgétaire 208 056 €. Le budget que vous nous proposez ce soir est compris entre 150 000 et 210 000 €. Est-ce que vu les difficultés auxquelles on peut s'attendre, ce budget sera suffisant ?

M. le Maire MEYER : On verra, on verra à l'usage ! On ne laissera personne au bord de la route ! S'il faut un complément, on le votera l'année prochaine. C'est une première prévision. Aucun problème pour cela ! Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci Madame l'Adjointe.

III – 229 Fête de Noël 2009 des personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 230 Subventions de fonctionnement 2009 aux associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 231 Révision du dispositif indemnitaire du personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Deux questions : d'abord pourriez-vous me dire qui est concerné par ce rapport ? Qui est administrateur ? J'imagine que c'est le DGS ?

M. l'Adj. WEISS : Tout à fait.

Mme KLINKERT : J'ai une question complémentaire et je me réfère à votre communication lors du Conseil municipal du 13 octobre 2008 où vous disiez que les Maires de la Communauté d'Agglomération souhaitent une séparation entre les fonctions de Directeur Général des Services de la Ville et DGS de la Communauté d'Agglomération ?

M. le Maire MEYER : Mais ils sont revenus là-dessus, toujours pour la même raison. Parce qu'il ne s'agit pas d'en rajouter encore en frais de personnel de part et d'autre. Ils ont donc décidé tout simplement de suivre ce qui se fait ailleurs, c'est-à-dire laisser piloter la Communauté d'Agglomération au niveau de la Direction Générale par le Directeur Général de la Collectivité la plus importante. C'est le cas huit fois sur dix. Les collègues-maires sont donc revenus en arrière tout en individualisant l'administration de la Communauté d'Agglomération, ce qui fait que la CAC a recruté un Directeur Général Adjoint, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Mme KLINKERT : Vous me permettez de terminer ma question, mais j'ai déjà une partie de la réponse en effet, puisque vous disiez à l'époque qu'il

n'était pas nécessaire de maintenir 3 postes de Directeur Général Adjoint pour la Ville et que c'est pour ce motif que vous mettiez fin aux fonctions de Jacques THOMANN à l'époque ?

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir !

Mme KLINKERT : Mais c'est ce que vous disiez !

M. le Maire MEYER : Mais cela n'a rien à voir puisque tout simplement les collègues ont reconsidéré leur position initiale. Ce qui fait que l'un des trois directeurs de la Communauté d'Agglomération a été remplacé par un Directeur Général Adjoint. Globalement, il y a le même nombre de directeurs généraux adjoints, trois au total, deux pour la Ville de Colmar et un pour la CAC, donc trois et auparavant nous en avions également trois.

Mme KLINKERT : Bien, ce n'était donc pas pour ce motif-là que vous avez mis fin aux fonctions de Jacques THOMANN, M. le Maire ? C'est ce que j'en déduis !

M. le Maire MEYER : D'abord Jacques THOMANN a pris sa retraite,

Mme KLINKERT : C'était avant sa retraite !

M. le Maire MEYER : Il a pris sa retraite et Jacques THOMANN était sur un emploi fonctionnel. Dans la mesure où l'exécutif ne fait plus confiance au titulaire du poste fonctionnel, il y met fin, mais naturellement en préservant la fonction d'origine.

Mme KLINKERT : Voilà, c'était donc cela le bon motif !

M. le Maire MEYER : Mais non, vous n'y êtes pas du tout !

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 232 Modification des conditions de rémunération des emplois de surveillants des entrées et sorties d'écoles.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, toutes les écoles maternelles et élémentaires de Colmar ne bénéficient pas de surveillants des entrées et des sorties d'école. Ne pourrait-on pas pour accroître la sécurité des écoliers, interdire momentanément la circulation automobile devant les écoles un quart d'heure autour des entrées et des sorties d'élèves, comme par exemple devant l'entrée de l'école Pfister ?

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. LECONTE, les personnes sont mises devant les établissements où il y a une circulation importante pour sécuriser l'arrivée des élèves et la sortie. Toutes les écoles maternelles ne sont pas situées dans des endroits où il y a une circulation importante. La proposition

que vous évoquez, on la connaît, elle émane de certains établissements, mais on a déjà répondu que cela ne rendrait service à personne. Parce que les gens qui, aujourd'hui, stationnent et déposent rapidement leurs enfants en s'arrêtant à proximité de l'école, s'ils étaient repoussés un peu plus loin, même un quart d'heure avant ou après 8 heures, comme vous le dites, s'arrêteraient au niveau des barrières et on ne ferait que repousser d'un endroit à un autre les problèmes. Je crois qu'au contraire il faut que les parents d'élèves, parce que ce sont eux qui sont concernés par ce problème de civisme, garantissent eux-mêmes aussi, la sécurité de leurs propres enfants, qu'ils soient accompagnés par les papis – mamies trafic, comme on les appelle, mais également par la Police Municipale qui intervient aux alentours des établissements scolaires en fonction des besoins.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, je suis désolé d'intervenir, mais bon je pense qu'il y a 4 Groupes dans cette assemblée et tous les groupes peuvent un peu, de temps en temps, donner leur opinion !

Vous avez parlé du civisme des parents d'élèves, c'est vrai que c'est toujours le problème que l'on soulève et qu'on entend dans les écoles. Seulement, il ne suffit pas de se lamenter, de dire : « voilà, il n'y a plus de valeurs, les parents d'élèves… » d'accord, mais ce que nous demanderions ce serait un vrai plan de déplacement scolaire comme cela se fait dans pas mal de villes, qui intègrent le pédibus que vous avez déjà inscrit dans l'Agenda 21 avec une variante qui s'appelle le vélobus, des dispositifs de covoiturage entre les parents, des aménagements de voirie spécifiques pour pouvoir déposer les élèves, bien sûr la Police Municipale qui a aussi un rôle à la fois de prévention et de verbalisation. En espérant que vous êtes ouvert à cette démarche, l'Association déposera auprès de vos services un projet complet de plan de déplacement scolaire.

M. HILBERT : Je ne suis pas sûr que le fait de bloquer la rue devant les écoles ne fasse que déplacer le problème des enfants. Puisque les enfants quand ils sortent de l'école, ils sortent par une porte, il y a un flux important d'enfants qui sortent et en général ils sortent en courant, surtout en fin de journée. Quand ils sortent de l'école, ils vont à droite ou à gauche, ils prennent différentes directions et les voitures sont à l'écart et la confrontation entre le flux d'enfants sortant en courant de l'école n'est pas le même que les enfants qui sont déjà sur le trottoir, en train de rentrer chez eux, par rapport aux voitures. Il y a des villes qui ont mis en place ce genre de structures, cela fonctionne très bien, elles ne sont pas revenues en arrière. Pourquoi ne pas essayer ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, puisque vous parlez des écoles maternelles, je ne peux pas passer sous silence l'école qui se situe juste à côté de chez moi, l'école maternelle Maurice Barrès. Je vous invite, M. HILBERT, à venir un matin à 8 heures assister à ce que je vois tous les jours, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, d'ailleurs pour les stationnements en ville, pour les commerces, c'est exactement la même chose, les gens tiennent à s'arrêter juste devant l'école. Alors quelquefois,

lorsqu'ils ont 10 mètres à faire, ils se mettent à deux et quand d'autres gens veulent simplement passer devant l'école maternelle, ils n'ont plus la place pour le faire ! Et vous savez un jour, M. HILBERT, ce qu'ils ont proposé, les parents d'élèves ? Il faut quand même que je vous le dise ! Parce qu'il y a une école dans la rue d'Ostheim, ils ont proposé un jour qu'on ferme et qu'on interdise l'accès à tous les camions dans le quartier par la route de Strasbourg et par la rue du Ladhof ! Ils auraient peut-être imaginé que moi, avec le « diable », j'irais chercher la farine route de Strasbourg, voilà !

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour répondre à M. DENECHAUD, je voulais juste lui dire qu'un pédibus est à l'étude à l'école élémentaire Pasteur. On a envoyé un questionnaire aux parents, on attend la réponse, on en parlera au Conseil d'école du 20 octobre.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : On ne pourrait pas essayer de faire un pédibus en école maternelle ? Puisqu'en école primaire, en général, les enfants vont tout seul à l'école, c'est en école maternelle que cela pose problème !

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors on a aucune limite, j'ai envie de dire, pour mettre en place des pédibus à Colmar et tous ceux qui ont parlé ce soir, je pense que vous êtes tous dans un Conseil d'école. Je vous invite donc à mobiliser les parents d'élèves pour mettre en place les pédibus dans chaque école où vous siégez. On a commencé aujourd'hui par Pasteur, parce qu'il y a une équipe enseignante, un directeur et quelques parents sur lesquels on peut s'appuyer. Mais je vous rappelle que le principe du pédibus, avec l'accompagnement de la Ville qui donne le questionnaire qui peut aider à étudier ou sécuriser un parcours, est avant tout et reste sous la responsabilité des parents qui doivent chacun à leur tour se dévouer le matin pour emmener et ramener les enfants de manière à faire un bus pédestre. Juridiquement, nous avons un problème pour les maternelles, parce qu'il y a une obligation légale qui oblige chaque enfant en maternelle à être accompagné par un adulte. Cela limite l'intérêt du pédibus s'il faut que chaque enfant soit accompagné par un adulte qui le dépose personnellement à l'école et qui vienne personnellement le rechercher. Aujourd'hui on l'étudie et franchement il n'y a aucune limite pour le faire dans toutes les écoles élémentaires de Colmar. Je pense que ce sera bénéfique absolument pour tout le monde et surtout pour la circulation si on trouve assez de parents volontaires qui s'engagent et la Ville les accompagnera. Par contre, pour les écoles maternelles, on n'a pas encore trouvé de quoi résoudre ce problème juridique de l'accompagnement personnel des enfants.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, mes collègues ont globalement répondu. Juste pour compléter, M. DENECHAUD, quand vous dites qu'il faudra mettre en place un plan, mais ce plan, il existe et il est déjà en fonctionnement. On ne fait pas que parler. Je vous ai parlé des policiers, je vous ai parlé des papys mamies trafic, des aménagements sécuritaires aux

abords des écoles, chaque année, nous rencontrons les chefs d'établissement, chaque année nous rencontrons les délégués des parents d'élèves pour voir avec eux ce qu'il y a lieu de faire en termes d'aménagements, de barrières supplémentaires, de stationnement. L'Agenda 21 a été voté, il prévoit quoi ? Cela a été dit, il prévoit le covoiturage, les pédibus, donc tout cela existe. Mais j'aimerais quand même aussi préciser qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes de sécurité aux abords des écoles maternelles puisque les parents ont l'obligation d'accompagner à la main leurs enfants à l'intérieur de l'établissement. Et c'est une obligation pour les maternelles, il ne devrait donc pas y avoir de problème de sécurité aux abords des maternelles !

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Oui, juste une petite question, vous mettez fin aux contrats des papys et des mamies trafic à 65 ans, ne serait-il pas possible de les employer plus longtemps puisque vous avez des problèmes de recrutement ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Alors, ce n'est pas nous qui y mettons fin, ils sont assimilés à un service public et comme ils sont assimilés à un service public, la réglementation nationale veut qu'un fonctionnaire n'a pas le droit de travailler au-delà de 65 ans. Nous sommes soumis à cette réglementation et nous l'appliquons.

Mme DOLLE : Là, ce sont des contrats !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, heureusement que ce n'est pas pareil en politique !

Pour ce qui est d'accompagner les enfants à l'école, effectivement mais c'est ce qui conduit souvent les parents à laisser leur voiture tourner dans la rue ou à éteindre leur moteur, mais en tout cas à squatter l'espace public, la voirie et accompagner leurs enfants et ensuite revenir à leur voiture. Ce n'est pas forcément quelque chose qui simplifie les démarches. Ensuite vous avez dit que vous faites toutes les actions dont j'ai parlé, vous les faites effectivement, mais quand je parle de plan, ce n'est pas de faire d'un côté du covoiturage, d'un côté du pédibus, d'un côté mobiliser la police municipale, c'est de tout faire en même temps avec tous les acteurs concernés, de commencer par une école, par exemple l'école Pasteur. Mais pourquoi pas d'autres ? Et de pouvoir ensuite expérimenter et si ce plan-là global fonctionne, on peut arriver à le généraliser.

M. le Maire MEYER : Vous venez de répéter ce que l'on vient de proposer !

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est exactement ce que l'on fait !

M. DENECHAUD : Oui, c'est ce que vous proposez mais de manière décousue dans chaque différente politique. Et quand on parle de plan, cela a un sens, cela ne veut pas dire une action dans chaque politique ! Cela, c'est de la mauvaise foi !

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, j'invite M. DENECHAUD à venir demain au premier atelier du plan de déplacement urbain de 13 h. 30 à 15 h. 30 et puis de

16 h. à 18 h. et rebelote mercredi matin et après-midi ! Tu es le bienvenu à la CAC !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Alors en l'occurrence, ce n'était pas pour reprendre ce que nous faisons, c'est pour améliorer la rémunération des intéressés ! Donc vous voyez, le débat était très large !

I – 233 Déplacement d'élus et de fonctionnaires à l'étranger.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, vous nous avez indiqué que 25 personnes seraient concernées par ce voyage, un budget de 10.000 € est prévu, ce qui ramène donc ce voyage à 400 € par personne. On peut franchement se demander si on a besoin de mobiliser 25 personnes sur cette thématique ? Je ne sais pas s'il y a 25 personnes ici, dans cette salle, qui sont concernées par les décisions qui sont prises à la Mairie. Il me semble qu'il y en a beaucoup moins !

M. le Maire MEYER : Vous savez, comme on dit, M. FELDMANN ? On peut se tourner comme on veut, soit le nez est toujours devant soit la partie arrière ne change pas ! Alors on proposerait le contraire, vous auriez encore trouvé quelque chose à redire ! Je pense que 25 personnes avec un mixage fonctionnaires, qui travaillent sur différents sujets, plus une représentation de tous les groupes politiques ici représentés, ça se défend ! Raison pour laquelle on a déposé sur votre bureau un bulletin permettant de dire si vous avez envie d'y aller ou non. Mais si nous avons avancé le chiffre de 25 personnes, c'était un premier jet. On verra après. M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, juste sur ce même point, on peut s'interroger, est-ce que c'est une organisation de la Ville ou ne faudrait-il pas que la CAC subventionne ou paie ces frais vu que le thème abordé « Développement Durable » et « les transports » sont plutôt de la compétence de la CAC ?

M. le Maire MEYER : Selon le cas, on va y associer l'un ou l'autre représentant de la CAC pour ceux qui sont intéressés.

M. WAGNER : Et au niveau du coût ?

M. le Maire MEYER : Mais forcément, s'il y a des gens de la CAC qui se déplacent, le coût sera payé par la commune concernée ! C'était surtout aujourd'hui en présence de l'Agenda 21. Or, l'Agenda 21 n'est pas un Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération mais de la Ville de Colmar !

Je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, de Mme VALENTIN et de M. LECONTE. Merci, M. l'Adjoint.

II – 234 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir à propos de ce rapport que nous entendons ici, tous les mois, comme une espèce de petite chansonnette qui ronronne gentiment mais qui commence franchement à avoir un côté un petit peu exaspérant. Si j'ai bien entendu, 8.500 vélos ont été achetés et en gros cela a coûté 850.000 € de subvention à la Ville. Je vous rappelle qu'au départ, il s'agissait de votre programme électoral, d'une promesse électorale que vous faisiez à savoir : 100 € pour l'achat d'un vélo pour chaque foyer colmarien. Par la suite, cela s'est appelé autrement …

M. le Maire MEYER : …vous parlez à Mme LICHTENAUER là !

M. FELDMANN : Je parle plus qu'à Mme LICHTENAUER, comme vous dites…

M. le Maire MEYER : …oui, mais je vois que vous regardez au fond de la salle !

M. FELDMANN : Non, non, mais il faut bien que je parle en face de mon micro ! Je parle en face du micro pour que tout le monde puisse m'entendre ! Je parle beaucoup plus qu'à Simone que j'ai déjà rencontrée très souvent et nous avons déjà très souvent discuté entre nous…

M. le Maire MEYER : …on va tout savoir !

M. FELDMANN : J'espère que les gens qui regarderont ce débat à la télévision, apprécieront la façon dont vous traitez les interventions de vos opposants.

M. l'Adj. HEMEDINGER : On appréciera votre ironie aussi !

M. FELDMANN : Je continue. Je disais donc que j'avais très souvent parlé avec Simone LICHTENAUER et que ce n'est pas contre elle que je vais intervenir pour la critiquer, elle, dans ses intentions. C'est plutôt en quelque sorte l'état d'esprit qui est celui de cette municipalité et que vous présidez, en tant que Maire.

Je reprends donc ce que je voulais dire, donc 8.500 vélos, 850.000 € qui ont été dépensés à la suite d'une promesse électorale, ces 100 € se sont appelés ensuite : « accompagnement au pouvoir d'achat » une jolie méthode pour dire une vérité qui n'est pas là ! Et ensuite, vous avez intégré cette mesure dans l'Agenda 21. Je vous rappelle que cet Agenda 21 a été mis en place à toute vitesse, parce qu'il en fallait bien un et que cet Agenda 21 n'a jamais respecté l'esprit de son élaboration. Au total, nous avons donc dépensé 850.000 € et pour quel résultat ? Et là je sais que ce que je vais dire, cela va faire pousser des grands cris aux gens de la Majorité, mais moi, je m'adresse à travers les caméras qui sont ici, aux Colmariens qui regarderont ce débat. Et je leur demande la chose suivante : « regardez

autour de vous, quand vous vous promenez à Colmar. Y a t'il plus de vélos qu'avant ? Et je dis à chacun des Colmariens : « A vous de répondre », parce que ma réponse c'est non, il n'y a pas plus de vélos qui circulent à Colmar avant mars 2008 que maintenant ! Ce qui veut donc dire que pour l'instant le résultat de cette mesure, sur le plan de la circulation et du nombre de vélos en circulation, est nul. Et on peut tout à fait comprendre la nullité du résultat dans la mesure où finalement, si on regarde l'action de l'actuelle municipalité en faveur du vélo, on verra qu'il n'y a eu aucune incitation à faire circuler plus les gens en vélo. Le vélo n'est pas une priorité à Colmar, quoi qu'on en dise ! Et vous avez beau afficher sur l'invitation au Conseil municipal : « la Ville de Colmar – Promotion de Vélos » la vérité, c'est : « la Ville de Colmar –Promotion d'une mesure électorale permettant d'acheter un vélo ».

Je continue ma démonstration. Nous avons ici une ville qui est parfaite pour le vélo. Elle est petite, et les seules montées qu'il y a à Colmar, ce sont les ponts qui traversent les voies de chemin de fer. Elle est complètement plate, elle est idéale pour le vélo. Et qu'est-ce qu'on constate ? On constate que de façon systématique, les pistes cyclables qui sont dessinées ou construites à Colmar, systématiquement la priorité est accordée aux voitures. L'exemple le plus typique c'est l'avenue de la Liberté, donc réalisation récente et donc quand une voiture doit traverser les pistes cyclables, qui est-ce qui a la priorité ? La voiture ! Et ce sont les vélos qui freinent, ce sont les vélos qui s'arrêtent et ce sont les cyclistes qui pédalent pour redémarrer.

On peut prendre aussi comme exemple, l'inconfort absolument incroyable de toutes les pistes cyclables que vous avez tracées sur les trottoirs, je prendrais comme exemple celle de l'avenue Clémenceau. Il faut pratiquement partir avec un vélo tout terrain pour s'en sortir. Certaines pistes, ce sont de véritables gymkhanas, je pense par exemple quand on vient de la route de Neuf-Brisach et qu'on doit tourner vers la piscine, le virage que vous avez dessiné là est assez dangereux à prendre. Autre exemple encore : dès qu'on aborde un carrefour compliqué à Colmar, brutalement les pistes cyclables s'arrêtent et le cycliste colmarien est livré à lui-même au milieu de la circulation. Autre exemple encore : je vous signale, M. le Maire, que vous n'êtes pas Maire depuis 2008, mais c'est déjà votre 3ème mandat. Est-ce qu'on a vu un seul feu tricolore qui donne la priorité à la circulation vélo à Colmar ? Il n'y en a strictement aucun. Et des exemples comme cela sont extrêmement nombreux. Un autre exemple et j'en donnerai encore deux pour terminer, aucun itinéraire cyclable n'est signalé dans les rues de Colmar et puis nous avons ici un journal d'information qui s'appelle « Le Point Colmarien », nous avons même un adjoint qui est chargé de la communication à Colmar et j'attends toujours la publication dans un Point Colmarien de la carte des pistes cyclables à Colmar. Ce n'est pourtant pas très compliqué ! Et donc, moi, je dis simplement et j'insiste, les 850.000 € que vous avez dépensés jusqu'à présent, en terme de circulation vélo, d'incitation à la circulation en vélo, pour l'instant ce résultat est nul !

M. le Maire MEYER : Voilà le procès fait aux vélos !

M. FELDMANN : A la mairie, pas aux vélos !

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, c'est un petit peu virulent et un petit peu sensationnel et émotif ! Mais je resterai beaucoup plus objectif, le constat est assez faux. Moi, je suis cycliste depuis 25 ans à Colmar, quotidiennement, et il y a une croissance de la circulation vélo à Colmar, même si elle n'est pas sensible aux automobilistes que vous êtes pour certains. Et j'en témoignerai simplement par l'enquête-ménage qui a été menée dans le cadre du PDU que j'ai donc cité tout à l'heure, le Plan de Déplacement Urbain, où le Bureau d'Etudes ITEM a mené une enquête auprès de 1.000 ménages colmariens de juin à juillet. Et cette enquête note très significativement la part importante du vélo par rapport aux transports en commun par exemple et surtout la marche à pied sur Colmar même. La part très importante, je ne vais pas donner de chiffres maintenant, mais elle est significative même par rapport à des villes moyennes françaises, on est largement au-dessus de la moyenne française…

M. le Maire MEYER : …le double !

M. WAEHREN : …le double par rapport à l'utilisation du vélo et notamment depuis ces dernières années. Alors je ne vais pas dire que c'est significatif depuis 2008, mais c'est sur une tendance longue qui se dessine. Et cette opération, bien sûr, renforce. Maintenant vous me dites qu'on ne les voit pas ! Mais je signale quand même que les cyclistes sont aussi automobilistes, sont aussi piétons et sont aussi utilisateurs de transports en commun ! Cela dépend du temps, de la pluie, du mauvais temps, cela dépend des parcours que l'on a à faire. Il est évident que par exemple une mère d'élève qui emmène son gamin à l'école primaire, peut très bien l'emmener à vélo et nous avons dans l'Agenda 21 la promotion du vélobus et pas seulement du pédibus, pour répondre à certains ! Et l'Agenda 21 est en application, contrairement à ce que racontent certains. Et ce n'est pas du vent. Donc le vélo, je le regrette, est significativement en augmentation en croissance à Colmar et je le vérifie tous les jours et cette enquête du PDU le confirme. Quant à dire maintenant que ces vélos ont disparu de la circulation, c'est complètement aberrant, c'est complètement faux. Ils existent, ils sont utilisés par les enfants et ils le seront de plus en plus dans le cadre des pédibus notamment pour aller dans les écoles primaires et pour désengorger la circulation routière que nous subissons tous.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins la remarque de mon collègue, Michel FELDMANN, sur la préoccupation d'avoir enfin une carte. Cela fait un an que je le demande et cela fait un an qu'on me dit que cela va venir ! Une vraie carte des pistes cyclables qui reflète la mise en réseau des pistes pour qu'on voye qu'il y a vraiment des itinéraires cyclables d'un bout à l'autre de la Ville et pas que des petits bouts.

On a aussi vu, dans le dernier Point Colmarien, que la Ville lançait une campagne de suivi, de contrôle. On n'est pas forcément contre parce que cela montre bien que notre inquiétude qui est partagée par d'autres, est enfin prise en compte. On sait très bien qu'il y a quelques fraudes, que ce n'est pas la majorité des bénéficiaires de la subvention mais ces cas-là

appelaient à une solution un peu plus dissuasive. Je vois M. WAEHREN qui soupire, mais c'est quand même une décision prise par la Majorité, c'est une très bonne décision. Je suis en train de saluer l'initiative prise par la Majorité de faire quelques contrôles aléatoires ! En tout cas, il aura fallu du temps, parce que cela fait quand même plusieurs mois qu'on le dit et c'est dommage qu'on n'ait pas pris en compte cette préoccupation plus tôt, parce qu'on aurait peut-être permis de contrebalancer un peu cette dissuasion et d'éviter différents cas.

J'ai deux questions : quel est le dispositif juridique pour reprendre la subvention, pour sanctionner si une réelle fraude est constatée ? Quelles conditions précises justifieront le remboursement de la subvention ? Parce que nous sommes pour le cas par cas, mais il faut quand même des critères clairs et objectifs, donc on demande quelques précisions, pas forcément tout de suite, mais que cela vienne à l'avenir. Et puis un cas spécifique mais malheureusement fréquent, beaucoup de personnes quittent Colmar, ou ont quitté Colmar après avoir bénéficié de cette subvention. Pour moi, cela ne constitue pas une fraude, on a le droit de déménager après avoir bénéficié d'une subvention. Quelle réponse on apportera dans ce cas-là ? Et puis cela m'amène simplement à reproposer cette solution simple, c'est de généraliser la location longue durée pour 10 € par mois avec une exemption pour les ménages défavorisés et non pas avec un parc minuscule de 30 vélos mais de 3.000, de 5.000 ou d'autant de vélos que nécessaire. Initiée par une ville, ce serait une première à cette échelle.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, vous présentez un bilan de votre opération « 100€ pour un vélo » aujourd'hui 855.000 € ont été dépensés pour l'achat de 8.613 vélos. Comme on ne les voit pas dans la rue, pas suffisamment dans les rues de notre ville, vous voulez tirer au sort une centaine de bénéficiaires par trimestre. Ceux qui ne pourront pas présenter la bicyclette achetée, devront rembourser les 100 €. Si vous êtes amené à prendre ce genre de mesure, c'est bien que votre idée ne fonctionne pas. Pour que les Colmariens utilisent leur vélo plutôt que leur voiture, ils n'avaient pas besoin d'avoir cette prime, ils avaient besoin d'espaces sécurisés pour circuler. C'est bien pour cela que la Ville s'est offerte les services d'un cabinet d'audit en 2006 et 2007. Cet audit a conduit à l'élaboration d'un schéma directeur d'investissement sur le réseau cyclable de Colmar qui planifie les travaux effectués de 2007 à 2011. Nous sommes à mi-parcours de ce schéma, nous pouvons déjà en faire un premier bilan. Malheureusement sur les engagements de cet audit, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore été tenus. Je n'en citerai que quelques-uns pour 2008, nous attendons encore le contresens de la rue de la Grenouillère, la bande cyclable de la rue de Berne, les contresens de la rue des Fleurs et de la rue de la Truite, une bande cyclable pour relier le biopôle à la rue de la Légion Etrangère, rue de Herrlisheim. Pour 2009 il reste encore deux mois pour réaliser le prolongement de la piste cyclable de l'avenue de l'Europe, réaliser les pistes cyclables avenue de la Foire aux Vins, rue des Carolingiens, rue de la Bagatelle, rue des Vignes, rue de la Mittelharth. Toutes ces pistes ou bandes cyclables étaient dans ce schéma directeur. Si peu de pistes ou bandes

cyclables figurant au schéma directeur ont été créées, d'autres ont été déplacées à l'instar de celle de la rue de Turckheim, auparavant elle était sur la route, aujourd'hui, elle est sur le trottoir. Il s'agit là d'une régression. La FIBUCI et la CERTU qui sont les références des pistes cyclables préconisent d'éviter ce type d'aménagement. Rue Roesselmann, ce sera malheureusement encore le cas.

De manière plus générale, depuis quelques mois, des panneaux, comme l'a dit Michel FELDMANN, se sont multipliés sur les pistes cyclables. Ce sont quasiment tous des triangles rouges avec l'indication « céder le passage » ou, comme à la sortie du cercle Saint-Martin, « Danger Cycles ». Je trouve que ces panneaux, hormis le fait qu'il donne la priorité aux voitures, sur les pistes cyclables, connotent négativement l'usage du vélo. Dans le schéma directeur figurent d'autres panneaux, des carrés bleus avec l'indication partageant la route. Ces panneaux, j'en ai vu beaucoup en traversant la France à vélo cet été, mais je n'ai pas l'impression d'en avoir vu beaucoup à Colmar. Il porte pourtant un message beaucoup plus positif que les autres. Bref, M. le Maire, Mme l'Adjointe, je me demande à quoi a servi de porter le budget consacré aux vélos à 600.000 € si on n'arrive même pas à réaliser ce qui était prévu avec le budget initial de 300.000 € !

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Je voudrais répondre un peu, parce qu'on oublie les enfants ! J'ai constaté, pour ma part, un nombre croissant d'enfants qui font du vélo. Alors, dire qu'il n'y a pas d'adultes ! Peut-être, je n'ai pas constaté. Mais en tout cas, je peux vous dire que l'action menée actuellement au niveau des écoles par les professeurs d'école, au niveau de la Prévention Routière, au niveau des associations cyclotouristes de Colmar et Environs, commence à porter ses fruits, parce que ces gens travaillent sur les futurs adultes cyclotouristes et cyclistes et je crois que là-dessus, il faudrait que l'on soit attentif effectivement pour développer des pistes plus accessibles aux enfants du primaire au niveau des écoles.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER !

Me BRUGGER : Oui, Merci, M. le Maire. Je veux juste dire deux mots. C'est quand même ahurissant d'entendre certaines déclarations qui sont faites. Nous sommes en pays de liberté et de démocratie. On donne un vélo par foyer colmarien, ensuite chacun fait ce qu'il veut de son vélo ! Et s'il veut se promener à Neuf-Brisach ou à Logelbach, c'est son problème ! Tant pis si on ne le voit pas à Colmar tous les jours ! C'est quand même un principe des plus élémentaires. Et pour le reste, les pistes cyclables, il y en a tant et tant à Colmar et Colmar n'est pas grande à ce point qu'il fasse à tout prix se déplacer avec un plan dans les mains !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voudrais répondre rapidement. D'abord, je n'ai jamais dit que les vélos avaient disparu. Je dis simplement qu'ils ne sont pas utilisés. Ce n'est pas du tout la même chose ! Ensuite, une simple expression : « mettre la charrue avant les boeufs ! », c'est ce que nous sommes en train de faire en finançant des vélos sans inciter les gens, sans

permettre aux gens de circuler en toute sécurité dans les rues de Colmar. Et à Colmar, non seulement on met la charrue avant les bœufs, mais le problème qu'il y a, c'est que les bœufs, pour l'instant, il n'y en a pas !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD ! Vous ne cessez de dire la même chose à chaque fois !

M. DENECHAUD : Je ne dis la même chose que quand je n'ai pas de réponse ! Quand on parle de plan, là, c'est pareil, c'est à prendre dans les deux sens. C'est à prendre dans le sens de faire une carte, c'est aussi à prendre dans le sans de prolonger un schéma directeur. Colmar n'est peut-être pas si grande, mais il y a des touristes. Il y a quand même beaucoup de touristes à Colmar qui ne bénéficient pas de la subvention mais qui peuvent circuler à vélo et qui aimeraient bien quand même pouvoir s'y retrouver un petit peu mieux et savoir quels itinéraires prendre pour ne pas toujours se retrouver sur des pistes moins sécurisées ou carrément avec les voitures. Et quand je parlais de déménagement, je ne parlais pas de déménager à Neuf-Brisach ! Je parlais d'aller à l'autre bout de la France et de ne pas forcément être en capacité de ramener son vélo à Colmar ou d'avoir autre chose à faire ! Donc qu'envisagez-vous dans ce cas-là ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, chers collègues, j'ai entendu beaucoup de choses notamment dans la bouche de M. FELDMANN et je vais y répondre très tranquillement sans invective, sans ironie, en vous regardant d'ailleurs, quand je parle. Vous avez cité 1995 ! Alors allons-y !

1995 : 12 km d'aménagements cyclables à Colmar, 2008 : 78 km et en 2010, nous aurons 100 km, soit une augmentation sans précédent du nombre d'aménagements cyclables réalisés à Colmar.

1995, c'est 30.000 F, à l'époque, c'est 30.000 F d'investis dans les aménagements cyclables – 2009 : 600.000 €, près de 4 MF. Vous voyez le fossé qui sépare ce que nous faisons maintenant de ce qui a été fait, comme vous l'avez dit, en 1995.

Et comment utilisons-nous ces 600.000 € ? Nous affectons cette somme en partie, premièrement, à l'amélioration du réseau existant et deuxièmement au développement du réseau existant. Oui, tout n'est pas parfait, cela a été dit et si tout était parfait, et c'est un peu une vérité de la Palisse, si tout était parfait, nous ne continuerions pas chaque année à investir ces 600.000 €. C'est bien parce que nous voulons améliorer et développer ce qui existe, que nous le faisons. Et nous le faisons sur la base -et là, j'entends beaucoup de choses aussi, et j'aimerais, là encore, rétablir la réalité- nous le faisons sur la base d'un plan pluriannuel qui a été voté à l'unanimité, y compris par la plupart de vos collègues, M. FELDMANN, et qui reposait à la fois sur un diagnostic fait sur le terrain par les élus qui se sont déplacés pendant des mois et des mois, sur place, pour analyser le réseau existant, qui a été fait aussi sur la base d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur, spécialisé dans le vélo en collaboration étroite, permanente et régulière avec l'ensemble des associations. Je peux citer Le Cadr, je peux citer également l'Association des Cyclotouristes. Et c'est à partir de là que

nous avons élaboré un plan qui, je le répète, vise à améliorer le réseau existant, parce qu'il n'est pas parfait, mais également à le développer et notamment dans le but de relier l'ensemble des quartiers les uns aux autres, en particulier aux établissements scolaires et au centre-ville. C'est comme cela que nous travaillons et comme cela a été dit par mon collègue WAEHREN qui citait une étude faite récemment, oui à Colmar, on utilise beaucoup plus, deux fois plus le vélo que dans le reste de la France, plus qu'à Mulhouse, plus qu'à Strasbourg qui est souvent citée. L'enquête qui a été citée par M. WAEHREN, montre d'ailleurs une évolution par rapport à l'enquête-ménage qui avait été réalisée, il y a 7 ans, par l'INSEE, où déjà à Colmar, on utilisait fortement le vélo, et ce chiffre a donc encore très fortement progressé. C'est le signe de notre politique. Alors la mesure que nous avons prise, c'est une mesure de pouvoir d'achat. Oui, bien sûr, nous l'avons dit dès le départ, 100 € pour des foyers qui ont parfois des difficultés à joindre les deux bouts, en fin de mois, c'est tout sauf négligeable. C'est un point important car les gens qui utilisent le vélo, utilisent moins la voiture et par conséquent cela a parfaitement sa place dans l'Agenda 21 au titre de l'environnement et au titre également des mesures sociales, parce qu'il s'agit d'une mesure sociale.

M. le Maire MEYER : Bon, puisque nous sommes dans les vélos, c'est normal qu'on pédale, M. HILBERT !

M. HILBERT : Très rapidement, le plan a été approuvé effectivement fin juin 2007, il me semble, à l'unanimité. Le plan était bon, il s'agit de l'appliquer.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci. M. FELDMANN a toujours l'art, effectivement, de renverser les situations et de faire passer les bonnes mesures comme quelque chose devant se justifier et se surjustifier. Mais c'est l'art qui lui est propre et il faut le lui reconnaître. C'est un véritable talent, il est en train de nous dire et de nous faire nous justifier sur une mesure qui est appréciée, preuve en est, le nombre de foyers qui en ont bénéficié. Il est en train de prendre à partie, à témoin les Colmariens qui regarderont la retransmission de cette séance, simplement parce que M. FELDMANN ne voit pas les vélos à Colmar. Alors, c'est complètement rocambolesque, cette façon de voir les choses et d'inviter les autres à une discussion qui n'en est pas une qui est simplement une demande de justification sur les caprices d'un petit garçon qui nous dit : « je n'ai pas vu les vélos ! » Alors là franchement, je trouve que c'est assez grotesque, excuse-moi Michel, mais je crois que tu es capable de beaucoup mieux que cela et effectivement je crois qu'il faut arrêter aussi de manipuler l'assemblée qui est là à toujours trouver le petit truc tatillon pour nous dire des choses qui ne sont pas. Cette mesure est une mesure qui est appréciée. Je crois que si M. FELDMANN n'est pas suffisamment véhiculé par ce moyen de locomotion, qu'il le fasse. Vous verrez effectivement les difficultés quand on est à vélo aujourd'hui de trouver des places, ce qui n'était pas vrai il y a quelques années, alors que le nombre d'arceaux a aussi été multiplié. Là, je crois qu'il faut arrêter sur ce genre de considération. C'est une mesure qui, oui, va dans le sens du développement durable et de moyen de transport plus doux. Que les choses se mettent en place lentement, c'est tout à fait normal. L'Agenda 21 n'a jamais été réalisé dans la

précipitation et ne doit pas se réaliser dans la précipitation. Les gens qui auront acquis un vélo, s'en serviront petit à petit et en plus, comme vous l'avez bien souligné, c'est également un moyen idéal d'accompagner les familles dans le pouvoir d'achat.

M. le Maire MEYER : Bien, je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter, sauf une petite parenthèse. Cette opération vélo tellement décriée à travers la voix des uns et des autres, est très critiquée depuis le mois de mars 2008. Mais alors comment se fait-il que la liste sur laquelle figurait M. FELDMANN, au mois de novembre n'a pas proposé un vélo par famille, mais plusieurs vélos ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Madame l'Adjointe.

II – 235 Transaction immobilière « Plaine Pasteur ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je regrette cette décision de transférer le Centre de la Mère et de l'Enfant sur le parking de l'Hôpital Pasteur. Le parking de l'hôpital est déjà saturé, si on le réduit et qu'on amène un nombre plus important de voitures encore, il y aura forcément des difficultés. Cette opération réduira également encore une fois la surface de la plaine qui sera amputée de 24 ares pour laisser de la place à des parkings. A ce rythme-là, nous ne parlerons bientôt plus de Plaine Pasteur mais de parking Pasteur et de parking Abbé Pierre ! Cela est d'autant plus regrettable qu'à proximité de l'actuel Centre de la Mère et de l'Enfant, un parking a été aménagé qui au demeurant est souvent vide malgré les caméras de surveillance.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins l'inquiétude de mon collègue sur le stationnement. Effectivement, on va supprimer des places de stationnement ou en tout cas, on ne va pas en créer. Est-ce qu'il est envisagé de faire un parking à plusieurs niveaux ? Enfin, j'aimerais avoir l'assurance que l'espace vert ne sera pas réduit pour créer des places supplémentaires de parking. Parce que vous avez exprimé plusieurs fois votre souhait que la Plaine Pasteur reste le poumon vert de ce quartier, en tout cas des quartiers qui l'entourent. Quelles sont vos intentions, je dirais même, pour la décennie à venir sur l'aménagement de cet espace ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. De mon côté, je trouve que le transfert du Centre de la Mère et de l'Enfant sur un site rapproché de l'hôpital semble judicieux pour mutualiser les blocs opératoires et les équipes et j'imagine que l'opération a été réfléchie au mieux pour le bien des patients.

Cependant, il est vrai que les places de parking, dont le nombre semble s'équilibrer arithmétiquement selon le projet, seront le point noir de cette opération. Parce qu'on peut imaginer que les 850 places actuelles même remplacées à l'identique, ne seront pas suffisantes pour desservir deux grands services hospitaliers comme le seront à la fois l'Hôpital et le Centre de la Mère et de l'Enfant réunis plus l'Ifsi !

Pour encourager les usagers à utiliser le parking Dreyfus existant et sous-exploité actuellement sans doute, je pense qu'il serait intéressant de proposer un service de navette continue entre le parking et l'entrée principale de l'hôpital et enfin, concernant le devenir de la Plaine Pasteur, nous nous réjouissons que la Ville se soit engagée à la maintenir voire à la conforter dans sa destination actuelle, à savoir un espace de loisirs et d'activités sportives, un poumon vert pour le quartier et pour la Ville.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, pour ma part, je me réjouis également pour Colmar et pour toute la région colmarienne de l'aboutissement de ce dossier du terrain d'implantation du Centre de la Mère et de l'Enfant. C'est là, je crois, la solution la plus pragmatique possible qui est proposée.

J'ai cependant un certain nombre de questions :

Première question et peut-être la plus importante, pourquoi n'y a-t-il pas sur ce secteur-là de la Ville une étude globale, une réflexion d'ensemble ? Je trouve que cela manque puisque l'on voit bien que tous les aménagements qui ont été réalisés autour de cette Plaine Pasteur, l'ont été un petit peu, je ne veux pas dire n'importe comment, mais sans réflexion globale et je le regrette.

Deuxième question, par rapport à la fonctionnalité de ce pôle et notamment, M. le Maire, le lien à prévoir entre ce nouveau bâtiment qui va être construit et l'hôpital tel qu'il existe actuellement. Est-ce qu'on envisage, moi, cela me semblerait être une solution, la privatisation de la rue Betz ?

Et enfin, je m'inquiète, comme les collègues, sur les parkings. Y aura-t-il suffisamment de places pour le personnel, pour les visiteurs ? Pourquoi pas un silo ? Cela permettrait, en tout cas, d'économiser beaucoup de terrains en surface.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Actuellement, il existe à peu près 850 parkings et si l'on prend le rapport dans l'ordre, vous annoncez la création d'un certain nombre de parkings. On peut donc les prendre ensemble. 300 places de parking seront donc préservées par l'actuel projet, 100 nouvelles places de parking vont être créées autour de l'Ecole d'Infirmière, ce qui fait donc 400. Vous prévoyez d'en créer 250 supplémentaires en direction de la Mosquée, ce qui fait 650 et puis page 3 du rapport, vous prévoyez 200 places pour l'Hôpital Pasteur sur le parking Capitaine Dreyfus et vous ajoutez : « durant la phase de construction » ! Autrement dit, sur les 850 places existantes, il n'en restera que 600 ! Le projet prévoit déjà une diminution du nombre de places de stationnement

d'environ 200, sachant bien évidemment que l'arrivée de nouveaux bâtiments va emmener des visiteurs en plus et du personnel en plus.

Il y a un aspect que je voudrais aussi évoquer pour ces parkings, c'est le problème de leur sécurité. Je pense qu'Emmanuela ROSSI qui me fait face, sera d'accord avec moi, c'est un vrai souci pour le personnel féminin, quand il quitte l'hôpital le soir, il y a très souvent eu des agressions sur ce parking et la question de sa sécurisation est une vraie question.

Je voudrais aborder aussi un autre point dans ce rapport qui, je dois le dire, est très important pour Colmar et pour toute la région colmarienne et pour le développement de l'Hôpital Pasteur, c'est le point que vous évoquez en page 2 donc le paragraphe N° 2, vous indiquez que la Ville de Colmar avait cédé, en son temps, l'immeuble de l'avenue de la Liberté à un promoteur immobilier. Et vous nous indiquez, par la suite, que du fait de l'acquisition de cet immeuble pour y mettre le centre de pédo-psychiatrie donc du fait de l'acquisition par l'hôpital de cet immeuble, la Ville s'engage à servir d'intermédiaire entre l'agent immobilier qui a acheté ce bâtiment qui appartenait auparavant à la Ville et l'hôpital pour essayer d'amoindrir le coût de l'achat de cet immeuble. J'aimerais que vous puissiez nous donner un peu plus de précisions ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Très rapidement, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce rapport, j'analyse ce rapport à un triple niveau.

Premier niveau, c'est la concrétisation de la réflexion pour la construction du Centre de la Mère et de l'Enfant qui est en cours depuis quelques mois, voire quelques années. Et je me réjouis de l'aboutissement de ce dossier. J'aimerais bien que ce dossier puisse avancer rapidement, mais ce n'est pas toujours du ressort de la Ville.

Alors justement, le deuxième niveau, c'est ce partenariat qui a été trouvé entre les Hôpitaux Civils de Colmar et la Ville pour que justement ce dossier puisse aboutir.

Et troisième niveau que je voudrais un peu développer, c'est l'acquisition par la Ville de ce terrain, 5,5 ha. C'est une acquisition majeure pour la Ville, il faut le souligner, pratiquement 2 M€ qui sont investis et je voudrais simplement dire ici que ce terrain, aujourd'hui, est le poumon vert de tout un quartier et il y a une légitime interrogation par rapport à cette acquisition par la Ville. Quel est le devenir de ce terrain ? Quelle va être l'utilisation de ce terrain ? Est-ce que cette acquisition a seulement été dictée pour faire aboutir le dossier de la construction du nouveau Centre de la Mère et de l'Enfant ? Ou est-ce qu'il y a d'autres projets qui sont en cours pour éventuellement bâtir ce terrain ? Moi, je pense que ce ne serait pas une bonne chose, il faut laisser subsister cet espace qui est aussi une signature de ce quartier et est-ce que vous pouvez prendre l'engagement, ce soir, de ne pas bâtir sur ce terrain ?

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je note que globalement la majorité des collègues souligne le bien fondé de ce rapport concernant l'implantation du futur établissement. C'est vrai que c'est une avancée, fruit d'une concertation entre la direction de l'Hôpital et la Ville de Colmar pour faire aboutir ce dossier important pour Colmar et sa région.

Alors plusieurs questions se sont posées concernant la plaine de jeux. Je note, au passage, qu'il y avait aussi d'autres projets qui auraient pu mettre à mal l'existence ou une partie de l'existence de cette plaine de jeux. Et nous sommes aujourd'hui soulagés que les choses se fassent de cette façon-là, parce que M. HILBERT même si on va réduire un petit peu la surface, c'est vraiment très faible puisque la plaine de jeux fait plus de 5 ha, 5,5 ha, on va en soustraire 24 a, il restera plus que 5 ha. Je ne pense pas que l'on puisse dire que l'on réduit notablement l'importance, pour les Colmariens, pour les gens du quartier, de ce poumon vert que nous avons aménagé depuis de nombreuses années. Nous continuons à l'aménager et je réponds par là même également à Mme KLINKERT, dans le cadre de l'ANRU, avec des consultations préalables, avec un plan qui a découlé de ces consultations pour savoir quels étaient les besoins, les souhaits de la population. Et une fois que nous avons recensé ces besoins et ces souhaits, nous avons aménagé cette plaine de jeux en une aire de loisirs et une aire sportive à laquelle nous tenons particulièrement puisque c'est nous qui l'avons réalisée.

En ce qui concerne les places de stationnement, il y a aujourd'hui, effectivement 850 places de stationnement disponibles. A l'issue de la réalisation de ce projet, il y aura 850 places de stationnement, en tout cas pas moins de 850 places réparties, et M. FELDMANN, vous avez un peu répondu vous-même à vos collègues, réparties entre effectivement la place du Capitaine Dreyfus, l'école d'infirmières, le parking de la mosquée. Et je dois vous dire que les choses ne sont pas finalisées. Alors comment les choses vont-elles évoluer ? Est-ce qu'il faudra faire un silo ? Bien sûr, cela fait partie de la réflexion. Il faudra peut-être réaliser ce silo. Il faudra réfléchir là-dessus. Et nous y réfléchirons et nous vous en reparlerons bien entendu avant.

La réalisation de navettes de bus pour relier les parkings aux hôpitaux, oui, c'est aussi un sujet sur lequel nous sommes en train de travailler et sur lequel il faut travailler.

En ce qui concerne l'architecture du bâtiment, la rue Betz, est-ce qu'il faudra la privatiser ? Comment ? Est-ce qu'il y aura une passerelle aérienne ou autre chose ? Il est trop tôt pour en parler. Aujourd'hui, je vous le rappelle, il s'agit de l'acquisition par la Ville de la plaine de jeux Pasteur. C'est le point le plus important. Demain, un jury d'architectes se constituera, les architectes travailleront sur le sujet et nous ferons des propositions, ils en feront bien entendu aux Hôpitaux Civils de Colmar et c'est une fois qu'on aura avancé. Mais il faut faire les choses les unes après les autres, encore une fois aujourd'hui, c'est l'acquisition de la plaine de jeux et, dans le cadre du protocole signé entre la Ville et les Hôpitaux le 25 septembre dernier, c'est le principe du centre de la Mère et de l'Enfant sur le parking actuel de l'Hôpital. La deuxième phase portera effectivement

sur les réflexions autour du bâtiment, en particulier autour de la réalisation d'un silo ou pas.

M. le Maire MEYER : Il reste, selon moi, trois réponses à apporter suite à des questions posées.

La question de M. FELDMANN : Comment s'entrevoit la médiation entre la Sté SAGEX et les Hôpitaux Civils ? Cela s'est relativement bien passé puisque le montant négocié est inférieur par rapport au prix estimé par les Hôpitaux Civils. Et les engagements sont déjà pris de part et d'autre pour mettre en forme la cession venant de la SAGEX vers les Hôpitaux Civils. Quant à l'avenir de la plaine Pasteur, je rappelle tout simplement que le PLU interdit toute construction sur la partie achetée par la Ville de Colmar aux Hôpitaux Civils à part les équipements d'animation. M. WAGNER, vous étiez encore aux affaires lorsque vous avez travaillé sur le Palais Royal et la plaine Pasteur faisait partie du même projet puisque la convention a été signée avec l'Etat au mois de juin 2006. La question posée est donc totalement inutile puisque vous auriez dû savoir que la Plaine Pasteur restera en l'état et c'était d'ailleurs la raison de l'obtention d'une subvention de l'ANRU pour pouvoir acheter ce patrimoine foncier.

Troisièmement, pour la question de stationnement, nous sortons du Conseil d'Administration des Hôpitaux Civils. Ce rapport partenarial a été approuvé unanimement y compris par les représentants du personnel qui, naturellement je pense aussi, sont préoccupés par les questions de stationnement. Je ne vois pas pourquoi on cherche d'autres difficultés dans la mesure où le Conseil d'Administration de Pasteur a approuvé unanimement la proposition qui vous est faite. M. WAGNER !

M. WAGNER : Vous m'excuserez, en juin 2006, date que vous avez citée, je n'occupais plus les fonctions d'adjoint !

M. le Maire MEYER : Mais par contre, vous travailliez auparavant sur le Palais Royal avec la discussion sur la Plaine Pasteur !

M. WAGNER : M. le Maire, jusqu'en juin 2001, j'ai travaillé sur ce dossier !

M. le Maire MEYER : Et vous suiviez encore après, vous étiez quand même le Conseiller Général du canton concerné ! Et vous n'allez pas nous faire croire, aujourd'hui, que ce souvenir ne vous habite plus !

M. WAGNER : Tout à fait, j'ai été content de piloter cette opération jusqu'aux élections de mars 2001 !

M. le Maire MEYER : Vous devriez donc savoir que pour la Plaine Pasteur, il ne peut pas y avoir d'autres projets !

M.WAGNER : Maintenant, d'une manière plus sérieuse, le PLU peut se modifier ! J'ai donc demandé, aujourd'hui, un engagement que le PLU ne soit pas modifié pour construire sur cette Plaine Pasteur !

M. le Maire MEYER : C'est enfoncer des portes ouvertes !

M. WAGNER : Très bien, quand c'est dit, c'est mieux !

M. le Maire MEYER : Je n'ai rien dit de plus. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Puisque vous disiez, effectivement que le Conseil d'Administration de Pasteur a voté à l'unanimité cette transaction et que j'y ai participé et que je voterai également bien sûr, ce soir, ce rapport, je me permets quand même de rajouter que les principales inquiétudes, mais il y en avait d'autres, étaient quand même liées au parking ! Et que j'ai même entendu un chiffre de 1.200 places de parking qui seraient nécessaires.

M. le Maire MEYER : N'empêche qu'en fonction de l'échange que nous avons eu, échange auquel vous avez participé, nous avons enregistré ces observations et malgré cela, la décision du Conseil d'Administration a été unanime.

Mme KLINKERT : Nous sommes donc d'accord.

M. le Maire MEYER : Il y a un début à tout ! M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Juste sur les places de parking, je déplore qu'on fasse tellement état des places de parking par rapport à ce projet, parce qu'on espère bien sûr, que l'Hôpital de Colmar entrera dans une convention avec un plan de déplacement entreprise. Il serait temps qu'il s'y engage, dans le cadre toujours du PDU, pour limiter justement cette pléthore de places de parking absolument indispensables pour travailler aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Test qui a déjà été fait pour d'autres entreprises !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. HILBERT.

II – 236 Transaction immobilière – acquisition d'un trottoir sis place du Capitaine Dreyfus.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je me permets d'intervenir parce que c'est M. HEMEDINGER qui présente ce rapport et je dois tout de suite dire que la question que je vais lui poser, n'a pas tout à fait un rapport direct avec le rapport N° 15, mais qu'elle concerne la Direction de l'Urbanisme. Je voudrais évoquer avec M. HEMEDINGER les travaux qui viennent de commencer rue du Val St Grégoire, ils ont commencé ce matin. Alors que je vous rappelle, nous avons voté en juin, du fait de l'économie de 2 M€ que nous avions faite sur les différents appels d'offres, nous avions voté un plan de relance et effectivement la réfection de la rue du Florimont et de la rue du Val St Grégoire était prévue pour un montant de 350.000 € HT. Que se passe-t-il ? Les travaux qui ont été décidés, vont effectivement coûter 350.000 € HT ou à peu près, mais iront de la place St Joseph jusqu'à la rue Albert Schweitzer. C'est donc une partie de la rue du Val St Grégoire mais ce n'est pas la rue du Florimont.

Deuxième remarque, la concertation avec les riverains dont je fais partie, c'est pour cela que je pose la question et vous allez voir pourquoi je pose la question, la concertation a eu lieu au courant du mois d'août, pendant 10 jours. 10 personnes ont répondu à cette concertation, dont moi-même !

Autre réflexion, le projet technique de la réfection de cette rue, qui est un projet important puisqu'il s'agit d'y mettre des arrêts de bus pour la TRACE, il s'agit d'y tracer deux pistes cyclables, il s'agit de rétrécir les voies de circulation à 2,50 m de chaque côté. Je vous rappelle qu'à l'extrémité de cette rue, à hauteur du Lycée Blaise Pascal, se trouve le problème du stationnement des lycéens en attente de leur bus. Et ce problème est un vieux problème qui traîne depuis très longtemps et qui pose de grandes questions en ce qui concerne la sécurité de ces lycéens.

On nous affirme, et je veux bien le croire, que le problème sera réglé à travers ce projet d'aménagement de la rue. Là où je trouve que les choses sont anormales et j'ai donc deux questions à poser à M. HEMEDINGER qui est en charge des affaires d'urbanisme à Colmar, c'est que :

1. ce projet n'a jamais été présenté aux élus en Commission d'Urbanisme !

2. visiblement, il dépasse le budget qui lui est alloué !

J'aimerais donc que M. HEMEDINGER m'éclaire sur ces deux anomalies.

M. le Maire MEYER : Il y a deux adjoints qui vont essayer de vous satisfaire, d'abord Daniel MEYER, puisqu'il a en charge les travaux de voirie.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, mon cher Docteur, ces travaux n'ont effectivement pas été présentés en Commission Technique du 12 octobre. Tous les points à l'ordre du jour de la Commission Administrative et du Conseil Municipal sont passés à cette séance déjà très copieuse. Le problème de l'attente des lycéens et du dépôt de ceux-ci au niveau de l'arrêt proche du lycée, rue du Val St Grégoire, a fait l'objet d'une discussion en Commission Technique du 28 février 2009. A cette occasion, la décision de faire une étude a été évoquée. Une étude a donc été menée dans ce sens et la décision de traiter cette voie a été prise lors du Conseil Municipal du 29 juin 2009 dans le cadre du redéploiement des crédits d'équipement 2009.

Vous parliez du coût. Le coût estimatif des travaux a été évalué à l'époque à 350.000 € TTC et après appel d'offres, il est monté à 418.000 € TTC, puisque y ont été intégrées la réfection du carrefour place St Joseph/rue du Val St Grégoire et la création d'une bande cyclable sur la rue du Val St Grégoire dans le sens Est-Ouest. Dans le cadre de ces travaux, une phase de concertation a eu lieu de mi-août à début septembre et tous les riverains ont été entendus y compris vous-même, Docteur, et vos observations ont été mises en œuvre, à savoir l'évacuation des eaux pluviales au carrefour Schweitzer/Val St Grégoire, la visibilité accrue Val St Grégoire/Ste Catherine et Charles Grad, en mettant des interdictions de stationner dans les biseaux et l'amélioration du temps de tourne à gauche aux feux verts Val St Grégoire/place St Joseph en direction de la place. Et je

vous certifie que les bus qui seront en attente de recevoir les lycéens, seront sécurisés dans ce projet. Vous avez d'ailleurs pu le constater vous-même. Je pense que vous n'avez rien à argumenter sur les arrêts de bus.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Il paraît qu'on a le droit de prendre deux fois la parole au cours d'un même rapport, donc je prends pour une deuxième fois la parole !

M. le Maire MEYER : Vous demandez une deuxième fois la parole !

M. FELDMANN : Oui, et vous me l'accordez !

M. le Maire MEYER : Et vous l'avez !

M. FELDMANN : Et je vous en remercie ! Mon cas personnel n'est pas intéressant dans l'histoire ! Ce n'est pas mon cas personnel qui est intéressant !

M. l'Adj. Daniel MEYER : Mais je n'ai pas dit cela !

M. FELDMANN : Mais vous venez de dire : « et vous avez demandé et vous l'avez obtenu ! » Ce n'est pas cela le problème ! Je découvre que finalement le dépassement du budget que vous proposez, est plus important. Parce que moi, j'avais compris que c'était du H.T., les 350.000 € que nous avions votés au mois de juin, or, c'est du TTC, ce qui veut donc dire qu'on avait voté une décision qui concernait la rue du Florimont, l'intégralité de la rue du Val St Grégoire pour un montant de 350.000 € TTC me dites-vous. Eh bien, une partie de la rue du Val St Grégoire va coûter 418.000 €. Alors qui, ou qu'est-ce qui vous autorise, vous, à prendre seul la décision de dépasser un budget qui avait été voté en Conseil municipal ? C'est la première question et la deuxième question, c'est quel est l'intérêt de ces commissions d'urbanisme, puisque les projets ne lui sont pas présentés ? Et donc on peut se demander à quoi sert que les Conseillers, que les directeurs des services, etc., que les techniciens se déplacent dans ces commissions, dans la mesure où les projets ne leur sont pas présentés ? C'est cela, ma question ! Mon cas particulier n'a aucune importance !

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, je pense que quand même, vous êtes mal venu, Docteur, de parler de votre présence à la Commission d'Urbanisme ! Vous auriez été présent peut-être parce que vous êtes concerné par les travaux qui se font devant chez vous ! Par ailleurs, bon, n'épiloguons pas là-dessus, par rapport au surcoût, c'est grâce au redéploiement des crédits dont nous disposons du fait des appels d'offres que nous avons pu améliorer encore les travaux qui étaient prévus au départ pour 350.000 €. Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit !

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, vous confondez urbanisme et voirie, mais ce n'est pas grave, mon collègue connaissait parfaitement son dossier et vous a répondu. Cela n'a rien à voir avec le rapport qui est présenté. Alors, vous qui parlez toujours de démocratie, qu'on ne vous écoute pas, qu'on ne vous donne pas la parole ! Vous donnez toujours des

leçons ! Je peux vous garantir que dans d'autres communes, des questions posées sur des rapports qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal, ne feraient certainement pas l'objet de réponse de la part d'élus. J'entends très clairement souligner ce fait ce soir. On vous répond même sur des rapports qui ne sont pas présentés au Conseil Municipal. Je crois que c'est, contrairement au procès d'intention que vous nous faites très souvent, une preuve d'ouverture d'esprit, une preuve de respect de la démocratie, une preuve de respect des élus que nous sommes tous, que vous êtes et une preuve de parfaite connaissance des dossiers parce qu'on n'est pas censé, comme là, avec le détail qui vous a été donné par mon collègue Daniel MEYER, avoir tous les détails en tête !

En ce qui concerne la Commission d'Urbanisme, les travaux de voirie qui vous seront proposés et dont vous parlez, qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce Conseil, je le répète, ont fait l'objet d'une délibération l'année dernière, lorsqu'on a parlé des travaux de voirie destinés au programme 2009. A ce moment-là, cela avait été présenté en Commission, cela avait été discuté et chacun avait pu donner ses arguments de manière libre et encore une fois démocratique.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 237 Transaction immobilière – alignement du chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 238 Apport en compte courant d'associés.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Le Domaine Viticole de la Ville de Colmar avait demandé et obtenu en février une garantie d'emprunt de 200.000 €. Alors suite à un apport de capital de l'actionnaire minoritaire, le capital était porté à 560.000 € sur le rapport de février. Or, le rapport présenté fait mention de 517.000 € de capital social aujourd'hui. Peut-on nous expliquer la différence de 43.000 € entre février et octobre et pouvez-vous confirmer que cet apport en compte courant d'associés est un versement destiné à rembourser le prêt obtenu du Crédit Agricole en prêtant à taux 0 sur deux ans de l'argent que la Ville elle-même emprunte aux banques ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais d'abord remercier l'Adjoint JAEGY de m'avoir bien transmis tous les éléments demandés en Commissions Réunies la semaine dernière. Je les ai étudiés et donc effectivement il y a une certaine inquiétude que vous partagez sans doute également, M. le Maire ainsi que l'Adjoint aux Finances, concernant justement la situation financière du Domaine Viticole.

D'abord dans votre rapport, vous dites en préambule : « le Domaine Viticole de la Ville de Colmar connaît actuellement des difficultés de trésorerie liées à des investissements lourds consentis ces dernières années ayant entraîné le recours à un financement par emprunt important ». Certes, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est que pour l'année 2007, le Domaine Viticole a clôturé par un déficit de 105.000 €, en 2008 : 130.000 € et finalement lorsque l'on voit la demande d'apport en compte courant d'associés, je pense que c'est pour financer des pertes qu'on fait appel à la Ville de Colmar. Maintenant, cette situation doit pouvoir se renverser à mon avis, parce que même si nous sommes en situation de crise et en 2007 et 2008, nous n'y étions pas encore, le vignoble alsacien se porte bien dans sa globalité. Le Domaine Viticole, en dehors des résultats négatifs que je viens de citer, enregistre également, en tenant compte des dotations aux amortissements, un autofinancement négatif qui ne lui permet pas justement de faire face aussi aux remboursements d'emprunts. Donc, en dehors de la recapitalisation qui vient d'être citée par ma collègue, par l'apport de certaines sommes d'argent par l'associé minoritaire, je pense qu'il faut voir de quelle manière on peut apporter des efforts de gestion au niveau de ce Domaine Viticole ou alors également peut-être mener une réflexion : est-ce que la Ville de Colmar doit rester associée dans cette structure et je crois que c'est la seule ville en France qui est propriétaire exploitant d'un Domaine Viticole et ne faut-il pas engager une réflexion pour que ce domaine soit géré par des privés et que la Ville ne soit plus associée ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire, je rebondis sur votre dernier propos, M. WAGNER pour m'empresser de vous dire que là vous voyez on ne se débarrasse pas des bijoux de famille, comme souvent on l'entend ! Le Domaine Viticole de la Ville de Colmar fait partie intégrante de notre patrimoine. Et c'est bien à ce titre-là que l'objet de ce rapport rappelle notre obligation en tant qu'associé majoritaire d'apporter notre soutien et particulièrement dans des moments où la viticulture de façon générale, traverse des moments difficiles. Alors, je vais essayer de reprendre dans l'ordre vos questions, Mme VALENTIN et M. WAGNER.

Mme VALENTIN, vous faisiez tout à l'heure allusion à un premier rapport qui effectivement avait été présenté il y a quelques mois de cela et qui visait à porter notre garantie communale pour un prêt devant permettre au Domaine Viticole de restructurer le mode de financement de ces investissements. Pourquoi ? Parce qu'en 2006, 2007 et 2008, il y a un certain nombre d'investissements qui avaient été effectivement réalisés par le Domaine, qui étaient nécessaires, qui aussi aujourd'hui lui permettent d'avoir un outil productif intéressant, performant au regard des outils utilisés dans la profession. Le seul problème, c'est que pendant trop

longtemps, et pour un nombre important d'investissements, il y avait eu un autofinancement de ces investissements. On avait utilisé en clair, la trésorerie, ce qui n'est pas du tout le mode de financement adéquat pour ce type de projet, donc les 220.000 € qui avaient été présentés il y a quelques mois, portaient sur un prêt qui permettait de refinancer sur une durée correspondant à la durée de vie du bien, 5, 7 ans, 10 ans. Je ne connais pas la durée exacte. Voilà cette précision que je souhaitais apporter.

Ensuite, par rapport au capital social, je confirme bien que le capital social de la SARL du Domaine Viticole de la Ville de Colmar a été porté à 517.000 €, j'ai l'extrait kbis sous les yeux. Consécutivement à cette augmentation de capital qui avait eu lieu au mois de juin 2009, sans rapport avec l'objet de ce prêt aujourd'hui, la famille HAEFFELIN avait déjà consenti un effort en relevant sa participation au capital à près de 45 % du capital social pour approcher aussi du schéma habituel concernant les SEM.

Ensuite, par rapport aux mesures de gestion, oui, naturellement, il y a un certain nombre de mesures de gestion qui ont été prises, d'autres qui doivent être prises. Vous vous imaginez bien que, chacun, dans cette situation-là, les associés, le commissaire aux comptes, apportent des analyses, des conseils. Et naturellement le gérant actuel, M. HAEFFELIN, est conscient qu'un certain nombre de mesures de gestion doivent encore être prises et il s'est engagé à les mettre en œuvre.

Pour en revenir à l'objet de ce rapport, ces 290.000 € ont été pensés, concertés avec le gérant et le commissaire aux comptes. Ces 290.000 € doivent permettre au Domaine de restructurer sa structure financière. Si on prend les fonds propres élargis, ces 290.000 € d'apport en compte courant d'associés vont permettre de restructurer le bilan du domaine. Ce qui doit lui permettre de voir sereinement la fin de l'année 2009 et aussi les prochains exercices, plus sereinement.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Il s'agit donc bien d'un prêt à taux zéro pour rembourser le prêt du Crédit Agricole ! Et ma question concernant le rapport du 2 février 2009 ne portait pas sur l'objet du prêt qui avait été garanti par la commune mais sur le fait que sur ce rapport, figurait un capital de 560.000 € qui a été augmenté depuis pour arriver à 517.000 €, alors excusez-moi, mais pour moi, cela ne s'appelle pas de l'augmentation ! Je ne comprends toujours pas comment on avait 560.000 €, comment se capital a été abondé en juin et comment on est aujourd'hui à 517.000 € ?

M. l'Adj. JAEGY : Mme VALENTIN, je vous confirme avec encore l'extrait kbis sous les yeux, que le capital social du Domaine Viticole de la Ville de Colmar est passé très exactement de 423.000 € à 517.000 €.

Mme VALENTIN : Reconnaissez donc que votre rapport du mois de février était erroné parce que vous nous avez annoncé 560.000 €. Je l'ai sous les yeux et je le tiens à votre disposition.

M. le Maire MEYER : Concernant d'autres aspects de cette intervention qui n'est pas un prêt mais qui est une avance de trésorerie, et cela vient d'être relevé, le Domaine Viticole a surtout des difficultés d'amortissement pour les

années 2009 et 2010. Raison pour laquelle la récupération des 290.000 € intervient seulement à partir de 2011. Si le Domaine Viticole a fait durant deux années un déficit, il se trouve que les années d'avant, il était en excédent, ce qui a permis de financer partiellement le déficit qui a suivi, je dis bien : partiellement. Mais en plus, ce qui pèse énormément, ce sont les investissements réalisés et qui chaque fois ont été financés par voie d'emprunt. C'est la raison majeure. Alors déjà là-bas, en tant que partenaire, la Ville aurait pu dire : « voilà, puisqu'il s'agit d'une SEM en présence de la Ville de Colmar, la Ville de Colmar aurait pu faire ce qu'a fait la Région, c'est-à-dire soutenir le financement des équipements ». Ce que nous n'avons pas fait. Et les 290.000 € en quelque sorte, représentent 25 % des équipements réalisés. Donc si la Ville de Colmar était intervenue, c'était aussi à hauteur de 25 %. On se retrouve d'une autre façon étant néanmoins entendu que dans le cas présent, ce n'est pas un emprunt, c'est une avance de trésorerie. Quant à savoir après s'il n'y a pas lieu de se reposer la question concernant l'avenir du Domaine Viticole ? La Ville de Colmar est majoritaire à hauteur de 55 % et dans un premier temps ! Je ne suis pas disposé à jeter l'eau du bain avec le bébé ! Laissons venir et voyons demain comment cela va se passer. Le gérant a une consigne, c'est de redresser la situation sur deux ans, raison pour laquelle les 290.000 € ont été affectés au remboursement partiel des emprunts, pour soulager ainsi les frais financiers et le remboursement de capital.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 239 Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 897.750 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de construction de 8 pavillons et 8 garages, situés rue d'Athènes à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Il convient de préciser pour ce rapport ainsi que pour les deux qui suivent que chacune des opérations s'inscrit pleinement dans le dispositif de l'Agenda 21 de la Ville en intégrant les préconisations relatives au développement durable qui sont rappelées en annexe.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, j'ai du mal à comprendre comment un écologiste tel que vous, sacrifie cet espace si important pour la vie d'un quartier. Nous avons là une place de 3.300 m² que se partagent 110 familles, elle sert de terrain de jeux aux enfants de trois barres d'immeubles, les adultes profitent l'été de l'ombre des tilleuls de cette place et avec votre projet, la place sera réduite à 720 m² et ne sera plus utilisable par les enfants. Car mettons-nous à la place des habitants des pavillons, ils ne supporteront pas les jeux de ballons à proximité de chez eux et d'autre

part, les parents des enfants qui joueraient sur cette place, ne pourront plus les surveiller, car la vue leur sera obstruée par les nouvelles constructions.

Vous utilisez les nouvelles normes de construction pour nous faire croire qu'il s'agit d'un projet estampillé « développement durable ». Et encore une fois, nous en sommes loin. Allez faire un tour dans les eco-quartiers qui servent de référence et vous constaterez que les performances énergétiques ne sont qu'un élément parmi d'autres. La qualité de vie des habitants, leur environnement sont également des critères indispensables. Ici, la qualité de vie des habitants continuera à régresser. En effet, il y a quelques années, sur cette place, il y avait un bac à sable, des agrès pour les enfants, ils pouvaient jouer. Aujourd'hui, vous bétonnez, même si c'est à haute performance énergétique. Le mal sera fait, la structure bois des maisons ne compensera pas les tilleuls, au moins 22 qui seront déracinés. Sur cette place, dans l'intérêt des gens qui y vivent, nous aurions pu avoir un peu plus d'imagination. Demain, les 118 familles qui habiteront sur cette place, se partageront 6 m². Dans les Erlen, vous avez autorisé un lotissement avec un minimum de 10 ares par terrain. 6 m² pour les familles dans le quartier Ouest, 1.000 m² pour les plus fortunés. Et puis s'il faut compenser les logements détruits par ailleurs, nous aurions pu trouver d'autres emplacements. Il y a suffisamment de projets immobiliers privés sur la Ville pour éviter cette erreur.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, ce que notre collègue appelle une erreur, n'est pas considéré comme tel par tout le monde. On s'est rendu sur place avec le Directeur de la Colmarienne et des agents de chez lui et d'autres élus et on a pu constater en effet que cette espace ouvert allait être fermé, en quelque sorte, par ces nouvelles constructions. Or, il se trouve que pour ce qui concerne la tranquillité des habitants, il est clairement acquis par tous, en tout cas par les spécialistes, que les espaces fermés sont plus sûrs que les espaces ouverts. De construire sur la rue d'Athènes un certain nombre de maisons, ne permettra plus la pénétration d'engins à moteur de diverses natures, qui viennent troubler la tranquillité des habitants ; quand on parle de développement durable et de qualité de vie, je crois qu'on peut intégrer aussi ce qui concerne la sécurité et la tranquillité des riverains. C'est d'ailleurs un thème majeur qui a été évoqué très largement cette semaine encore lors de la réunion de quartier qui a eu lieu au quartier Europe.

M. le Maire MEYER : Oui, et surtout, il nous appartient de remettre en cause un projet qui a été approuvé par les locataires du quartier, parce qu'il s'agissait chaque fois de présentation globale. Chaque partie du projet est passée par ces consultations. On ne tient pas à remettre en cause là ou nous avons eu la confiance des locataires concernés. M. HILBERT !

M. HILBERT : Alors non seulement les habitants ont fait une pétition contre le projet initial mais en plus, l'aménagement d'un quartier ne concerne pas seulement les habitants de ce quartier. Je crois que ce qui manque à Colmar, c'est un projet global de la vision de Colmar dans le futur et là, on procède par petites touches, on a un patchwork de Colmar dans le futur et

on ne se projette absolument pas dans le futur pour Colmar ! Ce ne sont pas seulement les habitants d'un quartier qui doivent se prononcer sur un quartier, mais ce sont les Colmariens qui se prononcent sur Colmar.

M. l'Adj. FRIEH : Mais, M. le Maire, on ne peut pas laisser dire cela ! On est inscrit dans le cadre de l'ANRU qui justement est un projet global pluriannuel avec différentes phases, différentes étapes et dire que l'on fait du morceau par morceau au gré des inspirations, c'est complètement faux. Il ne suffit pas de le dire pour penser que c'est vrai ! C'est faux ! Il y a un projet global dans le cadre de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, cela a été décidé et réfléchi, cela a été conçu et négocié, alors il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas vraies ! Il y a un projet global pour ce quartier en particulier et il concerne tous les Colmariens d'ailleurs.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, vous êtes intervenu deux fois ! M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui, je voulais juste demander à M. René FRIEH qui nous a expliqué que les espaces ouverts étaient des espaces qui posaient des problèmes d'insécurité et de bruit et que la solution, c'est donc de les fermer. Si je comprends bien, à l'avenir, il ne sera plus possible de trouver un espace où les gens puissent se réunir simplement et mener la vie quotidienne ensemble ! Il s'agit donc de fermer tous les espaces ouverts, si j'ai bien compris ?

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, je me demande s'il faut vraiment répondre à ce genre de choses ! C'est ridicule !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. DENECHAUD et les votes contre de MM. HILBERT, LECONTE et Mme VALENTIN.

I – 240 Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 404.780 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de réhabilitation de 36 logements situés 52, rue du Ladhof à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Toujours sur la base de mêmes engagements concernant le développement durable puisque ces dispositions font chaque fois l'objet d'une annexe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 241 Garantie communale pour quatre emprunts d'un montant total de 2.477.800 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération d'acquisition de 32 logements en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) situés 133, rue des Carlovingiens à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 242 Réitération de garanties communales contractées par la SAEML DICAL (anciennement dénommée Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Construction de la ZUP de Colmar) et reprises par la Colmarienne du Logement - OPH (suite à la dissolution de la SAEML DICAL par reprise du patrimoine par la Colmarienne du Logement – OPH) pour un prêt d'un montant initial de 3.100.000 Frs. (soit 472.501,95 €), pour un capital restant de 320.977,58 €, pour le financement de la construction de 24 logements locatifs aidés, situés rue de la Cavalerie à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 243 Réitération de garanties communales contractées par la SAEML DICAL (anciennement dénommée Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Construction de la ZUP de Colmar) et reprises par la Colmarienne du Logement - OPH (suite à la dissolution de la SAEML DICAL par reprise du patrimoine par la Colmarienne du Logement – OPH) pour un prêt d'un montant initial de 4.716.000 Frs (soit 404.595,93 €) pour un capital restant de 303.513,53 €, pour le financement de travaux d'amélioration des immeubles situés 1, rue d'Amsterdam et 1, rue de Madrid à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 244 Dénomination du Biopôle – Pôle d'excellence en agronomie et viticulture Adrien Zeller.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'avais fait état de cette proposition assez tôt, donc c'est la mise en œuvre de cette suggestion et je pense que le site convient parfaitement à cette destination. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Vous avez eu, vendredi, un rapport complémentaire. Selon la lecture du Code Général des Collectivités Territoriales, on peut éventuellement être partagé sur l'urgence. Il m'appartient d'abord de vous poser la question pour savoir si vous acceptez de décider sur cette proposition ? Qui est favorable à l'examen de la proposition qui est faite ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Majorité pour avec l'abstention de deux groupes de l'Opposition.

I – 245 Nomination de Monsieur Alain DELON comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER : Jeudi dans la matinée, la visite d'Alain DELON me fut confirmée. C'était prévu mais il n'était pas sûr puisque tout dépendait de son programme. Il m'a appelé jeudi matin pour me le confirmer. J'ai donc aussitôt mis en communication une proposition qui tend à installer Alain DELON comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Colmar.

Dans l'histoire de la Ville, sur 110 ans, il y a quelque 30 citoyens d'honneur pour des raisons diverses, des artistes, des industriels, des élus, des généraux, des maréchaux et j'ai pensé qu'Alain DELON méritait cet honneur pour qu'à travers lui aussi puisse rayonner l'image de la Ville de Colmar, s'agissant d'un artiste qui est unanimement apprécié par les uns et les autres et qui a beaucoup apporté au cinéma et au monde du cinéma.

Bien, y a-t-il des interventions ? M. HILBERT demande la parole !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je ne connais pas Alain DELON personnellement et je ne comprends pas pourquoi vous avez pris cette décision de faire de cet acteur un citoyen d'honneur de la Ville de Colmar. Il est venu deux fois pour le Festival du Film et Téléfilm et il a failli venir une troisième fois. Est-ce que cela suffit pour devenir citoyen d'honneur ? Que doit penser Francis HUSTER qui lui, est venu pour la quatrième fois consécutive ? Je pense que c'est une bonne idée que la Ville honore des artistes mais des artistes qui ont une histoire avec la Ville ! Des artistes qui ont travaillé, créé, qui se sont investis à Colmar ! Il y en a quelques-uns ! Certains ont fait des résidences, certains sont présents depuis longtemps au Festival de Musique, au Salon du Livre ! Ce sont des artistes fidèles à Colmar, aux élèves colmariens, aux Colmariens, qui, au fil du temps, ont su tisser des liens durables avec notre ville, qu'il convient d'honorer !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, je suis un petit peu d'accord avec mon collègue ! Je trouve que c'est normal d'honorer peut-être Alain DELON, parce qu'il était au Festival et qu'il a soutenu le Festival et c'est quelque chose de bien et je pense qu'on peut l'honorer. Mais il y a peut-être d'autres méthodes, parce que vous l'avez dit, Citoyen d'Honneur, c'est quand même une récompense qu'on décerne avec parcimonie et je pense qu'on pourra peut-être la lui décerner un petit peu plus tard quand il aura fait encore un petit peu plus pour Colmar !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir aussi bien sur la forme que sur le fond.

D'abord la première question : faut-il une délibération pour faire nommer un citoyen d'honneur de la Ville ? Si c'est oui, comment se fait-il que M. Alain DELON figure déjà sur la liste qu'on m'a produite aujourd'hui, parce qu'il figure en date du 17 octobre 2009, Alain DELON, Citoyen d'Honneur ! Si c'est non, alors pourquoi est-ce qu'on nous présente ce rapport ? Je crois que là, il y a vraiment une question de forme et puis ce serait bien que tout le monde soit invité le jour où, après le vote, M. Alain DELON est officiellement nommé : Citoyen d'Honneur !

Sur le fond, personnellement j'aime beaucoup cet acteur qui est vraiment un acteur majeur du cinéma français. Mais quels sont les critères pour être nommé Citoyen d'Honneur ? J'ai la liste devant moi. Depuis plus d'un siècle, on a 30 nominations en dehors de M. Alain DELON. J'ai fait la synthèse, il y a 12 généraux ou Commandants de Forces Armées, 7 maires de villes jumelées et puis on a des personnages que je qualifierais hors normes comme M. Georges CLEMENCEAU, le Général De Gaulle, Albert SCHWEITZER, Alfred KASTLER, plus d'autres citoyens comme un dénommé Alfred G. WAGNER (rires), permettez-moi de le citer) qui est un généreux donateur et qui a vécu à New York ! Pour être plus sérieux, c'est vrai, vous avez nommé Francis HUSTER qui est déjà venu plusieurs fois, il y a Sophie MARCEAU, Johnny HALLIDAY, c'est le chanteur qui a chanté le plus souvent à Colmar, compte tenu de la longueur de sa carrière. C'est vrai, on pourrait peut-être également fixer des critères.

Maintenant, pour être un tout petit peu plus sérieux, moi je proposerais que deux personnes soient nommées Citoyen d'Honneur. La première, Vladimir SPIVAKOV qui, depuis pratiquement 20 ans, intervient à Colmar dans le cadre du Festival et puis une personne qu'on a beaucoup oubliée ces derniers temps et qui mériterait vraiment cette reconnaissance de la Ville de Colmar, c'est toute la famille LIEBHERR, représentée par Willy LIEBHERR, parce que c'est quand même une entreprise qui est là depuis plus de 50 ans ! Et je propose donc que ces deux personnes soient nommées Citoyen d'Honneur de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. J'ai une première question, j'ai vu dans la presse, ce week-end, que chaque année vous faites parvenir un colis de vin à Alain DELON, alors ma question : est-ce que cette dépense apparaît sur la ligne de crédit de « Fêtes et Cérémonies » ? Je suis conseillère municipale, j'ai le droit de savoir l'usage des crédits de la Ville de Colmar !

Quant à votre proposition de nommer Alain DELON, Citoyen d'Honneur, cela a été dit, jusqu'à présent toutes les personnes qui ont été nommées Citoyen d'Honneur, on fait quelque chose pour Colmar ! Ce sont les libérateurs de la Ville après les différentes guerres de 1914-1918 – 1939-1945, c'est le Général De Gaulle, des personnalités prestigieuses telles que lui, qu'Albert SCHWEITZER ou Alfred KASTLER. Karl MUNCHINGER qui pendant 10 ans a dirigé le Festival de Musique de Colmar, Tim TIMKEN qui a implanté en zone industrielle, la première grande entreprise ! Alors Alain

DELON, quant à lui, il est venu deux fois à Colmar pour le Festival du Film et cela, il faut le dire, de façon quand même relativement brève. Est-ce que cela justifie que Colmar lui témoigne ainsi sa reconnaissance ? Pour ma part, j'en doute, c'est là, une nouvelle fois, une décision « bling-bling » de votre part ! (rires)

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je rejoins mes collègues, Roland WAGNER et Brigitte KLINKERT, surtout sur le fond et sur la forme aussi. Je voudrais poser la question : est-il normal que l'on présente une délibération au vote alors que M. Alain DELON s'est déjà vu décerner le titre en question ? Et, pour rester dans le domaine, je dirais qu'il s'agit bien de « cinéma » ! C'est du cinéma !

M. le Maire MEYER : Mais nous sommes en plein dans le cinéma, là, depuis 10 minutes. Autour de la table, c'est un peu de cinéma aussi ! Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. Moi, je vais prendre la parole pour une réflexion qui m'est toute personnelle ! C'est vrai qu'en regardant la première fois, j'ai été un peu étonnée, mais pourquoi pas ! Pour ma part, Alain DELON, je n'en pense rien, j'en pense simplement qu'il y a des déclarations, il y a quelques années, qui m'ont beaucoup choquée ! Il s'en est expliqué, je veux bien retenir cela et effectivement faire toute confiance au choix de cette décision en attendant simplement peut-être que l'histoire d'Alain DELON et de Colmar commence réellement avec cette nomination !

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. DREYFUSS : D'abord pour que les choses soient claires, c'est M. le Maire qui a négocié directement avec Alain DELON pour qu'il vienne à Colmar cette fois-ci et qui entretient avec lui des relations parfaitement cordiales. Cela, il faut le savoir.

Deuxièmement, je m'occupe depuis 14 ans, du Festival du Film, que ce soit du film du cinéma ou de télévision et je considère que ce dossier, cette opération, cet évènement, petit à petit et véritablement par suite d'efforts constants qui ont été faits par mon équipe, avec moi, en association avec les cinémas, est devenu aujourd'hui une très très belle opération, un très bel évènement qui est reconnu et connu partout à ce niveau-là et avec cette qualité.

Pourquoi Alain DELON ? Vous avez comparé avec les autres personnalités qui ont été nommées. Ce n'est pas cela le problème ! Le problème n'est pas de s'enfermer dans un choix traditionnel et classique qui répond à ce qui a été fait par le passé ! Ce qui a été fait par le passé, est très bien, mais il est possible et à mon avis, d'honorer la présence comme Citoyen d'Honneur d'une personnalité qui, aujourd'hui, que ce soit en France ou à l'étranger, est reconnue comme une des personnalités du cinéma les plus atypiques, les plus remarquables, les plus talentueuses et qui a le plus de charme et de force. C'est incontestable, personne ne peut dire le contraire ! Personne ne peut contester la valeur, personne ne peut contester les qualités et je dirais le charme, le charisme, les qualités artistiques d'Alain DELON ! Je dis donc la chose suivante : pourquoi ne pas choisir un homme qui sort certes des habitudes que nous avions jusqu'à

maintenant et que je ne critique pas du tout ! Je partage à 100 % les choix qui ont été faits par le passé, mais Alain DELON, rien que par son nom, rien que par sa présence, rien que par ce qu'il représente, sera pour nous un ambassadeur évident, important. Et que voulons-nous à Colmar ? Nous voulons faire plaisir à nos concitoyens. Je regrette que grand nombre d'entre vous n'étaient pas là. Il fallait voir toutes les soirées du festival et il fallait voir quand Alain DELON est arrivé ! Il fallait voir l'engouement, il fallait voir à quel point la population était heureuse ! Or, vous étiez tous invités, et aux réceptions, et aux soirées, et au cinéma ! Vous pouviez donc assister à cet évènement. C'est un évènement qui sera très bénéfique pour Colmar, qui nous permettra de poursuivre notre recherche de notoriété et qui nous permettra par cela même, d'avoir des développements dans les domaines touristique, économique et culturel.

Je vous remercie de l'attention que vous me donnez, mes chers Collègues.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas qu'il y ait lieu de chercher des justifications ou des arguments. Souvent c'est de l'opportunité en fonction des circonstances. D'autres propositions ont été faites. Qu'un étranger ait été décoré de la Légion d'Honneur, pour les deux noms cités, j'y suis pour quelque chose. Ainsi pour les deux noms cités tout à l'heure, faire obtenir la Légion d'Honneur n'est pas rien ! Une autre proposition est en cours pour l'un des deux et pour le deuxième, nous en avions déjà débattu. On attend une occasion pour formaliser de façon plus forte la présence de cette famille à Colmar. Donc nous ne sommes nullement en retrait par rapport aux propositions, mais déjà en avance. Et si demain, Johnny HALLIDAY devrait venir à Colmar, très certainement j'y serais très favorable ! Pourquoi ? Nous nous retrouverions dans le même cas de figure qu'avec Alain DELON, dans un domaine totalement différent d'autant plus qu'aujourd'hui, dans le cinéma, rares sont les institutions qui font l'unanimité. Or, Alain DELON, aujourd'hui, suscite ce consensus, avec ses qualités et ses défauts. Mais qui n'a pas de qualité, n'a pas de défaut ! Cela également, il faut l'enregistrer et comme en plus pour le Festival du Film, nous en sommes à la 14ème édition, l'occasion de la venue d'Alain DELON est l'occasion de placer un point d'orgue. Et cela on pouvait le faire cette année, pas l'année dernière ni éventuellement l'année prochaine, puisque cela est fonction des artistes et de leur présence. Johnny HALLIDAY va terminer sa carrière. Mais je souhaite qu'il revienne à Colmar ! Parce que ce serait encore élargir l'impact, la popularité, l'adhésion, l'image de la Ville dans un autre domaine. Je n'avais donc aucune retenue puisque tout est fonction de circonstance, tout est fonction d'événement et je pense que le choix portant sur Alain DELON s'est présenté l'année qu'il fallait pour donner non seulement un coup de pouce au Festival du Film, mais pour l'enraciner définitivement dans ce que nous faisons à Colmar et pour la région. Et quant à dire à l'extérieur qu'Alain DELON est Citoyen d'Honneur de la Ville de Colmar, je pense que nous devons tous en être contents et fiers puisqu'on ne trouve pas tous les jours, chaque année, un tel acteur mais également un tel porteur de l'image d'une ville. Je dis donc que c'était vraiment une occasion idoine pour enrichir la

liste prestigieuse des citoyens d'honneur de la Ville de Colmar à travers Alain DELON.

Puis-je faire voter sur cette proposition ? Qui est-ce qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La Majorité est pour avec 5 abstentions et 4 oppositions.

Point Divers

M. le Maire MEYER : Sous le point « Divers », M. LECONTE demande la parole.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Plus d'un mois après l'incendie du Clos des Vignes, nous nous posons encore un certain nombre de questions dont nous n'avons pas trouvé réponse dans la presse locale. Où en est l'état d'avancement de l'enquête à propos de l'incendie du bâtiment ainsi que des 4 véhicules stationnés dans la cour de l'immeuble ? L'incendie s'étant propagé très rapidement, les normes de sécurité du bâtiment avaient-elles été respectées et vérifiées régulièrement par une commission ad hoc depuis sa rénovation ? Nous avons lu dans la presse que, parmi les 30 familles relogées actuellement sur les 32, quand le nouveau loyer excédait l'ancien, le bailleur prenait en charge la différence. En est-il de même pour l'excédent de charges ? Les victimes bénéficient-elles des mêmes conditions de relogement à savoir d'un appartement meublé et d'une surface habitable à peu près équivalente à l'ancien logement ? Enfin, au-delà de la compassion que nous pouvons tous éprouver à l'égard des victimes, et plus particulièrement à l'égard de celles qui ont tout perdu dans le sinistre et vivent un véritable drame humain, comment la Ville compte-t-elle les soutenir davantage et les accompagner notamment dans leurs difficiles démarches administratives ?

Et puisque vous ne m'avez pas accordé la parole tout à l'heure, je voudrais revenir personnellement sur la séance du Conseil communautaire du 24 septembre dernier et m'expliquer devant vous, ce soir, devant le Conseil Municipal, m'expliquer de mon abstention lors du vote sur le rapport consacré au soutien financier de la CAC au projet structurant des communes membres, ce que l'on appelle communément les fonds de concours. Il est louable que la Ville de Colmar ait cédé aux 8 autres communes de l'agglomération, de façon volontaire et à son détriment, une partie du fonds de concours qui lui revenait de droit. Pour montrer son attachement au développement de l'agglomération, elle concrétisait une réelle volonté de solidarité intercommunale en apportant un financement supplémentaire de 1.350.000 € au profit des projets des autres communes. Ce que nous approuvons totalement. Mais c'est la répartition de cette enveloppe supplémentaire qui nous a interpellés. En effet, privilégier deux communes parmi les 8 en leur octroyant à chacune 250.000 € de plus qu'aux 6 autres, va à l'encontre des intentions de départ affichées par la Ville de Colmar qui aurait dû s'opposer fermement à cette décision. Ce soir-là, l'adoption de ce rapport, malgré le nombre important de votes négatifs, a suscité un sentiment d'incompréhension, de méfiance et d'injustice envers

notre ville et a contribué à créer de profondes divisions entre les communes membres de l'agglomération. Il aurait été préférable de répartir équitablement l'intégralité de cette enveloppe supplémentaire au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre selon les critères approuvés lors du Conseil communautaire du 2 octobre 2008. Ne faudrait-il pas chercher à rassembler plutôt que de diviser et de monter les communes les unes contre les autres ? Prenons exemple sur la communauté d'agglomération de Mulhouse qui va bientôt passer de 16 communes à plus de 30. N'oublions pas non plus la défiance d'Andolsheim, de Herrlisheim, d'Eguisheim à rejoindre la CAC et de certaines rumeurs qui circulent sur les velléités de certaines communes membres de l'agglomération de la quitter. Dans ce contexte, que compte faire la Communauté d'Agglomération de Colmar dont vous êtes le Président, M. le Maire, pour recoller les morceaux, et faire que notre agglomération soit véritablement plus solidaire ?

M. le Maire MEYER : Je commence avec la dernière observation, puisque référence est faite au dernier conseil communautaire. Je crois que dans toute démocratie, il faut respecter les votes qui interviennent. On n'est pas toujours majoritaire on n'est quelquefois aussi pas d'accord avec la position prise par une majorité en présence d'opposition. Mais on dit pourquoi on est contre. Vous vous êtes abstenu. Je vais dire au départ qu'on a mis ces 1 350.000 € dans la corbeille communautaire après décision du Conseil municipal de Colmar, sinon cela n'était pas faisable. Mais après, personnellement je disais : « il faut que les élus gèrent ce montant d'eux-mêmes. Surtout, je ne voulais pas peser, à travers une option, une décision, sur telle ou telle prise de direction. Sinon c'était hypothéquer, sinon c'était conditionner l'affectation de ce montant de 1.350.000 €. Et je dis que chacun, chacune doit se comporter comme un majeur et prendre la décision entre les délégués des autres communes de la communauté d'agglomération. Et cela c'est passé de cette façon. Procéder autrement, très certainement le Président essentiellement Maire de Colmar, aurait été montré du doigt et on aurait dit : « voyez, Colmar met dans la corbeille 1.350.000 € et en plus dit ce que l'on doit en faire ! » Ce n'est pas juste ! Il faut aussi laisser faire les uns et les autres. Et la répartition était faite par tous les représentants des autres communes. Première précision.

Deuxième précision : il n'y a pas seulement deux communes qui en ont profité de ces 1.350.000 € ! Il y en a d'abord 8 qui ont bénéficié de la répartition de 850.000 € ! En d'autres termes, toutes les communes en dehors de Colmar ! Donc toutes les communes ont bénéficié d'une attribution venant de Colmar. Mais ces décisions ont été prises entre elles. Il ne faut donc pas seulement parler de 2 communes, les 8 communes étaient bénéficiaires puisque les 850.000 € ont été répartis sur la base de la même règle. Et volontairement ils ont laissé subsister un solde de quelque 500.000 €. Et c'est d'eux-mêmes qu'ils ont commençé à dire : « voilà maintenant il faut soutenir des projets qui ont plutôt une portée communautaire et aussi en liaison avec les deux plus petites communes » raison pour laquelle le choix s'était porté sur Wettolsheim et sur Jebsheim. Ce n'était pas ma décision mais celle prise de façon majoritaire par les représentants des 8 communes. Voilà, tout est aussi simple que cela. Et je

ne voulais pas peser d'une façon ou d'une autre. Mais comme dit, vous l'avez rappelé, la décision a été prise d'une façon majoritaire, largement majoritaire. Il faut respecter le choix tout simplement. C'est comme ici, vous êtes d'accord ou vous n'êtes pas d'accord. Si vous n'êtes pas d'accord, vous le dites et vous votez contre et on s'en tient à cela ! Pour le Conseil Communautaire, c'est pareil, c'est la loi de la démocratie. N'empêche qu'avec cela, on a mis en route un programme de soutien de plus de 7 M€ qui est un plan d'action exceptionnel, puisque l'option était de pouvoir accompagner chaque commune dans un projet qui lui serait propre. C'est ce que nous avons fait pour les 8 autres communes et naturellement Colmar a affecté son attribution à deux, voire trois projets qui ont déjà été examinés par le Conseil municipal.

Vous revenez au sinistre du 8 septembre 2009. Cela me donne l'occasion d'abord de saluer l'engagement de tous les partenaires et j'ai une attention particulière pour le personnel de la Colmarienne du Logement, de Pôle Habitat qui vraiment a pris à bras le corps ce dossier pour accompagner les 32 familles dans leurs difficultés. Avec une intervention sur le terrain, en partenariat avec les autres institutions, y compris les services municipaux qui étaient sur place dès la première demi-heure. Il y a eu un accompagnement très dense au moins pendant les 8 premiers jours avec les services de Pôle Habitat et les services de la Ville de Colmar. Cela se devait d'être dit. Après je salue l'intervention des autres bailleurs sociaux parce qu'en moins de 5 jours, nous avons pu reloger quelque 80 % des sinistrés, ce qui est vraiment remarquable. Sont intervenus aux côtés de Pôle Habitat, l'Habitat de Haute-Alsace – Colmar Habitat, ainsi que des particuliers qui ont mis à disposition des appartements. Ce qui fait qu'au regard des besoins de 32 logements, nous disposions de 80 logements grâce à cette solidarité entre les uns et les autres et on a eu, vous le savez fort bien, 8 jours très très difficiles. Je dis donc : sinistre très important qui était un calvaire pour de nombreuses familles puisque certaines ont tout perdu. Mais je tiens à saluer d'entrée ce qui a été fait par les uns et les autres pour essayer d'arrondir les angles et d'apporter un peu de réconfort à ceux qui étaient en difficulté.

Vous m'interrogez sur la situation de l'enquête, je ne peux pas répondre pour la justice. Je ne suis pas en mesure de vous dire à quelle hauteur se situe aujourd'hui l'examen juridique. Je n'ai pas compétence pour le faire. Le chantier sera engagé comme prévu puisque la déconstruction a déjà démarré. L'appel d'offres est déjà en réflexion. Mais je souhaite que d'ici Noël de l'année prochaine, on puisse déjà avoir accès à la majorité des logements, ce qui veut dire que nous aurons encore environ 14 mois assez difficiles. Aujourd'hui tout le monde est relogé sauf une famille mais c'est la volonté de cette famille qui cherche encore à attendre un petit peu, qui est hébergée ailleurs donc elle suit un peu le processus. Mais pour tous les autres, on a pu leur trouver un toit.

Vous posez également le problème du soutien, du côté administratif. Les services administratifs et techniques de Pôle Habitat étaient à la disposition des 32 familles pour les assister dans les négociations et dans les discussions avec les assurances. Cela a été fait du premier jour au jour d'aujourd'hui, et Pôle Habitat continue à le faire.

Alors où en sommes-nous pour ce qui est des dégâts, pour ce qui est de la position des assurances ? Concernant la prise en compte des différences de loyer, vous en avez parlé. La Colmarienne en a fait son affaire avec son assurance. Concernant les hypothétiques différences de charges, celles-ci ne sont pas prises en compte puisqu'elles relèvent principalement du comportement en fonction des surfaces que les locataires occupaient. Quant au relogement, je viens d'en parler, c'est réglé à un cas près. Il n'y avait qu'un logement qui n'était pas meublé. Les locataires ont majoritairement pu récupérer leur propre mobilier. Pour les 8 familles totalement sinistrées, l'une est relogée en meublé et les 7 autres ont su se rééquiper. Le problème des indemnisations relève totalement des assurances. Je pense que ces 32 familles sont passées par une situation plus que difficile. Mais je pense aussi pouvoir dire sous le contrôle de tout le monde, que le maximum a été fait pour au moins trouver un début de solution dans un premier temps, et une solution finale pour celles et ceux qui souhaitent réintégrer le site d'ici Noël 2010.

Nous sommes arrivés au bout de nos débats qui ont duré 4 heures !

Mes chers collègues, merci, bonne soirée, la séance est levée. On vous invite au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 30

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal sur la base des questions que nous avons déjà vues ensemble lundi dernier. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : M. WALTHER et M. Daniel MEYER qui donnent respectivement procuration à M. REMOND et M. BECHLER. Les points 8, 9 et 12 seront présentés par M. REMOND et le point 10 par M. BARDOTTO. Le Professeur TOURNADE, Mme DETTLOFF, Mme RABIH, Mme BENNAGHMOUCH et Mme ALLHEILY donnent procuration à Melle MANN, Mme WEISS, votre serviteur, M. WAGNER et Mme ROSSI. Une collègue va arriver avec un peu de retard. Il s'agit de Marie-France HUBER.

Cela étant dit, nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 19 octobre 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er au 31 octobre 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

J'ai deux brèves communications à faire :

- La première porte sur une action de la SNCF. Suite à une politique de développement et d'encouragement des modes de déplacement propres, la capacité de stationnement en gare pour les vélos n'est plus suffisante, aussi je vous informe que la SNCF augmentera cette offre en mettant en place avant fin juin sur le quai 1, une structure sur deux niveaux qui permettra de garer 320 vélos par rapport aux 180 d'aujourd'hui.
- Et pour rester dans le prolongement de cette même notion, concernant la mise en œuvre des mesures tendant à améliorer l'environnement. Conformément au plan d'actions prévu dans notre Agenda 21, la Ville a décidé de favoriser le développement du covoiturage en identifiant les parkings existants pouvant servir de points de rencontre de stationnement des véhicules, d'un total de 107 places et 4 places pour les personnes à mobilité réduite : parking Liberté 26 places, parking de l'Orangerie 46 places, le parking Ravel 15 places et parking rue des Carlovingiens (environ 20 places). En même temps, nous avons décidé de créer des parkings supplémentaires sur les sites dont les besoins sont émergents. Il s'agit du parking à l'angle de la rue de la Semm avec

la Luss de 10 places : coût de 28 000 € et du parking route de Bâle (30 places pour un coût de 30.600 €). Ces travaux seront terminés pour la première quinzaine du mois de décembre. Les parkings proposés passeront naturellement par une information pour que chacune et chacun soit en mesure de savoir où ces véhicules peuvent se garer.

III – 246 Lancement de la délégation de service public pour la restauration scolaire et détermination des conditions de dépôt des listes des candidats en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, Mme l'Adjointe, le 14 septembre dernier, lors de la présentation du rapport d'activités de l'Association PREALIS, nous apprenions qu'une majorité des repas servis dans les cantines scolaires municipales étaient fabriqués et transportés quotidiennement depuis Saint-Rémy près de Vesoul. Cela nous fait une distance de 150 kilomètres entre la cuisine et la salle à manger juste pour un trajet. C'est beaucoup, c'est trop, car si l'on veut réellement pratiquer une politique de développement durable, on essaie d'éviter les trajets superflus. Avec une cuisine, une usine, centralisée à 150 kilomètres, ce ne sont pas les producteurs locaux qui sont sollicités. Or, si l'on veut réellement pratiquer une politique de développement durable, on favorise les filières courtes. Une phrase dans ce rapport évoque effectivement les produits issus de l'agriculture biologique. Mais nulle part cela n'apparaît dans le document contenant les prestations à assurer par le délégataire de service public. Introduire des produits Bio dans les repas des cantines n'est pas obligatoire. Il ne s'agissait que d'une incitation de M. FILLON, ne pas le contractualiser dans la DSP mais le faire figurer dans le rapport est un artifice de communication. Vous affichez de bonnes intentions mais vous ne vous donnez pas les moyens de les réaliser. Pourtant il y a une réelle attente des familles. Selon une enquête du CSA en août 2008, 78 % des familles souhaitent ponctuellement des repas Bio dans les cantines scolaires. Plusieurs communes ou intercommunalités voisines ont essayé de passer au Bio. Elles doivent souvent faire appel à des restaurateurs car elles sont trop petites, ce qui complique les choses. Ces essais sont faits au cas par cas et très peu aboutissent à l'exception de la commune d'Ungersheim qui a réussi à proposer des repas complètement Bio à ses enfants. Le surcoût d'un repas complètement Bio est d'environ 1 € et beaucoup de communes font le choix de prendre ce surcoût à leur charge. A l'heure des réformes dans les collectivités, il serait bon de réfléchir en commun à cette question, au moins au niveau de la CAC, et pourquoi ne pas utiliser une cuisine locale pour produire les repas des élèves de Colmar et environs. Nous pourrions contractualiser avec des producteurs locaux et

encourager des conversions à l'agriculture biologique. Il me semble avoir entendu de telles propositions lors des campagnes municipales.

Voter ce rapport nous engage à poursuivre un fonctionnement obsolète pendant sept ans, c'est beaucoup. C'est trop.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, le rapport indique que la délégation actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2010. Or, le rapport financier et technique de PREALIS pour 2008 présenté en Conseil Municipal du 14 septembre, stipulait que l'échéance contractuelle du contrat de délégation de service public était fixée au 31 août 2011. Alors, cela signifie que le nouveau contrat ne prendrait effet qu'au 1er septembre 2011 et qu'il serait échu, si le terme de sept ans est retenu, au 31 août 2018. Alors une première question : y a-t-il eu une modification du contrat de délégation de service public avec PREALIS ? Si oui, pourquoi n'en avons-nous pas été informés ? Quoi qu'il en soit, le cahier des charges élaboré pour le lancement de la nouvelle délégation de service public prévoit, comme dit, un contrat d'exploitation de sept ans. Cette durée nous semble inutilement longue. En effet, les délégations de service public tournent dans le domaine de la restauration, en moyenne, autour de trois ans et une durée supérieure n'est à ce jour pas indispensable en ce sens qu'il n'y a pas pour le délégataire d'investissement à prévoir puisque les locaux et le matériel nécessaires existent aujourd'hui. Nous préconisons donc une durée de cinq ans maximum. Par ailleurs, une réflexion sur la possibilité d'assurer la gestion de la restauration scolaire en régie directe, nous semble plus que jamais intéressante car si aujourd'hui les services municipaux ne disposent pas des moyens techniques et humains pour permettre d'assurer directement ce type de service, je cite, c'est quelque chose qu'il est possible de mettre en œuvre et nous souhaitons qu'une étude très complète soit faite pour définir si cela serait non seulement possible mais également utile et bénéfique pour les Colmariens. En effet, la création d'une cuisine centrale et la régie directe du service de la restauration scolaire seraient créatrices d'emplois qui, au moins concernant la confection des repas, sont aujourd'hui délocalisés. Je répète ce qu'a dit mon collègue, ils proviennent aujourd'hui de Saint-Rémy, à plus de deux heures de Colmar. De plus le coût de transport est forcément répercuté dans le coût des repas, sans compter le malus si l'on venait à faire un bilan écologique de l'opération.

Je vais vous donner un exemple de régie directe que pratiquent aujourd'hui 55 % des villes moyennes. On est quasiment à égalité régie directe et délégation de service public. A Tarbes, et je choisis cet exemple parce que c'est une mairie UMP, une commune qui comporte environ 50 000 habitants -85 000 pour le Grand Tarbes- une cuisine centrale produit plus de 2 500 repas par jour avec 20 personnes. Cela permet d'alimenter toutes les écoles et les centres de loisirs, associés à l'école ou non, mais également les crèches municipales et le portage à domicile. 450 000 repas sortent des fourneaux chaque année pour des prix qui sont compris entre 83 cts à 4,17 €. Colmar pourrait assurer le même service pour

l'ensemble de la CAC. Encore une fois, nous pensons qu'une étude très complète est indispensable pour prendre la décision la plus intéressante pour les Colmariens et dans ce sens nous pensons que le contrat d'exploitation doit être de cinq ans maximum, sachant que la loi Sapin prévoit qu'un contrat de cette sorte puisse être renouvelé.

Aujourd'hui encore la Fédération des Maires des Villes Moyennes relève dans une enquête à laquelle la Ville de Colmar a répondu, que 8 % des communes interrogées servent plus de 20 % de produits Bio et 22 % n'en servent pas du tout. Selon le rapport présenté par PREALIS, les fruits et légumes frais étaient insuffisamment présents dans les repas servis dans les cantines colmariennes. Si dans la représentation du rapport, il est bien question de la prise en compte du développement du Bio dans la restauration collective, il s'agit effectivement d'une clause de style puisque ces données ne figurent pas dans la définition de la délégation où il n'est question que de la confection des repas en conformité avec les prescriptions qualitatives et nutritionnelles et les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur. La délégation prenant effet au 1er janvier 2011 ou au 1er septembre, nous souhaitons que la définition stipule l'obligation d'atteindre 20 % de l'alimentation en Bio en 2012, mais en y ajoutant que les produits concernés doivent être issus de l'agriculture locale. Si les producteurs locaux n'ont pas individuellement la capacité de fournir les quantités suffisantes, puisqu'il s'agit de servir environ 1212 repas par jour, une organisation sous forme de coopérative ou la passation de contrats par lots peut parfaitement être envisagée.

Par ailleurs, l'exploitant est chargé d'assurer le transport des enfants en bus. Il semblerait que le personnel accompagnant ne soit pas toujours en nombre suffisant pour assurer un transport dans le calme, voire en toute sécurité. Les formations et l'encadrement dudit personnel qui restent à la charge de l'exploitant devraient faire l'objet de précisions et il faudrait formaliser par exemple l'obligation de procéder à des exercices d'alerte incendie et d'évacuation dans les bus et dans les cantines.

Concernant les tarifs des repas, ils sont fixés par la Ville, nous y reviendrons au point 3 concernant les subventions pour l'Association PREALIS.

Concernant la sous-traitance, le contrôle de la VILLE doit être obtenu par le délégataire. Cet accord est-il soumis à un vote en Conseil Municipal ? Autorisera-t-on le futur délégataire à faire confectionner les repas par un prestataire à 150 kilomètres de Colmar ? Permettra-t-on toujours qu'il fasse plus de deux heures de route pour arriver sur les assiettes de nos enfants ? Il semble important que les conditions d'obtention de cet accord et les règles fixant la sous-délégation soient très clairement précises. Je vous remercie. J'ai fini.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : J'attends que la régie me confirme que je suis à l'image. En espérant être à l'image, c'est la première observation que je fais. J'étais heureux d'ailleurs de laisser terminer Mme VALENTIN. Je crois que son

exposé était très large et a repris un certain nombre de points que je vais dire. Le premier point dont je voulais parler concerne ce qui se passe à l'heure actuelle en ce qui concerne nos interventions. J'ai constaté, puisque j'ai pris connaissance comme tout un chacun des films qui passaient, que le système n'est pas au point. En effet, quand vous donnez la parole à quelqu'un, M. le Maire, eh bien ce quelqu'un commence à prendre la parole et nous avons tous le plaisir –tous ceux qui regardent la télévision- de continuer à vous voir pendant trois, quatre, cinq ou six secondes. Dans ce sens-là c'est le cas. Dans l'autre sens, vous reprenez rapidement les rênes dès que nous avons terminé, vous être de nouveau sur l'image. Donc ceci est totalement anormal. Il est anormal que nous prenions la parole alors que la caméra vous a encore en image. Allez au Conseil Régional, pour ceux qui y sont, voyez comment ça marche, ce sont des systèmes extrêmement clairs, dès que vous passez la parole, l'image change. Alors, en ce qui me concerne, dans mes interventions futures, j'attendrai que la régie qui est derrière moi m'indique que je suis à l'image. Je ne prendrais pas la parole avant. Je crois qu'il faut quand même…

M. le Maire MEYER : … bien la régie vous a entendu !

Me GRUNENWALD: … non, non, M. le Maire, si cela vous arrivait, on entendrait tout de suite que le service compétent à la Ville aurait des remontrances… Bien entendu, vous n'en faites jamais, je le sais, mais ça, ce sont les habitudes. C'est un système qui ne marche pas. C'est un bricolage que vous avez mis en place et je tenais à le relever aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Merci pour les 16 000 foyers qui vous entendent parce qu'ils vont certainement sourire. Que les opérateurs témoignent : pas un instant, je ne me suis encore occupé de la régie.

Me GRUNENWALD : Heureusement, que je vous le signale.

M. le Maire MEYER : Attention, vous ne serez pas pris par la caméra…

Me GRUNENWALD : si si, à moins que vous ayez coupé, vous en êtes capable…

M. le Maire MEYER : A la date d'aujourd'hui, c'est vraiment une question qui ne m'a pas préoccupé…

Me GRUNENWALD : Justement, elle devrait vous préoccuper dans le futur. Simplement, M. le Maire, je voudrais simplement dire que quand on met une mesure en place, on vérifie l'exécution. Quand on est un bon chef, c'est une habitude que j'ai en ce qui me concerne. Je termine et j'ose espérer que vous allez prendre les mesures qui s'imposent et qu'à la séance prochaine nous aurons un système qui fonctionne normalement.

M. le Maire MEYER : Pour moi, d'après ce que j'entends, il semble plutôt bien fonctionner. Mais allez à l'essentiel, Maître …

Me GRUNENWALD : Permettez ! En ce qui concerne mes observations sur la restauration scolaire, elles rejoignent en grande partie ce qui a été dit, je ne le reprendrai pas. D'abord, c'est la durée effectivement qui m'étonne. Sous la mandature précédente, nous avons entendu des critiques constantes contre

le prestataire de ce marché et notamment le rapporteur qui rapporte aujourd'hui l'ensemble de ces points à l'ordre du jour, était une des personnes qui critiquait le plus le fonctionnement. J'estime donc que faire des durées trop longues ne permet pas d'avoir, en ce qui nous concerne, la possibilité de mettre un terme en cas effectivement de mauvais fonctionnement.

Deuxième chose, j'avais été frappé par le chiffre qui nous a été donné, c'est-à-dire que 30 % de la marchandise globale est perdue, c'est-à-dire qu'il y a une gabegie extrêmement importante en ce qui concerne l'organisation. Alors, est-ce que nous avons pris des précautions pour que le futur prestataire veille à ce qu'il n'y ait pas ce gâchis et donc puisse venir à des coûts inférieurs par rapport aux coûts actuels ? Voilà les deux points que je voulais citer. Mais encore une fois, je vous remercie et je prends acte que vous allez vérifier le problème du fonctionnement de notre système de communication que vous avez mis en place…

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Dans un premier temps, j'aimerais dire que les remarques qui ont été faites précédemment par Mme VALENTIN et M. HILBERT, me paraissent tout à fait pertinentes et je vais tout à fait dans leur sens. Il s'agit aujourd'hui, en fait, de lancer la délégation, de façon à pouvoir ensuite déposer une liste de candidats qui devront se prononcer justement sur cette délégation. Ma question : est-ce que le texte que vous nous présentez ici, est inscrit dans le marbre ou est-ce qu'on peut encore le faire évoluer avant que les différents membres de cette commission ne soient désignés ? Et question subsidiaire : pourquoi faut-il, dès aujourd'hui, donc en novembre 2009, se précipiter pour mettre en place une délégation de service qui ne fonctionnera au plus tard que courant 2010 ou peut-être même 2011 ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je vais essayer de répondre globalement, aux uns et aux autres, parce qu'il y a des points qui se recoupent. Alors, pour commencer, c'est vrai que je connais bien le sujet puisque j'ai mes propres enfants qui bénéficient de la restauration scolaire dans les écoles de Colmar, c'est pour ça que si j'étais critique sur le sujet et si j'ai choisi aujourd'hui cette délégation, c'est bien consciente des améliorations qu'on pouvait y apporter et c'est bien ce que j'essaie de faire maintenant, depuis 2008. Amélioration du service, notamment dans la formation du personnel, des accompagnants qui relèvent de la Ville. Nous avons mis en place des formations. La difficulté que nous avons, c'est que nous proposons aux accompagnateurs un temps partiel qui est de deux heures les jours d'école et donc on a des difficultés à pérenniser ces emplois. C'est souvent un travail à temps partiel, un travail d'appoint et ces personnes, ces animateurs, dans les cantines, dès qu'ils trouvent un travail à temps complet, malheureusement, démissionnent souvent. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec PREALIS pour essayer de professionnaliser les accompagnateurs de cantine. Comment est-ce qu'on y arrive ? En cherchant par exemple au niveau des PEP qui organisent le péri

scolaire et PREALIS qui organise également la garderie et la surveillance des enfants à prendre le même personnel qui travaille à la fois pendant les vacances, pendant la surveillance des enfants durant le temps péri scolaire et arriver à prendre ce même personnel pour faire la cantine. Si vous additionnez tous ces temps de travail, on arrive à professionnaliser des équipes et à obtenir des temps complets. Mais je ne vous cache pas que ce n'est pas facile et que nous avons des difficultés de recrutement. Je pense qu'il faut être tout à faire honnête pour le dire, mais en tout cas, on travaille pour que les choses s'améliorent. Voilà pour le personnel accompagnant.

Lorsque nous avons attribué cette délégation de service public à l'association PREALIS, je vous rappelle qu'il s'agit d'une association composée de parents d'élèves, qui sont là encore directement concernés puisque ce sont les utilisateurs de la restauration scolaire par l'intermédiaire des enfants, et je trouve que c'est une solution intéressante de voir les parents qui s'impliquent directement dans la restauration scolaire pour leurs enfants. Cette association de parents d'élèves qui a été choisie a ensuite dû trouver un prestataire qui fabrique les repas. Elle a elle-même fait une mise en concurrence et a choisi le groupe REST -SCOLAREST dont, c'est vrai, les repas ne sont pas fabriqués en Alsace. C'est un prestataire qui est un gros groupe REST, tout le monde connaît, où les parents ont fait le choix à l'époque d'avoir un niveau de sécurité maximum en ayant recours à un professionnel. Le problème, c'est que si on cherche à trouver un partenaire local, il y a aujourd'hui une loi qui prévoit que les fabricants locaux de produits pour la restauration, comme les traiteurs, ne peuvent pas à hauteur de plus 30 %, servir une restauration dite collective. Ils sont limités par ça. Or, vu le montant important que nous avons aujourd'hui, on ne trouve pas de traiteurs locaux capables d'assurer cette restauration scolaire. Voilà donc pour le choix de SCOLAREST.

Nous avons également essayé avec l'Association PREALIS d'introduire le Bio dans les repas. Il faut dire quand même que dans certains sites, notamment ceux de l'école Saint Jean, il y a des entrées, notamment Bio, qui sont proposées aux enfants, parce que tous les enfants ne sont pas servis par le groupe SCOLAREST, mais il y a également les écoles privées où nos enfants de l'école publique vont se restaurer et là il y a du Bio qui se développe. Aujourd'hui les réflexions de l'Association PREALIS portent sur l'introduction, en partenariat avec SCOLAREST, des produits Bio, sans que cela ait une incidence sur le coût de la cantine. C'est assez difficile. Il y a une réflexion aujourd'hui sur le pain Bio et on va devoir en discuter prochainement pour voir dans quelle mesure on arrive à introduire pour commencer le pain Bio dans nos cantines.

Concernant la durée, moi, je pense qu'il y a une confusion, mais cela demande à être vérifié par les services, sur la durée de la délégation de service public, et sur l'échéance, donc la fin de la délégation de service public. Je pense qu'il y a une confusion juridiquement entre le contrat de délégation de service public dans lequel nous sommes contractuellement avec la l'Association PREALIS et le contrat entre l'Association PREALIS et son prestataire SCOLAREST qui fournit les repas. Je pense effectivement

qu'il y a un décalage de dates à ce niveau-là. En tout cas, pour ceux qui ont l'habitude de faire des délégations de service public –des DSP- il faut un minimum d'un an, voire d'un an et demi, pour arriver à aboutir. C'est le temps minimum. C'est ce que nous impose la loi, le temps de mettre en place les négociations, parce qu'une fois qu'on a choisi un nouveau délégataire, il ne peut pas commencer du jour au lendemain, il a aussi toute une phase de mise en route, de contrats à contracter lui-même pour que ce soit effectif dans les écoles.

Concernant le choix entre la régie directe et la délégation de service public, nous avons à Colmar une régie directe dans les crèches. Il y a une cuisine centrale collective qui fournit les crèches de la Ville de Colmar. C'est une alimentation qui est différente de celle des cantines. Ce sont essentiellement des repas moulinés, mixés, etc. où nous savons très bien faire puisque ça fonctionne bien. Concernant les cantines, et vu le nombre de repas fournis, c'est un peu plus difficile. Il faudrait vraiment qu'on ait du personnel tout à fait formé, ce que nous n'avons pas aujourd'hui. Et c'est pourquoi, la délégation de service public permet d'avoir des prestataires réellement spécialisés qui s'impliquent à la fois par les parents d'élèves comme nous le voyons avec PREALIS, et des prestataires professionnels qui nous assurent une sécurité maximum dans la liaison pour la transmission et pour l'alimentation de manière générale.

Voilà, est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Les critiques que nous avons formulées par rapport à ce texte ne concernent pas l'Association PREALIS, bien évidemment, puisque l'Association PREALIS fait ce qu'elle peut avec les moyens que la Ville lui donne et ce que lui demande la Ville. C'est bien là que nous pointons un problème, c'est que la Ville ne se donne pas les moyens d'arriver à une alimentation qui fait fonctionner les filières courtes, les producteurs locaux, qui encourage ces même producteurs locaux à passer au Bio. C'est à la Ville de prendre l'initiative. Ce n'est pas à l'Association PREALIS. Si non, effectivement, les petits villages ont demandé des traiteurs et cela pose énormément de problèmes. C'est pour cela que beaucoup de villages qui ont essayé de passer à l'alimentation Bio et qui doivent passer par des traiteurs, n'y arrivent pas parce qu'il y a ce quota de 30 % des repas. Mais ce n'est pas du tout cela qu'on demande à la Ville de Colmar. Ce que nous demandons à la Ville de Colmar, c'est de créer une cuisine centrale, ce n'est pas de faire appel à des petits traiteurs locaux qui n'arriveraient jamais à fournir suffisamment de repas pour tous les enfants du pays de Colmar. Il me semble qu'il avait été discuté d'utiliser la cuisine de l'Hôpital Pasteur, à une époque, pour faire des repas pour les écoles. Là on pourrait s'adresser au président des Hôpitaux Civils de Colmar pour voir s'il y a moyen de travailler avec lui. On pourra aussi s'adresser au président de la CAC pour savoir s'il y a moyen de mutualiser des moyens pour créer une cuisine centralisée sur la région. Et puis, si à Saint Jean, il y a des produits Bio, s'il y a des repas Bio, il me semble qu'à Saint Jean ils ont une cuisine au niveau du collège. Donc,

c'est une pierre qui va dans notre sens, en montrant qu'effectivement si on a une cuisine locale, on peut faire du Bio, on peut changer un peu les choses. Alors que si la cuisine se trouve à 150 km d'ici, on est complètement tributaire d'un grand groupe industriel, et on ne peut pas faire grand-chose.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Nous comprenons parfaitement la logique de ce qui nous est présenté mais on a l'impression que l'on peut juste resigner avec PREALIS qui délèguera ce qu'il voudra selon les conditions qui sont marquées sur le contrat de délégation, qui nous semblent insuffisamment formulées, qui ne nous semblent pas suffisamment exigeantes et je ne vais pas récapituler tous les points qui ont déjà été indiqués précédemment et qui de plus portent sur une durée qui nous semble excessivement longue. Et enfin il nous semble qu'on pourrait, par respect pour l'ensemble des Colmariens et de leurs intérêts, réfléchir à d'autres options et donc à la possibilité de créer une cuisine centrale, que cette réflexion aboutisse ou non. Il me semble qu'une commune comme Colmar se doit de réfléchir à la question.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui, je reviens très rapidement sur la durée de cette convention. En la portant à sept ans, vous engagez la prochaine mandature. C'est un peu curieux quand même.

M. le Maire MEYER : Bien, il m'est d'avis que Mme l'Adjoint a répondu de façon très circonstanciée aux différentes observations en expliquant également le pourquoi et le comment de la DSP par rapport à la régie. Il n'y a pas lieu de compléter ses explications parce qu'elles étaient complètes. Je vous accorde cependant que la durée de sept ans est longue. Pendant que vous discutiez, j'ai un peu fait un recalcul par rapport à la durée du mandat et le mandat qui suit. La nouvelle délégation de service public commence au 1er janvier 2011, à ramener les sept à cinq ans, nous conduirait à 2016, donc franchissement d'un an par rapport au renouvellement municipal. Ce n'est pas la peine d'ajouter encore deux ans. Donc, en tenant compte de ce que je viens d'entendre, tout simplement, je vous propose de ramener les sept ans à cinq ans. C'est une durée exploitable pour une délégation de service public, tout en ne bloquant pas encore la moitié du mandat suivant.

Qui approuve dans ces conditions ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER et de M. DENECHAUD et opposition du Groupe de M. HILBERT.

Mme UHLRICH-MALLET : Je voulais juste rajouter qu'une partie des propositions de produits locaux et Bio sera dans le cahier des charges qui n'est pas joint en annexe, mais sur lequel nous travaillons également.

III – 247 Attribution de l'aide à la scolarité

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. HILBERT !

M. HILBERT : Juste deux points sur la dernière remarque de Mme UHLRICH-MALLET concernant le point précédent, j'espère que dans le cahier des charges figurera…

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, restons sur le rapport. On ne revient plus sur le point 1 ! Vous avez voté contre. La décision est prise. Nous débattons du point n° 2 !

M. HILBERT : Donc, cette mesure, M. le Maire et Mme l'Adjointe, n'est pas juste. L'éducation devrait être gratuite, or de nombreuses écoles sollicitent en début d'année une somme aux parents pour contribuer au fonctionnement des classes. Ces 79 725 € auraient pu profiter aux élèves de manière plus équitable s'ils avaient été distribués aux écoles. En pleine discussion sur la réforme des collectivités, la Ville de Colmar se spécialise dans le reversement d'argent aux particuliers. Est-ce vraiment son rôle ? On peut l'admettre dans la cadre de la solidarité, quand il s'agit de soutenir des personnes qui traversent des moments difficiles ou quand il s'agit d'orienter des changements de comportements comme les économies d'énergie, mais en l'occurrence la scolarité est obligatoire et elle devrait être gratuite. Les familles sont déjà aidées par la CAF, les écoles par la Ville, peut-être pas assez. Je ne vois donc pas l'intérêt de cette mesure.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je m'inscris également un peu dans ce sens en proposant que ces fonds soient utilisés pour aider directement les associations ou les coopératives. On dit que c'est pour que les parents puissent acheter des fournitures scolaires. Eh bien, pourquoi est-ce qu'on n'utilise pas, comme dans tout un tas de villages et de villes, directement de l'argent de la Ville pour financer l'achat de fournitures, via des associations ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Même type de réflexion. Ce que vous proposez là aboutit en fait à une espèce de dilution de l'argent public qu'on donne sans savoir ce qu'il va devenir et à quoi il va servir. Il est vrai que ce même budget pourrait être tout à fait consacré à l'achat de fournitures scolaires par la Ville et de façon effectivement à ce que ces dépenses-là ne soient pas directement en charge pour les familles. Pour l'instant, ça ressemble quand même beaucoup à une mesure électorale. Il faut dire les choses comme elles sont.

M. le Maire MEYER : Mais c'en est une, puisqu'elle faisait partie des engagements !

M. FELDMANN : On est bien d'accord.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci. Juste un mot pour dire que la Région fait le même effort et que l'Etat fait le même effort pour la rentrée scolaire. Alors je ne vois pas pourquoi la Municipalité de Colmar se singulariserait à vos yeux.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. GREINER, il y a une grande différence, c'est que la Région n'est pas directement gestionnaire des écoles, en l'occurrence.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

M. l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Effectivement la Région a en charge les lycées et propose aux lycéens une aide à la scolarité leur permettant de faire face aux fournitures scolaires et c'est bien une aide directe qui est versée aux parents d'élèves sur demande lorsque leurs enfants sont inscrits au lycée. La Ville fait déjà beaucoup dans les écoles. On va voir quelques subventions pour projets scolaires, tout à l'heure. Je peux parler également de l'équipement dans les écoles de bibliothèques dans toutes les écoles de Colmar qui est également un plus, qui n'était pas obligatoire dans le sens de ce que prévoit la loi. On fait donc déjà beaucoup. Faire croire que l'école est complètement gratuite, vous le savez très bien, ce n'est pas le cas. Dès qu'il y a une sortie scolaire, les parents sont sollicités par le biais d'un chèque qu'on leur demande à faire à l'OCCE qui finance des sorties culturelles ou autres et la Ville vient chaque fois en accompagnement aussi. Nous avons fait ici le choix d'une mesure sociale pour aider les parents, parce que je vous rappelle qu'en maternelle, c'est vrai, il n'y a pas de frais de scolarité, mais dès que l'enfant rentre en CP…

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjoint, on n'a plus à justifier puisque c'est une proposition qui a été approuvée au suffrage universel. Il y a 1 200 foyers qui sont concernés. Ils ont entendu la position des uns et des autres. Tout simplement nous sommes fidèles par rapport à ce que nous avons prévu.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'opposition du Groupe de M. HILBERT et l'abstention du Groupe de M. WAGNER et de M. DENECHAUD.

III – 248 Restauration scolaire dans les écoles privées de Colmar : Mesure sociale en faveur des familles exonérées d'impôt sur le revenu

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, votre rapport soulève de notre part les questions suivantes :

- quel est le bilan de la première année de cette mesure ?

- combien de foyers étaient concernés par celle-ci l'année dernière ?

- combien seraient concernés cette année ?

Ce qui est paradoxal dans ce rapport, c'est que vous aidez financièrement des familles qui ont fait le choix consciemment de verser pour leur enfant des frais de scolarité, souvent d'ailleurs élevés, à un établissement privé alors qu'elles sont exonérées d'impôt sur le revenu. Elles ont donc des faibles revenus, or l'école publique est jusqu'à présent gratuite. Cela coûterait moins cher globalement à ces familles d'inscrire leur enfant en école publique et c'est pourquoi, dans ces conditions, nous voterons contre votre rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Globalement, la proposition va dans le bon sens, mais j'irai également un peu dans le sens de mon collègue, en disant que l'on pourrait un peu plus centrer sur le public. Par contre, je ne suis pas contre le fait d'aider les familles qui ont fait le choix de l'école privée, mais peut-être aider quand même en priorité les familles du public. Mais surtout, ce taux de 30 %, on pourrait le porter peut-être à 50 %, voire même arriver à la gratuité, en économisant par exemple sur la subvention dont on vient de parler avant.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Merci. Je ne vais pas revenir là-dessus, M. le Maire, puisque vous nous répondrez qu'évidemment cela a été plébiscité lors des élections et donc que le Conseil Municipal n'a sans doute rien à dire sur ce que vous proposez, puisque telle est votre approche du débat démocratique dans un Conseil Municipal et qui est d'ailleurs largement approuvée par votre groupe. Mais néanmoins c'est une question quand même de formulation. Je lis que bien entendu sur la facture devra figurer un petit slogan qui est « réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar, engagement élections municipales de mars 2008 ». Alors sur le plan de l'histoire, cela me pose un problème, parce que, sauf erreur de ma part, les élections de mars 2008 ont été annulées, et donc de ce fait, les engagements pris pour mars 2008 n'ont plus aucune valeur. Alors, je vous proposerais de laisser pour vous faire plaisir bien entendu cette notion « engagement élections municipales de mars 2008 » et « reprise en novembre 2008 après annulation pour irrégularité », par exemple…

M. le Maire MEYER : Naturellement, c'est une petite parenthèse amicale de la part de Me GRUNENWALD. Mais j'ai encore en mémoire que même l'équipe qui nous était opposée disait également appliquer les engagements de l'équipe majoritaire. Donc, je ne comprends pas forcément la question de Me GRUNENWALD.

(intervention inaudible de Me GRUNENWALD sans micro)

M. le Maire MEYER : … mais si, je vous ai entendu… mais, oui… ça ne change pas du tout le problème, puisque nous disions continuer… Bien !

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du groupe de M. WAGNER et opposition du groupe de M. HILBERT. Le point est approuvé !

III – 249 Subventions pour l'Association PREALIS.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Il y a quelque chose que je n'ai pas dû comprendre. Toujours selon le rapport financier et technique de PREALIS pour l'année 2008, et dont les chiffres sont d'ailleurs repris au point 1, il y a eu 167 299 repas servis cette année-là dans les écoles. Il y a eu, selon ce rapport, 27 134 repas servis à l'Assomption et à Saint Jean. Je ne vais pas détailler les deux écoles. Il se trouve donc que 16 % des repas servis, l'ont été dans les écoles privées et 84 % dans les écoles publiques. Or, si l'on attribue 20 000 € à Saint Jean et l'Assomption réunis, et 100 000 à PREALIS pour l'ensemble des écoles publiques et chaque fois au titre de l'aide à la restauration pour les familles exonérées d'impôts sur le revenu, cela voudrait dire que l'on obtient proportionnellement une aide supérieure dans les écoles privées que celle qui est fournie à l'école publique. En effet, 16 % des repas servis, 17 % de l'aide. Il me semble difficile de croire qu'il y aurait dans les cantines des écoles privées davantage d'enfants de famille exonérées d'impôt sur le revenu que dans les écoles publiques.

J'en viens donc au point que j'avais dit vouloir aborder ultérieurement et celui-ci est donc relatif aux tarifs appliqués parce que même avec 30 % d'économie sur le tarif de base, les familles les plus défavorisées ne peuvent pas toutes envoyer leurs enfants à la cantine. Le barème actuel ne correspond pas aux diverses situations familiales et nous préconisons d'établir un tarif par tranche qui tienne compte du quotient familial des familles et ceci indistinctement pour toutes les familles de la CAC. Merci, j'ai fini.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'espère que vous saurez attendre que j'ai fini mon intervention avant de couper la parole. Je ne sais pas ce qui se passe ce soir, mais vous êtes probablement pressé. Avez-vous un train ou un avion à prendre ?

M. le Maire MEYER : Vous n'allez pas nous faire croire que vous êtes privé de parole, M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Non, mais ça fait quand même plusieurs fois que vous coupez les micros de façon tout à fait imprévue et impromptue. Je voulais simplement avoir des précisions sur le point 4 puisque c'est un dispositif relativement nouveau dans l'activité de PREALIS et donc éventuellement

avoir un bilan chiffré : combien d'enseignants retraités, combien d'élèves ont été concernés par cette mesure, courant 2009 ?

M. le Maire MEYER : Vous avez terminé ?

M. FELDMANN : J'ai terminé.

M. le Maire MEYER : Voilà ! Parfait ! M. GREINER !

M. GREINER : C'était une intervention mais qui complète le point précédent. Je voulais dire que pour avoir plus de clarté, il aurait peut-être été intéressant que la participation financière au titre de la restauration scolaire soit abordée dans un seul point, c'est-à-dire aussi bien sur le privé que sur le public, pour qu'on ait une vue exhaustive, parce qu'il me semble que les remarques faites tout à l'heure sur la forme du rapport entraînent des confusions. Si nous ne subventionnons pas les écoles publiques mais les familles, nous n'accordons pas une subvention mais nous donnons une avance, et ces montants ne sont pas susceptibles d'être ajustés, mais ils seront ajustés vu le nombre des effectifs. Par conséquent…

M. le Maire MEYER : Vous avez tout dit ! C'est tout aussi simple que ça dans le décompte. Mme l'Adjointe !

M. l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire, chers collègues. Je suis très contente que vous vous intéressiez de si près à l'ensemble des écoles et des activités péri scolaires et des cantines. Je regrette juste que quand c'est le moment des Commissions Education ou Commissions Réunies, où les services sont présents pour répondre à toutes ces questions, eh bien, vous ne souleviez pas le problème et vous ne posiez pas ces questions et que ça sorte systématiquement au Conseil Municipal. Moi, je suis tout à fait d'accord pour que l'on discute des bilans, à la fois des 30 %, pour qu'on vous donne des éléments chiffrés que nous avons bien sûr et vous constaterez que non seulement dans les écoles privées, il y a des familles qui sont exonérées d'impôts sur le revenu et que ce n'est pas parce qu'on est dans une école privée qu'on est forcément riche. On ne peut pas laisser croire cela. Vous constaterez aussi qu'il y a une augmentation des familles qui aujourd'hui font manger leur enfant à la cantine parce que grâce à cette mesure ils y ont accès alors qu'avant certaines familles pouvaient hésiter pour des raisons budgétaires. Donc, ça, ce sont des bilans tout à fait positifs. Et enfin, concernant le bilan sur l'aide personnalisée aux devoirs, il y a quatre sites aujourd'hui : Serpentine, Barrès, Hirn et Anne Frank, et là encore, c'est une aide que nous fournissons pour l'aide aux devoirs qui est en augmentation et je serais tout à fait ravie de pouvoir, mais en Commission Technique, vous montrer tout cela dans le détail, chiffres à l'appui avec les services. Je suis donc tout à fait prête à en parler à la prochaine commission. Je regrette juste un petit peu la méthode qui est de ne pas poser les questions quand c'est le moment techniquement en Commission et de faire un peu des effets de manche ici au Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

M. VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais juste préciser que lorsque nous aurons les rapports un peu plus longtemps avant les Commissions

Réunies, nous serons peut-être en mesure de les lire et de poser les questions et pas quand on les a trois jours avant.

M. l'adj. UHLRICH-MALLET : Vous les avez avant les commissions techniques, donc bien avant les Commission Réunies.

Mme VALENTIN : Excusez-moi, pour les dernières Commissions Réunies, en l'occurrence celles de vendredi dernier le 13, nous les avons eus le mardi précédent, désolée !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'abstention du Groupe de M. HILBERT.

III – 250 Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Ce rapport est particulièrement positif parce qu'il montre en quoi les écoles colmariennes peuvent se singulariser, peuvent avoir des projets propres et j'ai été assez agréablement surpris en voyant ce qui se faisait un peu partout et j'ai été assez sensible aussi à la volonté de l'école BARRES notamment, mais c'est la même chose aussi à Pasteur, de sensibiliser les enfants dès que possible à l'allemand et à la connaissance du pays voisin. Je pense que si les expériences menées actuellement, notamment à BARRES, sont positives, la Ville se doit d'être vraiment derrière les écoles qui font ce type d'expériences pour être en appui dans l'optique d'une systématisation de ce qui fonctionne bien plutôt que d'abandonner le projet pour les années suivantes. On sait comment cela se passe, souvent ça dépend de la bonne volonté d'un enseignant ou d'un membre du personnel et si cet enseignant n'est plus là, on oublie un peu la démarche, alors que le rôle de la Ville doit être de soutenir les expériences comme vous le faites actuellement mais ensuite si cela fonctionne bien de permettre une certaine systématisation, notamment dans le domaine de l'apprentissage de l'allemand ou de la sensibilisation à l'allemand.

Après, j'ai juste un retour négatif, ici et là, pour les déplacements scolaires lors de sorties notamment. Les écoles qui veulent par exemple emmener les enfants à la Maison de la Nature ou autres doivent à chaque fois réserver un bus, mettre toute une infrastructure en place pour faire trois kilomètres, c'est un peu compliqué. Je ne sais pas ce que la Ville peut faire exactement mais je pense qu'il y aurait une réflexion importante à mener dans ce domaine. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais mettre le montant attribué au cours de ce rapport, donc 1 650 € pour six actions éducatives qui ont eu

toutes leur intérêt, avec le rapport numéro 2 puisque dans l'attribution de l'aide à la scolarité, la Ville va dépenser ou a dépensé 79 000 €. Quand on discute avec les directeurs d'école qui veulent mettre en place des projets éducatifs, ils nous disent de façon permanente qu'ils ont les plus grandes difficultés à boucler leurs budgets et entre autres, M. DENECHAUD l'évoquait, le problème des transports que les écoles doivent payer. C'est bien ce que nous disons, il semblerait quand même qu'il faudrait mieux cibler les aides, et je ne dis pas qu'elles n'existent pas, au contraire, je connais l'effort qui est fait par la Ville de Colmar pour les écoles primaires, mais il faudrait mieux les cibler de façon à mieux soutenir des actions d'aide pour tous ces projets éducatifs qui ont un intérêt tout à fait conséquent pour les jeunes et puis pour le dynamisme de nos écoles. J'ai terminé.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

M. l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, juste pour dire que la Ville subventionne bien les bus, que c'est une facilité pour les écoles de prendre un bus où on met tous les enfants ensemble, plutôt que de prendre les transports en commun. Tout ce qu'on demande aux directeurs d'écoles c'est de faire trois devis, et en fonction des trois devis, il n'y a aucun problème, la Ville prend en charge les coûts de déplacements en bus des élèves.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé unanimement. Merci, Mme l'Adjointe.

II – 251 Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et rénovation de vitrines.

Voir rapport –

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 252 Aide financière de la Ville pour la restauration des maisons anciennes.

Voir rapport –

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : C'est un bon complément à ce qui existait déjà et ça va vraiment dans le sens d'une aide au patrimoine architectural de Colmar et

pas que ce qui est visible. On s'éloigne un peu de la conception Disneyland habituelle. C'est plutôt bon. Par contre, je demanderais quand même qu'il y ait certaines conditions assez élevées. Car il y a des propriétaires qui sont quand même particulièrement aisés et qui n'ont pas besoin de ça pour refaire une façade ou une toiture. C'est vrai que l'effet est positif pour la Ville mais l'effet est positif aussi pour eux. Ils sont déjà incités naturellement à faire des rénovations parce que ça augmente la valeur de leur patrimoine. Je pense qu'au-delà d'un certain revenu relativement élevé, on pourrait quand même se passer de donner un coup de pouce supplémentaire à certains propriétaires qui n'en ont pas forcément besoin. Je ne parle pas des petits propriétaires ou des propriétaires « moyens », individuels, mais des propriétaires professionnels.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, à plusieurs reprises dans plusieurs rapports, vous parlez du développement durable et de l'Agenda 21. Pourquoi ne pas assortir à ces nouveaux critères, à ces nouveaux taux, un critère d'isolation des bâtiments qui n'y figure pas ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, ce projet me paraît tout à fait positif. Je partage évidemment l'avis de notre collègue M. DENECHAUD. Je ne partage pas son avis quant aux restrictions qu'il voudrait apporter. Je crois que l'on ne peut pas mélanger deux choses qui sont la rénovation et la notion de revenus. Je ne dis pas qu'il faut aider spécialement ceux qui ont le plus de revenus mais il est très difficile dans cette matière d'aller faire des différences, puisque je veux bien que tout le monde puisse rénover des immeubles, mais par définition il s'agit de personnes qui ont quand même quelques revenus et qui paient un certain nombre de taxes et d'impôts que ne paient peut-être pas les autres. J'ajoute en même temps qu'il y a quand même un certain nombre de conditions. Je rappelle également que nous sommes dans le secteur sauvegardé. Je rappelle qu'il y a quand même des obligations extrêmement importantes qui s'attachent aux propriétaires, que les Monuments Historiques peuvent profiter de la situation pour demander des travaux complémentaires par rapport à ce qui est déjà le cas pour des petites modifications. Donc, de grâce, n'en ajoutons pas. Je salue quant à moi l'apport positif qui est fait par cette décision d'aide supplémentaire.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Juste une demande de précisions à M. HEMEDINGER. Est-ce que vous avez pu faire une projection des coûts supplémentaires qu'amènera la modification de ce mécanisme d'aide ?

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint !

M. HEMEDINGER : Je crois qu'on est vraiment dans un sujet gagnant/gagnant. Gagnants bien sûr ceux qui se livrent à des travaux, mais comme cela a été dit, ce ne sont pas toujours des travaux faciles, ce sont des travaux en secteur sauvegardé avec des prescriptions particulières et donc

des coûts particuliers. Gagnante, la Ville, parce que cela participe à la mise en valeur de son patrimoine architectural, à son embellissement.

Vous parliez, M. DENECHAUD, de Disneyland, je vous laisse à ces propos. Je crois que ceux qui ont fait des travaux ces dernières années, et ceux qui profitent de l'embellissement de la Ville, c'est-à-dire les Colmariens et les non Colmariens, jugeront par eux-mêmes de ces propos un peu excessifs. De les assujettir aux revenus, je ne pense pas que ce soit une bonne idée, parce qu'encore une fois, le but est d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de mise en valeur dont tout le monde ressort gagnant.

M. HILBERT, le critère d'isolation des bâtiments, oui, cela fait partie d'autres projets, d'autres réalisations, d'autres engagements, que nous avons pris dans le cadre de l'Agenda 21 et de toutes les mesures que nous avons mises en œuvre depuis mars 2008.

Quant au coût, M. FELDMANN, on l'évalue à environ 5 %.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. HILBERT.

II – 253 Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2010.

Voir rapport –

M. REMOND, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous souhaitons que ce rapport soit présenté en extrayant le réaménagement de la rue de l'Eglise qui prévoit la découverte du cours d'eau pour un montant de 775 000 € et ceci pour plusieurs raisons. Ce point dont l'utilité est contestable, est de loin, le poste le plus élevé du rapport, surtout quand l'on considère que le deuxième en coût pour un montant de 553 000 € représente l'aménagement du pôle d'échanges et le travail sur pas moins de 5 rues. Il ne s'agit pas d'une amélioration viaire à proprement parler. Par conséquent, nous souhaitons procéder au vote en présentant ce point précis à un vote différencié. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Ma collègue parlait de la rue de l'Eglise. Je crois que découvrir le canal, c'est plutôt bon pour l'embellissement de la ville et la qualité de vie mais ce qui donnera aussi tout de suite plus de qualité de vie, ce serait de la piétonniser enfin. La rue de l'Eglise, la rue des Marchands, la Grand'rue –au moins en partie- ce sont des rues invivables. Pas toujours, mais notamment le samedi après-midi, les voitures passent à toute vitesse. Vous avez les familles qui se promènent avec les enfants. C'est désagréable et en plus c'est dangereux. Donc, à quand une amélioration du réseau viaire mais en lui donnant une qualité qui lui manque encore ? On a déjà pas mal

de rues piétonnes mais il y en a certaines, comme celles que j'ai citées, qui devraient au moins faire l'objet d'une étude et contrairement à ce que l'on pense souvent, ce n'est pas du tout nuisible au petit commerce. Pendant la campagne, on avait interrogé pas mal de commerçants de la rue des Clefs notamment, qui nous avaient très bien expliqué que s'il y avait de la circulation automobile ou pas, un public vient peut-être moins, mais il est remplacé par un autre public et on peut s'en sortir assez bien. Après, c'est sûr que cela favorise différentes activités et ça peut être assez difficile à mettre en place, mais cela devrait faire l'objet d'une étude et cela favoriserait aussi les livraisons, parce que pour livrer Grand'rue et rue des Marchands, - il y en a plusieurs qui connaissent bien le secteur ici- je pense que la piétonisation de certaines parties aiderait beaucoup de monde et pas seulement les familles avec enfants, mais c'est aussi une question de sécurité.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Dans ce rapport, vous renouvelez les 600 000 € dédiés à l'aménagement pour les cyclistes. J'aurais aimé savoir, pour 2009, comment ont été dépensés ces 600 000 € puisqu'au dernier Conseil Municipal, nous avions acté qu'il n'y avait pas beaucoup plus de pistes cyclables cette année et que les pistes qui figuraient au Schéma Directeur pour 2008 et 2009 n'ont pas été réalisées. Alors, il est vrai que depuis, rue des Carlovingiens, sur 200 m, une piste a été faite, qu'il y a eu des travaux rue du Pont Rouge, mais on est loin de ce que le Schéma Directeur prévoyait, et il prévoyait pour 300 000 €. Donc, avec les 600 000 €, qu'est-ce qui a été fait ?

Et puis, pour rejoindre un peu ce que vient de dire M. DENECHAUD, effectivement, dépenser 600 000 € pour des aménagements cyclables, en maintenant un centre ville complètement dédié à la voiture, il y a un paradoxe. Au centre ville, on peut ouvrir la rue de l'Eglise pour découvrir des cours d'eau mais on ne peut pas pousser des murs. Il me semble que vous l'aviez déjà dit. Il n'y a pas de place pour tout le monde. Alors est-ce qu'on veut développer les vélos sur Colmar ou est-ce que c'est juste un artifice, encore une fois, et on laisse toute la place aux voitures dans le centre ville ?

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci de me donner la parole, M. le Maire. Je lis dans ce rapport qu'il y a une volonté de poursuite de mise en accessibilité des passages piétons afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Très bien, je m'en réjouis. Je lis également, comme le signalait Mme VALENTIN, qu'il sera alloué la somme de 775 000 € pour la découverture du cours d'eau de la rue de l'Eglise. Embellir la ville est une chose, rendre le cheminement praticable à tous, en est une autre. La Ville a été récemment destinatrice d'un courrier émanant d'un touriste en situation de handicap, rappelant la pénibilité de se déplacer sur les pavés colmariens et ce point d'achoppement fait partie des revendications récurrentes concernant les cheminements en centre ville. Le Schéma Directeur de la voirie et de la Ville de Colmar relève entre autres cette problématique. Le diagnostic en déduit que le périmètre du secteur sauvegardé présente la

particularité de posséder des rues, des trottoirs et des espaces publics revêtus de pavés hétérogènes, plus ou moins grands, plus ou moins espacés, avec des joints plus ou moins praticables qui font partie intégrante du patrimoine historique de la ville. Bien que le Schéma Directeur fasse état de nombreuses propositions en matière d'amélioration, et laisse entrevoir des possibilités d'amélioration en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, la loi du 11 février 2005, n'impose pas de délais quant à la mise en conformité de la voirie. Ma proposition est la suivante : en terme d'anticipation de la programmation pluriannuelle propre au schéma dans lequel l'ensemble des préconisations d'accessibilité du domaine public sera récapitulé, opérer une réorientation du budget proposé au point « réaménagement des voies » en axant la dépense publique de 775 000 € à plus de praticabilité piétonnière du centre ville afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, en autres, mais également aux piétons, aux poussettes, plus de confort d'usage, car praticabilité et confort pour tous, vont de pair. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Deux questions : la première, nous nous demandons nous aussi comment et à quelles réalisations ont été affectés les 600 000 € en 2009 pour l'aménagement de pistes cyclables. La deuxième concerne le projet le plus important de ce rapport, la découverture du cours d'eau de la rue d' Eglise pour 775 000 €, projet dont le Conseil Municipal n'a jusqu'à présent pas parlé.

Alors l'ouverture du cours d'eau rue de l'Eglise est certainement une bonne chose ; une bonne chose, cela a été dit, pour l'embellissement de la ville, pour l'image de la ville. Par contre, nous nous posons des questions sur la manière de faire et nous estimons, nous aussi, que ce projet est prématuré. Il est prématuré pourquoi ? D'abord par rapport à la conjoncture économique, ce n'est peut-être pas le moment actuellement de gêner les commerçants avec des travaux supplémentaires au centre ville. D'autre part, ce projet est prématuré selon nous tant qu'il n'y a pas de véritable plan de déplacement urbain à Colmar qui nous dit comment vont se faire les déplacements, notamment au centre ville. Par ailleurs, et une fois de plus aurais-je tendance à dire, on va réaménager une rue mais sans faire une étude d'ensemble, sans avoir une réflexion d'ensemble sur ce secteur de la ville. Alors, nous souhaiterions, avant de voter ces crédits, avoir pour le moins connaissance du projet, de son insertion dans l'environnement de ce secteur du centre ville et nous vous demandons donc de retirer ce point précis « découverture du cours d'eau de la rue de l'Eglise » du rapport qui nous est soumis ce soir.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, j'ajoute un peu ce qui a été dit, notamment en ce qui concerne ce problème de la rue de l'Eglise. Je dois dire qu'il y a un problème de méthode. On a un rapport sur un point concernant un certain nombre d'éléments, de travaux, de restructurations légères, et, brusquement, on trouve quelque chose d'aussi important que celui de la

découverture du cours d'eau de la rue de l'Eglise. Je pense que c'est une formule qui ne pèche pas, par la transparence en tous cas, sinon même, par la correction de projets que l'on peut nous soumettre. Il avait déjà été question de ce problème puisque vous en aviez fait état il y a quelques temps, je ne sais plus si c'était en mars 2008 ou au mois de novembre 2008, et je sais qu'il y avait eu une réaction extrêmement importante notamment des commerçants. Je ne dis pas que c'est la réaction qui doit prévaloir dans toutes nos discussions, mais je crois qu'il est quand même nécessaire, et je rejoins ce qui a été dit, d'avoir un débat particulier. Alors, c'est vrai que je m'étais posé la question de savoir si effectivement il fallait pour l'histoire de Colmar, faire cette découverte du cours d'eau et je n'en étais pas sûr parce qu'en réalité, vous savez qu'il n'était pas découvert sur la totalité, il était surbâti, et que l'on pouvait se demander si l'on retrouvait Colmar tel qu'il était au XIXème siècle. Je dois dire que j'ai été un peu convaincu en ce qui concerne le problème historique ou artistique, du fait que cela présentait un intérêt par la lecture d'un ouvrage qu'a écrit votre dévoué et ancien collaborateur M. BRAEUNER, faisant état des mémoires du Dr FLEURENT, et celui-ci indiquant que c'était une très jolie cascade qui était dans cette rue de l'Eglise. Donc, c'est vrai que sur ce plan-là, on peut en effet avoir une volonté de le faire. Mais je crois que ce qui est beaucoup plus important, c'est le problème économique. C'est vrai qu'il y a un gros problème qui se pose. Je ne peux pas être d'accord avec M. DENECHAUD sur l'intérêt de fermer le centre ville. Il y aura les commerces mais ce ne seront plus les mêmes, M. DENECHAUD. A ce moment-là, tous les commerces d'alimentation, les derniers, vont disparaître et il est évident que ceux-là ne tiendront pas. Il y aura sans doute des franchisés qui viendront peut-être dans les rues les plus intéressantes. Faisons attention au centre ville, sur le plan commercial c'est très fragile. Nous avons un collègue qui a défendu il y a quelques temps, dans cette enceinte, le petit commerce. Rejoignons-le pour défendre le petit commerce et le panier de la ménagère, comme il le disait, étant précisé qu'il faut être d'une logique parfaite à ce sujet, entre Colmar et Wintzenheim, ça ne semble pas être le cas, mais ça c'est une autre histoire. Alors, voilà l'argument. Je rejoins bien entendu ce qui a été dit par tout le monde, on ne peut pas au détour de ce rapport qui concerne un certain nombre d'autres points qui sont non pas mineurs mais moins importants, à les décider. Alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'on reprendra la discussion à un moment donné pour nous soumettre le cas échéant le marché, etc. puisqu'on nous dira que ça a été voté. Je crois que là il faut ne pas faire l'économie d'un vote et d'une discussion, en commission peut-être, ou aux Commissions Réunies, pourquoi pas et en tout cas je dirais dans notre Conseil Municipal, et étant vu par –vous disiez le nombre tout à l'heure- 10 000 ou 15 000 personnes. Eh bien, ces personnes ont le droit de savoir ce que nous décidons et non pas au détour d'un rapport, apprendre qu'il y a une découverture du cours d'eau pour une somme de 775 000 €.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : C'est une erreur que l'on fait souvent, quand on parle de piétonniser, il ne s'agit pas de fermer le centre ville, il ne s'agit pas de le

boucler pour qu'il n'y ait plus que les piétons qui rentrent. Ce n'est pas Disneyland. C'est au contraire prioriser les personnes, y compris en voiture, qui ont vraiment quelque chose à y faire. Ce sont les livraisons, les clients des commerces qui ont vraiment quelque chose à faire là. Je suis désolé, quand vous êtes client d'un commerce, que vous tournez cinquante fois dans le centre ville, et que vous ne trouvez pas de stationnement parce qu'il n'y a pas de place, parce que c'est monopolisé non pas par la place de stationnement mais par la place de circulation, vous avez des gens qui tournent en rond dans le centre ville pendant X temps, ça, ça n'aide pas forcément les gens à acheter. Idem pour les problèmes de livraison. J'en ai déjà parlé. Il faut sortir de cette idée. Ce sont des discours qu'on avait dans toutes les villes où on a étendu la piétonnisation, ce sont des discours qu'on avait avant et qu'on a plus depuis. Après, c'est vrai que ça doit être dans le cadre d'une politique concertée, ça doit être dans le cadre d'un plan de déplacement, dans le cadre d'un plan commercial vraiment concerté à l'échelle de tout le centre ville, voire de la ville. Il ne s'agit surtout pas de fermer le centre ville, mais au contraire de faciliter l'accès aux personnes qui ont vraiment quelque chose à y faire et non pas aux touristes qui se retrouvent là parce qu'ils s'y perdent et parce qu'ils n'ont absolument rien à acheter de particulier ou alors ils le feront, quand ils seront à pied. Et je rejoins aussi mes collègues sur l'idée d'avoir la découverture du cours d'eau sous la rue de l'Eglise dans un rapport à part qui nous présente un projet global d'aménagement de cette rue et la question est notamment de savoir si cette rue sera piétonne, parce que si elle ne l'est pas, étant donné la place, effectivement on ne peut pas pousser les murs, donc à ce moment là, cela veut dire qu'il y aura le cours d'eau et des voitures. Donc, ce projet, je peux le voter uniquement si on nous garantit qu'il y a suffisamment de place pour les vélos et pour les piétons, parce qu'on est en plein centre ville et que toute la place ne sera pas donnée aux voitures, voire dans l'idéal, que les voitures seront incitées à passer ailleurs. Voilà !

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est juste parce que j'entends parler de ce cours d'eau. Ce cours d'eau s'appelle le Sinnbach à cet endroit-là et le fait de le découvrir ça va à mon avis réellement embellir encore plus ce quartier et assurer une continuité du Sinnbach et là encore développer l'attractivité touristique tout simplement, ce qui est aussi économique.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : On ne peut pas mettre la Grand'Rue en zone piétonne, si les véhicules arrivent au centre ville, parce que sinon la question que je me pose c'est par où ils vont sortir. Ils vont rester au centre ville et ils ne pourront plus sortir. Voilà !... à la rame peut-être quand il y aura le cours d'eau !

M. le Maire MEYER : M. le 1er adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, j'ai entendu pas mal de choses et notamment beaucoup sur les 775 000 € envisagés pour la rue de l'Eglise. Alors, on m'a dit que c'était tout, que ça représentait une grosse

partie du projet. C'est 775 000 € sur 4 341 200 € proposés. C'est donc une partie importante mais ce n'est pas toute la partie de ce projet. Alors, j'ai entendu parler de méthode. Je suis un peu surpris de la part de certains collègues qui ont pas mal de bouteille et qui savent que chaque année à la même période revient ce type de rapport. Vous savez très bien qu'au stade où nous en sommes aujourd'hui dans ce rapport, il s'agit d'enveloppes, de crédits et pas du tout de projets et notre méthode elle est claire : lorsque ces crédits auront été approuvés par le Conseil Municipal, nous travaillerons sur des projets, ces projets-là seront en l'occurrence pour la rue de l'Eglise comme nous le faisons systématiquement discuter avec les personnes concernées, avec les riverains. Nous aurons une discussion avec les uns et les autres et bien entendu, soumise aux différentes commissions thématiques, commissions réunies et puis au conseil municipal. Je ne vois pas où il y a un problème de méthode. C'est quelque chose que nous faisons régulièrement et que nous ferons également pour la rue de l'Eglise en vous précisant que nous tenons à ce projet, parce qu'il s'agit bien d'une mise en valeur importante du centre ville de Colmar avec la partie la plus noble sans doute, comme cela a été dit, et c'est un point important parce que jusqu'à présent la mise à découvert de l'eau a plutôt servi les intérêts de notre ville. Alors, j'ai entendu parler également de fermeture de la ville, tout vélos, pas de vélo, trop de vélos… je pense qu'il ne faut pas être extrémiste sur la matière. Nous ne sommes ni des extrémistes de la voiture, ni des extrémistes du vélo. Nous devons faire cohabiter les uns avec les autres, parce que les uns et les autres représentent un intérêt pour la ville et il ne faut pas avoir d'exclusive là-dessus. Quant à l'accessibilité, nous sommes en train de travailler là-dessus. Nous avons un cabinet qui travaille sur le sujet, qui nous fait des propositions, nous avançons et nous avons là encore des projets très ambitieux pour Colmar à ce niveau-là.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Deux choses : la première pour dire 775 000 €, ce n'est quand même pas une goutte d'eau, même si le projet global, et nous l'apprenons ce soir, est de 4 M€ et d'autre part quant à la méthode, permettez-moi de vous dire que nous connaissons vos méthodes. Un exemple précis : la rue Roesselmann que je connais particulièrement bien qui est en travaux à l'heure actuelle. Eh bien la concertation avec les riverains s'est faite après la décision.

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est faux !

Mme l'Adj. KLINKERT : Lorsque la concertation avec les riverains avait été faite, c'était trop tard, tout était entériné.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Alors, c'est faux, c'est un mensonge, clairement un mensonge. Deuxièmement, vous nous avez affirmé que les travaux que nous faisons pour le déplacement de la gare routière étaient liés au Musée, vous avez dit : « vous faites ça parce que vous voulez réaliser un bâtiment de liaison ». Je crois que le jury qui s'est réuni la semaine dernière a démontré que nous n'avions pas d'idée préconçue et c'était une faute également de votre part de présenter les choses comme cela. Quant à nos méthodes,

encore une fois, ce n'est pas comme ça que nous travaillons. Si vous caricaturez les choses, c'est votre choix, mais je crois que nous sommes dans une enceinte constructive où il ne faut pas caricaturer les positions des autres. Je ne caricature pas vos propos, je les respecte, faites-en de même, je vous en prie.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Deux questions : une première qu'on vous a posée et à laquelle personne ne veut répondre, les 600 000 € pour les pistes cyclables, qu'en avez-vous fait ? Et deuxièmement, ce n'est pas une question mais une affirmation, les travaux qui actuellement se déroulent rue du Val St Grégoire n'ont été présentés dans aucune commission. Les projets techniques, on ne sait toujours pas qui les a approuvés. Et puis je vous rappelle aussi que les habitants de la rue –et j'en fais partie- ont été consultés pendant dix jours pendant le mois d'août. Alors ne venez pas nous dire que la Ville consulte, réfléchit, etc. et fait travailler les commissions sur leurs projets, ce n'est pas vrai.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste deux réflexions par rapport à ce qui a été dit par M. HEMEDINGER. D'abord, il faut mesurer ses termes. Dire d'un collègue qu'il ment, faites attention, parce qu'on peut le dire aussi pour un certain nombre d'affirmations qui viennent de vos rangs, première chose. Deuxième chose qui m'étonne un peu, vous dites à l'heure actuelle « vous avez vu le projet » qui d'ailleurs semble-t-il n'est pas le projet définitif puisqu'il dépasse, mais peu importe, là n'est pas le débat… sauf à savoir que vous connaissiez déjà ce projet il y a un mois. Il est évident qu'il y a un mois tout le monde partait sur l'idée d'une galerie qui supposait qu'il fallait faire en sorte de déplacer cette gare routière. Donc, si je comprends bien, à l'heure actuelle, finalement le déplacement de la gare routière n'est peut-être plus d'actualité puisqu'il varie selon le projet, d'après ce que vous dites puisque soi-disant le projet actuellement qui aurait tendance à être accepté ne pose plus le problème que cela posait et qui imposait effectivement qu'on modifie la gare routière. Troisième chose, ce qui a été dit dans cette réunion d'information bien postérieure à la décision qui avait été prise, ne provenait, je crois, pas de Mme KLINKERT mais de moi, qui avais en effet relevé que vous ne parliez à aucun moment du problème des Unterlinden quant à la gare routière, ce qui m'avait quand même un peu étonné puisque là aussi il fallait être transparent, même si peut-être l'un imposait l'autre.

M. le Maire MEYER : Bien deux choses, la réalisation des crédits réservés aux pistes cyclables, vous les constaterez lorsque nous parlerons du Compte Administratif, vous aurez les détails des dépenses et concernant la rue du Val St Grégoire, M. FELDMANN, je pense que Daniel MEYER, lors du dernier conseil, était très précis sur la question.

Je vous propose le rapport en l'état. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe de M. HILBERT ainsi que du Groupe de M. WAGNER et avec l'abstention de M. DENECHAUD.

II – 254 Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2010.

Voir rapport –

M. REMOND, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, nous avons déjà eu l'occasion d'approuver ce genre de rapport qui incite à l'amélioration et l'extension de l'éclairage public qui incite les économies d'énergie. Or en cette période de fête, on a plutôt l'impression que d'un côté on fait des économies d'énergie et de l'autre il y a une gabegie énergétique. Dans ce rapport, on prévoit 83 500 € d'achat de décors de Noël. Ceux que l'on peut voir actuellement dans les rues de Colmar sont souvent des ampoules classiques très énergivores, voire des projecteurs. Est-ce que ces décors de Noël qui sont achetés dans le cadre de ce rapport sont plus économes en énergie ?

M. le Maire MEYER : La réponse est affirmative.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 255 Remplacement de véhicules de services – programme 2010.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO !

M. BARDOTTO : M. le Maire, chers Collègues, je n'attends pas dix secondes pour intervenir, comme tous mes collègues de la majorité et à l'inverse de certains collègues de l'opposition. Mon plaisir et mon devoir, c'est de travailler sérieusement pour nos concitoyens et non pas d'être filmé ou de parader. Revenons au point 10.

Voir rapport –

M. BARDOTTO, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 256 Fonctionnement Colmar vélo.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une petite question : le parc de stationnement Lacarre est ouvert, lui, sans interruption du 1er janvier au 31 décembre tous les jours. Place Rapp, en plein centre ville, du 1er novembre au 31 mars, il n'y a pas de possibilité de louer de vélos les samedis et dimanches. Je ne connais pas la fréquentation et le taux d'utilisation des deux sites, mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'intervertir les prestations ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Concernant ce rapport, je constate que le point vélos Place Rapp est destiné au gravage des vélos, aux encaissements des abonnés et à la réception des cent vélos tirés au sort trimestriellement dans le cadre du suivi de l'action. Alors, si vous pouvez nous décrire un petit peu plus cette action des cent vélos tirés au sort, comment est-ce qu'on va procéder à ce tirage au sort ? Ensuite, s'il y a des personnes tirées au sort qui ne se présentent pas, quelles pourraient être les éventuelles sanctions, s'il devait y avoir des sanctions ? Et puis quel coût va engendrer cette mesure pour la Ville ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme LICHTENAUER : Au niveau du gravage Place Rapp, je peux vous dire qu'il y a eu 402 vélos gravés gratuitement, c'est-à-dire des vélos qui ont eu la subvention de 100 € et au niveau des gravages payants, il y en a eu 31. Les 100 vélos tirés au sort ; pour les personnes qui ne se présentent pas, il est prévu qu'elles seront obligées de rembourser les 100 € d'aide et les personnes répondent aussi à un questionnaire de satisfaction au niveau des services rendus par rapport aux 100 €, c'est-à-dire pour les horaires d'ouverture à la mairie pour se présenter, pour avoir les 100 € d'aide, aussi les horaires d'ouverture de la Place Rapp, la satisfaction au niveau du gravage… voilà, ce genre de questions.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'observe quand même que les remarques qui ont pu être formulées par différentes personnes ici portent quand même leurs fruits. On se rend compte quand même qu'il y a besoin d'un suivi. Donc, on ne peut que se réjouir de cette avancée. Mais, ça pose quand même un certain nombre de problèmes qu'on a eu l'occasion de soulever auprès de Mme l'Adjointe et notamment le fait que pour les utilisateurs, le règlement change en cours de route et que quand ils ont demandé la subvention, ils l'ont demandée sous certaines règles et qu'à l'époque ils ne se sont pas engagés à devoir éventuellement présenter le vélo plus tard. Et cela m'amène à une question, à une remarque, c'est qu'il s'agit d'un changement de règlement, c'est donc à la limite pas très régulier, parce que quand on demande une subvention, il y a un règlement. On s'engage à respecter le règlement. Mais après, sur quelles bases peut-on changer ce dernier ? On peut changer de « contrat » mais ce n'est pas un contrat. Sur quelles bases change-t-on cette relation ? Donc ma question aussi : qu'advient-il des nombreuses personnes qui ont demandé leur subvention à un moment donné et qui sont ensuite parties, parce qu'on n'est pas forcément Colmarien

un jour/Colmarien toujours ? Il peut y avoir des gens qui à un moment ont besoin ou envie de partir de Colmar et quand on habite à l'autre bout de la France et qu'on est parti avec son vélo, c'est normal. Ce ne sont pas des fraudeurs. Ils n'ont pas forcément planifié tout cela mais est-ce qu'on va les forcer à revenir à Colmar présenter leur vélo ? Je me doute bien que non mais on aurait quand même besoin d'une réponse.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste, si j'ai bien compris la réponse de Mme l'Adjointe, il y a bien lieu à un remboursement des 100 € pour les personnes qui ne se présenteraient pas ? Et donc, c'est vrai, pour les personnes qui sont tirées au sort, c'est un peu pas de chance, parce que déjà il faut faire la démarche de se présenter et puis si on a le malheur de ne pas se présenter, il faut rembourser les 100 €. Et puis après, au nom de quel principe, on procède à ce tirage au sort et de quelle manière et sous quel contrôle ce tirage au sort va-t-il être effectué ?

M. le Maire MEYER : Je réponds aux deux questions. Naturellement, il y a eu changement de règlement. La situation est différente pour les signataires du deuxième règlement par rapport au premier. Cela il faut l'intégrer. Le tirage au sort se fera sous contrôle. S'il faut passer par un huissier, il faut passer par un huissier. Faut-il arriver jusque là ou faut-il au tirage au sort associer à chaque fois un membre de chaque fraction du Conseil Municipal ? Je pense qu'on peut faire l'économie de l'huissier en vous faisant assister naturellement au tirage au sort. Lorsque le tirage au sort est fait, coup de malchance pour ceux tirés au sort mais cela n'empêche pas les autres d'être également tirés au sort lors du deuxième ou du troisième trimestre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du groupe de M. WAGNER.

II – 257 Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement payant – parkings souterrains – programme 2010.

Voir rapport –

M. REMOND, Conseiller Municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, désolé, mais là, cela me touche aussi, c'est quelque chose qui me tient aussi à cœur, ce problème récurrent de stationnement et de sous-utilisation notoire du parking Lacarre en parallèle avec un des parking tout le temps plein dans d'autres secteurs de la Ville, notamment l'Est, le Sud-Est du centre-ville que je connais bien et qui pose un problème de hiérarchisation. Quand on explique à des professionnels de la planification en matière de stationnement qu'il y a un parking proche du centre-ville, qui s'appelle la place Scheurer-Kestner qui est gratuite et que le parking qui est plus éloigné, est payant, les gens vous regarde comme cela !

C'est-à-dire que dans n'importe quelle planification de stationnement, les parkings proches du centre-ville sont généralement plus chers que les parkings qui sont plus éloignés, pour inciter les gens à se garer un peu plus loin et surtout pour que les personnes qui veulent faire des achats de proximité ou rester en centre-ville, passer en centre-ville rapidement, puissent avoir une place. Actuellement, si on veut avoir une place parking place de la Montagne Verte, ou place Scheurer Kestner, en plein après-midi, c'est quasi impossible ! Il y a vraiment un besoin de hiérarchisation du stationnement qui permettrait de trouver une place à toute heure dans n'importe quel secteur. Après, il y a un prix qui peut varier, et il faut absolument aussi permettre aux résidents d'avoir des possibilités spécifiques et également aux gens qui travaillent dans le centre-ville. J'ai déjà proposé plusieurs fois un macaron résident, cela paraît être la moindre des choses ! Un système aussi pour reconnaître les gens qui travaillent en ville, c'est la moindre des choses aussi. Et les clients y gagneront aussi parce qu'ils auront une place quand ils viendront. Actuellement, il n'y a jamais de place autour du centre-ville. Il y a de la place quand les magasins sont fermés. Ou alors il y a de la place mais alors vous tournez pendant ½ heure, le samedi après-midi notamment et alors on marche, effectivement ! Précisément on marche, mais pour cela il faut inciter les gens aussi à marcher, pour que ceux qui ne peuvent pas marcher, qui veulent vraiment venir en centre-ville dans l'hyper centre pour peu de temps, puissent trouver une place facilement. Cela concerne notamment les personnes à mobilité réduite, mais pas seulement, c'est aussi les personnes âgées ! Actuellement elles ne trouvent pas parce que les touristes ont trusté toutes les places du centre-ville ! Cela, on ne veut pas l'admettre. Mais il faut, en tout cas c'est ce qui est vraiment nécessaire, un traitement différentié pour les résidents, pour que les gens qui habitent en centre-ville, par exemple Grand'Rue, n'aient pas besoin de stationner rue Bartholdi à 10 minutes à pied pour décharger leurs courses. Ils peuvent marcher, très bien, mais quand on a des courses à décharger, quand on a des enfants en bas âge ou autre, on ne s'amuse pas forcément à traverser tout le centre-ville à pied ! Voilà.

M. le Maire MEYER : Madame VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pourriez-vous nous expliquer, s'il vous plaît, M. l'Adjoint, ce que signifie la mise en conformité de la vidéosurveillance 1ère tranche ? Quels sont les travaux qui sont liés à ce poste-là ?

M. REMOND : Pour le parking Rapp ?

Mme VALENTIN : Oui.

M. REMOND : Ce sont des installations qui sont un peu vieillissantes et qu'il faut renouveler. Et c'est la première tranche de mise en conformité de ce qui existe.

M. le Maire MEYER : Le parking Rapp a 10 ans !

Concernant les observations de M. DENECHAUD, je rappelle juste que les riverains ont déjà accès à une carte pour 1 h. 15 mn permettant

largement de décharger la voiture, d'une part, et que le parking Lacarre qui est gratuit, fait augmenter de moins en moins la fréquentation du parking Rapp. On n'est pas dans la mauvaise orientation mais dans la bonne.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. REMOND.

II – 258 Convention de partenariat 2009 – 2011 de coopération pour le développement durable entre la Ville de Colmar et Electricité de France.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, je suis quand même surpris dans cette convention que figure un petit paragraphe sur la modernisation du centre nucléaire de la production électrique de Fessenheim. Dans un rapport qui parle de développement durable, d'écologie, c'est quand même tout à fait particulier, surtout qu'en ce moment, la centrale de Fessenheim subit une visite décennale et a priori on ne devrait pas savoir si cette centrale se poursuit ou pas ! Moi, je veux bien que nous fassions un partenariat concernant le développement durable, c'est très bien, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix ! Dans cette convention, il est mention du nucléaire et cette énergie est fortement polluante. Non seulement elle n'empêche pas la production de CO2, les usines de méthanisation en produisent beaucoup moins et en plus, tous les hivers nous importons l'électricité issue du charbon. Cette année, en plus, nous risquons d'avoir des coupures de courant car le parc nucléaire n'est pas fiable, de plus l'industrie nucléaire produit des déchets tout au long de son process de l'extraction du minerai au stockage des déchets, ce sont des régions entières qui sont polluées pour une éternité au regard de l'humanité. Donc, moi je veux bien, mais le Green Washing consiste à maquiller des habitudes anciennes en vert, cela se fait en industrie mais aussi en politique. Ce rapport lie les deux, c'est pour cela que nous nous y opposons.

M. l'Adj. FRIEH : Juste un mot, M. le Maire, il est dommage de ne pas se réjouir de la signature de cette convention qui avantage la Ville de Colmar et d'en profiter pour faire un débat sur le nucléaire qui est tout à fait hors sujet par rapport à ce qui vous est présenté.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Opposition du Groupe des Verts et des Socialistes, le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 259 Programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 260 Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar pour la gestion de fonds de solidarité pour le logement « volet solidarité énergie ».

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 261 Subvention à l'Association d'Aide aux Personnes Agées (APALIB).

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 262 Reconduction des Ciné Pass et Culture Pass Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je me suis toujours demandé pourquoi, alors que la Ville de Colmar a un déficit démographique dans la tranche d'âge des 18 - 25 ans, pourquoi la Ville de Colmar soutient toujours les plus jeunes, les plus âgés mais très rarement une catégorie de personnes qui fréquentent principalement les lycées de la Ville et les étudiants qui ne sont déjà pas très nombreux ? On essaie de faire une ville étudiante avec un petit pôle universitaire. Je crois que c'est aussi un âge, la période de 15 à 25 ans, où il y a le passage à l'âge adulte, il y a l'entrée dans la vie active, il y a différentes phases matérielles et psychologiques qui rendent la fréquentation de milieux culturels d'autant plus intéressante et importante et je trouve que c'est dommage de passer outre. Alors, j'imagine que c'est pour des raisons de moyens. C'est certain qu'il faut cibler, il faut avoir des priorités, mais je voulais quand même mentionner cette question que j'avais depuis un petit moment et également une suggestion qui serait d'attribuer ce Pass lors de l'inscription dans les établissements scolaires et peut-être au collège, au lycée et peut-être au pôle universitaire et de systématiser l'offre en la

portant, en l'attribuant lors de l'inscription. Ce qui simplifierait les démarches et on serait, là aussi, dans une démarche gagnant-gagnant.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, Mme l'Adjointe, je salue et j'approuve votre politique d'inciter les jeunes et les moins jeunes à fréquenter les lieux culturels de notre ville, cependant j'ai quand même deux petites remarques. Dans la liste des conventions passées pour le Pass Culture ne figure pas le Grillen, alors j'aurais aimé savoir quels sont les concerts qui ouvrent le droit au demi-tarif ? Et j'ai fait la moyenne des réductions que l'on peut obtenir avec ce Pass Culture, on arrive à 29,50 € et pour obtenir ces 29,50 € il faut débourser 10 €. On n'arrive donc plus à une réduction de 50 % mais de 33 % et cela sans compter les frais de photocopies ni les frais de photos. Je propose donc soit de supprimer les frais de gestion de 10 € soit de modifier le descriptif de ce Pass Culture en remplaçant 50 % par 33 %.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, j'aurais juste voulu demander à Mme CHELKOVA quelle explication a-t-on à ce que le Pass Culture finalement ne représente que 12.000 € de dépense prévisionnelle alors que le cinéma en représente 110.000 €, en sachant quand même que ce Pass Culture s'adresse à des jeunes de 16 à 23 ans qui en principe, quand même à cet âge-là, sont des gros consommateurs de cinéma et le Grillen y figure en page 2 ! Est-ce que cette mesure est mal vendue auprès de ce type de public ? Quelle est l'explication qui fait qu'on ne prévoit que 12.000 € pour le Culture Pass ?

Mme l'Adjointe CHELKOVA : Je vais essayer de répondre dans l'ordre.

Pour répondre à la question de M. DENECHAUD, je pense qu'il faut rester très vigilant sur les tranches d'âge. Je vous appelle à consulter les programmes des différents lieux culturels, les tarifs des musées, et j'insiste sur ce fait, les étudiants, la Ville de Colmar n'a pas besoin de les soutenir, les étudiants de toute façon dans tous les musées, dans tous les lieux culturels, bénéficient d'une réduction. Justement la mesure que nous préconisons s'adresse à des jeunes adultes qui ne sont pas forcément dans le système universitaire et dans le système étudiant. Nous avons pensé, peut-être à tort, que les étudiants, grâce au système qui existe au niveau de toute la France, de réduction très importante, sont de toute façon amenés à fréquenter les lieux culturels et artistiques. Alors permettez-moi également de signaler qu'au niveau de l'étude qui a été menée sur tous les territoires nationaux, on s'aperçoit que la fréquentation notamment du cinéma baisse dans les tranches d'âge que nous visons, à savoir entre 6 et 15 ans. Nous constatons qu'il y a actuellement 38 % d'enfants qui ne vont jamais, en France, au cinéma, jamais, 38 % d'enfants entre 6 et 15 ans ! Je pense qu'effectivement cette mesure qui, pour nous, s'inscrit dans l'incitation culturelle, est tout à fait valable.

En ce qui concerne le Grillen, la convention est bien jointe au rapport, il s'agit bien d'une réduction.

Dans notre réflexion actuelle, nous pensons que les frais administratifs ne peuvent pas être annulés, c'est pour répondre à M. HILBERT. Quant à la question de M. FELDMANN, effectivement nous constatons que le Ciné Pass suscite beaucoup plus d'engouement que le Pass Culture. Je me permets juste de souligner qu'il s'agit de mesures incitatives. Il ne s'agit pas, pour la Ville de Colmar, d'obliger les jeunes à fréquenter les lieux culturels ou les musées, ce serait totalement contre-productif, on ne peut pas obliger les jeunes à demander le Culture Pass et en ce qui concerne tout ce qui est lycéen, universitaire et scolaire, avec le recul, nous savons que les professeurs notamment dans les collèges et les lycées, incitent leurs élèves à bénéficier de cette mesure. C'est pour vous répondre sur le décalage entre le budget prévisionnel de l'un et l'autre Culture Pass.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, ce n'est peut-être pas assez précis, je voulais surtout parler du cinéma. Maintenant, je comprends bien vos explications, Mme CHELKOVA, je voterai donc ce rapport, mais avec quand même toujours la proposition de simplifier la procédure et de la coupler pour un public qui est à 100 % scolarisé normalement à l'inscription en établissement scolaire pour simplifier les frais et les procédures de gestion.

M. le Maire MEYER : Qui approuve le rapport ? Qui s'y oppose ? Abstention ? le rapport est approuvé.

III – 263 Convention de partenariat et de financement concernant La Comédie de l'Est pour la période 2009 - 2010 - 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, je souhaitais demander à Mme l'Adjointe si on peut déjà faire aujourd'hui un premier bilan de cette nouvelle structure Comédie de l'Est ?

Mme l'Adjointe CHELKOVA : Tout à fait, chère collègue, permettez-moi juste de vous rappeler qu'il s'agit d'une structure associative. La Ville de Colmar n'est donc que l'un des subventionneurs aux côtés de l'Etat qui est le plus grand subventionneur, de la Région et du Département. Nous pouvons faire un premier bilan pour la saison 2009/2010, la première saison qui a été intégralement programmée par Guy Pierre Couleau. On nous propose 18 spectacles et 120 représentations, 80 % de ces spectacles sont d'ores et déjà complets. Nous savons, par exemple que pour « les Mains Sales », un spectacle qui a été salué sur le plan national, la Comédie de l'Est a dû refuser du monde. Nous savons qu'en un mois les abonnements ont été plus importants que l'ensemble des abonnements de la saison précédente avant l'arrivée de Guy Pierre Couleau.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. J'ai regardé avec beaucoup d'intérêt ce rapport et donc à ce niveau-là, on constate qu'il y a beaucoup d'engagements publics, pas seulement de la Ville de Colmar mais également de l'Etat, du Département et de la Région. Ce que je voulais juste saluer en regardant les budgets prévisionnels et je crois que l'on va dans le bon sens, c'est qu'au niveau de la répartition des charges jusqu'à présent ces charges de structure représentaient 56 % et devraient être inférieures à 50 % à l'horizon 2011. Egalement point positif, c'est que les ressources propres passeraient de 16,64 % à 28 %, je pense que nous sommes dans la bonne direction et il faut surtout veiller à ce que ce budget prévisionnel soit respecté.

M. le Maire MEYER : Ce sont les deux paramètres qui ont été imposés lors de la négociation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 264 Règlement à l'usage du public applicable à la bibliothèque centrale et aux bibliothèques annexes – additif.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, une question. Puisqu'on parle de bibliothèque, je me permets de la poser et ce n'est pas spécialement ce problème-là. Un bruit court à Colmar en ce qui concerne la Médiathèque, il y aurait une volonté de réduire la structure que le Conseil Municipal a votée. Alors est-ce que l'on peut avoir des précisions en ce qui concerne la volonté municipale à ce sujet et notamment si effectivement il y a une volonté de réduction quant à ce qui a été prévu d'être fait ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. J'ai deux questions.

La première reprend en gros celle qui vient d'être énoncée par Me GRUNENWALD à savoir qu'on entend dire que le projet de médiathèque qui est donc prévu dans les locaux de l'ancien hôpital, place du 2 Février, que sur ce projet il serait envisagé de supprimer tout à coup un étage par souci d'économie. Je dois dire que cela ne semble pas très logique. Samedi, lors de l'inauguration du salon du livre, vous disiez que vous souhaitiez encourager la lecture et encourager les jeunes à lire de plus en plus.

Deuxièmement, nous avons appris également le départ du Conservateur en Chef de la Bibliothèque municipale. Est-ce que vous pouvez nous en dire les raisons ? Est-ce qu'il y a justement un lien de cause à effet ? Il est là depuis 2 ans, il y a, comme dit, un projet de médiathèque, il y a

également un fonds patrimonial très intéressant. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Sur ce rapport, précisément, je comprends les raisons qui ont incité la municipalité à prendre ces modifications. Mais est-ce que vous avez, Mme CHELKOVA, quand même quelque chose qui permet d'inciter les Colmariens, parce que je suis bien d'accord qu'il y a beaucoup de gens qui prennent la bibliothèque pour se débarrasser de pas mal de bouquins, parce qu'il y a quand même des trésors qui dorment parfois dans les bibliothèques personnelles des Colmariens, est-ce que vous avez un dispositif pour les inciter à donner un certain nombre d'ouvrages que plutôt d'aller donner à d'autres bibliothèques dans d'autres villes qui seraient peut-être plus accueillantes, si on peut dire comme cela ?

Ensuite, j'ai juste une question aussi qui rejoint celles de mes collègues concernant la médiathèque. Cela fait longtemps, alors est-ce que c'est moi qui ne me renseigne pas où il faut, mais cela fait longtemps que je suis assez en demande de projets, d'esquisses de plans ou ne serait-ce que d'un concept. Qu'est-ce qui est prévu, concrètement ? Il y a des rumeurs, il y a des bruits, mais on ne sait pas exactement ce que l'on va faire, alors c'est peut-être moi qui suis mal informé mais je suis assez preneur pour avoir des esquisses de plan et savoir si on va vraiment faire ce nouvel équipement en équipement moderne, attractif, comment sera-t-il pourvu, quels en seront les horaires et ce genre de questions ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, juste un mot sur le don. Est-ce que c'est une mesure incitative ? Je ne le pense pas parce que suivant la définition du dictionnaire à partir du moment où quelqu'un remet quelque chose qui est de sa possession, il est censé ne rien recevoir en échange. Vous parliez de mesure incitative, je m'étonne de voir figurer ceci parce que quelqu'un qui donne quelque chose, est censé effectivement ne rien attendre ! Alors en ce qui concerne les mesures incitatives, je pense qu'il est de la liberté de chacun de faire ce dont il a envie avec ses possessions et qu'il n'y a pas lieu, là encore, d'introduire une incitation.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA sur le rapport !

Mme l'Adjointe CHELKOVA : Je me permets quand même de vous signaler qu'il s'agissait d'un rapport très particulier. Il s'agissait juste d'un tout petit additif au règlement intérieur. Effectivement, on s'aperçoit qu'il y a énormément de propositions de dons et je peux souligner que la qualité scientifique de nos conservateurs permet parfaitement de faire la part des choses entre les livres qui représentent un intérêt pour notre bibliothèque qui a un énorme fonds et des livres qui ne représentent pas un très grand intérêt. Et je me permets également, M. le Maire, de préciser que M. GRENTZINGER est conservateur en chef depuis plus de trois ans et qu'il était déjà à la bibliothèque.

M. le Maire MEYER : Je réponds sur les deux autres interrogations.

Pour ce qui est de la médiathèque, on respecte scrupuleusement le périmètre exploitable de la médiathèque qui était prévu.

Dans la gestion du personnel, il a fallu passer par des retouches. Il ne faut pas créer des surfaces administratives démesurées par rapport aux besoins. Le projet de la place du 2 Février a deux périmètres, le périmètre de la médiathèque où rien ne change auquel nous devons nous adapter, et celui des surfaces administratives nécessaires au personnel.

Quant au départ du Conservateur en Chef, s'il veut partir, d'abord il a répondu à une offre par voie de presse. Cela s'inscrit dans la promotion professionnelle de tout agent territorial et de tout agent de l'Etat. Or s'il peut postuler à Strasbourg, c'est parce que le Maire de Colmar l'avait installé comme Conservateur Chef à Colmar. Alors ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci Madame.

III – 265 Subvention d'équipement à l'Association socioculturelle des peuples européens de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. L'appellation de cette association des peuples européens de Colmar est un petit peu surprenante sachant qu'a priori il s'agit essentiellement de la population turque de Colmar, que je respecte bien sûr infiniment et la question que je voulais poser à M. FRIEH c'est de savoir ce qui se passe dans cette association, parce que si c'est une association qui est ouverte sur le reste du public colmarien dans le sens d'une insertion de ce public d'origine étrangère émigrant, cela me paraît une chose parfaite de subventionner cette association. Si par contre cette association est tournée vers elle-même et ne reçoit que des enfants de la communauté turque sans s'ouvrir au reste de la population, je me demande si on ne risque pas de financer là un certain communitarisme qui, a priori, ne correspond pas, disons, au fonctionnement républicain de notre pays.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, je crois qu'on peut se réjouir de voir des associations d'origine étrangère veiller à ce que leurs jeunes puissent bénéficier d'une éducation qui vise une bonne insertion dans la société française. D'après ce que l'on sait des activités de cette association, c'est de cela qu'il s'agit. Si on pense à la soutenir aujourd'hui, c'est parce que –je vais faire une petite analogie, elle est peut-être un tout petit peu exagérée- je crois qu'on peut penser qu'on mène une activité qui pourrait être comparée à ce que l'on appelle les internats d'excellence dans le système éducatif français où on propose à des jeunes de pouvoir bénéficier d'activités et de moyens éducatifs

dont ils ne peuvent pas bénéficier dans leur famille d'origine. En cela, je crois que c'est tout à fait intéressant de pouvoir les soutenir parce que cela permet à ces enfants de pouvoir s'élever dans la société ultérieurement grâce à ce bénéfice éducatif.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de Me GRUNENWALD.

II – 266 Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, cette mesure est, on le voit puisqu'il y a deux récipiendaires pour un montant de participation de 41,50 €, cette mesure est compliquée, lourde à mettre en œuvre et finalement peu de personnes la sollicitent. Pourtant elle va dans le bon sens. Il est important d'utiliser l'eau de pluie pour arroser son jardin, aussi ne pourrait-on pas s'inspirer d'une autre expérience, celle des composteurs ? Ceux-ci avaient été achetés en masse et vendus aux ateliers municipaux à un tarif préférentiel. Il me semble que cette opération était un succès, pourquoi ne pas s'en inspirer pour les récupérateurs d'eau ?

M. le Maire MEYER : Il faudrait construire un hangar pour continuer à stocker les récipients de collecte d'eau ce qui est totalement différent avec le petit appareil, le composteur, qui est naturellement d'un gabarit beaucoup plus modeste. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Est-ce que la Ville fait elle-même, dans ses bâtiments, la récupération de l'eau de pluie ? Cela pourrait être intéressant. Et juste aussi une petite suggestion de rédaction, on pourrait peut-être mettre, pour être plus simple : « pour toute acquisition, la participation de la Ville de Colmar se fait à hauteur de 10 % dans la limite de 100 € de subvention. »

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. FRIEH : On peut toujours faire autrement, c'est vrai ! Mais vous avez remarqué que dans l'Agenda 21 il y a des mesures extrêmement importantes, extrêmement coûteuses, d'autres qui sont un peu plus modestes. Celle-là fait partie des mesures un peu plus modestes. Les personnes qui en bénéficient, sont contentes, elles sont peu nombreuses pour l'instant mais s'il n'a pas beaucoup plu ces derniers temps, ce n'est pas de la faute de la Ville de Colmar ! Nous on a choisi de le faire comme cela, on pourrait le faire autrement, si vous voulez, M. DENECHAUD ! Mais on a choisi de le faire comme cela !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. le Maire, je vous remercie de me donner la parole parce que avant que l'on procède au vote du rapport précédent, j'avais demandé la parole et vous ne me l'avez pas donnée. Je pense que vous êtes pressé, ce soir, je vous ai rarement connu comme cela ! Je voulais simplement, à travers les caméras qui vous filment, faire remarquer aux Colmariens qui regardent, parce que, paraît-il, ils regardent, j'espère qu'ils auront l'occasion d'admirer ou qu'ils ont eu l'occasion d'admirer la magnifique réponse de M. FRIEH à ma question, il a magnifiquement su tourner autour du pot et j'attends toujours une réponse précise à ma question ! Voilà, c'est tout !

M. l'Adj. FRIEH : Il y a des questions qui sont des insinuations ! Si vous avez des insinuations, soyez plus précis, M. FELDMANN ! Dites-nous ce que vous pensez, dites-nous ce que vous soupçonnez et si vous soupçonnez quelque chose, vous avez peut-être hâte de voir des citoyens à opérer auprès des instances juridiques, parce que j'ai l'impression que derrière votre question, il y a une insinuation !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'ai posé une question et fais une suggestion, je n'ai eu aucune réponse ! Ma question était : est-ce que la Ville fait ce genre de politique dans ses bâtiments municipaux ? Et la suggestion ne portait pas sur le fond, simplement sur la forme du rapport pour pouvoir mieux communiquer en direction des Colmariens, c'est tout !

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Pour répondre à quelques interventions, simplement pour vous dire que dans tous les jardins familiaux de Colmar et des environs, vous avez des récupérateurs d'eau qui n'ont pas attendu la Ville de Colmar ! C'est déjà évident ! On n'a pas attendu l'Agenda 21, pour une fois, pour mettre en pratique la récupération des eaux pluviales ! Et effectivement, il y aura des récupérations des eaux pluviales sur les bâtiments municipaux.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Pour avoir eu, pendant un an, un jardin familial, je peux vous assurer que tous les jardins n'ont pas de récupérateurs d'eau et qu'au contraire, il y a un gros problème de gaspillage d'eau dans les jardins familiaux puisqu'il y a certaines familles qui ont des jardins, qui font de l'irrigation à tout va ! Allez voir les jardins familiaux, c'est incroyable !

M. le Maire MEYER : Réponse à M. DENECHAUD : si quelqu'un collecte l'eau de pluie c'est soit pour arroser le gazon, soit pour arroser le jardin. Or, pour les bâtiments communaux, nous n'avons pas de jardin à côté ! C'est tout aussi simple que cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

M. FELDMANN, pour le rapport précédent, lors de la réponse de M. FRIEH, je n'ai vu aucun collègue demander la parole ! J'ai fait voter et c'est seulement après que certaines lumières se sont allumées ! Bien, merci M. l'Adjoint.

III – 267 Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 25 novembre 2009 au 3 janvier 2010 sur la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, la semaine dernière nous avons battu, nous avons vécu des records de chaleur, certains chanceux ont pu profiter de quelques rares terrasses. Samedi, il faisait encore 17,5 °, la météo, pour cette semaine nous annonce encore une quinzaine de degrés par jour. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire comme s'il faisait froid et de créer artificiellement de la glace à gros renfort de pétrole ! Fêter Noël et enluminer la ville, pourquoi pas, mais cela ne doit pas nous empêcher de faire des économies d'énergie !

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, je voudrais juste préciser à M. HILBERT, il ne s'agit pas de glace artificielle qui coûte un certain prix, il s'agit d'arrosage comme on faisait jadis quand il faisait froid, on arrosait le matin et on avait de la glace pour la journée ! Et on profitait de la fraîcheur du soir pour consolider la glace et la patinoire, tout simplement.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Alors, je veux bien que Colmar ait un climat particulier, mais j'imagine qu'à Colmar, comme partout ailleurs, l'eau devient glace à zéro degré et pas à 20 ou 17° !

M. l'Adj. BRUGGER : M. HILBERT, il faut vivre d'espoir, j'espère qu'il fera assez froid d'ici quelques jours !

M. HILBERT : J'espère aussi, mais cela fait une semaine qu'il y a de la glace sur la place Rapp !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

I – 268 Nouveau règlement d'utilisation de la Salle des Familles.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, je suis un peu étonné d'un article, l'article 8 en l'occurrence, je le rappelle : « le coût de location devra être acquitté de suite à

la Trésorerie Principale Municipale. Le paiement devra se faire par carte bancaire, numéraire, virement ou chèque de banque. La Trésorerie a en effet besoin de 2 ou 3 semaines pour vérifier la solvabilité d'un chèque classique » Il me semble quand même qu'il y a une présomption. D'abord, le chèque est un moyen de paiement, je vous le rappelle, il ne s'agit pas du tout d'un moyen de crédit, c'est un moyen de paiement et alors il y a une présomption qui est provision au chèque. Je trouve inadmissible qu'une institution vienne poser un principe qui est la vérification du chèque et de sa provision. Cela me semble d'ailleurs même contraire aux règles régissant la matière des chèques.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Donc cette nouvelle salle destinée aux familles fonctionne maintenant depuis une année à peu près.

M. l'Adj. WEISS : Depuis 6 mois !

M. FELDMANN : Depuis 6 mois, j'aurais voulu avoir deux précisions, d'abord quel est le coût de la location, finalement, puisque ce coût on ne le voit nulle part dans votre rapport ? Et ensuite combien de fois cette salle a-t-elle été utilisée ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Lors de la séance du mois de septembre dernier, j'appelais l'attention du Conseil Municipal sur les tarifs, justement, qui me semblaient prohibitifs puisqu'il s'agissait de 1.000 € à peu près pour 24 heures avec chauffage pour les Colmariens qui louaient cette salle et plus de 1.250 € pour les non Colmariens. Je me réjouis de voir ce soir que la Commission Administrative a revu le coût de location à la baisse. Alors ma question est la suivante : quel est, aujourd'hui, le coût de location ? Et j'aurais souhaité connaître l'occupation, quelle est l'occupation de la salle aujourd'hui ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. WEISS !

M. l'Adj. WEISS : Oui, alors pour cette dernière question qui avait été posée également par M. FELDMANN, j'ai répondu en Commissions Réunies la semaine dernière. La salle a été utilisée 8 fois depuis le mois de septembre essentiellement et nous avons 12 demandes de location en instance. Concernant les tarifs qui ont été fixés en Commission Administrative, sans chauffage et pour 36 heures et non plus pour 24 heures, pour les Colmariens le tarif sera de 660 € au lieu de 837 €, pour les non Colmariens, toujours sans chauffage, il sera de 960 € contre 1.087 € ; ensuite avec chauffage, pour les Colmariens : 720 € et pour les non Colmariens 1.080 €.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Au regard de la question que j'avais posée tout à l'heure, est-ce qu'il y a eu des incidents de paiement ? J'aurais aimé avoir cette réponse.

M. l'Adj. WEISS : Il n'y a pas eu d'incident de paiement à ma connaissance, mais c'est la Trésorerie Principale qui a demandé que le règlement se fasse soit par carte bancaire, soit par chèque de banque et non plus par des chèques.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 269 Recensement de la population 2010 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 270 Travaux de maintenance sur les bâtiments du parc des expositions – programme 2010.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Pourriez-vous, M. l'Adjoint, nous préciser en quoi consiste la reprise des fondations des pieds des poteaux du théâtre de plein air, alors que ceux-ci on déjà fait l'objet de travaux dans le budget supplémentaire ?

M. l'Adj. WEISS : Cela concerne essentiellement des travaux de reprise de poteaux. Il est apparu que depuis le temps que ces bâtiments existent, les piliers commencent à rouiller et c'est un programme pluriannuel de remplacement, de réfection de la base de ces poteaux. Il y a des morceaux qui sont enlevés, renouvelés par des nouveaux et soudés.

M. MEISTERMANN : Oui, merci, et de même pour la maintenance de la couverture textile du théâtre de plein air. C'est quand même une somme assez importante de dire que chaque année on met…

M. l'Adj. WEISS : …mais qui était prévue ! Dans l'appel d'offres, la société qui a mis en place les toiles, avait garanti la maintenance pendant la première année, mais après il y a un entretien y compris le nettoyage, le réglage des auvents, etc. pour la tension des toiles. C'est un entretien courant.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 271 Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 272 Recrutement d'agents contractuels.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, le point 2 m'étonne un petit peu quand même. Il s'agit donc de recruter un directeur de l'urbanisme et de l'aménagement sachant que ce poste est vacant depuis février 2009 et vous nous indiquez dans le rapport, au 3ème paragraphe, « suite aux appels aux candidatures effectués, il a été constaté l'impossibilité de recruter sur ce poste, un agent répondant au profil relevant de la fonction publique ». C'est quand même assez étonnant. Alors est-ce que c'est par manque de candidats ou est-ce que c'est le poste qui n'est pas attractif au niveau de sa rémunération ? Quelle est votre explication ?

M. l'Adj. WEISS : C'est par manque de candidats, tout simplement, au niveau des titulaires.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, je suis heureux que la Ville embauche un directeur pour le Centre Socio Culturel. Cela fait longtemps que cette structure en a besoin. Seulement, il y a un petit point qui me chiffonne, c'est que le recrutement est envisagé et justifié ainsi d'une inscription dans la durée. Il est précisé cette durée dans le rapport, et d'autre part on nous dit que cet emploi sera pour 3 ans. Est-ce que 3 ans, c'est la durée ? Et d'autre part, je m'inquiète aussi et je suis surpris des difficultés pour recruter dans différents domaines par la Ville. Est-ce que la Ville est suffisamment attractive pour attirer des gens tel que un poste aussi important que le Directeur de l'Urbanisme qui, on en a parlé à d'autres Conseils Municipaux, est là pour justement placer les travaux qu'on a à faire à la Ville, dans la ville, dans les quartiers, on en a parlé tout à l'heure avec la rue de l'Eglise, pour se projeter dans l'avenir ? Et puis pour le plan climat, je suis aussi surpris qu'au bout de même pas trois mois, la personne qui est venue, soit partie. Quelles sont les raisons ?

M. le Maire MEYER : Deux réponses précises : pour le Directeur de l'Urbanisme, le grade relève d'un échelonnement qui est règlementaire. Soit on s'intéresse à la fonction, soit on ne s'y intéresse pas. S'il n'y a pas assez de candidats, on peut franchir le statut du personnel territorial pour recruter un contractuel. C'est ce qui vous est proposé. Nous passions par deux consultations et le dernier accord que nous avions, c'était une

personne qui venait de Strasbourg, qui finalement a préféré rester à Strasbourg mais comme contractuelle et pas comme titulaire.

Pour la deuxième question posée en rapport avec le climat, c'est un poste de contractuel puisque interviennent d'autres partenaires comme la Région et l'ADEME. La durée est de trois ans renouvelable. Ce n'est pas un poste statutaire. Mais les conditions de financement sont suspendues aux conditions qui nous sont proposées par les autres partenaires.

La proposition est mise aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Merci, M. l'Adjoint.

I – 273 Fusion de la Colmarienne du Logement – Office Public de l'Habitat (O.P.H.) avec la Société Immobilière de Construction de Colmar et Environs (S.I.C.C.E.).

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voudrais juste intervenir rapidement sur ce rapport. J'ai reçu un certain nombre de documents mais j'avais surtout demandé le rapport d'évaluation, comment est-ce qu'on était arrivé à une valeur de 7.700 € l'action ? Malheureusement, je n'ai pas eu ce document. Parce que j'imagine qu'il y a dû avoir une étude d'évaluation scientifique qui a été réalisée à l'instar d'une évaluation antérieure. Ensuite, je constate qu'en 2006, le Conseil d'Administration de la Colmarienne du Logement avait décidé d'engager le processus. Nous sommes trois ans après, pourquoi cette négociation a duré aussi longtemps ? Je voulais également souligner que je crois que la Ville ainsi que l'ensemble des actionnaires cédants, dont la Chambre de Commerce et Domial réalisent une superbe opération financière. Il me semble, et c'est pour cela que j'aurais bien voulu avoir ce rapport d'évaluation, par rapport aux prévisionnels qui m'ont été communiqués, on constate que le potentiel financier qui est actuellement de 2.800.000 €, sera en 2018 de moins 300.000 €. La Ville fait une très bonne opération mais je ne suis pas sûr que la Colmarienne du Logement fasse une bonne opération en achetant à ce prix-là, ces actions.

Enfin, juste pour terminer, on constate que finalement il y a un regroupement de l'ensemble des opérateurs de logements sociaux au sein d'une seule et même structure. On a voté, l'année dernière, la fusion de DICAL avec la Colmarienne du Logement, maintenant, c'est la SICCE. Et je ne suis donc pas sûr qu'une situation monopolistique sur Colmar soit une bonne chose. Je crois que la présence de plusieurs opérateurs est toujours source d'une bonne régulation.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire, chers Collègues, alors la réflexion remonte à plusieurs années. Vous étiez d'ailleurs à l'époque en poste aussi pour apprécier les prémices de ce rapprochement des trois acteurs DICAL, Colmarienne du Logement et SICCE oeuvrant dans ce domaine du logement social. Les motivations de départ pour cette opération étaient, vous les savez, en tout cas j'ose croire que vous ne les oubliez pas, puisque cela remonte au début des années 2000, les motivations étaient effectivement de réunir ces acteurs sous une même structure et ce dans un but de clarification du paysage institutionnel dans le domaine du logement social avec à moyen terme, à la clef, aussi des perspectives d'économies d'échelle réalisées au sein d'une nouvelle structure. Alors, effectivement, cela a pris un certain nombre d'années, vous le rappeliez justement. 2006-2007 correspondaient à des périodes où justement étaient menées des études de faisabilité pour mener à bien ce processus. Nous sommes aujourd'hui dans la phase quasi terminale, va-t-on dire, en étant amenés à approuver la cession des actions de la SICCE. Voilà pour le processus et les motivations de cette opération.

S'agissant de la valorisation, là aussi, il y a plusieurs méthodes de valorisation d'une société, qui se traduit après dans la valeur unitaire de chacune de ces actions. La méthode retenue par la Colmarienne du Logement qui vous a été communiquée et dont nous vous avons transmis normalement copie, est basée sur les loyers nets prévisionnels et les résultats d'exploitation prévisionnels sur la période 2008-2018, donc une durée de 10 ans. Voilà, si vous voulez la base de travail, la méthode de valorisation retenue, ce qui a amené à une proposition de rachat des actions pour un montant total de 9.548.000 € pour 1240 actions, d'où la valeur unitaire qui figure au rapport et le produit de cession que la Ville de Colmar, en tant qu'actionnaire majoritaire, en retire, soit 4.928.000 €.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, juste pour que les choses soient tout à fait claires, effectivement j'ai bien reçu la synthèse des résultats prévisionnels que j'ai sous les yeux. J'ai également reçu copie d'un courrier de la Colmarienne du Logement – Service Financier – Valorisation actions SICCE, mais aucunement entre le tableau de synthèse et ce courrier, il y a une corrélation qui permet justement de dire comment a été calculé ce prix.

M. le Maire MEYER : Le prix évalué se dégage dans la note de synthèse puisqu'on tient compte, dans l'évaluation de la valeur du patrimoine, des dettes encore à rembourser, et des charges de personnel. Tout cela il faut l'amortir sur un certain nombre d'années. C'est ce qui a été proposé par la Colmarienne du Logement et nous sommes dans cette philosophie. Au départ le prix final est légèrement supérieur à celui qui avait été proposé initialement parce que je leur ai demandé de viser au plus juste. Mais naturellement on doit tenir compte des charges de la dette encore à amortir, des charges de personnel, des frais d'entretien ainsi que des charges foncières encore à programmer pour les années à venir pour maintenir naturellement ce patrimoine à hauteur.

Pour la valeur comparative entre DICAL et SICCE, pour DICAL, la valeur du logement était de 21.000 € en moyenne, pour la SICCE, c'est de 17.360 € en moyenne. Pourquoi ? Parce que la dette à amortir est encore plus élevée par rapport à la situation qui était celle de DICAL. Quant au délai qu'il fallait, c'est tout à fait normal, parce qu'il y a moins d'un an, nous avons conclu la fusion avec DICAL. On ne peut pas tout faire en même temps. La Colmarienne du Logement travaille également sur d'autres opérations et vous n'allez pas me faire croire que la Ville de Colmar, ou les autres partenaires, fait une opération exceptionnelle dans la mesure où, dans la cession, le logement moyen est évalué à 17.000 €.

Enfin, pour conclure, la DICAL, la SICCE et la Colmarienne sont dans les mêmes murs. Faut-il maintenir à l'intérieur de 4 murs, 3 institutions différentes ? Non, au contraire, c'est la simplification pour des économies d'échelle et également pour diminuer les charges de fonctionnement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 274 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 275 Travaux d'espaces verts, travaux au centre de production, aux antennes des espaces verts et acquisition de matériel d'entretien d'espace vert – programme 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adjoint HEMEDINGER : Y a-t-il des questions ? M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. HEMEDINGER. C'est juste une petite anecdote que je voudrais souligner ici. Je vois qu'aux Espaces Verts, on n'a peur de rien, puisque malgré des décrets intempestifs pris par le Maire de Colmar, je vois qu'on a décidé d'acquérir un vélo à assistance électrique. On espère simplement qu'il trouvera un cheminement pour pouvoir cheminer dans les rues de Colmar.

Mme l'Adj. SIFFERT : C'est un vélo pour les petits déplacements afin de ne pas prendre de voiture.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je crois que cela procède, comme le disait M. FRIEH, tout à l'heure, d'une ironie parfois un petit peu déplacée ! Bien, je soumets le rapport au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 276 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je ne voudrais pas revenir chaque fois sur ce rapport, mais je pense qu'il est temps, peut-être, de changer le nom de cette mesure, parce que tout simplement, sur un total de 389 naissances qui ont été honorées, il y en a juste 23, à peu près 6 % qui ont demandé de planter un arbre. Appelons donc cette mesure : « prime à la naissance » !

Mme l'Adj. SIFFERT : Cet engagement a été voté le 15 septembre 2008, ce n'est pas le but de ce rapport de revenir dessus à chaque Conseil municipal !

M. le Maire MEYER : Voilà ! La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé.

II – 277 Programme d'exploitation forestière 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 278 Avis sur les gardes-chasse particuliers.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 279 Convention relative au fonctionnement et au financement de l'instance Infobest Vogelgrün / Breisach pour la période 2010-2013.

Voir rapport –

Melle l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 280 Transaction immobilière – régularisation foncière sise rue Denis Papin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 281 Transaction immobilière – régularisation foncière sise route de Strasbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 282 Transaction immobilière – acquisition et vente de parcelles au lieudit « Grossharth » zone d'activités de l'aérodrome.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Il est dommage que ce rapport soit présenté en 2 parties, il s'agit d'un seul rapport, d'abord une acquisition et ensuite une cession. Notre Groupe votera pour l'acquisition mais s'abstiendra pour la cession à JUNG LOGISTIQUE, parce que nous estimons que cette société, par rapport à l'emprise foncière utilisée, ne crée pas suffisamment d'emplois. D'un autre côté, sur un plan économique plus général, chacun a pu lire dans la presse, dernièrement, la création d'une pépinière d'entreprise à Ribeauvillé. Un projet qui est important, un projet dynamique, qui prévoit la création globalement de 700 emplois et il est encore dommage aujourd'hui que la Ville de Colmar ne se soit pas engagée dans cette direction, parce que je suis persuadé que c'est quelque chose qui manque à Colmar.

M. le Maire MEYER : Nous enregistrons votre position et celle de votre Groupe. Concernant Ribeauvillé, il ne s'agit pas de 700 nouvelles créations d'emplois, il s'agit du point fait sur toutes les créations intervenues depuis 10 ans. Je crois que pour Colmar, nous sommes largement au-delà de cela. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 283 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, Mme l'Adjointe, je voulais saluer la reprise du chantier du schéma directeur qui, sur 200 mètres, rue des Carlovingiens, entre la rue des Belges et l'avenue de Lorraine, il y a une bande cyclable qui a été tracée. Malheureusement les travaux n'ont pas pu être finis pour le Salon du Livre, Salon auquel beaucoup de personnes sont venues à vélo, et

bien que le parking automobile ait été refait, l'emplacement pour les vélos, n'a pas changé et laisse toujours beaucoup à désirer. A quand un véritable parking pour les cyclistes au parc des expositions ?

Cette remise en chantier du schéma directeur est certainement liée aux interventions lors du précédent Conseil Municipal, je vous remercie de nous écouter. Cependant une des réponses à la non-réalisation du schéma directeur, était qu'il constitue une vue d'ensemble qui ne fallait pas forcément suivre, qu'il était plus important de suivre les remarques des personnes qui profitent de la subvention de 100 € ou des riverains des rues en travaux.

Alors, M. le Maire, j'ai deux questions :

Il me semble que rue du Val St Grégoire, il n'est prévu une bande cyclable que d'un côté. Alors j'aurais aimé savoir quel cycliste ou riverain aurait bien pu proposer ceci ?

D'autre part, rue des Aulnes, la voirie est en cours de réfection, les riverains demandent le traçage de pistes cyclables, on leur refuserait au prétexte qu'une zone 30 sera installée. En effet, si les voitures roulent à 30 km/h, il n'est pas nécessaire de tracer deux pistes. Cependant, il ne suffit pas de placer un panneau indicateur de vitesse pour créer une zone 30 ! La rue des Aulnes est relativement rectiligne, les véhicules motorisés auront du mal à respecter la limitation de vitesse. Est-ce que les aménagements sont prévus pour réduire la vitesse du même type que rue de la Luss ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Juste un petit point de détail. J'étais à la manifestation à la Foire aux Vins, hier, effectivement il y avait très peu de vélos, je fais partie de ceux qui y sont allés à vélo et surtout je suis revenu, en passant par la rue des Papeteries et je voulais signaler un point extrêmement dangereux pour les cyclistes, c'est le carrefour rue des Papeteries/route d'Ingersheim, si vous voulez vous engager sur la piste cyclable sur la droite, c'est quasiment impossible à vélo. C'est un angle droit extrêmement serré et on se retrouve automatiquement sur la route d'Ingersheim, juste en dessous du pont, un endroit relativement étroit. Je pense que si on pouvait essayer de réfléchir juste à ce petit aménagement de façon à ce que les cyclistes puissent tourner à droite sans se retrouver dans la circulation.

M. le Maire MEYER : Madame l'Adjointe !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Oui, je pense que pour la route d'Ingersheim, c'est parce que la piste, quand vous tournez à droite, la piste part sur le trottoir, donc effectivement cela fait un angle droit. Merci, on va y réfléchir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'aimerais juste avoir une définition assez précise, et cela prend quand même pas mal de place, du mot foyer ! Parce qu'on s'est posé pas mal de questions et Madame l'Adjointe sait de quoi je parle et il y a des imprécisions sur les foyers étudiants, par exemple, ou sur les co-locations.

On nous a parlé d'adresses sur rue, alors évidemment un foyer cela n'a rien à voir avec une adresse sur rue, puisque sinon cela voudrait dire qu'un immeuble collectif, ne représenterait qu'un seul foyer ! Mais ce serait intéressant d'avoir une clarification, pas tout de suite, mais dans les semaines ou les mois à venir, sur la définition vraiment d'un foyer ! Par exemple une proposition serait que des colocataires, étudiants ou non, puissent bénéficier de la même subvention ou au moins d'une subvention de 50 € parce qu'il paraît un peu bizarre que le premier qui demande, obtient la subvention et les deux ou trois autres, non ! Et pareil pour un foyer étudiant, si on a un foyer étudiant avec 200 personnes, est-ce qu'on pourrait tous les autoriser à avoir une petite subvention ?

M. le Maire MEYER : Non, non !

M. DENECHAUD : Donc, dans ce cas-là, cela veut dire que le premier qui la demande, l'a, sur les 50 ou sur les 100 et ensuite, les autres ne l'ont pas ?

M. le Maire MEYER : Non !

M. DENECHAUD : La réponse négative résume bien la position de la Ville vis-à-vis des étudiants !

M. le Maire MEYER : Non, cela n'a rien à voir ! Un foyer est un foyer. Un foyer, c'est un foyer installé à Colmar qui paie ses impôts à Colmar.

M. DENECHAUD : Le problème c'est qu'on nous a donné plein de définitions différentes, on nous a dit tantôt c'est une famille, tantôt c'est une adresse sur rue ! On demande une définition précise du foyer. Vous dites qu'un foyer, c'est un foyer, mais cela, j'aurais pu le dire aussi ! On demande une définition précise et statistique d'un foyer.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui installez cette gymnastique. Il s'agit d'un couple, d'un foyer installé qui est contribuable à Colmar, domicilié à Colmar.

Pour les réponses à M. HILBERT, M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, pour les deux questions précises que vous avez posées, l'une concernant la rue du Val St Grégoire, une piste bidirectionnelle est prévue, elle fonctionnera sans doute très bien et en nette amélioration par rapport à la situation d'avant. Et la rue des Aulnes était très large, elle était peu fréquentable par les cyclistes, elle était néanmoins à 30 km/h, mais effectivement cela ne suffisait pas. Aujourd'hui, la voie va être beaucoup plus étroite et les automobilistes seront contraints de respecter les 30 km/h et par conséquent les cyclistes seront en toute sécurité sur cette voie.

Manifeste des territoires.

M. le Maire MEYER : Je sors du congrès des maires où nous parlions de réformes des collectivités locales, également de la Taxe Professionnelle. Dans la foulée de ce qui nous a été dit, j'ai résumé sur un papier les différentes considérations. Je sais aussi que le Groupe de M. Frédéric HILBERT, Pierre LECONTE et Mme VALENTIN nous ont interpellés spécialement pour la Taxe

Professionnelle. Le manifeste que vous avez trouvé sur votre bureau, résume les deux points tel que le contenu résulte des différents commentaires, observations et réponses données lors du congrès des maires.

Alors, je demande l'intégration de ce point à l'ordre du jour. Je pose d'abord la question pour savoir si vous en êtes d'accord. Qui est favorable à l'intégration de ce point dans l'ordre du jour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Opposition du Groupe de M. WAGNER « Colmar Ensemble » et abstention de M. DENECHAUD.

Le texte qui vous est proposé est sur votre bureau. La parole est demandée par Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Ce texte présente les mesures prises par le Gouvernement ou en tout cas les projets relatifs à l'organisation territoriale et à la taxe professionnelle. Est-ce que vous pensez, en nous remettant ce manifeste, que nous n'avons plus à présenter les deux projets des délibérations que nous vous avons soumis ? Je vous demanderais donc simplement de me confirmer que nous pouvons soumettre au vote du Conseil Municipal, les deux motions que nous vous avons envoyées en temps et en heure.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Il ne nous semble pas possible de nous prononcer sur un texte que nous avons découvert à notre arrivée en réunion tout à l'heure. Il s'agit d'un manifeste de trois pages. Nous n'avons pas eu le temps de le lire. Cela me semble vraiment prématuré ce soir de nous prononcer sur un texte qu'on n'a pas pu lire et qui est quand même relatif à un dossier, à une réforme particulièrement importante qui va impacter notre pays pour l'avenir.

M. le Maire MEYER : Qui est néanmoins d'avis d'approuver le texte qui est proposé ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne participez pas au vote ? La majorité a voté le texte du manifeste. Le Groupe de M. WAGNER « Colmar Ensemble » n'a pas participé au vote, et M. DENECHAUD, qu'avez-vous voté ?

M. DENECHAUD : L'abstention.

M. le Maire MEYER : Abstention de M. DENECHAUD. Bien, le texte est voté.

Sous le point « Divers » il y a les deux propositions proposées par Frédéric HILBERT, Pierre LECONTE et Victorine VALENTIN. Je me propose de nous en tenir au contenu du Manifeste.

Qui vote pour le texte proposé par M. HILBERT, M. LECONTE et Mme VALENTIN ?

Mme VALENTIN : Il est ou ce texte ?

M. le Maire MEYER : Vous le lisez !

Mme VALENTIN : Je crois effectivement que je vais rejoindre Michel FELDMANN dans la position. Nous n'allons ni voter, ni prendre position. Je ne vais pas proposer un projet de délibération municipale alors que le jeu est

complètement faussé. Je présenterai à la presse les deux projets dont vous n'avez pas permis la lecture dans des conditions convenables !

M. le Maire MEYER : Mais si ! M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Ce que vous nous faites faire là, c'est un vrai scandale, c'est une attitude complètement anti-démocratique. Il faut bien que les Colmariens le sachent. On nous propose de nous prononcer sur un texte qu'on nous a posé sur notre bureau, qu'on a découvert. On a découvert le papier. Je suis sûr que parmi nous, il n'y en a pas un seul qui a trouvé le temps de le lire, ou alors, il n'a pas été attentif pendant les débats ! Il faut donc choisir, soit on participe aux débats, soit on étudie un texte ! Première chose. Et ensuite vous voulez qu'on approuve un texte qui va nous être lu, simplement lu. On n'a pas de papier qui nous soit communiqué….

Mme VALENTIN : …alors qu'il est aux mains de la Mairie depuis mardi dernier, il aurait pu être photocopié aussi !

M. FELDMANN : Mais c'est absolument anti-démocratique ce que vous nous proposez là et bien évidemment, cela ne choque personne dans cette assemblée, du côté de la Majorité ! Franchement, je ne comprends pas ! J'ai d'anciens collègues qui, il fut un temps, étaient à gauche. Ils devraient être les premiers à pousser des cris ! Mais ils sont là, les bras croisés, ils trouvent que c'est parfait !

M. le Maire MEYER : Bien, tout est dit ? Merci. Nous avons un point supplémentaire à huis clos.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 21 H. 30

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.12.2009

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : Mme KLINKERT et Mme UHLRICH-MALLET qui donnent respectivement procuration à M. MEISTERMANN et à M. BAUMULLER. Par la force des choses, les points 4, 5 et 6 seront présentés par des conseillères déléguées, les points 4 et 5 par Mme SCHOENENBERGER et le point 6 par Mme ROSSI. Et j'excuse en même temps Mme Sophie ALLHEILY qui donne pouvoir à Mme ROSSI.

Suite à cela, il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Opposition ? Abstention ? Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1er au 30 novembre 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

M. LECONTE a demandé la parole.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Serait-il possible de nous communiquer la convention de mise à disposition de la salle d'escrime de la Waldeslust ?

M. le Maire MEYER : Aucun problème.

M. LECONTE : Merci bien.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais juste souligner à propos des procédures adaptées conclues au mois de novembre l'importance des sommes engagées à propos des installations de Noël puisque si l'on prend le tableau, on voit qu'à la cinquième ligne « enneigement des giratoires 15 000 € » et puis plus bas dans le tableau, en ce qui concerne les décorations de Noël, locations de matériel, il y en a pour 40 000 €. Donc, on voit que sur ce simple tableau, on engage des dépenses pour plus de 56 000 €. Je voulais juste le souligner, il faut quand même qu'on se souvienne, même si la fête de Noël à Colmar est un événement évidemment important, que les frais engagés ne sont pas négligeables.

M. le Maire MEYER : Si vous commencez à tout totaliser, vous n'arrivez pas seulement à 56 000 € mais à 250 000 €. Mais à force d'additions, on échappe totalement à l'application réglementaire du Code des Marchés

Publics. Je préfèrerais donc qu'on analyse les différents lots, lot après lot, et les montants que vous venez d'indiquer s'inscrivent parfaitement dans la capacité des négociations autorisées par le Code des Marchés Publics.

En communication, j'ai juste une information : nous avons fait appel à une entreprise spécialisée pour la distribution du Point Colmarien. Or ces derniers temps on n'a cessé d'enregistrer les mécontentements des Colmariens. On a donc fait des sondages et on s'est aperçu que près d'un tiers des Points Colmariens n'avaient pas été distribués. Nous avons donc fait un test avec le dernier numéro. On a organisé une distribution en régie sur la base de personnels volontaires. Au lieu de le faire en deux ou trois jours, ça a été fait en cinq jours. Cela s'est très bien passé. L'essentiel est d'arriver à la boîte aux lettres pour y mettre le Point Colmarien. Ont été exactement distribués 32 970 exemplaires. Vous voyez donc l'efficacité de cette distribution en régie et vu cette expérience, nous allons très certainement continuer.

III – 285 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Musée d'Unterlinden.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, Adjointe au Maire, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Madame VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, nous aurions aimé, parce que nous ne doutons absolument pas de la qualité des travaux du jury, que le projet choisi nous soit présenté, puisque la seule connaissance que nous en avons est celle qui a été faite succinctement par la presse. Nous avons lu également que l'équipe classée 3ème ex æquo, à savoir celle de l'Atelier d'Architecture Jean-Paul Philippon, s'est interrogée dans une lettre ouverte au Maire au sujet du choix du projet. Alors pourriez-vous nous indiquer quels sont les motifs indiqués par M. Philippon pour exprimer son opposition au choix fait par le jury ? Avez-vous pris contact avec ce dernier pour lui apporter les réponses souhaitées, M. le Maire et éviter si possible qu'il dépose un recours auprès du Tribunal Administratif puisqu'il dit en étudier la possibilité ?

Dans un autre domaine, pouvez-vous nous dire ce qu'est l'avis d'appel public à concurrence pour des prestations intellectuelles relatives à l'extension du Musée d'Unterlinden ? Nous regrettons de ne pas avoir de vision globale sur l'ensemble de ces projets, par exemple cet appel-là n'a pas été porté à la connaissance des conseillers municipaux. Alors, ne pourrait-on pas le faire avant diffusion ? On a l'impression que les projets avancent au coup par coup, sans concertation préalable ni vision d'ensemble et que nous sommes tout juste sollicités pour entériner a posteriori des actions qui sont parfois et même trop souvent déjà appliquées. Par exemple, l'avis de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du projet a été publié le 5 mai, au Journal Officiel et l'organisation du concours a été soumise à

l'approbation du Conseil Municipal le 25 mai. Voilà, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, Mme l'Adjointe, chers Collègues, je rejoins en partie les interrogations de ma collègue Victorine VALENTIN. Je voulais effectivement aussi mettre le doigt sur le fait qu'on est invité à entériner une décision qui a déjà été plus que préparée, ce qui est un peu normal, mais on aurait effectivement aimé avoir plutôt des présentations des différents projets. Il faut être un bon lecteur de la presse pour être informé et il est dommage qu'il n'y ait pas aussi plus d'informations dans ce cadre formel.

J'aurais des demandes de deux ordres :

- d'une part, bon, le projet Herzog et De Meuron paraît tout à fait intéressant, en plus on a à faire à une entreprise qu'on peut dire « locale » parce qu'elle est basée à Bâle et elle est amenée à faire des projets dans le monde entier mais pas vraiment dans le Rhin Supérieur pour l'instant, c'est donc une bonne occasion. Mais j'aurais quand même aimé savoir en gros ce que l'on avait à reprocher aux autres projets, notamment à celui de l'Atelier Philippon, puisque c'est celui qui se plaint le plus de ne pas avoir été retenu !

Et deuxième type d'information : je souhaiterais aussi avoir plus de renseignements sur le montage financier de l'opération. On a eu pas mal d'informations au passé, mais cela peut être intéressant d'être un petit peu plus complet sur les informations que l'on donne aux Conseillers municipaux et aux Colmariens sur le montage financier, c'est-à-dire les partenaires, le phasage, d'avoir un peu un résumé de l'opération globale du Musée Unterlinden. Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers Collègues, nous avons donc à voter sur le projet de l'extension du Musée. Alors, sans vouloir polémiquer d'aucune façon sur le choix, la renommée du Cabinet retenu offre au projet un caractère à dimension internationale. Le Président de la Société Schongauer est certainement un homme comblé. La renommée du Musée qui n'est plus à prouver, est de ce fait accrue. Colmar gagnera, espérons-le, en plus du musée en lui-même et de ses œuvres, un certain nombre de visiteurs, connaisseurs ou non, à la recherche d'émotions architecturales. Toutefois il me semble que nous nous sommes assez éloignés des critères requis dans le cahier des charges, qui nous ont permis, lors des présélections d'éliminer un grand nombre de candidats. La demande de lien aérien en bâtiment de liaison s'est transformée en lien souterrain de circulation comportant des réserves et des locaux techniques. La réplique de la cour des communs du couvent et le pendant de la chapelle n'ont pas soulevé un grand enthousiasme. Le projet était aussi particulièrement coûteux. 6 M€ de dépassement + de 15 % par rapport à l'enveloppe, mais aux dires du président du jury, ce montant n'était pas une contrainte. Il faudra rajouter au coût, les travaux de réouverture du canal de la Sinn ainsi

que les travaux paysagers. Ainsi, bien que négociée dans ce contexte, une marge de manœuvre sera difficilement envisageable. Ces points importants peuvent-ils être estimés conformes au cahier des charges ? De plus, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au niveau de la galerie du cloître n'est pas avérée. En tant que membre du jury, j'ai émis ces réserves et sans obligation aucune, bien sûr, j'ai voté pour ce projet mais plutôt par défaut, car nous avons eu l'assurance qu'il était, parmi les quatre encore en lice, le plus fonctionnel laissant entrevoir une grande capacité d'évolution et en terme de coût d'exploitation, le plus réaliste, bien que les chiffres déclarés déjà importants, risquent, à notre sens, encore d'augmenter. Ceci étant, je me pose la question de savoir combien de générations de Colmariens supporteront le coût de cette opération. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Alors, tout d'abord, je n'ai pas eu, contrairement à ce que vous avez dit, le nouveau document, première chose ! Alors on m'a dit que ce document aurait été distribué aux adresses des conseillers municipaux, personnellement je ne l'ai pas eu, mais enfin vous avez raconté tout à l'heure qu'il y a des problèmes avec le Point Colmarien, il y a aussi des problèmes avec la distribution des documents de la Ville.

Alors pour le fond, je n'ai donc pas un document complet, peu importe, parce que, en définitive, cela n'aide pas le fond des choses. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit par d'autres avant. Nous avons tous été d'accord pour trouver une solution dans le futur au Musée d'Unterlinden. Nous connaissons le problème, nous savons qu'il y a un problème de chute en terme de fréquentation, on sait qu'il y avait effectivement nécessité de trouver des solutions pour relancer dans l'intérêt, et du musée et de la Ville de Colmar, l'attrait de ce musée, et c'est pour cela que tout le monde était d'accord avec le projet largement soutenu par l'Etat. C'est un projet évidemment de l'Etat, de la Région et de la Ville de Colmar, en ce qui concerne les financements. Il s'agit effectivement d'un projet extrêmement important, on ne peut pas le comparer, évidemment, à la construction d'une salle polyvalente d'un village de la Hardt ! Il s'agit en fait d'un projet structurant, et on l'a rappelé tout à l'heure, qui engage non seulement bien entendu les présents, mais qui engage également nos successeurs et les Colmariens de demain. Il s'agit donc de responsabilités que nous prenons tous et je dois dire que je suis un peu étonné des techniques. Heureusement, il y a les journaux locaux, cela nous apprend quelque chose et on apprend finalement plus en lisant le journal qu'en lisant évidemment le rapport qui nous est fait. Nous apprenons, à l'heure actuelle, qu'effectivement les données ou du moins les contraintes n'étaient pas obligatoires, que l'on pouvait aller au-delà des chiffres ! On a également lu que grâce à M. le Maire, il y avait eu un marchandage extrêmement difficile qui avait permis de réduire de 3 millions, etc. bravo M. le Maire ! Vous avez fait fort ! Mais je dirais que ce n'est pas du maquignonnage, il s'agit de savoir ce que l'on fait. Or, à l'heure actuelle, nous n'avons aucun élément ! Nous n'avons pas connaissance du projet, sinon bien entendu les données qui ont été faites, je le rappelle, par la presse ! Pour le reste, nous ne savons rien. Nous savons qu'il y a eu 4 équipes, dont une déjà se plaint d'avoir été écartée ! Vous

comprenez que prendre des responsabilités de projets qui sont dans les 24 millions, comme on l'a indiqué tout à l'heure, cela nécessite, même si personne aujourd'hui ne peut assurer et assumer la finalité, la réussite de cette opération, qui vise, je vous le rappelle, les 800.000 visiteurs par an, alors qu'on est à l'heure actuelle à environ 300.000 ! Là, il s'agit d'une lourde responsabilité que nous prenons ! Alors j'aurais aimé que peut-être nous puissions quand même exposer plus largement le projet. Dans ces conditions, moi je ne m'oppose pas, bien entendu, mais vous comprendrez que je ne pourrai pas voter, je m'abstiendrai par défaut, bien entendu, de renseignements. Je pense que ceci est condamnable, je pense que cela aurait quand même mérité que les Conseillers municipaux et à travers eux nos concitoyens puissent être informés d'ailleurs en premier, avant la presse, mais cela est une technique que nous connaissons bien, qui est habituelle chez vous, M. le Maire, c'est-à-dire que vos interlocuteurs premiers seront, non les conseillers municipaux, mais bien entendu la presse pour une question de simple communication.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Une première remarque d'abord, c'est effectivement la façon dont les choses se sont passées, nous, Conseillers municipaux, ne sommes pas plus informés que le lecteur moyen de l'Alsace ou des Dernières Nouvelles ! Les seules informations que nous avons eues, ce sont les quelques photos qui ont été publiées dans la presse et c'est vrai que je m'en étonne, surtout que lors des Commissions Réunies qui ont eu lieu la semaine dernière, et alors qu'on a tous les moyens audiovisuels dans cette salle, d'ailleurs vous savez les utiliser largement et assez curieusement, vous ne nous avez présenté absolument aucun document que l'on puisse voir pour se faire une idée du projet que l'on nous fait approuver aujourd'hui. C'est une première chose.

La deuxième chose effectivement qui est un petit peu agaçante pour les Conseillers municipaux que nous sommes, c'est de voir que mercredi, il y a 8 jours, vous disiez dans la presse : « la décision sera prise ce matin ! » Donc que faisons-nous ce soir ? C'est une question. A quoi servons-nous, puisque vous avez déjà pris la décision, et vous l'avez annoncée officiellement dans la presse ? Et j'aurais voulu avoir une précision sur ces fameux 3 millions que vous avez négociés dans votre bureau, avec qui ? Comment ? On ne le sait pas. Alors j'aimerais savoir sur quoi portaient ces trois millions. Est-ce que vous avez réussi à avoir une ristourne sur les honoraires de maîtrise d'œuvre ? Est-ce qu'on a changé les données du bâtiment ? Est-ce qu'on a rogné sur la qualité des bâtiments ? Etc. J'aimerais que vous puissiez nous donner des précisions. 3 M€ c'est pas rien quand même !

Et dernière réflexion que je voudrais faire, ce sont les 6 M€ de dépassement sur le budget. D'après ce que nous dit M. MEISTERMANN, la consigne qui a été donnée au jury, c'était de ne pas tenir compte du prix des différents projets –ce n'était pas la question à poser- donc 6 M€ de dépassement, et dites-moi si je me trompe, il me semble que le budget d'investissement de la Ville de Colmar sur un an, c'est 32 M€. Et donc nous

dépassons de 6 M€. Cela donne un peu un ordre de grandeur. Voilà mes réflexions et j'espère que vous répondrez à mes questions.

M. le Maire MEYER : Comme toujours ! Bien, puisque certaines réponses se rattachent au fonctionnement du jury. Ce n'est pas moi qui l'ai présidé, c'est le premier adjoint, donc M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, j'aimerais tout d'abord dire avec il est vrai un peu d'émotion, compte tenu du caractère historique de ce projet, que je suis très heureux d'appartenir à la Majorité et à ce titre d'avoir présidé ce jury de concours de maîtrise d'ouvrage pour un projet si fondamental pour notre ville puisqu'il va très largement dans les prochaines années avoir un impact extraordinaire sur le rayonnement de Colmar, sur son rayonnement architectural mais également sur son rayonnement culturel, parce que oui, ce projet, cette réalisation a deux effets, le premier bien entendu qui est culturel qui est de développer un musée très important au cœur des Colmariens, au cœur des Alsaciens, et qui est connu et réputé dans le monde entier, donc un aspect culturel très important mais aussi un aspect architectural fondamental puisqu'il va, dans un endroit important du centre ville, fortement remanier l'architecture, l'aménagement paysager du quartier du centre ville. C'est donc un moment extrêmement important et je dirais même solennel pour cette séance du Conseil Municipal.

Alors en ce qui concerne le jury que j'ai effectivement eu l'honneur de présider, je note d'abord que le vote n'a pas été loin de l'unanimité puisque sur 16 votants, 14 ont exprimé le choix de retenir Herzog et De Meuron comme maître d'ouvrage. C'est donc un jury presque unanime, ce qui pour l'importance que revêt ce projet est quand même rare et je tenais à le souligner. Alors, pour répondre sur le fond aux questions posées à la fois par rapport à la lettre ouverte d'un architecte, c'est son droit, il a le droit de contester, il a le droit d'exprimer ce qu'il dit. M. MEISTERMANN, je ne connaissais pas votre choix puisque le vote était secret mais vous l'avez exprimé, vous avez également soutenu au sein du jury le projet retenu, c'est vous qui l'avez dit, il y avait des personnes qualifiées et je crois que ce serait faire injure à ces personnes-là de considérer que certains auraient pu s'arrêter simplement à la précision technique faite par la Commission Technique. Je note qu'il y avait un représentant de la Direction des Musées de France, qu'il y avait le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace, qu'il y avait le Président de l'Ordre Régional des Architectes, qu'il y avait l'Architecte à la Direction des Musées de France, qu'il y avait un certain nombre d'autres architectes, tous des professionnels qui ont l'habitude de ce genre de dossiers même si celui-ci était très exceptionnel et qui ont jugé, après plusieurs heures de débat, il y a eu un vrai débat dans ce jury puisqu'il a duré plusieurs heures, un échange, chacun a pu se lever, prendre connaissance des projets, entrer dans les détails, poser des questions, discuter. Et c'est à l'issue de ces six heures tout de même de discussion et de questions, et de réflexions, qu'on a abouti à un vote quasi unanime pour un projet très important pour Colmar. Alors, concernant ce projet, vous avez parlé de dépassement financier, d'abord je précise juridiquement qu'il s'agissait d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre, donc par conséquent ce

n'est pas un jury d'appel d'offres. On n'est pas tenu au respect scrupuleux des enveloppes financières. C'est pour cela que j'avais donné cette précision-là et non pas pour dire que l'enveloppe financière n'était pas importante, ce n'était pas du tout mes propos.

Ensuite, pas un seul des quatre projets ne respectait l'enveloppe prévue au départ. Tous la dépassaient. Certains de 5 M€, d'autres de 4 M€ ou de 6 M€. Tous étaient en dépassement financier et en revanche, seul le projet retenu, Herzog et De Meuron, ne proposait pas une augmentation des surfaces, contrairement à tous les autres. Certains allaient même jusqu'à proposer une augmentation de surface de plus de 1000 m2. Seul le projet retenu restait dans cette enveloppe-là et vous savez qu'en terme de fonctionnement, une surface supplémentaire aurait eu des conséquences très importantes, non pas une fois dans le cadre de l'investissement, mais tout au long des années du Musée. Par ailleurs, le projet retenu, était le seul à éviter la fermeture du Musée pendant la durée des travaux, ce qui est important, et il respectait également le phasage. Mais je ne peux pas non plus entrer dans les détails parce que le jury c'est quelque chose de secret, cela a d'ailleurs été demandé très précisément au début du jury, que chacun veille au respect du secret des délibérations. Je ne rentrerai donc pas dans les détails à ce niveau-là, mais vous vous rendez bien compte que si ce projet a été retenu, c'est aussi parce qu'il correspond par son aspect rhénan à notre logique alsacienne, colmarienne, d'architecture. Il est à la fois un projet innovant mais en même temps quelque chose qui s'intègre parfaitement dans notre architecture et je crois qu'il faut veiller là encore à ne pas bousculer nos cultures mais au contraire à les porter vers l'avenir et c'est exactement ce qu'a proposé ce projet, raison pour laquelle il a donc été retenu par 14 personnes sur 16.

M. MEISTERMANN : Il y a quand même un projet qui était en dessous de l'enveloppe, je tiens à le rappeler…

M. le Maire MEYER : … je reviendrai sur le sujet M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : C'était juste une précision… Il y a donc un projet qui était dans les clous, c'est dommage d'ailleurs pour les autres qui ont joué le fait de dire : « je ne dépasse pas l'enveloppe » et qui ont peut-être réduit leur expression artistique en se disant qu'il y avait une enveloppe à tenir. Là il y a quand même eu un petit décalage. Vous l'aviez cité vous-même M. le Maire, dans un article du 21 novembre, en disant que le cahier des charges n'avait pas été respecté par les soumissionnaires. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Non merci, M. le Maire, je préfère attendre Mme CHELKOVA !

Mme l'Adj. CHELKOVA : M. le Maire, j'essaierai de revenir sur certains points. Premièrement, je me permets d'insister sur le fait que les débats du jury sont confidentiels, qu'il n'était absolument pas normal que ces débats se reflètent dans quelque article que ce soit dans la presse. Permettez-moi également de préciser qu'il ne s'agit pas d'une consultation publique, il s'agissait bien d'un jury de concours d'architecture faisant appel à des

architectes internationaux. M. le Maire et chers Collègues, j'insiste aussi sur l'aspect important et solennel de ce que nous allons faire ce soir. Colmar a la chance, j'insiste bien sur ce mot, a la chance de pouvoir jouer dans la cour des grands, dans la grande ligue. Le cabinet Herzog et De Meuron a conçu des Musées qui sont exemplaires, qui font référence dans le monde entier, je ne citerai que le Paint Modern à Londres. Nous allons être fiers d'avoir une construction du cabinet d'architecte qui a construit non seulement à Londres, à San Francisco et à Pékin, mais qui est reconnu dans le domaine muséal dans le monde entier. Je pense que l'enjeu, le pari sur l'avenir sont tellement importants qu'il s'agit d'un investissement certes ambitieux mais à long terme. Les projets culturels sont des projets à long terme. Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter la fréquentation du Musée Unterlinden, ce n'est pas un but en soi. Il s'agit de retombées économiques, touristiques, extrêmement importantes. Le tourisme et la culture ne se délocalisent pas. Ce sont des investissements directs, des retombées indirectes et des retombées médiatiques et de notoriété dont nous ne mesurons pas la portée. Je pense que les bénéfices à long terme se feront sentir pendant ces décennies et c'est sans commune mesure avec les investissements que la Ville de Colmar consent à faire aujourd'hui. Quant à la lettre ouverte de M. PHILIPPON, j'insiste encore une fois sur le fait que le débat du jury était confidentiel mais je peux vous dire que ce projet a été éliminé en premier.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souhaitais juste que l'on ne dénature pas nos propos. A aucun moment nous n'avons mis en cause ni la qualité, ni l'intégrité des membres du jury. Nous sommes devant un projet dont nous reconnaissons l'importance et l'enjeu majeur et historique pour la ville, pour son rayonnement. Personnellement, le projet ou ce que j'en ai vu dans la presse me semble séduisant. Je trouve que le cabinet à qui il va être confié est tout à fait digne de confiance et certainement parmi les plus indiqués pour mener à bien une telle réalisation. Ce que l'on vous demande, que vous n'avez pas fait et que vous venez de faire presque en quelques lignes, M. HEMEDINGER par exemple, c'est de nous présenter ce projet. Si vous aviez fait cela avant la réunion, nous aurions su que par exemple il fallait respecter un cadre géographique, une certaine surface, et que c'est ce qui a été fait ici. Vous nous dites un certain nombre de choses. Vous refusez de nous donner ces informations avant que l'on soit en situation quasiment de conflit dans un Conseil Municipal. Je trouve cela très dommageable. Il aurait été tout à fait intéressant qu'au moment où vous aviez convié la presse pour présenter le projet, vous nous conviiez aussi et qu'à ce moment-là vous nous présentiez quelque chose, ce à quoi on aurait certainement applaudi. C'est tout ce que l'on vous demande et on vous demande d'en tenir compte dans les projets futurs, si c'est possible.

Ensuite, il reste une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Selon moi, une lettre ouverte, c'est quelque chose qui est de nature à être connu de tous. Donc j'aimerais toujours savoir ce que l'on reproche. Si vous avez fait quelque chose pour qu'il n'y ait pas de recours devant le Tribunal Administratif, et enfin, pour le deuxième point : qu'est-ce que c'est que la

Ville appelle « appel public à concurrence pour les prestations intellectuelles relatives à l'extension du Musée d'Unterlinden » ? Merci.

M. le Maire MEYER : D'autres intervenants ? M. HEMEDINGER pour la dernière question de Mme VALENTIN !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, Mme VALENTIN, la lettre ouverte, ce n'est pas moi qui l'ai écrite, c'est M. PHILIPPON, je ne peux pas publier un courrier que quelqu'un d'autre que moi a écrit. Si vous voulez y avoir accès, vous lui demandez. Je ne peux pas, moi, me faire l'interprète d'un courrier. Après, encore une fois, que quelqu'un sur un projet aussi important, financièrement aussi lourd, soit déçu de ne pas avoir remporté les suffrages, c'est son droit et c'est plutôt bon signe s'il est déçu, parce qu'il voulait vraiment ce projet. Encore une fois, ce projet-là a requis zéro voix de la part du jury. Je voulais juste souligner ça. Cela me paraît quand même important.

M. le Maire MEYER : Bien, plus de question. Je prolonge en fonction des questions posées. J'entends des regrets de part et d'autre. Mais d'abord comme mes deux collègues, Mme CHELKOVA comme le premier adjoint, je suis plus que fier du résultat dans la mesure où ce dossier pour moi a été longtemps travaillé, soumis au Conseil Municipal par étapes. L'idée d'intégrer l'ancienne piscine, je l'avais proposée. Je portais le dossier personnellement depuis trois ans. J'avais également négocié contractuellement le financement et le montant arrêté au départ qui tourne autour de 22 M€ laissait à la charge de la Ville de Colmar un montant d'environ 6 M€. Donc, pour ainsi dire, même pas 25 % du coût. C'est une performance. Cela sur la base de l'estimation initiale étant entendu que ce plan de financement faisait largement appel d'abord à l'Etat, après à la Région Alsace, ensuite au Département du Haut-Rhin, quatrièmement à la société Schongauer et cinquièmement à un groupe de Sponsors qui naturellement s'intègrent dans le plan de financement. La Ville de Colmar soldait l'opération pour un montant qui était estimé entre 6 et 6,5 M€. Je ne cache pas que j'avais beaucoup défendu ce dossier au niveau de l'Etat puisque en tant que tel il est devenu le projet phare du Contrat de Projet Etat-Région sur le plan culturel. C'était le premier projet culturel sur le plan régional à travers lequel nous sommes arrivés à ce partenariat dans le financement, projet numéro 1 sur le plan régional. Et cela avec l'accord de tous les partenaires. Les choses évoluèrent et finalement la dévolution de la maîtrise d'œuvre intellectuelle, c'est la question posée par Mme VALENTIN, c'était le résultat de la consultation de différents bureaux d'architecture. Il s'agit-là d'une prestation intellectuelle et c'est à travers une prestation intellectuelle que les modalités retenues par le Code des Marchés Publics et par le Conseil Municipal installaient d'abord un jury composé de trois collèges différents. Je ne reviens pas sur la précision déjà donnée par le premier adjoint, trois collèges dont les membres venaient d'horizons différents. La capacité de décider appartenait ensuite au Comité de Pilotage. Il y a donc deux instances réglementaires qui répondaient naturellement à la procédure retenue et aujourd'hui nous sommes arrivés à entériner le choix fait, et par le jury, et par le Comité de Pilotage. En cela il n'y a aucune dérogation puisque la composition du jury résulte d'une décision de votre

assemblée avec la participation des uns et des autres. Même le groupe de M. WAGNER n'y était pas seulement avec un membre puisque j'ai veillé à ce que le Conseil Général soit également représenté et le représentant du Conseil Général est en plus une conseillère municipale. Je ne pense donc pas que l'on puisse nous reprocher un manque d'information puisqu'il appartenait à ceux que vous aviez désignés de donner les informations après le jury et après le Comité de Pilotage.

Pour ce qui est de M. PHILIPPON, il m'a écrit et j'ai répondu. Je demande donc à M. le Directeur Général des Services de donner copie de la lettre reçue de M. PHILIPPON et de communiquer à tout le monde la réponse que je lui ai donnée.

Les questions posées par Mme VALENTIN et M. DENECHAUD sont les mêmes y compris aussi en partie pour ce qui concerne Me GRUNENWALD. Je ne reviens pas sur le détail, des réponses ayant été apportées tant par le premier adjoint que par Mme CHELKOVA, ainsi que par les précisions que je viens de fournir. M. MEISTERMANN a avoué que par défaut, il a également voté pour le même dossier avec néanmoins, dit-il, une différence de 6 M€. Mais il appartient à l'exécutif, en fonction du choix qui est fait par le jury et par le Comité de Pilotage, de voir avec le bénéficiaire dans quelle mesure il est possible de diminuer la facture. Alors comment est-on arrivé à ramener le coût de la facture ? Je rappelle au départ et à l'inverse des affirmations qui ont été faites, que Herzog et De Meuron dépassaient de 6 M€ l'estimation faite. Mais ce cabinet était le seul à respecter les surfaces. Pour M. PHILIPPON, le supplément n'était pas de 6 M€ mais de 5 M€, mais avec un supplément de surface de 700 m2. Pour RICCIOTTI le supplément était de 4 M€ avec des surfaces complémentaires de 1170 m2 et pour M. MOATTI l'augmentation était de 3 M€ avec un supplément de surface de 500 m2. Alors, ce que je vois après le choix du jury, c'est la quasi unanimité de membres venant de trois collèges différents. Je m'incline donc devant cette décision puisque le jury venait de tous les horizons mais qu'en même temps j'ai constaté premièrement des dépassements de tous les autres soumissionnaires et deuxièmement des dépassements de surfaces des trois autres soumissionnaires, du premier au dernier. Je répète : 1170 m2, 700 m2 et 500 m2. Or je sais qu'en fonctionnement, ce sont aussi les m2 qui coûtent de l'argent. Donc, fort de la décision prise par le jury et du choix fait par le Comité de Pilotage, j'ai naturellement ouvert la négociation avec le cabinet Herzog et De Meuron, ce qui fait qu'aujourd'hui le montant a été ramené de 2,5 M€. De quelle façon ? On s'est rendu compte que certains prix faisaient double emploi en fonction de la présentation qui avait été faite. Le défi était de ramener l'estimation de 3 M€. Il reste en jeu quelque 500 000 €. Le cabinet se fait fort de les trouver pour arriver à répondre au coût d'objectif que j'avais plafonné à 24 M€. Entre 24 M€ et 21 M€ il reste 3 M€ à trouver. Mais tout simplement je reprends mon bâton de pèlerin puisqu'il est hors de question que ce soit la Ville de Colmar qui assume les 3 M€ de différence. Je refais donc le tour de tous les partenaires et naturellement l'Etat au départ, la Région Alsace après, le Département du Haut-Rhin ensuite, la Société Schongauer, les sponsors aussi et naturellement il faut aussi apporter un

petit solde pour faire apparaître l'intérêt de la Ville de Colmar dans cette opération.

Alors, concernant le nombre de visiteurs, aucune étude ne se base sur 800 000 entrées. Nous avancions entre 550 000 et 600 000 entrées puisque nous disions vouloir doubler la fréquentation, ce qui me donne aussi des arguments vis-à-vis de la Société Schongauer pour lui demander une contribution supplémentaire basée sur l'investissement. On ne peut pas seulement accepter d'avoir 200 000 ou 250 000 entrées supplémentaires. Il faut aussi savoir investir sur ces 250 000 entrées supplémentaires, raison pour laquelle aussi j'ai proposé au Président de la Société Schongauer de renforcer sa participation.

Combien de générations seront nécessaires pour amortir, M. MEISTERMANN ? Je mets le coût à supporter pour le Musée Unterlinden en parallèle de ce que nous avons fait par ailleurs. Je m'aperçois que malgré les 24 M€, le coût d'investissement n'est pas supérieur par rapport à ce que nous avons fait ailleurs. Je prends le nouveau stade de football des Sports Réunis qui a coûté 8 M€. On était très petitement subventionné pour la réalisation, ce qui veut tout simplement dire que c'est la Ville de Colmar qui avait payé. Je prends la nouvelle piscine qui coûtait également 7 M€. Nous sommes donc encore une fois dans ces eaux-là. Et pour autant, on ne parle jamais de générations. Naturellement pour investir 24 M€ ce n'est pas un plan d'investissement sur 10, 15 ou 20 ans qu'il faut arrêter mais c'est un plan sur 30 ou 35 ans puisqu'il s'agit d'investissements lourds. Voilà rapidement les réponses complémentaires par rapport aux questions posées.

Mais je continue avec un dernier commentaire. Au moment où j'ai commencé à porter ce dossier, je disais que cet investissement est un investissement économique. Pourquoi ? Multiplier les entrées par deux c'est amener vers Colmar 300 000 personnes supplémentaires par an. Il s'agit de touristes qui n'ont pas le même profil que ceux que nous rencontrons habituellement. En plus, c'est également une valorisation de notre patrimoine. Nous allons réaliser un projet qui ne sera pas passager mais qui va durer, qui va marquer la ville de Colmar, et au-delà. C'est, en effet, le projet phare sur le plan régional. C'est également un projet phare sur le plan national. Naturellement le projet aurait été remarqué, mais arriver à une signature Herzog et De Meuron c'est vraiment la note au-dessus puisque par coup de chance nous sommes arrivés à avoir de notre côté un cabinet d'architecture qui a eu une quasi unanimité au jury. Tout simplement, je dis que c'est remarquable. Et quand je dis que le Musée est un investissement économique, je me base en cela sur un article des Echos, journal en rapport avec l'économie des collectivités territoriales. C'est un article qui n'est pas vieux. Il est de la semaine dernière et il dit –ce n'est pas moi, c'est le journaliste qui l'écrit- : « la Culture reste un levier de croissance pour les villes ». Donc combien j'avais raison il y a trois ans déjà ! Mais je continue : on cite Lyon, on cite Montréal, pour faire la comparaison entre une ville française et le Canada qui est très en avance dans le domaine culturel. L'article dit : « dans la mesure où une ville dépense par habitant et par an 200 €, c'est une performance parce qu'elle investit sur l'avenir ». Lyon est à 212 € par habitant, Montréal est à 184 €. La moyenne des villes françaises

en dessous de 500 000 habitants est de 144 €. Pour la Ville de Colmar sur les 6 ans, l'investissement culturel est de 235 € à l'habitant. On fait donc beaucoup mieux que des capitales de la culture. Je voudrais que cela soit noté. Comment suis-je arrivé à ces 235 € ? Mais c'est simple. Il y a des équipements culturels que nous finançons chaque année dans notre budget. Il y a le personnel. Il y a les subventions. Il y a le musée, les 24 M€ que j'ai divisés par 6, pour avoir l'implication durant les 6 années. Ce qui fait 4 M€. La médiathèque, 14 M€ que j'ai divisés par 6 ce qui fait 2,33 M€. J'arrive à un total de 16 M€ sur 6 ans en moyenne, ce qui dégage un investissement culturel de 235 €. Alors vis-à-vis de Lyon qui ne cesse d'être citée dans le domaine culturel, vis-à-vis d'autres villes comme Montréal toujours citée dans ce domaine, que la Ville de Colmar fasse mieux en investissement culturel, je ne suis pas seulement satisfait et content, je suis même très fier. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, sans doute jamais autant qu'aujourd'hui j'ai compris qu'il y avait une différence entre vous et votre Groupe et nous. On ne comprend rien sur le plan économique, sur le plan culturel, sur le plan de l'avenir ! On ne s'est pas rendu compte qu'on avait un très beau musée ! On ne savait pas que le Musée d'Unterlinden avait un retentissement mondial ! On n'avait pas compris qu'effectivement valoriser était un élément économique ! Je dois dire qu'heureusement vous êtes là pour nous dire les choses ! Alors, je crois qu'il faut être un peu sérieux, le problème n'est pas du tout cela. Je crois que personne ici, autour de cette table, ne conteste l'intérêt que nous avons porté, je crois que nous avons tous voté le principe de ce projet. Le problème est de savoir comment il est présenté. Il est présenté d'une façon extraordinaire puisqu'on vient vous dire : « bon, il y avait un comité de pilotage, il y avait une commission, tout ceci a décidé et vous êtes là pour avaliser ce qui était décidé ». Alors, je crois qu'on peut le comprendre s'il s'agit d'avaliser le projet dans les termes tels qu'il était fixé ! Mais quand vous venez nous dire à la fin : « je vais aller prendre mon bâton de pèlerin et je vais aller chercher trois millions de-ci, de-là, à la Société Schongauer, à la Région, à l'Etat, etc. ! Je suis quand même un peu étonné de cette méthode ! Parce que vous admettrez quand même que ce n'est pas une méthode très sérieuse ! Vous qui nous avez habitués à une rigueur dans les chiffres, où vos comptes, vos budgets sont aux centimes près, préparés, vérifiés et bien entendu confirmés, vous êtes là en nous disant : « on n'a pas les sous et on va essayer de les trouver ! Maintenant votez tous, bien entendu, le projet, on n'a pas trois millions mais je me fais fort d'aller les trouver ! » Alors vous allez aller à la Région, demain, je ne sais pas qui présidera la Région ! Vous allez aller vers l'Etat, je ne sais pas si l'Etat aura de l'argent, compte tenu des problèmes qu'il a, pour essayer d'en trouver. Alors, c'est déjà la première interrogation que je me pose. Je ne dis pas, moi, fondamentalement, qu'il ne fallait pas peut-être effectivement abonder, mais est-ce que vous estimez que la démocratie gagne ? Au détour, je poserai une question, puisque bien entendu, dans le projet tel qu'il nous a été soumis, on n'a pas parlé d'augmentation, on n'a pas parlé de ces trois millions qu'il fallait aller chercher ! Nous le savons parce que nous avons commencé à poser des questions, mais sinon on

aurait voté immédiatement et nous ne serions pas au courant. Alors, c'est la première chose !

Deuxième chose : ce n'est pas parce qu'il y a 14 personnes sur 16 qui ont estimé, vous savez, M. le Maire, le nombre n'a jamais rendu un avis plus sage ou plus intelligent. Cette commission était remplie de gens intelligents, mais vous savez que sur 16 philosophes, les 16 peuvent se tromper et avoir un avis mauvais ! C'est ce que l'on dit. Je dirais que ce n'est pas d'applaudir parce que 14 sur 16 ont voté et alors tout le monde nous parle du secret mais de plus en plus on est au courant de tout, de l'équipe qui a fait ceci ! Annoncez tout en clair, c'est comme un conclave, les cardinaux n'ont pas le droit d'en parler mais finalement tout le monde sait comment le pape est élu ! C'est la même chose pour vous. On commence à tout savoir, ce qui est une bonne chose et qui est en tout cas un progrès dans la démocratie autour de cette table.

Je dirais que ce que nous avons reproché c'est, bien entendu, le fait que nous ne sommes au courant de rien du projet, alors vous nous dites : « heureusement que nous avons ces maîtres d'œuvre, ce sont les meilleurs du monde et alors il faut les prendre ! » Alors, si je comprends bien, peu importe le projet, peu importe le montant, pourvu qu'on ait eu ces maîtres d'œuvre et tout est joué. Je crois que pour ce projet, nous considérons tous l'importance de ce projet, nous savons fort bien qu'il peut avoir des conséquences économiques importantes sur notre vie. Il s'agit d'un pari, alors on avait dit qu'on parlait de doubler les entrées, je rappelle qu'elles étaient à 400.000 dans le temps, c'est vrai qu'elles ont baissé à 250.000, même si elles ont remonté ces derniers temps, c'est un chiffre qui avait été évoqué lors des débats. Mais peu importe qu'on soit à 600.000, 700.000 ou 500.000, c'est un grand pari qui dépendra bien entendu de beaucoup d'autres facteurs que celui simplement de la structure que nous construisons, nous le savons fort bien. C'est pour cela que quand on prend de telles décisions qui engagent, bien entendu, vous pouvez rajouter qu'on a fait ceci, cela, et pour la Ville de Colmar, parce que vous oubliez que les Colmariens paient des impôts d'Etat, des impôts régionaux, que la taxe foncière va être augmentée avec les impôts régionaux et les impôts départementaux et que finalement cela coûte quand même aux Colmariens plus que le simple versement direct de la Ville. Je dirais qu'on aurait mérité quand même un débat, une présentation des projets. Vous avez parlé tout à l'heure de la piscine, vous avez parlé du stade, vous avez parlé de toutes ces installations, toutes elles ont été présentées en détail en ce qui concerne le Conseil. C'est la première fois qu'on a un projet de cette importance, parce que c'est vrai que 24 millions pour un projet, je ne sais pas si cela a déjà été vu au niveau de la Ville de Colmar, du moins pas dans les années récentes, c'est la première fois où on a vraiment une absence d'éléments. Vous les donnez à la presse mais vous ne les donnez pas aux conseillers municipaux et c'est cela que je vous reproche.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : M. le Maire, merci pour les informations données qui répondent en grande partie à mes questions. Je me réjouis que vous ayez bien conscience que la culture est un levier d'attraction, d'attractivité, de

croissance économique pour une ville. Je crois qu'une ville, sans aller chercher à Montréal, une ville comme Bâle l'a très bien compris. Elle dépense plus que Genève et Zurich réunies en terme de culture, par habitant. On est à peu près au triple de Colmar. Si les échos, si les journaux de grand public peuvent vous faire prendre conscience de ce que nous, on essaie de vous expliquer depuis longtemps, tant mieux.

M. le Maire MEYER : Vous savez, M. DENECHAUD, on n'a pas attendu les autres puisque le projet est sur rail depuis 3 ans ! D'accord ? Et pour les villes citées, je n'ai pas pu inventer pour Bâle, j'ai dû me référer aux informations qui ont été données par la presse. Daniel MEYER !

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, moi, je vais vous parler d'un sujet qui n'a rien à voir avec ce que nous débattons maintenant. Mais je trouve scandaleux qu'après avoir posé des questions et après avoir reçu les réponses, que le Maire n'ait pas le dernier mot et qu'on revienne une nième fois pour redire une nième fois les mêmes choses. J'ai le sentiment que tout le monde vous a compris, on parle tous français, il n'y a pas lieu de revenir une fois que le maire a répondu à toutes les questions qui ont été posées. Je m'en excuse de vous le dire.

Ceci dit, j'ai le sentiment que vous n'avez pas mesuré l'importance du projet puisque vous annonciez votre abstention dans ce vote, dont acte.

M. le Maire MEYER : Je reviens quand même sur le propos de Me GRUNENWALD. Venant d'un juriste, il peut être très mal compris et très mal interprété. Pourquoi ? Il disait : « de toute façon, vous vouliez Herzog et De Meuron ! » Ah si, c'est ce que vous avez dit ! Or, mes chers Collègues, les propositions étaient anonymes ! Maître, c'est très grave ce que vous avez dit ! C'est mettre en difficulté tous les membres du jury puisque personne ne connaissait le nom qui se situait derrière un numéro de projet. Je voulais juste mettre le doigt là-dessus.

Deuxièmement, le restant du propos est totalement neutre. Vous rebondissez sans apporter d'arguments supplémentaires, Naturellement je vais venir à la charge auprès des financeurs ! D'ailleurs, le rapport en parle, ce n'est pas en cachette. Dans la dernière page du rapport, il y a un paragraphe qui dit que naturellement je poursuis la démarche, parce qu'il ne s'agit pas seulement de ramener le projet de 3 M€, il s'agit aussi d'obtenir les 3 millions de financement complémentaire. Et si vous critiquez cette façon de faire, mon cher collègue, je ne vais citer qu'un autre exemple, celui de la gare qui aujourd'hui constitue aux yeux de tous, une réalisation exemplaire. J'avais commencé à vous présenter le projet, il coûtait à l'époque 12 M€, et je disais : « que vais-je faire pour pouvoir financer ce projet ? Mais je vais commencer à négocier avec les partenaires ! » Ce qui fait que dans un premier temps, et c'était des bras de fer, au niveau national, le Ministre de l'Equipement de l'époque chargé des transports a fait assumer par la SNCF et par RFF, 6 millions des 12 millions. Il restait donc 6 millions à financer. Comment ai-je continué après ? J'ai fait le tour de tous les autres partenaires concernés, intéressés par le transport. Puisque je considérais que le contribuable colmarien n'a pas à supporter les 6 M€ alors que le TGV dessert un périmètre allant du nord de Sélestat jusqu'au sud de Guebwiller.

Et sur les 6 millions qui restaient en jeu, finalement le contribuable Colmarien, directement, a payé 800.000 €. Je suis très fier de ce résultat et naturellement je continue à défendre de la même façon le projet du Musée d'Unterlinden.

Bien, la proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le Groupe de M. WAGNER s'abstient. M. MEISTERMANN s'est abstenu avec le Groupe. Vous savez, quelquefois on est pris par la position des autres ! Bien qu'ayant voté pour le projet au jury, aujourd'hui, M. MEISTERMANN suit ses collègues dans une abstention.

III – 286 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2009 - 4ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 287 Fonds d'Encouragement Culturel 2009 - 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 288 Délégation de Service Public pour la restauration scolaire – désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER, Conseillère Municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. M. le premier adjoint, avez-vous pu faire le point sur les candidatures ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : J'ai reçu avant la date prévue, donc le 11 décembre dernier, l'ensemble des propositions des différents groupes constitués dans l' assemblée. Je vais vous en donner lecture. En ce qui concerne le groupe « Colmar ensemble » il est proposé Mme Saloua BENNAGMOUCH comme titulaire et M. MEISTERMANN comme suppléant. Pour ce qui concerne le groupe « Unis à gauche » Mme VALENTIN comme candidat titulaire et M. HILBERT comme suppléant. M. DENECHAUD s'est également proposé. Et pour le groupe majoritaire, nous avons quatre propositions comme titulaires : Maurice BRUGGER, Catherine SCHOENENBERGER, Simone LICHTENAUER et moi-même et comme

suppléants M. DENECHAUD, M. SISSLER, Mme COURATIER et Mme MANN. Des bulletins ont été distribués à chacun.

M. le Maire MEYER : Bien, passage à l'urne ! Prière de ne pas modifier les bulletins. Il faut voter avec le bulletin tel qu'il est proposé. C'est un vote à la proportionnelle. Un jour, on a voulu simplifier en nous servant d'un même bulletin selon un accord qui avait été trouvé. On n'est pas arrivé à se départager. On a dû revenir une deuxième fois. Je vous demanderais donc de respecter les propositions faites par les trois familles politiques du Conseil Municipal. Naturellement un seul bulletin par enveloppe sans surcharge, ni rature.

Les conseillers sont invités à déposer leur bulletin dans l'urne et M. ACHOU procède à l'appel nominatif.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Ont obtenu la liste de la Majorité : 37 voix

la liste du Groupe de HILBERT : 3 voix

la liste du Groupe de M. WAGNER : 7 voix

Ont donc été élus : Yves HEMEDINGER, Maurice BRUGGER, Catherine SCHOENENBERGER, Simone LICHTENAUER et Saloua BENNAGMOUCH.

III – 289 Modification des statuts du Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 290 Avances sur subventions 2010 aux associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme ROSSI, Conseillère Municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 291 Subventions pour les Relations Internationales - 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjoint MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, Mme l'Adjointe, les subventions aux voyages scolaires baissent suite aux nouveaux critères que vous avez choisis. La classe du Lycée Camille Sée, si elle est composée de 25 élèves ce qui ne figure pas au rapport mais on peut faire une estimation, aurait pu avoir une subvention de 1 500 € au vu des 200 € attribués aujourd'hui. C'est une décision que vous avez prise suite aux manifestations des lycéens. J'espère que cette décision prise après les manifestations ne découragera pas les professeurs à organiser des voyages. Cependant, j'aimerais avoir une petite précision. Aujourd'hui, vous subventionnez uniquement les élèves colmariens. Est-ce que ces élèves, lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement non colmarien, ouvrent droit également à ces subventions ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais aussi intervenir sur ce rapport avec une espèce de tristesse. Colmar se vante et vante ses jumelages nombreux. Quand on entre par les portes de Colmar, on voit affichées avec fierté toutes les villes jumelles de Colmar. Je vous rappelle, et ça c'est la petite devinette, que vous mettrez les villes que vous voulez en fonction des pays, mais nous sommes jumelés avec une ville en Italie, en Hongrie, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux USA et nous avons un partenariat avec une ville de Russie. Et qu'est-ce qu'on constate, c'est que pour les élèves qui participent donc à des voyages à l'étranger et qui par exemple se sont rendus à Eisenstadt, le montant total de la subvention pour une classe est de 200 € et de façon assez amusante, on voit dans le rapport qu'il est noté que le montant de la subvention de la Ville de Colmar ne peut dépasser 20 % du budget global de l'opération. Eh bien, si l'on fait un petit calcul, pour ces deux établissements 17 000 € ont été dépensés. Vous financez à hauteur de 480 €. Cela fait une subvention entre 2 et 3 %. Je pense que les gens qui sont militants du jumelages doivent être complètement déçus par cette participation ridicule qui n'a aucun sens, de la Ville de Colmar, aux déplacements d'établissements qui sont des établissements colmariens, même si dans l'ensemble, il y a effectivement des élèves non colmariens. Mais cette participation n'est même pas symbolique, elle est presque insultante. Elle n'a pas de sens en tout cas.

M. le Maire MEYER : Mme MANN !

Mme l'Adj. MANN : Mes chers collègues, M. FELDMANN vous êtes triste. Une petite précision, nous n'avons pas de relation avec une ville russe, mais avec une ville au Cameroun qui s'appelle Limbe. C'est un peu plus loin.

Concernant les critères, ils ont certes changé, et voyez…

M. le Maire MEYER : Non ! Il n'y a pas de confusion. Certains collègues autour de cette table avaient visité une ville russe, mais pour laquelle il n'y a pas de jumelage. Certains profitaient d'un déplacement mais pour autant il n'y a pas de jumelage.

Mme l'Adj. MANN : Certes les critères ont changé et il fallait bien les changer puisque vous voyez le résultat. Nous voulons, nous, municipalité colmarienne, favoriser le déplacement des jeunes colmariens à l'étranger et en faire des ambassadeurs de notre ville. Nous en appelons bien sûr aux municipalités voisines. Quelqu'un de Neuf-Brisach me disait récemment merci, car la Ville de Colmar avait subventionné le voyage de sa fille. Désormais les parents d'élèves pourront se retourner vers leur municipalité et les intérêts que leurs maires, leurs adjoints et leurs conseillers municipaux veulent représenter et présenter leurs demandes dans les communes avoisinantes. Nous ne sommes ici ni au Conseil Général, ni au Conseil Régional –si non on n'a plus besoin de faire des listes et de se disputer pour les places aux Régionales, on fait tout ici-. M. FELDMANN dites à la caméra devant vous que comme élu du Conseil Municipal de Colmar vous souhaitez que la Ville de Colmar finance les voyages de tous les jeunes, et j'espère qu'ils voyageront nombreux, aux alentours de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je m'interroge –ça rejoint la question de Frédéric HILBERT- sur le cumul ces critères, d'être à la fois inscrit dans un établissement scolaire colmarien et d'être en même temps résident colmarien. Ce qui veut dire, contrairement à ce que Mme Delphine MANN a proposé, c'est-à-dire que quelqu'un qui habite par exemple Neuf-Brisach se retourne vers sa commune en demandant une subvention. Si la commune de Neuf-Brisach a la même logique, l'élève n'a pas droit à la subvention puisqu'il est habitant de Neuf-Brisach et inscrit dans un établissement colmarien. Il faudrait qu'il y ait au moins l'un des deux critères qui saute, pour être cohérent. C'est-à-dire qu'on puisse aider les élèves colmariens, même s'ils sont scolarisés dans des établissements en-dehors de Colmar, ce qui n'est que peu fréquent, on ne prend donc pas beaucoup de risques.

Mme l'Adj. MANN : Vous donnez un peu la réponse dans votre question. La Ville de Colmar est la ville centre et elle a les charges de centralité certes et bien sûr en général les collèges et les lycées suffisent aux Colmariens. Ils ne partent pas à Neuf-Brisach…

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'interviens pour la deuxième fois, le règlement m'y autorise. Je pose une question simple à Melle MANN : la nouvelle façon de subventionner les déplacements des élèves dans les villes jumelées, amène-t-elle une diminution considérable des subventions accordées aux classes, oui ou non ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il me semble que quand une classe d'un lycée colmarien se déplace à l'étranger, c'est Colmar qui est représenté, quelle que soit l'origine des élèves de cette classe, et si l'on devait suivre

votre logique jusqu'au bout, on finirait par ne subventionner les associations qu'à hauteur des licenciés qu'elles ont, qui sont colmariens et pas d'ailleurs. Alors pourquoi les associations ont-elles un mode de financement et les classes un autre ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Je voterai ce rapport avec simplement la restriction suivante : si nous subventionnons des Colmariens, nous ne pourrons pas nous targuer des succès ni du Lycée Camille Sée, ni du collège Saint-André, parce que les succès de ces deux établissements ne dépendront pas uniquement de Colmariens mais effectivement d'une équipe.

M. le Maire MEYER : Mme MANN !

Mme l'Adj. MANN : Mes chers Collègues, ces subventions que vous votez sont un choix politique. Il n'y a aucune obligation pour la Ville de Colmar ou pour les autres villes de subventionner les voyages. Vous en avez certainement faits, vos enfants en ont faits, et de nombreuses communes ne donnent absolument rien. C'est donc un choix politique que nous faisons, de bonne gestion des impôts colmariens, que nous redonnons aux Colmariens. Les villes voisines ne subventionnent pas du tout les voyages à l'étranger, ni Strasbourg, ni Mulhouse. Elles ne subventionnent que des échanges avec des villes jumelées à hauteur maximum d'environ 400 €. M. FELDMANN, je réponds donc à votre question sur les villes jumelées. Les villes jumelées représentent environ 5 % de ces subventions. Sur la totalité, nous préférons subventionner le maximum de déplacements à l'étranger puisque les villes jumelées n'attirent pas autant de monde. Je reviens d'ailleurs de la réunion des maires qui a eu lieu à Schongau il y a une quinzaine de jours et à laquelle je représentais le Maire. Nous avons discuté avec les élus présents justement de la difficulté qu'ont les villes jumelles à motiver les jeunes, à revenir dans les villes, et c'est partagé par Lucca, par les autres villes. On en a discuté. Alors si vous avez des solutions, on pourra en discuter en Commission Culture.

M. le Maire MEYER : Juste une précision : les écoles sont du ressort des communes, les collèges sont du ressort du Département et les Lycées sont du ressort de la Région. Que chaque partenaire assume. Nous apportons un plus en apportant pour les Colmariens une contribution.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. HILBERT.

III – 292 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe – participation financière de la Ville de Colmar à la construction de 24 logements locatifs sociaux par la Colmarienne du Logement.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, votre rapport, M. FRIEH, appelle de notre part un certain nombre de questions. Connaissez-vous les 24 familles qui devront quitter les quartiers Ouest ? Si oui, leur déménagement futur a-t-il été décidé de leur plein gré ? En quoi escomptez-vous renforcer la mixité sociale à travers ces deux opérations dans les quartiers concernés ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Juste une question géographique par rapport à la rue des Carlovingiens et à la rue des Bonnes Gens que je ne situe pas vraiment dans le quartier Europe mais est-ce que c'est en lien direct avec des opérations menées dans le quartier Europe ou est-ce juste un petit problème dans le titre ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais préciser la question de mes collègues. La construction de logements est présentée comme des opérations nouvelles pour anticiper une partie des démolitions et c'est donc une très bonne chose, surtout si cette construction s'applique à favoriser la mixité sociale, c'est ce que vous mettez en avant, et l'amélioration des performances énergétiques. Alors, par rapport au projet ANRU, mais évidemment ce n'est pas le seul projet malheureusement, nous manquons d'une vision d'ensemble. Nous aimerions qu'un plan global nous soit présenté pour pouvoir déceler la cohérence. Nous aimerions que l'on nous présente les chiffres exacts des ménages qui doivent quitter les appartements démolis et de ceux qui bénéficient d'un relogement. Au niveau national, on avance régulièrement des chiffres de 30 à 40 % touchés –je sais que ça paraît considérable- qui ne bénéficieraient pas de relogements lors de la démolition de leur immeuble dans le cadre d'une opération ANRU. Alors, au niveau local, avez-vous mis en place des moyens de contrôle des offres faites aux locataires concernés afin de nous rassurer sur le respect des obligations de relogement ? Pouvez-vous nous confirmer que les ménages colmariens concernés par la démolition de leur immeuble se voient bien proposer deux logements correspondant à leurs besoins personnels et familiaux et à leurs possibilités financières ? Avez-vous des statistiques précises, projet par projet, du nombre de logements construits et du nombre de logements démolis ? Et enfin, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures d'accompagnement pour les familles qui doivent s'insérer dans un nouveau quartier où elles ne disposent plus de leurs repères et surtout des formules d'entraide qu'elles ont parfois contribué à mettre sur pied dans leur ancien quartier ? Je pense par exemple à la garde des enfants. Et j'entends le brouhaha de mes collègues et il n'empêche que ces questions sont très simples, très claires et elles appellent des réponses tout aussi simples. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. FRIEH : Oui. Alors je vais essayer d'être aussi simple.

M. le Maire MEYER : Il est possible d'avoir des réponses simples sur ces questions.

M. FRIEH : Absolument. Dans le cadre de ces opérations de relogement, la Colmarienne travaille avec un cabinet spécialisé qui rencontre toutes les familles concernées par un relogement. Plusieurs propositions leur sont faites et ces propositions leur sont faites jusqu'à ce qu'on trouve une satisfaction à la fois pour le bailleur mais aussi pour les familles concernées. Cela va très loin et parfois même en bout d'opération il reste l'une ou l'autre famille qui n'a pas encore trouvé satisfaction, souvent parce qu'elle est très exigeante, parfois légitimement, mais il est certain que ces opérations sont menées en concertation pleine et totale avec les familles concernées d'autant qu'elles sont confiées à un cabinet spécialisé dans ce domaine. Donc, ceci pour répondre aux soucis que l'on peut avoir a priori de la bonne insertion future des familles concernées pour un relogement éventuellement dans un autre quartier, sachant aussi que souvent dans ces opérations-là les gens tiennent à leur quartier d'origine –on en est bien conscient- et certains d'entre eux, quand ils peuvent rester dans les quartiers ouest, ils en émettent le souhait. Mais on a aussi des opérations de rénovation et de construction dans ces quartiers-là qui permettent parfois de faire des propositions. Ces familles bien entendu sont connues. Je ne les connais pas personnellement mais la Colmarienne du Logement gère ça de très près.

Quant à la question concernant la mixité sociale, il est bien évident que quand on installe des nouveaux logements venant s'ajouter à la rue des Carlovingiens et à la rue des Bonnes Gens, il est bien évident que l'on tente aussi de promouvoir effectivement une mixité dans les quartiers avec des populations éventuellement d'origines différentes mais surtout de quartiers différents pour permettre une bonne cohabitation.

Pour ce qui concerne le suivi des familles, quand il y a des augmentations de loyer à la clef, ce sont souvent des augmentations dues au fait que l'on propose des logements plus grands pour des familles qui ont plusieurs enfants. Ce cabinet spécialisé qui travaille sur le relogement est aussi tout à fait prêt, et les services de la Colmarienne du Logement également, à accompagner les familles sur le plan social afin que d'éventuels surcoûts de loyer ne viennent pas obérer leurs capacités financières et les mettre en difficultés.

Toute cette opération est donc suivie de très près et la politique menée dans ce domaine-là cherche avant tout bien sûr à travailler sur le fond, la rénovation urbaine, parce qu'un certain nombre de travaux de réhabilitation et d'aménagement du cadre de vie sont nécessaires, mais n'oublie d'aucune façon le bien-être des familles concernées.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Ne prenez pas cet air, M. le Maire, c'était pour accorder un satisfecit à la réponse de M. FRIEH, que je trouve parfaitement claire et que j'apprécie. Maintenant je me rapprocherais quand même, si vous le permettez, des services. J'aimerais avoir vraiment une vision du nombre de personnes, aujourd'hui sur Colmar, qui sont affectées par ce genre de

mouvement, parce qu'on n'a pas une vision globale et j'aimerais juste connaître le nombre de familles qui voient leur logement démoli ou modifié.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, avec tout le respect que je vous dois, la question posée quant aux familles concernées est dépassée. Nous en sommes à la deuxième démolition. Avant de démolir, il a fallu obtenir leur accord pour le relogement. Votre question arrive donc trop tard puisque ces familles ont été approchées et ont accepté une des solutions de relogement proposées. Nous en sommes, les deux derniers mois, à la deuxième démolition. Ce qui est encore prévu, c'est la démolition de la barrette de la rue d'Amsterdam où nous sommes concernés avec 180 logements étant entendu que nous maintenons le bâtiment de la rue du Luxembourg. Donc, ce qui est engagé maintenant, nous allons répéter ce que nous avons fait pour les deux premiers groupes où la totalité des locataires a été relogée mais nous continuons maintenant la troisième phase avec les occupants du bâtiment dans la rue d'Amsterdam. Et je puis vous dire que sur la base des locataires concernés, environ 80 % souhaitent revenir ou rester sur place et les 20 % autres, cherchent à se situer ailleurs, d'où le programme dans la rue des Carlovingiens, vu également le programme ailleurs pour trouver une solution à l'égard des locataires souhaitant quitter le quartier Europe pour s'installer dans un autre quartier de la ville.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 293 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe – attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des espaces publics et la résidentialisation du sous-ensemble Schweitzer.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, il s'agit d'une prestation intellectuelle en l'occurrence comme pour le musée tout à l'heure et nous avons la même procédure que pour le musée ce qui veut dire que le jury a fait un choix et qu'il nous appartient d'entériner ce choix. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Sur les pistes avenue de Paris, j'aurais bien aimé que l'on prenne en compte les axes secondaires –je ne parle pas de ce projet-là mais à l'avenir puisqu'on n'est informé qu'au dernier moment des projets, c'est comme pour Unterlinden- est ce qu'on pourrait de manière générale privilégier plus souvent les axes secondaires plutôt que les grandes avenues ? Je pense par exemple à l'avenue d'Alsace où les bandes cyclables sur les bords sont particulièrement dangereuses. Il y a des villes où l'on privilégie les petites rues et où l'on en fait des axes mixtes pour les vélos, pour les piétons et pour les riverains, donc en zone de rencontre ou en zone 30 et à Colmar il semble quand même que la politique privilégiée soit vraiment de mettre des pistes cyclables ou des bandes cyclables le long de tous les grands axes, des grandes avenues. Pour l'avenue de la Liberté, c'est différent parce que là on a vraiment mis les moyens en faisant une piste

centrale qui est relativement sécurisée même s'il y a encore des problèmes de priorité avec les automobilistes…

M. le Maire MEYER : … mais nous discutons sur le quartier Europe, là, M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je suis en train de parler du quartier Europe mais de manière générale pour la politique à Colmar, puisqu'on parle de politique globale sur toute une ville et on ne fait pas un bout de piste cyclable par ci par là mais on fait un plan cyclable pour toute une ville. Il serait préférable de favoriser les axes secondaires plutôt que les grands axes, à part dans une opération comme l'avenue de la Liberté où vraiment on met une piste. Je pense que le contre-exemple, c'est l'avenue d'Alsace. Voilà, c'est tout ce que je voulais mentionner.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je n'ai pas compris grand-chose. M. le premier adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je vais essayer de répondre. Dans le projet qui est soumis au vote, il y a 155 000 € qui sont prévus pour l'avenue de Paris. C'est quelque chose qui est intégré dans le projet ANRU depuis quelques années. Vous n'étiez pas là au départ mais pour autant c'est quelque chose qui a déjà été discuté, qui a déjà été exprimé et qui fait partie intégrante du projet. Pour le reste, c'est un vaste débat qui déborde le point d'aujourd'hui. Simplement, il faut agir au cas par cas et par pragmatisme. Les associations que nous consultons, nous disent qu'il vaut mieux faire des chemins directs plutôt que des chemins de traverse. Donc là où c'est possible en toute sécurité, eh bien nous le faisons et là où ce n'est pas possible, on utilise ce que vous dites, c'est-à-dire des réseaux secondaires pour sécuriser. C'est une question de sécurité et c'est le choix qui est fait en fonction de ça.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme LICHTENAUER : Je voulais simplement préciser que les routes secondaires étant souvent limitées à 30, ce n'est pas la peine de faire des aménagements cyclables étant donné qu'une voiture qui roule à 30 km/h n'est pas vraiment un danger pour un cycliste et que ce ne sont pas des voies à grandes circulation non plus.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT et puis Mme VALENTIN !

M. HILBERT : Juste une petite précision, Mme LICHTENAUER, rue des Aubépines, voie limitée à 30 km/h, il y a une jolie piste cyclable à double sens.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je suis étonnée que vous fassiez allusion à une prestation intellectuelle sur ce point-ci et que vous la rapprochiez de celle que j'ai évoquée concernant l'extension du Musée Unterlinden puisque la procédure est ouverte et que la date limite de réponse pour celle que j'ai évoquée concernant Unterlinden et à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est le 5 janvier 2010.

M. le Maire MEYER : On peut toujours revenir en arrière mais je dis une chose : dans la mesure où nous tournons en rond par des questions de cette

nature, peut-être un jour va-t-on arrêter pour chaque famille politique, un temps maximum dans la discussion. Cela conduirait chacune et chacun à être beaucoup plus synthétique dans ce qu'il présente, au lieu de parler deux, trois fois, dans un dispersement total. On ne peut pas continuer comme ça. Alors moi, je fais appel à votre compréhension pour ne pas avoir à faire de proposition dans ce sens.

La proposition est mise aux voix. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 294 Protocole d'accord entre la Ville de Colmar, la Colmarienne du Logement et le Conseil Général du Haut-Rhin visant à l'amélioration de la qualité de service de 106 logements route de Sélestat et rue de la 1ère Armée Française à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci. Juste une question : dans le protocole d'accord, sur la première page en bas, les différents immeubles sont décrits les uns après les autres. Je m'étonne que le groupe 104, je ne sais pas ce que c'est, construit en 2007, ait déjà besoin d'aménagements de ses espaces extérieurs. C'est quand même assez étonnant. Quelle réponse pouvez-vous me donner ?

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Plutôt que d'améliorer la qualité de service pour les logements concernés, n'aurait-il pas fallu en priorité en améliorer les performances énergétiques, ce qui aurait permis de diminuer de manière importante les charges locatives, d'augmenter le pouvoir d'achat des résidents et de contribuer ainsi à la diminution des gaz à effet de serre ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. FRIEH : C'est vrai que nous avons sur les réhabilitations des vastes programmes qui visent effectivement à économiser de l'énergie. Là il s'agit d'un autre rapport qui concerne les aménagements extérieurs. On traite les choses les unes après les autres et pas en même temps. Donc, s'il s'agit des aménagements extérieurs, qui visent à améliorer aussi le cadre de vie des personnes, s'il y a des travaux à faire en matière d'économies d'énergie, ce sera fait dans le cadre d'un autre rapport. Maintenant, vous dire pourquoi pour le groupe 104, 36 logements, j'aurais bien aimé, chers collègues, M. FELDMANN, que vous posiez la question en Commissions Réunies, afin que je puisse me renseigner, parce que vous imaginez bien que concernant le groupe 104 avec les 36 logements, je n'ai pas en tête le détail des travaux qui seront réalisés. Je vous demanderais peut-être d'avoir la correction à l'avenir de prévenir en Commissions Réunies. Elles sont faites pour ça, afin que l'on ait le temps de préparer la réponse à des questions aussi détaillées que cela.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III –295 Avenant au contrat enfance et jeunesse concernant le volet jeunesse.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 296 Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Colmar en 4 étoiles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le premier adjoint, Delphine MANN, Jean-Jacques WEISS et Marianne CHELKOVA ont quitté la salle puisqu'ils sont impliqués d'une façon ou d'une autre.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 297 Extension du bail emphytéotique avec le Centre d'Entraide Alimentaire et de Soutien par le Travail « La Manne ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport adopté sans discussion.

III – 298 Attribution d'une subvention à l'Association « Vital'Autiste ».

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Une prise en charge à 100 % quand même des frais de location de la salle Saint-Martin n'aurait pas été possible pour cette association ?

M. le Maire MEYER : C'est un peu gênant dans la mesure où cela ne se passe pas chez nous.

M. LECONTE : Pas chez vous, c'est-à-dire ?

M. le Maire MEYER : Pas dans des locaux de la Ville. Je crois que c'est la première fois que nous faisons cela, vu la vocation de l'opération envisagée. M. RENIS !

M. RENIS : M. le Maire, j'aimerais revenir sur le point n° 12. J'ai oublié de sortir, j'aurais dû sortir.

M. le Maire MEYER : S'il y a un contentieux, on saura quelle est la raison ! Mon cher collègue, il faut un peu suivre là !

La proposition est donc mise aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Merci, Madame l'Adjointe.

III – 299 Attribution de subventions pour les animations dans le cadre des fêtes de fin d'année 2009.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Ce rapport appelle quelques questions.

Première question : quel est le public attendu, le nombre de participants pour chacune des demandes ? Comme ce n'est pas précisé dans les informations dont on dispose.

Deuxième question : comment est fixé le montant ? Est-ce qu'il y a des critères de répartitions en fonction du nombre, ou est-ce qu'il n'y en a pas ?

Troisième question : comment sont informées les associations de la possibilité d'octroi de ce type de subvention, et en particulier les associations qui sont dans les autres quartiers ? Puisque là il ne s'agit que d'associations dans le quartier Europe, visiblement.

Quatrième question enfin : sans remettre en cause naturellement le principe même de subventions, est-ce que vous avez vérifié le bien-fondé de chacune de ces demandes ? Autrement dit, est-ce que vous avez éliminé le risque, je dis bien le risque de subvention déguisée ? Car il peut arriver que les objectifs affichés ne soient pas les objectifs réels.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Juste rapidement pour vous répondre par rapport au temps de parole, je pense que le Maire, à lui tout seul, dépasse parfois le tiers du temps de parole ! Ce qui est normal, puisque c'est le Maire, mais je pense qu'il faut quand même regarder un peu parfois. Ce n'est pas forcément l'Opposition qui est responsable de la longueur de nos réunions ! Pour ma part, j'en utilise à peine 5 %, ce qui me paraît tout à fait raisonnable au vu de la représentativité qu'a notre Groupe par rapport à la population.

M. le Maire MEYER : Proportionnellement, vous êtes celui qui parle le plus !

M. DENECHAUD : Oui, je suis aussi celui qui a obtenu le plus de voix, si on parle par personne ! Je parle de représentativité, bien sûr !

M. le Maire MEYER : Jusque là, vous n'avez encore rien apporté sur le point en discussion !

M. DENECHAUD : Alors, j'y viens, si vous me laissez y venir ! Je tenais à saluer les associations notamment communautaires, les associations qui sont évoquées dans ce rapport, qui sont bénéficiaires des subventions, pour tout le travail qu'elles font toute l'année et en particulier pour les fêtes de fin d'année, parce qu'il y a un travail vraiment important et qui se prépare plusieurs mois en avance. Cependant j'aurais une proposition à faire qui serait pour l'année prochaine et les années suivantes, que la Ville fasse un appel à projet pour une manifestation plus large, qui aille au-delà des quartiers concernés, une manifestation intercommunautaire, interculturelle avec à la clef, une subvention plus importante, comme par exemple de l'ordre de 10.000 € pour inciter toutes ces associations à se rencontrer et à organiser des évènements en commun, qui dépassent le quartier et qui permettent aux Colmariens aussi de se rencontrer au-delà des communautés des quartiers.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Pour aller un petit peu dans le même sens, quand je regarde la 3ème association de la liste, l'Association du Comité Islamique du Milli Görüs, je vois que ne sont concernés par la subvention de la Ville que les adhérents de cette association. Et là, je m'étonne un petit peu. Est-ce que c'est une association qui est fermée sur elle-même et qui manque d'ouverture au reste de la population colmarienne ? Et est-ce qu'on ne risque pas finalement de financer des associations qui sont plus communautaires, plus dans la vanté d'un communitarisme qu'une véritable intégration dans la vie de la Ville ? C'est un petit peu cela, le sens de ma question.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Alors, Mme BENNAGHMOUCH, par rapport au nombre de participants pour chacune des actions. Effectivement le rapport ne reprend pas dans le détail, pour chaque association, le nombre de personnes attendues, dans certains cas, il s'agit de plusieurs centaines de personnes. Mais j'ai là, à votre disposition, si vous voulez, l'ensemble des dossiers des demandes de subvention afférant à cette délibération et je le tiens à votre disposition.

Alors, comment est-ce que cela se passe ? Déjà ce financement intervient dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et concerne donc directement les quartiers prioritaires que sont Europe et Schweitzer, ainsi que Bel-Air/Florimont. Pour l'élargissement, et là, je rebondis tout de suite sur la question de M. DENECHAUD, pour un élargissement à l'ensemble des quartiers, il faudra très certainement, si l'idée est retenue par la municipalité, trouver d'autres leviers financiers pour financer cette opération. Puisque les crédits en question sont spécifiquement affectés à ces quartiers.

Ensuite, en ce qui concerne le bien-fondé des demandes, alors il y a effectivement un appel à projet auprès de l'ensemble des associations qui oeuvrent dans ces quartiers, appel à projet qui est envoyé par courrier où un dossier précis est renvoyé au service. Le Maire, comme tous les ans, organise une réunion qui s'est tenue dans cette même salle le 20 novembre dernier, sous sa présidence afin de fixer le cadre de l'organisation de ces fêtes, et d'y introduire des éléments nouveaux. Cette année, on a souhaité qu'il y ait un accent, comme c'est précisé dans la délibération, plus fort sur l'occupation de la jeunesse.

Après vous parliez, Mme BENNAGHMOUCH, de subventions peut-être déguisées. En l'occurrence, s'il y a bien des subventions dont on peut s'assurer qu'elles sont totalement réalisées, ce sont bien celles-là, puisque le Maire, ses Adjoints et un certain nombre des membres du Conseil municipal, passent leur soirée du 31 décembre dans ce quartier, vont d'association en association et ce sont à chaque fois des associations ouvertes, et là, je fais le lien avec la question de M. FELDMANN sur le Milli Görüs. Effectivement, le texte est peut-être un petit peu mal rédigé. Bien évidemment les adhérents sont les premiers attendus, mais je vous rappelle que dans le cadre de ce dispositif, il y a également les patrouilles citoyennes qui n'ont absolument pas un rôle de police à jouer, mais qui ont un rôle d'information, justement, auprès de la jeunesse par rapport à ces dispositifs qui existent, pour permettre de les informer et de les inciter à rejoindre ces fêtes. Donc, je pense que pour la question précise de M. FELDMANN, il s'agit bien d'une association ouverte et qu'il n'y a pas de souci par rapport à cela. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Maire MEYER : Pour les échanges plus larges évoqués par M. DENECHAUD, M. DENECHAUD, consultez voir cette documentation, nous en parlons et la première édition va se tenir avec des associations culturelles. Nous travaillons dessus et après c'est le sport et peut-être dans un troisième temps, sport et culture ensemble.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. BAUMULLER.

I – 300 Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions – conclusion d'un avenant n° 1.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 301 Recrutement à titre accessoire pour dispenser une formation.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 302 Création d'un poste pour la rénovation urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 303 Création d'emplois non permanents de vacataires dans le cadre du service minimum d'accueil.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. La loi du 20 août 2008 est effectivement une atteinte au droit de grève, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, c'est vrai que l'origine de la loi, je la connais aussi, mais je comprends en même temps les problèmes des parents et je voterai quand même ce rapport malgré les réticences qu'on pourrait avoir sur le principe. Mais j'attire votre attention sur le remboursement forfaitaire par l'Etat et je pense que vous y serez très vigilants. Mais vous serez preneur d'un compte rendu financier après chaque mouvement important de grève où on aura mobilisé ce dispositif, parce qu'on connaît la tendance de l'Etat à parfois ne pas rembourser toutes les dépenses engagées par les collectivités.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, l'accueil des élèves relève de l'Etat. Encore une fois, le gouvernement se défausse sur les collectivités locales pour assumer ses responsabilités. Le gouvernement demande aux villes d'instaurer un service minimum en cas de grève alors qu'au quotidien, il n'y a pas suffisamment d'enseignants remplaçants pour assumer la continuité des cours et je ne parle pas de pandémie grippale !

Garder les enfants, ne s'improvise pas, nous ne pouvons pas demander à des vacataires de remplacer des enseignants.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, mon intervention en fait est une explication de vote car je m'abstiendrai sur ce rapport. En 2008, lors de l'examen de cette loi, sur le droit d'accueil pour les élèves, en cas de grève, j'avais soutenu la position qui était défendue par le Mouvement Démocrate qui considérait, à juste titre, que cette loi est effectivement une atteinte grave au droit de grève et repose en quelque sorte la stratégie du bras de fer dans le règlement des conflits sociaux. Or, dans le domaine de l'Education, les conflits, dans l'Education Nationale, reposent généralement sur l'organisation même de l'enseignement et remontent dans le sens de l'intérêt et de l'avenir de nos enfants. Alors évidemment cette loi et le rapport

que vous proposez ce soir, simplifient la vie des parents, permettent également à des personnels à temps partiel des compléments de rémunération. Je n'aborderai pas la question de la formation des personnes appelées à suppléer les enseignants dans cette période, car il n'est pas non plus question, ce soir, de refaire ici, le débat sur cette loi. Simplement j'aimerais dire trois choses :

- la première chose, c'est ce qui a été dit par M. HILBERT tout à l'heure, sur la garantie d'un service minimum qui se pose par ailleurs bien souvent dans les situations engendrées en dehors des mouvements de grève, au quotidien et que les coupes sombres budgétaires au niveau de l'Education Nationale ne permettent plus à l'institution d'assurer les remplacements et donc d'honorer le principe même du service minimum au quotidien pour le bien des enfants.

Ensuite on parle de nos animateurs sportifs, sociaux. Je crois savoir qu'ils travaillent tous à temps complet, alors pourquoi est-ce à nous de mettre ces personnels à disposition au détriment de leur travail ? Et enfin, sur le fond, cette loi autorise l'Etat à faire ce qu'il interdit aux membres de l'entreprise, à savoir de remplacer un salarié permanent gréviste par un intérimaire. Alors, on sait que le Président de la République souhaite que désormais, quand il y a une grève en France, cela ne se remarque plus. J'espère qu'il n'y arrivera pas, parce que sinon on rejoindrait ce qu'évoquait le radical Edouard HERIOT, je le cite : « quand dans un Etat, vous ne percevez le bruit d'aucun conflit, vous pouvez être sûr que la liberté n'y est plus ! » Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Juste pour indiquer que mes convictions politiques me font rejoindre le Groupe de M. HILBERT et je voterai contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je n'entre pas dans les débats politiques. La loi pouvait être contestée. Elle est applicable aujourd'hui. Je réponds par ce rapport à ce que nous devons faire. Je comprends le raisonnement des uns et des autres. Mais en tant qu'exécutif, je ne peux pas oublier ce que dit la loi, raison pour laquelle ce rapport vous est présenté.

Alors qui est-ce qui s'abstient ? Il y a plusieurs abstentions, Guy WAEHREN, M. BAUMULLER, Philippe GREINER, Mme BENNAGHMOUCH. Qui vote contre ? M. LECONTE, Mme VALENTIN, M. HILBERT et M. FELDMANN.

Le rapport est donc approuvé. Merci, M. l'adjoint.

I – 304 Travaux de maintenance et d'aménagements extérieurs sur les bâtiments à vocation économique – programme 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est approuvé sans discussion.

I – 305 Implantation des Transports STRAUMANN dans la zone d'activité de l'aérodrome.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. BECHLER : Si vous permettez, comme j'ai été interpellé par M. WAGNER, lors des Commissions Réunies, je voudrais lui apporter les précisions qu'il a demandées. L'entreprise STRAUMANN a 30 salariés. Voilà, c'était l'information que vous avez demandée. Quand je vous ai dit qu'il y a 30 emplois qui seront créés, alors c'est 15 emplois pour l'entreprise STRAUMANN sur le nouveau site, mais aussi 15 emplois qui sont créés par ROHR qui va s'étendre sur l'emplacement rue du Ladhof. Voilà, est-ce que vous êtes content des renseignements ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je reste quand même un tout petit peu sur ma faim, concernant ces implantations dans la zone d'activité de l'aérodrome, et dire qu'on voulait fermer cet aéroport ! On voit que finalement, en terme d'implantation, il n'y a que des transporteurs qui sont intéressés par des grandes surfaces, 3 ha 63 pour les Transports JUNG, pratiquement 2 ha pour les transports STRAUMANN. Moi, j'attends toujours encore qu'il y ait des projets, comme vous aviez beaucoup développé il fut un temps, d'implantation de sociétés créatrices de valeur ajoutée et créatrices aussi d'un nombre d'emplois beaucoup plus élevés au m² que ce que vous nous proposez ici avec ces deux implantations.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, vous avez la parole !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Alors deux choses, la première, je crois qu'il n'y a quand même pas, en cette période de crise, tellement d'entreprises florissantes qui veulent s'installer. Je ne vois donc pas pourquoi on refuserait à l'entreprise STRAUMANN, c'est la première chose ! Et puis la deuxième, vous qui connaissez certainement aussi beaucoup d'entreprises de transport, ces entreprises-là ne se portent pas très bien, je pourrais vous citer quelques noms, n'est-ce pas. Alors, s'il y en a une qui veut se développer, ce serait un peu injuste de lui refuser la possibilité de s'installer sur le site de l'aérodrome !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Rassurez-vous, nous sommes tout à fait sensibles effectivement à cette démarche de l'entreprise STRAUMANN. Les investissements de 5 M€, ce n'est pas rien surtout lorsque ce sont des investissements qui vont être réalisés sur Colmar et donc sans état d'âme ici, nous voterons pour ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je veux juste compléter un peu la réaction de Roland WAGNER. C'est vrai que c'est important de favoriser les entreprises et là, effectivement il y a la création d'une trentaine d'emplois. Il ne s'agit pas de refuser l'implantation à STRAUMANN, mais de favoriser des entreprises qui

sont vraiment nouvelles plutôt que des entreprises qui déménagent ou qui sont implantées ailleurs dans l'agglomération et qui viennent s'implanter sur ce site. C'est juste ce que je voulais souligner.

M. le Maire MEYER : Peut-être puis-je vous conseiller de mettre ce projet en phase avec la réalité. Il ne s'agit pas de la création de deux fois 15 postes, 15 postes nouveaux sur la nouvelle surface de l'aérodrome et 15 autres postes de par la réutilisation du terrain libéré par l'entreprise STRAUMANN. Si l'entreprise STRAUMANN n'arrivait pas à transférer son exploitation, l'entreprise risquait de se casser la figure. Parce que là où elle est, elle ne peut plus être opérationnelle. Il fallait donc choisir. Avant le transfert, se pose ainsi la question de son maintien. Or, l'entreprise STRAUMANN est la première entreprise de Colmar en matière de transport. Moralement nous étions tenus de répondre à ce souci puisqu'en matière de taxe professionnelle, c'est l'entreprise qui a payé le plus fort montant en dehors des grosses unités. Pour moi se posait l'alternative soit de donner la chance à STRAUMANN de continuer son exploitation, soit de voir l'entreprise péricliter parce que là où elle est, elle n'est plus exploitable. L'entreprise STRAUMANN travaille grâce à qui et grâce à quoi ? Un de ses principaux clients est l'entreprise LIEBHERR. Or l'entreprise LIEBHERR a monté une nouvelle unité pour 90 M€ sur la surface de l'aérodrome, avec un outil qui, aujourd'hui, a un carnet de commandes rempli sur un an. Et c'est grâce au mining, et cela vient encore de m'être rappelé la semaine dernière, que l'entreprise LIEBHERR, aujourd'hui, peut tenir la tête hors de l'eau. C'est un contexte d'ensemble, raison pour laquelle je n'avais plus aucune hésitation à vous proposer ce rapport pour l'entreprise STRAUMANN, étant entendu qu'elle est demanderesse depuis 2 ans. Mais avant de vous présenter le rapport, je voulais savoir ce qui sera fait avec le site abandonné rue du Ladhof. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à cette conjonction, c'est-à-dire une réutilisation de l'actuel site rue du Ladhof et naturellement la valorisation de l'entreprise STRAUMANN sur les quelque 2 ha, sur le site de l'aérodrome.

Plus d'autre demande de paroles ? Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

II – 306 Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, en fait, ce qui est moins traditionnel, c'est de voir des immeubles qui sont dans les abords du secteur sauvegardé. Alors j'aurais bien aimé que l'on nous indique ce que sont ces abords, au moins le nom des rues concernées parce que cette mesure a été votée en faveur de maisons anciennes en secteur sauvegardé. Là, on procède

subrepticement à la modification de la règle et à l'extension du secteur. Alors, j'aurais bien aimé que l'on nous précise pourquoi et en quelle qualité ces immeubles-là ont droit à ces subventions ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Non, ce n'est pas le cas, en ce qui concerne le secteur sauvegardé, il y a plusieurs périmètres, il y a la sauvegarde absolue, les abords, si vous voulez, c'est le boulevard St Pierre, mais cela reste quand même dans le périmètre de sauvegarde et cela n'a pas changé du tout par rapport à tous les autres rapports sur le même sujet.

M. le Maire MEYER : Au-delà du secteur sauvegardé, la Commission, de temps en temps, nous fait aussi l'une ou l'autre proposition lorsque le côté architectural est exceptionnel. Ce sont des cas rares, mais chaque fois nous en débattons au cas par cas pour ce type d'opération.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 307 Subventions – aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Juste une question d'ordre technique, est-ce qu'il y a un logo, un macaron visible, je n'ai pas pris le temps d'aller voir, sur les vitrines de ces commerçants, qui montre, qui atteste que la Ville les a aidés ? Puisqu'on exige cela des particuliers pour une subvention de 100 € pour un vélo, donc pourquoi pas pour une subvention bien plus conséquente pour un commerce ? C'est tout bénéfice pour la Ville.

M. le Maire MEYER : Votre question arrive avec un peu de retard puisqu'elle aurait pu déjà être posée pour le précédent rapport.

M. DENECHAUD : Oui, mais vous savez, je n'interviens pas trop ! (rires)

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 308 Approbation des fonds de concours attribués par la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Vous m'avez dit que ma question intervenait trop tard, mais les deux rapports sont différents. Celui d'avant, c'est sur du résidentiel

et là, on parlait de locaux commerciaux ! Commerciaux égale vitrines, résidentiel, il n'y a pas de vitrines !

M. le Maire MEYER : On discute du point 24.

M. DENECHAUD : C'est ce que je commençais à faire. Il serait intéressant, puisque l'on parle de fonds de concours, de favoriser le développement de réseaux de médiathèque, de bibliothèque au sein de la communauté d'agglomération, comme cela se fait par exemple au sein de la CUS, la Communauté Urbaine de Strasbourg. C'est-à-dire d'avoir un catalogue commun et une mutualisation des moyens et des fonds dans les bibliothèques et les lieux culturels, même de manière générale, de l'agglomération. Et j'attends toujours la réponse pour le rapport précédent. Merci.

M. le Maire MEYER : Pour le rapport précédent, je dis que la question pouvait déjà être posée pour les interventions sur les façades et pas seulement pour les commerces ! M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : La réponse, si c'était une question sérieuse, je veux bien ! La meilleure réponse est d'aller voir, comme beaucoup de gens le constatent, une amélioration très nette de la qualité architecturale des vitrines, qui met en valeur le centre ville, qui le rend plus attractif, et c'est un peu comme le Port-Salut, c'est un peu marqué sur l'étiquette elle-même. Bien.

En ce qui concerne le point 24, il s'agit là d'un fonds de concours versé à chaque commune. Nous avons retenu pour Colmar trois projets. Ce que vous dites n'a rien à voir avec le rapport qui est présenté au Conseil Municipal ce soir, sachant, et vous le savez sans doute, que la notion culturelle ne fait pas partie de la communautarisation.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 309 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 2ème session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, si on interdit les applaudissements, ce serait pas mal d'interdire aussi les soupirs ! (protestations)

Mais franchement, regardez bien les comptes rendus, les sténogrammes, je n'interviens vraiment pas plus que les autres ! (rires) Simplement, en tant que Groupe, il est normal qu'on puisse donner notre opinion sur différents sujets. Et il y a pas mal de sujets sur lesquels on n'intervient pas !

Sur l'attribution de bourses au permis de conduire, je l'avais déjà souligné, c'est un très bon principe, parce que nous avons là des subventions ciblées avec une contrepartie et c'est vraiment le genre d'aide qu'on aime voir, contrairement à l'aide pour les vélos, par exemple. Mais je regrette toujours un manque de publicité, de communication sur cette mesure. J'ai posé la question à de nombreux jeunes, lycéens et autres, et 100 % des personnes à qui j'en ai parlé, ne connaissaient pas cette mesure. Il y a le Point Colmarien, mais vous savez très bien qu'il n'est pas lu par beaucoup de gens et notamment parmi les destinataires de cette mesure. Il faudrait donc peut-être faire un peu plus d'informations et notamment dans les établissements scolaires de la Ville, les lycées, bien sûr !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, je voulais simplement dire à Tristan DENECHAUD qu'il n'a pas besoin de se justifier chaque fois, quand il intervient. C'est son droit d'intervenir autant de fois qu'il le souhaite sur n'importe quel rapport et qu'on n'a pas besoin de soupirs chaque fois qu'il demande la parole ! Merci de le respecter.

M. le Maire MEYER : Je disais tout à l'heure que si nous continuons comme cela, nous allons changer le règlement intérieur !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. DENECHAUD, pour la publicité, chacun est libre. Vous savez, on peut prendre les gens par la main et leur mettre le doigt sur l'information ! L'existence de ce projet était publiée dans un projet électoral, distribué dans toutes les boîtes aux lettres colmariennes. L'information figure aussi dans le Point Colmarien distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Les auto-écoles qui ont été agréées, peuvent parfaitement en parler à leurs candidats ! Vous savez, à un moment donné, la communication, on ne peut pas prendre chacun par la main. A charge pour chacun d'aller chercher lui-même l'information. Il y a le Bureau d'Information Jeunesse qui communique là-dessus aussi !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais simplement vous rappeler que nous avons un service Communication qui est assez conséquent, nous avons des salariés qui consacrent leur temps de travail à la communication. Et ce n'est pas un tract électoral qui a été publié il y a un ou deux ans, qui va servir d'outil de communication ! Visiblement, cette mesure est mal connue des jeunes. Il faut donc tout faire pour qu'elle soit mieux connue. En plus, je vous rappelle que la mesure que vous proposez, a été modifiée, puisqu'il n'y avait pas de conditions de ressources, il n'y avait pas de contrepartie à rendre un service bénévole à une association. Voilà, mais je pense qu'effectivement il y a un défaut de communication. Il faut agir là-dessus. M. DREYFUSS, vous qui êtes adjoint à la Communication, qu'est-ce que vous en pensez ?

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Moi, je propose simplement qu'on informe les auto-écoles de cette mesure, si ce n'est pas déjà fait ! Ils sont à la source !

M. le Maire MEYER : J'ai répondu ! Je l'ai dit ! M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je vous fais confiance, M. le Premier Adjoint, vous prenez les moyens qu'il faut, en tout cas les moyens que vous estimez nécessaires ! Mais l'important, c'est le résultat et non pas les moyens. On parle en terme de résultat. En tout cas, toutes les personnes que j'ai interrogées, ne connaissent pas cette mesure ! Et ce sont des personnes qui sont relativement informées, qui ne cherchent pas dans la documentation peut-être comme elles devraient le faire ! Ce que je demanderais juste, concrètement, c'est qu'il y ait une affiche vraiment visible, au moins dans chaque lycée de la Ville et dans les auto-écoles de la Ville, voilà.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, souvent on prêche à quelqu'un qui ne veut pas entendre, ou qui n'entend pas ! Nous sommes sous convention avec les auto-écoles. Qui mieux que les auto-écoles, peut vendre le produit ? Je pense que si une jeune fille ou un garçon se présente dans une auto-école, celle-ci lui dit : « vous avez droit à une aide de la Ville de Colmar ! » Y a-t-il une meilleure publicité possible ? Nous sommes sous convention avec 7 auto-écoles !

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 310 Changement de dénomination « rue Michel de Montaigne (1533-1592) anciennement Unterer Traenk-Weg ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'aimerais déplorer une certaine standardisation de nos noms de rues. Quand il y a eu la rue Frédéric Hartmann, très bien. La rue des Métiers, cela se justifie de par l'environnement. Mais là, Montaigne, est-ce que Montaigne a mis les pieds dans ce quartier ? Je n'en suis pas vraiment persuadé ! (rires) On parle d'une époque où Montaigne était dans la lumière, une époque très célèbre et qui a eu des répercussions sur notre Ville, mais à l'époque, Colmar n'était même pas en France. On fait un quartier avec des noms d'écrivains, Voltaire, Montaigne, c'est très bien ! Mais je veux juste déplorer une certaine standardisation des noms de rues. On a des noms de rues à Colmar comme on les aurait n'importe où en France ! Et c'est dommage qu'on ne mette pas plus en valeur les personnages colmariens ou alsaciens. Cela rejoint un petit peu, ce n'est pas dans le sujet, les marchés de Noël où on impose aux gens de la musique anglophone à longueur de temps alors qu'on n'est même pas capable…

M. le Maire MEYER : …nous ne sommes pas dans les marchés de Noël, nous sommes dans la dénomination de rues…

M. DENECHAUD : …nous sommes dans l'héritage rhénan de notre ville et de notre région que M. le premier Adjoint a souligné tout à l'heure. Et c'est la même chose. On matraque les gens de musique anglophone alors qu'on n'est pas fichu de mettre une seule musique en Allemand, alors que ces musiques

ont été chantées et sont toujours chantées dans les familles. Rapprochons-nous un petit peu de notre héritage régional et rhénan et évitons de standardiser nos noms de rues et nos références de manière excessive.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Le quartier des écrivains et l'Unterer Traenk-Weg font partie depuis presque un millénaire d'une zone qui était inondée systématiquement par la Lauch et la Thur et qui était habitée, à l'époque, et habitée, c'est beaucoup dire, mais qui était fréquentée par des tortues et des serpents d'où son nom de Krauten, Krautenau qui est devenu un peu plus tard…

M. le Maire MEYER : …non, Krautaloch !

M. GREINER : Non, non, au début, dans les documents que j'ai trouvés, c'est Krautenau et après c'est devenu Krautaloch. Et c'est devenu après la Krutenau ! En 1226, s'est tenu le premier marché des légumes, parce qu'à partir de 1202, nos maraîchers ont commencé à assécher toute cette zone. Cela fait 50 ans que je trimbale le nom de ma rue : Vorderer Semmweg. Que dire lorsque je parle de l'Unterer Dreifinger Weg ou de l'Oberhoh-weg. Je crois que comme le disait M. DENECHAUD, c'est notre culture et banaliser les rues, c'est véritablement dommage. Lorsque je suis venu à Colmar, il y a 52 ans à peu près, je me suis approprié le nom de Vorderer Semmweg et je l'ai gardé. Je n'ai pas demandé, en tant que riverain, à ce qu'il soit changé et qu'il prenne le nom de Montaigne ou autre. Je crois que cela fait partie de notre patrimoine. Et je donnerais simplement la citation de NIETZSCHE qui disait que « l'homme du futur c'est celui qui a une très longue mémoire ». Je ne voterai donc pas ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Pour ma part le choix du changement de nom de rue émane d'une certaine logique, un nom d'écrivain pour un quartier identifié, dommage que le même bon sens n'ait pas primé pour l'appellation de la rue Hartmann, exit rue Hans LIEBHERR. Merci.

M. le Maire MEYER : Aucun rapport !

M. l'adj. HEMEDINGER : On ne va pas revenir sur le dernier point. Il y a une logique à ce rapport, c'est que la partie Ouest était jusqu'à présent totalement inhabitée, elle est reliée géographiquement au quartier des écrivains. Montaigne, que je sache, est un écrivain, il faut une certaine logique par rapport aux noms d'appellation de rues, d'où cette appellation. L'ancienne partie de l'Unterer Traenk-Weg est reliée au quartier Maraîcher, elle conserve cette appellation et l'ensemble de cette voie reste anciennement Unterer Traenk-Weg pour faire appel à cette histoire qui est très importante bien sûr, parce que c'est notre patrimoine et j'en suis parfaitement d'accord.

M. le Maire MEYER : Bien et après cela, le rapport est proposé. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Trois oppositions. Abstention ? Le rapport est adopté avec 3 oppositions, Philippe GREINER, Tristan DENECHAUD et Me GRUNENWALD.

II – 311 Transaction immobilière – vente d'une parcelle sise au lieudit « Untere Luss ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 312 Transaction immobilière – alignement de l'Oberhoh-weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 313 Transaction immobilière – acquisitions rue des Anémones.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, cette acquisition se fait sans doute en préparation de la percée des Nénuphars. Vous connaissez notre opposition à cette percée qui ne servira à rien. L'avenue Poincaré ne sera pas soulagée, par contre cette promenade fréquentée par un bon nombre de Colmariens, sera saccagée. Dans l'Agenda 21, il est fait mention de trames bleues et vertes, voilà un endroit à Colmar qui réunit les deux. Cet aménagement privilégie la voiture alors qu'à 200 mètres de là, les riverains demandaient une piste cyclable qui leur a été refusée. Alors, M. le Maire, pourquoi laisser deux rochers à l'entrée du pont de la Lauch pour empêcher les cycles de passer, si vous projetez de créer une route à cet endroit ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Non, ce n'est pas du tout le but du rapport. Dans le rapport, il s'agit d'un alignement. Quant à la coulée verte, elle est inscrite dans le PLU. On n'y touchera pas, c'est clair, net et précis. On l'a toujours dit.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je reprends la parole, vous nous dites donc clairement que ces acquisitions ne sont pas destinées à élargir cette voie de façon à pouvoir faire plus tard la percée que l'on appelle la percée des Nénuphars en sachant que la rue des Nénuphars est en face.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je n'ai pas dit cela, M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Alors dites les choses de façon précise ! Est-ce que la percée des Nénuphars passera à cet endroit ? Oui ou non ? C'est facile comme réponse !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, je n'ai pas à répondre à vos injonctions, gardez votre calme, je vous en prie. Je vous ai dit qu'il s'agissait d'un alignement. Pour l'autre point de votre question, nous y répondrons en

temps voulu, ce n'est pas l'objet de ce rapport. Je réponds au rapport de façon claire, nette et précise. Suis-je clair ?

M. le Maire MEYER : Bien, néanmoins le rapport vous est proposé. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Il y a quatre oppositions, M. HILBERT, Mme VALENTIN, M. LECONTE et M. FELDMANN. Abstention ? Me GRUNENWALD, M. WAGNER, M. MEISTERMANN, Mme DOLLE et Mme BENNAGHMOUCH.

II – 314 Transaction immobilière – acquisition de parcelles sises aux lieudits « Biberacker » et « Bei Michelets Haus ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 315 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous posais une question que je vous repose aujourd'hui. Elle concernait les concertations que vous dites organiser. Une des réponses à la non réalisation du schéma directeur cyclable était qu'il constitue une vue d'ensemble qu'il ne fallait pas forcément suivre, qu'il était plus important d'écouter les remarques des personnes qui profitent de la subvention de 100 € ou des riverains des rues en travaux. Alors, M. le Maire, je répète ma question. Il me semble que rue du Val St Grégoire, il n'est prévu une bande cyclable que d'un côté. Quel cycliste ou riverain aurait bien pu proposer cela ? Lors du dernier Conseil Municipal, M. le Premier Adjoint m'avait répondu qu'une piste bidirectionnelle était prévue et qu'elle améliorerait grandement l'existant. Quelques jours plus tard, une bande unidirectionnelle était tracée comme prévu sur le plan. Pourquoi une telle réponse et surtout pourquoi ne pas avoir tracé deux bandes cyclables alors que toute la voirie a été refaite ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'avais posé la dernière fois deux petites questions et j'attends toujours les réponses. La première concernait la définition claire d'un foyer en envisageant tous les cas de figure pour savoir qui a exactement droit ou pas. Cela concerne notamment les foyers étudiants. Et la deuxième question, est-ce qu'on a trouvé une réponse depuis le dernier Conseil Municipal, concernant les personnes qui ont déménagé loin et qui seront concernées par le tirage au sort pour les contrôles ? Est-ce qu'on va les faire

venir de Montpellier ou de je ne sais où, pour vérifier ? Il faudrait avoir une position claire pour que cela fasse jurisprudence.

M. le Maire MEYER : Madame l'Adjointe !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Les personnes qui ont déménagé, évidemment, on ne va pas les faire revenir ! Elles ont déménagé, elles sont parties, elles ne présenteront pas leur vélo !

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas totalement d'accord avec cela, mais je répondrai après.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour la rue du Val St Grégoire, la chaussée était trop étroite pour faire deux pistes. Une piste a donc été faite et pour la deuxième, c'est sur la chaussée. Cela fait 50 ans que je roule sur les chaussées, je n'en suis pas morte ! Il faut se mettre dans la tête qu'on ne peut pas sécuriser une ville à 100 %. Ce n'est pas possible. Même des villes qui sont citées en exemple constamment comme Nantes et La Rochelle, ne sont pas sécurisées à 100 %. C'est impossible.

Pour répondre à M. DENECHAUD par rapport à ce qu'il disait tout à l'heure, la contrepartie de l'aide à l'achat d'un vélo, c'est d'avoir plus de vélos dans le centre ville et donc moins de voitures. C'est en tout cas ce que l'on essaie de faire.

M. le Maire MEYER : Pour le contrôle des vélos en lui-même, le règlement a été modifié à partir du mois de septembre. C'est donc à partir du mois de septembre que nous pourrions imposer aux éventuels bénéficiaires, dans la mesure où la Ville aurait été bi-passée, le remboursement. Pour la période avant le mois de septembre, cette condition ne figurait pas. Nous verrons en fonction du tirage au sort ce que donnera le résultat et s'il y a un cas particulier, nous en délibérerons.

Concernant la question de foyer, un étudiant, pour nous, ne représente pas un foyer. Un foyer, c'est un ménage installé, réunissant au moins deux personnes. La mesure était établie de cette façon, jamais nous n'avons fait valoir des attributions individuelles. Nous raisonnons par ménage. Mais d'emblée, l'étudiant n'entre pas dans cette conception. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : La définition statistique du ménage, selon l'INSEE, cela commence à partir d'une personne. Les personnes célibataires sont un ménage.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, je sais que vous défendez des attributions personnalisées. Personnellement, je n'y suis pas favorable.

M. DENECHAUD : Ce n'est pas ça, c'est que vous avez déjà attribué des dizaines, peut-être même des centaines de subvention à des personnes seules et vous ne leur avez pas rétorqué l'argument qu'elles étaient seules. On parle de foyer au sens statistique, on parle de foyer fiscal. Une seule personne est un foyer. Je ne défends rien du tout, je rappelle seulement la définition correcte, claire, juridique d'un foyer.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas proposé de cette façon et on n'a pas bougé. On reste sur les critères qui ont été retenus au départ. M. HILBERT !

M. HILBERT : Je réitère ma question, au dernier Conseil municipal, il était question d'une piste bidirectionnelle rue du Val St Grégoire, il me semble, Mme LICHTENAUER, que la rue du Val St Grégoire n'est pas la rue la plus étroite de Colmar ! Il y a d'autres rues plus étroites où il y a deux pistes.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, il y a bien une possibilité de bidirectionnelle dans la rue, l'une sur l'aménagement cyclable, l'autre sur la chaussée et pourquoi avons-nous accepté de faire sur la chaussée ? Parce qu'entre-temps, par rapport à la situation d'avant la réfection de la voirie, la rue est devenue plus étroite en raison des travaux réalisés. Elle est donc sécurisée, les cyclistes le sont donc aussi et c'est la raison pour laquelle nous avons répondu de cette façon-là à cette question.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je connais bien la rue du Val St Grégoire puisque j'y habite et effectivement je vous ai entendu, M. HEMEDINGER, au cours du dernier Conseil municipal, affirmer que la piste cyclable serait bidirectionnelle. Ce qu'elle n'est pas.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, je viens de vous répondre. Il y a bien une possibilité bidirectionnelle sur la rue du Val St Grégoire et c'est exactement ce que j'ai dit lors de la dernière séance.

M. le Maire MEYER : C'est vrai que les travaux de la rue du Val St Grégoire doivent vous indisposer ! Les travaux se sont bien réalisés. Nous n'avons eu que des échos de satisfaction. Naturellement, il y a toujours l'une ou l'autre personne qui ne peut pas partager ce qui a été fait. Mais là, nous sommes en pleine démocratie, laissons chacun sur ses avis et sur ses opinions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Une abstention, celle de M. DENECHAUD. Merci.

I – 316 Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement – exercice 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 317 Maintien de la garantie d'emprunt pour trois prêts, contractés par la Colmarienne du Logement, dont le capital restant dû au 27 octobre 2009 est de 121.795,05 €, concernant l'opération de réhabilitation de 151 chambres d'étudiants, situées 28, avenue de Rome à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Il y a quelque chose que je ne comprends pas et je pense que M. JAEGY va pouvoir éclairer mon ignorance. Pourquoi est-ce que la Colmarienne du Logement résilie de façon anticipée ce bail emphytéotique ? Où est son intérêt ?

M. l'Adj. JAEGY : Alors un petit rappel historique, au départ, au début des années 70, ce terrain appartenait aux Hôpitaux Civils de Colmar. Ce terrain a fait l'objet d'un bail emphytéotique entre les Hôpitaux Civils de Colmar, propriétaire et la Colmarienne du Logement en vue d'y construire l'ensemble immobilier, les chambres d'étudiants qui sont rappelées dans le rapport. Aujourd'hui, la Colmarienne du Logement, après discussion avec les Hôpitaux Civils, opte pour une possibilité qui est offerte dans le cadre du bail emphytéotique, celle de se porter acquéreur de l'ensemble foncier.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 318 Garantie communale pour trois emprunts d'un montant total de 2.128.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de démolition reconstruction de 20 maisons de ville situées rue de Berne – quartier Europe à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, je me suis intéressé à ce projet. Sur le fond, tout le monde est d'accord. Chaque personne handicapée doit pouvoir disposer d'un logement accessible et adapté. Dans le cadre de ce projet de 30 pavillons, 20 pavillons sont destinés à la location et 10 en accès à la propriété. Livrer une unité de vie facilement aménageable et s'adapter le cas échéant à des besoins individuels spécifiques serait idéal mais ne peut être satisfait. Alors je me suis permis d'adresser à M. JORDAN une lettre en attendant d'avoir une réponse, histoire de pourvoir à quelques modifications dans la mesure du possible. Je tenais à le préciser.

M. le Maire MEYER : Nous avons enregistré votre requête auprès de M. JORDAN.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas de point « divers », mes chers collègues, c'est la dernière séance du Conseil Municipal. Je tenais à vous remercier pour votre présence permanente à nos côtés, pour votre contribution et également pour les enrichissements à travers les commentaires, les propositions des uns et des autres. Et puisque nous terminons l'année, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un Joyeux Noël, de Bonnes Fêtes de Fin d'Année. Que celui qui

veille sur nous, nous donne l'occasion de nous retrouver l'année prochaine, en bonne santé avec autant de pertinence, avec autant de richesse et avec autant de volonté d'agir pour le bien public et pour le bien général. La séance est levée et je vous invite au petit verre de l'amitié. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 10